W 1972 22) 3 — 4

Robert CHAUDENSON

L E L E X I Q U E D U P A R L E R
C R E O L E D E L A R E U N I O N

(Tome III)

Directeur de thèse : Monsieur le Professeur R. ARVEILLER

W 1972 (22)³ - 4

2ème PARTIE

ETUDE LEXICOLOGIQUE

(suite)

115 256257 5

C H A P I T R E I X

LES TERMES D'ORIGINE FRANCAISE (1)

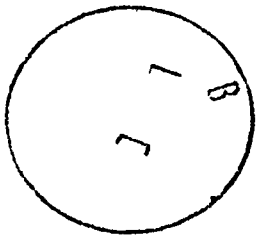

Quelqu'intéressants et importants qu'aient pu être les apports des langues des esclaves ou du parler "colonial" au créole réunionnais, on a aisément pu constater dans la description de son lexique que la plus grande partie des termes est d'origine française. Sans prétendre nous livrer à un travail de phonétique historique dont les matériaux font défaut, nous devons cependant, en abordant ce chapitre, établir un tableau systématique de correspondances phonétiques entre le français et le créole. Il sera indispensable de s'y référer, tant dans cette partie où nous traiterons d'allomorphes créoles de mots français que dans la suivante qui, bien que consacrée aux "néologismes" créoles, fera apparaître que, dans la quasi-totalité des cas, les termes, les procédés de dérivation ou de composition sont également issus du français. Même en présence d'un lexème créole, formé par changement sémantique à partir d'un mot français, il est toujours indispensable de pouvoir identifier l'étymon.

Nous devrons, dans ce chapitre, distinguer des allomorphes de termes français, les mots créoles qui se rattachent aux lexiques anciens, populaires ou dialectaux et dont l'identification, souvent plus difficile, rend nécessaire le recours à des glossaires spécialisés.

1) <u>Allomorphes créoles de mots français</u>.

Pour éviter d'établir des listes de termes aussi ennuyeuses qu'inutiles, nous ne présenterons pas chaque cas

(1) Le rapport du créole au français nous paraissant essentiel, nous n'userons pas ici du mot "apport".

dans son détail s'il entre dans le cadre des correspondances phonétiques constantes entre le français et le créole sans présenter de changement sémantique.

En revanche, nous examinerons tous les termes qui ont subi une évolution phonétique particulière. D'autre part, comme figurent dans le lexique créole des termes techniques ou rares en français, nous étudierons aussi tous les termes créoles dont l'étymon français ne se trouve pas dans le Dictionnaire du français contemporain. Larousse 1967 (DFC). Exemples : /zèf/ "oeuf", /zâfâ/ "enfant", /tab/ "table" ne seront pas étudiés, alors que figureront dans cette étude : /payate:^{r}/ déformation paronymique de "pariétaire" (paille à terre) ou /zâpi/ "empile" ("fil délié ou crin auquel on attache l'hameçon d'une ligne" Lar ; le terme n'est pas cité dans le DFC, mais figure dans le Larousse du XXe siècle qui nous servira également de référence (Lar.))(1).

2) Survivances dialectales ou archaïsmes français.

Dans cette partie, se trouveront regroupés tous les termes créoles dont nous pensons qu'ils sont d'origine dialectale ou qui ont conservé en créole le sens qu'ils avaient autrefois en français.

Ainsi seront étudiés des mots qui paraissent présenter des changements phonétiques aberrants, mais qui ne figurent pas dans le groupe précédent, car nous pensons que le terme avait déjà cette forme au moment de son introduction en créole. L'écart par rapport au français est alors à mettre au compte, non du créole, mais du dialecte français et, bien loin d'avoir affaire à une innovation du créole, nous sommes, au contraire, en présence d'un fait de conservatisme. Ainsi /be:^{r}tèl/ "bretelle", /pe:^{r}sé/"presser", /kólòm/"économe", /vakabô/"vagabond", /ma:^{r}gòt/"marcotte"...Toutes ces formes qui ne peuvent s'expliquer dans le cadre des correspondances constantes entre français et créole, se retrouvent dans les dialectes de l'Ouest et du Nord-Ouest. Elles se retrouvent d'autre part, quelquefois, dans les parlers créoles de la zone caraïbe.

Nous ne distinguerons pas parmi les termes dialectaux, les mots qui ont pu appartenir à l'ancien ou au moyen français, car il est clair que s'ils ont pu être introduits en créole, ils l'ont été par l'intermédiaire des dialectes puisque l'occupation des "Isles" n'a commencé qu'au milieu du XVIIe siècle.

Nous n'avons, en effet, pas tenté de distinguer archaïsmes et régionalismes. L'entreprise était trop certainement vouée à l'échec en l'absence d'informations et de données chronologiques précises. Dans un autre domaine, W.Von Wartburg a montré combien cette distinction était sujette à

(1) Les termes considérés par cet ouvrage comme "dialectaux", "populaires" ou "vieux" figureront naturellement dans la 2ème partie.

caution en révélant que bon nombre des prétendus archaïsmes de Chateaubriand n'étaient, en fait, que des régionalismes.(1) Le caractère conservateur des dialectes ne fait aucun doute et nous aurons à citer nombre d'exemples qui le confirmeront.

Nous userons, toutes les fois que nous le pourrons, de la comparaison avec les lexiques des créoles d'Amérique. On constate, en effet, outre les rapprochements que nous avons pu faire à propos du "parler des Isles" et ceux qui sont à mettre au compte du français standard, de nombreuses identités de termes d'origine dialectale. Nous les avions précisément, pour cette raison, écartées du chapitre précédemment mentionné car elles ne permettaient pas de conclure à l'existence, entre les îles, des relations particulières dont nous voulions apporter la preuve.

Or, l'analyse des termes ainsi collationnés montrera qu'ils n'appartiennent pas à n'importe quel champ sémantique, mais que tous servent à désigner des réalités essentielles aux "Isles". Les premiers colons de la zone caraïbe avaient donc dû, dès leur arrivée, soit utiliser des termes français en leur donnant un sens nouveau (habitant, commandeur...), soit emprunter des mots nouveaux aux langues vernaculaires ou au "baragouin" (ajoupa, roucou, mahault...). Certains vocables, par la suite et au moment de la colonisation de Bourbon, y avaient été introduits par les marins, les colons ou les agents de la Compagnie.

Cependant, tous ces mots appartiennent à des domaines précis et limités, et lorsqu'on rencontre un terme commun aux créoles de l'Océan Indien et de la Mer des Caraïbes qui n'apparaît pas en français standard et ne relève pas des zones du lexique propres à la réalité "coloniale", force nous est de penser qu'il y a peu de chance pour qu'il ait pu passer ainsi d'un groupe de créoles à l'autre. Seuls des termes essentiels et spécifiques des îles tropicales ont pu connaître une telle aventure. Il faut donc admettre qu'il s'agit plus vraisemblablement d'un mot dialectal français dont nous n'avons pu retrouver la trace. Les glossaires dialectaux français sont trop incomplets et trop récents pour qu'on puisse prétendre que tel nom n'était pas en usage dans les provinces au XVIIe siècle, sous prétexte qu'il ne figure pas dans un inventaire, nécessairement très limité, établi deux siècles plus tard. Nous sommes, sur ce point, persuadé que la comparaison des parlers créoles fournira des indications, certes fragmentaires et limitées, mais combien précieuses, sur des caractères phonétiques, morphologiques, syntaxiques et lexicaux de certains dialectes français au XVIIe siècle. (Nous pensons ici à l'emploi des périphrases verbales d'expression de l'aspect, par exemple).

(1) W. Von Wartburg, "Archaïsmes und Regionalismes bei Chateaubriand", Festschrift für Tappolet. pp. 275-278.

Il est d'ailleurs assez rare que nous n'ayons pu retrouver aucune trace dialectale d'un terme ou d'un tour commun aux créoles des deux zones (une quinzaine de mots en tout que nous étudierons dans leur détail).

On parle souvent de la présence, dans les lexiques créoles, de termes de marine ; la chose est certaine, mais, néanmoins, nous avons renoncé à distinguer les emprunts nautiques des survivances dialectales, tant il est difficile de le faire sans risque d'erreur.

Ce sont, nous l'avons montré, les provinces de l'Ouest qui ont fourni à l'île Bourbon la plupart de ses premiers colons. Or, l'influence du parler des gens de mer sur les dialectes de ces provinces ne fait pas de doute et elle s'exerçait déjà, plus qu'aujourd'hui, sans doute, au XVIIe siècle. G. Massignon l'a parfaitement noté :

"En parcourant les côtes et les îles vendéennes afin d'y remplir, auprès de paysans, le questionnaire de l'Atlas Linguistique de l'Ouest - destiné surtout à faire ressortir la terminologie de l'ancienne vie rurale sous ses divers aspects - j'ai eu l'occasion de remarquer combien y est grande l'influence maritime sur le milieu terrien" (1).

Après avoir souligné que la mer fournit toujours au terrien un supplément d'alimentation et s'insère même dans le cadre de la vie rurale (goémon utilisé comme engrais par exemple), l'auteur poursuit :

"Cette interpénétration du milieu terrien et du milieu maritime se reflète aussi dans le langage quotidien : un chat n'attrape pas un oiseau, il le "pêche"...on n'attache pas son soulier, on l'"amarre" (s'il est "démarré")" (ibid.) (2)

On voit par là combien il est difficile, et d'ailleurs inutile, d'affirmer le caractère nautique de tel ou tel terme créole, puisque l'étymon peut parfaitement, dès le XVIIe siècle, appartenir déjà au lexique "terrien" de l'Ouest. Faute de certitude réelle, nous signalerons, à propos de chaque mot, les indications que nous avons pu trouver sans chercher à résoudre un problème qui dépasse le cadre de notre étude.

(1) Massignon (G.) "Un supplément maritime à l'Atlas Linguistique de l'Ouest de la France". in Orbis ; XI.2.1962. p. 476.

(2) Les deux derniers tours cités sont en usage en créole. Les remarques que nous faisons ici semblent valoir aussi dans une large mesure pour le français canadien. Cf. Gendron (J.D.) "Origine de quelques traits de prononciation du parler populaire franco-quebecois" in Mélanges Straka. 1970. pp. 339-352.

DU FRANCAIS AU CREOLE ; LES CHANGEMENTS PHONETIQUES

I. Correspondances vocaliques (1)

A. Voyelles orales.

/i/ fr. [i] /li/ "lit" ; /ri/"riz";/lin/"ligne" (2).

fr. [y] /pi/"plus";/ki/"cul";/lin/"lune".

/é/ fr. [e] /né/"nez";/sâté/"chanter;santé".

fr. [ɛ] /éstoma/ "estomac" ; /bézé/ "baiser".

fr. [ø] /dé/"deux";/ké/"queue";/blé/"bleu".

fr. [ə] /sévé/"cheveux";/déo:^{r}/"dehors".

/è/ fr. [ɛ] /syèl/"ciel";/bès/"baisse";/sèn/"senne".

fr. [œ] /bèf/"boeuf";/zèf/"oeuf";/gèl/"gueule";/-èz/ "-euse".

/a/ fr. [a] /pat/"patte";/bak/"bac";/ra/"rat".

fr. [ɑ] /ta/"tas";/az/"âge";/pas/"passe".

/ü/ fr. [y] En créole ce son est tantôt /ü/,tantôt /w/ : /nüit/ou /nwit/"nuit";/küit/ou/kwit/"cuite".

Très rare,/lü/pour /li/dans des cas qu'il est malaisé d'expliquer ; la norme est incontestablement /i/ pour[y].

/u/ fr. [u] /pu/"pou";/pul/"poule";/su/"saoûl";/ku/"coup".

/ó/ fr. [o] /deló/"eau";/rabó/"rabot";/makró/"maquereau".

fr. [ɔ] /sólèy/"soleil";/kóray/"corail";/kósô/"cochon".

/ò/ fr. [ɔ] /sòl/"sole";/ròb/"robe";/ròs/"roche".

fr. [o] /ròz/"rose";/lépòl/"épaule".

fr. [ɔ̃] /kôkòm/"concombre".

/e/ fr. [ə] /remèd/"remède";/semê/"chemin";/seni/"chenille".

du fr. aboutit donc le plus souvent à /e/, ou à /é/, plus rarement à /i/;/sini/"chenille"; /simiz/"chemise", mais aussi /semiz/.

B. Voyelles nasales.

/ê/ fr. [ɛ̃] /mê/"main";/pê/"pain";/rê/"rein";/sê/"saint", /brê/"brin".

fr. [œ̃] /brê/"brun";/ê/"un";/ókê/"aucun";/défê/"défunt".

(1) Nous donnons d'abord le phonème créole, puis des exemples lexicaux créoles suivis du terme français auquel ils correspondent,

(2) Le terme donné entre guillemets est l'étymon français. Dans certains cas, le sens du mot créole peut être différent ; ce changement fera, ailleurs, l'objet d'une étude particulière.

fr. [e] /bên'é/"baigner".

/ô/ fr. [ɔ̃] /bô/"bon";/sô/"son";/krésô/"cresson";/rô/"rond".

fr. [o] /kôn'é/"cogner".

/â/ fr. [ɑ̃] /zâfâ/"enfant";/zamâ/"amant";/mâb/"membre"; /âsâm/"ensemble".

fr. [a] /kân/"canne (à sucre)", mais on entend plus souvent /kan/.

II. Consonnes.

/p/ fr. [p] /pat/"patte";/pété/"peter";/pi/"plus";/pó/"peau" /pu/"pou".

/b/ fr. [b] /bat/"battre";/bèf/"boeuf";/bwa:^{r}/"boire"; /bul/"boule".

/t/ fr. [t] /tas/"tâche";/tété/"téter";/tô/"thon";/tyé/"tuer".

/d/ fr. [d] /dâsé/"danser";/débi/"début";/do:^{r}mi:^{r}/"dormir"; /du/"doux".

/k/ fr. [k] /ka:^{r}/"car,quart";/ke:^{r}/"coeur";/kolyé/"collier".

/g/ fr. [g] /ga:^{r}sô/"garçon";/gèl/"gueule";/gòm/"gomme"; /guf/"gouffre".

/f/ fr. [f] /fân/"fendre";/fès/"fesse";/fo:^{r}/"fort"; /fu/"fou".

/v/ fr. [v] /vân/"vendre";/vê/"vin";/vil/"ville";/vât/"ventre"

/s/ fr. [s] /sa/"ça";/sèl/"sel";/si/"scie";/sósis/"saucisse"; /su/"saoûl".

fr. [ʃ] /sat/"chat";/syê/"chien";/su/"chou";/semê/"chemin";/só/"chaud".

/z/ fr. [z] /ròz/"rose";/pòz/"pose";/zwazó/"oiseau".

fr. [ʒ] /zak/"jaque";/ziz/"juge";/ziré/"jurer";/zug/ "joug";/zu:^{r}/"jour".

/l/ fr. [l] /lam/"lame";/lévé/"lever";/li/"lit";/lup/"loupe".

/y/ fr. [j] /zyé/"yeux";/byê/"bien";/myèl/"miel";/syèl/"ciel"; /kóray/"corail".

fr. [y] /nyaz/"nuage";/tyé/"tuer";/abityé/"habitué".

/r/ fr. [r] /ra/"rat";/rôm/"rhum";/arété/"arrêter"; /arózé/"arroser".

/:^{r}/fr. [r] en finale de syllabe ; en créole on assiste à un très net affaiblissement de la consonne et à un allongement de la voyelle qui précède : /ma:^{r}/"marc,mare";/me:^{r}/"mer,mère";/mi:^{r}/"mûr"; /mo:^{r}/"mort".

/w/ fr. [w] /lalwa/"loi";/mwa/"moi";/wi/"oui";/nwa:^{r}/"noir".
fr. [ɥ] /lwil/"l'huile";/nwit/"nuit";/kwi:^{r}/"cuire".
/m/ fr. [m] /mô/"mon";/mamâ/"maman";/mus/"mouche";/milé/ "mulet".
/n/ fr. [n] /nasyô/"nation";/nèg/"nègre";/nyaz/"nuage"; /nu/"nous".
/n'/fr. [ɲ] /bên'é/"baigner";/kôn'é/"cogner".

III. Consonnes issues de groupes consonantiques français.

Il peut arriver qu'une consonne créole corresponde à un groupe consonantique français + e en position finale.

I. Occlusives ou constrictions labio-dentales.

.a) Occlusives bilabiales.

/p/ fr.-pr- /pròp/"propre".
/b/ fr.-br-
-bl- /kapab/"capable";/mèb/"meuble";/tab/"table"; /kab/"câble".

.b) Alvéo-dentales.

/t/ fr.-tr- /bat/"battre";/kat/"quatre".
/d/ fr.-dr- /kud/"coudre";/pud/"poudre";/lad/"ladre" (1).

.c) Vélaires.

/k/ fr. kr /sik/"sucre".
fr. kl /rak/"(il)racle".
/g/ fr.-gr- /èg/"aigre";/mèg/"maigre".

.d) Constrictives labio-dentales.

/f/ fr.-fr- /suf/"souffre";/guf/"gouffre".
fr.-fl- /suf/"souffle";/ziròf/"girofle".
/v/ fr.-vr- /viv/"vivres";/ziv/"givre";/siv/"suivre"; /fyèv/"fièvre".

On peut donc dire, en résumé, qu'aux groupes français formés de : occlusives ou constrictives labio-dentales + r ou l + e muet en position finale, correspond, en créole, l'occlusive ou la constrictive labio-dentale simple.

(1) Dans voy.+ r +dr + e, la simplification est la même /o:^{r}d/"ordre", /dézo:^{r}d/ "désordre".

2. Consonnes nasales occlusives ou constrictives labio-dentales.

Les consonnes nasales qui correspondent souvent à celles du français peuvent également être issues d'un groupe : voyelle nasale + occlusive (ou plus rarement constrictive labio-dentale) + e muet.

Le même fait est constaté en haïtien par M. Alleyne (art. cit.) : "Le groupe occlusive + l ou r précédé de voyelle nasale correspond à une consonne nasale simple qui est homo-organique avec l'occlusive : ombre /lõm/(1), entendre /tɑ̃n/;semble /sɑ̃m/;répondre /répõn/;vendre /vɑ̃n/; descendre /désɑ̃n/; épingle /zépèŋ/..." (p. 297).

Il faut, et même en haïtien semble-t-il, préciser cette loi ; en effet, un peu auparavant, dans un autre développement, l'auteur cite "oncle /monõk/" (p. 297); nous devrions, si l'on applique le principe précédent, avoir non une occlusive, mais une nasale. Il apparaît donc que l'haïtien suit sur ce point la même règle que le réunionnais et que nous avons :

I) Occlusives bilabiales ou alvéodentales sonores.

V.nasale + occlusive sonore + r ou l + e muet en français correspond en créole à : v.nasale + nasale.

a) Occlusive bilabiale, cr. nasale bilabiale.

/sâm/" chambre";/âsâm/"ensemble";/trâm trâm/"tremble tremble" (nom local de la sensitive, Mimosa pudica).

b) Occlusive alvéo-dentale, cr. nasale alvéo-dentale.

/sân/"cendre";/fân/"fendre";/tên/"éteindre";/pôn/"pondre", /tsân/"descendre" (1);/bân/"bande".

II) Occlusives sourdes occlusives vélaires sonores et constrictives labio-dentales.

Voyelle nasale + oc.sourde ou oc.vélaire sonore + l ou+ r (fin de syl.) correspond en créole à voy. nasale + occlusive.

a) Occlusive bilabiale sourde.

/sêp/"simple" (herbe médicinale);/tâp/"temple" (temple malbar).

b) Occlusive alvéo-dentale sourde.

/vât/"ventre";/rât/"rentre";/kôt-/"contre-".

c) Occlusive vélaire sourde.

/lâk/"encre,ancre";/ôk/"oncle".

d) Occlusive vélaire sonore.

/zôg/"ongle";/zépêg/"épingle";/palâg/"palangre"; /trêg/"tringle".

(1) Il peut arriver que l'influence analogique du français amène sporadiquement le rétablissement de l'occlusive ; ex : /âsâb/, /sâb/ ...

e) Constrictives labio-dentales.

/gôf/"gonfle".

Ces principes ne valent, rappelons-le, que si le groupe consonantique est suivi en français d'un e muet ; dans les autres cas, le groupe consonantique se maintient : /propriété/"propriété";/établi/"établi";/mwêdremâ/"moindrement";/sikré/"sucré";/gró/"gros";/frâs/"France";/livré/"livret";/plê/"plein";/râtré/"rentrée";/krédi/"crédit";/grê/"grain";/gôflé/"gonflé" (1).

On constate en créole la présence de quelques autres simplifications de groupes consonantiques :

1. Français -iste.
Ce groupe est réduit à /-is/

/kóminis/"communiste";/palmis/"palmiste";/siklis/"cycliste".

2. Français -xt-, sk, réduits à /-st-/ et inversé en /ks/.

/léstré/"extrait";/diks/"disque";/miks/"muscle";/maks/"masque". (Ces termes sont d'ailleurs vraisemblablement d'introduction récente en créole). Cf. aussi /pispê/"pitchpin".

IV. E MUET.

Nous avons vu précédemment que e muet français peut correspondre en créole à :

/e/ /remèd/"remède";/semê/"chemin".

/é/ /sévé/"cheveux";/déo:^{r}/"dehors".

/i/ /simiz/"chemise".

Cependant, dans certains cas, l'e muet du français a purement et simplement disparu :

/âsyénmâ/"anciennement";/kaftri/"caféterie";/dvâ/"devant";/dsi/"dessus";/dmi/"demi";/ma:^{r}grit/"marguerite";/mo:^{r}slé/"morceler";/prévnâs/"prévenance";/pti/ti/"petit";/smê/"chemin" (alterne avec /semê/);/suvnâs/"souvenance";/tu:^{r}trèl/"tourterelle". (On peut noter que cette évolution est assez voisine de celle du français populaire ; ainsi pour "petit", le DFC note [pə ti, pti, ti] ; la même remarque peut être faite pour "demi", "dessus", "devant"...)-(2).

V. CHANGEMENTS A L'INITIALE.

L'initiale des mots français a souvent subi des modifications. Si on laisse de côté les quelques cas de prosthèse vocalique également familiers au français populaire

(1) Nous avons volontairement choisi comme exemples des formes proches des exemples précédents.

(2) On observe la disparition de l'a français dans "géranium" /ze:^{r}nyòm/.

(/éskelèt/ "squelette", /éskilte:r/ "sculpteur", /éstati/ "statue", /ésto:r/"store"), la plupart des autres phénomènes paraissent liés à la généralisation de l'initiale consonantique des noms.

a) Aphérèse.

On constate pour les termes suivants la chute de la voyelle ou de la syllabe initiale :

/bitasyô/"habitation", /bélil/"libellule", /biskis/ "hibiscus", /kaliptis/"eucalyptus", /kilé/"reculer" (mais paraît en fait aphérèse d'/a:rkilé/"id"); /krazé/"écraser"; /kup/"écoupe"; /lâgilâg/"ylang-ylang"; /gati:r/"ligature"; /lapya/"tilapia"; /lyótròp/"héliotrope"; /plisé/"éplucher"; /rézipèl/"érésypèle"; /rèzmâ/"heureusement"; /sapé/"s'échapper, échapper"; /tên/"éteindre"; /trâglé/"étrangler"; /yapana/ "ayapana"; /zo:rdi/"aujourd'hui".

Dans tous les cas, on constate la disparition de la voyelle initiale qui ramène le mot au type à initiale consonantique. On note deux cas particuliers : /lapya/ de "tilapia" dû à une fausse coupe /ti lapya/, /ti/ étant compris par le créole au sens de "petit" (/ti bèf/"veau" ; /ti pul/"poussin"...) ; /gati:r/ est à expliquer de la même façon : "ligature" (/ligati:r/) désignait au XVIIIe siècle (Arch. réun. passim) les morceaux de corde que l'on conservait précieusement ("sacs de ligature"). Le mot a sans doute été compris par les esclaves comme /li gati:r/ "le /gati:r/ (cf. en créole maur. /lisyê/"chien", /lipyé/"pied"...) (1).

b. Prosthèse.

Ce phénomène est beaucoup plus commun et affecte la plupart des mots à initiale vocalique en français (2).

I/ Prosthèse : /z-/

/zabitâ/"habitant"; /zako:r/"accords"; /zafe:r/ "affaire"; /zanana/"ananas"; /zanémòn/"anémone";

(1) Le terme est à l'origine d'une anecdote célèbre : un magistrat métropolitain entendant un accusé déclarer : /mwê la amar ali âsâm gati:r/ "je l'ai attaché avec un lien"crut que /gati:r/ était le nom d'un complice et en ordonna, dit-on, la comparution.

(2) Nous attacherons, en créole réunionnais, une importance relativement faible à ces phénomènes que rend instables l'influence analogique du français. D'ailleurs, les consonnes prosthétiques ne permettent jamais la formation d'oppositions pertinentes.

/zanó/"anneau"; /zanòn/"anone"; /zapa/"appât"; /zarab/"arabe"; /zarikó/"haricot"; /za:rnyé/"araignée"; /zat/"atte"; /zavari/"avarie";/zava/"avent"; /zavirô/"aviron"; /zavóka/ "avocat"; /zâgazé/"engagé"; /zâgiy/"anguille"; /zânwi/"ennui"; /zâpi/"empile"; /zâsèt/"ancêtre"; /zèf/"oeuf"; /zégüiy/ "aiguille"; /zèl/"aile"; /zépi/"épi"; /zépin/"épine"; /ze:rb/"herbe"; /zéstròp/"estrope"; /zétwal/"étoile"; /zévâzil/"Evangiles"; /zévi/"évi"; /zéyé/"oeillet"; /zê/ "haim"; /zimo:rtèl/ "immortelle"; /zirópyê/"européen"; /zirôdèl/"hirondelle"; /zistwa:r/"histoire"; /zó/"os"; /zòm/"homme"; /zo:rdi:r/"ordure"; /zórèy/"oreille"; /zo:rti/ "ortie"; /zóryé/"oreiller"; /zòt/"autre"; /zózó/ ou /zwazó/ "oiseau"; /zuma:r/"homard"; /zwa/"oie"; /zwan'ô/"oignon"; /zyé/"yeux" (1).

2. Prosthèse : /l-/

/lalâbik/"alambic" (parfois /lâbik/ ; on se trouve alors dans le cas de l'aphérèse signalé en V. a, supra); /lalwa/"la loi"; /lalwès/"aloès"; /lanis du/"anis doux"; /laparèy/"appareil"; /lapli/"pluie"; /larâ/"hareng"; /larâzmâ/ "arrangement"; /la:rmé/"armé"; /la:rmwa:r/"armoire"; /larózwa:r/"arrosoir"; /la:rpô/"harpon"; /la:rzâ/"argent"; /laryaz/"enrayage"; /las/"asthme"; /las/"hache", syn./nas/; /lasó/"chaux"; /lasyèt/"assiette"; /latak/"attaque"; /latwal/"toile"; /lawèt/"ouate"; /lâbéli/"embellie"; /lâbisyô/"ambition"; /lâk/"encre"; /lâk/"ancre"; /lâdo:rmi/ "endormi" (nom du caméléon); /lâgré/"engrais"; /lâme:rdmâ/ "emmerdement"; /lâpre:r/"empereur" (espadon); /lâròlmâ/ "enrôlement" (inscription maritime); /lâsâ/"encens"; /lâturaz/"entourage"; /lâte:rmâ/"enterrement"; /lâtrak/ "entracte"; /lâvlòp/"enveloppe"; /léka:rté/"écarté" (jeu de cartes); /lékim/"écume"; /lékòl/"école"; /lèl/"aile" (ailier au football); /le:r/"heure", "air"; /lésâs/"essence"; /léska:rgó/"escargot"; /léspri/"esprit"; /léstóma/"estomac"; /léstrèmôksyô/"extrême-onction"; /létablismâ/"établissement"; /lêdigó/"indigo" (parfois /zêdigó/); /lêfyâza/"influenza"; /live:rnaz/"hivernage"; /lizin/"usine"; /ló/"eau"; /lóraz/ "orage"; /lótó/"auto"; /lóvâ/"auvent"; /lòz/"auge".

Remarques.

I. Dans quelques cas se produisent des variations de l'initiale : ex. /lêdigó/ /zêdigó/; /zóryé/ /lóryé/.

2. La prosthèse z- paraît affecter, de préférence, les termes que le français emploie, le plus souvent, au pluriel .

(1) Notons que ce phénomène a, de la même façon, atteint les termes empruntés par le créole à d'autres langues que le français. Ex : /zâbrevat/, /zâtak/...Cf. L'apport malgache.

Termes désignant: a/un ensemble :
/zabitâ/; /zarab/; /zâgazé/; /zâsèt/; /zirópyɛ̂/; /zòm/; /zòt/"autres".

b/des objets qui vont par paire :
/zanó/"boucles d'oreille"; /zavirô/; /zèl/; /zéstròp/"estropes pour maintenir les avirons"; /zórèy/; /zyé/.

c/des objets ou des concepts toujours ou volontiers liés à l'idée de pluralité :
/zako:r/("les accords" c'est-à-dire les fiançailles); /zafe:r/; /zânwi/; /zâpi/ (Il y a toujours plusieurs "emplies" sur une ligne de pêches); /zariko/; /zèf/; /zégwiy/; /zépi/; /zépin/"épines ou arêtes"; /ze:rb/; /zétwal/; /zévâzil/; /zê/; /zirôdèl/; /zistwa:r/; /zó/; /zo:rdi:r/; /zwazó/.

Les autres termes sont des noms de fruits ou de plantes souvent affectés du pluriel, quoique moins nécessairement.

On peut donc en conclure, non que ce z- prosthétique est la trace du z de liaison des articles (les, des) ou démonstratifs français, ce qui est l'évidence, mais que cette répartition des initiales z- ou l- n'est pas due au hasard ou à la fantaisie de chacun. Les termes qui sont pourvus du z- sont tous, toujours, ou au moins très souvent, issus de mots dont le français use au pluriel.

"l-" prosthétique est une trace de l'article français. Dans un nombre réduit de cas, il apparaît sous la forme /la-/ préfixant un terme français à initiale consonantique : /lalwa/" la loi" (police), /lapli/"pluie"; /lasó/ "chaux"; /latwal/"toile". Il s'agit sans doute de traces d'un état ancien du créole où cette agglutination de l'article était beaucoup plus fréquente. Dans certaines régions reculées de l'île (Cirque de Mafate), nous avons pu encore entendre des témoins dire /mô lakaz/"ma maison", alors que, partout ailleurs, on dit /mô kaz/.

Cependant le créole réunionnais ne présente plus que quelques rares survivances de cet état ancien :

/mô latèt/"ma tête" (attestation recueillie en 1967); /mô lepyé/"mon pied"; /mô lakaz/ (Mafate 1969). /lalwa/; /lapli/; /latwal/; /lasó/. Ex : /ê ti lapli/"une petite pluie"; /ê gró lapli/"une forte pluie".

Quelques formes très courantes à initiale /d/ ou /de/ : /delé/, /dlé/"lait"; /delò/,/dlò/"eau"; /depê/"pain"; /deri/,/dri/"riz". Ex : /mô dri lé ó fé/"mon riz est en train de cuire".

Les rares textes créoles du XIXème siècle nous montrent que les prosthèses de ce type étaient alors beaucoup plus fréquentes :

1882 "Gros la pluie...cont di l'eau...bon li trou ...gros la paille...bon la case" (Vinson. Bul. Sciences et Arts 1882, art. cit. p. 103).

"Vot la tête...dans son la case..." (ibid.p. 125) "son li doigt...son la patte..." (ibid. p.128). On trouve aussi, dans la célèbre chanson du Chinois que certains connaissent encore : /sô lédâ lé kulɔ:ʳsiraz/"ses dents sont couleur de cirage". (Cf. Documents cités en annexe).

La comparaison avec les autres créoles de l'Océan Indien donne confirmation de cette hypothèse. Tous connaissent le phénomène. Même dans ces parlers, il est nettement archaïque puisque les emprunts nouveaux faits au français ne présentent pas l'agglutination (1). Il affecte surtout, pour prendre comme exemple le mauricien, des termes d'usage très courant :

Parties du corps : /latèt/"tête"; /lizyé/"oeil"; /lédâ/"dent"; /lalâg/"langue"; /lalèv/"lèvre"; /labus/"bouche" /lapó/"peau"; /lédó/"dos"; /lérê/"reins"; /léke:ʳ/"coeur"; /liki/"cul"; /lébra/"bras"; /lamê/"main"; /lédwa/"doigt"; /lazâm/"jambe"; /lipyé/"pied"; /lézó/"os".

Or, dans la même zone du vocabulaire, on relève bon nombre de termes qui ne présentent pas l'agglutination : /zórey/"oreille"; /karabi/"favori"; /mustas/"moustache"; /mâtô/"menton"; /fosgo:ʳz/"larynx"; /lôbri/"nombril"; /pumô/"poumon"; /tibya/"tibia"; /zunu/"genou"; /mólé/"mollet".

Sans entrer plus avant dans le détail des formes, on peut en conclure que le phénomène a affecté les termes les plus courants qui ont été acquis par le créole avant que ceux qui s'essayaient à le parler aient pu avoir conscience du rôle joué par l'article en français (termes acquis, pensons-nous, dès le stade du pidgin). Les autres mots ont été empruntés par la suite au français régional, mais par des locuteurs créoles qui percevaient déjà, avec plus de netteté, les structures fondamentales du français. Pour ces gens-là, néanmoins, les termes précédents déjà entrés dans la langue n'avaient naturellement pas à être remis en question.

Cette hypothèse se trouve confirmée par les vestiges que le réunionnais offre de cet état ancien. Les rares termes présentant ce caractère sont aussi des mots essentiels qui se classèrent sans doute parmi les premiers dans l'ordre d'acquisition (maison, tête, riz, pluie...). Dans les autres parlers de l'Océan Indien, il est facile de

(1) Nous avons montré dans le chapitre sur l'apport malgache que beaucoup de termes créoles malgachisés à date ancienne présentent également ce caractère.

vérifier l'hypothèse que nous avons formée, en étudiant d'autres zones du lexique (1).

VI. LA STRUCTURE DU MOT.

La comparaison des termes créoles et de leurs étymons français fait nettement apparaître la généralisation de l'initiale consonantique, soit par aphérèse, soit par prosthèse. Cependant, dans la mesure où ce phénomène s'explique à partir du français, il est aisé de constater qu'il n'affecte pas tous les lexèmes créoles, mais seulement les nominaux (2).

On constate, en effet, qu'un grand nombre de verbes créoles possèdent une initiale vocalique. Nous nous séparons absolument sur ce point de J.R. Deltel qui affirme:

"La plupart des verbes français ont perdu par aphérèse leur voyelle initiale :

adopter...../dop/

attacher...../tas/

envelopper.../vlop/" ("Le créole de la Réunion", in Le français en France et hors de France ; C.E.R.I.N. 1968 pp. 29-34).

En premier lieu, nous contestons que les termes cités soient réellement créoles ("adopter" un enfant se dit /swan'é/ et non /dòp/; "attacher" est /amaré/ et non /tas/; quant à "envelopper", si un créole en use, ce dont nous doutons un peu, il dira sans doute /âvlòp/; cf./lâvlòp la kan/"partie engainante dure de la canne à sucre"). En outre, il est facile de montrer par des exemples, l'existence de nombreux verbes à initiale vocalique : /abité/; /abityé/; /abizé/; /abuti:^{r}/; /ako:^{r}dé/; /akòsté/; /aflizé/; /amaré/; /améné/; /amizé/; /amôtré/; /apiyé/; /apèl/; /arâzé/; /a:^{r}buré/; /a:^{r}dsân/; /arésté/; /a:^{r}masé/; /arózé/; /a:^{r}pasé/ /asizé/; /aspéré/; /avâsé/; /avané/...

Cette liste qui ne comprend que les verbes à initiale /a-/ (beaucoup ont à l'initiale /â-/) montre assez combien il est inexact de prétendre que tous les verbes français ont été atteints par l'aphérèse. (On voit même que certains, à initiale primitivement consonantique, sont, en créole, à initiale vocalique par passage de re- à /a:^{r}-/par exemple.)

(1) Dans les autres créoles de l'Océan Indien, tous les phénomènes de prosthèse ou d'agglutination présentent un caractère de stabilité qu'ils n'ont pas à la Réunion par suite des convergences avec le français qui entraînent l'instabilité des prosthèses (alternance, ou même disparition des consonnes prosthétiques suivant le niveau culturel).

(2) Cf. supra:prosthèse et aphérèse.

On constate qu'à l'initiale le substantif ne présente pas le même caractère que les autres lexèmes :

/larâzmâ/"arrangement"	/arâzé/"arranger"
/larozwa:^{r}/"arrosoir"	/arozé/"arroser"
/lâme:^{r}dmâ/"emmerdement"	/âme:^{r}dé/"emmerder"
/lâròlmâ/"enrôlement"	/ârólé/"enrôlé"
/lâturaz/"entourage"	/âturé/"entourer"
/zako:^{r}/"accords"	/ako:^{r}dé/"s'accorder"
/zavari/"avarie"	/avaryé/"avarié"
/zâsèt/"ancêtres"	/âsyénmâ/"anciennement"

Verbes, adjectifs ou adverbes correspondants ne présentent jamais les prosthèses qu'offrent les noms. Sur ce point encore, nous nous séparerons de J.R. Deltel qui écrit :

"Le monème tend en créole à être monosyllabique... La forme normale de la structure phonématique du monème est de rencontrer à l'initiale et à la finale une consonne. Cette structure "fermée", pratiquement absolue à l'initiale, souffre un certain nombre d'exceptions en position finale, où l'on trouve également des voyelles orales" (ibidem pp.31-32).

Seuls les noms ont normalement en créole l'initiale consonantique. Comme la plupart des prosthèses sont dues à une agglutination de l'article ou d'un élément emprunté à un déterminant du nom (article ou possessif), on comprend aisément que les verbes, par exemple, ne présentent pas cette particularité.

D'autre part, si la disparition de groupes consonantiques ou de l'e muet dans un certain nombre de cas a entraîné souvent une réduction syllabique, il est clair que le monème est bien loin d'être uniquement monosyllabique. (La plus grande partie des prosthèses, par exemple, affecte des termes polysyllabiques; cf. supra) (1).

SECTION I

LES ALLOMORPHES CREOLES DE MOTS FRANCAIS.

Comme nous l'avons déjà précisé, nous ne recueillerons pas ici les allomorphes créoles de termes français, qui peuvent être aisément mis en rapport avec leur étymon dans le cadre du système de correspondances phonétiques que nous avons établi (cf. supra). En revanche, nous ferons figurer dans cette partie :

a) Les mots qui constituent des déformations aberrantes de vocables français.

(1) Il semble, au contraire, que la tendance à l'agglutination d'un déterminant du nom soit plus forte pour les monosyllabes.

b) Les allomorphes de termes français techniques ou rares qui ne figurent pas dans le Dictionnaire du français contemporain (DFC) que nous avons choisi comme référence.

A. DEFORMATIONS ABERRANTES DE MOTS FRANCAIS.

- /alfaté/Asphalté : /semê té pâko:^{r} alfaté/ "la route n'était pas encore goudronnée" (asphaltée) (1).
- /a:^{r}buré/Retourner le sol, labourer (labourer ?).
- /âtanwa:^{r}/Entonnoir (entonnoir) ; on peut cependant noter : FEW. XIII/2 : "...Langres entanoir".
- /âvalé/Avaler (avaler).

- /bóémya/Bauhinia (Bauhinia; bohème, bohémien ?).
- /brézi:^{r}/Présure (présure ; braise).
- /bugri/Chétif, malingre : /ê bugri/"un petit homme maigre". (rabougri ; FEW. I. 607,a : "mfr. nfr. abougrir "rabougrir" (1564...)...wallon. abougri "rabougri").
- /kapab/kaab/kapav/Capable (capable). Le terme est très fréquent en créole : /sa mwê lé pa kaab dir au/"ça, je ne peux pas vous le dire"; /mwê lé pi kapav/"je ne peux plus"; /mwê lé pi kab débat avèk tu sa/"je ne peux plus m'en sortir"; /li fé slô sô kapab/"il fait ce qu'il peut".
- /ka:^{r}ne:^{r}/D'une élégance voyante /â ka:^{r}ne:^{r}/"sur son trente et un"; /kòstim ka:^{r}ne:^{r}/"vêtement élégant" (crâneur).
- /karòtsu/ 1/Pneumatique ; chambre à air /ru karòtsu/.
  2/Variété de ficus (également nommée /lastik/); (caoutchouc : carotte chou ?).
- /kasyèt/Cacher ; se cacher. /mi sava kasyèt/"je vais me cacher"; /â kasyèt/"en cachette"; /lu kasyèt/"cache-cache"; (m.à m. "loup-cachette").
  Maur. rodrig. seych. id. (Influence possible du substantif "cachette" sur une forme dialectale du verbe que l'on retrouve dans les parlers de l'Ouest : "Afr. cachier... wallon. katši, bess. cachié..." FEW. II/I.809, a).
- /katsif/Piège à oiseaux (Quatre de chiffre).
- /ke:^{r}damâ/Cardamome (Cardamome ; coeur d'amant : la déformation paronymique est sans doute liée aux propriétés aphrodisiaques que l'on prête aux graines de cette plante).

(1) Nous citerons entre parenthèses le terme français dont le mot créole est la déformation. Nous suggérerons, quand on peut le faire, des attractions paronymiques qui peuvent expliquer le changement phonique.

- /ki:^{r}bit/Alambic (pour distiller le géranium); (cucurbite).
- /kòkte:^{r}/Hélicoptère (hélicoptère ; coq terre).
- /kuluté/Fixer avec des clous (clouter ; peut-être également forme dialectale de clouer : "Clouer...Dém. cleuter...Thaon, Bellème clouter " FEW. II/I.770, a).
- /dadak/dans le tour /fe:^{r} dadak/"monter à cheval sur le dos de quelqu 'un"; Rodr. id. (dada).
- /dóminó/dans le tour /dominó d éstoma/"abdominaux" ; (abdominaux ; domino).
- /dsân/ tsòn/Descendre.
- /fégôdé/(plus rarement /gôdé/)Féconder. (féconder, il paraît peu vraisemblable de voir là une influence provençale ("Npr. fegounda" FEW. III. 442,b).
- /lalwa/Aloès. (aloès ; la variante /lalwas/ de /lalwès/ a permis le jeu de l'attraction paronymique : la loi).
- /lapya/Tilapia ; /ti/servant, en créole, à former tous les noms de petits d'animaux, "tilapia" a été compris comme /ti lapya/. /ê gró lapya/"un gros tilapia". (Il en est de même en mauricien).
- /las/Asthme (asthme).
- /létive:^{r}/Vétiver (/vétive:^{r}/est bien attesté, surtout dans la zone de culture industrielle de cette plante ; cependant sur la côte sous le vent, ainsi que dans le cirque de Mafate, on use plus spontanément de /létive:^{r}/).
- /lêfyâza/Grippe ("influenza"); Maur. /lêfyâza/; rodrig. /fyâza/. Le terme désigne souvent la forme la plus dangereuse de cette maladie : /sô mari lémo:^{r} dâ lêfyâza/"son mari est mort au cours de l'épidémie de grippe".
- /marizólèn/Marjolaine (marjolaine, Marie...).
- /móza/Acacia farnesiana (mimosa).
- /payate:^{r}/Pariétaire (pariétaire; paille à terre).
- /péka/Ipéca.
- /pèz/Pèse-alcool.
- /pi/Plus ; /na pi/"il n'y en a plus".
- /pô levyé/Pont mobile (pont-levis; pont levier).
- /raspay/Hache-paille (hache-paille ; le mot paraît d'introduction trop récente pour qu'on puisse supposer une survivance phonétique dialectale comme dans /ralé/("haler")).
- /rógómôté/Augmenter.
- /rurut/Marante arundinacée (arrow-root).
- /sâküï/Impuissant, lâche (sans-couille).

- /tân/Teindre (cf. /tani:^{r}/"teinture"); il pourrait cependant s'agir d'une forme dialectale : FEW XIII/I.334, a. "LLouv. tangne "teindre"..." 338,b : "LLouv. tangn'tûre "teinture".".
- /tani:^{r}/Teinture. (cf. supra /tân/).
- /tulbô/Réellement, vraiment. 1829 "Tout de bon, moi l'a oublié dire à vous ça, mais ça les bien vrai" Arch. réun. Assassinat Pinard. 1829 ; liasse 1 ("tout de bon").
- /vi:^{r}gó/Burgau.
- /za:^{r}nyé/Araignée.
- /ze:^{r}bâ/Désherbant.
- /ze:^{r}nyòm/Géranium.
- /zo:^{r}di/Aujourd'hui. Maur. rod.seych. id. (aujourd'hui).
- /zózó/Oiseau ; /zwazó/"id." ; cette seconde forme est naturellement beaucoup plus facilement identifiable. (oiseau).

B. TERMES RARES OU TECHNIQUES (1).

- /atéri:^{r}/Aborder, toucher terre (en parlant d'un bateau). "Atterrir v.intr. Mar. Toucher terre ou mettre pied à terre après une traversée".
- /âgâté/Séduire, tromper par des paroles spécieuses. "Enganter. Fam. Gagner, séduire. : "La demoiselle de comptoir avait espéré l'ENGANTER" (H. de Balzac)".
- /âpilé/Attacher un hameçon à une "empile" (/zâpi/; /âpil le zê/"attache l'hameçon" cf. /zâpi/. "Empiler...Pêch. "empiler des hameçons": les attacher à une empile".
- /barôté/Plein de, rempli de ; /lé barôté di mun/"c'est plein de gens"; "Barroter ou Baroter v.tr. Mar.Remplir la cale d'un navire jusqu'aux barrots, jusqu'au pont inférieur".
- /bat arye:^{r}/Reculer, faire marche arrière. "Battre en arrière intr. se dit d'un navire quand il marche de l'arrière avec sa machine".
- /bâ/Banc de nage ; planches sur lesquelles s'asseyent les rameurs. "Banc des rameurs. Nom donné aux bancs de galère (Dans les embarcations actuelles, on dit BANCS DE NAGE)".
- /bâkul/Bancoulier ; fruit du bancoulier. "Bancoulier...Nom donné communément à une espèce du genre aleurite (euphorbiacées)".

(1) Rappelons que figurent ici les mots que n'offre pas le Dictionnaire du français contemporain (éd. 1966); les définitions citées seront empruntées, sauf mention contraire, au Larousse du XXe siècle.

Faute d'information sur les dates d'apparition du mot en français et en créole, nous le considérons comme français ; nous l'avons relevé pour la première fois à la Réunion en 1827 : "des noix de bancoul". Lescouble 22.3.1827. Le mot pourrait être d'origine indienne si l'on admet que l'arbre a été introduit de l'Inde à l'Ile de France par le Comte d'Estang en 1759 (1769, selon P. Rivals, Espèces fruitières... op. cit. p. 64).

- /be:^{r}ze:^{r}/ Grand chapeau de paille, capeline.
FEW. XIV. 335, b : "Bergère "coiffure de femme pour le négligé" (Trév. 1752-1771) ; Schweiz "grand chapeau de femme en paille"". Lar. ne donne que le premier sens.

- /bétèl/ Bétel
"Bétel Espèce de poivrier grimpant que l'on cultive dans plusieurs parties de l'Inde". Les premières attestations sont anciennes (Cf. R. Arveiller, op. cit. pp. 91-100). Faute d'emplois à date ancienne à la Réunion, nous admettrons donc que le terme a été emprunté au français.

- / bibas/ Eriobotria japonica (pas d'attestation ancienne. 1884) fruit du préc. "Bibassier Nom vulgaire du genre eryobotrie". L'étymologie n'est pas précisée et le mot ne paraît pas figurer dans l'FEW.

- /bigarad/ Citrus bigaradia (orange amère).
1834. "Deux bigarades". Lescouble 28.5.1834.
"Bigarade : espèce d'orange amère, fruit du bigaradier".

- /bóre:^{r}/ Parasite de la canne à sucre (divers Pyralidae et Noctuidae). Le terme ne figure pas dans le Larousse et appartient au vocabulaire technique international de la canne à sucre : "Borers ... leur comportement endophyte les fait désigner, dans les pays anglophones, sous le nom de borer" (1). Le nom, en effet, est d'origine anglaise to bore : creuser ; l'action du parasite se manifestant par les galeries qu'il creuse dans la canne à sucre). Peut-être le terme a-t-il été introduit depuis l'Ile Maurice ; il a en tout cas éliminé toute autre dénomination de l'animal.

- /bré/ Brai ; ce produit est utilisé pour assurer l'étanchéité des barques.
"Brai Résidu de distillation du goudron de houille".

(1) R. Fauconnier et D. Bassereau. La canne à sucre. p. 140.

- /bugêviyé/bugêvil/Bougainvillée. On peut supposer que ce nom est d'introduction récente car les dénominations ne sont pas les mêmes dans les diverses îles : rod./rózépin/; seych : /viléa/(sans doute de bougainvilléa).
  "Bougainvillée id."
- /buzarô/dans le tour /râpli:^{r} sô buzarô/"boire avec excès" (l'expression paraît obsolète ; un seul témoignage).
  "Boujaron : n.m. (admis Acad.1835).peut-être du provençal boujarroun). Mar. Récipient en fer blanc d'une capacité de 6 décilitres et servant à distribuer les divers liquides à l'équipage. Un boujaron de tafia".
- /kaftri/Plantation de café.
  "Caféterie' Syn. de"caféière" terrain planté de caféiers".
- /kapile:^{r}/Capillaire.
  "Capillaire : nom de plusieurs espèces de fougères".
- /ka:^{r}lêg/Pièce de bois symétrique à la quille, mais placée au-dessus des"membres."
  "Carlingue : Forte pièce de bois à section rectangulaire, symétrique à la quille et appliquée à la face supérieure des varangues".
- /karòt taba/Paquet de feuilles de tabac roulées (syn. ancien /manòk/).
  "Carotte de tabac.Paquet de feuilles de tabac tordues et roulées en forme de corde".
- /kazyé/Nasse utilisée pour prendre divers poissons ou crustacés. Maur. rod. seych. id.
  "Casier. Nasse d'osier qu'on emploie à la pêche des gros crustacés".
- /ke:^{r} d bèf/Coeur de boeuf. Anona sp.
  1710 "Le coeur de boeuf...est un fruit quy, pour le goût, est à peu près semblable à l'atte". A.Boucher. Recueil trimestriel, Janv.mars 1941, p. 333.
  1761 "...aux pépins de l'anone et du coeur de boeuf". Manuscrit de Pingré, p. 176.
  Ces attestations sont cependant postérieures à celle que mentionne l'FEW.II/2.1171 : "Coeur de boeuf "fruit du cachimentier" (seit Trév 1704)".
  "Coeur de boeuf...nom vulgaire du fruit de l'anone".Lar.
- /kin/Série de cinq numéros au loto.
  "Quine...Série de cinq numéros, au loto, placés sur la même rangée horizontale d'un carton".

- /kle:^{r}/ Non fécondé ; /zèf kle:^{r}/"oeuf non fécondé" (Maur.id; le tour /zèf kle:^{r}/ est souvent employé lorsque naît une fille, alors qu'on espérait un garçon); par ext. stérile en parlant d'un mâle.
"Oeuf clair:celui qui n'a pas été fécondé".

- /kóko/Noix de coco ; tête.
"Coco Fruit du cocotier...pop. tête".

- /kòl/dans le tour /a la kòl/ En concubinage (plus fréquent : /â ménaz/).
"Etre à la colle ; vivre en ménage sans être marié".

- /kòl ófisyé/Col officier. (Le "dolman"/paltó kòl ófisyé/ était autrefois un vêtement très porté ; il ne l'est plus guère aujourd'hui). Maur. id.
"Col officier". Lar.

- /kólô/Fermier lié au propriétaire des terres qu'il exploite dans le régime du colonat partiaire.
"Colon Dr.fermier"; cf."colonat partiaire".

- /ko:^{r}dô sulyé/Lacet de chaussure.
"Cordon...tresse ronde ou plate servant à attacher...: cordon de soulier".

- /kôflo:^{r}/ Cornflower ?

- /kôpe:^{r}/Le parrain par rapport à la marraine.
"Compère id." Lar.

- /kôtpwêt/Pointe qui permet de fixer la pièce de bois que l'on tourne.
"Contre-pointe(méc.) Pointe fixe en rotation et mobile en translation qui, sur un tour, sert d'appui à la pièce que l'on travaille".

- /kôtsézô/Saison autre que celle de la végétation normale.
"Contre-saison Végétation hors de la saison normale... à contre-saison loc. adv.".

- /krâpô/"Crampon" (des plantes grimpantes et en particulier du vanillier),
"Crampon : Bot. Appendice, différent de la vrille et qu'émettent certaines plantes pour s'accrocher à un support".

- /krépin/Fressure.
  "Crépine Membrane de la panse du mouton".

- /kriktómérya/kriptómérya/ Cryptoméria.
  "Cryptoméria".

- /krȍk/Croc à fumier (pour la prononciation cf.surv.dialectales).
  "Croc à fumier".

- /krusku/Tissu dont on usait beaucoup autrefois./krusku satinèt/.
  FEW XVIII.47,a : "Corkscrew Nfr.corkscrew" lainage anglais croisé" (seit 1890)".

- /krwazé/Variété de coq dite aussi /krwazé d'frâs/.
  FEW.II.2, 1377, b. "Nfr.croiser "accoupler des animaux de même genre, mais de race différente" (seit Boiste 1829)".

- /kwak/Manioc séché et broyé (aliment peu estimé ; consommé surtout pendant la seconde guerre mondiale, faute d'autre nourriture).
  Curieusement, le terme est recueilli sous deux étymons différents par l'FEW :
  1/XX.65, b : "kuak (pemon)...Nfr.couac "racine de manioc préparée" (seit Valm 1776, 5,256), couaque (seit EncMAgr) -Aus südamerik-sp.cuaco" id".
  2/XX.76, b : "quaucamotli (aztek.)...Nfr.couac "mets primitif à base de farine extraite de la racine du manioc" (seit 1767 Valm.) couaque (seit AcC 1838)".
  La lecture d'articles de journaux locaux des années 40 donne à penser que le mot et la préparation sont d'introduction récente puisqu'on juge utile d'expliquer l'art et la manière de préparer le "couac".

- /débulé/Tomber en roulant.
  "Débouler. Rouler de haut en bas".

- /défave:^{r}/Mauvaise disposition /le ko:^{r} lé â défave:^{r}/"je ne me sens pas bien".
  "Défaveur...Disposition défavorable".

- /dépó/Abcès.
  "Dépôt. Accumulation de pus ou d'autres excrétions morbides dans les tissus".

- /distâs â distâs/A une certaine distance les uns des autres, de place en place.
  "De distance en distance. De place en place, ici et là".

- /dóve:^{r}/Souteneur.
  "Dos vert. Argot. souteneur".

- /fave:^{r}/dans le tour /prâ fave:^{r}/"prendre force, vie". "Prendre faveur (en parlant des choses) gagner en crédit, en vogue".

- /fékilri/Fabrique de fécule (à base de manioc). "Féculerie Endroit où l'on fabrique de la fécule".

- /fe:^{r} d lésâs/S'approvisionner en essence, faire le plein d'essence. "Faire. Se pourvoir de, s'approvisionner en...(en parlant des choses). Navire qui fait du charbon".

- /fe:^{r} dló/Laisser pénétrer l'eau (d'une barque). "Faire eau. Recevoir l'eau par des ouvertures accidentelles".

- /filas/Fil, filament (en particulier dans la chair d'un fruit ou d'un poisson). "Filasse. Amas de filaments tirés des tiges des végétaux textiles...Fam. viande filandreuse et coriace". Selon l'FEW, ce second emploi remonte au début du XIXe siècle : "nfr."Viande filandreuse et coriace" (fam. seit BL 1808)..." III. 526, b. Or on lit déjà, en 1728, dans le Voyage en Afrique du P. Labat à propos de la viande de tortue : "Elle est maigre, grossière, filasseuse" op. cit. I. 63.

- /filá/Filet de la langue (la byê kup le filé/"on lui a bien coupé le filet (se dit d'un bavard)". "Filet de la langue ou simplement filet. Membrane mince qui attache le dessous de la langue à la partie inférieure de la bouche...Avoir le filet bien coupé : avoir la langue déliée".

- /filye:^{r}/Filière. "Filière Techn. En charpenterie. Nom donné à des pièces de bois de faibles dimensions sur lesquelles s'appuient les extrémités des chevrons d'un comble".

- /flâbwéyâ/Flamboyant (Poinciana regia). "Flamboyant id.".

- /frèz/Mésentère d'animal. "Fraise. Nom vulgaire de la membrane qui enveloppe les intestins du veau et de l'agneau (mésentère)".

- /fu:^{r}nó/Meule à charbon de bois. "Fourneau à charbon. Meule de charbon de bois".

- /futo:^{r}/Interjection (admiration, surprise...). "Foutre ! Interjection qui exprime la surprise, l'admiration".

- /fwin/Harpon à deux ou trois pointes. Maur.rod.seych. id.
"Foène Harpon à plusieurs branches pointues et barbelées, emmanché à un bâton, et dont on se sert pour harponner les gros poissons. (On dit aussi...fouine)".

- /fwin/Fourche à trois ou quatre pointes généralement recourbées. Syn. /krȍk/"Fouine Agric. Fourche de fer à deux ou trois pointes pour élever les gerbes sur le tas".

- /gale:^{r}/Grand rabot.
"Galère. Outil de corroyage de taille intermédiaire entre le rabot et le riflard".

- /gardinaz/Office de gardien. Rod. id.
"Gardiennage. Emploi, office de gardien".

- /garèn/Clapier.
"Garenne. Endroit où vivent des lapins à l'état sauvage, ou à demi-privés, en liberté. Lieu peuplé de lapins".
On retrouve le terme aux Antilles : "Garenne; un grand clapier commun disposé sur le sol" (J.).

- /ga:^{r}gulèt/Vase de terre où l'on met l'eau à rafraîchir. On n'use plus de ce récipient, mais le terme demeure bien connu /zavóka ga:^{r}gulèt/, /tómat ga:^{r}gulèt/(ces fruits évoquant par leur forme celle de la "gargoulette").
Maur. seych. id.
1804 "C'est avec de ces laves décomposées qu'on fabrique des vases appelés gargoulettes" Bory de St Vincent, III. 256.
"Gargoulette. Vase poreux dont on se sert pour rafraîchir l'eau par évaporation".

- /gradub/Estomac du boeuf.
"Gras double. Partie de l'estomac des ruminants et en particulier du boeuf".

- /gréviléa/Grévilea (arbre).
"grévilea id.".

- /lanis du/ Fenouil.
"Anis de Paris. Grains de fenouil" (anis aigre :cumin).

- /la:^{r}b vuéyaze:^{r}/Ravenala madagascariensis. Syn. /ravnal/
"Arbre du voyageur : le Ravenala de Madagascar".

- /laryaz/Frein. (autrefois frein de charrette ; peut s'employer pour n'importe quel frein. Sens figuré : moyen ou tentative de différer, empêcher qch. /mèt laryaz/"causer des embarras".
"Enrayage. Action ou manière d'enrayer...Mécan.Dispositif ayant pour effet d'arrêter le mouvement de rotation d'une roue de véhicule".

- /lâbrók/Découpure en bois ou en métal qui orne la façade des maisons. Syn. /dâtèl la kaz/(Ce dernier terme est le plus courant, /lâbrókê/ est, si l'on peut dire, un terme technique).
"Lambrequin. Archit. Ornement découpé en bois ou en tôle que l'on pose autour du toit d'un pavillon pour dissimuler les gouttières ou les chéneaux".

- /lâbu:rd/Pièces de bois qui supportent le plancher d'une maison. Syn. /baró plâsé/.
"Lambourde. Pièce de bois scellée avec du plâtre sur un plancher, destinée à recevoir le parquet".

- /levâ/dans le tour /ó levâ d.../"à l'est de...".
"Levant : Orient, côté où le soleil se lève".

- /léka:rté/Ecarté, jeu de cartes.
"Ecarté id.".

- /léta:rzi/Etat comateux ; syncope.
"Léthargie. Sorte de sommeil maladif, très profond et continu, sans fièvre, infection ni état comateux".

- /lékim/Résidus de la fabrication du sucre.
"Ecumes de défécation. Résidu de sucrerie provenant de la clarification (défécation) des jus".

- /le:rminèt/Herminette.
"Herminette. Sorte de hache à tranchant recourbé",

- /listô/Liston (d'une barque).
"Liston. Ornement, en saillie ou en creux, tracé de l'avant à l'arrière d'un bâtiment à hauteur de la préceinte".

- /lôgan/Fruit du Nephelium longana ; l'arbre lui-même : /pyé lôgan/.
"Longanier. Arbre que l'on trouve dans l'Inde, à la Réunion et à l'Ile Maurice...son fruit appelé longane sert à fabriquer une boisson rafraîchissante".
Le terme est attesté en français dès le début du XVIIe siècle : 1616 "Des fruicts très bons à manger...que nous appellons d'un nom emprunté aux Chinois Licyes et Longanes" Riquebourg-Trigault. Hist.de l'Expédition Chrestienne au Royaume de la Chine p. 14, cité in Arveiller, op. cit. p. 302.
Le nom aurait donc été emprunté au chinois, comme litchi. Il est attesté aux Mascareignes en 1750 (in Fusée-Aublet) qui mentionne l'origine chinoise du végétal. Il est à remarquer que les textes littéraires offrent souvent la forme "longani", également attestée en créole :
"Takamakas, ravenalas, jackiers, longanis..."M. A. Leblond ; Ulysse Cafre, p. 239.
"Longanis aux pulpes glacées..."Id.Les Iles soeurs p.78

- /makuba/Tabac.
"Macouba.Tabac estimé de Macouba (Martinique) qui sent la rose et la violette".

- /mal/Le paquebot des Messageries Maritimes (qui apportait le courrier de France) ; le terme est aujourd'hui rarement employé.
  Maur., seych. id.
  Littré : "Malle...se dit de tout autre mode de transport des lettres ; la Malle des Indes est arrivée à Marseille".
  "Malle des Indes. Service de transport qui fut le premier et longtemps l'unique "interréseaux" périodique, par chemin de fer et paquebots, d'Angleterre aux Indes, via Paris, Gênes et Brindisi".

- /mal kadik/Epilepsie (rare).
  "Mal caduc. L'épilepsie".

- /maskwit/Masse-cuite.
  "Masse cuite : ...Elle donne une masse cuite, laquelle est soumise à l'action des malaxeurs" (article Sucrerie).

- /mazélâ/Constellation qui, selon certains témoins, n'est visible qu'à l'approche d'un cyclone.
  "Nuées de Magellan. Taches blanches dans le ciel austral, et dues, comme la Voie lactée, au groupement d'innombrables étoiles".

- /mâb/Membres.
  Maur. rod. id.
  "Membres. Chacune des grosses pièces qui forment les côtes ou couples d'un navire".

- /mâgustâ/Mangoustan.
  Maur. seych. id.
  1768 "Des mangoustans et des litchi" B. de St Pierre Voyage p. 64, a.
  L'arbre a été introduit vraisemblablement vers le milieu du XVIIIe siècle car il n'est pas mentionné dans le Catalogue des plantes de l'Ile de France (1750). Le nom était déjà français par conséquent : FEW.XX.104,a: "Nfr.mangostan "fruit comestible d'une espèce de garcinie des pays chauds" (1598 - Trév 1771) mangoustan (1668 -Trév 1771)".

- /melô dò/Pastèque. Maur. rod. seych. id.
  "Melon d'eau. Syn. de pastèque".

- /ménaz/dans le tour /â ménaz/En concubinage.
  FEW.VI. 186, a : "Se mettre en ménage avec qn"vivre maritalement", être en ménage avec qn...".

- /métrès/Ce terme désigne soit "le plus fort des membres" /mâb métrès/, soit une "varangue".
  "Maîtresse partie, Partie la plus large d'un bâtiment ...Maîtresse varangue. Varangue correspondant au maître couple".

- /milo:^{r}/Cabriolet (Ce moyen de transport n'est naturellement plus en usage; cependant, durant la dernière guerre, faute d'essence, on dut sortir des remises les vieux "cabriolets" /milo:^{r}/).
  "Milord. Sorte de voiture à quatre roues avec siège à deux places à l'arrière".
- /palâg/Palangre.
  "Palangre. Corde noyée et soutenue par des flottes, le long de laquelle sont attachées des lignes munies d'hameçons".
- /pan/Panne.
  "Panne. Pièce de bois ou de fer qui, placée horizontalement sur la charpente d'un comble, en supporte les chevrons".
- /papay/Papaye.
  "Papaye. Fruit du papayer ; Papayer.Genre de plante de la famille des passiflorées (carica papaya)".
  Le terme n'est pas d'origine malaise, comme le prétend le Lar., mais caraïbe (Cf.FEW.XX.74,b). Il est attesté en français dès la fin du XVIe siècle : "Mfr.nfr. papaie "fruit du papayer" (1579; 1640-1669)"ibidem.
  L'arbre semble avoir été introduit aux Mascareignes dans la première moitié du XVIIIe siècle ; le mot ne se rencontre pas dans les plus anciens documents, mais figure dans l'inventaire de la flore de l'Ile de France en 1750 recueilli par Fusée-Aublet ("carica papaya: papaier" op. cit.). Le"papayer"décrit par B. de St Pierre (op. cit. 65,a) est d'ailleurs classé par l'auteur dans le chapitre consacré aux "arbres apportés à l'Ile de France".
  Etant donné le caractère relativement tardif de l'introduction, on ne peut donc considérer le mot comme propre au "parler des Isles".
- /patisô/Patisson.
  "Patisson. Espèce de courge, appelée aussi pastisson".
- /pavyô/dans le tour /â pavyô/En pavillon (un des deux types fondamentaux de charpente ; l'autre est dit /â tapnak/).
  "Comble en pavillon. Comble fait de la réunion de plusieurs croupes, dont les pans et arêtes s'appuient sur des demi-fermes".
- /pâs/Estomac d'animal (boeuf ou porc surtout).
  "Panse. Le premier et le plus vaste des quatre estomacs des ruminants. Estomac du cheval".
- /pépi/Pépie.
  "Pépie. Nom donné à une pellicule...entourant la base de la langue, et empêchant les oiseaux, surtout les gallinacés, de boire".

- /pès/pèst/Nom donné à toute maladie épidémique meurtrière (tant pour les hommes que pour les animaux ; ainsi, on appelle /pèst/ aussi bien la grande épidémie de "grippe espagnole" de 1919 que la maladie épidémique qui a fait périr la plupart des abeilles).
  "Peste. Nom donné à diverses maladies épidémiques très meurtrières".
- /piké/Piquer (le poisson).
  "Piquer. Donner à la ligne, d'un coup de poignet, une secousse pour accrocher l'hameçon dans la bouche ou les chairs, quand on sent qu'un poisson a mordu".
- /plabo:^{r}/Plat-bord.
  "Plat-bord. Mar. Extrémité supérieure du bordage qui règne autour du pont d'un vaisseau".
- /platfo:^{r}m/Plate-forme.
  "Plate-forme. Terrassement nivelé sur lequel on établit les fondations d'un bâtiment".
- /ployé/Replier (en roulant ; un filet par ex.).
  "Ployer. Plier en roulant, en disposant".
- /plô/Lest d'une ligne de pêche ou d'un filet (le plus souvent un caillou).
  "Plomb. Corps lourd attaché à la ligne pour faire plonger l'hameçon, ou au filet pour le maintenir à fond".
- /po:^{r}t uti/Pièce sur laquelle le tourneur appuie la lame de son ciseau pendant le travail.
  "Porte-outil. Organe de machine-outil recevant l'outil, dans le cas des tours, mortaises, étaux-limeurs...".
- /pòz/Affectation. /mèt la pòz/"faire des manières".
  "Pose. Affectation, prétention, morgue".
- /préla/Bâche.
  "Prélart. Grosse toile goudronnée dont on se sert pour couvrir les dromes, embarcations...".
- /prósédé/Agir en justice.
  "Procéder. Dr. Agir en justice, intenter des poursuites".
- /puspus/Voiture d'enfant.
  "Pousse-pousse. Petite voiture d'enfant".
- /pwa a graté/"Pois à gratter" (provoque de vives démangeaisons).
  1750 "Dolichos pruriens : pois à gratter" in Fusée-Aublet, op. cit. (Ile de France).
  "Pois à gratter. Gousses de mucunes".
  Le végétal se retrouve aussi aux Antilles (Mart."pois gratté" Dolichos pruriens). Il semble que l'espèce connue aux Mascareignes soit identique à celle de France car Bojer (Flore de l'Ile Maurice 1837, op.cit.) l'identifie comme "mucuna pruriens". (La forme même de la dénomination donne à penser qu'il ne s'agit pas d'un néologisme créole).

- /pwa sab/"Pois sabre"; maur. id. "Canavalia gladiata".
"Pois sabre. Nom vulgaire du fruit des canavalies".

- /pwa mâz tu/Pois mange-tout.
"Pois mange-tout : pois dont la gousse est dépourvue de parchemin et peut être consommée en même temps que la graine".

- /pwalô/Poêle.
"Poêlon. Petite poêle."

- /pwaré/Poirée.(On dit également /brèd pwaré/).
"Poirée. Variété potagère de la bette commune".

- /pwêsô/Poinçon.
"Poinçon. Constr. Pièce de bois verticale qui reçoit dans une ferme les deux arbalétriers et suspend le milieu de l'entrait".

- /rabli:^{r}/Râble, ou rablure.
"Rablure. Rainure triangulaire pratiquée dans la quille, l'étrave et l'étambot des navires en bois, pour y loger les extrémités des bordages". En fait, la technique de construction étant plus sommaire, ce que les constructeurs créoles nomment /rabli:^{r}/ est souvent en fait un "râble" ("Râble : "pièce de bois droite sur laquelle on cloue les bordages du fond sur les bateaux plats" (seit Stoer 1625)" FEW. X. 599, b).

- /rafrésisâ/I/Adj.Propre à rafraîchir le corps.
2/Remède (généralement en tisane) propre à cet usage.
"Rafrâîchissant. Adj. Propre à rafraîchir le corps "tisane rafraîchissante". Substantiv.Substance propre à rafraîchir ou à relâcher le ventre".

- /rag/Marque, écorchure (en particulier écorchures de la gousse de vanille causées par le frottement).
"Raguer. Déchirer ou user par le frottement...Ragage. Détérioration produite par le frottement d'un corps quelconque (par ex. d'un câble) sur un autre corps". Curieusement "rague" n'est pas attesté seul alors que "pomme de rague" est donné comme synonyme de "pomme de racage" ("Racage" et "ragage" sont synonymes, de même que "raque" et "rague").

- /relasé/Avoir un effet laxatif /rézê i relas/"le raisin est laxatif"; adj. qui souffre de relâchement intestinal.
"Relâcher. Causer le relâchement intestinal".

- /relasmâ/Diarrhée.
"Relâchement. Etat des voies intestinales qui occasionne la fréquence des selles et leur liquidité plus ou moins grande".

- /rò̀b/Robe (d'une andouille).
"Robe. Boyau qui recouvre une andouille".

- /sablye:^{r}/Sablière.
"Sablière. Constr.Pièce de bois posée horizontalement et destinée à recevoir l'extrémité d'autres pièces dans une charpente formant toiture".

- /sapèl/Chapelle, bâti latéral de moulin à cannes.
"Chapelle. Bâti sur lequel s'appuient la chasse et le porte-lame d'un métier à tisser" (peut également, dans d'autres domaines, désigner diverses parties de machines ; cf. FEW. II/I.286,a),

- /sâpak/Champac (Michelia champaka) ; cultivé naguère pour la distillation de ses fleurs, cet arbre est vraisemblablement d'introduction récente.
"Champac. Espèce de magnolia cultivée dans les Indes et l'Indochine et dont la fleur fournit un parfum apprécié".

- /sâsitiv/Sensitive (Mimosa pudica). Syn;/tramtram/, /trôp la mo:^{r}/.
"Sensitive. Plante légumineuse mimosée, appelée ainsi à cause de l'extrême irritabilité de ses feuilles qui s'abaissent au moindre contact".

- /sèn/Seine. Maur. rod. seych. /lasèn/id.
"Seine. Filet qu'on traîne sur les plages à fond de sable régulier".

- /séné/Pêcher à la seine. Syn. /ral la sèn/ (m.à m."tirer la seine").
Au XVIIe siècle, le terme est courant dans le vocabulaire des marins et on le rencontre souvent dans les journaux de bord de vaisseaux qui font relâche dans l'Ile.
1671 "M. l'Amiral permit aux matelots de senner pour eux et prirent d'un seul coup de senne dans l'étant.." Journal du Navarre, in Lougnon Sous le signe de la Tortue, p. 113.
1676 "De deux coups de seine qu'on y donna...On ne put seiner davantage" Journal du Vautour, ibidem,p.140.
Il ne s'agit pas là de termes "créoles", mais leur fréquence d'emploi peut expliquer qu'ils se soient maintenus dans les parlers de l'Océan Indien.

- /séne:^{r}/Pêcheur à la seine. Syn. /rale:^{r} d sèn/.
"Seineur. Celui qui pêche à la seine".

- /se:^{r}/Pièce de bois placée longitudinalement dont le rôle est de coincer et de maintenir en place les bancs de nage. Seych. /se:^{r}/ id.
"Serre. Pièce de liaison longitudinale croisant intérieurement les couples...Lames de fer servant à coincer le chouque du beaupré...".
On voit par là que, dans le vocabulaire de la marine, peut être nommée "serre" toute pièce dont le rôle est de maintenir en place une autre partie.

- /sêp/Plante médicinale.
"Simple. Substantiv. et au masc. plur.Plantes médicinales employées en nature".

- /sikó/Chicot.
"Chicot. Partie inférieure de la tige d'un arbre coupé ou rompu, restée attachée au sol et qui sort de terre".

- /sóka/Agave ; également appelé /sóka blé/à cause de sa couleur ou /sóka bayonèt/ pour ses épines redoutables. Ce terme semble d'introduction récente. Il n'apparaît pas dans les documents anciens et ne se retrouve pas dans les autres créoles. Par ailleurs, à la Réunion même, il est totalement inconnu dans certaines régions (Cirque de Cilaos par ex.). Nous pensons qu'il s'agit d'une déformation du mot "yucca".
"Yucca. Genre de liliacées comprenant des arbrisseaux arborescents".
L'yucca est, par son apparence, très voisin de l'agave: FEW.XX. 84, b : Nfr. iuca "plante de la famille des liliacées de l'Amérique tropicale,qui a l'aspect de l'aloès" Corn 1694, yuca Enc 1765...".
Le terme est d'origine américaine, et il apparaît aux Antilles avant d'être attesté en français :
1667 "Nous avons dans ces Isles, outre le Iuca, quatre sortes de Pites" Du Tertre, II. 104. (Le rapprochement qu'établit l'auteur entre "iuca" (liliacée) et les "pites" (agaves) confirme notre hypothèse. Nous ne pensons cependant pas, pour les raisons précédemment exposées, que le terme ait pu passer directement des Antilles aux Mascareignes.

- /sódye:^{r}/Grande marmite.
"Chaudière. Grand récipient métallique où l'on fait chauffer, cuire, bouillir".

- /sófé/Corrompu, gâté (de la viande surtout).
"Echauffé. Etat, caractère, odeur des matières trop chauffées ou en fermentation".

- /srê/Serein, petite pluie fine du soir. Maur. /la serê/ "petite pluie fine du matin ou du soir".
"Serein.Vapeur qui se résout en une pluie fine après le coucher du soleil".

- /tabl à mâzé/Table à manger.
"Table à manger id.".

- /tablό/Partie plate et verticale à l'arrière d'une barque. Maur. rod.id. /batό tablό/"barque qui n'est pas pointue à l'arrière comme les pirogues et qui, de ce fait, permet d'installer un moteur hors bord". Aux Seychelles, on n'use guère que de pirogues ; le mot ne paraît donc pas connu.
"Tableau. Mar. partie plane et quasi verticale qui forme l'arrière des canots et de certains petits voiliers".

- /tâbó/Etambot.
  Maur. rod. /étâbó/ id.
  "Etambot. Mar. Pièce de bois ou de fer formant la limite arrière de la carène".
- /ti talbe:^{r}/Le petit Albert ; traité de sorcellerie qui jouit d'une grande réputation ; le "Grand Albert" /grâ talbe:^{r}/ semble beaucoup moins en vogue.
  Maur. /ti talbe:^{r}/, /grâ talbe:^{r}/ id. seych./ti talbe:^{r}/
  "Les Secrets du grand Albert et Les Secrets du petit Albert ...grimoires de sorcellerie".
- /tólé/Tolet.
  Maur. rod. seych. id.
  "Tolet. Mar. fiche en bois ou en fer, fixée dans le plat-bord, servant à recevoir l'erseau d'un aviron".
- /tólétye:^{r}/Tolétière. Maur. id. (Aux Seychelles, on la nomme /savat/).
  "Tolétière. Mar. pièce de bois clouée sur un plat-bord et recevant les tolets".
- /trâsvidé/Transvaser.
  "Transvider. Verser d'un vase incomplètement plein dans un autre".
- /trêg/Baguette de bois.(Usages divers ; dans une barque, lattes de bois clouées sur la membrure ; barre de bois sur laquelle on fait sécher les feuilles d'agave /sóka/...).
  FEW. XVII, 330, b : "Tringle "baguette équarrie, longue et étroite, qui sert à former des moulures ou à remplir un vide entre deux planches" (Douai 1459, Gay ; seit Cotgr 1611...)". Le Lar. donne de nombreux exemples d'emplois du terme dans divers vocabulaires techniques.
- /tuk/Récipient métallique (de contenance relativement importante). Maur. rod. seych. id.
  (On doit peut-être rapprocher de ce terme un mot que nous avons pu relever à date ancienne : 1697 "Huit touquins..."Arch. Réun. Inventaire Royer, 3.2.1697).
  "Touque. Comm. Grand récipient de tôle pour le transport de certains produits".
  "Touque Nf. (1925 Gide ; étym.obscure. Touque "bâtiment pour la pêche au hareng" in Boiste 1808). Récipient métallique pour la conservation et le transport des poudres, pâtes, liquides (eau douce sur les navires..)" Robert. La comparaison des créoles tend à prouver que l'emploi du mot doit être beaucoup plus ancien.
- /tye:^{r}sô/Tonneau.
  "Tierçon. Ancienne mesure pour les liquides dont la contenance variait avec les régions qui l'employaient ...Tonneau de bois blanc allongé dans lequel on expédie le riz de la Caroline".

- /vaniyri/ Lieu où l'on cultive les vanilliers.
"Vanillerie id.".

- /varâg/Varangue. Maur. id.
"Varangue. Pièce de bois à deux branches formant la partie inférieure d'un couple de navire".
En fait, souvent,ce que les créoles nomment /varâg/ est une pièce de bois accotée au "couple" /mâb/ ; il s'agit donc, stricto sensu, d'une "fausse varangue" (comme il s'agit de petites embarcations, les couples ne sont pas faits de plusieurs pièces comme ils doivent l'être sur de grands navires).

- /végraz/Lattes de bois clouées, à l'intérieur de la barque, sur la membrure. Syn. /trêg/ (ce dernier terme est beaucoup plus courant, /végraz/ est plutôt un mot technique dont usent certains constructeurs d'embarcations).
"Vaigrage. mar. ensemble des vaigres d'un navire. Bordé intérieur de la membrure".

- /vétive:^{r}/Vétiver ; on dit également /létive:^{r}/. Maur. id.
"Vétiver. Nom d'une graminée de l'Inde, du genre andropogon, remarquable par son odeur aromatique".
Ce végétal semble avoir été tardivement introduit ; nous n'en avons pas trouvé mention avant la seconde moitié du XIXe siècle ; le terme était alors déjà français:
FEW. XX. 113, a : "Vétyver...(Moz 1828- Lar. 1949)".

- /vê/Moût qui a cessé de fermenter (dans la fabrication du rhum).
"Vin. Nom donné à tous les jus aqueux et sucrés, transformés par la fermentation et susceptibles de fournir de l'alcool".

- /vinas/Résidu de la distillation du rhum.
"Vinasse. Résidu de la distillation des liquides alcooliques".

- /vizavi/En face de.
"Vis à vis. Juste en face de".

- /vua é smê/dans le tour /pa:^{r} vua é smê/"par monts et par vaux" /li lé tuzu:^{r} pa:^{r} vua é smê/"il se déplace sans cesse, il est toujours en voyage".
"Etre toujours par voies et chemins. Etre toujours en route, en voyage".

- /vuéyaz/vuayaz/Aller-retour effectué en transportant une charge. Quantité transportée en une allée et venue /ê vuéyaz delǒ/"un voyage d'eau" ; /ê vuéyaz zâbrevat/ "un transport d'embrevates"."
"Voyage. Allée et venue d'un lieu à un autre. Allée et venue d'un porteur. Quantité transportée".

- /vyé/Vieux (le père) ; / vièy/Vieille (mère ou femme).
"Vieux, vieille.Dénomination très familière, mais non irrévérentieuse, par laquelle on désigne quelquefois les parents".

- /yapana/Ayapana.
"Ayapana. Genre d'eupatoire de l'Amérique du Sud".

- /zak/Jaque ; fruit du jaquier. (Artocarpus integrifolia).
"Jaque. Fruit du jaquier". "Jaquier ou arbre à pain (artocarpus incisa)...".
L'arbre nommé à la Réunion /zak/ est l'Artocarpus integrifolia ; l'Artocarpus incisa est dit /fri a pê/ ou /fuyapê/"fruit à pain".
Il s'agit d'un terme d'origine "malabare" "d'abord parvenu au français, vers 1525, par l'intermédiaire de l'italien ...La forme à -e final se lit pour la première fois chez Pyrard (1611); c'est presque sûrement un emprunt au portugais. Les formes francisées, utilisées par les voyageurs, paraissent l'emporter vers la fin du XVIIe siècle ...La majuscule ne disparaît, dans la forme définitive jaque, qu'en 1703". (R.Arveiller op. cit. pp. 293-294).

L'arbre semble avoir été introduit au XVIIIe siècle ; il existe à l'Ile de France en 1750 (cf. Fusée-Aublet) et B. de St Pierre le mentionne parmi les végétaux importés : "Le jacq est un arbre d'un beau feuillage..." Voyage, 65, a. (Il est à remarquer qu'il conserve la dénomination créole sans lui adjoindre le suffixe -ier comme il le fait dans d'autres cas). Il n'aurait été apporté à Bourbon qu'en 1780.

Le mot créole ayant, compte tenu des changements phonétiques, la même forme que le terme français qui paraît vulgarisé dès le début du XVIIe siècle, nous n'avons pas jugé bon de faire figurer /zak/ dans le chapitre consacré à l'apport indo-portugais.

- /zanòn/Fruit.
"Anone. Genre type de la famille des Anonacées...dont plusieurs produisent des fruits très recherchés".

- /za:^{r}dinye:^{r}/Jardinière, caisse à fleurs.
"Jardinière. Meuble d'ornement supportant ou contenant une caisse à fleurs".

- /zavóka/Avocat ; fruit de l'avocatier.
"Avocat. Fruit de l'avocatier, arbre de la famille des lauracées".
Le mot qui apparaît en français à la fin du XVIe siècle, prend sa forme actuelle au début du XVIIIe et se trouve recueilli par les lexicographes peu après :
FEW. XX. 57,a : "Accoiate "fruit de l'avocatier"(1599) ...Avocat (seit 1722, s.Trév 1752)...".
Or, c'est précisément vers 1750 qu'il passe pour avoir été introduit aux Mascareignes.
"L'Avocatier a été introduit tout d'abord à Maurice en 1750 en provenance du Brésil...C'est de Maurice qu'il fut introduit à Bourbon par Joseph Hubert, le 22 Mars 1789" P. Rivals. Espèces fruitières, op. cit. pp.61-62.

Cette tradition se trouve confirmée par les documents de l'époque. En effet, il n'est pas cité dans la flore de l'Ile de France (Fusée-Aublet, op. cit. 1750), mais figure dans la liste des arbres importés que mentionne B. de St Pierre : "L'avocat est un assez bel arbre..." Voyage, p. 65, a.
Le cas est donc analogue à celui de /zak/ (cf. supra).

- /zâbas/Ambasse (poisson).
"Ambasse. Genre de poisson téléostéens, famille des percidés".

- /zèl/Résidu membraneux que laisse le retrait des grains de l'épi de maïs.
"Aile. Expansion membraneuse qui se développe sur certains fruits ou grains, sur des tiges, etc.".

- /zénérate;r/Chaudière (dans les usines à sucre). Maur. id.
"Mécan.Générateur de vapeur. Syn. de chaudière".

- /zèstròp/Estrope (pour attacher l'aviron à son tolet).
Maur. rodrig. seych. id.
"Estrope. Mar. Anneau formé par un cordage dont les deux bouts sont épissés l'un sur l'autre...Cordage qui servait, à bord des galères, à attacher la rame après son tolet".

- /zizib/Jujube.
"Jujube. Fruit du jujubier"..."Jujubier.Genre de rhamnacées". Dans les autres îles, le fruit est nommé /masô/ (Maur. seych.) que le Lar. donne comme "nom vulgaire du jujubier cotonneux".

- /ziv/Givre (cristallisation de sucre sur les gousses de vanille).
"Bot. Vanille givrée. Vanille dont les gousses portent des efflorescences blanches".

- /zókris/Imbécile /fé pa tô zókris/"ne fais pas l'idiot".
Maur. id.
"Jocrisse. Sot, benêt".

- /zyé/Bourgeon, Maur. id.
"Oeil. Petit bourgeon poussant à l'extrémité des branches ou à l'aisselle des feuilles".
Le même terme était en usage aux Antilles au XVIIe siècle (St Christophe) : (à propos des morceaux de cannes à sucre qu'on replante) "Plus ils ont de noeuds ou d'"yeux", suivant le langage des îles, plus on juge qu'ils pousseront de rejetons". Histoire Générale des Voyages, T. XV, p. 687.

SECTION II

LES SURVIVANCES DIALECTALES ou ARCHAISMES FRANCAIS

Pour éviter au lecteur d'avoir recours aux indications de la bibliographie, nous indiquerons ici les principaux glossaires et dictionnaires dialectaux auxquels nous avons eu recours :

Deseille (E), Glossaire du patois des matelots boulonnais, 1884, Boul., Des.(1).

Vasseur (G), Dictionnaire des parlers picards du Vimeu, 1963, Pic., Vas.

Moisy (H), Dictionnaire de patois normand, 1887, Norm.,Moi.

Coulabin (H), Dictionnaire des locutions populaires du bon pays de Rennes, 1891, Bret., Coul.

Dottin (G) et Langouet (J), Glossaire du parler de Pléchatel, 1901, Bre., Plé.

Verdier (R), Dictionnaire phonétique, étymologique et comparé du patois du Haut-Maine, 1951, Hmanc., Ver.

Dottin, Glossaire des parlers du Bas Maine, 1910, Bmanc., Dot.

Verrier (A.J.) et Onillon (R), Glossaire étymologique et historique des parlers et patois de l'Anjou, 1908, Ang., V.O.

Eudel (P), Les locutions nantaises, 1884, Nant., Eud.

Lalanne (Abbé), Glossaire du patois poitevin, 1867, Poi., Lal.

Musset (G), Glossaire des patois et parlers de l'Aunis et de la Saintonge, 1929, Aun., Mus.

On peut aussi ajouter, pour les termes de marine :

Aubin, Dictionnaire de marine contenant les termes de la navigation et de l'architecture navale, 1702, Mar., Aub.

(1) Sont mentionnées, après le titre, les abréviations dont nous usons pour citer en référence ces ouvrages.

.../...

Jal (A), Glossaire nautique, 1848, Jal.

pour la pêche et la faune marine :

Duhamel du Monceau, Traité général des pesches maritimes, des rivières et des étangs, 1769, Duh.

Ces recherches ont pu être complétées grâce à l'ouvrage essentiel de W. von Wartburg :

Französisches Etymologisches Wörterbuch, FEW.

Pour éviter d'inutiles longueurs, nous n'avons jamais cité les indications que nous avions pu trouver dans les glossaires dialectaux lorsqu'elles se trouvent reprises par l'FEW. De ce fait, les seules mentions que nous faisons de ces ouvrages portent sur des points où l'FEW paraît présenter quelque omission.

Le choix des glossaires dialectaux s'est fait, bien entendu, en fonction des résultats des recherches que nous avions faites sur l'origine des premiers colons (Cf. Deuxième partie, Chap. IV) ; par commodité, nous désignerons du nom de "parlers de l'Ouest", les dialectes des régions situées à l'Ouest Nord-Ouest d'une ligne Bordeaux-Paris..

/abataz/labataz/, surtout dans les expressions du type /prâd labataz/ ou /gay labataz/ "avoir la possibilité d'utiliser un levier pour soulever une lourde pièce, avoir un point d'appui solide pour faire agir son levier". Aun. Mus. : "Abatage.s.m. : levier ; rayon d'action d'un levier".
Ang.V.O. : "Abatage : longueur d'un bras de levier.
L'FEW donne quelques compléments d'information (XXIV, 19, a). "Abattage :...action de soulever par un levier une pierre, une pièce de bois sur un chantier (seit Enc 1751)... ang. bgât. abatage "portée d'un levier".

On voit que le sens du terme créole est très voisin de ceux qu'offrent pour "abattage" les dialectes cités.

/abuti:r/ Arriver à suppuration (en parlant d'un abcès ou d'un furoncle) .FEW XV, 221, a : "aboutir : v.n. venir à suppuration (d'un abcès)" (Est 1538-LAR 1948), Louv. aboutir "arriver à suppuration"... Vilette abuti adj. "qui est percé (d'un furoncle)".

.../...

/akfe:r/ Pourquoi ?
FEW III, 352, b : "Mfr. à quoi faire" "pourquoi" B. Desperiers ; Montaigne) Hmanc, à qué faire, Blois quoué faire, centr. (à) quoué faire, orl. quoi faire que".
On peut ajouter :
Bret. Plé.: akafer (à quoi faire) : loc. pourquoi".

/akókinâ/ "se dit de choses dont l'usage devient une habitude, de friandises ou de fruits qu'on ne peut s'arrêter de manger".
FEW II/2, 863, a : "nfr. acoquiné en "attaché à" Malherbe, acoquiner "attacher quelqu'un par une habitude agréable" (seit Ac 1694)... saint acoquiner "faire prendre à quelqu'un de mauvaises habitudes", bgât. acotigner" id. v.r. s'attacher trop à", Elle acotchinai "id"".

/akòz/ Pourquoi ? Parce que (On entend, plus rarement, /akòz ke/ "parce que").
Maur., rod., /akòz/ "parce que".
De même, en haït. : "à cause : parce que" (F).
FEW II, 542, b : "Mfr. Nfr. à cause que "parce que".
Les exemples cités sont très nombreux et la locution se retrouve dans beaucoup de dialectes. Il en est de même pour "à cause" qui présente cependant la particularité d'être une forme uniquement dialectale ; elle est particulièrement bien attestée dans les parlers de l'Ouest.
Aun. Mus. "à cause ? : pourquoi"
Ang.V.O. "à cause : pourquoi ?"
Hmanc. Ver. "à cause : pourquoi ?"

/alô/ Plus rarement /anô/, /anu/ ; morphème qui, antéposé à la base verbale, marque la première personne du pluriel de l'impératif présent.
/alô résté/ "restons".
1799 : "Allons tuer chacun notre mâître. Moi y sera le capitaine. Le jour que moi va dire, nous va tuer aux autres", Arch. Réun. (propos tenus par des esclaves), L. 450.
1849 : "Il me dit : "Allons tirer un coup", Arch. Réun. af. G. Lefèvre, at. aux moeurs. La comparaison avec les autres parlers de l'Océan Indien prouve que le tour est ancien :
Maur. /anu mâzé/ "mangeons" (Cf. Baissac, op. cit. 1880, "La première personne du pluriel se forme à l'aide de l'interjection allons qu'on prononce anons, anous", p. 28).
Roc. /nu mâzé/ "mangeons" ; /anu/ est également utilisé, mais moins fréquemment.
Seych. /ânu mâzé/ "mangeons".
Ce type de formation de l'impératif I pl. se retrouve dans la zone caraïbe (Cf. M. Goodman, op. cit., p. 89, à qui nous emprunterons des exemples pour les créoles de Louisiane et de Guyane).
Louis. "anŏ, LN. 14 anŏ kupe "coupons".
Guyan. "ănu. SQ. 134, annu briga "battons-nous".
Mart. "an-nous ; (origine à nous de... devant un verbe) première personne du pluriel de l'impératif ; employé

.../...

seul "allons" (D) (1).
Haït. "an'nous manger : mangeons" (F) ; curieusement, M. d'Ans (op. cit.) qui signale p. 84 "a n-ale zwe "allons jouer", n'envisage pas le cas de ce morphème dans son étude de l'épitagme prédicatif.

L'ensemble prouve que le tour a son origine dans une expression française que l'on a essayé de retrouver ; S. Sylvain déclare, sans donner de référence plus précise : "l'impératif en anu correspond à l'impératif périphrastique en anons "allons" du picard" (op. cit. p. 139). M. Goodman a cependant relevé dans le Glossaire du Patois Picard de Corblet "allons dis jou" (extrait de lettres qui peuvent donner une idée du patois des environs de Corbée au XVIIIème siècle).

Le changement de "l" en "n" est évidemment important aux yeux de M. Goodman qui n'a que peu d'informations sur les parlers de l'Océan Indien où "l" s'est parfois maintenu ; il paraît résulter de l'existence de deux tours français proches : "allons + inf." et "à nous de...". Comme ce morphème cumule les marques personnelles (1ère du plur.) et modales, l'influence analogique de la marque personnelle "nous" que tous les créoles ont conservé a contribué à favoriser le processus.

/akuté/ Ecouter .
La forme "acouter" apparaît dans de nombreux parlers : FEW I, 184, b : "...pik. norm. yer. saint. centr. loch. morv. yon. acouter".

/amaré/ Attacher . Le terme a en créole réunionnais un sens très général "lier, attacher", et se distingue par là du mot français ("Lier, fixer, attacher un cordage ou une chaîne en lui faisant faire plusieurs tours sur une bitte, un taquet ou un cabillot", Gruss.).

Ce sens est attesté à Bourbon dès le début du XVIIIe siècle :

1706 "accusés d'avoir voulu amarer et tuer François Boucher", Accusation d'un esclave de P. Parny, 14/7/1706, Arch. Réun. C° 2 791, f. 30.
(Le mot apparaît même dès 1690 dans le

(1) Pour les ouvrages de référence cités par abréviations, cf. le chapitre sur "le parler des Isles".

.../...

compte-rendu de l'arrestation de Vauboulon par le Père Hyacinthe : "Amarrez-moi ce coquin". Archives de l'Ille et Vil. C 2 620; cité par Barassin ; op. cit. p. 204 ; nous n'avons malheureusement pas pu avoir accès à cette pièce).

On retrouve le mot, avec ce même sens, durant tout le XIXe siècle :
1836 : "...des gounis qui étaient amarrés avec un morceau de vacoua". Af. Carlin, escl. viol. 1836.
/amaré/ est susceptible d'emplois figurés :
/ama:r pa l ke:r/ "ne te tracasse pas" ;
/akòz vu i ama:r l ke:r si:r mô zafe:r/ "pourquoi t'inquiètes-tu de ma situation ?"
/guyav pa mi:r i ama:r la bus/ "les goyaves qui ne sont pas mûrs sont astringents"
Maur., rod., Seych. /amaré/ "attacher".

Le mot se retrouve d'ailleurs dans des parlers de la zone américaine :
Haït "marer : attacher" (F)
Mart. "amarrer : attacher" (J) ; "marrer : attacher" (D).
Acad. Louis."amarrer : attacher" (D).

Les dialectes français offrent des exemples d'emploi d'"amarrer" au sens très général d'"attacher".
FEW I, I, a "norm. amarrer "attacher, assujettir"; yèr. "attacher (en général). Guern. amarraîr "attacher, lier"."
On peut noter, en outre :
Ang V.O. "amarer : amarrer; par ext. chez les mariniers attacher".
Nor. Moi. "amarrer : attacher, lier, assujettir.
Ce sens est signalé par l'FEW mais l'auteur ajoute une précision intéressante : "Ce verbe qui appartient à la langue comme terme de marine possède, en Normandie, dans la région la plus éloignée de la mer, l'acception générale qui vient d'être indiquée".

Cette remarque va dans le même sens que celle que fait, à propos de l'Atlas Linguistique de l'Ouest de la France, G. Mass-ignon :

"Cette interpénétration du milieu terrien et du milieu maritime se reflète aussi dans le langage quotidien : ...on n'attache pas son soulier, on l'"amarre". (Orbis, XI.2.1962, p. 476).

.../...

On peut penser que dans la langue des marins du XVIIe siècle "amarrer" a déjà le sens général de "lier" :

"Amarrer : attacher ou lier quelque chose. Ce mot est très fréquent dans la bouche de l'équipage", Aub. 1702.

Au contact des choses et des gens de la mer, les parlers de l'Ouest ont sans doute admis, très tôt, le terme avec cette signification.

On voit par là combien, dans des cas de ce genre, il est difficile de déterminer si un terme créole, à l'origine, appartient à la langue des marins ou à celle des colons venus des provinces de l'Ouest.
/ama:r/ "lien" présente un cas qui paraît lié au précédent.

/amiz/ Amie (le terme est presque sorti de l'usage en créole).
FEW I, 87, b "...rouch ; amisse". Ne mentionne pas : Norm. Moi. "amice.s.adj.ami".
L'acadien louisianais offre le même terme que le créole : "amise : amie" (D).

/amizé/ Ne pas se presser, prendre tout son temps
/dókte:r i amiz/ "le docteur ne se presse pas".
/li la pa amizé pu:r muri:r/ "elle n'a pas tardé à mourir".
/la pa amizé, le fé la pri ddâ/ "ça n'a pas traîné, le feu a pris dedans".
/amiz pa/ "dépêche-toi !"

L'étymon du terme créole pourrait être "muser"; FEW VI, 279, a "fr. muser "perdre son temps à des riens" bien attesté en de nombreux dialectes. Cependant, "amuser" lui-même apparaît également avec des significations très voisines, particulièrement dans les parlers de l'Ouest : FEW VI, 280, a, b, "norm. amuser" arrêter" MN, Pléch. amüzɔ"empêcher de travailler", bmanc. amüzer "retarder", ang. amuser le temps "perdre son temps, Châtell. amuser "faire perdre du temps", amuser à "tarder à"."

On peut ajouter :
Wal. Rem. "amuzer : amuser, faire perdre le temps".
Ang. Mus. "amuse : retard".
guern. M. "amuser : retarder".

/amôtré/ Enseigner, apprendre ; /li amôtr ali kôdüi:r/ "Il lui apprend à conduire". /amôtre:r/,

.../...

/amôtrèz/ "instituteur, institutrice". On rencontre, en français, à l'Ile de France, en 1801 : "...pour montrer les langues française et anglaise", Petites annonces de l'Ile de France, 1801, 248.
Si ces termes se rattachent manifestement à "monstrare", ils peuvent dériver soit de "remontrer", soit d'"amonstrer".

a) "remontrer" FEW VI, 3, 97, b "Remontrer... boul. "enseigner, instruire", art. armoutrer, ang. remontrer, DSèvres reboutrai...saint. rebontrer..." Le terme est donc bien attesté dans les parlers de l'Ouest ; on trouve même trace du passage de "remontrer" à "armontrer" qui pourrait être l'étymon dialectal du créole /amôtré/ ; le même problème se retrouve pour /a:rmasé/ (amasser ; ramasser ?), /a:rkilé/ (reculer ; arculer ?). On ne peut savoir s'il s'agit d'un phénomène réellement créole puisque des dialectes français qui ont pu avoir une influence déterminante en offrent des exemples : art. "armoutrer : enseigner, instruire".

b) "amontrer" FEW, VI, 3, 98, b, "Fr. amonstrer.v.a. "montrer, présenter" (St Amand ; pik, 14 j.h.) awallon. id...pik.art. amoutrer. apr. amostrar "enseigner" ".

/apa:rtma/ Chambre ou pièce dans une maison ou un appartement, compartiment dans une étable.
Le mot a le même sens à l'Ile de France au début du XIXe siècle :
"Une maison principale composée de 9 appartements" Petites annonces de l'Ile de France, 1801, 9.
Cette signification apparaît également dans des dialectes français : FEW VII, 672, b, "nfr. appartement... "pièce de logement, chambre "Dol. kan. Hloire, mars. id, Brun, SeudrS. "id, compartiment dans la grange, dans le grenier".

/apiyé/ Fermer (une porte) : /apiy la po:rt/ "ferme la porte".

Au point de vue phonétique, on peut admettre qu'/apiyé/ constitue l'équivalent normal d'"appuyer" (passage d'/ü/ à /i/) ; cependant, on doit noter que des formes voisines apparaissent dans l'Ouest : FEW XXV, 41, a" ...havr. appiyer, Andelis apier, Mesnil-Azouf, sair. appié, Jers. appier..." On peut donc penser que le terme a été introduit sous cette forme à Bourbon, ce que confirme la comparaison avec le martiniquais qui ne connaît pas le changement systématique d'/ü/ en /i/ et qui offre néanmoins la forme "appiyé" pour "appuyer" (D).

.../...

Le sens du terme créole se rencontre également en français :
FEW (ibid.) "...appuyer "fermer (une porte) (Du Fail)".

L'évolution sémantique est donc ancienne et, de ce fait, on ne peut penser qu'"appuyer" a pris le sens de "fermer" parce qu'on exerce une pression sur une porte pour faire jouer le ressort de la serrure. Le mot a bien plus vraisemblablement vu son sens changer parce que, pour fermer une porte, quand on ne dispose pas de serrure, on "appuie" quelque chose contre elle, à l'intérieur ou à l'extérieur. Aux Seychelles, où l'on use également du terme, on pratique encore ce mode archaïque de fermeture : /i apiy sô lapo:rt avèk batô kókó/ "Il ferme sa porte avec une nervure centrale de palme de cocotier".

/apré/ Sert à donner au verbe l'aspect duratif : /mwê lété apré do:rmi:r/ : j'étais en train de dormir".

"Après" (ad pressum) figurant dans les premiers fascicules de l'FEW, l'article n'offre que très peu d'intérêt. Cependant, l'origine du créole /apré/ ne fait aucun doute ; de nombreux parlers créoles présentent le même terme dans le même emploi :Louis. "ape", "pe" ; Haït. "ape, ap, apr, apo" ; Maur. Rod. Seych. /pé/ ; l'acadien louisianais le connaît aussi : "après : être à, en train de ; il est après dîner, nous sommes après danser" (D).

Il s'agit ici du tour "être après à" ou "être après" ; la langue classique offre surtout le premier :
Littré : "après à suivi d'un infinitif : être occupé à. "Je suis après à conclure avec Mme Guyon" Boss Let. Quiet. 34. "Je suis après à m'équiper" Molière, Fourb. II, 8... Cette locution a vieilli. On dit maintenant de préférence, "il est à s'habiller".

Les dialectes qui connaissent toujours la tournure offrent dans la plupart des cas"être après" :

Ang. V.O. "être après : être en train de".
Aun. Mus. : "je suis après dîner : je suis à dîner. Canada : dans le sens de"en train de".
Norm. Moi. : être après : id."

/aprósâ/ Environ, à peu près /aprósâ ê kilómèt sê sâ/ "environ un kilomètre cinq cents".

.../...

FEW XXV,54, a "approchant...havr. apréchant... adv "à peu près", norm. dans les appréchants de, "approximativement, environ", bmanc. aprusâ, saint. kanad. Varennes approchant "à peu près"...

/arâzé/ (en parlant du rhum) préparé selon des recettes individuelles par macération d'herbes, graines ou racines .
FEW XVI, 245, a, "Nfr. arranger "préparer, accomoder (terme de cuis.)"...
ibid. 243, a "Pt Aud. ranger "préparer (un mets)".

/arésté/résté/ Habiter, demeurer ·
Maur., rod., seych. id.
Le terme existe également dans les parlers de la zone caraïbe :
Mart. "rété : demeurer" (J)
"réster, réter : rester, demeurer, habiter (D)
comme en acad. louis. : "rester : loger, demeurer" (D).

Le mot est considéré comme impropre par Littré : "C'est aussi une faute de se servir de rester au lieu de loger ou demeurer" ; il est bien attesté dans de nombreux dialectes (en particulier dans l'Ouest) et devait être d'usage courant au XVIIe siècle, si l'on en juge par ses aires d'emploi dans les parlers créoles ou français d'outre-mer.
FEW X, 316, b : "Nfr. rester "loger, habiter" (norm. 1647, Br. 3...), "gasconisme" Fer 1788-Boiste 1829 ; "fam. "DG ...norm., nant. rester, bmanc. reste...saint. rester...

Il est très possible que la disparition d'"habiter" dans les parlers créoles s'explique par les sens particuliers qu'ont pris aux "Isles", dès les premiers temps de la colonisation, les mots "habitant" et "habitation" (cf. Le parler des Isles).

/a:rgiyô/ Aiguillon, dard. ·
FEW XVI, 154, a : "Afr. hardilon "aiguillon de boucle"... Paris arguillon BL 1808, St-Pol rgüyô , norm. arguillon, erguillon, Lisieux arguillon, ...dauph arguillon..,"

/aryê/ Rien .
Maur. rod. seych. : /naryê/ "rien".
On relève dans la zone caraïbe :
Mart. : "ayen : rien" (J) "id" (D).
Et en acad. louis. : "arien : rien ; je veux arien" (D).

.../...

Certains dialectes français présentent des formes voisines :
Boul. Des. : "arrien : sm. rien"
et les parlers du Sud-Ouest :
FEW X,285, b : (perig. land.).

/asizé/ S'asseoir, être assis /asiz au/ "assied-toi", /vi asiz u vi debut ?/ "tu t'assieds ou tu restes debout ?", /le bug té apré asizé/ "l'homme était assis".
Maur., rod., seych., id.
L'FEW ne paraît pas donner de formes dialectales proches ; pourtant, elles figurent dans certains glossaires :
Hmanc. Ver. : "assiser (asize) : asseoir ; v. réfl. s'a-: s'asseoir".
Aun. Mus. : "s'assisait : v. pron. imp. s'asseyait".

/aspéré/ Attendre· /aspe:r amwê/ "attends-moi".
Maur. rod. seych. id.
Nombre d'autres créoles présentent aussi le terme :
Mart. : "éspéré : attendre, compter sur" (D).
Haït. : "espérer : attendre" (F) (PP)
Il existe en acad. louis. "espérer : attendre"(D)
FEW XII, 164, b "Fr. espérer "attendre, s'attendre à". Le terme est très largement attesté dans un grand nombre de dialectes, en particulier dans l'Ouest : norm., bnorm., bmanc. hmanc. saint, aun., bret.

/aste:r/ Maintenant, aujourd'hui .
Maur. rod. : " /aste:r/ : maintenant. syn. /aste:rla/". Le seych. dit plutôt /kóméla/ qui est également fréquent en réun.
Dans la zone caraïbe :
Haït. "ator : maintenant" (F)
et en acad. louis.
"asteure : à cette heure, maintenant" (D).

En créole réun. nous n'avons pu retrouver le mot avant le début du XIXe siècle :
1829 : "J'ai entendu Abraham dire : "allons à cette heure casser du maïs""(ce qui signifie en français "Cueillons maintenant du maïs"), Arch. Réun., Assassinat Pinard. liasse I, 1829.
FEW IV, 468, a : "Mfr. nfr. astheure adv. "maintenant" ; le terme est particulièrement bien représenté dans tous les parlers du Nord et de l'Ouest (pic., norm. bret., manc., poit., aun., saint.).

.../...

/aswa:r/ Le soir ; /aswa:r la/ "ce soir".
Maur. rod. seych. : /aswa:r/ "le soir".

Le terme créole semble pouvoir être rattaché à des tours voisins qu'offrent plusieurs parlers de l'Ouest.
ex : norm. Moi. "asseir : adv. ce soir", FEW XI, 517, a : "...bmanc. adser, adswer, ...hmanc. à d'sai, à d'soè, kanad. à soir, loch. à d' soir".

"atelier" : Equipe d'esclaves . Le mot est aujourd'hui sorti de l'usage, mais on le trouve fréquemment dans les documents anciens :
1799, "Louis votre chef d'atelier... "Arch. Réun. L 442, Rixe, 25 messidor an VII.
1830 (environ), "Les noirs de l'atelier ont travaillé... "Journ. de Lescouble, op. cit. p 13.

Il est malaisé de faire une distinction sémantique entre "atelier" et "bande" ; la "bande" est également une équipe d'esclaves, mais peut désigner l'"ensemble des esclaves d'une habitation".

"Atelier" existe aussi dans les créoles des Antilles :
Mart. "Atulier : ensemble des ouvriers d'une exploitation agricole" (D).

On peut penser donc qu'il s'agit là d'une expression propre au parler des Iles. Quoique la présence du terme dans la zone caraïbe et dans l'Océan Indien confirme notre hypothèse de l'emprunt par la seconde à la première des mots essentiels de la "société de plantation", nous avons préféré maintenir "atelier" dans le chapitre consacré aux apports dialectaux. En effet, bien que la plupart du temps "atelier" désigne le lieu où travaillent des ouvriers (FEW, I, 163, b, "Mfr. astelier "lieu où travaillent ensemble les ouvriers"), dans quelques cas, le mot peut désigner les travailleurs eux-mêmes ; (ibid. "mfr. astelier "bûcheron" (hap. leg.) apr. "fabricant de ros").

/ate:r/ A proximité, tout près , /ate:r la/ "tout près d'ici" ; /ate:r la mèm/ "id". L'expression créole paraît à mettre en rapport avec des tours du vocabulaire nautique :
FEW XIII/I, 244, b "être à terre "naviguer près de la terre" (1872, Lar., 1875)...être à terre d'un navire "se trouver entre la terre et ce navire" (1872, Lar., 1875)".

.../...

/avalas/ Inondation consécutive à des pluies torrentielles ; /lavalas diznèfsâôz/ : "l'inondation de 1911".
1829, "La dernière avalace a presque comblé mon canal", Lescouble, 24.3.1829. Le terme existe également en seych. /lavalas/ "id." ; /la grâd lavalas/.
Il se retrouve aux Antilles : Mart. : "l'avalasse" id. (D).

F. Brunot note, dans l'appendice du tome IV de son Hist. de la langue fr. (p. 614) : "avalasse = inondation - les avallasses étoient si grandes... qu'à peine se pouvoit on retirer des chemins (d'Ouville, Contes I, 216) - Le mot n'est plus que dans B.F. et Fur. : avalasse ou avalaison".

Il reste bien attesté dans les parlers de l'Ouest qui paraissent les seuls à le connaître: FEW XIV, 142, b : "avalasse f. "cours d'eau torrentiel qui se forme à la suite de fortes pluies" (seit 1511), norm. id. yèr.avalache, havr. Tôtes, Louv. Pt Aud. avalasse, Andelis pl."
BOUL. DES. "avalaze : avalanche d'eau occasionnée par de grandes pluies".

Ce sont donc vraisemblablement ces parlers qui ont fourni le terme au créole.

/avèk/ Terme qui implique en créole des relations beaucoup plus nombreuses et variées que la préposition "avec" du français. Ses sens sont, à peu près, ceux des prépositions "à" (parler à, acheter à), "de" (recevoir de), "avec", "à cause de", "contre", "chez", "aux mains de"... (cf. chap. XI "notes grammaticales").

A la Réunion, ces emplois sont anciens et nous avons pu en retrouver des exemples au XIXe siècle :
1833, "Théodore a laissé ma lettre avec Waisse", Lescouble, 10.4.1833 (Le récit est pourtant en français, et Lescouble, fort soucieux de beau langage, a ici le sentiment d'user d'un tour français).
1833 "J'ai eu de la chaux avec Fanchain", ibid. 19.4.1833 (c'est-à-dire "de Fanchain").
1842 "Je laissai ma part avec Calicot" (à la garde"), Arch. Réun. Af. Calicot. vol avec violence. Liasse 4.

Une preuve supplémentaire du caractère ancien de ces emplois est fournie par la compa-

.../...

raison des créoles de l'Océan Indien ; tous usent de la même façon d'"avec". Baissac notait d'ailleurs en 1880 :
"Avec : avèque", le plus souvent "av", quelquefois "èk". C'est la plus usitée des prépositions créoles, "op. cit. p. 77 (suit une liste d'exemples qui correspond tout à fait aux emplois du réun. /avèk/).

Le rodrig. /avèk/ présente la même gamme de significations :
/mo fin gan' sa avèk li/ "j'ai eu cela de lui"
/...sâ pyé avèk mó lakaz/ "...à cent pieds de chez moi"
/kit sa avèk li/ "laisse-le lui"
/lisyê fin sòt avèk rózé/ "le chien a sauté sur Roger".
/li â kóle:r avèk mwa/ "il est fâché contre moi"
/mó ti pé zwé avèk mó ban kamarad/ "J'étais en train de jouer avec mes amis"
/mó fin gan' mo:rdé èk zâgiy/ "J'ai été mordu par une murène".

En seych. /avèk/ est également très employé :
/i di avèk sa zòm/ "Il dit à l'homme"
/i tay avèk u/ "il court après vous".
/...mèt ê sabó nèf avèk zòt seval/ "...mettre un sabot neuf à leur cheval"
/mô kósósyé mó ti gay avèk fre:r zakó/ "le "coco scié" que j'ai reçu de mon frère Singe".

Ces rapprochements prouvent qu'/avèk/ était déjà pourvu de ces sens en créole "bourbonnais" au début du XVIIIe siècle. On peut donc penser qu'on se trouve en présence de survivances d'emplois dialectaux. Malheureusement, l'FEW, pas plus dans la première édition que dans le premier fascicule de la nouvelle édition refondue, n'offre d'exemples de tels emplois.

Nous avons pu trouver dans une étude sur "Le parler français de Quimper" (Annales de Bretagne, XXV, pp. 612-623) d'intéressantes possibilités d'explication des emplois créoles de la préposition française :
"Avec... (bret. gant) préposition d'un usage très étendu, indique toutes espèces de rapport :

Il a reçu un coup de bâton avec lui (= de),
Il a acheté des bonbons avec lui (= à),
Il a pris du chocolat avec lui (à lui),
Il a eu du goût avec lui (il a tiré du plaisir de lui),
Il a reçu une lettre avec lui (de lui)".

On voit donc que la polysémie d'/avèk/n'est pas un phénomène proprement créole, mais plus vraisemblablement, une survivance dialectale.

.../...

- /aviné/ rendre bon pour l'usage (en particulier des marmites de fonte). /ê ma:r mit aviné/ "une bonne marmite" (rare)

FEW.XIV,482, b : "aviner ... Mons aviner "mettre en train, étrenner, commencer",pik. "rendre bon pour l'usage, améliorer qch en s'en servant", St-Pol "faire servir un ustensile pour la 1ère fois", Guern.id."

-/azyé/ Buisson, fourré. Le mot "hazier", bien attesté à date ancienne, est aujourd'hui sorti de l'usage semble-t-il ; il subsiste cependant dans des toponymes : /grâ azyé/ "le grand hazier" (Sainte-Suzanne) ;
il existe également en cr. martiniquais :
Mart. "razier : hallier, buisson" (J)

A Bourbon, on le trouve dès le XVIIIè siècle : "les beaux arbres cessent et ce n'est plus que des haziers ... les épines et les haziers dont les bois sont pleins", Lettre du Cons. Sup. de l'Ile Bourbon ; 20.10.1731 ; in Lougnon ; op. cit. I, 180.

Le terme est, en dépit des apparences, sans rapport direct avec "hallier" (hasal) ; il se rattache en effet à "haisi" ; mfr. hazier ; FEW XVI, 121, a : "mfr. hazier "branchage" (norm. 1547), boul. hasier "fouillis d'épines, de ronces de plantes enchevêtrées", yèr. "touffes de ronces, buisson épais", havr. Tôtes (pl.) "halliers", Rouen id. (Lorsqu'il apparaît dans d'autres dialectes, le mot a des sens différents)

Inutile de dire que l'étymologie fournie par J. Hermann est pure fantaisie : "nous avons en créole le mot hasier signifiant bois ; ce n'est en somme que le mot hazo du malgache prononcé de même, "Révélations", p. 256.

-/âba/âba d/Au-dessous de ; /âba d semê/"au-dessous de la route" ; /âba d mwa/ "au-dessous de chez moi" (en bas se dit en réunionnais /dân fô/).
Terme beaucoup plus courant encore dans les autres créoles de l'Océan Indien où il est le seul à signifier "sous, au dessous de" :

Maur. /âba/ ; /âba lili/ "sous le lit"

Rod. /âba/ ; /âba mé lizyé drwa/ "sous mon oeil droit".
Seych. /âba/ "sous".

On le retrouve avec le même sens, dans la zone Caraïbe :
Haït. "en bas : sous" (F)
Mart. "en bas : au-dessous de" (J) ; "en bas : sous, au-dessous de, en bas" (D)

La convergence des emplois du terme donne

.../...

à penser qu'ils se rattachent tous à un tour dialectal ; malheureusement, les glossaires régionaux n'offrent pas de renseignements, pas plus que l'FEW (d'autant que "bassus" est traité dans les premiers fascicules, moins complets que les suivants, et qui portent plus d'attention aux faits phonétiques qu'à l'évolution sémantique).

/âbaré/ Arrêter, barrer la route · /âba:r dvâ/ "arrêtez-le" ; /li âba:r au, vi gay pa kuri:r/ "Il vous coupe la route, vous ne pouvez pas courir". FEW I, 258, a : "mfr. embarrer "arrêter, enchaîner" (so Marot)... Pas de C, St-Pol ẽbarẹ "entraver (un taureau)", Canc. embarrer "enfermer", bgât. "arrêter, entraver, enchaîner"...

Le créole a donc, vraisemblablement emprunté le mot aux parlers de l'Ouest qui sont les seuls à l'offrir avec cette signification précise.

/âbété/ Tromper, duper ; /li âbèt amwê/ "il me trompe". Seych. /âbété/ "tromper (par des paroles ou une conduite de séduction).
L'FEW (I, 343, b) cite en note le terme créole : "embêter : cajoler" ; "embêter... "cajoler, entraîner par des paroles trompeuses à ce que l'on désire" (seit 1808) Mons einbêter"tromper", Schweitz embêter".

/â kôfizyô/ En abondance, en grande quantité
FEW II, 2, 1 046, b : "Mfr. nfr. confusion (seit 1 370) ; nfr. "profusion, grande abondance" (seit Rich. 1680...) norm. Pt Aud. Louv. Lisieux, Plech. ang. id.".

/â dé/ Indécis, dans le doute" /mwê lé â dé/ "Je suis indécis". On dit également avec le même sens /dé ke:r/ (mot à mot, "deux coeurs").
Peut-être à mettre en relation avec "entredeux" FEW III, 181, b "Afr. entredeux""au milieu de", Seudre S. (être) entre deux de "dans le doute"".

/â de:rnyé/ Récemment, dernièrement, pour finir ; /le tâ lété si tèlmâ mésâ â de:rnyé/ "le temps était si mauvais ces dernières années". /li la résté la zisk â de:rnyé/ "il a habité là jusqu'à une date très récente". FEW III, 48, b "Afr. mfr. au derrenier "en dernier lieu" ".

/â fizyô/ En abondance, en grande quantité , syn. /â kôfizyô/.
FEW III, 913, b "Afr. mfr. fuison (Gdf...)

.../...

"grande quantité".

Il est très possible que /â fizyô/ et /â kôfizyô/ soient, au stade du créole, sans rapport l'un avec l'autre, puisque "confusion" au sens de "profusion, grande abondance" est bien attesté dans les parlers de l'Ouest, cf. supra.

/âle:r/ En haut, sur la hauteur (dans une maison à étage /âle:r/ "à l'étage supérieur" par opposition à /dân fô/ "au rez-de-chaussée") ; /mi rèst âle:r/ "j'habite sur la hauteur".
"dans la partie supérieure de, dans les "hauts" de..." /mi rèst âle:r flaku:r/ "j'habite dans la partie supérieure de la propriété de Flacourt". /âle:r la ròs zakó/ "plus haut que la Roche à Jacquot".
"sur" ; /âle:r pyé filaó/ "sur un filao" ; /môt pa âle:r pyédbwa la monwa:r/ "ne monte pas sur cet arbre, mon garçon" ; /mé pa âle:r le li/ "ne pose pas ça sur le lit".
"au loin" (dans le vocabulaire des pêcheurs seulement ; "en haute mer" ; l'emploi s'explique aisément, car pour eux "gagner la haute mer" c'est /môté/ et "revenir au rivage" /rdésân/ a:rdsân/).
Maur. rod. /lo:r/ ou /ló/ (peut-être issus d'une contamination de "là-haut" et "en l'air").
Seych. /ló/ "sur" ; /âle:r/ "en haut".
Dans la zone caraïbe, on rencontre :
Mart. "en l'air : sur, au-dessus, au-dessus de" (D).
L'acad. louis. use d'"en haut" : "en haut : sur, dessus, au-dessus de" (D) que connaît également l'haïtien : "en haut : sur" (F).

Quoique nous n'ayons rien pu trouver, ni dans les glossaires dialectaux, ni dans le FEW, il paraît probable que les parlers de l'Ouest ont connu au XVIIe siècle, des emplois analogues d'"en l'air" et "en haut".

/ânüiyâ/ Ennuyeux, qui cause de la gêne ou du désagrément /sa lé ânüiyâ/ "cela est désagréable".
FEW IV, 702, b "Mfr. nfr. ennuyant "fâcheux, importun" (seit Marot), Provins id, nam. anoïant "attristant, SeudrS. enneuyant" incommode, importun, minutieux à faire"...

/âó/âó d/ Au-dessus de ; /âó d semê/ "au-dessus de la route", cf. supra /âle:r/.

/âpa:rké/ Parquer (des animaux)
FEW VII, 665, a : "mfr. emparchier (ca 1 380),

.../...

emparquer Palsgr. 1 530 ; nfr. id." (Les références à des emplois dialectaux sont très fragmentaires et ne concernent pas particulièrement les parlers de l'Ouest ; cf. néologismes créoles ; préfixe verbal /â-/).

/âsâm/âsâb/ Avec ; /ni sas tâg âsâm l syê/ "nous chassons le tenrec avec un chien" (/âsâm/ se rencontre parfois avec les autres sens d'"avec", mais beaucoup plus rarement ; ex : /mwê la gay pupèt la âsâm mô se:r/ "J'ai reçu cette poupée de ma soeur" ; /mèt la pay âsâm zanimó/ "donner de la paille aux animaux"). /âsâm/ est souvent employé "adverbialement" ; /ti zâfa i fé la âsâm pu la pès kabó/ "les petits enfants font des "lacs" avec (la "paille de coco") pour pêcher les "cabots" ". /bân pwasô i atrap mo:rsó mórí, i sava âsâm/ "les poissons prennent le morceau de morue et partent avec".

Dans les documents anciens, on rencontre souvent "ensemble avec" :
1800 : "ensemble avec lesdits noirs", Arch. Réun. L 450, 3 brumaire, an VIII.

Le seych. emploie d'ailleurs, au sens d'"avec" /âsâm avèk/ ou /âsâm èk/ : /âsâm èk mwa/ "avec moi".

Aux Antilles, on rencontre :
Haït. "ensemble : avec" (F)
Mart. "ensemb épi : avec" (D)

Les créoles ont conservé l'emploi prépositionnel d'"ensemble" (FEW IV, 716, b "Afr. ensemble od" avec (qn)". Cf. Brunot, op. cit. II, 380 : "Rabelais en use encore : "ensemble eulx commença rire maistre Ianotus" (Rab. Garg, ch. 20, t. I, 73)".

On peut également noter en français régional : "ensemble que : avec", H. Kervarec, Parler franç. de Quimper ; op. cit.

/âtyé/ Non châtré ,
FEW IV, 734, b :"Mfr. nfr. cheval entier "qui n'est pas châtré" (seit Montaigne)...nfr entier "étalon"".

/âtyê pa d.../ Vouloir bien (faire quelque chose), ne pas refuser de (faire quelque chose). Ce tour prête souvent à confusion, car le Métropolitain le rapproche à tort de "ne pas tenir à (faire quelque chose)", alors que sa signification est exactement inverse. syn. /tyê pa d/ ; /nu i tyê pa d péyé/ "nous voulons bien payer".

Il semble qu'on soit en présence d'une créolisation du tour "se tenir de (faire)" au sens de

"s'abstenir" .Cf. FEW XIII, I, 214, b : "Se tenir (de faire, qu'on fasse) "s'abstenir (de faire)" (Wace-La Fontaine, Li ; Tobler Verm 4,36 ; Gace ; Gaut Dargies ; stud W ; BPériers)...ne pas se tenir "ne pas s'abstenir de (faire qch) ".'La chute du pronom personnel est normale en créole ; pour la forme préfixée par /â-/ cf. Néologismes créoles.

/âturaz/lâturaz/ Clôture . Plus rarement "ceux qui entourent quelqu'un" ; /lâturaz pêtad/"coalition de potits contre un individu plus fort". L'emploi du terme en créole est certainement ancien puisqu'on le retrouve dans tout l'Océan Indien :
Maur., Seych. : /lâturaz/ "clôture".
1770 : "un front de la palissade de l'entourage allait tomber", B. de St Pierre, Voyage, 51, b.

Il existe également en haïtien :
Haït. "entourage : enclos" (PP. La langue française en Haïti, p. 150)
et en acadien louisianais :
Acad. louis. : "entourage : clôture de champ, de parc" (D).

A Bourbon,"entourage" est attesté dès le XVIIIe siècle :
1734 : "dans l'entourage" (au sens d'"espace fermé par une clôture"), Arch. Réun. C° 2 900, 1734.
1812 : "la question de faire un entourage..." Lesc. op. cit. 18/10/1812.
1836 : "un petit entourage en feuilles de palmistes", Arch. Réun. Af. H. Plaideau, vol. 1836.

Alors qu'on peut penser qu'"entourage" devait avoir cette signification dans des dialectes français, sinon en français standard, au XVIIe siècle; l'FEW fournit les indications suivantes :
FEW XIII, 2, 54, a : "Mfr. entourage m. "ceux qui entourent ordinairement qn, qui vivent dans sa familiarité" (1461, Rhlitt II, 507), nfr. id (seit 1776 Beaumarchais), nfr. entourage "ce qui entoure un objet en guise d'ornement" (seit 1779, s. Fér. 1787), "ce qui entoure, protège un objet (seit Fér 1787)" nam. êtouradje "entourage, voisinage" Andelis entornage, mouz. atourage "entourage" ; Pierrec. ăturäž".

Exception faite de l'hapax de 1461, le mot ne serait d'usage courant qu'à la fin du XVIIIe siècle, la signification que lui donnent les créoles étant proche de celle qui est attestée à partir de 1787 ("ce qui entoure, protège un objet"). Or, la comparaison des créoles prouve d'une part que le mot était en usage dès le XVIIe siècle (cité comme un terme courant dès 1734 à Bourbon), d'autre part, qu'il avait dans le parler populaire ou certains dialectes le sens de "ce qui entoure et protège, en particulier clôture, enclos..."

/ba/ Bas ou chaussette ; le second sens est plus commun que le premier car les femmes ne portent pas de bas.

Il ne s'agit sans doute pas là d'un changement sémantique qui aurait affecté le français "bas", mais de la survivance de la valeur ancienne du terme qui pouvait désigner un bas, soit long (bas), soit court (chaussette). L'évolution de la mode féminine fait qu'aujourd'hui /ba/ a, le plus souvent, la seconde signification.

/baba lètsi/, /baba lâtiy/ Epouvantail qu'on place dans les arbres (litchis) ou dans les champs de lentilles pour en écarter les oiseaux.
Peut-être à rapprocher du cr. /baba/ "bébé" (en raison de la petite taille de l'épouvantail) ; il est cependant à noter que certains parlers de l'Ouest désignent l'"épouvantail"du nom de "babouin" (vraisemblablement "mfr. babouin "figure grotesque". FEW I, 192, a ; les attestations suivantes du terme ne figurant pas dans l'article cité de l'FEW).
Norm. Moi. "babouin s.m. : statue grotesque que les enfants forment avec de la neige".
Ang. V.O. : "babouin : mannequin, épouvantail".
Aun. Mus. : "babouin : mannequin, étoffe ou habits d'hommes ou de femmes que l'on met dans les champs pour effrayer les oiseaux".

Les sens du terme sont, comme on le voit, très proches de ceux du cr. /baba/, il faut peut-être supposer une attraction paronymique qu'aurait facilitée le sens premier de /baba/ ; /baba zéléksyô/ "mannequin grotesque figurant le candidat malchanceux qu'on bafoue et brûle au soir d'une élection" entre dans la même série et se laisse facilement expliquer à partir des précédents.

/baban/ Bouffon, imbécile /fe:r baban/ "faire l'imbécile (souvent pour narguer quelqu'un)".
Mart. "banbanme (en) ; en situation ridicule ou ennuyeuse" (D).

Les parlers de l'Ouest offrent une série de termes de formes et de sens très proches :
FEW I, 418, a : "St-Victor boban "niais", lmanc. boban, -e "sot", bmanc. boban "sotte", Vend. boban, renn. bobane "fille simple et naïve", ang. bobane "niais"".

On peut ajouter :
Bret. ILV "bobane : fille niaise, maladroite qui dans toute sa personne a l'air bête".

La modification du timbre de la première voyelle peut s'expliquer, soit par anticipation de la seconde, soit par l'existence d'une seconde série de termes de sens voisins se rattachant à "bab-" (FEW I, 192, b :"...pik. Dem. baba : "niais, idiot" ; babaille "niaise, sotte ; rouch. babin "niais"...)

.../...

/bagé/ "Prendre, attraper, enfermer ; souvent employé au sens figuré /u la bag ali/ :"tu l'as bien attrapé", /u lé bagé/ "tu es bien pris".

Le mot se retrouve avec le même sens aux Seych. FEW I, 204, a : "Afr. mfr. baguer "emballer" ..;norm. "emballer, ressembler à un paquet mal fait "Maine et L., ang. "lier avec une corde", centr. "attacher, lier avec des cordes, bâcher, emballer"."

/balizé/ "Borner, limiter ; /mô karó lé balizé avèk msyé.../ "mon champ est limitrophe de celui de Monsieur..." Maur. rod. id cf. proverbe /lizyé napa balizaz/ "un chien regarde bien un évêque" (à peu près).

On est tenté, au premier abord, de penser qu'il s'agit d'un emploi "terrien" d'un terme primitivement nautique :
"Balisse : a certain marke set up for the direction of saylors in a navigable rive". Cotgr.
FEW I, 285, b : "Mfr. baillize (16 jh) = nfr. balise) "signal pour guider le navigateur dans un passage difficile ; signal qu'emploient les pêcheurs pour marquer l'endroit où leur filet est placé ; marque indiquant les limites d'un chemin de halage".

Cependant, comme dans des cas précédemment examinés (cf. /amaré/), l'emprunt a pu se faire déjà dès les dialectes français. Ce changement de sens a dû d'ailleurs être facilité encore par l'existence d'une série de termes de même origine (batare) et de sens très proche : FEW I, 285, a : "nfr. baliveau"... "ang. balise portion de bois qu'un tâcheron est chargé de couper ; lots de terrains communaux de cinq boisselées concédés à chaque chef de famille moyennant une légère redevance et sous certaines obligations"...ang. baliseau "baliveau", "On constate donc, au moins en angevin, une certaine contamination entre les termes de radicaux "balis-" et "baliv-".

L'FEW ne mentionne malheureusement pas l'emploi le plus intéressant du terme qui nous est offert par les parlers de l'Aunis et de la Saintonge :
Aun. Mus. : "arbre qui divise, sépare deux morceaux de bois appartenant à deux propriétaires différents".

Pour avoir la preuve que le terme avait cette signification en créole dès l'origine, il faudrait le retrouver dans un parler de la zone caraïbe ou en acadien. Nous n'avons pu le faire dans l'état actuel de nos recherches

/balyé/ subst. "Balai"; la forme /balé/ est moins couramment employée et paraît utilisée, de préférence, pour dé-

.../...

signer des grappes de fruits ou de graines ; /balé pwav/ "bouquet de grains de poivre" ; /balé vâgasay/ "sorte de grappes de petites oranges habilement disposées sur un bâton" ; /balé/ est également employé pour des fleurs en grappes.

Pour désigner un véritable "balai", on use plutôt de /balyé/, en précisant, si besoin est, la matière qui sert à le fabriquer : /balyé kókó/ "tige de la fleur de cocotier qui forme un balai grossier que l'on distingue du "balai fait de nervures de palmes de cocotier" /balyé nik kókó/ ou /balyé zik kókó/ ; /balyé brâd/ "balai de "brandes"".
Maur., rod., seych. : /balyé/ "balai".
On retrouve le terme dans la zone caraïbe :
Mart. "balié : balai" (D)
et en acad. Louis. "balié" (D)
l'FEW donne peu de formes dialectales proches : I, 232, a : "Seine inf. balio".

Le créole est peut-être issu, soit du diminutif "baliette", bien attesté dans les parlers de l'Ouest (norm. bmanc....), soit d'une attraction du substantif par le verbe "balier" que connaissent à peu près tous ces dialectes. (cf. infra)

/balyé/ vb. balayer.
Maur., rod., seych. /balyé/ "balayer".
Mart., id. (D.J.)
Acad. Louis. id. (D). On trouve ce verbe dans tous les parlers de l'Ouest. (FEW. I. 232-233)

/ba:^{r}b de sa/ barbes de chat :"Nuages qui annoncent l'orage aux pêcheurs". Cette définition du terme est directement empruntée à l'ouvrage de M. et A. Leblond (Ulysse cafre, p. 259). Nous n'avons pas pu retrouver le mot au cours de nos enquêtes à la Réunion. A Maurice, en revanche, /bar:^{r}b de sa/ est bien connu, surtout dans le sud de l'île (Le Morne, La Gaulette). L'expression appartient donc au fond lexical ancien, ce que confirme une remarque d'A. Billard :

(1817) "On appelle barbes de chat de petits nuages légers qui annoncent la prochaine arrivée de l'ouragan", V.C.O. p. 235.

Elle est d'origine dialectale :
FEW I, 246, b ; Hbret, barbes de chat "cirrus" ".

/ba:^{r}barê/ Capucin "Barbarin" ; /kapisê ba:^{r}barê/.
FEW I, 244. "Loire Inf. Saint-Aun. "barbarin "mullus barbatus" (schon bei D'Aubigné).

/ba:^{r}bó/ barbot , "barbeau", connu seulement d'un témoin âgé de 65 ans. Le mot paraît sorti de l'usage, quoiqu'on puisse le retrouver à une date relativement récente : 1930 "quand tout' l'était fini, toute croque mort la parti faire un bon barbot chez la Mère Tape Dur".
(Récit en créole de la Gazette Littéraire, 26.II.1930).

Le mot est ancien car il apparaît dans les inventaires dès 1730 :
1730 "quatre barbeaux de grès ...un petit barbeau... "Arch. Réun. Succ. Marg. Mollet, 18.3.1730.

Sa première attestation est même plus ancienne encore si l'on admet que "barbe" n'est qu'une forme différente du même terme, puisque ce dernier est attesté dès 1710 :
1710 "deux boutiches ou barbes de terre.., "Arch. Réun. 3.7.1710 ("botiche", terme d'origine portugaise, est très courant au XVIIIe siècle et désigne une bouteille de terre ou de grès où l'on met souvent de l'huile).

Le "barbeau" est donc vraisemblablement une bouteille de grès qui contient souvent de l'alcool comme le montre un document de 1815 :
1815 "...s'il ne s'est pas trouvé chez lui de l'arrack dans un barbot", Arch. Réun. inter. 5.3.1815.

On voit par là comment a pu naître le sens moderne du mot : bouteille pour mettre le rhum, d'où beuverie ("faire un barbot").

Seych. /babó baka/ :"Dame-jeanne pour le vin de cannes".

Nous n'avons pu découvrir l'étymologie exacte du terme, mais nous sommes enclin. à penser qu'il est à rattacher à "borvo-", afn "borbe : boue" (il s'agit, en effet, de récipients d'argile ou de grès). La "barbotine" est d'ailleurs un terme technique de la céramique qui désigne "un mélange parfait, fluide et tamisé, d'eau de pâte neuve et de tournassures ou rognures de pâte déjà travaillée" (Lan). Les faïenciers et les porcelainiers l'emploient pour la fabrication de pièces variées au moyen du procédé du coulage.

/ba:rbóté/ Sale, souillé, noirci, taché.
FEW I, 443, a, b : "Afr. mfr. bourbeter "barboter, se vautrer dans la fange...
maug. ang. Blois, Vendôme, centr. neuch. barbot "tache d'encre sur le papier"
...Blois barboter "faire des taches d'encre" ...St Vict. "malpropre" ".

/ba:r d ku/bwa d ku/ Nuque (de l'homme ou d'un animal).
FEW I, 259, b : "Mons barre du cou "nuque" norm. barre du co, yèr. barre du cou, havr. "les vertèbres qui supportent la base du cou, Vallet "partie supérieure de l'épine dorsale" R TrP 18, 17, Bocage vendéen id.".
On peut ajouter : aun. Mus. "barre dau cou ; loc. épine dorsale". (/ba:r d rê/, /bwa d rê/ "reins, colonne vertébrale", très voisin du préc. n'apparaît

.../...

dans aucun dialecte ; on peut supposer qu'il s'agit d'une formation analogique du créole, Cf. également /bwa d né/ "arête du nez").

/ba:r d zu:r/ Aube naissante ;
Seych. /ba:rdzu:r/ id. /ba:rdzu:r kómâs fe:r/ "le jour point".
Martin. "la ba du jou cassé : l'aurore paraît" (J) que l'on retrouve en acadien (cf. "lóe ba du jur -17- ; lā bār du jur. 1, 6, 9, 18- id.", G. Massignon, op. cit.).
se retrouve en Normandie, Aunis et Saintonge : norm. "barre du jour : aube, aurore" (glos. du Parler fr. du Canada) aun. Mus. : "barre du jour ; loc. se lever à barre du jour : se lever de grand matin".
L'FEW ne mentionne rien.

/baré/ Arrêter (/bar ali/ "empêche-le de passer") ; enclore (/baraz/ "clôture") .
Les dialectes offrent des sens de "barrer" très proches :
FEW I, 257, a : "...poit. barrer "arrêter"...centr. "arrêter, entraver"...
Pléch. bār "barrer, faire un barrage"..."

/baró/ Portail ; /baró d vuati:r/ "grand portail qui permettait l'entrée des voitures" ; /baró simtye:r/ "vide laissé par la chute des incisives".

Le mot est attesté dès le XVIIIe siècle :
1745 "Depuis le bareau du four des Colimaçons..."Arch. Réun. Succ. J. Auber, St Paul, 1745.
1836 "Ils trouvèrent le barreau fermé et ne purent entrer dans l'emplacement", Arch. Réun. Af. H. Plaideau ; vol 1836.
La comparaison avec les autres créoles de l'Océan Indien est intéressante :
Maur. : /baraz/ "grand portail" ; /po:rt lâturaz/ "petit portail".
Rod. : /po:rt lâturaz/ "portail" (la rareté des véhicules explique l'existence d'un seul type de portail).
Seych. /baró/ "portail ou porte dans la clôture".
On est donc tenté de conclure, et les documents anciens le confirment, que le terme /baró/ n'a dû apparaître que dans le second quart du XVIIIe siècle (après le début de la colonisation de Maurice). Il existait en tout cas au milieu du siècle comme le prouve sa présence dans les textes et le parler seychellois.

On peut penser que le développement technique et agricole de l'île à cette époque a peut-être rendu

.../...

nécessaire un nouveau type de porte de clôture plus large et que le terme, manifestement d'origine française, est alors devenu créole.

L'étymologie fait problème. "Barreau" apparaît dans les dialectes français avec des sens analogues à ceux du cr. /baró/ :
FEW I, 256, a : "barreau... Charost barriot "porte en treillage ou simple barre qui ferme un jardin", Yonne barriau "petite porte à claire voie"... châten. bairê "porte à claire voie d'un enclos, en palissade, pour le passage des personnes"". On peut ajouter : Bourbonnais "Barriau : portillon, pron dialec. de barreau" Brunet. op. cit. On constate que les zones d'emploi de ces termes (Berry, Bourbonnais, Bourgogne) ne sont pas celles que nous trouvons habituellement. Peut-être est-ce lié au caractère tardif de l'emprunt.

/barȍk/ Bizarre (surtout en parlant du langage : /ê kózmâ barȍk/ "une façon de parler bizarre")
Rod. id.
Le créole a conservé le sens figuré du terme français courant au XVIIe siècle. A niveau de langue égal, le mot est plus fréquent en créole qu'en français.

/basku:r/ Dans une grande propriété rurale, /basku:r/ sert à désigner la vaste cour autour de laquelle se trouvent des bâtiments qui abritaient les travailleurs ("engagés") et les animaux de trait. Aujourd'hui, le terme est toujours employé quoique les uns et les autres aient disparu . La "basse-cour" n'a jamais été destinée spécialement aux poules,bien que les volailles y aient vraisemblablement eu accès ; le créole a conservé le sens ancien du mot."Basse-cour : Autref. cour de dégagement où se trouvaient les écuries et les dépendances" (Lar.).
FEW III/I, 850, b : "basse-cour "cour destinée aux écuries" (13 jh. Ac 1798...)".

/bat ê dus/ Se macturber
Mart. "batte douce : se masturber" (D).
L'expression, très vraisemblablement d'origine dialectale, n'apparaît dans aucun glossaire régional.

/batô/ Canne, béquille' /mi ma:rs avèk ê batô/ "Je marche avec une canne" ; prov. /kôt pa si:r batô tôtô pu:r sòt la rivye:r/ "ne compte pas sur autrui (m à m, "sur le bâton de ton oncle pour passer la rivière")". Le mot n'a jamais le sens du français "bâton", le créole dit alors /bwa/.
Haït. "batȏ : staff" (H)

Cette restriction du sens existe également par-

.../...

fois en France :
FEW I, 279, a : "...Ang. bâton "échalas", Marne batõ ... Paris bâton "canne, béquille". Dans l'emploi courant, "bâton" a disparu devant "bois" ; il ne subsiste que dans quelques tours (/batô la kòl/ par ex.) ou dans des proverbes (cf. supra, ou /batô la sâz de but/ "le bâton a changé de bout" c'est-à-dire, il y a eu renversement de situation.)

/batô/ Tige d'une plante ; ex. /batô bul de blé/ "tige de boule de bleu (agapanthe)".
Seych. /batô/ id. ; /batô sôz/ "tige de colocasie", /batô mayòk/ "tige de manioc".

Le mot apparaît avec ce même sens en acad. louis. : "bâton : tige de plante ; côtes, nervures de la feuille ; bâton de chou..., bâton de coton : tige de cotonnier" (D).

Les glossaires dialectaux n'offrent pas ce sens pour "bâton" ; il faut pourtant bien admettre qu'une telle coïncidence est peu probable.

/bay/ Baquet (généralement de bois) ; /bay vidâz/ "sorte de petit demi-tonneau utilisé par les vidangeurs".
1726 "deux bailles cerclées de fer", Arch. Réun. Inv. P. Hibon. sept. 1726.
1727 "deux bailles ovales et une ronde à cercles", Arch. Réun. Inv. F. Boucher, 21.4.1727.

Curieusement, /bay/ semble inconnu des autres créoles de l'Océan Indien; il est, en revanche, attesté dans la zone caraïbe :
Haït. "baille : espèce de récipient en bois employé autrefois dans la marine et servant à Haïti à de multiples usages notamment comme baignoire" (F).
Mart. id. (J), (D).

"Baille" paraît être d'abord un terme de marine :
1702 "baille : c'est une moitié de tonneau en forme de baquet", Aubin, op. cit. (confirmé par Littré : "terme de marine ; baquet qui sert à divers usages sur les vaisseaux" qui note cependant l'emploi "terrien" du mot : "les paysans de l'Angoumois disent un baille"). "Baille" existe, en effet, dans la plupart des parlers des régions riveraines de la Manche et de l'Atlantique :
FEW I, 206, a : "Mfr. nfr. baille "grand baquet", wallon. bêle "espèce de cuve" ...havr. baille "cuvier à mortier", hbret. "baquet sans anses", Dol "cuve", Canc. "tonneau défoncé par un bout ou scié en deux..." ang. saint. cuve en bois cerclé pour contenir des liquides, sorte de demi-tonneau" poit. "baquet" ".

.../...

Musset (op. cit.) précise même :
aun. "petit cuvier, vaisseau de bois ayant la forme d'un tonneau coupé en deux".

Le sens du terme est donc exactement celui du cr. /bay/, sans qu'on puisse savoir si le mot a été introduit par les marins ou les colons (cf. /amaré/).

/bayé/ Faire des reproches à quelqu'un (en criant), cf. /bayaz/ "cris de reproche ; scène de reproche".

Le créole n'ayant que très exceptionnellement emprunté ses verbes aux langues vernaculaires, nous pensons que l'étymologie malgache proposée pour /bayé/ est peu satisfaisante (de "bay" : "reproche") (1) Nous penchons plutôt pour une origine dialectale, malheureusement incertaine. Les hypothèses proposées sont peu satisfaisantes, quoique vraisemblables, car les parlers qui fournissent les étymons possibles ne sont pas ceux qui sont habituellement rencontrés en pareil cas ; de plus, on peut hésiter entre "bajulare" et "bataculare" qui, sémantiquement, peuvent aboutir l'un et l'autre à /bayé/ :
FEW I, 206 : "bajulare ...baillier". "donner, mettre". "On passe alors aisément au sens de "frapper" : "sav. balyi "frapper" ...bearn baylade "frottée à coups de bâton". Mais /bayé/ a, en fait, le sens de "crier des reproches" aussi préférons-nous l'autre étymologie :
FEW I, 281, b : "bataculare...afr baaillier...nfr. bâiller... centr. "ouvrir la bouche avec étonnement, appeler fortement, ard. boyi "crier", bayi Brun 411, Meurth. et M. i bãy "il crie" ...(dazu centr bâillou "criard", bâillard ; Rémilly bõyäy "cri, hurlement" ".

/bâdé/ Etre excité, en colère (le plus souvent) ; /bâdaz/ "éclat de colère, algarade" ; /bâdé/ subst. "colère" ; /bâde:r/ "individu irascible".
FEW XV/I, 113, a : "bander vn. "être tendu" (seit Paré) ; v.r. "se raidir contre qn., contre qch." (1553-Ac 1798)".

/bébèt/ Animal quelconque (sans idée de petitesse), souvent employé cependant pour des insectes : /bébèt kókó/, /bébèt la:rzâ/, /bébèt la te:r/...
Désigne également "l'esprit, le démon", cf. /bébèt malba:r/, /bébèt zavâ/ .
FEW I, 341, a : ..."pik. bébette "dim. de bête", norm. bébète "dénomination enfantine de toute espèce d'insecte", Bray, havr. "animal (t. enf.)" ang. ...Pierrc bębẽt "petite bête" ".
Exception faite de la dernière, le groupement géographique des attestations du terme est très caractéristique. On peut d'ailleurs ajouter : Ang. V.O. :

(1) Exceptionnellement, nous avons fait figurer ce terme sous deux étymologies. Il est en effet certain qu'une des deux est la bonne. Peut-être l'existence de deux termes phonétiquement et sémantiquement proches est-elle à l'origine du maintien du mot en créole.

"bébète : bête, animal". Norm. Moi. id. Le développement du sens de "démon, mauvais esprit" a vraisemblablement été favorisé par les emplois régionaux du mot "bête" (et peut-être de "bébète") pour désigner le diable ou le loup garou. FEW ibid. "...nfr malebête "méchante bête"...saint. "loup garou"...hmanc. la grand bête "le diable", centr. loch. "animal fantastique dont on fait peur aux enfants".

/béké/ Frapper du bec, béqueter : /vólay i bèk mai/ "les poules mangent le maïs" ; mordre (en parlant des poissons) /pwasô i bèk pa tró/ "les poissons ne mordent pas." /bèk ê klé/ cf. /klé/.
FEW I, 306, b : "Afr. béchier "frapper du bec, béqueter"...nfr. 'béquer" (nombreuses attest. dialectales).

/bèl/ Gros ; /kâk le vât lé bèl kòmsa i fó k li pô/ "quand son ventre est gros comme ça, il faut qu'il ponde" (en parlant d'un poisson). Dans le vocab. des marins, et appliqué à la mer, le mot a le sens de "calme" : /la me:r lé bèl zo:rdi/ "la mer est calme aujourd'hui". "Redoublé /bèlbèl/, il signifie, le plus souvent, "gros" : /ê bèlbèl kósô/ "un gros cochon", quelquefois "beau" /ê bèlbèl lótó/ "une belle voiture".
FEW I, 319, a : "Afr. bel... "Le terme a souvent le sens de "grand, gros" (ibid. 321, a) dans les dialectes, comme en français populaire : "bel homme".

/bèlzamin/ Impatiens balsamina fr. "balsamine" ; le changement de timbre de la voyelle est peut-être, en fait, une survivance dialectale :
FEW I, 225, b : "nfr. balsamine...norm.belzamine... norm.belzamine, Dem. belzamie, Urim. belzami rouch. beljamine".

/be:r/ Berceau.
1813 "Fortuné ne veut point dormir dans son bert", Lescouble, 24.4.1813.
Maur., rod., seych. id.
On trouve également en acad. louisianais :
"bers ; berceau" (D).

Le mot créole est souvent considéré comme issu du terme de marine (FEW I, 338, a : "Nfr. bers "charpente sur laquelle repose un navire en construction"), mais, en fait, cet emploi est sans doute récent (il ne figure pas dans Aubin. op. cit. 1702).
FEW I, 337, a : "afr. mfr. bers...pik. bers, boul. ber, St Pol bẽr(s), norm. ber, Alençon bẽ, Bolbec bert, hbret. hmanc. bẽr, ang. ber, poit.ber(s), Beauvoir, ber, Vendôme, Blois bẽr".
On peut ajouter :
Bret. Plé. "bèr : berceau".

.../...

L'aire d'emploi dialectal du terme est ici très nettement la principale zone d'origine des premiers colons de Bourbon.

/be:rlòk/ Repos accordé aux travailleurs au milieu de la journée. 1739 "Les papiers que je ferai partir demain à la berloque", Arch. Réun., 9 mars 1739, C° 658.

Le créole mauricien ne paraît plus user du terme ; il était pourtant employé à l'Ile de France, comme le montre une explication que donne Milbert :
1812 "On appelle berloque le temps accordé aux nègres pour leur repas". (op. cit. p. 267).
Cf. aussi, Baissac "bréloque", p. 186.

S'il faut en croire E. Trouette, "breloque" était le mot courant à la fin du XVIIIe siècle :
"Vers midi, au plus fort de la chaleur, la bande rentrait, c'était la breloque, le temps de repos jusqu'à deux heures", L'Ile Bourbon pendant la période révolutionnaire, p. 48.

On voit qu'au XIXe siècle, on considère que "breloque" est français, à la différence de "berloque" senti comme créole :
"D'un bon quart d'heure allongeras
La breloque hypocritement". "Grand Décalogue malabar" dans le "Discours inédit sur l'immigration indienne" de P. Crémazy, in Bull. Sc. et Arts Réun. 1882.

"Tous les jours dé l'temps mon berloque
Moi donné vous la viande salée", Chanson créole. in Bull. Sc. et Arts, 1882.

M. et A. Leblond usent du terme dans leurs romans :
"Les domestiques allongeaient leurs "breloques" et s'attardaient aux commissions", Sarabande ; p. 149.
FEW VIII, 568, a : "battre la breloque "batterie de tambour saccadée pour faire rompre les rangs des soldats ; sonnerie de clairon" (seit Moz 1812). Nice barloca" id. ; terme d'ouvrier annonçant au chantier l'heure de midi) ; Tourc. berloque "batterie de tambour à l'heure des corvées".
L'emploi du mot en ce sens est certainement plus ancien que ne l'indique l'FEW puisque "berloque" est d'usage courant aux Mascareignes au XVIIIe siècle.

/be:rné/ vb. Salir, souiller. /twé la be:rn amwê avèk tô mê gómé âsâm bôbô/ "tu m'as sali avec ta main rendue poisseuse par les bonbons" ; adj. /be:rné/ "sali, souillé".
FEW I, 514, b : "breneux "souillé d'excréments, sale"; "mais surtout I, 515, b : "ang. berner "mouiller, salir ; salir en renversant sur soi ou sur d'autres des choses qu'on devrait porter avec précaution", maug. brenner "enduire avec une matière grasse et sale...", poit. brenai "salir", saint. brener "salir de matière fécale", Pt Aud. berné "sali", Dol branné "crotté".

/be:rnik/ Patelle.
FEW XX.2. a "Nfr. bernicle "patella" (1742 - Lar 1899, Dat lex I, 80)

Hbret. bernique, brenique... nant. bernicle, bernique, brenique, poit. bernicle, saint. id., gir. id."
Il n'est pas nécessaire de porter au compte du créole la réduction du groupe consonantique final.

/bézé/ Vb. Tromper, duper, enlever par tromperie (ce sont là les significations les plus courantes du mot ; le sens sexuel du terme a disparu et ne subsiste que dans les injures ou jurons du type /bèz tô mamâ/ ; il est cependant attesté à date ancienne ; "...a répondu que c'étoit pour baiser sa négresse", Arch. Réun. 1734, C° 2099) ; /bézé/ prend souvent la valeur de "recevoir" (quelque chose de désagréable) : /mwê la bèz ê grê d pli/ "J'ai subi un orage". Les dérivés sont tous issus de ces acceptions du terme : /bèz/ "échec, défaite, mésaventure" ; /bèzmâ/ "id." ; /béze:r/ "trompeur,individu à qui l'on ne peut se fier", cf. /béze:r d la/, /béze:r d zèf ó la/ "rusé coquin (assez habile pour prendre un oeuf au lacs)".
Maur., rod., seych. id.

Les parlers de l'Ouest sont les seuls dialectes à présenter pour ce terme des significations exactement semblables à celles du créole ; FEW I, 269, a : "Paris baiser "tromper", norm. havr. "duper", Alençon "surprendre, attraper qn", cogl. bẽzɔ "tromper", renn. bézer" id. ; causer préjudice à qn", Mayenne "déjouer, jouer une farce" bmanc. bẹzẹ "tromper, tricher au jeu"; "attraper" ang. baiser "tromper, duper", Vendôme. louh "duper" ; ablt. ang. baisure "duperie, déconfiture"... Bess. bouézié "frapper", cogl bẽzɔ Dol bézer "battre", Plech bẹzɔ "avoir le dessus sur qn", bmanc. bẹzẹ "l'emporter sur" ; ablt. maug. bézure "épreuve, insuccès"!

Les glossaires dialectaux sont parfois plus précis et plus complets : Ang. V.O. "baiser : fig. tromper, duper, flouer ; "il est baisé comme un rat" ; langage d'enfant "battre" : "je va t'beezer" ; prendre, subtiliser:"il s'est fait baiser son porte-monnaie". Nant. Eud. "beser ou baiser : mettre dedans quelqu'un; "l'a-t-il bien baisé" ".

/bi/ Ivre. /li lé bi/ "il est saoûl".
Ang. V.O. : "part. pas. être bu : être ivre".
Norm. Moi. : "adj. bu : ivre" ; "normand bu pour ivre" Duméril. Dictionnaire du patois normand ; Caen 1849.

Le terme existe aussi en français populaire : Mémoires de Vidocq, III, 206 (1829).

/bigay/ Espèce de gros moustique. Le mot fournit une rime riche au poète réunionnais A. de Villèle (l'inspiratrice du poète se nomme Angaye) :

"...entendant frémir
Près de sa tempe en feu, le vol d'une bigaye" (Rayons

.../...

de miel ; Port Louis 1926, p. 47).
Maur., rod., id.

On retrouve le terme dans la zone caraïbe : Haït. "bigaille ; insecte ailé dont la piqûre est très douloureuse" (PP).
1722. Le Père Labat mentionne déjà le mot : "...et autres bigailles" (terme général pour désigner des insectes ailés et nocturnes proches des moustiques), op. cit. II, 265.

Littré donne pour "bigaille" : "nom donné aux insectes aux colonies". Il suit vraisemblablement Labat ; en fait, "bigaille" paraît d'origine dialectale :
Aun. Mus. : "Bigail : cousin, moustique ; insecte dont la piqûre cause des démangeaisons...bigailler : causer du tracas, de l'embarras, de l'ennui". ("bigaille, bigail" ne semble pas avoir été relevé par l'FEW).
Il faut sans doute le faire figurer sous "wibba" (FEW XVII, 575, b) "Tarn bigal "moucheron", bigart, Rieupeyroux bigal, aveyr id., Tarn G id. Lot id. -Aubon bibal -Charl. bigaéy... -Gers bigar "taon" ".

/bisé/büsé/ Couper un arbre . /kâ vi büs ê bwa.../ "quand vous abattez un arbre...". FEW XV/II, 27, a : "Mfr. nfr. buscher v.a. "abattre du bois dans la forêt et en faire des bûches"...Jers. bûchir, Serk. büšye, hbret. büšoe "couper avec un outil tranchant... Nant. Blain "couper du bois", Maine, poit. saint. Indre, Loiret büše, centr. bûcher "travailler dans les bois, abattre du bois..." ".

/bité/-Heurter, rencontrer. /mwê la bit dsi/ "Je l'ai rencontré par hasard" ; on trouve aussi en ce sens /abité/ : /si li abit si:r ê karote:r/ "s'il tombe sur un tire au flanc".

- Pratiquer un jeu qui consiste, au moyen de projectiles divers, à approcher le plus près possible d'un but fixé ; syn. : /zwé bité/.

Le passage constant d'"u" français à /i/ créole ne permet pas de déterminer l'étymologie ; en effet, /bité/ (sens n° 2) peut être rattaché aux formes dialectales issues de l'ancien norm. "bitter".
FEW XV, I, 121, a : "Anorm. bitter a "toucher" (1452), norm. bité MN, biter Moisy), Bray id., yèr. "toucher" (t. de jeu), havr. biter "toucher à", Têtes biter à, Pt Aud. "toucher à qn ou à qch", Louv. biter vn., Andelis v.a., bess. "se toucher (en parlant des billes, des palets, etc...), Thaon "atteindre"..." (Tous les autres termes cités apparaissent dans la même zone et avec des sens très proches).

.../...

Mais il peut également s'agir du verbe "buter" qui offre, en particulier dans ces parlers de l'Ouest, des significations voisines :
FEW XV/II, 35, a, b et 36, a : "Mfr. nfr. buter "viser" (16. jh.), buter v.n. "frapper au but, toucher le but" (Mon 1636-Ac. 1798)...nant. ang. "mesurer les distances au jeu de boules, pour décider d'un coup douteux, "maug. dépasser la ligne du but, au jeu", poit. "prendre pour but en lançant des pierres"... "On trouve d'ailleurs dans ces mêmes régions un jeu d'adresse nommé "butte" : "Norm. PtAud. Louv. butte "jeu où l'on cherche à abattre avec des palets une quille aplatie par les 2 bouts ou un bouchon supportant des pièces de monnaie formant l'enjeu "Bray, havr. id.". L'autre sens du cr. /bité/ apparaît également :
ibid. 36, a : "Mfr. butter vers qn "rencontrer d'une façon inattendue" (lütt. 1410)..."

/blad/ Vessie (d'un animal ou d'un homme) ; parfois la peau autour des testicules d'un animal.
Maur. /blag/ "vessie" ; rod. id. /blag kósô/ "vessie de porc".
Seych. /blad/ "id". Le mot se retrouve en haït.
"blad : bladder" (vessie) (H)
et en acad. louis. : "blague : vessie, sac à tabac" (D).
FEW I, 215, a : "Nfr. blague "petit sac de poche où les fumeurs mettent leur tabac"... boul. blaque "vessie", Hattigny, St Quirin blak "vessie de porc", bress, frcomt. blague "vessie de porc préparée pour mettre le tabac" ".

/blòk/ Ensemble de deux pièces de bois emboîtées où l'on plaçait les jambes des esclaves qu'on voulait punir. Le terme est naturellement sorti de l'usage ; on dit cependant d'une chaussure qui serre trop le pied : /zâmari lé ó blòk/ "Jean-Marie est au bloc" (au XVIIIe et XIVe siècles, "bloc" désignait également le local où se trouvait l'appareil lui-même).
FEW I, 411, b : "Mfr., nfr. bloc "pièce de bois où l'on emboîtait les pieds de délinquants, plus tard d'esclaves, qu'on voulait punir". Malheureusement, l'FEW ne fournit aucune précision sur les dates et lieux d'emploi ; on peut penser qu'il s'agit d'un terme de marine :
"Chaque "habitant" avait son bloc, et ce châtiment, usité aussi dans la marine, était plus humain que celui du chabouque", Comte G, Mareschal de Bièvre, Etude sur l'Ile Bourbon à l'époque révolutionnaire, Paris, p. 9, Ce que confirme certains dictionnaires : "Bloc... Les marins se servent de la même expression pour désigner la prison, les fers ou les arrêts". (Grand Lar Univ.)

/bóku/ Très, considérablement grand (sert à l'expression du superlatif absolu) ; /li lé bóku fo:r/ "il est très fort" ; /bóku vyé/ "très agé"; /bóku méye:r/ "bien meilleur".

Le rodriguais emploie /buku/ de la même façon : /mó fre:r buku grâ/ "mon frère est très grand".

Mauricien et seychellois usent plutôt, dans cet emploi, de /byê/ ou /byê byê/ : seych. /byê byê malérèz/ "très malheureuse" ; cf. aussi /zalu ê kâtité/ "très jaloux" (/byê/ et /byê byê/ sont également en usage à la Réunion). Il est cependant à noter que Baissac mentionne l'emploi de "boucoup" en mauricien, mais en qualifiant ce tour de spécifiquement "malabar" :

(au superlatif) "Le malabar dira toujours "boucoup douce"... "op. cit. p. 12.

En réunionnais, "beaucoup" se dit soit /ê bô pé/, soit /ê kâtité/,/ê paké/, /ê bo:rdé/, /ê tralé/... /bóku/ lui-même peut également être employé dans ce sens.

"Beaucoup": "très, considérablement" est bien attesté du XVe au XVII e siècles et dans des dialectes :

FEW. II/2. 868, b : "beaucoup... "très" (15-17 jh., Pfennig 72, BalzacG) nfr. id. GSand, neuch. id., daher mfr. nfr. "considérablement, à un haut degré (avec les adjectifs et les adverbes de comparaison, ex. beaucoup meilleur" (seit 1465)."

Le rapprochement des divers créoles donne à penser qu'il peut s'agir d'une survivance, à moins que le changement ne remonte à la fin du XVIIe siècle, ce qui pourrait expliquer sa diffusion.

/bónòm/ Mari (parfois concubin ou amant).
FEW IV, 455, b : "Lütt. bouname "mari" (chon 17 jh.) nam. boulome, Giv. bolome, ardw. bulam Brun 973, bmanc. bunom, maug. bonhomme".

/bórabo:r/bórâbo:r/ Absolument plein ; /la ravin i kul bórâbo:r/ "Le torrent est en crue et emplit le ravin".
FEW XV/I, 180, a : "nfr. bord à bord de qch". Le bord d'une chose coïncidant avec celui d'une autre chose (en particulier, d'un liquide à ras du récipient)". (Fur. 1690-Lar. 1899), bord à bord adv. (Lar 1867-1899) boul. bord à bord "absolument plein" ".

On peut ajouter :

Aun. Mus. "bord à bord : jusqu'au bord ; "remplis mon coffre bord à bord".
Manusc. de Pons XVIIIe siècle.

/bo:rdaz/ Bord (d'une route, d'un champ) ; /bo:rdaz semê/ "bord de la route". (Pour les autres sens du terme qui sont issus du précédent, cf. Néol. cr.).
FEW XV/I, 181, b : "Mfr. nfr. bordage m. "ce qui borde une chose" (1467-Lar 1899) ...Mfr. "terrain le long de la mer, d'une rivière" (15 jh.-1575) , "houx, etc... bordant des plates-bandes" (1555) Saint. "partie de bois mise sur le bord des travaux". Pik. "chemin de halage" ".

/bo:rdé/ subst. L'ensemble des planches qui forment la coque d'une embarcation ; planches disposées horizontalement et formant les murs extérieurs d'une maison".
FEW XV/I, 182, a : Nfr. bordé "enveloppe extérieure ou intérieure de la membrure d'un navire" (seit 1873). "L'attestation récente du terme ne nous paraît pas déterminante, le verbe correspondant est attesté en effet à date très ancienne : ibid. 182, a : "border" : "revêtir de bordage la membrure de certains bâtiments" (seit BenSMaure)" (donc vers 1170). Peut-être l'emploi créole de "bordage" en un autre sens a-t-il contribué à le faire supplanter dans ce sens par "bordé".

/ê bo:rdé d.../ Une grande quantité de, un grand nombre de... /ê bo:rdé d zâfâ/ "beaucoup d'enfants".
FEW XV/I, 181, a : "nfr. bordée "partie de l'équipage attachée à tel ou tel service" (seit 1848 Jal)... "ensemble des pièces d'artillerie pouvant tirer d'un même bord" (seit Fur. 1690). saint. "grande quantité

.../...

(de pluie, de grêle) ; bordée de paroles "grand discours d'un bavard" (Trév 1743-1771)".

/bo:rdé/ Vb.-Se trouver au bord de : /basê bêzwê i bo:rd la propryété/ "Le Bassin des Benjoins se trouve à la limite de la propriété".

- Effleurer, toucher à peine.

- Ranger tout près, garer (une voiture le long d'un trottoir par exemple).

FEW XV/I, 182, a : "fr. border v.a. "étendre le long de certaines choses en forme de bords" ...border v.a. "s'étendre le long de certains objets (en parlant de choses)...border une côte "naviguer le long d'une côte" (16 jh. ; Ac. 1740-1798), border un vaisseau "le suivre de côté afin de l'observer" (Fur 1690 - Trév. 1771)".

/bôbô/ Gâteau (pas nécessairement sucré) ; le mot a parfois maintenant le sens du fr. "bonbon" sous l'influence analogique du français.

Le terme apparaît dans la zone caraïbe :
Haït. "bôbô makwé (sud) : mélange de farine de manioc et de sirop de sucre" (M.H.).
Mart. "bonbon chouval : gâteau en forme de cheval" (J).
L'FEW n'offre pas pour "bonbon" de sens qui puisse expliquer le cr. /bôbô/ ; cependant, nous avons pu relever dans le parler de Nantes : "bonbons : pour gâteaux. "Allons manger des bonbons rue du Calvaire, chez Finck" ", Eudel. op. cit.

/bôdyé/ti bôdyé/ Image pieuse ; petit sanctuaire contenant des statues ou des images de piété.

Le même emploi du mot se retrouve en français populaire ou dialectal : FEW III, 57, b : "bon dieu... Paris "statue ou image représentant dieu, un ange, la Vierge, etc. "Bn, norm. id... St Pol bôdyü "crucifix" ".

/ê bô pé/ . Quantité appréciable, beaucoup.
L'expression n'est pas relevée par les dictionnaires ; selon le témoignage de R. Arveiller, elle est très courante, avec le même sens, dans le parler de Monaco. (Elle se retrouve également dans d'autres régions).

/braké/ Le terme ne se rencontre guère que dans l'expression /brak le maryaz/ "rompre une union projetée, faire tourner court un projet de mariage.
/li la brak le maryaz/ "Il a rompu ses fiançailles".
/braké/ est sans doute à mettre en rapport avec "braquer" : diriger, dresser (une voiture), de brachitare. (Il est à noter que deux verbes en sont issus "brater"

.../...

et "braquer" ; ils ont des sens très voisins, mais les parlers de l'Ouest ignorent absolument le premier). FEW I, 485, a : "Mfr. nfr. braquer "diriger, dresser (une voiture)" (seit 1546) ...flandr. braquer "tourner à droite ou à gauche (d'un chariot)", pik. brêquer id., StPol braquer "changer (une voiture) de direction",..."

L'évolution sémantique du terme est réduite et facile à reconstituer ; changer de direction, changer de sentiments, revenir sur une décision. "brater" offre d'ailleurs plusieurs exemples d'un changement de sens analogue : FEW I, 484, b : "...bress. rbrakhta "faire reculer, arrêter et faire retourner, faire revenir d'une idée, d'un sentiment...dèbrakhta "faire revenir d'un dessein apprêté avec entêtement, d'une idée fixe". "braquer" a donc bien pu prendre, déjà dans les dialectes, la signification qu'il a en créole.

/bras/ Unité de longueur (exactement mesure de la longueur des deux bras étendus.) Les témoins ignorent la plupart du temps la valeur métrique de cette unité. Ainsi, les femmes qui tressent les "capelines" à la Plaine des Grègues savent qu'il faut dix "brasses" ou vingt "brasses" pour un chapeau, selon la largeur de la tresse ; elles définissent la brasse par l'étendue des deux bras ; certaines précisent environ 1,40 m (ce qui fait de bien petits bras !) ; les pêcheurs utilisent également fréquemment cette unité (pour évaluer la longueur de ligne "filée") : /trât karât bras la lin/ "trente ou quarante brasses de ligne". Leur évaluation métrique est plus précise (environ 1,6 m).
FEW I, 486, a : "afr. brace "mesure de la longueur des deux bras étendus"... nfr. brasse, flandr. "mesure de 1,49 mètre en usage chez les cordiers", pik. norm. Bray, Guern. brache "brasse"..."

/brasé/ Ramener à soi, tirer à soi, retirer en repliant (une corde, une ligne de pêche...) /zòt i bras la ko:ʳd, i ral/ "ils ramènent la corde, ils tirent (en parlant d'un câble tendu au-dessus d'un torrent et servant à faire passer les objets ou les personnes d'une rive à l'autre ; route de Salazie). /i bras la lin/ "on retire la ligne".

Le mot créole n'est pas à mettre en rapport avec "brasser" (de "brace" ; fr. brais), mais avec un verbe issu de "bras" ; l'FEW en signale l'existence avec un sens à peine différent :
FEW I, 486, a : "...Chef-Bout. brasser "mesurer à la brasse", havr. bracher" "mesurer une corde" et la "ramener à soi par tractions successives" constituent

.../...

deux opérations très voisines l'une de l'autre (Il est à noter que /brasé/ n'est utilisé que dans cet emploi, ce que montre l'exemple précédemment cité ; pour "tirer" le fardeau /ralé/, "on ramène à soi, par tractions successives, la corde" /i bras la ko:rd/.

/brâd/brâl/ Espèce d'arbuste qui rappelle, en plus grand, la bruyère.
1764 "...ce que nous appellons les Branles", Caulier, p. 160.
Actuellement, le créole hésite entre /brâd/ et /brâl/ ; l'arbuste est très commun ; on en fait des balais /balyé brâd/ et, avec les grosses branches, du charbon de bois (Plaine des Cafres).
FEW XV/I, 244, b : "branda "bruyère" (Bretagne 1205 s. DG... mfr. nfr. brande (seit 1478) "lieu inculte où croissent les bruyères", nant. "fourré, arbustes sauvages", bronde, Blain "bruyère", brande,ang. id., bronde, bronze, poit. brâd,saint. brande..."

Le créole a pu d'autant plus facilement user du terme pour désigner ce végétal qu'il rappelle la bruyère et que, d'autre part, le mot, dans certains parlers, pouvait désigner d'autres arbustes.

/brâdé/ Remuer, bouger (qch) ; s'agiter. /mi brâd mô pyé/ "Je bouge mon pied" ; /vi vua dlo i brâd dân fô/ "vous voyez l'eau bouger au fond".
En mart. le mot se retrouve sous la forme "brannein".
Mart. "brannein : id" (D) ; "brêné : frétiller, branler..." (J).
FEW XV/I, 245, a : "Afr. brander v.a. "brandir"... "Dans de nombreux parlers, le terme prend le sens de "secouer, remuer, branler".

/brikòl/ Bretelles (désigne soit les bretelles qui soutiennent le pantalon, soit les lanières au moyen desquelles les porteurs soutenaient les chaises à porteurs de type dit /fótèy brikòl/).
FEW I, 527, b : "bricole nfr. "bretelle de porteur d'eau, de portefaix" (seit Rich. 1680)". L'FEW ne mentionne des attestations dialectales du terme que dans les parlers provençaux ; on peut donc ajouter : Aun. Mus. "bricolle : sf. lanière de cuir mise sur les épaules pour porter des fardeaux. B. La R. (mss 867) 1789 "bricolles de porteur" ".

/brigâ/ Turbulent (en parlant d'un enfant) .
Maur. id.
Mart. "brigand : turbulent".

Ni les glossaires dialectaux, ni l'FEW ne mentionnent ce sens qui a pourtant dû exister dans un parler de France.

.../...

/brin/la brin/ Crépuscule ; /a la brin/ "au crépuscule" ; /kâk la brin la râtré/ 'quand la nuit est venue".
FEW, I, 563, b : "mfr. brune "nuit", nfr. brune "crépuscule" ". (Le mot se retrouve dans presque toutes les provinces).

/briz/ Vent (même violent). /la briz la fin lévé/ "le vent s'est levé".

Le sens du terme créole est donc assez sensiblement différent de celui qu'a, en français, "brise" : "vent léger et frais (considéré comme agréable)" D.F.C. Il est, en revanche, celui qu'on trouve à date plus ancienne ou dans le vocabulaire des marins :
FEW XV/I, 288, b : "Mfr. brize "vent du Nord" Cotg. 1611, nfr. brise "tempête soufflant de la partie de l'Est" (1638, Cleirac, Sainéan Etr 180), "vent qui souffle sans violence (t. de marine) " (Miège 1688 - Lar. 1899), ..."vent en général, même très violent (t. de marine)" (Besch. 1845 ; seit Lar. 1948) ... "tout vent qui souffle sans violence (t. de langage commun)" (seit 1821)".

/brus/ Arbustes ou arbrisseaux incultes ; ne peut désigner qu'un végétal de petite taille (cf. /débrusé/ "débroussailler").
FEW I, 572, a : "Afr. mfr. broce "broussailles, lieu rempli de ronces et de bruyères ; petit bouquet d'arbres", ...nfr. brosse "bruyère, broussailles incultes; méchantes tailles au bord de la forêt" (Fur, Trév), Giv. brousse "jeune pousse de ronce", pik. broce "bruyère", norm. brouches "broussailles, ronces", brousses, Guern. brus "ronces" ...bmanc. bros... poit. brousse "hallier, touffe de ronces..."

/buka:r/ Boudeur, capricieux, difficile (pour manger ; se dit parfois d'un enfant). Le terme paraît devenu rare ; il est cependant bien attesté dans certaines régions (cirque de Mafate, Hauts de St Leu).

Quoique nous n'ayons pas retrouvé le terme exact dans les dialectes français, on peut penser qu'il s'agit d'un dérivé à valeur péjorative du verbe "bouquer":
FEW I, 588, a : Nfr bouquer "bouder" D Com 1752, havr. Dourdain, Dol id., St Malo boucqué "qui est de mauvaise humeur, qui regarde noir... bmanc. buke "murmurer, bouder", poit. bouquer id. ; bgât. "bouder" ".

Le "Rideau de Cannes" (mai-juillet 1962) propose une étymologie malgache : "de Bokiarana : rassasié par caprice". On peut difficilement l'admettre car le mot ne figure dans aucun dictionnaire malgache, (d'autre part, aucun de nos informateurs malgaches n'a connaissance d'un tel terme).

.../...

/bug/ Individu, homme (le terme n'est pas péjoratif).
1705 Inter. de Mathieu escl. "Mathieu dit "Tuons ce bougre là car il nous trahit" ". Arch. Réun. C° 2811, 21.1.1705.

Le mot a le même sens en maur. et en rod. ; on le rencontre également en Haïti :
Haït. "boug : fellow, chap" (H),
comme en Martinique : "Boug : id" (D).

Cette signification du terme n'est pas propre aux parlers de l'Ouest, mais apparaît néanmoins surtout dans cette zone :
FEW I, 606, a : "norm. bougre "vaurien"StHaon" homme (en bonne part) R Ph 15, 37, ... ang. Urim. bougre "individu" ".

On peut ajouter, pour plus de précision :
Ang. V.C. : "bougre : homme, individu (en bonne ou en mauvaise part).

On voit donc que l'évolution sémantique du mot n'est pas particulière à l'acad. louis. : "bougre : ce mot a perdu sa partie antiphysique. Il n'est plus qu'un synonyme de garçon, individu" (D).

/bul/ dans le tour /fé la bul avèk/ "mystifier quelqu'un". /u l âtrê fé la bul avèk mwê/ "Tu es en train de te moquer de moi".
Peut-être à rapprocher d'un terme que mentionne L'FEW.
FEW I, 607, b : "afr. boule "fourberie" R 28, 58.

/buré/ Se dépêcher, se hâter, foncer.
Maur. /buré/ "se sauver" ; seych. /buré/ "se sauver, courir".

Le verbe "bourrer" possède, dans certains dialectes, cette signification (ou des sens très voisins):
FEW I, 641, b : "bourrer : ...nam. "bourrer, bousculer", ang."s'élancer sur"...
Pierrec. bure "se dépêcher" ".

/buré/ subst. Réprimande /u a gay ut buré/ "tu vas te faire gronder".

Le terme dialectal est bien localisé :
FEW I, 642, a : "bourrée rouchi, pik, bmanc. ang. bourée "réprimande" ".

/bus kabri//gèl kabri/ Parole qui porte malheur ; personne dont les paroles portent malheur". /mèt la bus kabri/, "porter malheur à quelqu'un par ses paroles". (L'expression s'emploie, en particulier, quand quelqu'un, par ses paroles, donne à penser, par avance, au succès d'une entreprise et paraît, de ce fait, s'exposer à

une sorte de châtiment du destin)" "Je ne veux pas, moi la grand-mère, mettre la bouche cabri", M.A.Leblond Ulysse cafre, p. 102.
Maur. rod. seych. /la bus kabri/ "id.".

L'haïtien connaît aussi le terme :
Haït. "bouch cabrit : a cassandra" (H) ; ce sens est très proche de celui qu'offrent pour /bus kabri/ les créoles de l'Océan Indien, cependant Faine donne une autre interprétation à l'expression haïtienne : "bouce cabritt : gourmand, à qui tout est exquis" (F).Sylvain.id.

A la Réunion, on considère que la croyance tire son origine du fait que la "chèvre" /kabri/ gâte tout ce qu'elle mord : /la bus kabri lé malsê/ ; /kâ li mèt sô gèl avèk ê plâtasyô, u lé si:r k le plâtasyô i krèv/ "Si elle porte les dents sur des plantes, vous pouvez être sûr qu'elles crèveront".

Quoique la présence du même terme dans les parlers de la zone caraïbe et de l'Océan Indien permette de supposer une origine dialectale, nous n'avons pas pu en trouver trace ; tout au plus pouvons nous signaler : "Mfr. mettre les chèvres en la cour de quelqu'un "faire peur à qn" Cotgr. 1611", FEW II, 295, b.

/büsé/ cf. /bisé/.

/but/ Bout ; /ê ti but la te:r/ "un lopin de terre" ; /ê but la lin/ "une ligne (un morceau de ligne)".
Maur. rod. seych. id.

On retrouve la même prononciation du terme dans la zone caraïbe :
Mart. id. ; haït. id.

Elle est d'origine dialectale (cf. ALF. 162, 163) en part :
ang. V.O. "bout" : sm. bout (t final sonore sur la rive gauche de la Loire, muet dans la vallée de la Sarthe)"; nant. "debоutt"...

/buyô pwêti/ Lavement, purge.
FEW IX, 578, a : "argot pointu m. "clystère", Paris bouillon pointu.
Vill., Seudr. S. bouillon pointut".

/bwa/ Arbre. syn /pyé d bwa/.
/bwa/ apparaît avec ce sens dès les premiers temps de la colonisation :
1714 "borné par en haut d'un bois de Tant et d'un autre bois, tous deux ensemble marqué d'une croix chacun".
Arch. Réun. C° 2792, p. 129.
1731 "deux petits bois marqués chacun d'une croix",
Arch. Réun. succ. Desforges Boucher.

.../...

On voit également apparaître très vite les noms créoles d'espèce du type /bwa.../ ; ex : /bwa nwa:r/ /banwa:r/ "bois noir", Feuilley, 1704.
/bwa d pôm/ "bois de pomme", Feuilley, 1704.
/bwa pyâ/bwa püâ/ "bois puant", ibid. 1704.

Maur. rod. seych. id.

Le terme se retrouve dans les parlers de la zone américaine : haït. noms d'arbres formé sur le type "bois..." ; ex : "bois patate, bois Dalmarie...(MM)
Mart. "pied bois : arbre" (J.D)
acad. louis. "bois : se dit souvent pour arbre" (D).
FEW XV/I, 193, a : "Mfr. nfr. bois "arbre (en gén.)" (t. d'eaux et forêts, seit 1457) Norm. Inseln bwe "arbre" ALF 51, Côtes N. id (p 482, 493), Moselle bos "arbre sauvage"..."

Le mot n'apparaît pas que dans les parlers de l'Ouest, mais il y est particulièrement bien représenté. On peut en effet ajouter aux indications de l'FEW :
Poit. LAL : "Chaînes, gros boys et autres boys étant en la laisse de Pouglé" (manuscrit de 1548).

/bwa/ Branche coupée, bâton.
1828 "Il s'est accroché à un bois qui se trouvait à sa portée", Lescouble, op. cit. 27.11.1828.
1838 "...avec un petit bois, je faisais tomber le café", Inter. de Vincent, escl. Vol de café.
FEW XV/I, 204, b : "bois "bâton" (Scarr. ; Molière), Alençon bois "branche coupée, bâton", bmanc. bwa "bâton" centr. bois."

/bwa d sap/ Bois de sapin ; peut également désigner le cercueil,
/li sâ l bwa d sap/ "il va bientôt mourir".
1725 "une boette vieille en bois de sappe" Succ. Desforges Boucher.
1727 "un petit coffre de bois de sap", Arch. Réun. Invent. F. Boucher, 21.4.1727.
FEW XI, 214, a : "Afr. sap "bois de sapin" (Wace, Chrestien), mfr. sap (1444, DC), nfr. sap (Cotgr. 1611 ; Flaubert) Louv. Valognes, Jers. saint. sap. -Argot sap "cercueil" Delv. 1867."

On peut ajouter :
Norm. Moi. "sap : sapin ; eune aurmoire en sap".

(Nous n'examinerons pas dans ce chapitre les noms d'arbres du type "bois..." quoique la dénomination soit manifestement d'origine dialectale, puisque, même lorsque le même terme existe dans les parlers de France (ex : "bois puant"), il désigne nécessairement, à la Réunion, une essence différente).

.../...

/bwa flǒ/ Flotteur de filet. syn /flǒ/
Seych. /flǒ/ "id".
On trouve en martin.
mart. "bois flo : flotteur" (J.D).

Un tel flotteur est nommé en français "flotte" ; nous n'avons pu retrouver de forme dialectale de type "flot" sauf : "Arsimont flot "flotte d'une ligne de pêche" BSLW 60, 248" in FEW XV/II, 148, b/.

/kaba/ Sac à main ; porte-monnaie.
Maur. seych. /kaba/ "sac à main".

Le terme créole a donc un sens différent de celui de "cabas" ("Panier à provisions, souple, en paille, en jonc, en matière plastique ou en tissu, à ouverture évasée" DFC.) "Cabas" a, en effet, vu son sens se restreindre en français contemporain.
FEW II, 241, b : "nfr. cabas "petit sac ou panier sans couvercle, en paille tressée, en vannerie, en étoffe, dans lequel les femmes portent de menus objets" (seit Land 1834)". (Dans les dialectes, le mot désigne un panier ou un sac, mais pas spécialement un panier à provisions).

/kabale:r/ Fauteur de troubles.
FEW I, 13, a : " nfr. cabaleur" celui qui cabale" (seit Rich. 1680) ; Paris "brouillon, trouble-fête, personnage dangereux qui excite au trouble, qui met le désordre partout. "BL 1808".

/kabǒ/ Ce terme s'applique en créole à divers poissons de rivière ou de mer (gobiidés et serranidés pour la plupart). Ce sont des poissons à "grosse tête", ce qui explique qu'on ait employé pour les désigner un nom dont les parlers provinciaux usent à propos d'autres espèces diverses qui présentent la même particularité.
Maur. seych. /kabǒ/ existe, mais est beaucoup moins employé qu'à la Réunion.
FEW II, 335, a : "Apik. cabot "cottus gobius" (ca 1220-1390), apr. cabot (ca 1240), gabot (ca 1240), mfr. nfr. chabot (seit Th 1564)...nfr. cabot (Wider 1675 ; seit Enc 10,854 a)". La forme "cabot" est celle qu'offrent tous les parlers de l'Ouest. cf. aussi "Norm. Villette, Alençon, Vire, Tinch. bmanc. cabot "têtard"".

Cet emploi du mot "cabot" pour désigner tout poisson à grosse tête est déjà mentionné par Duhamel du Monceau :

"On donne volontiers le nom de cabot à des poissons de différentes espèces, lorsqu'ils ont la tête un peu plus grosse que les autres du même genre",

.../...

Traité Gén. des Pesches, III, 146... (Pour les divers noms créoles du type /kabó.../ cf. Néol, cr,).

/kabós/ Bosse.
FEW I, 468, b : "Ille-et-V. cabosse "bosse à la tête par suite de coups", renn. "coup qui produit une bosse", Pléch. Dol kabos "bosse", bmanc. "tumeur à la tête ; endroit bossué", Mayenne cabosse "endroit bosselé ; contusion sur le corps" bgât. Ligny "bosse", centr. "grosseur, loupe sur un tronc d'arbre", Vaudioux cabosse "tuméfaction au corps, bosse à la vaisselle de métal, provenant d'un coup" ".

/kabri/ Chèvre, bouc, chevreau ; en cas de nécessité, on peut préciser selon les cas /femèl kabri/, /mal kabri/, /ti kabri/. "Le sens n'est donc pas celui de "cabri" : "syn. méridional de chevreau" (DFC).
Maur. rod. seych. id.

Le mot est employé à Bourbon dès les premières années de la colonie :
1687 "cabrit", Ordonnance de Drouillard. citée par Guët. op. cit. p. 139 (Le terme est toujours ainsi orthographié dans les documents anciens ; pourtant la comparaison des créoles de l'Océan Indien prouve qu'on prononçait /kabri/.)

On trouve dans la zone caraïbe :
Haït. "cabrit ; chèvre" (MM.H.)
Mart. "cabritte : chèvre" (J.D.)

Le problème nous paraît moins celui de la forme du terme (/kabri/ dans l'Océan Indien, /kabrit/ dans la zone américaine) que celui de sa signification ; en effet, pour "cabri", l'FEW (II, 296, b) ne donne que le sens de "chevreau" pour toutes les formes citées (à l'exception de "Somme, kabri "bouc" "). Il ajoute : "nfr. "cabri" variété de chèvre à poils ras et sans cornes dans les colonies (seit Lar. 1867)". "Dans les colonies" est bien vague, et l'on peut penser qu'en fait, c'est l'emploi créole de "cabri" au lieu de "chèvre" qui a donné à penser qu'il s'agissait d'une espèce particulière de caprins. (Toutes les chèvres que nous avons pu voir nous ont semblé fort semblables à celles de la Métropole)

Il est donc vraisemblable que "cabri" a été utilisé dialectalement pour désigner l'animal adulte, et non seulement le "chevreau" ; nous en avons d'ailleurs trouvé une preuve que ne mentionne pas l'FEW. Poit. Lal. : "cabri sm. chevreau (Poitiers), chèvre (Deux Sèvres)".

Les attestations de ce sens du terme en Picardie (FEW) et dans le Poitou (Lal.) sont particulièrement

.../...

intéressantes si l'on songe aux lieux d'origine des premiers colons.

/kakayé/ Caqueter .
Maur. rod. seych. id.
FEW II, 47, b : "Mfr. cacailler Belleau "caqueter", Bellême id, Charnie cacâillé, bmanc. hmanc. Sologne cacailler, Loir. Ch. kakaye ; Vendôme "glousser" ".
L'aire d'emploi du terme est très nettement dessinée.

/kad/ Lit très sommaire fait, le plus souvent, de quatre pieux fichés en terre entre lesquels sont tendues des cordes sur lesquelles on place une paillasse. Ce type de lit qui a presque disparu est appelé par dérision /li ku:r pa/.
1737 "Nous avons trouvé ledit Antoine couché sur un cadre", Arch. Réun. Inter. 17.8.1737.
Maur. /kad/ "lit de planches" (peu courant) ; en revanche, le mot est très employé aux Seychelles : /kad/ /ê léspès ti lili/ "une sorte de petit lit" ; ex : /ló sô kad â batô kókó/ "Sur son "cadre" de nervures de palmes de cocotier".

Il s'agit sans doute du terme de marine que signale Aubin (1736) "Cadre : c'est un carré fait de quatre pièces de bois médiocrement grosses et entrelacées de petites cordes. Il sert à y mettre un matelas sur lequel on couche".

L'FEW ne donne pas d'attestation du terme antérieure à celle-là ; or, nous avons, à la Réunion, une première attestation de 1737 ; le mot est employé sans aucune explication et figure souvent dans les documents de l'époque ; on peut donc penser qu'il était d'usage courant dès la fin du XVIIe siècle.

/kalé/ Engloutir, avaler, s'enfoncer. /li kal sô ku d sèk/ "Il avale d'un trait son verre de rhum" ; /mwê la kal dân tru/ "Je me suis tapi dans un trou".
FEW II, 59, a : "nfr. caler vn. "enfoncer dans l'eau (d'un navire)" (seit Aubin 1736), poit. calai "enfoncer, fourrer qch dans", SeudreS. "aller au fond de l'eau", kanad. "sombrer (d'un navire), enfoncer dans l'eau, dans la boue". ...nfr. caler "se précipiter au fond (de la fécule, dans l'indigoterie de St Domingue) "Enc. Suppl" 3 589 b ...bgât. "mettre qch dans un endroit p. ex. sa main dans un trou", Elle calai "introduire" bgât. se caler "se cacher" ".

L'emploi du mot à St Domingue que signale l'FEW prouve que d'autres parlers créoles le connaissent vraisemblablement aussi.

/kalé/ S'arrêter ; /mi kal la mèm pu:r mâzé/ "Je m'arrête ici pour

.../...

manger". /nu la kal ê ti nêstâ/ "Nous nous sommes arrêtés un petit moment". On peut se demander si ce terme n'est pas un allomorphe de /kayé/ qui a exactement le même sens. Ce verbe est toujours en usage, mais, à date plus ancienne, il est seul à apparaître, à l'exclusion de /kalé/ :
1902. Dans Cilaos pittoresque et thermal, J.M. Mac Auliffe rapporte les chants des porteurs de "fauteuils": "mi n'a pas fort, c'est le coeur qui a mène a moi ; n'a pas encore arrivé de dire caille" et il précise : "dire caille c'est demander de poser le fauteuil à terre... ceux qui caillent sont appelés mangeurs de poule" (p. 43).

"Allons-nous ! ça qui caille gare dessous", G. Fourcade, p. 75.
On dit toujours /la kayé/ "il s'est arrêté" ; /kay pa/ "ne t'arrête pas !".

Le "Rideau de cannes" (1963) voit là un terme d'origine malgache : "kay (avoir peur) de"kaikona" reculer, ne pas oser ; kay (ne pas pouvoir échouer) de"kaika", demande plaintive, gémissements. Le premier terme paraît très suspect ; quand au second, c'est effectivement un mot betsiléo mais il a le sens d'"appel" et non celui qu'indique le texte précédent.

Etant donné que pratiquement tous les verbes créoles sont issus du français , nous penchons plutôt pour une origine dialectale du terme. Le français familier use volontiers de "caler" au sens de "cesser de s'obstiner, de lutter ; renoncer à ses prétentions" (DFC). De très nombreux dialectes offrent des sens analogues ; les parlers de l'Ouest en particulier : FEW II, 58, b "céder", "reculer", "abandonner la lutte" (l'aire linguistique se dessine très nettement).

Nous pensons que cette étymologie doit être préférée à la précédente trop incertaine tant sur le plan phonétique que sémantique.

/kami/ Interloqué, interdit, penaud. /mwê la résté kami/ "Je suis resté interdit".
FEW VI/III, 276, a : "camus ...mfr. nfr. "désappointé, confus, trompé dans ses espérances" (1410-BL 1808 ; "fam" Ac 1835-Rob)". Dans les parlers de l'O., l'FEW signale : "poit. "surpris, étonné"". On peut ajouter : Aun. Mus. : "camus : adj. penaud, ennuyé".

/kanal/ Gouttière ; canalisation généralement végétale (bambou ou hampe florale d'aloès) par laquelle on amène l'eau à proximité de la maison.
FEW III, 69, b : "canal "chéneau du toit" (Pom 1671-Land 1851)...
Sologne caniau "conduite d'eau" ...nfr canal "conduit

.../...

naturel qui sert, dans l'intérieur de la terre, à la répartition des liquides, plus rard aussi du gaz" (seit Fur 1690)".

/kanèt/ Bille, jouet d'enfant". /zwé kanèt/ "jouer aux billes" ; sert à désigner aussi le "globe oculaire" /kanèt zyé/. Maur. rod. seych. /kanèt/ id.

Contrairement à ce qu'affirme le "Rideau de Cannes" (janv. 1962), /kanèt/ n'a pas pour étymon le malgache "kanety" qui a le même sens. (C'est même exactement l'inverse, cf. La malgachisation des termes créoles).

Le mot est incontestablement dialectal :
FEW II/I, 803, a : "Art. quenette "bille en terre cuite", norm. Alençon, Percy canette, bess. canéte, hbret. canette, renn. canette ...nant. bmanc. canette... hmanc. canette ...aun. canette, loch. Blois, Vendôme, Sologne, berr. Châtillon canette".

Les parlers des Antilles et l'acad. louis. usent en ce sens de /kanik/ de même étymologie (knikker) ; quoique ce terme apparaisse dans l'Ouest, il est beaucoup plus largement attesté dans le Nord ; le créole de la Réunion le connaît sous une forme un peu différente. Cf. /kaniki/.

"canevette". Le mot a aujourd'hui disparu, mais il apparaît très souvent dans les documents du début du XVIIIe siècle :
1728 : "une petite cannevette garnie de 12 paubans", Arch. Réun. succ. Ricquebourg, 21.1.1728.
1729 : "1 canevette de douze flacons garni pour le présent de raque", 17.8.1729. Arch. Réun. Succ. H. Ricquebourg, St Paul.

Le terme se retrouve souvent dans les inventaires.

R. Mauny (op. cit.) signale "canevette " : "Canevette, s.f. Sorte de jarre en grès, d'une contenance égale à une ancre (1746) contenant de l'eau de vie, de l'huile, etc... Se divisait en douze flacons" (Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain). L.F. Flutre qui le note également (art. cit. Annales de l'Univers. de Madag.) ne fait que reprendre la précédente définition.

Elle ne nous paraît pourtant pas entièrement satisfaisante.

D'une part, en effet, nous n'avons pu retrouver aucun emploi de "flacon" au sens de "mesure de capacité" (cf. FEW III, 607), d'autre part, l'FEW donne pour "canevette" :
FEW II/I, 167, b ; "Npr. canaveto "coffret où l'on met les bouteilles ; bouteille carrée garnie de paille

.../...

où l'on met de l'huile", Aix "cantine, cave").

nfr. canevette "caisse à compartiments dans laquelle les officiers de bord enferment leur provision de vins fins et de liqueurs" (seit Land 1834)".

Le créole permet de résoudre de façon sûre le problème ; les attestations du terme à Bourbon sont en effet antérieures à celles offertes par Mauny et l'FEW (1727 contre 1746) ; d'autre part, elles font apparaître que "flacon" ne désigne pas une mesure de capacité, mais un récipient. (emploi de "pauban" comme synonyme de "flacon").

La canevette est donc, en fait, un coffret à liqueur contenant généralement 12 flacons. Nous avons eu la chance de pouvoir éclairer encore un peu l'histoire du mot en précisant cet emploi :
Aun. Mus : "Canevette vase en terre". "Canevette d'eau de vie" figure dans les inventaires de pacotille. La Roch. 1756. D'après M. Meyer (délibérations de la Société Littéraire de La Rochelle, 21 oct. 1885), il s'agirait de flacons carrés placés dans des caisses de cuir et dont la fabrication était spéciale à la verrerie qui se trouvait à Lafond, aux portes de La Rochelle".

Resterait à découvrir, mais c'est là une autre question, pourquoi plusieurs ouvrages donnent, pour canevette, le sens de "vase en terre".

/kaniki/ Petit morceau, petite quantité (de qch) : /kaniki la vyân/ "petits morceaux de viande" (dans les préparations créoles, on coupe le plus souvent la viande en petits morceaux), /ê ti kaniki/ "un petit morceau" ; /kaniki se:rvèl kaniki léspri/ "petite tête, petit esprit".

Le terme est attesté au milieu du XIXe siècle (Héry).

M. et A. Leblond en usent dans leur roman, Les sortilèges.

"Un caniki de morue en plus ou en moins dans la boutique", p. 175.

Dans la zone américaine, "canique" désigne la "bille" (cf. supra /kanèt/).

Haït. "kanik : (Nord) bille (MH)
Mart. "canique : bille" (J)
Acad. louis. "canique : petite boule de marbre, de verre pour jouer ; fig. globe de l'oeil" (D).

FEW II/I, 803, a : "Marche E. kènike "bille en terre cuite ou en verre avec laquelle jouent les enfants",

.../...

Giv kinike, Maub. quenique, Mons id Dl., kénique Tourc. Lille quenecque ...pik. kenèke ...bess. Villette, Tinch. canique "bille, jouet d'enfant", Vire id, Bull. Norm. 388 Percy, mal. Dol id, renn. id,".

/kanòt/ Barque (théoriquement distingué de l'embarcation monoxyle ou non, nommée /piròg/ ; en fait, ces dernières n'existent plus et les deux termes tendent à voir leurs emplois confondus ; /kanòt/ paraît cependant plus courant).
1703 "canot" apparaît souvent dans le journal de Villiers ; il y désigne une embarcation mue à la rame ou à la voile et qui peut recevoir plusieurs passagers : "je partis dans le même canot pour me rendre à St Paul" f. 18, cf. également "Ordonnance sur la police des canots", 1704.

Le mot semble pourtant, dans des documents anciens, désigner une embarcation monoxyle :
1732 : "un canot de takamaka de 16 pieds de long", Arch. Réu. Succ. P. Noël mai 1732.

En maur., le terme courant est /piròg/, à Rodrigues, on dit /piròg/ ou /bató/ ; aux Seychelles, en revanche, on retrouve les deux termes dont use le Réunionnais : /piròg/ "embarcation sans quille", /kanòt/ "embarcation pourvue d'une quille". La distribution des mots donne à penser qu'avant 1721 (date de la première émigration bourbonnaise vers l'Ile de France), "canot" n'était pas encore d'usage courant en créole puisqu'il n'apparaît pas en mauricien (et, de ce fait, en rodriguais) ; en revanche, il était entré dans le parler de Bourbon, un demi-siècle plus tard, au moment de la mise en valeur des Seychelles. Ainsi pourrait s'expliquer l'existence, en seychellois, d'une opposition /piròg/, /kanòt/ qui correspond à peu près à celle qui apparaît en réunionnais.

R. Arveiller (op. cit.) a montré que le terme devient commun aux Antilles vers 1640 ; l'orthographe "canotes" ou "canottes" marque d'ailleurs une prononciation qui est toujours celle du créole antillais, et que connaissent également les parlers de l'Ouest : FEW XX, 60, b : "canot "embarcation légère et non pontée, allant à la voile et à la rame" (seit Guillet 1678) kan. id., boul. canotte m. Ds. nant. id., mars canct".

Le mot se vulgarise donc aux Iles vers le milieu du XVIIe siècle, et y prend son sens nouveau, désignant "non seulement le bateau indigène, mais les barques que firent à son modèle les Français et les esclaves noirs", Arveiller, op. cit. 151.

Quant à la distinction entre /piròg/ "embarca-

.../...

tion parfois monoxyle, sans quille et pointue aux deux bouts" et /kanòt/ "barque classique avec "bordé" de planches" (réunionnais, seychellois), on la trouve déjà au début du XVIIIe siècle :
1725 : (L'auteur s'accuse d'avoir employé l'un pour l'autre pirogue et canot, sans se soucier de leur différence de sens). "Le canot n'est pointu que par un bout, l'autre est coupé quarrément afin d'y pouvoir appliquer un gouvernail, quoiqu'on puisse aussi gouverner avec une pagalle. La pirogue est pointue par les deux bouts", Labat. Voyage du Chevalier Des Marchais (Guinée), II, 98.

Dans un cas comme celui-là, il est difficile de savoir si le terme est venu directement des "Isles d'Amérique", ou s'il a "transité" sur les côtes de la France avant d'arriver à Bourbon.

/kap/ Rocher ; se dit souvent d'une avancée rocheuse dans la mer (toponymes) comme en français, mais désigne plus souvent un rocher sur terre ou sous l'eau : /fe:r pèt le kap/ "faire sauter une roche à l'aide de la dynamite ; le terme peut également s'employer au sens de caillou (plus ou moins gros), /u lé riskab trap ê kap si:r ut tèt/ "vous risquez de recevoir une pierre sur la tête (sur une route où se produisent fréquemment des éboulis)". Sens figurés : /kap de vâ/, /kap de pli/ "gros nuage noir qui annonce la pluie ou le vent".
1728 ; "un cap de roche" (utilisé comme borne), Arch. Réun. Invent. Chaman, 13.7.1728.
1826 : "J'ai été obligé d'abattre un gros cap et de déterrer des pierres énormes", Lescouble, 13.8.1826.

Ce sens paraît donc le plus ancien en créole ; "cap" ou "cap de roche" désigne un bloc de rocher dont une partie seulement sort de la terre (ou de l'eau). Nous retrouvons le sens du m. fr. "cap" (de caput). (FEW II/I, 334, a ; "Cap" tête de l'homme, d'un animal" (16 jh, fam)") que l'on retrouve dans de nombreux parlers méridionaux.

Le "cap de roche" serait donc, à l'origine, la "tête" du rocher qui seule sort du sol. (Il est à noter que /kap/ au sens du français "cap : pointe de terre qui s'avance dans la mer" ne figure guère que dans des toponymes).

/kapayé/ Attraper, saisir (qn par ses vêtements). Le sens de ce verbe est très précis /mwê la kapay ali pa:r sô dvâ d semiz/ "Je l'ai saisi par la chemise". Ce terme est assez rare quoique bien attesté (le vocabulaire de Gamaleya ne le mentionne pas). L'étymologie que nous proposons n'est pas absolument sûre, car elle repose sur l'idée que ce verbe a le sens de "saisir une

.../...

étoffe en l'empoignant". Nous pensons qu'il peut s'agir d'un terme de marine :
FEW II/I,274, b : "nfr capéer (seit Dup 1573 cappéer), capeyer (seit Fur 1690), capier (Trév. 1704-1771) Teste capeja ; mfr. acappayer". Ce verbe signifie "mettre à la cape" c'est-à-dire "bourser les voiles" dans un gros temps ; "à la cape : position d'un navire, au travers du vent, sous une petite voilure, les voiles boursées, dans un gros temps". FEW ibid. Bourser la voile, c'est la resserrer en partie autour de la vergue, exactement comme on resserre l'étoffe dans son poing quand on saisit quelqu'un par son vêtement.

/kapé/ Attraper, saisir. /li kòm li lété pli vyé li la kapé le tótal/ "lui, comme il était l'aîné, il a tout pris (souvent pour un mouvement rapide ; ex : /karâg i kap zapa/ "la carangue s'empare de l'appât").
Maur. /kapé/ "saisir" ; /ê kap tu/ "un goinfre" (qui s'empare de tout).
FEW II/I, 272, b : "Apik. caper" prendre, saisir".
TL 2, 242 ; "..,273, a "nfr, encaper" saisir, mettre la main sur" (provinz, Lar 1870)".

/kapóné/ Avoir peur, se montrer lâche.
rod. id.
FEW II/I268, a : "nfr. caponner "être poltron, céder, battre en retraite" (pop, seit Raym. 1832) Giv. caponè, pik. Dem. caponner, norm. id..saint. capouner id,",

/karabi/ Favoris (barbe des joues).
Maur, rod. seych. /karabi/ id.

L'étymon du terme ne paraît pas figurer dans l'FEW ; en revanche, nous avons relevé :
Aun. Mus. "carabis : s.m. favoris, barbe des joues",

/karabiné/ Ce terme n'apparaît que dans l'expression /briz karabiné/ "vent très fort". Nous l'admettrons donc dans cette section, quoique le DFC le mentionne : "Carabiné : Fam. Se dit de quelque chose qui a une force, une intensité particulière : Vous vous exposez à une amende carabinée (syn. SALE). Pour me réchauffer, je me suis fait un grog carabiné (syn. : FORT, CORSE)".

Le créole nous paraît avoir conservé, en effet, l'emploi premier du mot (terme de marine) :
FEW XI, 290, b : Nfr. brise carabinée "qui souffle violemment" (seit 1783) ; rhume, etc...carabiné "très violent" (seit 1854, s Larch 1878)".

À Bourbon, "carabiné" est en usage au début du XIXe siècle (et vraisemblablement avant) :
1812 : "Nous avons eu une brise carabinée", Lescouble

(passim).

Dans les récits de voyageurs, il apparaît dès 1761 (la première attestation donnée par l'FEW est donc à revoir) :
1761 : "...des brises extrêmement fortes ; les marins les appellent des brises carabinées", Pingré, p. 174-175.

Le témoignage de Pingré montre que ce sont les marins qui ont introduit le mot dans le parler de l'île.

/karabòs/ Crabe (Hippa sp).
FEW II/I, 352, b : "mfr. carabasse f. "crabe" (1552-Cotg. 1611)
(Peut-être l'influence analogique explique-t-elle que le créole hésite entre /krab/ et /karab/ pour "crabe".

/karó/ Fer à repasser.
Maur. rod. seych. id.
FEW II/II, 1402, a : "Nfr. carreau "fer à repasser pour rabattre les coutures" (seit Cotg. 1611)".

/karó/ Gastro-entérite des enfants. Syn /tâbav/, /tâbav karó/.
FEW II/II, 1402, a : "Nfr. carreau "tuberculose des ganglions mésentériques des enfants" (seit Ac 1694), Giv. câreau, Bray carriau, bnorm. carré, PtAud. Louv. carreau...saint".

On peut ajouter :
H Manc. Ver. "carreau : péritonite tuberculeuse des enfants".

En fait, dans les parlers dialectaux, "carreau" ne correspond pas toujours à une maladie aussi précisément diagnostiquée :
Aun. Mus. : "carreau ; s.m. maladie qui rend le ventre des enfants dur et tendu".

/karó/ Pièce de terre cultivée, champ. Ex. /karó kan/ "champ de cannes à sucre" ; /karó manyòk/ ; peut s'employer pour un morceau de terrain qui porte des arbres : /karó zakasya/ "petit bois d'"acacias".
Maur. rod. seych. id.
Le mot existe en haïtien : "Carreau" (P.P. p. 163).
FEW II/II, 1403, b : "Mfr. nfr. carreau "planche du jardin potager" (seit Est 1538), norm. carrel , bess. caré, Andelis, SeudrS. mouz. Boulages carreau... Nfr. carreau "pâturage clos de larges fossés" ".

/karó/ Espace accordé dans un marché au marchand de légumes pour y installer ses produits. Le mot peut également désigner le "droit qu'il acquitte", /mi pèy mô karó/ "Je paye mon droit de vente".

.../...

Au grand Marché de Saint-Denis où nous avons souvent entendu cette expression, le terme s'explique peut-être par le fait que les marchands disposent leurs légumes sur des étals de ciment, un peu surélevés par rapport au sol ; dans d'autres marchés moins importants, on pose les légumes à terre.

Il pourrait cependant s'agir d'un tour d'origine française :
FEW II/II, 1401, b : "Mfr. Nfr carreau "pavé des rues" (14 jh.-Sav Br 1741) ...norm."place publique"...Paris carreau de la halle "endroit où se font les ventes autour et en dehors de la halle, dans de petites boutiques établies le matin et enlevées chaque jour à la cloche". (seit Sav Br. 1723)".

/ka:ʳtiyé/ Mettre en pièces ; souvent employé avec le sens atténué de"rouer de coups".
FEW II/II, 1426, b : "Apik. carteler "couper en 4" (12-14. jh.), lütt. cwat'ler norm. carteler "briser" ...bess. "mettre en 4", Manche kartle "gercer" ALF 642, p. 358, St Lô id. DT ; bmanc.kartele "couper" ".

Curieusement, l'FEW (ibid.) cite sous "nfr. quartaïer "évaluer les trois quarts d'une somme due à la valeur de la somme entière (dans les redevances)", la forme que mentionne Musset "saint. quarteyer "partager en quatre". Elle paraît devoir être rangée au côté des précédentes, comme les termes suivants que ne mentionne pas l'FEW :
Bret. Pip. : "kartãyẹ : dompter, mettre en place" ; "attends, je vais t'kartãyẹ".
Poit. Lal. "cartillai (er)" : v.a. mettre en quartiers (D Sèvres)".

/kas kas nikóla/ Mot à mot, "cache-cache Nicolas", formulette enfantine qui sert d'introduction à diverses formes du même jeu. L'enfant cache un objet dans l'une de ses mains et les met derrière son dos ; le partenaire doit trouver dans quelle main est l'objet. S'il réussit, il le cache à son tour. Maur. id. Seych. id.

Cette formulette paraît d'origine normande :
"ka‹ ka‹ nikolá
si tu lá né lé di pã", Cité dans : Guerlin de Guer(Ch), Le parler populaire de Thaon, p. 222.
cf. aussi Lar. 1867.

/kasé/ Cueillir.
1817 : "C'est durant les pluies du mois de décembre ...que les maïs sont ensemencés ; on les récolte, il faut dire on les "casse" dans le courant du mois de mai, "A. Billiard, VCO. p. 87.

.../...

1827 : "Casser le mahi", Lescouble, 2.1.1827.
1829 : "C'est moi qui ai fait casser des apapyes pour les cochons", Arch. Réun. Af. Pinard, assassinat ; 1829, Liasse I.

Le terme est commun à tous les parlers de l'O.I.: Maur. rod. seych. /kasé/ id.

On le retrouve en haïtien et en acadien louisianais :
Haït. "...apé casser maïe : faire la récolte du maïs" (F. p. 192).
Ac. louis. "Casser : cueillir, détacher des fruits, des fleurs de leurs branches ou de leurs tiges" (D).
Cf. aussi, acad. "cueillir : kasé" (Massignon, 268).

Il faut bien supposer que "casser" a eu, dès les dialectes français, ce sens car on ne peut guère songer à une pure coïncidence. Nous n'avons cependant rien pu trouver ni dans les glossaires dialectaux, ni dans l'FEW (A peine peut-on noter : FEW II/2, 1430 : "Cassement : "action de casser un rameau pour que les bourgeons de la partie conservée se transforment en boutons à fleur ;" (seit Enc 17,761, a)".

/kastrɔ̀l/ Casserole.
Maur. /kastrɔ̀l/ id.
Il ne s'agit pas d'une déformation créole du terme, mais d'une survivance dialectale :
FEW II/II, 1602, b : "Mfr. nfr. casserole ...Paris castrole B, Mantes, rouchi, flandr. id., StOmer casterole (1790), Tourc. pik. norm. hbret. kastrol, nant. castrole (schon 1820), bmanc. Perche, ang. poit. saint. tour.berr. Reims id.".

/kat pat/ Mot à mot, "à quatre pattes" ; l'expression a parfois le même sens qu'en français : /i ma:rs kat pat/ "Il marche à quatre pattes (en parlant d'un enfant qui ne marche pas encore)", mais elle apparaît beaucoup plus souvent dans le tour /asizé kat pat/ "être assis à croupetons" (une des positions favorites du créole aussi bien dans le travail qu'au repos). /mwê té i asiz kat pat/ "J'étais accroupi".

La différence dans les postures rend peu intelligible l'emploi du même tour pour caractériser deux attitudes assez différentes.

Nous avons cependant relevé à date ancienne :

"couché à quatre pattes : couché sur le sol" Cotgrave, 1611.

Il semble donc qu'"à quatre pattes" ne soit pas lié seulement à l'origine à la position que le français contemporain caractérise de cette façon. De ce

fait, le créole a pu conserver le sens plus large qu'avait alors ce tour et en user pour désigner l'attitude décrite ci-dessus.

/kayé/ cf. /kalé/.

/kaylus/ Louche, borgne. /li lé kaylus, èn zyé i vòl manyòk, lòt i vèy ga:ʳdyê/ "Il louche, il a un oeil qui vole le manioc, l'autre qui surveille le gardien".
Maur. rod. seych. id.

Le problème de la confusion des notions de "louche" et de "borgne" n'est pas à prendre en considération au niveau où nous nous plaçons puisqu'elle existe dans la plupart des patois, Darmesteter le constate :

"Les patois français et romans confondent perpétuellement les idées de louche et de borgne", La vie des mots, p. 105.

Le terme créole est d'origine dialectale, mais son étymologie est malaisée à établir. Il existe, en effet, en français deux séries distinctes de termes :

"borgne" (FEW I, 569, a : "qui ne voit que d'un oeil")
"louche" (FEW V, 473 : "qui ne regardent pas dans la même direction (des yeux d'une personne)" (seit ça 1 300)".

Cependant, on constate la présence de deux séries parallèles :

"borgne" FEW I, 570, b ; "Giv.cabwagne" vilain borgne", Pléch.kɔbɔrñ "aveugle", hmanc. bmanc. caborgne "borgne", arg. caliborgne" borgne ; louche" Sainéan Par 281, pik. "myope ; borgne, Dém. "louche, qui a la vue basse" ; hag. "mauvais borgne", Ille et V. "personne qui louche d'un oeil", Canc. "qui a la vue courte", Le Mesnil, Centr. Yonne "borgne ; louche", Reims "borgne", Ramerupt "louche ; borgne", Rethel, argonn. mouz."louche"..."
On peut ajouter, en particulier :
Norm. Moi. "calorgne : louche"
Ang. V.O. "caliborgne, calorgne : bigle".

"louche" FEW, V, 474, a : "Paris calouche"louche" Desgr. 1821, Anet, bmanc. id, LoirCh. id. (p. 204), Yonne "qui a l'habitude de fermer un oeil pour regarder" Aube, Marne, Rethel, Guign. Florent "louche" Queyr. chalusc) "aveugle" ".

Il semble qu'on puisse ajouter à cette série quelques termes que l'FEW classe parmi les mots d'origine incertaine :
FEW XXI, 332 : "Somme kalup adj. "louche" ..."Amboise, Bléré caloure m. "louche"-Ablt. Nant. calouret "bor-

.../...

gne" ...hmanc. calôri "qui louche" ".

Ces deux séries qui, au point de vue sémantique, tendent à se confondre font nettement apparaître un élément commun "cal", "cali" que l'on retrouve en créole sous la forme /kay-/. (Certains termes sont d'ailleurs phonétiquement très proches de /kaylus/. Cf. par ex. "calouche"). Cet élément initial, unique pour les deux séries, doit vraisemblablement être mis en rapport avec "kayé", "caner" d'étymologie incertaine :
FEW XXI, 332 : "Lütt. caiz-ouiez m. "bigle" (18.jh.) "myope, qn qui a la vue mauvaise" (1845) Gdg. Metz, Nied. Paysh. Isle käyœ v.n. "regarder d'un oeil, lorgner ; loucher ; regarder en dessous ; viser;" Rém. käyę, Augny käyę, Fraize cây "guetter en se dissimulant"-Metz, Nied, Paysh. Isle, Rém. käyä "celui qui louche"-Ablt.HMarne kayœlé "loucher". ..."Bourg. canai v.n. "loucher", ...HMarne kane "loucher" HSaône kane kana, Jonv. canner(Clairv cane adj. "louche"...-Clairv. canoyer v.n. "loucher" ".

/kazibi/ Cage à oiseaux.
Peut-être à mettre en rapport avec un emploi voisin du mot "cagibi".
FEW II, 242, b : "Dol cagibiti "refuge pour les animaux", nant. cagibite, Pléch. Gennes "petite cabane (pour les lapins, etc...)".

/kazimâ/ Presque, en quelque sorte, pour ainsi dire. /lé kazimâ parèy mèm/ "c'est pour ainsi dire la même chose" ; /...brilé kazimâ a mo:r/ "presque totalement brûlé". Le terme est employé surtout dans les "Hauts" de l'île (Hauts de l'Etang Salé, Plaine des Grègues) ; il est regardé comme spécifique du langage des "petits blancs" de ces régions. FEW II/II, 1428, DFC (fam.).

/kâk/ Quand. /mwê la vi ali kâk la été pri/ "Je l'ai vu quand il a été capturé". /kâ/ est également employé.
FEW II/II, 1416, b ; "quand que ...pik. "quand", Andelis, PtAud. quanque, nant. Châtell. kanad. loch. quand que, Vendôme kâk, centr. quand que, berr. id. Iss. Sanç. verdch. id.".

/kân'/ Paresse. /kréòl na la kân'/ "Les Créoles sont paresseux".
FEW II/II, 186, a : "Avoir la cagne "être peu disposé au travail" (pop. Lar 1928) havr. cagne "paresse", Canc cangne, congne, saint. SeudrS. câgne, Mâcon cagne ...id".

/kân'a:r/ Paresseux (souvent injurieux).
FEW II/II, 185, b : "Mfr. nfr. cagnard "paresseux, indolent" (seit ca. 1520, Jean Marot), Mons id,

.../...

Bayeux id, Dm, Canc cangnard, ang. saint. bourg, cagnard, Troyes id.,..."

/kâté/ Pencher, incliner, s'incliner.
FEW II, 228, a : "Norm. canter" v.n. pencher, incliner ; v.a. mettre sur le côté" (schon Dm), Nfr. "poser de chant une pièce de bois") (seit Besch. 1845), PtAud. se canter "tomber de côté" (p. ex. la glèbe qu'on laboure), Bayeux "pencher d'un côté", Pl, Tinch. Vire id., Percy "id, faire pencher", St Sauveur cantai "pencher", sair. "canto "incliner, mettre de côté", hag. cãontãé "pencher de côté" Jers. canter "incliner", bmanc. skãte "se pencher" ; Villette canter "pencher" ",

/kâtin/ Débit de boisson. /sak i vé alé la kâtin i sava/ "Celui qui veut aller à la "cantine" y va". Le terme est, si l'on peut dire, "officiel" puisque les débits de boissons, souvent annexés à une "boutique", portent une enseigne qui mentionne leur numéro d'enregistrement ; ex. : "Cantine n° 93" (en face du Grand Marché, Saint-Denis). Depuis quelques années, /kâtin/ peut également désigner la "cantine scolaire".
1737 : "Cantine" (au sens de "cabaret"), Lettre de la Comp. des Indes, 12.I.1737, Lougnon, II, 70.
1838 : "...à une cantine pour avoir six sous de rhum ...L'enfant qui tenait cette cantine", Arch. Réun, Af, L. Gaudin, Fausse monnaie, 1838.
Seych. /kâtin/ "débit de boisson",
FEW II, 232, b ; "cantine" cabaret pour les soldats" (seit Ac1740).

Le terme semble s'être introduit dans le parler de Bourbon après 1720, ce qui pourrait expliquer que le mauricien ne le connaisse pas.

/ke:r de lyô/ Grand courage, intrépidité. /li prâ ê ke:r de lyô/ "Il s'arme de tout son courage".
FEW II/2, 1 175, a : "coeur de lion "grand courage" ",

/késô/ Coffre (à l'arrière d'une voiture).
FEW II/I, 313, b ; "Caisson... "petit coffre ménagé sous les sièges ou à l'arrière des voitures" (seit Fér. 1787)."

/ki/ dans les tours /ó ki/ : /mwê lé ó ki/ "Je suis à bout de ressources" et /mèt ó ki/, /fut ó ki/ "mettre qn à bout de ressources, le réduire à l'impuissance".

Seule, la seconde expression est mentionnée par l'FEW :
II/2. 1509, a : "mettre de cul v.a. "vaincre qn, triompher de qn" (Rab-Cotg. 1611) berr. id. mettre à bas cul".

.../...

La première est cependant connue des parlers de l'Ouest :
Ang. V.O. "Etre à cul : être à bout de ressources".

/ki/ Quel (adj. inter.). /mi kóné pa ki kóté i vyê/ "Je ne sais pas de quel côté il vient". /ki nuvèl/ "quelle nouvelle?"(Moins employé que /kèl/ qui a le même sens.)
Maur. /ki/ "quel ?" ; /ki manyè:r/ "comment ?"
Rod. /ki/ "id" ; /ki ga:rsô ki pli fo:r ?/ "quel garçon est le plus fort ?"
(En revanche, en seych., on dira /lékèl ga:rsô ki pli fo:r ?/).

Dans les autres créoles, on trouve :
Mart. /ki/ "quel, quelle ? (J)
Haït. id. (D'Ans op. cit.) (F)

L'FEW ne mentionne pas d'attestation de "qui" dans cet emploi ; cependant, on trouve en normand :
Norm. Moi. "Qui : adj. masc. et fém. quel, quelle".

/kité/ Laisser. Le mot s'emploie de la même façon que le verbe français "laisser".

+ subst. "abandonner, quitter, laisser". /mi kit dé né/ "Je laisse deux entre-noeuds" (pour faire une bouture) ; /mwê la kit zwazó dâ sô ni/ "J'ai laissé l'oiseau dans son nid". /vi kit grâ béna:r pu pa:rti:r si:r pitô d nèz/ "Tu abandonnes le Grand Bénard pour le Piton des Neiges" (tu tombes de Charybde en Scylla).

+ verbe "laisser, permettre". /kit veni:r/ "laisse venir" ; /...ê vóryê ki kit au tôbé/ "un vaurien qui vous laisse tomber.
(cf. /kit suk/ ou /kit sèn/ "jeu de toupie dans lequel le joueur lance sa toupie /kit/, puis essaye de la reprendre /suk. ou /sèn/ à l'aide de la même ficelle qui sert à la lancer. Cf. Néol. créoles).
Maur. rod. seych. : /kité/ "id".

Dans les créoles de la zone caraïbe, on rencontre :
Mart. "quitter : laisser, permettre" (D)
Haït. "Quitter l'vini : qu'il aille (laisse le aller)" (F)
ainsi qu'en acad. louis. "quitter : id" (D).

Il est clair qu'en créole réunionnais, l'emploi de /kité/ est différent de celui du fr. "quitter", même lorsqu'il en est relativement proche. "Quitter" n'est en usage que pour "abandonner" (un lieu, une position, une dignité", "enlever de dessus soi" (vêtements), "s'éloigner de quelqu'un" (cf. DFC). Or, dans le premier cas, le créole usera plutôt de /so:rti:r/ (/mi so:rt sêpye:r/ "Je quitte Saint-Pierre")

.../...

et dans le second, de /tiré/ (/ti:r ut lêz/ "quitte tes vêtements"). Il ne peut y avoir ambigüité que dans le dernier emploi ; /mwê la kit ali/ signifie plutôt "je l'ai laissé, abandonné ; je lui ai laissé faire ce qu'il voulait" que "je l'ai quitté".

Ces emplois de /kité/ constituent incontestablement des survivances dialectales :
FEW II/2, 1474, a : "Quitter ...boul. "laisser", Ds., norm. Têtes quitter "laisser qch à qn", PtAud. "laisser (P.ex. un objet quelque part) ; ne pas empêcher", saint. "abandonner, délaisser, quitter faire "laisser faire", quitter aller "laisser échapper (le liquide d'un vase)", St Georges quitter "laisser" ".

L'aire lexicale est très nettement dessinée ; on pourrait ajouter : Bre. Ilv. "Quitter : v.a. laisser ; "quitte ma donc tranquille" : laisse-moi donc tranquille" (Littoral de la Manche)".

/kle:rté/ Clarté.
FEW II/I, 739, a : "Fr clarté "lumière, éclat lumineux" ...nfr. clairté, Malherbe, fast in ganz Nordfrankreich klerte, Paris clerté, Desgr. 1821, nam. claurté, rouchi clerté, havr. clereté, Chef B. saint. cliarté, kanad. verdch. clairté" (cf. /kle:rté/ Chang. sem).

/kókat/ Mâle stérile (du coq, mais aussi d'autres animaux) ; impuissant (de l'homme) ; dans l'un et l'autre cas, le mot a quelquefois le sens plus précis de "qui n'a qu'un seul testicule". Pour l'homme, on dit aussi, sans doute par déformation paronymique, /kókate:r/"(1)
FEW II/2, 857, b : "Mfr. cocastre adj." à demi-chaponné (Tournai 1450), s.m. "coq à demi chaponné" (hap. leg.), nfr. cocâtre (seit Fur. 1690) ang. id".

Le terme ne paraît pas appliqué à l'homme, mais en revanche, "cocard" a, dans la Somme et en Saintonge, le sens d'"hermaphrodite" (FEW ibid.).

/kóké/ Avoir des rapports sexuels.
FEW II/I, 64, b : "Mfr. caucher (16 jh.), nfr côcher (seit Rich1680) "couvrir la femelle (des oiseaux de basse cour)". (Le terme apparaît, le plus souvent, sous la forme "coquer", dans tous les dialectes de l'Ouest) ..."afr. mfr. chauchier "coïter" (Hmond. -16 jh.) pik. cocher Cotg. 1611. ang.bressch. chaucher".

/kóké/ Frapper, battre. /ma kòk au/ "je vais te rosser" ; parfois prendre (au piège, par surprise), attraper. /lalwa la kòk ali/ "la police l'a arrêté" ; rare : avaler /li la kòk ê butèy dódó/ "Il a bu une bouteille de bière

(1) Le seychellois use de /kókat/ de la même façon. L'emploi est donc ancien.

(marque Dodo)" cf. fr. pop. "se taper".

Le mot apparaît avec le même sens en haïtien :
Haït. "koke : vb. hook" (H)

Il est bien attesté dans les dialectes :
FEW II/I, 823, b : "Afr quoquer "heurter, entrechoquer" ...bmanc. koke "heurter", ang. coquer "se heurter avec bruit", centr. "heurter" Chablis, Genf. "frapper l'un contre l'autre deux oeufs durs (à Pâques), neuch. "cogner la tête contre" ...argot coquer "donner, dénoncer, baiser" ".

/kókiyé/ cf. /rakókiyé/.

/kódèn/ ou /tas kódèn/ Tache de rousseur. cf. /kódêdé/ "marqué de taches de rousseur", Néol. cr.
Maur. /pétédèn/ "tache de rousseur".
Aux Antilles, on rencontre :
Mart. "taché coden : tache de rousseur" (J).

Ces termes viennent vraisemblablement, soit du nom du mâle de la pintade "coq d'Inde" (FEW IV, 639, b), soit de celui du dindon ("coq d'Inde", ibid.). On relève pour ce dernier, dans la zone dialectale qui nous intéresse, des formes très proches du cr. : "Mons codaine Dl, rouchi codin, flandr. codaine, pik. boul. art. Dém. codin, Bray codinne, kan, centr, berr. Allier, codinde".

Les taches évoquées peuvent être soit celles des oeufs, soit celles du plumage.

/kólé/ Prendre, attraper, tromper.
FEW II/2, 891, a : "Vraignes coller "tromper" Cr. 210, bmanc. id, ang. encoller "faire accroire", saint. coler "flatter", Reims "tromper".

/kólé/ Rester au but pendant que les autres joueurs vont se cacher (au jeu de cache-cache /lu kasyèt/) (En maur., /do:^{r}mi:^{r}/).

Nous n'avons pu retrouver le terme avec ce sens précis ; cependant, on en use (ou, du moins, on en usait il y a 25 ans, car nous nous fondons sur des souvenirs d'enfance) dans plusieurs régions de France (Sud-Est en particulier).

/kólé/ Cou (d'un animal surtout), Cf. /kólé plimé/ "cou plumé", nom d'une espèce de coq qui présente cette particularité ; /kólé zwa/ "cou d'oie" (dit, par dérision, d'un individu au long cou maigre).
FEW II/2, 911, b : "Afr. collet "cou" Alexis, mfr. nfr. "gosier de l'animal" ".

.../...

/kólé/ Goulot (d'une bouteille ou d'une bonbonne).
FEW II/2, 916, a : "collet ..."bourrelet du goulot d'une bouteille" (seit Raym. 1832).

/kólòm/ (parfois par déformation paronymique /kólôb/) "gérant de propriété sucrière (cf. 1ère partie, ch. VIII) qui cumule des fonctions de surveillance et de gestion".
Maur. /kólòm/ "gérant de propriété sucrière" (Le terme n'existe ni à Rodrigues, ni aux Seychelles qui ne sont pas des "îles à sucre").

En revanche, on trouve aux Antilles :
Mart. "L'écolome : économe ; contremaître agricole"(J)
FEW VII, 327, a : "Econome ...PtAud. Louv. écolome, ...saint. écolôme Varennes incolome".

Ajoutons qu'en Normandie, à défaut d'"écolome" que Moisy ne cite pas, on note : "écolomie : économie" (norm. Moi.)

On doit donc conclure que l'étymologie malgache parfois proposée est irrecevable :

"Le commandeur sur une propriété, celui qui surveille le personnel ou dirige les intérêts, est le k'olombe. Monsieur Henri Cornu, dans une récente étude historique,a essayé de faire descendre ce mot de économe. En prenant olon, de olona, qui signifie : Homme, et Be, qui signifie : grand, dans le sens de l'autorité, nous avons une origine purement malgache pour le mot k'olombe", R. Nativel, art. cit. in "Rideau de cannes", mai-juillet 1963. La comparaison des parlers créoles permet de couper court à toute discussion ; ajoutons cependant que /kólòm/ est beaucoup plus répandu que /kólôb/ :

"Elle eût repoussé les avances d'un "colom" qui l'aurait vue grandir", Démocratie, 16.6.1945. Le mauricien ne connaît d'ailleurs que /kólòm/.

/kóné/ Savoir (en particulier suivi d'un verbe ; /mi kóné nazé/ "Je sais nager").

L'emploi de ce terme est ancien en créole comme le prouvent les documents :
1799 : "vous y connait donc pas que les blancs..." propos d'esclaves, Arch. Réun. L. 450. brum. an VIII.
1799 : "Jean Couzan, grand monde qui connaît le sort.." ibid.
La comparaison avec les autres parlers de l'O.I. le confirme :
Maur. rod. /kóné/, seych. /kônê/ id.

Dans la zone caraïbe, on trouve :
Haït. "/kone/ "pouvoir, savoir" (D'Ans. op. cit.).

.../...

Prov. haït. : "Chate bien connin qui babe li ja niché : Bien sait le chat quelle barbe il lèche", Audain, Prov. Haïtiens, p. 8. Le martiniquais paraît user dans ce cas de "save", cf. "moin pa save coude : je ne sais pas coudre" (J. p. 211).
Mart. "Connaître : savoir ; je connais lire, je connais compter" (D).
Créole de Louisiane : "Est ce que nègue et milate pas connin que moune pas gagnin zongles pou arient"!
Proverbe cité dans GOMBO, the creole dialect of Louisiana, p. 24 (1).

M. Goodman (op. cit. p. 70-71) a étudié les emplois du mot dans les divers créoles ; manifestement, tous le connaissent, mais les uns (Guyan., Mart.) paraissent l'utiliser dans les emplois du fr. "connaître", alors que dans les autres, "savoir" n'est pas connu. Malheureusement, étudiant le problème dans une perspective différente de la nôtre, M. Goodman ne s'est pas attaché à préciser par des exemples précis le sens exact et les emplois de "connaît". Il est cependant clair, d'après les attestations précédentes, que les créoles de l'O.I., des Antilles et de Louisiane usent de la même façon du même terme.

Cet emploi de "connaître" est bien attesté dans le français du XVIe siècle :
Hug. "Cognoistre : savoir "Vous cognoissiez que votre père Est trespassé", Gringore... "Ne cognoissois tu pas ...que je ne puis...", R. Garnier, Procie, 1819".

/kópó/ Eclat de bois (obtenu, par exemple, en équarrissant un tronc) ; le sens du terme cr. n'est pas celui du fr. "copeau" ("lamelle très fine de bois produite par un instrument tranchant", DFC. Le créole dit alors /pay/; /la pay gale:r/ "les copeaux produits par la galère").

1828 : "Une braise que je plaçais entre deux copeaux de bois d'anone", Arch. Réun. Inter. d'escl. Af. Joseph. Incendie. 1828.

Le terme se retrouve dans les autres parlers de l'O.I.
Maur. /kópó/ "éclats de bois" (/lérip/ "copeaux").
Seych. /kópó/ id ; /pay gale:r/ "copeaux".
FEW II/2, 1594, a : "Afr. copeau "mince éclat de bois"

/ko:r/ Corps ; ce terme, dans quelques expressions, permet d'exprimer le caractère réfléchi d'une action. /mi zèt mô ko:r/ "Je me jette" ; /tyé l ko:r/ "Se tuer" ;

(1) Larocque Tinker (E), GOMBO : the creole dialect of Louisiana, Worcester, Mass. U.S.A. 1936.

.../...

/pân sô ko:r/ "se pendre" ; /amiz le ko:r/"s'amuser"; /âpa:r le ko:r/ "se protéger" ; /fatig le ko:r/ "se fatiguer" ; /la:rg le ko:r/ "se laisser aller".

A. Billiard, au début du XIXe siècle, avait été frappé par ce tour : "Il raconte comment un noir jaloux, ayant assassine sa maîtresse, alla tuer son corps qu'il jeta du haut des remparts de la Ravine à Malheur" (tuer son corps est en italique dans le texte, comme tous les termes locaux que cite l'auteur), V.C.O., p. 119.

On retrouve les mêmes emplois dans les parlers de l'O.I. :
Maur. /mó pu tuy mó léko:r/ "Je vais me tuer".
Rod. /li fin zèt só léko:r dâ diló/ "Il s'est jeté à la mer".
Seych. /in zèt só léko:r dâ diló salé/ "id".

On peut établir des comparaisons avec les créoles d'autres zones :
Haït. "m'rhaler corps m' = je me retire ...Mâ dégager corps m' = je me dégagerai ...Ranger corps ous = arragez vous" (F. p100) ; M. d'Ans ne paraît pas signaler ce tour (op. cit.).
Mart. "ou ké tué co ou si ou ka continué bouè con ça : tu vas te tuer si tu continues à boire ainsi" (J). "Tué co : se suicider" (J), "pân co : se pendre" (J).

E. Jourdain (op. cit.) qui le mentionne en martiniquais, mais sans le comparer à ceux qui existent dans d'autres parlers, conclut :

"La colonisation des Antilles ne remontant qu'à 1635, il nous paraît douteux que cet emploi de "corps" que l'on trouve en ancien français ait duré jusqu'à cette époque, il y aurait peut-être là influence africaine, certains dialectes soudanais employant cette tournure à la place du pronom réfléchi" (p.139).

L'hypothèse doit être rejetée ; la tournure, commune à tous les parlers de l'O.I., ne peut, dans cette zone, être mise au compte d'une influence soudanaise. Cependant, E. Jourdain a vraisemblablement raison en pensant que cet emploi de "corps" est sorti de l'usage au XVIIe siècle, F. Brunot note déjà au XVIe :

"La vieille locution "son corps" cesse à peu près d'être usitée comme substitut des pronoms. Les quelques exemples qu'on en trouve sont presque tous du commencement du siècle", Hist. de la langue fr., II, 414.

Mais il s'agit là de la langue écrite. Quelle était la situation dans les dialectes? Etant donné

.../...

leur caractère conservateur, on peut penser qu'ils avaient fort bien pu en garder l'usage. Même en français, au XVIIe siècle, on constate que si l'usage systématique de la locution a disparu, on dit encore : FEW II/2, 1212 : "faire bon corps "rendre (un cheval) sain et vigoureux" (Fur. 1690), faire corps neuf "se rétablir après une longue maladie" (Fur. 1690) ...porter bien son corps "être d'une santé vigoureuse" (Fur. 1690), St Seurin porter son corps ...se tuer le coeur et le corps "travailler beaucoup à un travail ingrat" (Ac 1694)".
"Porter son corps" est même, on le voit, encore attesté en Charente Inférieure (St Seurin) ; notre hypothèse est donc une quasi-certitude ; les dialectes de l'Ouest usaient encore au XVIIe siècle de la locution "son corps" comme substitut du pronom réfléchi ; cet usage n'était pas systématique, mais devait se limiter à un certain nombre d'expressions d'usage courant, survivances de l'emploi ancien. Ainsi s'explique que ces tours se soient maintenus dans la plupart des créoles, sans être cependant le seul mode d'expression du réfléchi. (On peut remarquer, ce qui confirme notre hypothèse, que la plupart des verbes pronominaux qui sont devenus créoles ont purement et simplement perdu leur pronom : /mi êfo:rm/ "Je m'informe", /mi ókip/ "Je m'occupe", /mi lèv/ "Je me lève"...).

/ko:r/ dans le tour /bô ko:r/ ou /móvé ko:r/, "bonne ou mauvaise santé". /mwê lavé móvé ko:r/ "Je ne me sentais pas bien".
FEW II/2, 1212, a : "Un bon corps "un homme d'une forte constitution" (15 jh.) nfr. être en bon corps "se porter bien" ...avoir le corps bon "être d'une santé vigoureuse" (Fur 1690)".

/ko:r/ dans /li reprâ l ko:r/ "il retrouve sa santé, sa bonne mine".
FEW II/2, 1212, b : "prendre du corps "prendre de l'embonpoint" (seit Ac. 1798)".

/ko:r/ dans /ó ko:r/ "à la veillée funèbre" ; /mi sava ó ko:r/ "Je vais à une veillée funèbre".
FEW II/2, 1214, b : "Fr. corps "cadavre (d'homme, de femme)" (seit Alex). boul. Gondc. saint. kan. centr. corps...mfr. aller au corps "à l'enterrement" (Eust Desch ; Haust. Reg 1) centr. corps "convoi funèbre" ".

/kóré/ Fressure, ensemble des gros viscères du porc ou du boeuf ; ceux du porc sont très appréciés, on en fait un plat dit /kari la kóré/.
FEW II/2, 1178, b : "Fr. corée "viscères de la poitrine, entrailles en général" (12 jh.-Trév 1771)...

.../...

rouchi flandr. corée "coeur, foie et poumon des moutons, des veaux", pik. courée "fressure de veau", boul. "foie et poumons d'une bête de boucherie"... norm. couraie "fressure", Pt Audcourée ...hbret. corée ..,bmanc. kore "fressure", hmanc corée "intestins", ang courée "id (du porc)"..."

/ko:rpórâs/ Corpulence, stature.
FEW II/2, 1216, a : "Mfr. (nfr. corporance "taille, stature" (1539-Miège 1688) ang. id, mfr. nfr. "corpulence". "Le mot est attesté dans de nombreux dialectes (il apparaît dans tous les parlers de l'Ouest).

/kósté/ Limitrophe, contigu ; généralement suivi d'/avèk/ : /kósté avèk/ "limitrophe de, immédiatement voisin de"...
FEW II/2, 1247, b : "Agn coster "suivre de près" (12-13 jh.) Saint. côtant "limitrophe" ...Afr. costoier v.n. "se tenir de côté" ...ang. costéer (1789 Brunot 10)", cf. /akósté/.

/kòt/ Jupe de femme. Ce terme, très rare, ne paraît utilisé que dans l'expression /pès a la kòt/ "pêche à la cotte" (Ilet des Orangers ; Mafate, cf. 1ère partie ; 8.9.3); on pêche à l'aide d'un grand morceau de tissu de minuscules crevettes d'eau douce. La locution vient sans doute de ce qu'on usait à cette fin d'une "cotte" de femme ; la même méthode de pêche est décrite, à propos des "bichiques", dans le fameux poème créole de L. Héry :

"çaquein' y d'send ensemb' son bouve ;
çaquein'y prend tout ça qui trouve ;
Li nigress' apport' z'aut' zipon
Pour fait barraz' pitit poisson" (1849, op. cit.).

FEW XVI, 347, a : "Mfr. nfr. cotte "jupe de femme plissée à la ceinture" (seit Scève D auch Des Périers, seit Fur 1690)".

/kòté/ Près de, à côté de ; /kóté gró pyé mâg/ "près du gros manguier" ; /kóté le pô/ "près du pont" ;/ kâ vi pas kóté ê ni d gèp, si vi fé pa dézo:rd, li fé pa ryê/ "Quand vous passez près d'un nid de guêpes, si vous ne faites pas de bruit, elles ne vous font rien".
Maur. rod. seych. /kòt/ "près de, à côté de".

On relève dans les autres parlers créoles :
Haït. "côté : près" (F).
FEW II/2, 1248, b : "Afr. mfr. coste prép. "à côté de" (13-15 jh., Gdf.) norm. côte". Il ne mentionne pas en revanche la forme "côté". On peut préciser l'emploi de "cote" :

.../...

Norm. Moi "Cote : à côté de ; j'étais cote li à la messe (acote id)
Acote : à côté"
et ajouter celui de "côté".
Ang. V.O. : "Côté moi : à côté de moi".

/kóté/ Marque du singulier pour les choses qui vont nécessairement par paire ; /zyé/ "oeil, yeux" ; /kóté d zyé/ "un oeil"; /ê kóté d bra/ "un bras" (à propos d'un pêcheur dévoré par les requins et dont on n'avait retrouvé qu'"un bras" /kóté d bra/), /kóté d zâb/ "jambe", /kóté d zórèy/ "oreille", /kóté sulyé/ "une chaussure"... Bien entendu, on n'use de ce tour que s'il est nécessaire d'opposer un objet de la paire à l'autre ou à l'ensemble (On dit tantôt /kóté d.../, tantôt /kóté. ../).
Maur. rod. id. /èn kóté lizyé/ "un oeil".

Le tour est normalement usité en français régional comme le montre son emploi dans un conte "littéraire" publié dans le Bulletin de l'Académie de la Réunion, 1921, p. 279 :

"Serrez bien sous votre oreiller les sept feuilles de laurier, posez par-dessus un petit miroir, le côté gauche de vos bas de la journée ...un songe vous apportera l'image de votre futur époux".

Nous n'avons pu retrouver, ni dans les glossaires régionaux, ni dans l'FEW, trace de cet emploi particulier de "côté" ; en revanche, nous avons relevé dans le Journal du voyage (op. cit.) de Challes : (1721) : "...un côté de moustache" (1.212). Challes use très naturellement du tour qui correspond exactement à l'expression créole.

/kótô/ Nervure médiane d'une feuille ; tige ; partie centrale de certains fruits ou légumes : /kótô su/ "trognon de chou", /kótô zanana/ "partie ligneuse, au milieu de l'ananas ; /kótô mai/ "rafle du maïs".

"Doudou n'était bon qu'à nettoyer son bandège avec un coton de maïs", M.A. Leblond, La sarabande, p. 117 (La "rafle de l'épi de maïs" /kótô mai/ est utilisée à diverses fins domestiques ; cf, Economie domestique)".
Maur. rod. /kótô mai/ "id".

L'acadien louisianais connaît également le terme : "coton de maïs : panneton, fusée, rape, ce qui reste de l'épi de maïs après abstraction du grain" (D).
Il est d'origine dialectale :
FEW II/2, 1250, a : Nfr. coston "côte d'une feuille" (Cotg. 1611-Trév. 1771) ...norm coton "nervure d'une

.../...

feuille" DT, PtAud. Alençon côton. ChefB.aun. saint. loch. blais. centr. couton".

On peut ajouter que souvent, quoique l'FEW ne mentionne pas ces sens, "coton" désigne à la fois la "nervure de la feuille" et la "tige" : Norm. Moi : "Coton : s.m. tige d'une plante en certaines parties de la Normandie ; coton désigne les nervures de la tige d'une plante ou celles de ses feuilles" (Moisy renvoie au glossaire de Du Bois qui donne : "coton : tige d'une plante, grosse nervure d'une feuille, trognon").
Poit. Favre. : "couton :bas de la tige d'un végétal, grosse nervure d'une feuille".
Aun. Mus "couton : côte, nervure des feuilles".

/kózmâ/ Conversation, façon de parler. /dân fénwa:r mwê la âtâdi ê kózmâ/ "dans l'obscurité, j'ai entendu une conversation".
FEW II/I, 544, a : "Causement "conversation" (1540-1557), Pléch. kawzmâ "ton de conversation", bmanc. kaozmâ "conversation", Sologne causement, centr. "pourparler, médisance" ".

/kôfizyô/ dans la loc. /â kôfizyô/ "en abondance, à profusion".
FEW II/2, 1047, a : "Mfr. nfr. en confusion "en désordre" (seit D'Aubigné) "à profusion" (seit 1660 Corneille ; veraltet seit Ac1835) saint. id., norm. à confusion"

/kôn'/ ou /kòn'/ dans le tour /ku d kòn'/ "choc, heurt ; meurtrissure causée par un choc ; /mwê la gay ku d kôn'/ "Je me suis donné un coup".
FEW II/2, 1532, b : ..."Havr. cogne "légère contusion", poit. "bosse au front causée par un coup" ...saint. queugne...mouz.cogne, ard. id."

/kôplimâ/ Rappel de souvenir adressé à une personne absente par l'intermédiaire d'une autre personne ; /si vu i vua msyé tése:r, fe:r mé kôplimâ pu:r lüi/ "si vous voyez Monsieur Técher, faites-lui mes compliments". Le tour n'a pas du tout en créole le caractère recherché qu'il peut prendre en français (/fe:r kôplimâ/ est simplement "transmettre son bon souvenir"). Son emploi n'est pas lié à un niveau culturel particulier ; nous avons entendu des témoins analphabètes en user tout naturellement.
FEW II/2, 981, b : "Nfr. compliment "rappel de souvenir adressé à des personnes absentes (seit La Roch. 1652)".

/kôse:rv/ Lunettes de soleil (ne s'emploie pas pour des lunettes

de vision, on dit alors /linèt/).
FEW II/2, 1066, a : "Conserves "lunettes destinées à protéger la vue contre une lumière trop vive" (seit Rich 1680)".

/kôtu:r/ Tournant, virage. /mi kas kôtu:r/ "Je prends le virage, je tourne".
FEW XIII/2, 74, a : "Contour "détour (chemin)" (1570), "tournant d'une rue" Montaigne".

/kôt vâ/ Vent qui, en altitude, souffle en sens contraire du vent au sol.
FEW XIV, 268, a : "Mfr. contrevent "vent contraire" ".

/krak/ Mensonge, hâblerie.
FEW II/2, 1270, a : "Nfr. crac "interjection qui se dit lorsque qn dit une chose sujette à caution ou vante son mérite" (Trév 1743-1771 ; DCom). Nfr. craque "hâblerie pour attraper qn, mensonge" (seit Besch 1845), Paris "petit mensonge", lütt. "hâblerie"... rouchi "mensonge", boul. id, norm. id., Tinch "mensonge", ScudrS. "gausserie"..."

Les termes cités invitent à rapprocher /krak/ "mensonge, hâblerie" d'une autre expression créole /krik krak/ qui est la formule liminaire des contes et légendes créoles. On constate qu'elle se retrouve dans les parlers de la zone Caraïbe :
Mart. : "Cric-crac, patacric, patacrac : ces mots signifient : ce sont là des inventions, des "craques" n'y portez pas foi" (J) ; l'auteur signale ces termes parmi les "mots d'introduction des contes".
Haït. : "Cric ! Crac... Tous les contes créoles commencent par le mot Cric ! prononcé par le narrateur. L'assistance répond Crac ! L'histoire finit toujours par la phrase : "...m'a donné un coup de pied et m'a envoyé retomber là où je me trouve maintenant" (F. op. cit. p. 167). Cette formule finale termine souvent les contes mauriciens de Baissac : "...li envôye moi ène coudepied qui fère moi tombe ici pour raconte vous ça zhistoire là : il me donne un coup de pied qui me fait tomber ici pour vous raconter cette histoire là" (Baissac. op. cit. p. 141).

Nous l'avons plusieurs fois retrouvée à la fin de contes seychellois : /...i tap mwa ê kudpyé é mó tôb isi byê fatigé/ "Il me donne un coup de pied et je me retrouve ici bien fatigué".

Ces formules de début et de fin de contes sont donc très probablement d'origine dialectale (La chose ne fait en tout cas pas de doute pour /krak/, cf. FEW supra).

/kras/ Crachat, salive.
Maur. rod. seych. id.
FEW II/2, 1267, a : "Mfr. crache "crachat" (15 jh.- Le Roy), Alençon "salive expectorée", nant. bmanc. "salive", Charnie craiche "crachat", saint. centr. berr. allier, Varennes, Igé crache "salive"..."L'FEW cite en note d'ailleurs" créole la crace "salive", p. 1 271, b.

On peut ajouter :
Hmanc. Ver. "crache : salive".
Ang. V.O. : "crache : salive, crachat".

/kras/ Dépôt d'écume sur le miel.
"Crache" est employé dans plusieurs dialectes pour désigner diverses écumes :
FEW II/2, 1267, a : "Alençon crache de coucou "flot d'écume blanche que l'aphrophore dépose sur les plantes" ...frcomt. craiche "écume du beurre salé" ... Ruffey croachie "écume du beurre fondu"."

L'étymon du cr. /kras/ est donc plus vraisemblablement "crache" que "crasse" ; ce terme désignerait plutôt, en effet, un dépôt (cf. FEW II/2, 1280, b).

/krazé/ Froisser. /pu:r pa kraz zòt kâzé/ "pour ne pas froisser leur robe amidonnée" ; l'emploi actif est moins fréquent que celui de /krazé/ "froissé" ; /ut paltò lé krazé/ "ta veste est froissée".
Maur. rod. seych. id.

Ce sens est proche de celui qu'offrent pour "écraser" certains dialectes :
FEW XVI, 369, a : "...cogl. kraz "salir" ABret. 18, 463, Fougères écrasé, SeudrS, kan. écraser "gâter, abîmer" ...ardw. skraze "froisser" ".
L'aire d'emploi de ce terme nous paraît un argument supplémentaire en faveur de notre hypothèse.

/krâté/ paraît une variante de /kâté/ cf. supra.

/kré/ adj. Profond. /basê lé pa kré/ "le "bassin" n'est pas profond" ; FEW II/2, 1362, a : "Creux mfr. nfr. "profond" seit Du Bellay).
/kré/ subst. "profondeur (de la mer), grand fond"; le terme apparaît dans des composés : /la pès ò kré/ "la pêche de grand fond (au large)" par opposition à la "pêche près de la côte" /la pès la kòt/ ; /ba:rb de kré/, /zòn de kré/, /kwêkwê de kré/ noms d'espèces de poissons, par opposition à d'autres dites /ba:rb/, /zòn/, /kwêkwê/.

"Creux" au sens de grande profondeur a dû exister

.../...

dans la langue des marins et des pêcheurs au XVIIe siècle(quoique nous n'ayons pu, dans l'état actuel de nos recherches, en retrouver la trace), car on rencontre le même terme, dans le même emploi, en Guadeloupe :

(Aux Saintes, les meilleurs pêcheurs, descendants de Bretons) "distinguent, en fonction de la profondeur de l'habitat des espèces, les poissons de petit banc ou de côte, les poissons de fond, les poissons de grand fond ou de creux" (I).

L'opposition "de côte" /de kòt/, "de fond" /de fô/, "de creux" /de kré/ existe également en créole réunionnais avec les mêmes valeurs "de faible", "de grande", "de très grande profondeur".

/krik krak/ cf. supra /krak/

/kròk/ Ce terme sert à désigner divers outils qui possèdent tous un fer recourbé ; le créole a conservé la prononciation ancienne ou dialectale du mot.

a) Court crochet dont les dockers se servent pour charger les sacs.
b) Court crochet dont usent les ouvriers agricoles pour l'arrachage du vétiver.
c) Fourche recourbée (pour le fumier surtout) qu'on appelle également /fwin/.

FEW XVI, 398, a : "croc ...anorm. croc "fourche à deux dents pour curer les écuries" ...hmanc. cro, croc "houe à deux dents", Maine croc "espèce de houe"..."

/krósé/ Saisir avec violence, accrocher. /kròs ali/ "attrappe-le"; "Il aurait été croché et jeté aux fers", M.A. Leblond, Ulysse cafre, p. 206

En venir aux mains, s'empoigner, se battre. /lé dé bug la krósé/ "les deux hommes se sont empoignés", cf. /krós/ /krósaz/ Néol. cr." ©
FEW XVI, 401, b : "Crocher (1541), Jal ; 1550 Anc Théât), nfr. "saisir avec un croc" (marit. seit Besch 1845) hbret."prendre, saisir, mordre" ...nant. Blain crocher dans v.n. "saisir violemment" ...bmanc.Jubl. crocher "saisir qn en se battant avec lui", nfr. se crocher"en venir aux mains" (seit Lar 1869) norm. id, yèr."attraper, rencontrer" ".

Nous sommes en présence du cas que nous avons déjà signalé ; un terme de marine (cf. Jal) est passé dans les dialectes côtiers (bret. norm. en particu-

(1) Lasserre (G), La Guadeloupe, 2 vol, Bordeaux, 1961.

lier) ; il est donc impossible de savoir si ce sont les marins ou les colons qui l'ont introduit. Comme nous l'avons déjà dit, la question est d'ailleurs inutile car les marins étaient naturellement , le plus souvent, originaires de ces mêmes régions.

/krumé/, rarement /krómé/ Mâcher quelque chose qui croque sous la dent (noyau, cartilage) ; croquer sous la dent (en parlant de la chose mâchée).

On peut rapprocher ce verbe d'un terme antillais : Mart. "cancroum ou crancroum : le cartilage" (J) ; l'auteur ajoute, en note, "Onomatopée du bruit qu'on fait en broyant un cartilage".

Le rapprochement des mots suggère une origine dialectale ; on songe naturellement à "croquer" : FEW II/2, 1359, b : "Mfr. nfr. croquer "faire un bruit sec sous la dent"... v.a. "manger une chose croquante" (seit Palsgr 1530)".

Le changement de timbre vocalique apparaît dans certaines régions "Pois. crouqué...lang. crouqua, rouerg. Pr...crouca" (FEW ibid.). Il est cependant à noter que ces parlers ne sont pas ceux que nous rencontrons habituellement, et, de plus, le changement de la consonne demeure inexpliqué.

Aussi, pensons-nous plutôt à un étymon germanique car il est plus vraisemblable qu'un terme se rattache aux dialectes du Nord qu'à ceux du Sud ou du Sud-Est. FEW XVI, 416, a : "Krume (d). Lütt. verv. groumî "grignoter, mâchonner", lütt. vèye groumiote "vieille grignoteuse". Lütt. verv. groumeter "grignoter, manger peu et souvent", lütt. groumtiner "grignoter" ". L'étymologie est d'ailleurs mal connue (cf. all. Krümel "miette", krümeln "émietter").

/krwazé/ Carrefour, endroit où se croisent deux chemins.
Maur. rod. seych. id.
FEW II/2, 1380, a : Mfr. nfr. croisée "endroit où se croisent deux chemins" (seit 1542 auch BPalissy), boul. crojie, nant. crésaie, poit. crasée, croisie, bgât, saint, centr. croisée".

/kryé/ Appeler : /kri ali/ "appelle-le !" ; /le fakte:r la kri au/ "Le facteur vous a appelé". /apèl/ a le sens de "se nommer, s'appeler". (Cf. Chgts morpho-sémantiques). Maur. rod. seych. /kryé/ "appeler" (/apèl/ "s'appeler"). En revanche, "crier" garde le même sens qu'en français dans les expressions /kryé vóle:r/ "crier au voleur", /kryé lasasê/ "crier à l'assassin". /kryé/, employé absolument, a également le sens du français (syn. /gélé/)."crier" avec ce sens se retrouve en mart.: "crier appeler ; appelle ta mère : Crié maman ou" (J)
/kryé sô ke:r/ "avoir une crise (épileptique)"
Cf. FEW II/2. 1485, a : "Mfr. nfr. crier les dents, le coeur... "crier à cause du mal de..." (16 jh. Sév)"

/ku d kôn'/ cf. /kôn'/.

/ku d lo/ Crue subite à la suite de pluie" (rare).
FEW II/2, 865, b : "Centr. coup d'iau "masse d'eau arrivant à la fois, à la suite des grandes pluies" ".

/ku d pèt/ "1. Pet ; 2. Sorte de petite marguerite qui une fois écrasée dégage une odeur désagréable (d'où son nom)".

/pèt/ s'explique par une prononciation dialectale (cf. bout, fouet, sifflet...).

/ku d vâ/ Cyclone ; /siklòn/ est également employé, mais le terme proprement créole est /ku d vâ/ ; c'est d'ailleurs lui qu'on retrouve en mauricien et en rodriguais. (Les Seychelles ne connaissent pas ces cataclysmes.) Le manque de précision dans la définition des termes empêche d'utiliser, sur ce point, le lexique martiniquais d'E. Jourdain ; elle indique, en effet, comme créole "cyclone" qui, comme à la Réunion, ne peut être que d'introduction récente (en français, 1ère attestation en 1863 ; Bloch et Wartburg), Vraisemblablement, comme en réunionnais, on use de "coud'vent" ; "coud'vent bananes" glosé "petite tempête qui ne renverse que les bananiers".

C'est, introduit dans le lexique terrien, le terme de marine : "coup de vent : Mar. grand mauvais temps en mer", Lar. (L'FEW ne donne rien pour ce mot).

/kudé/ Donner un coup de coude.
Aun. Mus. "couder v.a. et n. : donner des coups de coude, toucher du coude".

/kulé/ 1- tr. Faire passer à travers un filtre. /kulé le kafé/ "faire passer le café à travers le "filtre à café" /grèg/ ; le mot est en usage en français régional : "Leur café bouillant que je venais de couler moi-même à la cuisine", Welcome Ozoux, Histoires de ma case, p. 72.

intr. Laisser passer un liquide (eau en général) : /la kaz i kul/ "Il y a des gouttières".
1835 : "Le grand hangar où il coulait mieux que dehors", Lescouble, 5.7.1835.
/sô ma:rmit i kul/ "sa marmite est percée", par ext. /sô panyé i kul/ "son panier laisse échapper son contenu".
FEW II/2, 877, b : "Couler,"faire passer un liquide (surtout le lait) à travers un filtre" (seit 12 jh.).

.../...

2- Glisser, introduire en glissant. Tr. /kulé ê lèt/ "mettre une lettre dans la boîte à lettres" ; /kulé ê biltê/ "glisser un bulletin (dans l'urne). Cf. /kul ti pul, so:rt ti kana:r/ "glisse une petite poule, il sort un petit canard (fraude électorale)".

Immerger. /mi kul la lin/ "j'immerge ma ligne (la faire descendre sous l'eau jusqu'au fond) ; /kulé ê matrap/ "immerger un casier" ; /kulé lâk/ "jeter l'ancre".

Dévaler, descendre rapidement (comme en glissant). /nu la kul le râpa:r/ "nous avons descendu la falaise"; /avâ sa nu té i kul pa:r la rivye:r/ "avant, nous descendions par la rivière".

Intr. Glisser, se glisser. /li la kul dân tru/ "Il s'est glissé dans un trou" ; /mô pyé la kul dedâ/ "mon pied a glissé dans le trou".

FEW II/2, 879, b : "Afr coler "glisser (d'une arme), pénétrer dans le corps ; s'introduire quelque part en glissant) ...Nfr. couler v.a. "faire glisser adroitement, introduire doucement" ".

3- "Aller d'un point à un autre (le plus souvent d'un liquide)". /la ravin i kul/ "le torrent coule (souvent les torrents sont secs)" ; /la te:r i kul/ "la terre glisse (au flanc des montagnes) (1).

Transit. /kulé/"faire couler" ; /ma kul ut bétèl/ "Je vais faire couler ton sang" (formule de menace ; le jus du bétèl mâché est rouge).

4- Maigrir. /u la kulé/ "vous avez maigri". Maur. id. FEW II/2, 879, a : "couler...nant. saint. couler "maigrir" ".
On peut ajouter :
Hmanc. Ver. "couler : maigrir".

5- Avorter à l'époque de la floraison (arbres fruitiers, maïs). Ne pas arriver à maturité normale (fruits). /létsi la kulé/ "les letchis ont avorté". /sitrô kulé/ "citron avorté". Maur. rod. seych. id.
1739 (à propos des "mahis") "il y en a beaucoup de

(1) Selon le principe que nous avons adopté, nous n'avons pas à considérer ce terme qui correspond exactement au sens le plus commun du fr. "couler" ; cependant, nous pensons qu'il est ici préférable de donner un aperçu de l'ensemble des significations de /kulé/.

.../...

coulés à cause de la sécheresse", Arch. Réun. C° 658, 9.3.1739, St Paul.
1813 : "Le ris est abîmé et en partie coulé à cause de la brise", Journal de Lescouble, 26.2.1813.
FEW II/2, 884, a : "couler "avorter à l'époque de la floraison (de la vigne, des arbres fruitiers)" (seit Cotgr. 1611)".

/kulin/ Petite vallée sous-marine (dans un récif en général)
FEW II/2, 882, a : "Mfr. couline "vallon" (1573) SeudrS. id" ".

/kunis/ dans des expressions du type /kunis tô mamâ/ ; désigne vraisemblablement le sexe de la femme (Cf. /kit tô mamâ/, /lâgèt tô mamâ/, /tôtòs tô mamâ/, etc...). Le nom de /kunis madam/ a été donné à un petit poisson mangeur d'appât ; il attaque l'hameçon avec tant de vigueur qu'on croit à une grosse prise, d'où la déception et son nom qui vient vraisemblablement du juron. Cf. Néol. cr.
FEW II/2, 1541, a : "Bberr. counichon "con", nfr. connichon "petit con" Delv. Er".

/kup/ "petite pelle creuse qui sert à prendre et à verser le riz, le maïs, les haricots..."

Le mot paraît devoir être rattaché, non au fr. "coupe" (cuppa), mais plutôt à "escope, escoupe".
FEW XVII, 127, a : "Afr. mfr. escope "pelle creuse qui sert à vider l'eau entrée dans un bateau" (seit 13 jh.), escoupe (flandr. 1337) nfr. écope, boul. "pelle qui sert à ramener les harengs" Ds ; nfr. "large pelle employée par les mineurs, aux champs, etc." (seit Trév 1752). "Les dialectes présentent diverses formes du terme : "scoupe", "écoupe", "escoupe". (Nous avons même entendu à la Réunion /éskup/, mais au sens de "soucoupe" ; rare, le mot nous avait semblé être un allomorphe de /sukup/ ; il pourrait en fait se rattacher au précédent. Cf. FEW ibid. "écope "petite soucoupe évasée, en bois, pour écrémer le lait" ".

/kup/ dans le tour /a la kup/ "en morceaux (se dit du poisson que l'on vend ainsi ou entier)".
FEW II/2, 869, b : "Nfr. vendre à la coupe "après avoir coupé (un melon) pour voir s'il est bon" (seit Oud 1640)".

/kupé/ 1- Couper. /mi kup kan/ "Je coupe des cannes à sucre" ; donner un coup de couteau ou de "sabre à cannes" : /tale:r ma kup au/ "Je vais te donner un coup de couteau (menace)".

2- /kupé semê/ empêcher quelqu'un de passer : /kup ali

.../...

semê/ "arrête-le, barre-lui la route" ; l'expression prend aussi le sens de "traverser la rue (en particulier devant un véhicule) : (dans le récit d'un accident) /ma:rmay la kup semê/ "l'enfant a traversé la rue (juste devant la voiture).
FEW II/2, 875, b : "Mfr. nfr. couper chemin à qn, à qch "empêcher qn de passer en se mettant devant lui ; empêcher que qch continue" (seit Amyot, auch Rich.)".

3- Retrancher, ne pas payer ; surtout /kupé ê zu:rné/ "retirer à un travailleur le salaire d'un jour où il n'est pas venu au travail",/si mi kup ut dé zu:rné, kisa va pe:rd/ "Si je te retire tes deux jours, qui est-ce qui y perd ?".

4- Châtrer.
1706 : "Le 18e de juin 1706, on fit couper quarante petits boeufs", Arch. Réun. 4J7 ; Mémoire de Villiers, 122 F.
FEW II/2, 874, b : "Nfr. couper "châtrer" (seit Guillet 1678), lütt. côper, Percy id, Plech. kupe, bmanc. ang. kupe..."

/kupé/ Animal châtré (porc surtout) ; /ê ti kupé/ "un petit cochon châtré (par op. au "verrat" /véra/,/mal véra/).
1830 : "un cabri coupé", Arch. Réun. Af. Soulange, 1830.
1842 : "un coupé cochon tout noir", Arch. Réun. Af F. Victor, 1842 (Liasse 4).
FEW II/2, 874, b. Cf. supra.

/ku:r/ Espace, autour d'une maison, comprenant, la plupart du temps, une surface cultivée (arbres fruitiers, fleurs, parfois légumes).
Ce sens nous paraît différent de celui qu'a, en français moderne, le mot "cour" ("Espace découvert, clos de murs ou de bâtiments et dépendant d'une habitation ou d'un bâtiment public", DFC). Pour le créole, /ku:r/ implique toujours l'idée d'une culture ; le terme est très proche, pour le sens, du français "jardin". (Mais /za:rdê/ est, en créole, une "culture maraîchère" qui se fait toujours hors de la /ku:r/ ; le jardinier, chargé de l'entretien des fleurs et des arbres, est d'ailleurs souvent nommé /òm de ku:r/.) Nous pensons qu'il y a là survivance d'un emploi ancien et dialectal du mot "cour".
FEW II/1, 849, b : "Afr. court "ferme, domaine rural" ...mfr. id, norm. cour "maison rurale entourée de terres" ...norm. "pâture plantée d'arbres fruitiers", Bray "enclos dans lequel se trouvent les bâtiments et les bestiaux d'une ferme", havr. PtAud. Louv. "herbage planté de pommiers et attenant à une maison rurale" ".

.../...

/ku:r/, /ku:rt/ Petit (de taille).
Maur. rod. seych. id.
FEW II/2, 1586, a : "Court...PtAud. "petit de taille", Louv. id."

/ku:r d vât/ Diarrhée ; /i prâ amwê ê ku:r d vât/ "J'ai été pris de diarrhée".
FEW II/2, 1579, b : "Cours de ventre "diarrhée" (Froissart -Ac 1878) bray, yèr. Louv. Rochelle id."
Le mot est courant au début du XVIIIe siècle : "Quand on est travaillé d'un cours de ventre", Lettres éd. et cur. Maduré, 8.11.1709, T.XI, p. 266.

/kurâ d me:r/ Courant marin.
FEW II/2, 1571, b : "Nfr. courant "direction déterminée des eaux de la mer dans certains endroits" (seit Rab. 1552), courant de mer (Oud. 1660-Pom 1715)".

/kuve:rt/ Couverture (de lit)
1716 : "Un drap et une vieille couverte, quatre oreillers..."Arch. Réun. C° 2792, p. 194.
1718 : "Trois méchants morceaux de couverte..." Arch. Réun. C° 2793. D7.
FEW II/2, 1144, a : "Fr. couverte "couverture de lit".
"Le terme est très courant dans tous les parlers de l'Ouest : "norm. havr. bmanc. nant. "couverture de lit". L'FEW signale comme saintongeaise la forme "couvarte", "couverte" est également attesté : Aun. Mus. "couverte : couverture de lit".

/kuve:rti:r/ Toit (d'une maison).
1840 : "La couverture de la case", Arch. Réu. Af. Fredinand Victor. 1840, liasse 4.
1842 : "Arracher de la couverture un paquet de vétiver", Arch. Réu. Af. Calicot. vol. 1842.
FEW II/2, 1146, a : "Nfr. couverture "toit"...Paris, Provins, pik. norm. havr. westfr. kan. id.".

/kuve:rti:r/ Couvercle. On dit parfois /kuve:rti:r ma:rmit/.
Maur. rod. seych. id.
L'FEW indique, sous "cooperire", une étymologie possible :
II/2, 1145, a : "Anorm. couverture Goub 1556, mfr. nfr. id (Huls 1596-Pom 1700), flandr. id, sair. Roch couverture".
Mais on trouve également, sous "coopertorium" (II/2 1151, b) :
"Mfr. couvertoer "couvercle" (1547), Anet couvertoué, norm. couverteau, Lisieux id, saint. courtoire".

/kwé/ Quoi. /mi kóné pa kwé di:r/ "Je ne sais pas quoi dire".
Prononciation archaïque ou dialectale de "quoi".

.../...

/damzan/ Grosse bouteille protégée par de la paille ou de la toile de sac (souvent pour contenir de l'alcool).
/dé damzan ròm marô/ "Deux dame-jeannes de rhum fabriqué clandestinement".
Prov. /dòn damzan pu:r butèy/ "donner une dame-jeanne pour une bouteille (faire un marché de dupes car la première est beaucoup plus grosse que la seconde)".
FEW III, 126, a : Nfr. dame-jeanne "très grosse bouteille munie d'anses servant au transport des liquides" (seit Corn 1694) saint. grande bouteille de verre servant à contenir du vin ou de l'eau de vie" ".
Au début du XVIIIe siècle, le terme est courant dans la langue des marins :
"Dame jeanne : Les matelots appellent ainsi une grosse bouteille de verre couverte de nattes" Aubin, 1702.

/dâ/ 1- Dans. /dâ/ est parfois prononcé /dân/ ou /dan/ ; peut-être est-ce une survivance de prononciation dialectale. Aun. Mus. : "dan : dans (pron. dan).

2- Sur, à, dans les tours : avoir son chapeau "sur la tête" /dâ la tèt/, un "collier au cou" /kólyé dâ l ku/, un "soulier au pied" /sulyé dâ pyé/, une "bague au doigt" /bag dâ dwa/...
1842 : "Ferdinand avait dans la tête un bonnet de toile noire", Arch. Réu. Af. F. Victor. Vol et incendie, 1842, Liasse 4.
Ces emplois de /dâ/ sont communs à tous les créoles de l'O.I. :
Maur. /mó sulyé dâ mó lipyé/ "ma chaussure au pied".
Rod. /mó bagé dâ mó lidwa/ "ma bague au doigt".
Seych. /...avèk sô savat dâ lipyé/ "avec ses savates aux pieds".

En Haïti, on rencontre un emploi analogue :
Haït. "Lhère li entrer lacaille ous, soulier li lans pié li, lors li grand chimin, soulier li lans mouchouèr li : Quand il entre chez vous, il a les souliers aux pieds, quand il est sur le grand chemin, il les a dans un mouchoir" (F.p. 191).

L'FEW ne fait pas mention de ce tour que connaissent pourtant certains parlers de l'Ouest :
Ang. V.O. : "avoir ses sabots dans ses pieds : avoir ses sabots aux pieds".
Nant. Eudel : "Les souliers que j'ai dans les pieds (= aux pieds).

/dâsrôd/ Ronde. /alô fe:r ê dâsrôd/ "faisons une ronde".
XVIe s. Hug. "Danse ronde : danse en rond", Amyot. Loyer...
Aun. Mus : "danse ronde = ronde. Note manuscrite".

.../...

/debut/ Vertical, droit (sur ses pieds). Maur. rod. seych. id. ; on trouve également en haït "douboutt" : "Dleau douboutt" ? : de l'eau debout (la canne à sucre). (F)
Le créole a conservé la prononciation dialectale du mot :
FEW XV/1 : "Mfr. nfr. debout...Guern. d'but, nant. deboutt'". On peut ajouter l'angevin (1).

/depi/dépi/ Depuis. haït. "dépis : depuis" (F)
FEW IX, 243, a : "Depuis...nfr. depis (Marivaux, Lenze 51)...Dem. depi, norm. depis... havr. depis...bmanc. də-pi".
La fréquence de la forme "depis" dans les parlers de l'Ouest donne à penser que le cr. /depi/ peut être une survivance dialectale.

/devinay/ Devinette. Cf. formulette enfantine /devin devinay, ut né dâ la tay/ (/tay/="excrément"), l'équivalent créole de la langue au chat.
1827 : "Cette devinaille", Lescouble 16.5.1827.
FEW III, 108, a : "Devinaille "art de deviner"... "intuition"...norm. "enigme à deviner" Jers. devinaille, mal. dvinay, Dol, hmanc. devinaille, bmanc. devinay, ang., maug., bgât. saint. loch. devinaille".

/devine:r/dvine:r/ Sorcier. /na dé trwa sâ devine:r dépi sêdni ziska sêtròz/ "Il y a deux ou trois cents sorciers de Saint-Denis à Sainte-Rose".
Maur. rod. seych. id.

"Deviner" étant peu usité en créole, on peut penser que /devine:r/ a été emprunté au français. On constate, en effet, que la langue du XVIe siècle connaît "devinateur" ou "devineur", mais non "devin" (Huguet). L'FEW ne donne aucune date de première attestation pour "devin" mais indique cependant : "Fr devin...Afr devineor, mfr. nfr. devineur" (III, 108, a), ce qui confirme implicitement les données fournies par Huguet. Le changement sémantique (devin-sorcier) est minime ; devin le présente aussi en français (cf. FEW "devin ang. "sorcier", loch" id, rebouteux" ").

/dé ke:r/ Adj. Indécis (m à m "deux coeurs) : /mwê lé dé ke:r/ ; cependant, le terme n'est pas toujours utilisé ainsi ; on dit aussi /mwê na dé ke:r/ ou /mwê lé â dé ke:r/ "id".
Maur. /mó déke:r/ "Je suis indécis, partagé". Baissac relevait l'expression à Maurice en 1880 : "mo déquère" (op. cit. p. 192).
Seych. /dé lé ke:r/ id.
FEW II/2, 1174, a : "Nfr. cheval de deux coeurs "difficile à manier" (seit Fur 1690)". La différence sé-

(1) "Un trait particulier de notre patois, au moins dans les Mauges, est la propension à faire sentir le t final dans tous les mots où il existe, et même à en ajouter souvent là où il n'existe pas". V.O. cf. /but/, /nwit/, /fwèt/...

.../...

mantique tient au caractère objectif (et non subjectif) de la description de l'état psychologique.

/déka:ʳtiyé/ Mettre en pièces, rosser. cf. /ka:ʳtiyé/
Mart. "Dequatier : mettre en quartiers, écarteler".
FEW II/2, 1426 : "Mfr. descarteler "écarteler" (15 jh.-Cresp 1637)".

/défê/ Défunt, feu : /defê léópòl té âko:r la/ "Le défunt Léopold était encore vivant" ; /mô défê gró papa/ "mon défunt grand-père, feu mon grand père".
Martin. : id. (J)
"Défunt" est signalé comme dialectal par le DFC.
FEW III, 30, b : "défunt...norm, yèr. havr. bess. Sancoins "défunt, feu" ".

/dégréné/ 1-Mettre en désordre, défaire, gâter. /li dégrèn mô sévé/ "Il (ou elle) me décoiffe". "Les martins s'égosillaient contre le vent qui dégrenait leur nid de paille", M.A. Leblond, Le miracle de la race, p. 137.

2- Etre en désordre, en mauvais état, en ruines. /mô balyé la dégréné/ "mon balai a perdu ses poils". /mô kaz i dégrèn/ "ma maison tombe en ruine" ; /i dégrèn/ "elle baisse" (d'une femme qui vieillit).

3-Lâcher une suite (d'injures, de jurons), /li la dégrèn ê paké zi:ʳmâ/ "Il a lancé une bordée d'injures".

Ces emplois du terme paraissent tous se rattacher directement à des emplois dialectaux ou populaires.
FEW IV, 232, a : "Afr. soi desgrener "laisser tomber ses grains (d'une plante) ; se disperser" (13-14 jh. selten), Macon dégrener, lothr. dégrainer "égrapper" ...St Omer "déchirer avec les yeux" (1790) ; argot dégrainer "médire, calomnier"... -Neuch. dégrenée "grand nombre", bagn. degrənày "suite ininterrompue, kyrielle" ; neuch. venir à la dégrenée "à la débandade, les uns après les autres"."

On pourrait également songer à des formes homophones de sens un peu différent : "Urim. dèguernè" ne plus engrener l'une dans l'autre (de roues dentées), Macon dégrener "désengrener une pompe" ".

La première série de termes nous paraît cependant plus satisfaisante, quoique les lieux d'attestation ne correspondent guère à ceux que nous rencontrons habituellement.

/dégrésé/ Maigrir.
FEW II/2, 1284, a : "Mfr. nfr. dégraisser v.r. "devenir moins gras" (seit 16 jh.) rouchi décrassier "dégraisser", Giv. discrachi "maigrir", PtAud. dégraisser".

.../...

/dégu/ 1- Petite quantité de liquide (pluie, boisson) ; /ê dégu d pli/ "une petite pluie" ; /ê ti dégu/ "une goutte (d'alcool) ; /vi vé pa bwa:r ? - nô, - ê ti dégu !/ "tu ne veux pas boire ? -Non. - Une petite goutte !"

2- Egout (rare).
Le terme est aussi haïtien : "dégu : drop (of liquid)" (H).
FEW IV, 348, a : "Afr. degot "action de dégoutter, ce qui dégoutte" (seit 12 jh.) mfr. nfr. degout (bis Widerh 1675)...apik. aland. degout "égout gouttière du toit" ...norm. degout "eau qui tombe par gouttes d'un toit", Alençon "id, petite quantité" Jers. d'gout "goutte", Quimper dégout, hag. "ce qui tombe goutte à goutte ; gouttière"...afr. degot "canal pour écouler les eaux" (Rochelle 1231)...) nfr. degout "canal d'évacuation" (Mons 1636-Pom 1671)".

/délivrâs/déliv/ Placenta (d'une vache).
FEW III, 32, b : "Mfr. nfr. délivrance (schon Mir. de NDame) bgât. "poche qui enveloppe le foetus du bétail", ang. id... nfr. délivre (seit Cotg. 1611) Percy, ang. id."
"Delivre : mot de campagne, d'après Furetière et Th. Corneille", Brunot, IV, 1, 333.

/délivré/ Rejeter le placenta et les membranes (vache).
FEW III, 32, b : "Délivrer "débarrasser une femme de l'arrière faix" (seit Trév 1771), ang. "rejeter l'arrière faix (des vaches)"."

/démaré/ Détacher, dénouer.
1829 : "Hercule est arrivé et l'a fait démaré" (sic), Arch. Réun. Af. Pinard, 1829, liasse I.
"Le tabac la pipe démarre la langue", M. A. Leblond, Ulysse cafre, 130.
(Maur. rod. et seych. semblent user plus volontiers, en ce sens, de /déla:rgé/ ; le mauricien connaît cependant /démaré/).

Le terme existe, avec la même signification dans d'autres parlers :
Haït. "démarer : délier, détacher" (PP)
Mart. "démarrer : dénouer (cf. "bain démarré")" (J)
Ac. louis. "démarer : détacher, délier" (D)
FEW XV/I, 3, a : "Mfr. nfr. desmarrer v.n. "lever l'ancre" (seit Amyot 1559)...v.a. "détacher ce qui est amarré" (seit Dup 1573)".

Curieusement, l'FEW qui cite de très nombreux exemples de l'emploi dialectal du verbe au sens de "déplacer, partir" ne fait pas mention du sens de "détacher". Il est pourtant bien attesté.

.../...

Terme de marine à l'origine :
1702 : "Démarre ; c'est un commandement pour faire détacher quelque chose", Aubin,
il a dû, dès le XVIIe siècle, passer dans les dialectes de l'Ouest :
Wal. Rem. "dimare, démarrer : détacher, défaire un amarrage"
Bret. (Massignon. 476) "démaré : détaché" (Cf /amaré/)
Atlas ling. de l'Ouest : "On n'attache pas son soulier, on l' amarre" (s'il est "démarré")", G. Massignon, art. cit. p 476 ; in Orbis 1962.

/déo:r/ Dehors, cf. changements sém.
La prononciation créole du terme est une survivance dialectale ou populaire :
FEW III, 703, b : "pik. deor...nant. déors (schon 1820), déhors, Mâcon déhors...neuch. déhors..."

/dépólé/ Démettre (un bras). /dépólé/ adj. Démis
Le mot existe aussi en martiniquais : "dépaulé : se désarticuler l'épaule" (D).
FEW XII, 150, b : "Mfr. despauler v.a. "disloquer l'épaule" (ca 1380...) Mons despaler id,..."

/dépuy/ Viscères que l'on retire du corps d'un animal tué (Porc...)
FEW XII, 202, a : "Dépouille...lütt. dispoye "abatis, fressure (de porc, etc)" nam. giv. dispouïe, LLouv. dèspouye, gaum. dèpouye".

/désólé/ Arracher une plante avec une partie de sa racine (canne à sucre)
FEW XII, 76, b : "Mfr. dessoler un pavement" (le) défaire, en arracher les pavés" Froiss... Mfr dessoler un bois "abattre, extirper" (Amiens 16 jh., Cout Gén I, 597)... Châtell. "arracher (une tige avec une partie de sa racine), Vendôme "disjoindre, ébranler (un jeune arbre), Sologne "ébranler, enlever du sol"".

/désusé/ Arracher une souche (généralement de canne à sucre).
FEW XIII/2, 351, b : "Nfr. dessoucher "essoucher" (seit 1700) Vendôme id, Mart. 363".

/détaké/ Ouvrir une porte (tirer le loquet, manoeuvrer le mécanisme d'ouverture). Comme dans un certain nombre de cas se pose le problème de savoir si nous sommes en présence d'une survivance dialectale ou d'un néologisme créole. A l'appui de cette seconde hypothèse, on peut avancer que le créole possède le mot /také/ "verrou, targette, ou mode de fermeture quelconque" (Cf. /také/) et que par conséquent, il a formé, sur le verbe dérivé /také/ "fermer", /détaké/ à l'aide

.../...

du préfixe /dé-/ qui sert à indiquer l'action inverse de celle qui est exprimée par le verbe simple. L'existence de la série /také/ (nom), /také/ (vb), /détaké/ est évidemment un élément important ; on pourrait difficilement admettre comme néologisme créole un verbe où l'on croirait reconnaître ce préfixe /dé-/, mais sans retrouver, dans le parler, le verbe, ou au moins, le nom correspondant.

On doit cependant constater, en faveur de la première hypothèse (survivance dialectale), que, dans l'Ouest, on retrouve, avec la même opposition des formes presque identiques :
FEW XVII, 196, b : "mal. taquet "petit loquet"...mal. takté "fermer une porte au taquet"...mal. détakté "tirer le loquet d'une porte"".
S'ajoute d'ailleurs à cela l'existence d'une série de termes de formes et de sens voisins :
ibid. 199, a : "Pik. détaquer "détacher, enlever", St Omer id (1790), StPol "enlever", havr. "détacher" ..."

De plus, les mêmes mots se retrouvent aux Antilles :
Mart. "Taquière : targette"..."tatché : verrouiller, fermer à targette" (D).

On peut conclure que /détaké/ est donc, plus vraisemblablement une survivance dialectale.

/dévidé/ Vider (/vidé/ a le sens de "verser").
Maur. rod. seych. id.
On rencontre le mot aux Antilles :
Mart. "dévider : vider" (D)
FEW XIV, 592, b : "Afr. desvuidier v.a. "vider" (ca. 1190) deveudier (hap) apr. desvojar...LLouv "vider, évider"".

/déviré/ Tourner, retourner, renverser, mettre sens dessus-dessous (Peut également s'employer, de façon figurée, pour une situation : /mi kóné pa kómâ i va déviré/ "Je ne sais pas comment les choses vont tourner"). (syn. /saviré/ ; le maur. use de /déviré/, le seych. de /saviré/).

"dévirer" apparaît dans plusieurs parlers :
Haït. "déviré:vb. tourner, mal tourner" (H).
Mart. "dévirer : rebrousser chemin" (D)
Ac. louis. "dévirer ; détourner, empêcher".

Dévirer est attesté dans de nombreux dialectes, en particulier dans l'Ouest, avec les mêmes significations :
FEW XIV, 392, a : "Mfr. se devirer "se détourner" (1594), Guern.déviraïr "détourner", Dol devirer,

mal. dvire, "dérouler", Chatb. dévirer "détourner, renverser", bmanc. hmanc. ang. maug. poit. devirai "détourner"...".

/dézo:^{r}d/ Bruit, tapage. Le sens du mot créole est nettement différent de celui de "désordre". Ex. /li dézo:^{r}d/ "il fait du tapage", /li ravaz/ "il cause du désordre" (d'un enfant). /le dézo:^{r}d di débulé/ "le bruit de l'éboulement" ; /fe:^{r} dézo:^{r}d/ "faire du tapage" ; /lélikòkte:^{r} i fé dézo:^{r}d/ "l'hélicoptère fait du bruit".

Les dictionnaires et glossaires dialectaux n'indiquent pas ce sens pour le français "désordre". On serait tenté de conclure à un changement sémantique propre au créole de la Réunion si le martiniquais ne le présentait également : "fai désode : jouer bruyamment, faire du tapage" (J). "désode : bruit, désordre, différent bruyant ; désodeu : bruyant, toujours en train de se disputer" (D)

En martiniquais, la différenciation sémantique par rapport au fr. est moins nette qu'en réunionnais, où le mot, comme nous l'avons souligné, n'a jamais le sens de"désordre" ("faire du désordre = /ravazé/, /dérâzé/). Il faudrait retrouver le terme dans un autre créole pour pouvoir résoudre le problème.

/dóné/ Battre ; /dòn ali/ "frappe-le !" ; /ma dòn au/ "Je vais te rosser". Cf. /dòn paké bakso/ "donner une raclée" (rare, Ste-Suzanne).
Seych. /dóné/ "battre" ; /rótê i dòn li/ "le rotin le bat (dans un conte)".

"Donner"a des sens voisins dans les dialectes ou la langue populaire :
FEW III, 136, a : "Donner... donar "frapper" npr. Lang. douna, queyr. dounar id."
Lar "En donner du long et du large, en donner tout du long de l'aune : battre vigoureusement".

/do:^{r}maz/ Sommeil (provoqué par l'anesthésie)
FEW III, 140, b : "nam. doirmadje "temps pendant lequel on dort" Tourc. dormache, rouchi "sommeil, ce qui fait dormir", boul. dormage "action de dormir", St-Pol dormaz".

/drag/ Pièce de fer ou de bois fixé sous la quille.
"On appelle drague certains bordages épais qu'on fixe sous le ventre des navires fins qui doivent rester à sec dans un port". Jal. (op. cit.)

/drèt/ Droit ; /tu drèt/ "tout droit".
De même en martiniquais :
"douète : droit (adjectif)" (J)
FEW III, 87, b : "Fr droit ... havr. drait... PtAud. dret... norm. Dreit."
On peut ajouter :
Ang. V.O. : "drèt, drète : droit".
Aun. Mus. : "drèt : adj. droit ; Canada drette = droit".

.../...

/dsi:r/ Sur ; /li na dé zâ dsi:r mwa/ "il a deux ans de plus que moi".
FEW XII, 432, b : "Afr desor prép. "sur (quelqu'un, quelquechose avec l'idée qu'une chose, une personne l'emporte sur les autres)"... Mfr dessur "sur, dessus" Paris dessur "sur",...norm. desur "sur" nant. bmanc, ang, saint...id".

/du/ adj. Sucré.

/dusi:r/adusi:r/ vb. Sucrer.
Seych. /adusi/ vb. "Sucrer".
En martiniquais, "doux" a le même sens :
Mart. "doux (sans) : sans sucre ; BA MOIN TA MOIN SANS DOUX : donne-moi le mien non sucré" (D) ; "doux : sucré" (J).

Les dialectes offrent quelques emplois de termes analogues, mais les aires d'emploi sont peu satisfaisantes :
"Paris, doux "liqueur sucrée" ...Bonneval doucir "rendre doux par du sucre, du miel" ". FEW III, 174-175.

/dudu/ Chéri, chérie ; ce mot d'affection peut également signifier "bien-aimé".
/mô dudu/ "mon chéri", "mon amoureux".
"Doudou" est également antillais :
Mart. "Doudou : cher, chéri, chérie" (D).
FEW III, 176, a : "Doux...redupl. Norm, Valognes. sair. Jers. doudoux "bonbon", Guern. "confiture", mal. "gâteau (terme enf.) bmanc. dudu "lait (t. enf.)" ; havr. doudou "fille nonchalante et niaise", mouz."appellation câline donnée à un petit garçon", wallon. Meuse "enfant (T. de tendresse)" lütt. "bien-aimé"".

/duyé/ Battre (surtout corriger un enfant) ; cf. /duduyé/ Néol. cr.
FEW XV/2, 80, b : "Douille... Louv. douiller v. a. "donner une volée de coups", Viriat id. (dazu boul. douille "volée de coups", Formerie id. G. 18, Tôtes, Louv. aun. louh. douille, Moselle duy)".
"Douille" (volée de coups) et "douiller" (battre) sont donc bien attestés dans les parlers de l'Ouest.

/dvâ/ adv. En avant ; /ê pé pli dvâ/ "un peu plus loin (en continuant, en avançant)" ; /pa:r dvâ/ "id" ; /ê pé pa:r dvâ/ "un peu plus loin (en avant)".
FEW XXIV, 7, b : "Fr devant adv... "en avant" (seit 12 jh.) nordgallorom. dvâ "devant"... Fr. par devant "à la partie antérieure, en avant" (seit Chrestien)".

/dvâti:r/devâti:r/ Devant de la maison, façade.

.../...

FEW XXIV, 8, a : "Fr. devanture "façade d'une maison" (Hap. 13. jh. ; 1442, Rh litt. 10, 321 ; Oud 1642-Ac 1932)".

/dyabuyi/ dans le tour /ó dyabuyi/ "très loin, dans un coin perdu". /li rès dyabuyi/ ou /li rès ó dyabuyi/ "il habite au diable Vauvert".
Le martiniquais use de la même expression :
"Loin, très lòin : au diab'bouilli" (E. Jourdain ; Du français aux parlers créoles, p. 177).
Nous n'avons trouvé qu'une seule attestation du tour dans les dialectes français :
"ó dyab, ó dyàblévèr : au diable Vauvert, très loin ; syn. ó dyàbóli, ó dyàbóli vèr." Vasseur. Dictionnaire des parlers picards du Vimeu. Amiens. 1963.

/ékalé/ Ecailler ; enlever les écailles d'un poisson. Cf. /ékal/ "écaille" (d'un poisson ; cf. par ex. /vivanó gró zékal/).
FEW XVII, 77, a : "Afr. escale "écaille, coquille"... norm. écale, havr. Tôtes, PtAud. Louviers, bess.... Manche. Anorm. escaller "écailler (une huître)" (1554 Goub ; ang. 1566, Gdf)... Jers. écaler, Vendôme échaler "écailler (le poisson)"".

/éplisé/ cf. /plisé/.

/éskrâ/ adj. Fatigué, amaigri ; /mô dyé kòm u lé éskrâ/ "mon Dieu ! Que vous avez l'air fatigué". Subst. Individu chétif, malingre.
Ce terme semble pouvoir être rapproché de tours martiniquais :
"Sécran (Origine inconnue. Certains disent : sept crans, ou ceinture serrée au septième cran), maigue con an sécran : très maigre" (D).
FEW II/2, 1304, b : "Mfr. creanter "s'avouer vaincu" ...Nam. scran "fatigué" skran... escran... id (Giv. Charl. Louv.)".

/éstan'ô/ Bidon de cuivre dans lequel on met l'huile essentielle obtenue par distillation du géranium.
"...Avec des galets dans une bouteille, des coups de bâton dans les estagnons, il savait les faire trembler de terreur", M.A. Leblond, Les sortilèges, p.294.
"Estagnon : n.m. 1864 in Littré. prov. mod. estagnoun de estanh "étain". Sorte de récipient en fer étamé destiné à contenir de l'huile, des essences".
FEW XII, 227, a : "Fr estain... Beaumont stagnon m. "bidon en fer blanc pour expédier l'huile", mars. estagnon, Brun, Tarascon estagnoun M, aveyr. "vase de cuivre étamé dans lequel on conserve l'eau de fleur d'oranger"".
Le terme est incontestablement méridional ; il est vraisemblablement d'introduction récente en créole

.../...

(début de la culture du géranium). Le transport et la conservation de l'huile essentielle exigent ce récipient. Sans doute, l'industrie provençale de la parfumerie a-t-elle fourni l'objet et le nom.

/étrâz/ adj. Etranger, ère. /bân karâg étrâz/ "les carangues venues d'ailleurs" (par opposition à celles de Saint-Denis /karâg sê dnï/).
FEW III, 332, a : "Fr estrange "étranger" (bis mitte 17 jh ; noch BalzacG)... Dém. étranche "étranger", St Pol étrange id, yèr. saint. étrange, poit. id ; ChefB, bgât. kanad. "étranger", SeudreS. étranghe".

/êsinifyâ/ Agaçant, insupportable (en parlant d'un enfant).
Seych. /fè sinifyâ/ "agacer, contrarier".
Le mot existe aussi en Martinique :
Mart. "Insignifiant : qualificatif appliqué à un enfant dont on est mécontent parce qu'il ennuie ou fait des bêtises" (D).
FEW XI, 604, a : "Insignifiant...saint, "ennuyeux, contrariant"".
C'est la seule attestation du mot en ce sens, mais le lieu d'emploi est particulièrement intéressant.

/fam de vi/ Prostituée.
Rod. /madam de vi/ id.
Seych. /madam de vi/, /fam de vi/ id.
FEW XIV, 540, b : "Fille de vie "fille publique" (1396 DC)".
Moisy donne des précisions quant à l'emploi de ce mot en Normandie : Norm. Moi. "Femme de vie : Vie s'est dit quelquefois pour vie déréglée ; c'est ainsi qu'on désignait autrefois les prostituées sous le nom de femmes de vie ou de filles de vie. "Parloit moult injurieusement à une femme de vie" Lettre de rem. 1399".

/fam saz/ Sage-femme. Ce terme est concurrencé dans les zones urbaines et littorales par /saz fam/ que le développement de l'assistance médicale contribue à répandre. /fam saz/ reste bien attesté cependant et paraît le mot créole ancien.
On le rencontre d'ailleurs dans d'autres parlers :
Mart. "Femme sage : sage-femme" (D).
Ac. Louis. "Femme sage : accoucheuse" (D).
L'FEW ne mentionne "femme sage" que dans le Centre (III, 450, a : "centr. femme sage") ; on peut donc ajouter :
Aun. Mus : "fam saz : sage-femme" (Le terme se retrouve également dans d'autres régions de France, Sud-Ouest en particulier).

/fanal/ Réverbère (Les réverbères ont aujourd'hui disparu mais le mot est encore connu ; cependant /fanal/ désigne

.../...

plus habituellement une lanterne ou une lampe électrique) ; syn. /pótó fanal/.
FEW VIII, 359, b : "Fanal (1770) "réverbère" (1756, Voltaire)".

/fané/ 1-Répandre, éparpiller. /vólkâ i fan le rò:s pa:rtu/ "le volcan projette des roches partout" ; /fané dominó/ "disperser les dominos mis à l'envers sur la table pour permettre aux joueurs de choisir" ; /fané lâgré/ "répandre l'engrais" ; /dé dwa fané/, /trwa dwa fané/ "deux doigts écartés, trois doigts écartés" (façon de mesurer une ration de rhum) ; fig. /fané ê zyé/ "jeter un coup d'oeil".

2-Se répandre, s'éparpiller, se disperser, s'enfuir. /pwasô i fan dâ la grâd me:r/ "les poissons se dispersent en direction du large" ; /la fatig la fané/ "la fatigue s'est dissipée (cf. /le rò:m i fan la fatig/ "le rhum dissipe la fatigue")" ; /fané â zurit/ "s'esquiver en douce" (/zurit/ "poulpe"). "Fanez ! Fanez ! La bande ! Les gendarmes", M.A. Leblond, Ulysse cafre, p. 193.
L'emploi du terme est ancien comme le prouvent les documents d'archives et la comparaison des créoles de l'Océan Indien :
1799 : "...Ne pas mettre dedans les jeunes noirs parce que ça fanerait trop vite", Arch. Réun. L. 450. Bru maire, an VIII (= se répandre).
1799 : "Hilarion avait fané le complot dans le haut des habitations", ibidem. (= se répandre).

Maur. rod. seych. id.
/fané/ est manifestement à mettre en rapport avec "faner" : couper, faucher le foin, mais aussi l'éparpiller pour le faire sécher :
FEW III, 458, a : "Afr. mfr. fener...mfr. nfr. faner (seit Froissart)... nam. "tourner l'herbe fauchée", Giv. fènè "faire sécher l'herbe fauchée" Mons id "étendre l'herbe fauchée"... norm. fné "étendre et tourner le foin qui vient d'être fauché"... hag. fnae "éparpiller l'herbe pour la sécher"... ang. fener "étendre l'herbe coupée ; retourner l'herbe pour la faire sécher".

Le terme a donc aisément pris, dans certains dialectes, le sens qu'a conservé le créole : "hag. fnae "éparpiller en général ; perdre par inadvertance", bress. fena "répandre, jeter ça et là"". (ibid. 458, b) "Feneja" (prov.) et "fenerer" (dauph.) présentent d'ailleurs des évolutions sémantiques exactement semblables ("secouer, éparpiller, répandre"). (1)

/farin la pli/, /farin de pli/ Pluie très fine, bruine. /fariné/ Bruiner. /la pli farin/.

(1) On doit d'autant plus conclure à une origine dialectale que l'on a sans doute jamais "fait les foins" à Bourbon !

.../...

On peut rapprocher ces termes d'expressions voisines en usage dans d'autres créoles :
Haït. : "La pluie farine... chute d'une pluie fine qui rappelle de la farine jetée au vent" (PP) ; "farinaj la plie : shower of rain" (H) ; "farinê : vb. mist" (H).
Mart. : "La plie ka fifiné : il bruine" (J.D.)

Les dictionnaires ou glossaires dialectaux n'offrent pas de tels emplois du verbe "fariner" ; il apparaît cependant qu'au XVIème siècle, il avait parfois un sens très voisin de celui que le créole donne à /fariné/ :
"Couvrir de farine (fig.)... "Que te sert d'asservir une déesse libre A se poudre-semer des atomes de Cypre, Qui farinent son poil d'odorante blondeur ? L. Papon... Saupoudrer. -"D'autres farinent les antrax de gruotte sèche" Du Pinet." Huguet.

L'existence du même terme dans l'Océan Indien et dans la zone caraïbe donne à penser qu'il a pu être en usage dans des parlers provinciaux, quoique nous n'ayons pu l'y retrouver dans l'état actuel de nos recherches. Signalons cependant :
FEW XXI, 5, a : "Ang. fouiner v. imp. "bruiner" - Ablt. Longeron fouinée f. "bruine, légère averse", fouinage m. "pluie légère".

/fa:ʳlâgé/ adj. Déchiré, en loques ; /mô kilòt lété tut fa:ʳlâgé/ "mon pantalon était tout déchiré" ; /sô zâfâ lé â fa:ʳlâgé/ "ses enfants sont en haillons". Le mot paraît d'origine dialectale, mais deux étymologies sont possibles :

1) "Filandre" (filum) FEW III, 535, a : "Mfr. filandre "ficelle", Mons filand(r)e "fils d'un linge usé", St Pol firlad "fil qui pend d'une étoffe usée ou d'un vêtement en lambeaux" norm. filandre "filament"... St Pol firlɑ̃dɛ̃y "effrangée (étoffe)"".

2) "freloque" (germ. locke) FEW XVI, 476, a : "Mfr. freloque "bande d'étoffe attachée à une pièce de vêtement comme ornement" (1399 ; Cotgr. 1611) Neufch. firloque "guenille", Giv, Jam. Mons fèrloke, Gondc. ferlok, art. ferloque "vieux morceau de linge, vêtement en lambeaux", Vraignes "lambeau" Cr. 204, norm. freloque "chiffon"... Mfr. freloqué... "mis en chiffons, Bray habits ferloqués "usés"".

La seconde étymologie paraît plus satisfaisante, mais, étant donné que les deux termes ont pu exister dans le même parler, comme le montrent les attestations précédentes, l'attraction paronymique peut expliquer le changement de timbre de la seconde voyelle. ("firlandé", "ferloqué" d'où "ferlanqué"/fa:ʳlâgé/).

.../...

/farusé/ Effaroucher, effrayer.
Il est difficile de savoir s'il s'agit d'une aphérèse proprement créole ou de la survivance du verbe "faroucher", attesté au XVIème siècle (Huguet) : "Faroucher : effaroucher, effrayer".

/fay/ adj. 1 - (antéposé) Méchant, mauvais. /fay bug/ "méchant homme".
2 - Fatigué, malade. /ê bug fay/ "un homme fatigué", /mwê lé fay/ "je me sens las".
1804 : "Damas Hoarau lui a dit d'attraper du vinaigre parce que le petit Soulange était faille", Arch. Réun. L. 444, Af D.Hoarau.
1838 : "Un noir plus faille" Af. Paul ; voies de fait ; 1838 (Le greffier, pris de scrupules, a parfois surchargé "faille" et écrit "faible" ; il considère donc le second comme l'équivalent français du premier, senti comme créole).
Maur. rod. seych. id.
Le mot existe dans d'autres parlers :
Haït. "Faille : faible, débile, patraque" (Haïtien capois. F.)
Acad. louis. "Faille : faible, débile" (D).

Le rapprochement de ces diverses formes permet d'écarter d'emblée l'étymologie malgache parfois proposée (Rideau de Cannes, Juil. 1963 "Faille faille... à rapprocher de FAYFAY mot malgache fatigué de" ou "du malgache FAY dégoûté, qui n'a plus envie de").
"Failli" a en français les deux sens principaux du cr. /fay/
FEW III, 387, a : "Fr. failli "qui a perdu toute force, faible, lâche, mauvais en gén." (noch Widerh 1675)... Pipriac fayi "mauvais", hmanc. failli "mauvais", Charnie fâilli "piètre, petit, chétif, méchant", bmanc. fayi "méchant, sans honneur, manqué "Loire inf. "mauvais"... poit. fâli "d'une conduite déréglée", in failly "un mauvais", saint. aun. "mauvais"... norm. failli "maigri", bess. fayi "faible", Percy failli "amaigri, affaibli"... hag. falli "faible, chétif", Guern. failli "faible"... nant. failli "qui a l'air malade" maug. poit. id."

On voit que la plupart des parlers de l'Ouest donnentau terme les deux significations "méchant", "faible" (cf. par ex. Bret. Pipriac "Fay : mauvais ; quel fay pain ! -qui a mauvaise mine : mon pauvre enfant es tu fayi").

/fâ d syê/ Injure ; m. à m., "enfant de chien". L'aphérèse pourrait être créole quoiqu'"enfant" corresponde en créole à /zâfâ/ ; cependant, "fan" pour enfant est attesté à date ancienne et dans les dialectes :
FEW IV, 661, b : "Nfr. fan "enfant" Mén 1650, saint. id, Fraize "t. d'affection pour un enfant"".

.../...

/femèl/fémèl/ Cf. /mal/.

/fenèt/ Volet (La plupart des demeures n'ont pas de fenêtre, mais seulement des volets ; quand il y a les deux, on dit /fenèt de vit/ "fenêtre", /fenèt de bwa/ "volet"). Maur. rod. seych. id. (L'opposition /fenèt de bwa/, /fenèt de vit/ existe en mauricien, car si à Maurice, les maisons les plus modestes n'ont pas de fenêtre, beaucoup d'autres en sont en revanche pourvues. Aux Seychelles, /fenèt/ est le terme unique, car les vitres sont un luxe rarissime).
Il peut s'agir d'une survivance dialectale d'un terme ancien :
FEW III, 452, b : "Afr. fenestre "volet de fenêtre dont on se servait comme bouclier improvisé" (12-13 jh.) R 40, 91".

/fé/, /ti fé/ Eruption de petits boutons ; /li na ê ti fé/ "il a une éruption de petits boutons" ; /tizan pu l fé/ "tisane contre ce genre d'affection".

Le mot est également martiniquais :
Mart. : "Feux : echtyma, affection cutanée fréquente aux Antilles" (J).

Le terme apparaît dans de nombreux dialectes français où il désigne diverses éruptions cutanées :
FEW III, 657, a : "Fr feu "inflammation" (seit 16 jh.) wallon id, havr id... feu volant "éruption cutanée"... Feu sauvage Cotgr 1611, jers. bmanc, hmanc..."

/fe:rblâ/ Récipient métallique (en général vieux bidon dans lequel on transporte l'eau ; peut servir, en quelque sorte d'unité de capacité /ê fe:rblâ pétròl/ "un "fer-blanc" de pétrole, un bidon de...")
Seych.:/fe:rblâ/ id.

On use du même terme dans d'autres parlers d'outre-mer :
Haït : "Fer blanc : boîte, marmite, gobelet, ou tout récipient en fer blanc" (PP)
Acad. louis. "Fer blanc : terme générique, vase à recevoir en fer blanc avec ou sans anse, bassin" (D) (Dans les Antilles françaises, on utilise de la même façon de ces récipients, mais, si l'on en croit E. Jourdain, ils y sont nommés "bom'").

Aucun dictionnaire ne signale l'emploi de "fer-blanc" pour "bidon, récipient métallique" ; il est cependant peu vraisemblable que trois parlers différents aient vu le même mot subir un changement sémantique identique ; nous inclinons donc à croire que le terme avait déjà pris ce sens en français populaire ou régional.

/fétaz/ -Faitage (arête supérieure du comble)
-Toit.

.../...

1834 : "On n'a plus qu'à mettre le combre au faitage"(sic) Lescouble, 27/10/1834.
1842 : "Le faitage en paille", Arch. Réun. Af. Calicot, 1842 ; liasse 4.
Maur. Rod. id (Nous n'avons pas retrouvé le terme aux Seychelles, ce parler ne paraît connaître que /kuve:^{r}ti:^{r}/).
Le mot appartient aussi au créole de la Martinique :
Mart. : "Faitaille : toiture, couverture d'une case" (D).(On peut noter, à propos de la divergence phonétique des termes qu'au cr. de l'Océan Indien /kaz/ correspond, dans la zone caraïbe /kay/, /lakay/ "maison".)

L'FEW ne mentionne pas cette signification pour "faîtage" :
FEW III, 578, a : "Festage... mfr. faîte (16 jh.), "pièce de bois horizontale qui forme l'arête supérieure d'un comble" (seit Felib. 1676)".
Le verbe "festir" a dû favoriser le changement sémantique qui n'est peut-être pas spécifiquement créole :
FEW III, 578, a : "Mfr. festir "couvrir le faîte d'un toit" (Lille), yèr. faîtir, Pas de C. St Pol fetir "recouvrir le faîte d'un toit de chaume d'une épaisse couche d'argile battue mélangée de paille"".

La concordance des formes créoles donne à penser que "faîtage" a pu prendre, dès les dialectes français, le sens de "toit".

/fidga:^{r}s/ Injure (parfois amicale).
On trouve là trace de la prononciation dialectale de "fils" ; FEW III, 521, a : "Afr fil(z)... wallon. fi... Thaon, bess. fi..."
Pour le sens,"enfant de garce" est très proche : FEW XVII, 619, b : "Châtell. enfant de garce "expression qui marque un peu d'impatience à l'égard de quelqu'un qu'on attend"".

/filipin/ Jeu qui consiste, lorsqu'on trouve un fruit double (letchis, longanis), à le partager avec une personne de son choix. Il existe deux formes de ce jeu : tantôt, après avoir fixé un enjeu, chacun tire à lui un des deux fruits et le pédoncule désigne le gagnant ; tantôt, le vainqueur est celui qui, le lendemain, crie le premier le nom de l'autre (d'où /ê filipin/ "un fruit double" ; /filipin le syê/ "deux chiens accouplés") (1).
FEW XVII, 427, a : "Nfr. philippine f. "jeu où 2 personnes conviennent que celle des deux qui, après un délai fixé, dira la première à l'autre "Bonjour Philippine" recevra un cadeau" (seit 1868) ; Malm. filip'hyène "amandes jumelles" Bast 86, Lille Philippine, kan. philippina, philippino, neuch. philippine".

L'FEW omet une attestation particulièrement importante,

(1) Comme les "letchis" sont en abondance au moment du Jour de l'An, il y a souvent là une occasion de pratiquer ce jeu.

.../...

dans notre perspective :
Ang. V.O. (p. 423) : "Dans un repas, si un jeune homme trouve une amande double, il l'offre à une jeune fille. Quand ils se rencontrent, le premier qui dit à l'autre "Bonjour Philippine" a droit à un gage, un petit cadeau".

/fin/ adj. Froid /le:r lé fin/ "il fait froid" (Le terme n'apparaît que dans cette seule expression qui est d'usage très courant dans les Hauts de l'île : Plaine des Cafres, Tampon, Ravine sèche...)

Le tour créole se retrouve sous une forme exactement identique dans les Ardennes :
FEW III, 563, a : "(temps) fin (seit Trév 1732-1771), Mâcon temps fin "temps clair résultant d'un ciel pur et d'un air léger" ; Bay. l'air est fine "il fait froid" Brun Mskr" cf. aussi "affiner" Aubin, 1702.

/finisyô/ Fin, terme, limite. /ziska la finisyô/ "jusqu'à la fin" ; /la finisyô d live:r/ "la fin de l'hiver" ; /li bwa sâ finisyô/ "il ne cesse de boire".
FEW III, 557, a : "Nfr finition "achèvement, dernière main qu'on met à un ouvrage" (seit Lar 1872), Tôtes "fin", Pt Aud, bmanc. Charnie, kanad. "achèvement", ang. aun. saint. tour. "fin"..."

/fiyó/fiyu/ Filleul.
FEW III, 519, b : "Fr filleul... mfr. fileu Brantôme, fillot Cotgr. fillo d'Aubigné... fillot pik. norm. Bray id. bess. fiyo... hmanc. fillaud... poit. fellou, Vendée ...saint. feyou, filleux, SeudrS. fillot..."

"Flasque" Sorte de fer à repasser. Nous mentionnons le terme quoiqu'il soit sorti de l'usage, car il figure dans les documents anciens et confirme l'importance de l'apport lexical des parlers de l'Ouest. "Un flasque à repasser le linge", Arch. Réun. Succes. M. Mollet 18/3/1730.
FEW III, 606, b : "Niort flasque f. "fer à repasser dans lequel on met du charbon allumé" Montaigu id, fliasque, Rochelle flasque, SeudreS. flasque".
(Il est à noter que le fer à repasser créole nommé . /karó/ est du même type ; les descriptions précises que donnent de cette "flasque" les glossaires de Lalanne et de Musset confirment qu'il s'agit d'un instrument analogue).

/flèm/ Pituite, mucosité rendue par expectoration.
Maur. id.
On trouve aux Antilles :
Mart. : "Flumes : mucosités" (J) ; "Flime : mucosités de la gorge" (D).

Le terme est bien attesté dans la plupart des dialec-

.../...

tes :
FEW VIII, 391, a : "Fr. fleume... "pituite qu'on rejette en crachant, en vomissant" (13 jh.-Trév 1711, DG ; Gdf...) Mons fliemme "pituite", pik. "id. crachat", boul. flunme, ...norm. fleume,flume, St Pol flem..."

Seul le timbre de la voyelle varie ; il paraît d'ailleurs incertain car l'FEW note "norm. fleume, flume" alors que Moisy indique : "Flemme, flume".

/flès/ Fronde.
Maur. id.
FEW XV/II, 145, a : "Flèche... Sav. flesa "fronde" ALF 1828 p. 953, Annecy flèche, HGar. fleso Heyns 162".

/fo:r/ Grand (en parlant d'un enfant ; jusque vers huit ou dix ans, l'enfant est dit /fèb/, ensuite, il est "déjà grand" /fo:r/ ; /mwê lété déza fo:r/ "j'étais déjà grand (11 ans)" ; /ti fiy la fini fo:r/ "la petite fille a grandi") ; gros (d'un animal surtout ; /ê me:r pul ê pé fo:r/ "une poule déjà grosse").

"Fort" ne semble pas apparaître dans les parlers dialectaux avec le premier sens ; il se trouve cependant placé dans un champ sémantique qui donne à penser que ce changement de signification a aisément pu se réaliser : "Forcir "devenir plus fort, plus gros, engraisser (surtout d'un enfant)" FEW III, 727, b (attesté dans tous les parlers de l'Ouest).
FEW III, 732, b : "Fort... fourtet "qui commence à devenir vigoureux (d'un enfant)... Poit. fortillon "dont les forces commencent à se développer (d'un enfant)" Centr. fortat, fortiau".

/fósé/ Faire une "fosse" (pour planter la canne à sucre par exemple), creuser. ex : /fósé le tru/ "creuser le trou (pour planter)". Ce verbe est surtout employé dans la culture de la canne (plus généralement "creuser, creuser un trou" se dit /fuyé/). En maur., le "trou où est placé la bouture" est dit /fósé/, "creuser le trou" est /fuy fósé/.
FEW III, 739, a : "Afr. mfr. fosser "creuser" (12-16 jh. selten), mfr. fousser "bêcher"... Blaton fosser BSLW 38, 144, Marche E id, Mons "id. fouir",..."

/fóté/ Commettre une faute, une action répréhensible.
FEW III, 389, b : "Mfr. fauter "commettre une faute" (16 jh.) Paris id. (BL 1808. B) Giv. fautè, Lille fauter, pik. id, boul. fauter... norm. fauter... poit. saint. centr. fauter id..."

/fótèy/ Petit siège pliant muni d'un dossier et, parfois,

.../...

d'accoudoirs (très proche de la chaise longue); si on le fixe sur deux longues traverses qui permettent à des hommes de le soutenir, il se transforme en "chaise à porteurs" /fótèy/. On appelait /fótèy brikòl/ les chaises à porteurs d'un type voisin, mais dont les supports au lieu de reposer sur les épaules des porteurs, étaient munis de "bretelles" /brikòl/.

FEW. XV/II.103, b : "Fr.faldestoel m. "siège pliant à dos et à bras". Roland ; faudesteuil (13jh.)"...Afr. faldestole f. "civière"(Hap.)".

Le créole semble avoir conservé ce sens premier du terme. On doit être plus prudent en ce qui concerne l'hapax signalé ; il prouve seulement qu'autrefois, comme aujourd'hui à la Réunion, ce type de siège a dû servir à transporter des blessés ou des invalides.

- /fô/Profond, profonde. Maur. rodrig. id.
Le mot se retrouve en Martinique : Mart. "fond : profond, profonde" (J.)

L'adjectif "fond",au sens de profond,appartient à la plupart des dialectes de l'Ouest :

FEW. IX. 433. "Profond...nam.Giv.fond adj."profond"... norm. havr.PtAud. fond...mal.Dol fõ...bmanc. fõ...saint fõd (adj.fem.)".

Notons seulement que la forme saintongeaise signalée ne correspond pas exactement à celle que note Musset :

Aun.Mus."Fond : adj. et adv.profond, profondément".

- /fô/Dépression ; partie basse d'un lieu /lilèt lé dâ ê grâ fô/"l'"ilet" se trouve dans une vaste dépression". Cf. nombreux toponymes : au début du XVIIIe siècle, le cirque de Mafate est dit "Fond de St Paul".

Le martiniquais use du mot avec le même sens : "fond : vallée étroite, dépression de terrain" (D.)

FEW.II. 871,a: "Fond...Fr Fond (d'une vallée) "partie la plus basse de la vallée", wallon."vallée, gué", PCal. "dépression de terrain", StPol "partie basse d'un champ", berr."lieu bas" ALF 352 ; 1351".

L'emploi créole du mot est très proche de celui qu'on rencontre dans ces régions : /fô/ est toujours utilisé seul. Lorsqu'il reçoit une détermination, elle est de type toponymique et vise à caractériser un /fô/ par rapport à d'autres et non à désigner la partie basse d'un ensemble (fr. "fond de vallée" par ex.).

- /fôdmâ/Anus.
FEW. III. 863, a: "Fr.fondement "ouverture anale" (seit 12 jh.pop.) apr. fondament, Giv.fondement, StPol id. Dol fondement".

- /fôgon'é/ cf. /fu:^{r}gon'é).

- /fré/adj. Froid, froide ; n. (le) froid /la fré). ex/la fré i tat amwê/" le froid m'a fait souffrir".

Maur. rod. seych. id.
On trouve dans les autres créoles :
Haït. "frèt : froid" (H.)
Mart."fouète : froid (adj.)" (D.)

FEW. III.797, a: "Afr.freit" qui a peu de chaleur", froid, -de...nfr.froid...pik.frǫ, frwǫ, frwę, norm.frę ...kanad.frette, louis.frète, lóch.fraitte, centr.frę".

On voit que les parlers de l'Ouest présentent les deux formes qui sont à l'origine des termes créoles. On pourrait songer, au moins pour les parlers de l'Océan Indien, à rattacher /fré/ à "frais" (frisk). Cette hypothèse nous paraît à écarter, car les parlers de l'Ouest, quand ils usent du terme, connaissent, la plupart du temps, la forme "fraîche" (FEW. XV/2.173, a : "frèche...fraîche...174, afraiche).

Le genre féminin dont le créole garde trace (/la fré/) n'est pas une fantaisie du créole, mais une survivance dialectale (cf.hmanc."amasser la fré : prendre froid" FEW. VI. 446, a).

- /frêgâ/Coquet, brillant ; agréable (d'une situation) : /zòt lété frêgâ/"Ils étaient sur leur trente et un"; /té pa frêgâ/"ce n'était pas bien".
Cf. Acad.Iouis."Fringant : élégant, ami du plaisir"(D.)
FEW.III.805,a : "Mfr.fringant "brillant (de vêtements)" Baïf, "fanfaron, bravache" Brantôme, Urim. Châten. frindian "qui fait le jeune", Lentilly fringuan "bien mis, élégant"."

- /frilèz/Sorte de châle que portent encore certaines vieilles femmes.
FEW.III.802, a:"Nfr.frileuse" coiffure de femme, en laine tricotée, pour l'hiver" (seit Lar. 1877) bmanc. id. "coiffe de laine des paysannes"."

- /fuké/Nom donné à la Réunion à diverses espèces de Pétrels et de Puffins.
1747. Arch.Réun. dans l'interrogatoire d'un noir marron, à la question traditionnelle "De quoi s'est-il nourri dans le bois ?",il répond : "des fouquets, des bananes et du mahy". (Rapports de détachements).

1761 "Les fous sont ainsi nommés parce qu'ils viennent imprudemment se faire prendre sur les vaisseaux...Cette espèce porte à Rodrigues le nom de fouquets". Pingré 197.

B. de Saint Pierre mentionne cet oiseau dans son Voyage à l'Ile de France :
"A peu près à cette hauteur, nous aperçûmes pour la première fois l'oiseau que les marins appellent fauchet, fouquet, taille vent, taille mer ou cordonnier". Voyage p. 29. (/tay vâ/ est également usité en créole pour désigner une des variétés de puffins. Cf. infra).

L'auteur use du terme dans la première partie du récit ; on doit donc supposer qu'il ne s'agit pas du mot créole, mais, comme il le précise, d'une dénomination en usage parmi les marins. (Il n'en fera pas mention dans la suite de l'ouvrage, au moment où il parlera de la faune de l'île).

L'oiseau est donc bien connu aux Mascareignes et parfaitement identifié. A la Réunion comme à l'Ile Maurice, il a mauvaise réputation, car son cri porte, paraît-il, malheur, comme le rappelle la chanson de G. Fourcade:

"Vous zoizeau Fouquet, vous zoizeau malher
Vi crie com' ptit zenfant quand vi descend bord la mer" op. cit. 96.

La définition du Lar. "Fouquet : petit puffin noir propre aux Iles Mascareignes" n'est que partiellement exacte, puisque seuls certains d'entre eux sont de cette couleur. En fait, comme le montre le témoignage de B. de St Pierre, "fouquet" désignait, dans la langue des marins du XVIIIe siècle, des puffins qu'on pouvait rencontrer dans d'autres régions du globe. Il faut rapprocher ce terme d'un emploi de "fouquet" que mentionne l'FEW :

FEW. III. 743,a "Mfr.nfr.fouquet "hirondelle de mer" (seit 1547, Rhlitt 12, 708)."

Selon des témoins originaires de Boulogne, "fouquet" désignerait, dans cette région, un oiseau de mer du genre des puffins. Les glossaires que nous avons consultés ne contiennent cependant rien à ce sujet.

- /fugad/Mouvement impulsif (de colère par ex.), lubie. /sô fugad la lévé/"il est entré dans une soudaine colère".

L'étymologie malgache proposée par J. Hermann (malg. foka "aliéné, hors de raison, qui a perdu la tête") ne se peut soutenir.

FEW. III. 836,a : "Nfr.fougade "élan capricieux, passager" (seit 1611) aun. "fougue"...Nfr.foucade "fougade" (Platt 1835 ; journ. Gonc 1888) Mons id.Rp 62; norm. id. Louviers, Alençon id."

Le terme est en usage dans tous les parlers de l'Ouest et on peut ajouter aux indications de l'FEW :

Hmanc.Ver."Foucade : bouderie, caprice". Bmanc.Dottin "id". Ang.V.O."Foucade : emportement, frénésie, accès de colère subit et violent".

Poit. Lal."Foucade : colère, impatience".

- /fulé/Pressé (dans la foule), serré. /fulé kòm bwat sa:^{r}din/ "serrés comme dans une boîte de sardines".

FEW. III. 846, a :"Foule...nant.foulé "pressé dans la foule".

- /fu:^{r}gon'é/, /fôgon'é/Fouiller.
FEW. III. 898, b : "Nfr. fourgonner "fouiller quelque part en dérangeant les objets" (fam. seit Fur 1690).. Alençon fourgouêner"feouiller maladroitement", loch. fourgonner "déplacer des objets en faisant du bruit" Sologne fergonner, fourgouner...".

- /fu:^{r}sèt/Fourche (en particulier fourche qui permet de retirer les coraux brûlés du four à chaux). Ce terme peut aussi signifier "fourchette".
Maur. rod. /fu:^{r}set/"fourche à manche court, aux dents plates et larges dont on use comme d'une bêche".

FEW. III. 8884, b : "Nfr. fourchet "fourche à deux dents" (seit Lar 1872) pik.id...

...Dém."fourche à trois dents" StPol f^urké f^ursé..." "Fourquette" dans de nombreuses régions (et en particulier dans l'Ouest) sert à désigner divers types de fourches.

- /fuyé/1/Creuser la terre, faire un trou./zòt lé apré fuyé/ "ils sont en train de creuser (les fondations d'une maison)".
2/Extraire (des racines ou des tubercules) du sol, arracher. (Tubercules : "safran", patates, ignames, pommes de terre...: Racines : vétiver).

1829 "Pour qui fouille-t-on les patates ? - Pour les cochons". Arch. réun. Assassinat Pinard. 1829, liasse 1.

Maur. rod. seych. /fuyé/ id.

Le créole martiniquais use de "fouiller" :
Mart. "fouillé : approfondir, creuser" (D.)

Le Père Labat (op. cit.) utilise le mot d'une façon très naturelle en lui donnant le sens d'"extraire, arracher" que /fuyé/ a dans tout l'Océan Indien : "Le Commandeur les conduit tous les jours...à la pièce de patates où chacun en fouille autant qu'il en a besoin pour sa journée" (11.243).
Il est difficile de savoir si,dans ce texte,le terme est senti comme propre aux "Isles" ou comme français. De toute façon, cette attestation prouve que ce sens de "fouiller" a dû exister en français populaire :
FEW.111.667, a: "Afr.fooillier v.a.n."creuser (la terre) pour chercher ce qui peut y être enfoui" (13 jh) mfr.nfr."id, explorer (un lieu) en tous sens; faire un creux" (seit 14 jh.)".

Au XVIe siècle, le français offre les deux sens que connaît le créole : "Fouiller. Creuser.-Ils fouillent leans une grande fosse carrée...Chercher en creusant.- L'un va dessous la terre et fouille les métaux D'or, d'argent et de fer..." Huguet.

- /fwa/dans le tour /le fwa lé blâ/m. à m. "il a le foie blanc" (se dit des personnes qui se sont mariées plusieurs fois et qui passent pour porter malheur à leurs conjoints.Rare.)
  Maur. id. (Baissac 179).

  "Avoir le foie blanc" se dit en français populaire avec diverses significations ; cf. FEW. 111.491 "Nfr. avoir le foie blanc" ne rien faire comme les autres" (seit LarT). -Paris avoir les foies blancs "avoir peur"."

  Il signale également :" "Avoir le foie trop chaud" se dit d'un homme qui devient plusieurs fois veuf ; ClemF. avoir le foie blanc".

  Nous avons retrouvé l'expression dans l'aire dialectale qui nous concerne directement :
  Boul.Des. "Foie blanc : on dit d'un mari plusieurs fois veuf ou d'une femme dans le même cas qu'ils ont le foie blanc ce qui fait mourir leur conjoint".

- /fwa/ dans le tour /èn fwa l tâ/"de temps en temps".
  Seych. /èn fwa l tâ/id.
  FEW.XIV. 441, b : "Nant. une fois le temps "de temps en temps"."

- /fwa:^{r}/ Diarrhée.
  "Foire" que Lar. note comme "bas et populaire" se retrouve dans de très nombreux dialectes :
  FEW. III. 711, a :"Fr. foire "diarrhée où les évacuations fécales sont presque liquides"." Notons particulièrement parmi les dialectes : "norm. hbret.bmanc.ang.poit. saint. "

- /fwèt/ Fouet.
  Maur. seych. id.
  Le mot se retrouve dans la zone caraïbe :
  Haït. "fwèt : whip" (H.)
  Mart. "fouète : fouet" (D.) (J.)

  Les formes créoles reflètent vraisemblablement une prononciation dialectale (cf. /but/, /kanòt/, /drèt/...)

  Les attestations que fournissent les dictionnaires dialectaux sont rares (FEW. III. 371, b), et concernent surtout les dialectes méridionaux (pr. fouit, mars id, Nice foet...Toulouse fouet). Notons pourtant "mbret. fouetou, foueta ; bret. foét." Cette prononciation du mot "fouet" nous paraît donc plus populaire que proprement dialectale. Thurot le confirme d'ailleurs : "Fouet". Le t se prononce " Féraud, dont le témoignage est isolé" De la prononciation française. II. 87.

- /fyèv de lé/ Fièvre de lait (fièvre de la femme qui allaite; elle contraint la mère à sevrer son enfant).

  FEW. V. 110, b : "Fièvre de lait "fièvre qui atteint souvent les femmes dans les premiers jours de leurs couches" (seit Rich 1690)".

- /fyô/ Tournure élégante ou apprêtée. /mèt le fyô/, /fé 1 fyô/ "faire des façons, prendre des attitudes étudiées". /dân batay na pwê 1 fyô/ "dans une rixe on ne recherche pas l'élégance, tous les coups sont permis".

  Procédé qui permet de résoudre une difficulté /la u la truvé 1 fyô/ "Vous avez trouvé le "truc", la manière dont il faut s'y prendre".

  Le mot a un sens très voisin en acadien louisianais : "Fion : se dit pour façon, bonne tournure, bonne grâce que l'on a à son ouvrage" (D).

  FEW. III. 564, a : "Fion "dernier soin que l'on donne à un ouvrage" (fam. seit 1782, Gohin)...Lille fion "genre" pik. Dém. donner le fion "donner bonne tournure(à un ouvrage)", Bray donner le coup de fion, pik. Bray avoir le fion "avoir l'adresse nécessaire pour réussir"...bmanc., ang. Vendôme "bonne façon, bonne grâce", ang. "coquetterie", poit. "élégance"."

  Le sens péjoratif que peut avoir le terme en créole apparaît dans les dialectes :
  Ang. V.O. "Fion : air affecté, coquetterie".
  Poit. Lal. "Fion; élégance ; fignoler: se parer pour avoir une mise recherchée".

- /gabyó/ Gosier.
  FEW. IV. 1, b : "gavion m. "gosier" (seit 13 jh...) norm. "gosier" Paris gaviot "gosier"..."D'autres formes du terme sont classées parmi les mots d'origine inconnue:

  FEW. XXI.313, a : "StMartin P. gadyot m. "trachée artère"."...316, a, b "Blois gueniau...".

- /galé/ Caillou. Le terme peut désigner un caillou roulé de forme arrondie, mais il s'applique normalement à n'importe quelle pierre de quelque forme qu'elle soit.

  1738 "Les pointes de ces galets...rendent le chemin un peu rude pour les créoles dont la plus grande partie vont pieds nus". Lettre du Conseil Supérieur de Bourbon, 24.2.1738, cité in Lougnon, III.80. (On voit que "galet" désigne ici nettement une pierre aux formes aigües).

  1837 "Il me jeta un coup de galet". Arch. Réun.Af. Rose, 1837.

  Curieusement, les créoles mauricien et seychellois paraissent donner à /galé/ le même sens que le français. On peut penser que le créole de la Réunion a conservé pour ce mot la signification que lui donne le normand :
  Norm. Moi. : "Galet : silex, pierre servant à la confection et à l'entretien des routes ; ouvrir, exploiter une carrière à galets. Galet, en français, ne se dit que des cailloux roulés qu'on rencontre au bord de la mer".

- /gamat/ Récipient où le maçon prépare son mortier.
  Ang. V.O. "Gamate : auge de bois où l'on place le mortier pour les maçons". Nous n'avons trouvé ce terme dans aucun autre dictionnaire.

- /gan'é/, /gên'é/ Ce verbe, très employé, présente plusieurs allomorphes et nous ne noterons pas, chaque fois, les variantes.
  1/ Obtenir, avoir. /usa u la gay sa ?/ "où as-tu eu celà ?" /nu la gay ê bô pé pwasô/ "nous avons pris beaucoup de poissons"; /mwê la gay sa avèk zili/ "Julie m'a donné çà"; /mi gay le mu/ "j'ai du mou (dans ma ligne ; elle touche le fond)". Le verbe s'emploie, en particulier, pour tous les maux : /mi gay la fyèv/ "j'ai de la fièvre", et pour une grossesse /mi gay baba/ "je suis enceinte ou je viens d'accoucher".
  2/ Pouvoir. /mi gay li:^{r}/ "je peux lire, j'arrive à lire" (l'emploi de /gan'é/ est un peu différent de celui de /kóné/ ; /mi kóné li:^{r}/ "je sais lire, je peux lire parce que je sais"; /mi gay li:^{r}/ "je peux lire, j'arrive à lire alors qu'il y a peu de lumière, ou que le texte est éloigné de mes yeux...)
  3/ Grossir. /u la gan'é/ "vous avez grossi".
  4/ Avoir raison de, tromper. /la u la gan'amwê/ "là tu m'as bien eu !"

  La plupart de ces sens se rencontrent dans les documents anciens :
  1799 "Nous va être le maître dans le pays pour gagne à ly" (= pour le posséder). Déclaration d'esclave. Arch. réun. L 450 ; Brumaire an VIII.

  1829 "En leur disant qu'ils gagneraient malheur". Arch. réun. Assassinat Pinard. Liasse 1 : "Pinard avait gagné malheur" ibidem.

  1838 "Pour gagner un coup de sec". Arch. réun. Af.Félix Vol de tortues.

  La comparaison avec les autres parlers de l'Océan Indien confirme que ces sens sont anciens ; on les retrouve en effet tous : Maur. /gan'é/ Avoir, obtenir, prendre (des poissons par ex.), avoir (une maladie, sommeil)... Seych. /gân'ê/ id.

  "Gagner" apparaît avec les mêmes significations dans la plupart des parlers créoles. M. Goodman a établi une liste exhaustive d'attestations pour la Louisiane, la Guyane et la Caraïbe (op. cit. p. 66). Le verbe a partout le sens d'avoir, obtenir et, parfois, celui de vaincre (Haïti). L'auteur s'est surtout attaché à l'étude du phénomène de nasalisation qui, dans les parlers autres que ceux de l'Océan Indien, affecte les deux voyelles. Il n'est que sporadique dans cette dernière zone, sauf aux Seychelles où nous l'avons relevé d'une façon beaucoup plus constante.

Outre les créoles précédemment mentionnés, cet emploi de "gagner" a été également constaté en Afrique :
"Gagner, v.a.fr (petit nègre) Avoir, obtenir. Loc.gagner petit, avoir un enfant". Mauny, op. cit.

La plupart des caractères, tant phonétiques que sémantiques, du verbe créole paraissent pouvoir être éclairés par l'examen de "gagner".

La nasalisation de l'a devant /n'/ est courante au XVIe siècle et, vraisemblablement, au XVIIe siècle, au moins dans les parlers populaires ou dialectaux (Thurot II.426) :
FEW. XVII. 461 "Afr.gaaignier...gaengner (norm.1483), gangner (Cher 1388), mfr. gaingnier (hbret.Plan)..."

Les principaux sens se retrouvent également :
FEW. III.462, b : "Gagner..."obtenir, emporter qch qu'on désire (seit Chrestien); mfr.nfr.gagner qch (de qn, auprès de qn)" obtenir" (Comm; 1636-1713) adauph.gainner S, agask. gadanhar "obtenir"...afr.mfr.gaaigner "réussir à prendre sa proie".
FEW. III.463, a : "Afr.gaigner "engendrer (un enfant)" (13 jh, Gdf ; Tl; Rigomer...nant.Blain gagner de nouveau "avoir une nouvelle grossesse"."
FEW. III.463, a : "Gagner un rhume, etc... "prendre quelque mal, tomber en quelque inconvénient" (Est 1538-Ac 1932), gagner du mal "contracter une maladie honteuse" (Fur 1690- Ac 1835)".

Au XVIIe siècle, ce tour est courant dans la langue familière : "Je craindrai qu'il n'eût gagné sa même fièvre" Lettre de Racine à son fils. 14.10.1693. Ed. Pléiade, p. 541.
Ibid."Gagner "acquérir certaines qualités (p.ex.de l'embonpoint)"."

- /ga:^{r} d fóré/ Garde forestier.
FEW. XVII. 519, b : "Garde bois " garde forestier" (1617-DG)...bern. garde forests".

- /ga:^{r}d mâzé/ Récipient métallique dans lequel les travailleurs transportent leur nourriture.
Rod. id. (mais aussi /tin/ ou /katóra/).

Le créole a conservé le sens ancien du terme ("Le mot désignait anciennement toute espèce de vaisseaux ou d'armoire servant à contenir ou à transporter des aliments liquides ou solides" Lar.).

- /ga:^{r}d pólis/ Agent de police.
1829 "Le sieur Maréchal, garde police..." Arch. réun. Assassinat Pinard. 1829, liasse 1.
Maur. rod. seych. /ga:^{r}d/ "Agent de police".

Le document d'archives précédemment cité prouve qu'au début du XIXe siècle, le mot est si courant que le greffier n'a pas de scrupule à le faire figurer, sous sa forme créolisée, dans un procès-verbal de comparution.

FEW. XVII. 517, b : "Mfr garde (1470 Ba); bearn.garde de bile "agent de police municipal", neuch' garde police, Jura garpulis "garde champêtre"."

- /ga:^{r}d ròb/ dans le tour /sava la ga:^{r}d ròb/ "aller à la selle". Nous n'avons pas fait figurer cette expression dans la première partie, car nous n'en avons eu qu'une attestation. (Le témoin était un homme d'une soixantaine d'années, analphabète).

FEW. XVII. 520, b : "Garde robe "lieu d'aisance" (1314 Fr Mod 22, 137), "chaise percée" (Montaigne-ca 1630 Hav), "lieu où était autrefois la chaise percée" (Mon 1636- Ac 1835)".

- /ga:^{r}sô/ Fils.

FEW. XVII. 616 : "Mfr.nfr. garçon "fils" (seit ind 1564) "Cet emploi du mot apparaît dans un grand nombre de régions (en particulier : "flandr. pik. Calv. Manche...)

- /ga:^{r}wazé/ Faire des commérages, bavarder (péjorativement).

Nous n'avons entendu le terme qu'une seule fois, mais nous l'avons relevé à date relativement récente dans un roman publié en feuilleton dans un journal de l'île : "Le temps que, par avant, elle passait à "garvoiser" (galvauder) chez les unes ou chez les autres". La fille du commandeur, in Démocratie, 16.6.1945.

FEW. XVII. 479.480 : "Nfr. galvauder...Louv.galvauder "vagabonder, fréquenter de mauvais lieux"...renn.nant. Blain "courir la prétantaine", bmanc.galvaode "vagabonder" ..."certaines formes sont plus proches du créole : "bmanc. garvaodo "celui qui glane mal"."

- /gaskóné/ Plaisanter (quelqu'un) ; /vi gaskòn amwê/ "tu te moques de moi".

FEW. IV. 74, b: "Gasconner "hâbler" (Oud 1660- Lar 1930 ; "vieux" DG), Lille se gasconner "mettre de l'affectation dans son langage", sav.gasconnâ "plaisanter", pr.gascouná "dire des plaisanteries"".

- /gaspiyé/ Se moquer de quelqu'un, railler, agacer.

Le mot semble avoir d'abord, en français, le sens de "consommer, dépenser inutilement" (1549); cependant, dans un texte presque contemporain, il offre une signification très voisine de celle du créole /gaspiyé/ :

1561 "Chacun, tant foible fust il, le gaspille, pelisse et agace". J. de Maumont 134, d. Huguet.

"Gouspiller", en revanche, est, au point de vue sémantique, proche : FEW. XIV. 195, b: "Mfr. gouspiller

"houspiller, tracasser"" (1499-Brantôme)...norm."houspiller" bess. id...béarn. "taquiner", Bayonne "tourmenter"... Gouspillon...norm. "harcèlement".

Ces emplois sont cités sous "waspa-" ; certains d'entre eux sont repris sous *hulis (FEW. XVI. 263, a).

- /gaté/ S'altérer, se gâter ; /vyân gaté/ "viande corrompue"; /la me:r la gaté dâ la nwit/ "la mer est devenue forte pendant la nuit" ; /le tâ i gat/ "le temps devient mauvais". Fig. /le ko:r i gat/ "être dans un état de trouble (en particulier pour l'excitation sexuelle)".

FEW. XIV. 205, a : "Mfr. nfr. gâter v.a. "altérer par la putréfaction (les fruits, la viande) " (seit Mon 1636) v.r. "se faner" (Mon 1636-Pom 1700), "s'altérer (fruit, viande, etc.) (seit Est 1538)".

- /gaté dlǒ/ Uriner.
FEW. XIV. 204, b: "Nfr.gâter de l'eau "pisser" (pop., Plat. 1835) norm.Alençon gâter de l'iau, Condé Bellême gâter de l'eau...nant. bmanc, ang. id."

- /gati:r/ Morceau de corde ou de lien végétal. (/gati:r sóka/ "lien fait de fibres d'aloès", /gati:r fig/ "lien végétal pris sur le tronc du bananier" /ama:r ali âsâm gati:r/ "attache-le avec un bout de corde".
"Ligature" apparaît fréquemment dans les inventaires de la période de la Compagnie des Indes :
1742 "6 caisses de bois de loustaut garnies de ligature de latanier". Arch. réun. Succession Y. Goarzem. St Paul 29.1.1742.
1744 "Un sac de ligature...deux sacs de ligature" Arch. réun. Succ. Mussard, 21.1.1744.

FEW. V. 321, a : "Ligadure "amarrage que l'on fait autour de 2 ou de plusieurs objets" (t.de marine) (pr. 1641-1661, Jal). "Ce terme classé sous "lieure" nous paraît devoir être rapproché de "ligature" qu'on trouve en V. 329, b : "Mfr. ligadure...nfr. Ligature..."morceau de filin avec lequel on serre et on réunit provisoirement les pièces d'un mât, d'une vergue" (Besch 1845-DG)". "Ligadure" (amarrage) est manifestement à mettre en rapport avec "ligature" (morceau de filin qui sert à l'amarrage).

- /gazô/ Morceau, bloc ; /ê gazô dri fré/ "un bloc de riz froid (le riz s'agglomère en refroidissant)"; /ê ti gazô/ "un petit morceau" (Synonymes : /gòb/, /takô/).

FEW. XVII. 543, b: "Afr. Gazon "motte de terre revêtue d'herbe"...Mfr. gazon "glaçon" (ang. 1605), ang. gâzon "glaçon flottant"...centr. gazon "grosse brique"...: Argonne gazon "morceau quelconque" ; nfr. vason "motte d'argile" (dial. Lar 1875)".

- /gâblo/ Récipient (souvent utilisé pour le transport de l'eau, généralement pourvu d'une anse).
FEW. II/ 1,128, a : "Gamelle...Nfr. gamelot "petit seau" (t. de marine) (seit Lar 1872) Mièges gamelot à tuyau "grande casserole"."

- /gèl/ Bouche, visage. Certes, le terme est employé parfois en créole, comme en français populaire, au sens péjoratif /ma kas tô gèl/ "je vais te casser la figure", /li la gay gèl kasé/ "il s'est fait casser la figure (souvent au sens propre !)", /bus tô gèl/ "tais toi !", /tô gèl lé sal/ "tu es grossier (m. à m. ta bouche est sale)". Cependant, il peut aussi signifier "visage" sans aucune nuance dépréciative : /mi èm ut ti gèl ròz/ "j'aime ta petite frimousse rose". Cf. La fameuse chanson de G. Fourcade "Pauline":
"Mi pei pas vivre sans vot'guèle rose" (op. cit. 167).

Il semble que le créole ait conservé le sens qu'offrent pour "gueule" bon nombre de dialectes français :
FEW. IV. 310, b: "Nfr.goule "bouche"...Louv.Mons, pik' . StPol gueule "bouche"...norm.goule "bouche", Havr...bess. mal. cogl. "bouche"...bmanc.hmanc.goule "id ; bas du visage"...".

- /gélé/ Crier.(Mêmes remarques à propos du sens que pour /gèl/).
FEW. IV. 312, b : "Nfr.gueuler v.n."crier fort" (trivial, seit Oud 1660...)...Guern.gueûlaïr "se lamenter, pousser des cris"...Sologne gueuler "crier", centr v.n. "crier"."

- /ge:r/ Dispute, querelle. (/zòt i ròd la ge:r/ "Ils cherchent querelle". Maur. rod. /lage:r/ "querelle".
Seych. /lage:r/ "id."; /u pé ròd lage:r èk mwa/ "tu me cherches querelle"; /fé lage:r/ "se disputer".

"Guerre" était autrefois utilisé, en français, pour désigner un conflit entre particuliers :
FEW. XVII. 567, a : "Afr. mfr. guerre "émeute, tumulte, inimitié, acte d'inimitié, dissenssion entre particuliers" (Wace-Froissard, Gdf...)...lang.guèro "querelle,dispute" ...nfr. guerre "lutte armée..." "toute espèce de débat, de démêlé" (seit ca 1200)".

- /gété/ Regarder. /gèt sa/ "regarde çà ! ".

1750 "Un petit noir qui le suivait en ne cessant de crier : "Guette ! Guette !". Arch. réun. C° 1035. 1750.
Maur. rod. id.
Seych. :/gété/ "regarder" /i gèt gro lizyé/ "il regarde en faisant les gros yeux, d'un air sévère".

On trouve dans d'autres parlers :
Haït "Guetter id." (F.)
Ac. Louis. "Guetter : regarder avec une certaine attention".

FEW. XVII. 452, b: "Nfr. guetter (1678, La Fontaine); afr.guetier "garder, surveiller"...mfr.nfr.guetter "attendre qn à un endroit où il ne pense pas qu'on le cherche" (seit 1530)..'art.watier, havr.Alençon guetter saint. guietter..."regarder avec l'intention de guetter"."

Le sens est déjà très proche de celui du créole, mais "guetter" signifie aussi, purement et simplement, "regarder" dans beaucoup de parlers (en particulier dans l'Ouest) :
FEW. XVII. 455, b:"Norm. guetter" yèr.Bray, PtAud.Manche, id. Guern.guettier id."

Moisy (op. cit.) qui note le terme : "Guetter, voir, regarder ; "guette s't'enfant comme il est gentil"." mentionne son emploi par Flaubert dans Madame Bovary : " "Guette" disait le payson,on jurerait une petite fontaine qui coule""1.180.

- /gòb/ Morceau (syn. /gazô/) /gòb safrâ/ "tubercule ou fragment de tubercule de curcuma ("safran")"; /gòb/ "motte de terre".
Maur. seych. /gòb/ "morceau".

FEW. IV. 180 : "Norm. gobe "gros morceau, forte bouchée" (schon MN), nfr. id (Voltaire, Rh litt 28, 112) Mons id, yèr, Bray, saint. kanad. id...St Seurin, Saintes, Seudres gobe "motte de terre"."

- /góbé/ Attraper.
FEW.IV. 178, a : "Nfr.gober "appréhender qn, au moment où il s'y attend le moins" (seit Ac 1740), StPol, PtAud "prendre, saisir"...nant."recevoir, gagner" ang."saisir; arrêter, surprendre" ".

- /gògòt/ Sexe masculin ; /gògòt bef/ "nerf de boeuf" (sans doute parce que "nerf" peut servir à désigner le membre génital de divers animaux).
Maur. id.
FEW. IV. 188, b : "Gogotte "membre viril sans force, membre d'enfant" Delv Er. " (Peut-être en rapport avec "gogue" : andouille, boudin (Nant. poit.Seudres...)

- /gólèt/ Gaule, perche ; /li lé pa a tusé avèk ê gólèt kêz pyé/ "il n'est pas à prendre avec des pincettes (m. à m. "à toucher avec une gaule de quinze pieds")"; /gólèt/ "perches placées longitudinalement sur le toit d'une maison couverte en "paille" pour maintenir en place ce matériau" ; /gólèt/ "canne à pêche". Mesure de longueur; cf. changements sém.
1726 "Un poulailler de gollette" Arch. réun. Inventaire J. Lépinay. Déc. 1726.
1740 "On prend des golettes et des chiffons au bout, ou des feuillages" (récit de la chasse aux sauterelles). Lettre de 1740, in Recueil trimestriel, Juil-Sept.1938 p. 264.

Maur. rod. seych. id.

Le terme est également martiniquais :
Mart. "golette id ; fig. personne très grande" (D.)

Le Père Labat en use (1722) :
"Des claies faites de petites gaulettes" II. 56.

FEW. XVII. 495, b: "Mfr. waulette "petite gaule" (flandr. 1451-1510) mfr.nfr.gaulette (seit 1461)...havr. "petite gaule servant de latte pour soutenir le chaume des toitures".

- /gô/ Charençon.
Maur. /gô/ "charançon du riz".

Le mot, d'origine bretonne (kosann), apparaît dans les parlers de Bretagne :
FEW. XX. 8, a : "Dol, renn. gon "charançon", IlleV; gõ ALF 1492, p. 462".

- /grafiné/ Egratigner. /ut bra lé grafiné/ "ton bras est égratigné" ; le /galabe:r/ (Lantana camara) est parfois nommé /grafin au/ à cause de ses épines.
Maur. rod. seych. id.

D'autres parlers possèdent également le mot :
Haït. "Grafougnin id " (F.)
Mart. "Grafigner id' " (J.)
Ac.Louis. : "Grafigner : donner des coups de griffe, égratigner" (D.)

"Grafigner" est bien attesté au XVIe siècle :
"Grafigner. Egratigner, griffer -Ils luy graphinoient le nez. Rabelais. II.11..." Huguet.

La plupart des parlers de l'Ouest présentent ce terme :
Norm. Moi."grafigner : égratigner"; Bret.Quimp."grafigner"; Ille et V."grafigner"; Hmanc.Ver."grafigner"; Ang.V.O. "graphiner"; Poit.Lal."grafigner"; Aun.Mus."graffigner".

- /grat/ Sarcloir à manche court, petite houe utilisée pour sarcler.
Nous avons essayé (1ère partie, 6.2.1) de décrire la répartition actuelle des termes /grat/ et /pyòs/ ; /grat/ en effet, peut désigner, surtout dans la région sous le vent, la houe qui est nommée /pyòs/ dans la zone au vent (/grat/ désignant alors une "petite binette"). La comparaison avec les parlers mauriciens et rodriguais montre que l'opposition ancienne s'établit entre /pyòs/ "houe de dimension normale" et /grat/ "petite houe, binette". Le glissement sémantique fait que, dans les zones où /grat/ désigne la houe, la petite binette (ou même un simple fer pourvu d'un manche) est nommé /fâgòk/. Dans le cirque de Mafate, /fâgòk/ est le seul terme usité dans des endroits comme La Nouvelle, où la nature du sol ne permet pas d'user de la"pioche".

Cette opposition des deux termes est notée au début du XIXe siècle par A. Billiard :
"On ne cultive la terre qu'avec la gratte, espèce de petite houe, et la pioche". V.C.O. p. 136.

A date ancienne, on peut donc admettre que "gratte" désigne une petite houe, une binette. Le terme apparaît dans les plus anciens documents :
1697 "Gratte". Arch. réun. Inventaire Royer, 3.2.1697, n° 58.
"Pioche" et "gratte" sont souvent mentionnés et bien distingués :
1728 "Une pioche, une gratte". Arch. Réun. Success. F. Ricquebourg, 2.1.1728.
1728 "Six mauvaises pioches et six grattes". 24.8.1728.

Les parlers des Antilles ne paraissent pas posséder le mot qu'on trouve, en revanche, en Acadien :
"Gratte s.f. binette (de gratte : s.f. (Marine) plaque de fer triangulaire adaptée à un manche pour gratter (le pont d'un navire, la carène) D.G." G. Massignon,op. cit. p. 412.

Cette attestation nous semble précieuse,car elle prouve que ce changement sémantique que nous étions tenté de mettre au compte du seul créole "bourbonnais" se retrouve ailleurs. L'étymologie proposée par G. Massignon nous paraît d'ailleurs devoir être remise en question, puisque "gratte" possède, en français, les deux sens :
FEW. XVI. 385, b: "Gratte : "outil pour sarcler" (seit Raym 1832)".

Or, on constate, dans l'Océan Indien du moins, que l'outil nommé /grat/ ressemble parfois à la "gratte" utilisée dans la marine. Cette dernière possède un fer triangulaire placé dans le prolongement du manche ; à la Réunion, un "fer court pourvu d'une petite poignée" est dit, soit /grat/, soit plus rarement /fâgòk/; mais /grat/ peut désigner un instrument très différent (petite houe). D'après la définition donnée pour l'acadien "gratte", on peut penser que c'est plutôt ce second outil qui se trouve ainsi désigné dans ce parler.

Rien ne prouve donc que "gratte":"outil pour sarcler" vient de gratte "terme de marine". Certes, le second est attesté un peu antérieurement (1786 contre 1832 pour le premier), mais l'écart est trop faible pour être probant. D'autre part, des régions bien éloignées de la mer utilisent des termes voisins (FEW. XVI. 376, a "Neuch. regratter "sarcler à la pioche").

Les attestations créoles sont donc ici du plus grand intérêt. La première (1697), dans un document d'archives, prouve que le mot a été en usage bien avant le XIXe siècle. Il est très largement attesté à partir de cette époque. On peut en déduire qu'il est considéré comme français. Il faut donc admettre que le français populaire a usé du terme au sens d'"outil pour sarcler" dès le

XVIIe siècle (et peut-être même le XVIe, puisque l'acadien le connaît). L'outil utilisé dans la marine a pu avoir un usage terrien. A la Réunion, le petit sarcloir nommé /grat/ ou /fâgòk/ peut donc être soit la "gratte" (t. de marine) que les esclaves d'origine malgache auraient appelée /fâgòk/ parce qu'elle leur rappelait un outil auquel les Malgaches donnent ce nom, mais dont l'emploi paraît différent, soit ce dernier outil détourné de sa fin première, auquel, par un procédé de dérivation commun en créole, on aurait donné le nom de "gratte" parce que, comme l'autre instrument du même nom, il permettait de "sarcler" /graté/.

- /gratè/ Sarcler.
  Le mot apparaît constamment dans les interrogatoires du XVIIIe siècle ("être à gratter le mahi") et se retrouve en mauricien et en rodriguais avec le même sens.

  Nous pensons (cf. /grat/) que "gratter" devait être employé en français régional au XVIIe siècle pour un sarclage ou un labour très superficiel .

  FEW. XVI. 375, a :"Fr. gratter "fouiller le sol avec la patte, le sabot, etc...(seit 12 jh) mfr. gratter "creuser"...Mende grata "herser" ALLo 1415,...castr.grats pl. "terre meuble, bien travaillée"...Loire SO grâtá ALLy 52 "herser", grâtá "herse", St Anthème grätò ALLy 53 ...Bourn. grò tyi "travailler en grattant un peu certaines plantes, comme les carottes", neuch.gretiller "épierrer un champ"...neuch. regratter "sarcler à la pioche"."

- /gratèl/ Démangeaisons qui peuvent provenir de causes diverses (si l'on mange, par exemple, certaines "colocasies" /sôz/, "on a des démangeaisons" /i gay la gratèl/; le contact de certaines méduses est également urticant, on les nomme, de ce fait, /gratèl/).
  Maur. rod. seych. id.
  On trouve, dans les autres parlers :
  Mart. "Gratel : démangeaison" (D.)
  Ac.Louis. "Gratelle : démangeaison, maladie de la peau, gale" (D.)
  FEW. XVI. 372, b : "Mfr. nfr. gratelle...nfr.grattelle "gale légère" (seit Oud 1660) poit. id, ChefB."toutes les affections de la peau chez l'homme et les animaux"".

  Dans son Histoire de Madagascar (1658) Flacourt use du terme : "L'huile du fruit d'une des espèces d'arbre qui portent le sans-de-dragon...est bonne pour guérir la rogne et la gratelle" p. 229.

- /gratô/ Déchets de lard fondu (Le créole distingue les gros morceaux, résidus de la couenne, /gratô d pó/ de ceux, plus petits, que laisse la couche épaisse de graisse /gratô d pan/).

L'étymologie de "graton" est incertaine (craticula ?) Son emploi dans les dialectes, seul point essentiel dans le cadre de cette étude, ne fait pas de doute :

Poit. Lal : ""Gratons sm. déchets de lard fondu (Vienne, D.S.) "Gratons dus aux religieuses de la Trinité à Carême Prenant" (XIVe siècle, Manuscrit du Poitou)".

Bourb. Brun. "Graton : déchet de lard fondu". Aun. Mus. "Graton sm. résidu de la graisse de porc pressé. Bibl La Roch. (mss 865) 1777 graton."

On voit que le terme donné par Littré comme angoumois et saintongeais ("Gratton : nom, dans l'Angoumois et la Saintonge, des débris de porc cuits dans la graisse") apparaît dans d'autres régions. (Nous nous sommes volontairement limités aux régions qui concernent plus directement notre recherche).

- /gravua/ Graviers, débris de coraux.

FEW. IV. 255, a : "Mfr. nfr.gravois (Est 1549-Widerh 1675)...norm. gravois "gros gravier", DT, Bray, havr. Louv. id. Valognes gravouet "petit caillou", Maine, kanad. Esternay gravois "gros gravier" ".

- /grâ/ Grand. (La forme /grâd/ n'est que très exceptionnellement utilisée sous l'influence analogique du français ; les autres parlers de l'Océan Indien l'ignorent).

On peut noter qu'au XVIe siècle encore la forme féminine se rencontre souvent sans e final : "...ses fleurs et grans jonchées" Marot. "avec une grand robbe de pourpre" Rabelais II, 30..." Huguet.

- /grèg/ Filtre à café.

Maur. rod. /lagrèg/. Seych /grèg/.

On le trouve également dans la zone américaine :

Haït. "Grêque : filtre en toile qui sert à préparer le café" (PP.)

Marc. "Grecque : cafetière" (D.)

Ac.Louis. "Grecque : cafetière à filtre" (D.)

A la Réunion, on admet généralement, et certains l'ont même fort savamment expliqué, que "grègue" est un mot créole issu de la déformation du français "grecque" (1). Cette interprétation des faits rejoint celle que donne Pompilus Pradel à propos du terme haïtien : "Grêque...Terme dialectal noté avec le même sens par Esnault Métaphores occidentales. Il serait né au XVIIIe siècle, d'après E. Piron qui cite un témoignage de première main tiré de l'Histoire de la vie privée des Français de Le Grand d'Haussy : "A l'époque de la dernière paix s'établit une manière nouvelle (de faire le café). Alors

(1) Cf. Jules Hermann. in Le Sport Colonial, 28.9.1885.

s'était répandu chez les Parisiens la manie singulière de tout faire à la grecque (sic). C'était là un mot vague et vide de sens qu'on appliquait à toute mode nouvelle. Enfin, on imagina aussi du café à la grecque, c'est-à-dire qu'au lieu de jeter dans l'eau bouillante le grain en poudre et de l'y laisser clarifier, on le mit dans une chausse, puis on versa l'eau à plusieurs reprises dessus" " (p. 150).

L'FEW signale l'emploi du terme à Nantes (FEW. IV. 210, b : "Nant. greg "cafetière filtrante" "). Des témoins d'origine bretonne nous ont assuré que "grègue" était toujours en usage dans la région de Brest. L'explication fournie dans le texte précédemment cité pourrait donc bien être inexacte ; la forme ancienne serait alors "grègue" (FEW. IV, 210, b: "Grègue...saint."chausses...couvre-tête rond" Quimper grẹk") puisque comme le précisait le témoignage cité, on a d'abord employé comme filtre une "chaus-" se".

- /grélé/ Grillon.
FEW. IV. 268, b :"Poit.grelet "grillon" (schon Trév 1771)...bgât.aun.saint.id..."

- /grémâ/, /gréymâ/ L'ensemble de la monture d'une ligne de pêche (fil, bouchon, lest, hameçon...).

FEW. XVI.55, a :"Nfr. gréer "revêtir de ses accessoires (n'importe quel instrument)"(1875-Lar 1930) havr. gréyer "équiper, harnacher" Château-G.bẽ grẹyẹ "bien équipé" ; PtAud.moulin bien grié "bien installé, pourvu de tous ses agrès...gréement "accessoires nécessaires pour faire fonctionner une pompe, un canon, etc." (seit Gattel 1797)".

- /grèn/ Testicules. (L'arbre nommé /grèn burik/ ou /grê burik/ produit un fruit dont la forme évoque celle des testicules d'âne).
Maur. rod. /grèn/, /grê/ id.
Seych. /grên/ id.

Le martiniquais use également du mot : "grainne : testicules" (D.)

Le rapprochement de ces termes fait conclure à une origine dialectale ou populaire commune. "Grain" est employé au sens de"testicule"dans le tour "léger de deux grains" (châtré):
" "Mais que direz-vous des femmes ? Qu'on leur parle d'un qui est léger de deux grains"...Cholières, 4ème matinée, p. 157..."Huguet.

FEW. IV. 234, a: "Mfr.nfr.léger d'un grain "qui n'a qu'un testicule" (Oud 1660), léger de deux grains "eunuque" (1585)...apik. guernotes "testicules" ".

Le fait que les parlers créoles des Antilles et de l'Océan Indien aient conservé le même terme, prouve qu'il devait être beaucoup plus courant au XVIIe siècle qu'on

pourrait le croire sur la foi des attestations fournies par les dictionnaires.

- /gréné/ S'écrouler, s'effondrer : /tut ti kaz la fini gréné/ "toutes les petites maisons se sont écroulées" ; /mô vyé kaz i va grèn si:^{r} mô tèt/ "ma vieille maison va me tomber sur la tête".
Tomber : /la pli i grèn/ "la pluie tombe" ; /fle:^{r} la gréné/ "les fleurs sont tombées (à cause du vent)".
Perdre, briser : /u lé riskab grèn ut dâ si:^{r} ê kap/ "tu risques de te casser les dents sur un rocher".
Maur. /gréné/ id.

FEW. IV. 236, a: "Afr.mfr.esgrener v.n. "s'ébrécher (d'une arme)"(12-16 jh) s'égrener "s'émietter" (Fur 1690 -Trév 1752) "se désagréger (de l'acier)"(Lar 1870-1930) ...Saint.égranée "qui a tourné (de la crème)"!
On peut ajouter : Bret. Pip "ẽgrune (var : egrené) "tomber par grains, s'égrener".

- /grès/ Saindoux (/pu:^{r} la grès/ "pour la graisse" se dit à un marchand pour lui demander de faire bon poids, d'où /la grès/ "le bon poids").

FEW. II/2 1276, a : "Fr. graisse "matière grasse fondue pour être employée à la cuisine" (seit 12 jh.) Saint "saindoux"!

- /gró/ Ce terme apparaît dans plusieurs noms de membres de la famille : /gró marèn/ "femme du parrain", /gró matât/ "grand'tante", /gró me:^{r}/ "nom donné dans les Hauts (Salazie) par les enfants du village à la matrone qui a aidé à les mettre au monde", /gró momô/gró mamâ/ "grand-mère", /gró papa/ "grand-père", /gró parê/ "mari de la marraine".

Ces appellations paraissent d'origine dialectale ou populaire :

FEW. 278, b: "Stéph. gros "vieux" V, Beaur.grou "ancien vieillard"...Eglis.lou greü, "beau-père" ; la greüssa "belle-mère". Hérém. groparə "grand-père"...Boulages gros oncle "grand-oncle", grosse tante "grand-tante".

- /gron'/ grôn'/ Dispute, querelle (surtout verbale).

FEW. IV. 291, a : "Afr.mfr. groing "grondement, gronderie"...nfr. id. centr. grouin "querelle, bruit (vulg.)", SteSabine grond "brouillerie, rancune"".

- /gruyé/ Remuer, agiter : /gruy la butèy/ "secoue la bouteille" /gruy ut kalbas/ "dépêche-toi"; s'agiter, être agité : /la me:^{r} i gruyé pa/ "la mer était calme" ; se dépêcher : /gruy au/ "dépêche-toi".

Le français populaire offre cette dernière signification, mais les autres sens sont bien attestés dans les dialectes et à date ancienne :

FEW. II. 2.1231, b: "Nfr. grouiller "remuer" (seit Stoer 1625, fam, auch BL 1808, Desg 1821) v.r. (Oud 1660-Trév 1752), argot vn. Paris id ; vr. "se hâter". B.Mons. "remuer" ; Dl, renn. id...nant.vn. "bouger", va. "agiter", v.r. "se hâter", Vendée grougliâer "remuer" (1807), DSèvres gruye "bouger"...kanad. id."

- /gu/ dans le tour /...na d gu/ "trouver du plaisir à, aimer", /zòt na d gu/ "ils aiment çà, ils trouvent çà agréable".

FEW. IV. 343, b: "Goût "plaisir que procure quelque chose" (1688-1746 Brunot 6)...Quimper "groût". (Il est à noter que le créole ne dit pas avoir le goût de quelque chose, mais emploie le tour sans déterminant, comme dans certaines provinces françaises où l'on dit : "J'ai eu du goût : "j'ai eu du plaisir" ".

- /gulaf/ ou /gulapya/gulipya/ Goinfre.
Ces termes étaient en usage à Maurice au XIXe siècle : "Goulipia, gouliaffre" Baissac, op. cit. p. 188.
Les trois termes sont synonymes et paraissent avoir la même origine.

FEW. IV. 318, b: "Paris goulafre "goinfre", Desg. 1821, Provins, lûtt. id, nam. Giv. goulafe...norm.yèr.Louv.bess. nant.goulafre "glouton" ang.SeudrS.Vendôme, centr. "goinfre".
Cherb. goulipiat adj. "gourmand" Canc.goulipiau...mal. renn. g lipya, Chatbr. goulipeaud "gourmand", goulapias "goinfre", nant.bmanc. saint. Roch. goulipiât, saint. goulupias".

- /guté/ adj. Savoureux, qui a un goût agréable.
Maur. id.
1773 "Le pain en est beaucoup plus goûté ". Arch. maur. Annonces et Affiches, 24.3.1773.

FEW. IV. 342, a: "Ablt. Mal. nant. goûté "qui a un goût agréable, savoureux", norm. goûtu, bess.gouotu, Dol, bmanc. goutu".

- /ilèt/ Plateau isolé par des ravins, petite plateforme sur le flanc d'une paroi. Le terme sert à former un très grand nombre de toponymes : /lilèt a ko:rd/"Ilet à cordes", /lilèt a banan/ "Ilet à bananes", /grâtilèt/ "Grand Ilet" ...(Les autres créoles de l'Océan Indien ne possèdent pas ce terme car la Réunion est la seule île à présenter ces formes de relief).
1690 "Plus de la moitié de l'ilette du côté de la rivière" Arch. réun. 58. Acte de Vente, 27.2.1690.

Le mot figure souvent dans les documents anciens :
1705 "L'islette du coté du pont" C° 2791, p. 19.
1716 "Une islette a eux apartenant sittué dans la ravine à marquez" C° 2792, p. 197.

Le problème qui se trouve posé est celui de savoir si cet emploi "terrien" d'"illette" est propre au créole réunionnais. Ilette, ou îlet (Trév 1771) est considéré comme "peu usité" (Trév. repris par Littré). Cependant, les parlers de l'Ouest en usent (Normandie en particulier ; cf. FEW. IV. 728 : "Havr.PtAud.ilet, Jers. islet).Huguet, au XVIe siècle, cite de nombreuses attestations du mot.

Dans tous les cas, "îlet" signifie "îlot" ; tout au plus peut-on signaler en Saintonge : "Ilate : partie haute de terre entourée de marais" (FEW. IV.728,b).

En revanche, ce même terme est bien attesté avec un sens différent :

FEW.IV.729, a :"Mfr.islette "groupe de maisons entouré de quatre rues" Chastell. Nfr. îlet (1772 ; Littré), norm. id. DT, Valognes islet DM".

Ilet, avec cette signification, se retrouve en haïtien ("Groupe de maisons entouré de rues" P.P.) et en acadien louisianais ("ilet : pâté de maisons" D.). Cependant, le sens que donne au mot le créole réunionnais apparaît aussi:

Haït. "Ilet : portion de terrain isolée par des cours d'eaux" (M.M.) ; "Le bras droit du Massacre qui borde l'Ilet à l'Est..." (M.M.p. 123).

Guad. Nous avons relevé en Guadeloupe, à l'intérieur des terres, un toponyme qui paraît témoigner d'un usage identique du mot : "Petit ilet aux Goyaves". Histoire Générale des Voyages Livre VII, p. 509.

On peut donc admettre qu'îlet, bien attesté dans les parlers de l'Ouest, avait vraisemblablement déjà le sens de "portion de terre isolée par des rivières ou des ravins".

- /la/ Noeud coulant (par exemple noeud coulant passé par les pêcheurs autour du corps d'un gros poisson pour pouvoir l'"embarquer") ; noeud coulant utilisé pour prendre au piège des animaux : /la pu lyèv/ "lacet pour prendre les lièvres (l'extrémité du /la/ est fixée au sommet d'un arbuste qu'on incline vers le sol ; l'animal,en prenant l'appât,libère la corde qui maintient l'arbre penché vers le sol et se trouve capturé ; /la pès la/ "la pêche au lacs" à l'aide d'une baguette pourvue en son extrémité d'une boucle faite de fil de pêche ou de fibre végétale (/pay kókó/souvent); on capture "crevettes" /sevrèt/ et petits poissons de cette manière./

/béze:r d la/, /trape:r d zèf o la/ "individu très rusé, très habile" ; /mèt le la dâ ku/ "obliger quelqu'un à agir contre son gré".

Le mot figure dans le Lar, mais le créole /la/ est, par sa prononciation, d'origine dialectale.

FEW. V. 180, a: "Nfr. lacs "noeud coulant pour prendre du gibier, surtout des oiseaux" (ca 1150- Mon 1636)... norm. mettre dans le lã "tromper", bess. lã "filet", Jers. sous vos lâs "sous votre puissance", nant.laks [la]

"lacs" (1820)". (Cette prononciation n'apparaît guère que dans l'Ouest).

Pour /mèt le la dân ku/, on peut citer la remarque de Moisy : Norm. Moi.: "La (mettre dans le) tromper, abuser". Cette locution figurée, très usitée en Normandie, est empruntée à la vénerie et signifie, au propre, faire entrer dans le lacs ou noeud coulant...".

- /la:^{r}kêpèt/ Vêtement (se dit en général à propos des habits d'une personne qui fait des efforts d'élégance ; le terme peut, de ce fait, s'appliquer à toute mise recherchée ou tapageuse). /u la mi ut la:^{r}kêpèt zo:^{r}di/ "tu t'es mis sur ton trente et un aujourd'hui".

FEW. XXI. 519, b : "Redingote...Paris requimpette f. "redingote" (1897 Sainéan. Paris) havr. requimpette "jaquette", saint. requimpette "redingote", arquimpette St-Seurin id."

Musset relève dans son glossaire :
Aun."Requimpette sf. : redingote (employé aussi au sens péjoratif, "robe de requimpette "mauvais corsage de femme)".

- /la:^{r}ganó/ ou /lo:^{r}ganó/ Anneau de fer (généralement scellé à un mur ou à un rocher ; cf. Manapany /la ròs la:^{r}ganó/ "le rocher à l'arganeau"; id. à l'Ilet des Orangers).
Seych. /lo:^{r}ganó/ "anneau".

Ce terme est la créolisation du français "arganeau" ou "organeau" ; le Lar.ne donne que le second, en précisant qu'il appartient au vocabulaire de la marine ou de la pêche.
Il est attesté à Bourbon au début du XVIIIe siècle : 1720 "Organeau" (avec une chaîne d'esclave). Arch.réun. Succession Dalmond. C° 2794.

FEW. VII. 409, a: "Nfr.arganeau (Guillet 1678-Ac 1878) "anneau de l'ancre" (Ozan 1691-Ac 1878)...nfr.arganeau "petite chaîne que l'on met aux galériens seulement pour la forme"...Mfr.orgueneau "l'anneau de fer auquel est attaché un câble" (Rouen 1832)...nfr. organeau (seit Trév 1752), "anneau de l'ancre" (seit Ozan 1691)".

Le créole a donc conservé le plus ancien sens du terme français ; les "arganeaux" qu'on trouve un peu partout le long des côtes servaient à l'amarrage des chalands qui transportaient le sucre jusqu'aux navires.

- /la:^{r}gé/ Lâcher, laisser aller. (Le terme est très courant et a pris, à partir de cette signification, de multiples sens dérivés : se laisser aller ; se donner ; fienter...".
Maur. rod. seych. id.

D'autres parlers offrent des emplois analogues :
Haït. "Larguer : détacher, dénouer" (F.);"lage:id" (H).
Mart. "Lagué id" (J.)
Ac.louis. "Larguer : laisser aller, lâcher, laisser sortir" (D.)

"Larguer" est d'abord un terme de marine :
FEW. V. 187, b: "Larguer v.a. "lâcher (une manoeuvre), lâcher le cordage qui retient une voile par le bas" (seit Guillet 1678)".

Selon Aubin (1702), le sens du mot est moins précis : "Larguer une amarre, c'est détacher une corde d'où elle est attachée".
Les parlers populaires de l'Ouest, et le français lui-même ("Larguer : lâcher (ce qu'on tient). " (Trév 1771) donnent au terme la signification élargie "lâcher" : "boul. Ds. nant. StSeurin, SeudreS." FEW. ibidem. On peut ajouter:
Aun.Mus. "Larguer : lâcher : "largue me" lâche moi (Can. dito)."

La comparaison des documents lexicographiques (Guillet Aubin. Trévoux) montre que l'évolution sémantique a été rapide. Larguer n'est pas attesté en ce sens au XVIe siècle (Huguet) ; il apparaît au XVIIe siècle dans le vocabulaire technique de la marine avec une signification très précise, mais dès la fin du siècle, voit son emploi étendu ("détacher une corde" Aubin). Comme le mot a pénétré dans tous les parlers de l'Ouest, il est bien difficile de savoir s'il a été introduit dans les divers créoles (Caraïbes, Océan Indien) par les marins ou les colons. (Son emploi en canadien et en acadien louisianais pourrait faire pencher en faveur de la seconde hypothèse).

- /la:^{r}pô/ Longue scie munie d'une poignée à chaque bout et maniée par deux hommes.
Seych. id.
Nous n'avons pas recueilli le terme en mauricien ; il apparaît cependant dans les documents anciens de l'Ile Maurice :
1767 "Harpons à tronsonner les arbres" Arch. maur. Z.3. B.7, folio 125, verso.

"Harpon" est un terme technique (il ne figure pas dans Lar.) ; l'usage de l'outil dans les chantiers maritimes explique peut-être qu'il soit attesté dans la plupart des parlers de l'Ouest, alors que les autres ne le connaissent pas (relevé seulement en Gironde et dans les Landes, ce qui paraît confirmer cette hypothèse).

FEW. IV. 386, a : "Harpon "scie de menuisier munie d'une poignée à chaque bout, et servant à refendre" (seit 1798, Behrens 298), arpon "forte scie employée dans les chantiers maritimes" (seit 1863), arpont (1792 Jal ; Lar 1866), Dol arpon "scie à lame large munie de deux manches, servant surtout à débiter les arbres", hmanc. harpõ, nant. Blain harpon "grande scie à deux mains pour couper les grosses pièces de bois ou de pierre", saint. arpen, SeudreS.harpent, arpent, Teste, land arpan". Ajoutons ; V.O.:"Harpon : grande scie à débiter les troncs d'arbres".

On peut constater que l'attestation du terme dans le document cité au début est antérieure à la première attestation (1798) mentionnée par l'FEW.

- /lasé/ Laisser en liberté, élever en liberté (des animaux): /i las kabri/ "il élève des chèvres en liberté". (De ce fait l'animal ainsi élevé est dit /las/. Cf."un porc en liberté" /ô po:^{r}k las/).

Laisser aller, laisser sortir, libérer. Le verbe peut être employé avec ou sans complément ; dans ce dernier emploi il signifie soit "laisser aller, laisser sortir": /lékòl i las katre:^{r}/ "les enfants sortent à quatre heures de l'école, l'école finit à quatre heures", soit "quitter le travail" : /zo:^{r}di ni las katre:^{r}/ "aujourd'hui nous sortons à quatre heures". "On avait cueilli à la sortie de 5 heures les élèves du Lycée, l'Immaculée aussi avait lâché et les immaculéennes étaient aux balcons." M.A.Leblond La sarabande. 311 ; "On "lâcha" deux hommes pour creuser la fosse..."lâcha" est glosé "libéra"). La fille du commandeur, in Démocratie 28.8.1945. /lasé/ est fortement concurrencé dans le premier emploi par /la:^{r}gé/.

L'ac.louis. use de "lâcher" avec un sens identique : Ac. louis. "lâcher : cesser" (D.)

FEW. V. 229, a :"Lâcher une bête" laisser courir (surtout pour aller au pâturage ou pour attaquer qn)" (seit 16 jh. Littré ; Goub) Provins, morv. lâcher "sortir les vaches de leur étable", ard. latsi Brun 833, argonn. lâchii, Vouth, lâcher, Cum, Dombras lâchî, gaum.lautchi.. Fim. latši les éfants "faire sortir les enfants de l'école". ".

- /lastrô/ Sonchus sp. div. Français laiteron.
La forme du terme est ancienne comme le prouvent les attestations et la comparaison avec les autres créoles : 1838 "Des feuilles de lastron". Arch. réun. Affaire Soulange, viol, 1838.
Maur. id.

Le terme créole n'est pas une déformation du mot français, mais une forme populaire et dialectale :
FEW. V. 123, a: "Mfr.nfr.laiteron "sonchus" (seit 1545), latteron 01 de Serres, norm. laiteron, luteron... ang. letrõ..."

Il est curieux que l'FEW. ne fasse pas mention de "lasseron" bien attesté dans l'Ouest :
Norm.Moi. "Laceron, lacheron : laiteron", Aun. Mus. : "Lasseron : laiteron".

- /lavaz/ Lavement.
FEW. V. 215, b : "Lavage "clystère" Ac 1935"
Nous inclinerions à voir dans ce terme un néologisme créole, mais la chose ne semble pas possible car le verbe correspondant n'existe pas.

- /lawèt/ Ouate ; /lawèt/ désigne également l'ouatier.
Nous n'avons pu retrouver le terme dans l'FEW. Le créole paraît avoir conservé la prononciation ancienne du mot : "On a prononcé aussi ouette au XVIIIe siècle" Bloch et Wartburg.

- /lâg/ dans l'expression /grâ lâg/ "bavard".
FEW.V. 358, b: "Pange grã lãk "bavard".

- /lâgé/ Langueyer (un porc).
FEW.V. 359, b: "Macon languer "langueyer (un porc)"... havr. i connaît cha comme de languer les boeufs "il n'y entend rien".

- /lâgèt/ dans le tour /lâgèt tô mómô/ (le possessif peut être modifié selon les cas /lâgèt zòt mamâ/; /...sô mamâ/) Injure ou juron de caractère sexuel comme tous les autres de ce type (cf. /bèz tô mamâ/...). /lâgèt/ signifie sans doute"clitoris" (cf. /tòtòs tô momô/), mais le terme n'est jamais employé seul.
Maur. rod. seych. /lâgèt u mamâ/ id.
On trouve aux Antilles :
Mart. : "Languiette : clitoris ; languiette maman ou (le clitoris de ta mère) grave injure" (D.)

Le mot a donc dû être plus répandu dans le parler populaire que ne l'indiquent les dictionnaires ; nous n'avons guère relevé que :
FEW.V. 363, b : "Beaurepaire linguetta dou rignoulet "clitoris".

- /lâpre:^{r}/ Istiophorus. "Empereur", espadon.
FEW. IV. 585, a :"Apr.emperador "xiphas gladius, espadon" (1560 Gesn P), pr.amperour, emperadour, mars. emperador (1771, Duh I o,97), Aix emperour P, Cette peī emperur ( ) nfr.empereur, seit Rab. 1552)".

- /le:^{r}/ Quand, lorsque, au moment où ; /le:^{r} msyé X...la pa:^{r}ti/ "quand Monsieur X...est parti" ; cf. /a le:^{r} kilé/ "au moment présent, dans le temps où nous sommes".
Maur. rod. id.
Seych. /le:^{r} i môt sô bitasyô.../ "au moment où il monte vers son champ..." ; /le:^{r}/ commun à tous les parlers de l'Océan Indien se retrouve dans les créoles de la zone américaine :
Haït. "/lœ/ "au moment où" (M.d'Ans op. cit. 159, passim).
Mart. "Lheu I.heure 2.Quand" (D.)

Les divers termes créoles se rattachent vraisemblablement tous à la locution française "à l'heure que" :

FEW.IV. 468, b: "A l'heure que "au moment où" (Destrées - La Roch.)". (On peut également citer

"En l'heure que. Au moment où "Au sixième jour subsequent Pantagruel feut de retour, en l'heure que par eaue de Bloys estoit arrivé Triboullet" Rabelais.III, 45."Huguet). Cette hypothèse est confirmée par l'emploi voisin de /depi le:r/ "depuis le moment où"; /depi le:r vu lé o po:r/ "depuis que vous êtes au Port, depuis votre arrivée au Port".

- /le:r/e:r/ Heure dans ces tours qui paraissent issus du français populaire : /e:r d tâ/ m. à m. "heure de temps", expression créole de la durée;/mwê 1 aspe:r dé z e:r d tâ/ "j'ai attendu deux heures durant", tandis que /mwê 1 aspe:r dé ze:r/ signifie "j'ai attendu deux heures (14 heures)".

Quoique les dictionnaires ne le mentionnent pas, l'emploi en français populaire de l'expression "heure de temps" ne nous semble pas faire de doute (elle est, en tout cas, très employée dans le Lyonnais, l'Isère et la Savoie).
/le:r la/ "alors, à ce moment là" ; /le:r la té ki fini kité.../ "à ce moment là il était déjà parti".
Huguet "A l'heure, alors".

FEW. IV. 468, b: "Mfr.nfr. à l'heure "alors, dans ce temps-là" (Comm - 1662, La Roch, Brunot 2,373; 3,352)..,"

- /lès po:rté/ Formule fataliste de sens assez vague : "attends, laisse évoluer les choses" (cf. fr. pop. "laisse courir !") Mauricien : /lès po:rté/ id.

Il semble qu'il s'agisse d'une locution française que le créole a conservée. En effet, "laisser" n'est pas couramment usité dans ce parler, il est remplacé dans tous ses emplois par /kité/ "laisser, permettre" et /la:rgé/ "lâcher".

FEW. V. 225, a :"Laisser porter (seit Besch 1845), StSeurin "prolonger, temporiser" ".

- /lésâs/ Parfum ; /mèt lésâs/ "se parfumer".
Maur. seych. id.

Le terme figure très tôt dans les documents (ce qui corrobore les conclusions de la comparaison des parlers de l'Océan Indien) :
1726 "Une boètte a essence" Arch. réun. 9.2.1726. Invent. François Louis Simon.
Or, en français, "essence" n'apparaît pas, comme terme de chimie, avant 1676 : "Essence : "extrait concentré de certaines substances" (seit Pom. 1676)" FEW.III.247, a.

Comme ce produit était vraisemblablement peu courant à Bourbon au XVIIe siècle, on peut admettre que le mot devait avoir déjà en français le sens de "parfum". Cette hypothèse est confirmée par le verbe "essencier : "jeter des essences sur (le linge, les viandes...)" que relève Furetière (1690).

- /léstim/ dans /a léstim/ "au jugé, au coup d'oeil" (surtout pour un achat ou une vente) /bân baza:^{r}dyé i asèt le pyé à léstim/ "les marchands de fruits et de légumes achètent les arbres au jugé" (les fruits ne sont ni pesés ni comptés ; l'acheteur prend à sa charge la cueillette). /sa la été vâdi a léstim, la pa été méziré/ "ces terres ont été vendues"à l'estime", sans être mesurées".

"A l'estime" est une expression très usitée dans la marine aux XVII et XVIIIe siècles ; on la rencontre en particulier dans les journaux de bord où sont notées souvent les latitudes et longitudes "estimées" et "observées," c'est-à-dire évaluées "à l'estime" dans le premier cas, par mesure dans le second.

- /léstóma/ Poitrine.
Maur. rod. seych. id.
On trouve le mot avec le même sens en Martinique : "Batte lestonmaque : se frapper la poitrine" (D.)

FEW. XII. 281, b : "Mfr. nfr. estomac "poitrine" (seit Chastell) Malm. Mons, stoumak...PtAud.Andelis, bess. estomac, Valognes estouma, Mée estomac, hmanc.estomal, Perche, orl. estomac..."
On peut ajouter, pour les parlers de l'Ouest : Ang.V.O. : "Estomac s.m. Poitrine, thorax, les seins".

- /lévé/ Se lever (sortir de son lit)· /mwê la lévé katr e:^{r} d matê/ "je me suis levé à quatre heures du matin". Naître (en parlant d'un sentiment ou d'un état) : /sô bâdé la lévé/ "sa colère a commencé" ; /sô fugad la lávé/ id. /farêg i lèv/ (en parlant de l'excitation sexuelle ; cf /séga i lèv/ id.). Devenir forte (en parlant de la mer) : /la me:^{r} la fin lévé/ "la mer est devenue forte".

Le verbe a rarement le sens de "porter vers le haut" ; on ne le rencontre guère que dans quelques expressions consacrées /lèv sô fès avâ sô tèt/ "lever ses fesses avant sa tête" (être de mauvaise humeur).
Maur. id ; Seych. id ; réveiller /zòt lèv ti prês/ "ils réveillent le petit Prince".

Le terme a le même sens en martiniquais :
Mart. "Tombé lévé : se relever aussitôt qu'on est tombé" (D.)

FEW.V. 275, a,b : "Afr.mfr.lever "se lever, se mettre debout"...afr.mfr. lever v.n. "sortir de son lit" (13 jh-16 jh. Littré ; Rons)...norm. PtAud. id...nfr.s'être levé le cul le premier "se dit de qui est de mauvaise humeur" Oud 1656 ; DCom 1718 ; Trév 1752, s'être levé le cul devant (DCom 1718- Lar 1873);... Afr.mfr.lever v.n. "commencer à se former (brouillard), à souffler (vent)... (12 - 15 jh.)".

- /lèz/ Morceau ; largeur ; bande. Ce terme a en créole des emplois très variés : /èn lèz latwal/ "une pièce, un morceau de tissu" ; /èn lèz la te:r/ "une pièce de terre"; /pirog gró bwa té i fé â dé lèz/ "les pirogues creusées dans des troncs étaient faites en deux parties". Peut-être le sens le plus fréquent est-il celui d'"entre-noeud" (canne à sucre, "chouchou" ; on appelle /lèz/ l'intervalle entre deux "noeuds" de canne, Pour le chouchou, nous avons entendu nommer /lèz/ le noeud lui-même. Plaine des Grègues).

  "Laize" ne figure pas dans le DFC., en revanche, on trouve dans le Lar. la définition suivante :
  "Laize ou laise : Comm. Largeur d'une étoffe entre deux lisières, d'une bande de papier. Différence en plus ou en moins entre la largeur réelle d'une étoffe et sa largeur légale".

  Le sens primitif du terme était beaucoup plus large et le créole l'a conservé :
  FEW.V. 197, b: "Fr. laise "largeur (de n'importe quoi)" (12 jh.-Cotg 1611) leise (Apoc ; Mir agn), lèse (1386, Hav.) Jers.leyz, Guern.lez, Montfort lèze, Malest.nant. laize...laise de cuir "courroie" Cotg 1611 ; ang. maug. laize "bande étroite d'une planche détachée par la scie" ...mfr.leze "bande de terrain, d'1 jardin (Limoges 1537 ; poit. 1586)".

- /lézòtfwa/ Autrefois.
  Martin. "lézaut fois = autrefois (J. 168)
  "Les autrefois" est courant en français populaire en Savoie et en Haute Savoie ; nous avons été surpris de ne relever aucune attestation de ce tour, si ce n'est "centr. les autrefois "les trépassés"."(FEW. XIV. 411,a).

- /lêgé/ Le sens de ce verbe est difficile à préciser ; il implique toujours un dommage causé par quelque chose ou quelqu'un à un individu. Battre. /ma lêg au/ "je vais te rosser" (Le sens précis n'est pas sûr. Selon certains témoins, ce serait "attraper, saisir"; /lêg ali/ est donné comme synonyme de /suk ali/ "attrape le"; selon d'autres, moins nombreux, ce serait "étrangler".

  Etant donné l'abondance des termes dont dispose le créole pour exprimer l'idée de"battre", il est difficile d'être plus précis ; on a parfois l'impression que n'importe quel mot, prononcé dans une intention hostile peut prendre cette signification !) /lêgé/ est cependant souvent pris au sens figuré : éprouver, faire souffrir ; /la fré té i lêg ali/ "le froid le faisait souffrir (cf. fr. pop.pincer)".

  Quoique le verbe semble aujourd'hui sorti de l'usage courant, le mauricien en usait au XIXe siècle : "to va gagne lingué : tu seras battu" Baissac. 180 (1880). Il est peut-être encore connu de certains Mauriciens, car on le retrouve à Rodrigues et aux Seychelles :
  Rod. /lêgé/ "attacher, lier".
  Seych. /lêgé/ "battre"; /lêg li/ "frappe-le, rosse-le".

Il est donc certain que le terme était en usage dans le créole de Bourbon au début du XVIIIe siècle avec le sens de "serrer, étreindre, battre".

Il semble que le mot soit à mettre en rapport avec le français "élinguer" ; la voyelle initiale aurait disparu par une aphérèse dont le créole offre de nombreux exemples:

FEW.XVII, 148, a: "Afr. eslinguer "lancer des pierres avec la fronde" (ca 1310)...pik. élinguer "lancer ; repousser bien loin" boul.v.n. "se dit d'un homme ou d'une chose jetés à la mer par le vent ou la vague", Ds, Formerie "lancer une pierre", norm. "lancer"...Dm, yèr. Bray, havr. "lancer (surtout avec la fronde)...nfr. élinguer "entourer un fardeau d'une élingue pour le hisser" (seit Trév 1771), ang. "hisser au bout d'une vergue", poit. "étrangler"."

On constate que le verbe est attesté surtout dans l'Ouest et qu'il a des sens très voisins de ceux qu'offre le terme créole. Ils sont très directement issus de la double signification d'"élingue" (1.Fronde 2.Cordage à noeud coulant ; d'où "lancer, attaquer" d'une part, "serrer, étrangler" de l'autre). Elinguer apparaît aussi dans un juron de marin avec la même signification : "Le diable m'élingue" (Dictionnaire des gros mots et des jurons).

- /lêz/ Vêtements (A la différence du français contemporain qui réserve le terme aux "vêtements de dessous" (DFC), le créole use de /lêz/ pour désigner tout vêtement, en particulier un costume : /lêz la mès/ "costume du dimanche (celui qu'on porte pour la messe) .)

Maur. rod. seych. id.

1838 "Je n'avais que le linge que j'ai dessus" (= les vêtements). Arch. réun. Af. Pierre Jean, 1838,liasse 3.

Il en est de même dans les parlers de la zone américaine :

Mart. "Linge : vêtements...linge magasin : vêtements de confection" (D.)

"Linges : les habits quels qu'ils soient" (J)

Ac.louis. "Linge de corps : hardes" (D)

"Linge" apparaît avec cette signification à date ancienne en français :

FEW. V.357, a: "Afr.lainge "chemise" Enf Guil, mfr. linges pl. "linge de corps" (1348; 1560-1629, Sat Ch 47; Hav), nfr. linge "chemise" Delv 1867, Canc. en linge et nin chausse "en chemise et nu pieds"."

Le terme a gardé d'autant plus facilement ce sens que les vêtements, sous les tropiques, sont, le plus souvent, une chemise et un pantalon.

- /lima/ Limace. Le terme semble, au premier abord, une déformation inexplicable du français limace. Il s'agit, plus vraisemblablement, d'une survivance dialectale car les parlers de l'Ouest présentent la même forme :

  FEW. V. 339, a: "Mfr.nfr.limas...Seine m. SeineO.lima "escargot"...bess lima "limace rouge"...hbret.mal. Dol lima...bmanc.hmanc.lima "limaçon", lüma, Perche lima à coque "escargot", ang. maug.poit.bgât. lüma, aun.saint. lüma "limace rougeâtre" ".

- /limô/ Vase, dépôts organiques sur les bois immergés ; /le fô la rivye:^{r} i vyê kòm ê zâ:^{r} d limô/ "le fond de la rivière devient vaseux"; d'une façon plus générale /limô/ désigne toutes les algues ou plantes aquatiques. Dans la région de Sainte-Suzanne, par exemple, les "algues d'eau douce" /limô/ sont ramassées et servent à nourrir les canards;/limô âtónwa:^{r}/ ou /âtónwa:^{r}/ Padinia pavonia. Jadin; op. cit. 21.

  On voit que le sens donné par le créole à ce terme n'est pas celui du français contemporain "limon" ("terre fine et légère déposée par les fleuves et les rivières" DFC). En revanche, il est attesté dans de nombreux parlers dialectaux :

  FEW. V. 349, a: "Limon "toutes les plantes nageantes qui obstruent les canaux, renoncules, etc. " Bourbon, "couche formée sur l'eau par les lentilles d'eau et les résidus d'autres plantes", ...saint. Vosges, HVienne limon "conferva"...Guern.limon "ulva lactula"...ChM. "eau trouble, fangeuse"." La conferva est, comme le note Musset dans son glossaire, "la plante la plus commune des étangs"; "limon" peut d'ailleurs, en France même, désigner d'autres plantes aquatiques (cf. supra.).

- /lisé/ Lécher /i lis sô dwa/ "il se lèche les doigts".

  Le créole des Antilles use du même terme :
  Mart. "Licher : lécher" (D)

  Il ne s'agit sans doute pas d'un changement de timbre vocalique propre aux créoles, mais bien plutôt de verbes se rattachant à "licher".

  FEW. XVI.459, a:"Mfr.nfr.licher "lécher" (Guill Alexis; Est 1538 - Oud 1660)...norm. liquer "lécher", Louv. Ezy "lécher"...Lisieux "lécher"...Canc.Licher "boire avec excès" bretfr. "lécher ; boire trop"; nant. id; bmanc. Charnie "lécher..." hmanc. "lécher..." ang. "lécher"... kan. licher "lécher, flatter ses supérieurs", Louis. "laper"; loch. "lécher" centr. berr. id."

-/ɔ̀blâ/ Sperme. Il pourrait s'agir d'un terme dialectal ; Musset (op. cit.) signale, "dans la partie de l'Aunis qui confronte au Poitou", "blanc s.m. sperme"; "le blanc" aurait vraisemblablement été compris comme "l'eau blanc". Cf. /la:ʳzâ d lɔ̀/: "allocations familiales".

-"lofer" Ce terme paraît sorti de l'usage. Il est cependant cité dans l'"Introduction à l'étude de la langue créole réunionnaise" (in Réalités et perspectives réunionnaises. N° 4 ; mars-avril 1969, p. 56) : "mi lof" parmi les tours signifiant "je m'en vais". Malheureusement, la perspective n'étant pas rigoureusement synchronique, l'attestation ne prouve pas grand chose. (Cette étude publiée sous le pseudonyme de Simandef nous paraît être de B. de Gamaleya, car les principes adoptés sont ceux qu'on retrouve dans son lexique). Il est certain que le terme a existé en créole réunionnais :

"Jamais un homme qui a volé un enfant n'a "lofé" comme ce cafre là". M.A.Leblond. Ulysse cafre, p. 117. Ces mêmes auteurs usent du verbe dans une autre oeuvre, en le glosant ainsi : "Lofer pour se sauver, se dérober" Iles Soeurs, p. 114.

Cependant, aucun des témoins que nous avons pu interroger à son sujet n'a déclaré connaître ce verbe ; aussi l'avons-nous écarté de notre description. Nous pouvons néanmoins penser qu'il s'agit d'un terme de marine passé dans le vocabulaire terrien. En effet, "lofer", dans le vocabulaire des marins, signifie "venir au vent, se rapprocher du lit du vent" (Littré); on pourrait penser que l'évolution sémantique est propre au créole si le verbe n'existait avec un sens rigoureusement identique en Aunis et en Saintonge :

Aun. Mus. "Loffer v.n. et act. se retirer promptement, lâcher ; se loffer v. réfl. s'échapper, se sauver"

- /lóraz/ Tonnerre.

Maur. rod. seych. id.

FEW. I. 177, a : "Afr. orager "éclater en parlant d'une tempête, gronder". Orage, à date ancienne, désigne l'état de trouble violent de l'atmosphère qui peut se manifester de diverses façons (vent, pluie, tonnerre). Cf. Huguet "orage de vent", "orage de pluie"; on peut noter l'absence de déterminant du type "tonnerre, éclair" ce qui tend à prouver que ces manifestations sont incluses dans la notion même d'orage. Cf. également les cartes 945 et 1315 (tonner) de l'ALF).)

Il est difficile d'utiliser sur ce point les dialectes modernes car le mot "orage" paraît y avoir subi la même évolution sémantique qu'en français ; on peut cependant noter que certains d'entre eux n'usent pas du mot "tonnerre" et ne connaissent que l'"orage"(Tarn par ex.).

- /lòs/ Limace. /kabó lòs/ Variété de gobiidé d'eau douce.
FEW. V. 262, b: "Fr.loche "cobitis" (poisson d'eau douce)...Mfr.loche "petite limace nue" (Touraine 1488, Pris Desc ; 1654 Marcouville ; Cotgr 1611) Louv. Illev. Dol, Plech.nant.Blain.bmanc.hmanc.ang.maug.poit.aun.saint. orl.centr.loche".

Contrairement aux apparences, le nom du poisson n'est sans doute pas à mettre en rapport direct avec celui du poisson d'eau douce de France. On peut, en effet, constater que dans les parlers de l'Ouest la dénomination de cet animal varie (loque, loche, louoche, alloche) et ne paraît pas dans tous les dialectes. D'autre part, ce poisson est caractéristique par sa forme très allongée et sa petite tête pointue. Le /kabó lòs/ est très différent et nous pensons plutôt qu'il doit son nom au fait qu'il reste souvent immobile au fond de l'eau, comme une "limace" /lòs/ en quelque sorte. (On le nomme également /kabó mara:^{r}/, nom d'origine malgache "marary" signifiant "malade" en cette langue. /kabó lòs/ est donc, en fait, un néologisme créole).

- /lôbraz/ Ombre portée. (Alors qu'en français "ombrage" signifie "ensemble de branches et de feuilles qui produit de l'ombre ; ombre donnée par cet ensemble" (FEW.XIV.22,b) /lôbraz/ a, en créole, un sens plus large, puisqu'il peut désigner n'importe quelle ombre portée).

"Ombrage" a cette signification dans certains parlers régionaux : FEW. XIV, 22, b: "Condc.õbraaž "ombre d'un objet", StPol...".

- /lôbri/ Nombril.
Maur. rod. seych. /lôbri/ id.

On trouve dans la zone américaine :
Haït. "Lombric : nombril" (F)
Mart. "Lombric : nombril" (D); "lombrique : id " (J).
Ac.louis. "Lambouri (Attacapas) nombril" (D)

Ces termes sont à mettre en rapport avec des formes anciennes ou dialectales issues d'"umbilicus" :

FEW.XIV. 17 : "Afr.lonbril (Chrestien, variante; norm. 1215, R 1,443)...MaineL.lãburey "nombril", DSèvres, Vienne, Charl. id. SeudrS. lambourill...aun.nembourill "nombril", saint. id, SeudrS.nambourill, nambourit..."

Comme le signalent Mus. et Lal., souvent coexistent les deux formes (avec ou sans prosthèse) : Poit. "Embouri, nembouril"; aun. "embourit, nembourit". L'l prosthétique paraît donc dialectal et non créole, ce que confirme l'identité de la consonne initiale dans tous les parlers.

- /lôg/ Grand (en parlant d'un individu) ; /le bug lé lôg/ "l'homme est grand".
Maur. rod. seych. id.

Le mot peut également avoir comme en français standard le sens de "supérieur à la moyenne par l'étendue ou la durée"; /semê lé pli lôg/ "le chemin est plus long".

En haïtien et en martiniquais l'adjectif a la même signification qu'en français , mais se prononce comme le réunionnais /lôg/ :
Haït. "Longue" (F); "Chimin longue, gombo douce : le chemin est long, le gombo doux". Audain. Prov.haït.n° 291.
Mart. "Longue : long" (D)

Au point de vue sémantique, le sens de "grand" est attesté, à date ancienne, en français :

FEW. V. 406, b: "Fr. long "de haute taille (d'un homme)" (ca 1180-Trév. 1771)".

Phonétiquement,les formes créoles sont identiques. On serait donc porté à croire qu'elles correspondent à une prononciation ancienne du mot. Thurot note pourtant à propos de "long" :
"'"Long" garde du tout la prononciation des mots en onc" L; le g se prononce comme un c, mais "d'autres se contentent de prononcer...lon"Du Val; "le g se prononce comme un c devant les mots qu'il régit, lorsqu'ils commencent par une voyelle"...Hindret 750" op. cit. 11.119.

La situation était donc, apparemment, assez flottante; l'influence analogique du féminin a pu contribuer à favoriser la consonne sonore.

- /lôtâ/ Autrefois ; peut également signifier "longtemps" quoique le créole dise plus naturellement /ê bô pé d tâ/. On dit aussi /dâ tâ lôtâ/ id. /grâ mun lôtâ/ "les vieilles gens d'autrefois"; /zistwa:r lôtâ/ "les histoires d'autrefois, les légendes" ; /lôtâ le mun té mize:r/ "autrefois, les gens étaient malheureux".

Maur. rod. /lôtâ/ id; /lé tâ lôtâ/ id.
Seych. /dâ l tâ lôtâ/.

"Longtemps" a le même sens en créole de la Martinique:
"Longtemps : I.longtemps 2.autrefois ; gens longtemps les gens d'autrefois, les gens d'il y a longtemps" (D)

Nous n'avons trouvé aucune attestation d'un tel sens pour le français "longtemps". Pourtant, il est manifestement ancien dans l'Océan Indien puisqu'il se retrouve dans les quatre parlers ; sa présence en Martinique incite à conclure qu'il s'agit d'un tour dialectal français.

- /lôzi/ Lambin; indolent.
Lar. donne "longin" qui a la même signification et signale le caractère populaire du mot ;"longis"est donné comme synonyme, mais ne figure pas dans le dictionnaire.

L'FEW. distingue les deux termes par leur étymologie : "longis" de "longinus" ; "longin" classé sous "longus"

(V.415, b). Il apparaît nettement que "longis" est surtout attesté dialectalement dans la zone que nous avons définie comme celle des parlers de l'Ouest :

FEW. V. 406, a : "Mfr.nfr.longis "homme lent, long à se décider, lambin" (ca 1550-Lar 1931; auch BL 1808; "bas et pop" Ac 1694-1740; "inconnu" Bonn), Paris, norm. yèr.. PtAud., Andelis, nant. bmanc.Charnie, Saint. id."

- /lu/ dans diverses locutions qui désignent des jeux d'enfants; la plus usitée est /lu kasyèt/ "cache-cache"; suivant les règles particulières de chaque jeu, on dit aussi /lu débisté/ ou /lu kurü/.

L'Atlas Linguistique de la France mentionne : "jouer au loup : "à cache-cache" " (Sarthe. 1482 p. 328,411). Il est curieux de constater que l'FEW.ne relève pas de tour du type "jouer au loup" alors que le jeu nous paraît bien connu, et l'appellation commune. (Lar. : "Jeu d'enfant où un des joueurs est le loup, un autre le berger, tous les autres sont les moutons et se placent à la queue leu leu derrière le berger"). Nous avons cependant retrouvé en Anjou le même jeu qu'à la Réunion, désigné de la même façon : Ang.V.O.: "Loup cache, loup caché : jeu de cache-cache".

- /luké/ Regarder (en général, en coin, à la dérobée).
Maur. /luké/ "épier" ; seych. /luké/"regarder (à la dérobée, par un trou par ex.)".

La présence du même terme dans les trois parlers prouve qu'il ne s'agit pas d'un mot d'introduction récente (de l'anglais "to look")comme on pourrait le croire. De toute façon, cette hypothèse pourrait être soutenue à propos des verbes mauriciens et seychellois, mais on voit mal comment "to look" aurait pu être emprunté à l'anglais par le réunionnais. On ne peut sérieusement faire allusion à l'occupation de Bourbon par les troupes anglaises pour justifier un tel emprunt! Nous ne contestons pas qu'il y ait, étymologiquement, un rapport entre le cr. /luké/ et l'anglais "to look", mais il est évident que nous n'avons pas à le prendre en considération (il s'agit d'une racine germanique ; les termes français "luquer", "reluquer" se rattachant aussi à "loeken"). Le verbe créole est incontestablement une survivance dialectale :

FEW. XVI.478, a :"alütt.luqier "regarder" (ca 1380) achamp. luquer...norm.luquer "regarder avec attention" (schon MN), louquer, havr. luquer "reluquer", PtAud. "regarder du coin de l'oeil", bess.luquié "regarder avec persistance".

- /ma/ Terme qui précède généralement le prénom d'une vieille femme. (Son emploi devient rare ; /pa/, usité de la même façon pour un homme reste, semble-t-il, plus courant : /pa lwi/; /pa côstâ/, /pa ze:r/...,/ma zabèt/.) Héry. "Ma véronique" (1849).

Pour certains (Rideau de Cannes, n° 2, art. cit.)/ma/ serait d'origine malgache : "de mama terme honorifique quand on s'adresse à une vieille femme". Les dictionnaires et les témoins malgaches que nous avons pu consulter n'ont pas confirmé cette assertion. D'autre part, il ne paraît pas possible de dissocier l'emploi de /ma/ de celui de /pa/ qui est exactement parallèle. Des témoignages le confirment :

"Pa, c'est comme qui dirait Père, Papa, bonhomme... Locution essentiellement respectueuse, et même flatteuse qui ne s'accole d'ordinaire qu'au nom d'un vieillard... Pa pour le masculin, Ma pour le féminin". Album de la Réunion. T.4, p. 87.

Milbert signale déjà cet usage à l'Ile de France au début du XIXe siècle :

1812 : "...Papa (c'est le nom que l'on donne généralement aux noirs esclaves, de même qu'on appelle maman, les négresses privées de leur liberté)". 11.71.

Le créole de la Martinique use d'ailleurs de la même façon de "man" ("Man (origine maman) : madame, la mère" (D). Il en est de même à Sainte Lucie (Antilles) "..Mâ Cleo, une "gaje" de Castries" (1).

Le problème de l'origine des formes "papa" et "maman" ne se pose naturellement pas ; /pa/ et /ma/ sont vraisemblablement des formes populaires ou dialectales de ces mêmes mots :

FEW. VI. 134, b: "Char.mma "maman" (p 529), Allier SE ma ; Loire ma "Les parlers de l'Ouest offrent surtout des formes nasalisées ("mmã" art. nant.saint.).Pour /pa/, "poit.ppa, nant.p'pa, saint.ppa, loch.ppa, berr.pa" FEW. VII.588,b.

Or, on constate que dans les parlers populaires ou dialectaux, "maman" et "papa" ne désignent pas nécessairement les mère et père (Ex. FEW.; loc. cit. "mama "grand mère" Mons "id ; nourrice"...Jers.mamman "grand mère"... nfr.une grosse maman "une femme de bonne mine et qui a de l'embonpoint" ("fam" seit Ac 1798)". De même, pour "pa", "papa"; "Papa "homme d'un certain âge, qui a de la corpulence et un air de bonté" (seit 1774)"..."Vinz. papa "le plus âgé de la maison (père ou grand père)"".

Cet usage de nommer /pa/ (ou papa), /ma/ (ou maman), un homme ou une femme âgés pour lesquels on a de l'affection, sans leur être nécessairement apparenté, nous paraît directement issu d'habitudes du langage populaire français.

- /mai/ Maïs (dans les documents anciens, "maïs" est écrit, la plupart du temps, mahi ou mahy).

1735 "Quarante livres pour bled, fayot et mahy" Arch. réun. Succ. Lagrenée, 8.7.1735.

(1) Vérin (P.) "Les croyances populaires de Sainte Lucie" in Annales Univ. Madagascar n° 4, p. 93.

1739 "Les plus beaux mahis" Arch. réun. C° 658.

Maur. rod. seych. /mai/ id.

Dans la zone américaine, on trouve :
Haït. "Maïe : maïs" (F)
Mart. "Mi : maïs" (J), (D).

Exception faite de "mi" (Mart.),apparemment issu de "mil", autre nom du maïs, tous ces termes sont à mettre en rapport avec des formes anciennes du mot qui ne présentent pas la sifflante finale. Cf. R. Arveiller, op. cit. p. 309. "may (1614) Claude d'Abbeville". On retrouve des formes analogues dans certains dialectes : "IndreL. Mai...Albertv.mai-llie...Ardèche mayi" FEW.XX.70, b.

Contrairement à ce qu'on pourrait supposer à la pensée que "maïs" remonte à l'arouak des Taïnos d'Haïti, le mot ne paraît pas appartenir au vocabulaire des Isles à la fin du XVIIe siècle :
"On voit que la forme maïs (mais) apparaît dès la fin du XVIe siècle...Ce n'est pas elle qui prévaut aux Antilles, puisque Coppier signale que l'on dit aux Iles "bled de Turquie", que Rochefort a "mayz", que Du Tertre (Antilles 1667) ne parle pas de la plante". R. Arveiller ibid. p. 311.

On trouve confirmation de cette hypothèse dans le fait que le créole de Martinique nomme la plante "mi" (de mil), alors que l'haïtien présente la même forme que les parlers de l'Océan Indien.

- /mal/ Antéposé à un nom d'animal, sert de marque du genre masculin, de même que, pour le féminin /femèl/. Ex. /lapê/ "lapin, lapine" ; /mal lapê/ "lapin"; /femèl lapê/ "lapine" ; /mal kabri/ "bouc" ; /femèl kabri/ "chèvre" ; /mal zwa/ "jars" ; /mal dêd/ "dindon"; /mal véra/ "verrat"...

Quelquefois employé pour les individus : /ê grâ mal kaf/ "un grand cafre".

L'usage de ce tour est ancien car on le retrouve dans les autres parlers de l'Océan Indien. Ex. seych. /mal ma:^{r}tê/ "martin mâle (oiseau)"; /mal zwa/ "jars" ; /femèl kana:^{r}/ "cane".

Les documents anciens le confirment :
1838 "Tous les males tortues achetées" Arch. réun. Affaire Félix L'Eveillé, vol de tortues ; 1838,liasse 3. (L'orthographe est ici à remarquer ; "tortue" seul devait être considéré comme féminin, de même qu'aujourd'hui encore /ê dêd/ signifie, soit "un dindon, une dinde", soit "une dinde"; id. pour /zwa/).

Le martiniquais en use de même :
Mart. "fumelle cãna : cane...fumelle do dinde :dinde" (J); "male : mâle (se place devant le nom d'un animal si on veut en préciser le sexe)" (D)

Les dialectes français connaissent également ce mode de définition du sexe d'un animal :

Ang. V.O. "Mâle : se place habituellement avant le nom; ein male lapin". FEW.VI/3.206, a: "Nord mal dɔ mutõ "bélier"...f ɔ. mèl d ɔ mutõ "brebis" ALF. 173, p. 135".

- /mal maswa:^{r}/ Tétanos (syn. /tâtanos/).
On désigne de la même façon le tétanos dans la zone caraïbe :
Haït. : "Mal machoires : tétanos" (MM)
Mart. : "Mal machoué id. "(J)

Quoique nous n'ayons pu trouver d'attestation de l'expression "mal de mâchoire" dans le français populaire ou régional, nous pensons que la comparaison des créoles permet aisément d'en supposer l'existence au XVIIe siècle. (La contracture des muscles de la mâchoire est le premier signe de la maladie).

- /mal mutô/ Oreillons.
Maur. rod. /mal mutô/, /malad mutô/ id. seych. /mal mutô/ id.

On dit en martiniquais : "mal mouton : oreillons "(J).

A la Réunion, des témoins nous ont expliqué l'origine de ce nom donné à la maladie : /pu:^{r} ê mal mutô nu i gay ti pé la lèn, ê ti pé la grès/ "pour les oreillons, il faut trouver un peu de laine, un peu de graisse de mouton" On en fait des applications locales bénéfiques grâce aux propriétés antiphlogistiques du suint.

Nous n'avons pu retrouver la dénomination populaire qui est à l'origine des noms créoles ; nous avons cependant relevé : "maladie de chèvres : oreillons" Aub-Buscher (G) Le parler de Ranrupt.

- /maladi krapó/ Maladie simulée pour échapper à une obligation. Syn. /fyèv krapó/. Ce tour créole peut être rapproché d'un emploi figuré populaire à date ancienne du mot "crapaud":

FEW.XVI.363, a: "Crapaud : "personne pleine de mauvaise volonté" (fam.inj. OudC 1640-Widerh 1675)".

- /malakòf/ Espèce de crinoline, ample jupe autrefois portée sur un jupon bouffant. Cf. Vieille chanson : "Adèle, ma sèr, à cause ti mette Malakoff bambou. Viens mon la case ma donne à toué Malakoff cinq piasses" (Adèle, ma chère, pourquoi mets-tu un "malakoff bambou" ; viens chez moi, je te donnerai un "malakoff" à cinq piastres) ;les brins d'écorce de bambou, rigides et élastiques, servaient sans doute à donner de l'ampleur à la jupe .

Nous n'avons pu retrouver en français le même terme ; il existe pourtant en acadien louisianais : "Malakoff : jupon bouffant, crinoline" (D).

Il faut donc supposer que des crinolines, encore en vogue jusqu'à la fin du second Empire, durent recevoir ce nom après la prise de Malakof et que le terme subsista plus longtemps outre-mer qu'en métropole.

- /malêg/ Eruption cutanée (surtout sur les jambes).

On trouve le même terme dans la zone caraïbe :
Haït. "Padon pas guéri malingue : le pardon ne guérit pas la plaie". Audain. Proverbes haïtiens, n° 461.
Mart. "Malingue : plaie importante et envenimée, ordinairement aux jambes" (D) ; E. Jourdain (op. cit.) donne, avec le même sens, "melingue" qu'elle rattache, sans préciser davantage, au français "malingre".

Cette étymologie ne paraît cependant pas recevable, car "malingre" n'offre pas, même à date ancienne, cette signification :

FEW. VI/1.124, b : "Mfr.malingre "galeux, très laid, dégoûtant" (1598 Bouchet ; Cotgr.1611)...Nfr. "qui a de la peine à recouvrer ses forces après une longue maladie, qui est souffrant, malade".

On pourrait admettre qu'un changement sémantique se soit produit en martiniquais, mais la comparaison des divers parlers cités suffit à faire écarter cette hypothèse. Nous pensons plutôt que le mot créole se rattache à des termes issus de "malandrin" :

FEW. VI.1.81, a : "Mfr. nfr. malandre "crevasse aux plis du jarret d'un cheval et d'où découle une humeur séreuse et fétide (t. de méd. vét.) " (ca 1393 ; Cresp 1616 - Oud 1660 ; seit Ac 1878)...mfr. malendre "plaie, ulcère", norm. "malandre "pustule, ulcère" (schon DT), Bray "blessure, ulcère", St-Sauveur V. malandre "amas de boutons, de gales", hag.malendre "pustules, ulcères, toutes les légères maladies de la peau"".

L'attraction paronymique (malingre) et l'affaiblissement général de l'articulation des groupes consonantiques finaux permet d'expliquer le passage à "malingue", qui peut fort bien avoir eu lieu déjà en français régional ou populaire, comme le suggère l'identité phonétique des formes créoles.

- /malgré/ Néanmoins, pourtant. /malgré i óblizé d fe:r/ "pourtant, il faut le faire"; /malgré i déba:rk/ "néanmoins on débarque".

FEW. IV. 253, a : "Mfr. malgré adv. "néanmoins, malgré cela"."

- /malis/ Méchanceté. Le mot a presque toujours en créole un sens très défavorable : /fe:r ali d la malis/ "jouer un mauvais tour (méchant)" ; /pa:r malis i vyê vèy amwê si:r ê kap/ "par méchanceté, il vient me surveiller du

haut d'un rocher (propos d'un braconnier au sujet d'un garde-forestier)"; /le mun la fé la malis avèk mwa/ "les gens ont été méchants avec moi". Il est très rare que le mot ait un sens atténué : /zòt i kas la malis/ "ils plaisantent", /fe:r la malis/ peut, par une évolution du sens, signifier parfois "se livrer à la magie" : /i koné fe:r la malis/. Plus courant : /fe:r la malis/ "coïter".

Le sens du mot s'est affaibli en français moderne, mais le créole a gardé l'emploi ancien.

FEW.VI.109, b: "Afr.malice "méchanceté, perversité du caractère, inclination à nuire, à mal faire". On le retrouve dans les parlers régionaux : "Avoir la malice avec qn ; malice prend un sens voisin du mot haine" Kervarec Le parler français de Quimper.

Les sens secondaires (pratiques magiques ou amoureuses) paraissent en rapport avec la signification qu'avait ce mot dans le vocabulaire religieux :

"Malice "le mal en général, la perdition qui en résulte (t. de religion)" (12-13 jh.) " Les documents anciens prouvent d'ailleurs que /fe:r malis/ "coïter" est ancien en créole (la même expression existe en mauricien) :

1740 "Il n'y a pas jusqu'à des enfants de sept ou huit ans qu'on attrape fesant ce qu'ils appele malice" Lettre de 1740, Recueil trimestriel, 1938, p. 257.

- /malisyé/ Méchant (adj.).L'emploi de ce terme est à rapprocher de celui du précédent. Alors qu'en français standard contemporain, "malicieux" signifie narquois, espiègle, spirituel" (DFC), /malisyé/ a toujours le sens de "méchant". /ê mun malisyé/ "un homme que sa méchanceté rend redoutable".

FEW. VI/I.113, a: "Afr. malicius adj. "perfide, plein de méchanceté"; mfr. nfr. malicieux (Est 1538- Ac 1935, auch JLemaire ; D'Urfé ; TristanH Molière, Lar 1931; "peu usité ou même inusité en parlant de personnes" Lach.)...Voltaire (1760)"...On ajoute que vous êtes malicieux, et cela me fâche, car je suis bonhomme"."

- /malpa:rlé/ Médire; /i fó pa malpa:rl demun/ "il faut éviter les médisances". Parler grossièrement à qn : /ê zâfâ la kaz i malpa:rl sô papa !/ "un enfant de la maison manque de respect en paroles à son père !"

"Malpalant" a, en Martinique, un sens très proche : Mart. "Malpalant : médisant" (D) (J)

Ces termes sont à rattacher au français "malparler":

FEW.VII, 612, a : "Afr. mauparler v.n. "parler mal de qn, médire...mfr. id, malparler"...Afr.malparlant adj "médisant" (13 jh.), mfr. id. (1475 ; Arch.hist.Poitou 1, 178; 1500 Gdf) verdch.mauparlant "id ; grossier, brusque"."

- /malsê/ Dangereux ; /krapó d me:^{r} lé malsê/ "le crapaud de mer est dangereux".

FEW. XI. 190, a: "Fr. malsain..."méchant" BaudSeb... nfr.malsain "dangereux, semé d'écueils (t. de marine)" (seit Trév 1721)". Comme le premier emploi est ancien (1330), et que le terme se retrouve dans le vocabulaire de la marine, on peut penser qu'il n'y a pas là un changement sémantique propre au créole, mais plutôt une survivance.

On relève en Anjou le même emploi :
Ang.V.O. "Malsain adj. dangereux".

- /ma:^{r}/ Résidu (On dit généralement /la ma:^{r}/ (maur. id.) alors qu'en français contemporain,"marc" est masculin. Cette trace du genre féminin du mot nous a incité à faire figurer le terme dans cette partie). : /la ma:^{r}/ "mélange de cire et de miel après le pressage des gaufres", /la ma:^{r}/ "déchets de manioc (dans les féculeries)" /ma:^{r}/ "résidu de la distillation du géranium" ; /ma:^{r} kafé/ "marc de café" ; le terme peut désigner n'importe quel résidu. Cf. Seych. /ma:^{r} kóko/ "reste de la pulpe après extraction du lait de la noix de coco".

FEW.XVI. 530, b : "Mfr. marc m. "résidu de fruits pressurés"...mfr. nfr. marc (seit Est 1538)...Nfr. mare de mouches f. "ce qui reste dans les sacs après que la cire a été extraite avec la presse" (SavBr 1723-Rich 1759)...Nfr. mare f. "résidu du café" Flick 1802, marc m. (seit Ac 1798)".

On voit par là qu'au XVIIIe siècle le genre du mot n'est pas nettement déterminé, ce qui explique peut-être le tour créole /la ma:^{r}/. Il est certain qu'en français comme en créole, l'influence analogique de "mare" a dû s'exercer.

- /ma:^{r}gòt/ Marcotte. /ma:^{r}gòt létsi/ "marcotte de letchi" (à distinguer de /létsi ma:^{r}gòt/ "letchi obtenu par marcottage"); /ma:^{r}gòt vani/ "marcotte de vanillier". Cf /ma:^{r}gòt/ Néol. cr.

/ma:^{r}gòt/ n'est sans doute pas, comme on pourrait le croire, une déformation créole de "marcotte". En effet, si "marcotte" est attesté à date plus ancienne au sens de "sarment de vigne qui sert à provigner", le mot, à sa première attestation au sens de "branche d'arbre fruitier tenant à la plante et couchée en terre afin qu'elle produise des racines", a la forme "margotte" (Olivier de Serres). Cf. FEW.VI/I.316 ; toute l'aire linguistique des parlers de l'Ouest l'offre d'ailleurs : "pik. norm. bess. Tinch. hag. Jers. Vendôme, Varennes margotte" (ibid.)

- /ma:^{r}may/ Enfant, adolescent ou adolescente$_{r}$ (souvent on précise l'âge par un déterminant : /ma:^{r}may dé zâ/ "enfant de deux ans"; /ma:^{r}may sóvé/ "enfant déjà fort 18 mois)"; /ma:^{r}may lékòl/ "enfant d'âge scolaire" ; un adolescent de 17 ou 18 ans peut encore être nommé /ma:^{r}may/. Ainsi s'explique l'emploi du terme au sens de "celui (ou celle) avec qui on a une amourette" /mô ma:^{r}may/ "ma petite amie" (usité surtout pour une jeune fille). Le terme peut également être utilisé comme synonyme de /zâfâ/, mais il n'a jamais comme en français populaire contemporain un sens collectif. La mère de famille qui veut parler de l'ensemble de ses enfants (sa$_{r}$"marmaille" en français familier) dira /mô bân ma:^{r}may/ en antéposant l'indice de pluralité. /ma:^{r}may/ peut également signifier "les gars, les amis" surtout dans une apostrophe : /ékut azòt ma:^{r}may/.

1811 "J'ai commencé avec quatre noirs et les marmailles à planter..." Lescouble 1.10.1811. (L'emploi du pluriel est à noter.)

Maur. /ma:^{r}may/ "enfant" ; seych. id.

On retrouve le mot dans le créole martiniquais :
Mart. "an ti mamaille : petit enfant" (J) ; "manmaille enfant (individu à l'âge de l'enfance, un enfant) ; /ti manmaille la faite sans lanmou/ "cet enfant a été fait sans amour, c'est-à-dire il est très laid" (D).

L'emploi de "marmaille" pour désigner un seul individu (enfant) est bien attesté à date ancienne, dans le Nord et à l'Ouest :

FEW. VI.1.357, b: "Mfr.marmaille f. "petit garçon" (1560, Viret, Cuisine papale 74, saint. id (18 jh.);... Chefb. marmaillon "tout petit enfant"...nam. marâye "enfant", Fosse n. "marmot", Mon maraille "petit polisson" Dl, "personne jeune, sans expérience, marmot"..."

Le mot a sans doute pris en créole des sens secondaires que ne paraissent d'ailleurs pas connaître les autres créoles de l'Océan Indien (ainsi "jeune amie de coeur"; en maur. comme en rod. et seych. /buldu/ ou /buldó/). Cependant, la signification essentielle et première "enfant" semble remonter aux dialectes français.

- /maryé/ Se marier. /kâk li la maryé.../ "quand il s'est marié...".
Maur. rod. seych. id.
De même en Martinique : "mayé : se marier" (J)

FEW. VI.I.348 : "Afr.mfr. marier v.n. "se marier" (Wace, Chrestien...) PtAud. Louv. id. bess. hag.marié".

Certes, la disparition du pronom dans les verbes pronominaux est normale en créole, mais il convient de noter qu'en Normandie on observe, dans ce même cas, un phénomène identique.

- /mas/ Ce qu'on peut manger, la nourriture /la mas/ (souvent employé pour désigner une nourriture médiocre et insipide).

  FEW. VI.1.455, b: "Mâche "action de mâcher" ("pop." Trév 1743-1771 seit Lar 1873); DSèvres, Chefb, Vienne, kan. être en mâche "être de bon appétit"."

- /masikrȍk/ dans l'expression /â masikrȍk/ à propos d'une toupie mal équilibrée, qui tourne mal. (St Joseph, Le Tampon, Saint Louis, Rivière St Louis ; cette aire d'emploi peut être considérée comme un indice d'origine dialectale possible, car il s'agit de zones à fort peuplement blanc).

  Il peut s'agir de la déformation de "machicot" :

  "Machicoter v. intr. Musiq. Remplir par des notes de fantaisie les intervalles notés...Machicot...par extens. Mauvais chantre d'église. Chanter comme un machicot. Pop. imbécile, joueur maladroit" Lar.

  Le créole pourrait donc être issu de l'emploi populaire du mot. Or, la valeur péjorative du terme est ancienne :

  "Maciquot" officier d'église inférieur aux bénéficiers, mais supérieur aux simples chantres à gages" (1931) machicot (1420), nfr. machicot (Mén 1694- Trév 1771) "mauvais chantre" (seit Boiste 1803). Machicoter "chanter un morceau de plain chant avec les enjolivements connus sous le nom de machicotage" (seit Fur 1701)".

- /masȍn/ dans le tour /â mason/ "en maçonnerie" ; parfois /ê masȍn/ "une construction en maçonnerie".

  1773 (à l'Ile de France) "un très beau puits en maçonne" Arch. maur. Petites annonces, 1773.8.

  FEW. XVI. 507, a : "Maçonne "bâtiment", "maçonnerie" (1627, Richl), Roch. id. (1780), saint. kan. id. lim.id. SeudrS. loch. centr. maçoune".

- /maté/ 1.Dresser, mettre debout : /mat ali/ "mets-le droit, debout" ; préparer (un piège) (sans doute parce que les pièges sont souvent d'un type voisin du "quatre de chiffre" et qu'il faut mettre debout les morceaux de bois); /mat ê gȍb/ "dresser un piège", d'où par ext. /mat ê tapèt/.

  2.Se dresser, se redresser. Souvent d'un individu qui se met en colère : /vi bâd, vi mat/ "tu te mets en colère, tu te dresses" (cf. fr. pop. "monter"). On use du terme également pour un outil ou un morceau de bois qui se dresse et vient frapper l'imprudent qui a marché dessus : /la pyȍs la maté kâk li la mi le pyé dsi/ "la pioche s'est dressée quand il a posé le pied dessus"; on peut en user aussi pour un morceau de bois qui saute quand on coupe une bûche à la hache /le bwa la mat ali/ "le morceau de bois est venu le frapper" (c'est vraisemblablement de tels emplois qu'est issu le sens de "frapper" pour /maté/).

On trouve dans la zone américaine :
Haît. "Mater : se cabrer (en parlant d'un cheval)"(H)
Mart. "Mater : se dresser sur ses pattes de derrière" (D)
Ac.louis."Mater : dresser, lever, tenir droit (un cheval se mate quand il se cabre".)

Les parlers français offrent :
FEW.XVI. 540, b: "Nfr. mâter "mettre debout (p.ex une barrique)" (Fur 1701- Lar 1873) PtAud. id. Louv. v.r' "se cabrer", Mée "se mettre en colère", SeudrS. "id; v.a. dresser debout (une longue pièce couchée)", kan. "dresser (qch)".

Il s'agit, à l'origine, d'un terme de marine : "Mater ce terme, en sa signification générale, signifie non seulement planter les mâts dans un vaisseau, mais il signifie encore mettre quelque chose sur le bord comme un muid, une barrique qu'on met débout sur ses fonds" Aubin (1702).

- /maté/ adj. Dressé, debout, qui domine : /pitô lété maté/ "le piton était dressé (au-dessus de nous)". Peut qualifier un homme grand et robuste /li lé maté/ "c'est un grand gaillard" (cf. supra).

- /matrap/ Piège. Souvent ce terme est utilisé pour les instruments qui permettent de prendre de petits crustacés : /matrap kamarô/ "piège pour les"camarons"(palaemon ornatus)"; /matrap sevakin/ "...pour les petites crevettes"; /matrap ziraf/ "casier à crabes"; /matrap/"casier"

Seych. /ratwap/ "piège à rats".
On trouve en Martinique :
Mart. "Zattrape : piège à animaux" (D) (J)
On peut noter aussi acad. "atrap :casier à homards" G. Massignon, op. cit.

Dans cette région, le Père Labat use très naturellement du terme :
1724 "Ils ont soin de tendre leurs attrapes..!"(pièges à rats) 1.238.

Le mot qui ne figure pas dans le DFC, est donné comme peu usité par le Lar.
Dans les dialectes de l'Ouest, il est particulièrement bien attesté :
FEW. XVII, 356 : "Fr. attrape f. "piège pour prendre les animaux" (seit 14 jh.) nam. id., rouchi, Nord, pik. atrape, art. Dém. havr. saint. kan. centr.louh.attrape".

L'initiale vocalique du terme explique la divergence des prosthèses consonantiques (Réun. /matrap/ attraction paronymique:"m'attrape", "un attrape". Seych. /ratwap/, étymologie populaire car il s'agit d'un piège à rats).

- /matye:^{r}/ Pus.
Maur. rod. seych. /matye:^{r}/, /lamatye:^{r}/ id.

FEW. VI.1.482, a : "Mfr.nfr. matière "le pus qui sort d'une plaie" (Paré ; Cresp. 1616, sub sp. materia ; Wid 1669 - Ac 1878 ; "peu usité" Flick 1802)".

Le terme qui est toujours en usage dans l'Ouest (Normandie en particulier) ne figure plus dans le Lar., sauf sous la mention "matière purulente". Les créoles de l'Océan Indien l'ont conservé (de même que le français du Canada. FEW. ibidem).

- /mayé/ Se prendre dans. /la ko:^{r}d la mayé avèk ê bwa/ " la corde s'est prise dans un morceau de bois"; /bân mutô i ariv a mayé a trave:^{r} tu sa bwa la/ "les moutons arrivent à se prendre dans tous ces fourrés".
Tours fréquents : /mayé/ "s'emmêler (d'une ligne de pêche)" ; /mayé sô pyé dâ.../ "se prendre le pied dans.." /la lâg i may/ "la langue fourche (commettre un lapsus linguae)"; /mayé avèk.../ "se disputer avec, s'empoigner" /mayé ê zê avèk/ "avoir une aventure amoureuse (m. à m. accrocher un hameçon avec)"; /mayé/ adj. "pris, enchevêtré, pris les uns dans les autres. Ex. /kan mayé/ "cannes à sucre enchevêtrées" ; /sévé mayé/ "cheveux emmêlés".

Avec le sens d'"enchevêtrer" on trouve aussi, plus rarement, /âmayé/. Maur. rod. seych. id.

L'emploi de "mailler" au sens de "se prendre" est attesté au XVIe siècle :

"Mailler : se mailler se prendre dans les mailles d'un filet..."afin que le loup s'y maille et s'y embrouille" .." Huguet.

L'FEW. ne signale que "se mailler" :
FEW. VI.1.13, b: "Se mailler "se prendre dans les mailles" (1655), ang. id.; nfr. maillé "pris dans un filet"(seit Enc 14, 220)...Afr. enmailler "prendre dans un filet" (ca 1150)...s'emmailler "se réunir maille à maille, s'enchevêtrer"."

- /maziné/ Réfléchir. /mi mazin/ "je réfléchis (par ex. je pèse le pour et le contre avant de décider ; syn. /mi kalkil/)' ; penser à : /mwê la mazin au/ "j'ai pensé à vous".

Le sens de /maziné/ est donc assez nettement différent de celui du français "imaginer" (qui pourrait plutôt être rendu par /figiré/). Il paraît proche de celui qu'a pu avoir ce verbe à date ancienne :

FEW.IV. 563, a : "Fr. Imaginer v.a. considérer, examiner ; percevoir (par les sens)"Froiss.v.n. "réfléchir" (Froiss-Comm, Li ; Mich 1466); v.a. "prendre connaissance de qch, s'en faire une image nette" (Froiss - 1573...).

- /mazinasyô/ Idée. (cf. supra /maziné/).

FEW. IV. 564, a: "imagination "réflexion" (Froiss 12, 60 ; Chastell ; Mich 1466); ymagination "idée"...".

- /mâs/ (/la mâs/).1.Partie d'un instrument ou d'un objet qui permet de le tenir à la main : /la mâs kutò/ "le manche du couteau", /la mâs panyé/ "l'anse du panier", /la mâs pyòs/ "le manche de la houe" ; le mot peut également désigner "l'anse d'une tasse", "la petite fourche à l'aide de laquelle les enfants guident leur cerceau"... /mâs pyòs/ "andouille (manche de pioche)".

2. Manche (d'un vêtement) ; parfois, par plaisanterie, "jambe (du pantalon)" : /kilòt grâ mâs/ "pantalon long".

Maur. rod. seych. id. /vèramâs/ "verre à anse" (rod.) /la mâs tas/ "l'anse de tasse (seych.); à Maurice /pâtalô mâs lôg/ par plaisanterie, le "pantalon des Musulmanes", plus habituellement dit /pâdjabi/.

On peut penser que le créole dit /la mâs/ plutôt que /le mâs/ parce que l'un des deux termes français est féminin et que le genre de ce dernier a été étendu à l'autre. En fait, /mâs/ au sens de "partie d'un objet par laquelle on le prend" est beaucoup plus courant, et l'inverse aurait été au moins aussi vraisemblable. On peut penser qu'en fait les deux termes pouvaient être féminins dans le parler des premiers colons ; le mauricien confirme cette hypothèse (/la mâs/ également) et l'on constate que, dans le Nord et l'Ouest de la France, "manche" est souvent féminin :

FEW.VI.225, b: "Afr.mfr. manche f. "partie d'un instrument, surtout d'un outil, pour le tenir à la main" (AdHale, Bartsch ; 1463-1586, Li, Hav) ; Charl. mas, Mons manse (rare), Soign.MonsH.AthH.TournH.Nord id... pik.manche, Jouanc.PasC.boul.Somme, Dém.Manche, Oise, Seine id."

On peut donc admettre que l'article féminin de /la mâs/ (sens n° 1) constitue une survivance dialectale.

- /mâsôzri/ Mensonge (rare).

FEW.VI.1.737, b : "Mfr. mensongerie f. "mensonge" (1515).

- /mâtri/ Mensonge. Comme le précédent souvent employé dans le tour /ramas mâtri/ "mentir" ; syn. /a:^{r}mas mâtri/, /ramas mâsôzri/, /a:^{r}mas mâte:^{r}/; /i ramas ê pé mâtri/ "il ment un peu, il est un peu menteur".

Cette expression est ancienne :
1756 "A dit que ceux qui nous ont dit cela ont ramassé menteries " Arch. réun. C° 1035, 15.10.1756 (réponse de l'esclave Marie).

Les autres créoles de l'Océan Indien ne paraissent pas connaître le même tour : maur. seych. /mâti/ "mensonge" ; /kòz mâti/ "mentir".

FEW.VI.1.745, a : "Fr.menterie "mensonge" (1214 -17jh.) ..mfr.mentrie...nfr. "mensonge léger, pardonnable"... pik.menterie, PCal.boul. Ard. Somme, Oise,havr.Louv... "mensonge"...bmanc.pl. mâtri, hmanc.menteries...".

La plupart du temps, les parlers de l'Ouest, qui usent tous du terme, lui ont conservé son sens ancien ("mensonge"), sans l'atténuation qu'offre le français moderne. Remarquons également son emploi fréquent au pluriel, que le créole a conservé, sinon morphologiquement, du moins sémantiquement ("ramasser des menteries").

- /médsin/ Remède. Le terme ne s'emploie guère que pour les remèdes de bonne femme ; on n'en use jamais pour désigner un médicament moderne qu'on .nommera d'un mot plus récemment introduit /remèd/, /médikamâ/. Les autres parlers de l'Océan Indien ont conservé, seul, le terme ancien : maur. /méksin/ id ; seych. /médsin/.

1799 "Ayant dit à Pierre qu'il avait la chaude pisse, celui ci lui a donné du bois amère en lui disant que c'était une médecine" Arch. Réun. Interr. de l'esclave Jacoto ; L 450, brumaire an VIII.

- /mégó/, /magó/ Marque faite sur la toupie par l'impact de la "pointe de fer" /nay/ d'une autre toupie ; /mèt mégó/ "atteindre la toupie de l'adversaire et la marquer".

L'alternance vocalique donne à penser qu'on est en présence d'une attraction paronymique ("mégot"); le terme créole est vraisemblablement d'origine dialectale et paraît se rattacher à "makk-" :

FEW.VI.66 "Argonne maquée "gros coup"...Giv.make "coup reçu ; marque d'un choc sur le corps", Mouscron "coup", boul. maque "violent coup de poing", mouz. "id ; bosse", Guign. "coup sans meurtrissure"...Monthermé, Sedan, Carignan, Florenc.make "coup que l'on se donne contre la tête" gaum. "coup violent"...".

- /mèm/ Ce terme est beaucoup plus employé en créole qu'en français ; A. Billiard le remarquait déjà au début du XIXe siècle :

"Le mot même revient à chaque instant dans la conversation des créoles, il donne plus de force à ce qu'ils affirment : "comme çà même" est leur expression favorite; elle ne veut pas dire précisément comme cela. Elle n'est pas aisée à traduire ; elle signifie peut-être, indifféremment, je ne sais pas trop pourquoi. Vous rencontrez quelqu'un sur votre chemin, vous lui demandez comment il se trouve là, il vous répond qu'il y est venu comme çà même. Ces mots ont dû charme et de la naïveté pour celui qui n'y est pas accoutumé" VCO, p. 444 (1817).

Outre les sens qui sont ceux du français "même" (Ex. /u mèm/ "toi-même" ; /mwê la gay le mèm/ "j'ai trouvé le même"), le terme est utilisé, comme le souligne très justement A. Billiard, pour marquer l'intensité d'une action, ou le haut degré : /li lé bèl mêm/ "il est bien gros" ; /u lé kuyô mèm/ "tu es complètement idiot" ; /na lôtâ mèm/ "il y a bien longtemps"; /zòt la travay mèm/ "ils ont travaillé dur". Cet emploi paraît lié à l'usage du terme dans les réponses : /zòt la travayé ?/ "ils ont travaillé ?" (avec une nuance de suspicion); /zòt la travayé mèm/ "ils ont bien travaillé" ; /vi sava laba tu lé zu:r ?/ "vous y allez tous les jours ?" /tu lé zu:r mèm/ "tous les jours oui ! ". Cette valeur de renforcement est, comme on le voit, beaucoup plus nette qu'en français contemporain.

D'une façon un peu différente, /mèm/ peut servir à désigner une chose parmi d'autres voisines ou proches : /ê be:rlyé/ "un camion", /ê be:rlyé be:rlyé mèm/ "un camion Berliet" (précisément de marque Berliet); /sa mèm/ peut signifier, soit "cela même", soit "oui, exactement, justement" (syn. /sa mèm mèm/. /kòm sa mèm/ a conservé le sens que signalait déjà A. Billiard. Souvent, on use de ce tour pour éviter une explication : /akòz u la fé sé ? - kòm sa mèm/ "pourquoi as-tu fait çà ? - Comme çà (= parce que !)". Il peut également marquer un refus désapprobateur, un désir de ne pas s'expliquer davantage (surtout sur le compte de quelqu'un) : /ê bug kòm sa mèm/ "un drôle de bonhomme (en laissant entendre qu'il y aurait beaucoup à dire !)".

Tous ces emplois existaient déjà au début du XVIIIe siècle. A. Billiard nous en donne des exemples que confirment les documents anciens :

1. Intensité, haut degré.

1817 "Es-tu content Zéphyr ? - Oh oui ! Content, content même" VCO, p. 251.

2. Précisément, justement.

1817 " "Et votre petit noir, comment le nourrissez-vous ? - Oh petit noir mange patates même...Et qui est-ce qui travaille votre champ de patates ? - Petit noir même". ibid. p. 444 (Conversation de l'auteur avec un "petit blanc des hauts"; cf. Documents cités en annexe).

3. / kòm sa mèm/.

1799 "Interrogé s'il connaît le nommé Jacoto, a répondu qu'il le connaît comme çà même." Arch. réun. L 450 (=vaguement, comme çà...).

"Ils ne faisaient rien ; ils étaient là comme çà même" (à propos du comportement d'esclaves noirs ; réponse d'un esclave. ibid.

1817 "Et vous que faites vous ? - Moi, Monsieur, moi reste là comme çà même" (=comme çà, sans faire grand chose). VCO, p. 444.

1828 "Pourquoi avez-vous accusé X. d'avoir mis le feu ? Réponse : comme çà même" (=comme çà, je ne sais pas). Arch. réun. Affaire Joseph. Incendie 1828.

On relève à l'Ile Maurice des emplois exactement semblables de /mèm/ :

I. Intensif. /li malad mèm/ "il est bien malade". /tyêbó mèm/ "tiens bon".

2. Précisément /sa mèm/ id.

3. /kòm sa mèm/ id. Baissac constatait déjà en 1880 : "Comme çà même. C'est là un des idiotismes qui frappe le plus l'étranger. Cette locution d'un emploi très fréquent est l'équivalent de vingt expressions françaises ; elle traduirait : ni bien, ni mal, sans propos délibéré, je ne sais trop pourquoi, à la bonne franquette et bien d'autres". p. 71.

On constate aux Antilles des faits voisins :

"même" sert souvent à l'expression du haut degré :

Mart. "Meinme vraiment i bon meinme : il est vraiment bon" (D).

Haït. "Li malad même : il est très malade" (F)

E. Jourdain, d'autre part, relevant l'emploi en créole des Mascareignes des tours "çà même" et "comme çà même", et en soulignant la fréquence, ajoute : "la remarque vaut également pour la Martinique et la Guadeloupe, l'expression a passé du créole dans le français des Antilles et y est très fréquemment employée" (Du français aux parlers créoles, p. 112).

La valeur et l'emploi de "même" sont exactement identiques dans tous les parlers et il faut bien supposer qu'il s'agit là d'un fait dialectal ou populaire que nous n'avons pu retrouver dans les parlers français.

- /me:^{r}/ (/le me:^{r}/) Celui qui, aux divers jeux de cache-cache, doit chercher ou poursuivre les autres. (en maur. on le nomme /ga:^{r}dyê/). /me:^{r}/ est considéré comme un terme d'origine malgache par le "Rideau de cannes" (art. cit. mai-juil. 1963, p. 28) : "MER (au jeu de cache-cache) : de Mery qui se cache". (Il est à noter qu'on désigne ainsi, non celui qui se cache, mais celui qui cherche ceux qui sont cachés !) Cette hypothèse n'a pas manqué de nous surprendre car, au cours de notre enfance, dans la région de Lyon, nous avions toujours usé de ce même terme dans le même sens. Il s'agit, en fait, d'un mot populaire, d'ailleurs facile à retrouver :

FEW.VI.469, a : "Lang.maire "celle qui préside au jeu" RLR 15, 278; npr. faire la maire "tenir sur son giron la tête de celui qui donne la main, au jeu de la main chaude" Nant. jeu de la mèr au pot "jeu d'enfants".

Quoique le mot se retrouve certainement dans bien d'autres régions (nos propres souvenirs nous le montrent), ces attestations suffisent à établir l'origine du cr. /me:^{r}/. Nous pensons d'ailleurs qu'il serait préférable de rattacher le terme, non à "mater" comme le propose l'FEW, mais à "major".

- /me:r.../ Suivi d'un nom d'espèce animale, ce terme sert à désigner une femme qui a ou qui a eu des petits /ê me:r pul/ , /ê me:r lapê/.

  FEW. VI. 472, b : "Afr. mère "femelle d'un animal qui a des petits"...mfr.id (1569) nfr. mère...ang. mère vache "vache à lait", hmanc. mèr'lapine, Cum. mère lapin ...Chantelle mer pul "poule mère"...Nfr. mère (abeille) "reine des abeilles" (seit 1751...)nant.ang.mère abeille".

- /mê/ Serre ; seulement dans l'expression /dâ la mê ko:rbó/ "dans la serre du corbeau (dans une situation d'où l'on ne peut sortir)".

  Il ne s'agit pas d'une impropriété, mais d'un terme de fauconnerie : FEW.VI.285, a : "Pied des oiseaux de fauconnerie "(seit Jodelle). Lar id.

- /mê/ dans le tour /dòn la mê/ "aider", /i dòn la mê pu ral piròg/ "on aide à tirer la barque à terre" Seych. id. L'expression est courante en français populaire.

  FEW. VI. 286, a : "Donner la main à qn "aider qn (dans quelque affaire)"(Oud 1640-Ac 1935)". (Ce tour n'est pas signalé dans le DFC ni dans Lar).
  Mentionnons en outre :
  Ang.V.O. "donner la main : aider".

- /mê fo:rt/ dans /ròd la mê fo:rt/ "chercher du secours, de l'aide" ; /mi sava ròd la mê fo:rt/ "je vais chercher de l'aide".

  FEW.VI. 285, b : "Mfr.nfr. main forte "assistance qu'on donne à qn pour exécuter qch" (seit Froiss, Lac)".

- /mê lôg/ Chapardeur.
  On retrouve le terme en mauricien : /fó pa nu la mê lôg/ "il ne faut pas voler, chaparder", comme en seychellois : /na la mê lôg/ "il chaparde".

  Il s'agit donc d'un tour ancien. Le créole martiniquais en use : "ni la main longue : être chapardeur". Il s'agit vraisemblablement d'une expression française populaire ; nous n'avons pu la retrouver. Les dictionnaires ne donnent pas à "avoir les mains longues" d'autre sens qu'"avoir une grande influence" Lar.

- /mi/ Moëlle, partie intérieure de la tige d'un végétal. /la mi sóka/ "l'intérieur de la hampe florale d'aloès", /la mi kade:r/id. /la mi lalwès/ id ; quand on veut utiliser ces hampes pour en faire des canalisations d'arrivée d'eau, "il faut en retirer la moëlle" /i fó ti:r la mi/.

  "Mie" désigne en français la partie intérieure molle du pain, mais on constate qu'en ancien fr. il a pu avoir un sens plus étendu :

FEW.VI.2.69, a : "Fr.mie "partie molle du pain" (seit ca 1220)...afr.mie "partie intérieure (d'un poisson)" "Renart, TilLex); "morceau quelconque"."

Il pourrait donc s'agir ici d'une survivance dialectale.

- /miské/ Mesure de capacité (pour le rhum); elle équivaut à deux décilitres (c'est-à-dire l'équivalent de ce qu'on nomme /ka:^{r}/; /ê miské d ròm/ = /ê ka:^{r} d ròm/. Moins courant que /ka:^{r}/, le mot est, cependant, toujours en usage dans le Sud et le Sud-Est de l'île (Les Lianes, Plaine des Grègues, Langevin...) / dmi miské/ "un décilitre (= /ê dmi ka:^{r}/)".

Les premières attestations remontent au milieu du XIXe siècle ; on le rencontre dans les récits de L. Héry : "Nous y boire ein misquet de rhum" Didier Maillot ; in Héry (1856) (cf. Documents).

Les autres parlers de l'Océan Indien ne semblent pas le connaître.

Comme le /miské/ est à peu près l'équivalent d'un quart de litre, (en réalité, un cinquième seulement, mais l'usage que fait le créole du mot "quart" prouve que la légère différence peut être négligée), on peut penser qu'il s'agit d'une déformation de "demi-setier" :

FEW.XI.558, b: "Fr. sextier "mesure de capacité surtout pour le vin" (Chrestien...) setier...stier...Mfr. demy sestier "moitié d'un setier" (1530, Palsgr.269)... demi stier (Rich 1680-1759); Paris demi setier "1/4 de litre (de vin)"...Moselle mistyœ "1/4 de l.", saun. mistsi".

On voit, par ces dernières attestations, que la déformation du terme n'est peut-être pas proprement créole.

- /misèl mórê/ Homme très habile, qui sait tout faire. (Il s'agit vraisemblablement d'un nom de personne : Michel Morin ou Maurin) /ê misèl mórê/.

Il est curieux de constater que l'expression se retrouve dans la zone caraïbe :
Mart. "Michel Morin (cé an --):(c'est un Michel Morin): c'est un homme adroit en tout" (D) ; "cé an Michel Morin" (J). L'auteur ajoute en note : "=un homme adroit en tout; l'expression existe aussi en Haïti, mais nous n'avons pu en déceler l'origine" (p.125). Guadeloupéen id.

La présence du même tour, avec le même sens, dans des créoles différents, permet de supposer une origine dialectale. Nous n'avons pu la retrouver ; il ne serait cependant pas étonnant qu'il s'agisse d'une locution normande, car ce nom est très courant dans cette région.

- /mize:^{r}/ adj. Malheureux, pauvre. /lôtâ demun lété pli mize:^{r}/ "autrefois les gens étaient plus malheureux"; /mwê lé mize:^{r}/ "je suis pauvre".
  Maur. rod. seych. id.

  FEW.VI.2.169, b: "Mfr.misère adj. "malheureux" (16 jh.) nfr. "qui est dans la misère" (fam Lar 1963), Nivelles misère "pitoux"...pik.misère adj. "misérable, malheureux" ...PtAud. "chétif (d'un animal)" neuch. "misérable, pauvre"."

  Le terme est donc attesté à date ancienne et en français populaire ; il est d'autre part intéressant de constater qu'il est toujours en usage dans certaines régions de Picardie et de Normandie.

- /mize:^{r}/ dans le tour /pas la mize:^{r}/ "avoir des difficultés à ..."; /nu la pas la mize:^{r} pu:^{r} fe:^{r} sa/ "nous avons eu beaucoup de mal pour faire çà".
  Maur. /pas mize:^{r}/ "avoir du mal, souffrir (pour atteindre un but)"; cf. Baissac : "li fère moi passe la misère : il m'en fait voir de grises" (p.179).(1880).

  L'haïtien use également du tour :
  Haït. "Li faire m'passer misère : il me fait des misères, me fait souffrir" (F).

  On peut le mettre en rapport avec divers emplois populaires ou dialectaux de "misère" :

  FEW.VI.169, a: "Gondc.mizer "misère; écrouelles; grande difficulté", StPol mizer "misère, peine,difficulté" ...Pléch.id. bmanc mizer "misère, peine", hmanc.misère "misère, difficulté pour accomplir une tâche ; tracasserie" Aiript vœr dɔ la mizérɔ "être misérable, être souffrant, éprouver des difficultés dans l'accomplissement d'un projet", saint.misère "travail pénible"."

- /mizik la bus/, /mizik la gèl/ Harmonica.
  Dans tout l'Ouest de la France (Normandie, Maine, Poitou, Saintonge),"musique" désigne tout instrument de musique. On peut signaler "musique à bouche" lui-même :

  FEW.VI.3.264, b: "Canada musique-à-bouche "harmonica" Clapin, Suisse id. Zm". (Nous avons pu constater qu'on désigne ainsi l'harmonica en Haute-Savoie).

- /mòk/ Récipient métallique ; sert d'unité de mesure (/ê mòk goyavyé/ "une boîte de goyaves" ; la /mòk/ est souvent une boîte de conserve vide); /vir la mòk/ "changer d'opinion au gré des circonstances (cf. tourner la veste)".
  Maur. /mòk/id ; seych./mòk/ "gobelet".

  On trouve dans la zone américaine :
  Mart. "Moque : gamelle à étage dans laquelle les ouvriers apportent leur nourriture sur le chantier" (D)
  Ac.louis. "Moque : calice, gobelet, verre à boire" (D).

Ces termes sont à mettre en rapport avec "moque" qui peut désigner divers récipients et mesures de terre ou de métal. L'FEW présente le mot sous "mokke" (XVI.563), mais également sous "môg" (XX.14;termes d'origine bretonne ; l'étymologie est contestable, car môg signifie "feu" et il est difficile d'admettre que "Moque : tasse cylindrique à anse, en grosse poterie vernissée allant au feu (Nantes)" soit à séparer des mots se rattachant à "mokke: cruche"; la moque ne paraît jamais servir à autre chose qu'à boire ou à mesurer). "Moque" offre, dans les parlers de l'Ouest, qui sont les seuls à user du terme, les mêmes sens qu'en créole :

FEW.XVI.563, b: "Boul.mock "pot pour la boisson à bord du bateau" D, norm. moque "tasse sans anse servant à boire"...Vire "tasse à cidre (1/2 litre)"...Avranches "mesure d'une tasse, pour le cidre"...IlleV. "tasse, mesure pour les boissons (1/2 litre)...nfr.moque "vase en fer blanc pour mesurer certaines denrées" (seit Boiste 1803)".

- /móné/ Argent, richesse. /ê móné/ "de l'argent".
Maur. /lamóné/ "argent, richesse"; seych. /lamonê/.

FEW.VI.3.75, a: "Afr.menaie "richesse" Charroi, fr. monnoie "argent" (1130-13 jh.) afr.monoie (Chrestien-13 jh.)...nfr.avoir bien de la monnoie "avoir beaucoup d'argent" (Fur 1690-Trév 1771)".

- /mo:^{r}/ dans le tour /la bòn mo:^{r}/ "mort naturelle toujours accompagnée des sacrements chrétiens ; syn. /mo:^{r} zézi/; /mo:^{r} bô dyé/".

FEW.VI.3.141, b: "Bonne mort "mort au milieu des sentiments religieux" (Pom 1671-1715 ; Rob 1959)".

Certes le créole entend par /bòn mo:^{r}/ une mort naturelle (par opposition à une mort accidentelle), mais les synonymes montrent bien que l'idée religieuse reste essentielle.

- /mo:^{r}gad/ Seiche.
Maur. rod. /mo:^{r}gat/mu:^{r}gat/ id ; aux Seychelles, la seiche est dite /urit vòv/.

/mo:^{r}gad/ est à rattacher aux noms de la "sépia officinalis" sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique :

FEW.XX.14, a:"Bret.morgat seiche. Mfr.morgade f. "sepia officinalis" (Bretagne 1499), margade (hap.15 jh.) margatte (Nantes 1591), bretfr.morgatte (1752), Manche margade, mal. margate, CôtesN. margatte, Grandville, Noirmoutiers margade, Arcachon morgate".

- /mo:^{r}gron'é/ Grommeler.
L'FEW relève le terme créole sous "grundire" IV.292,b: "Kréol.morgrogner, maugréer (Mascareignes, R 20,254) en

le rapprochant de termes voisins :"Mfr.engroin "mauvaise humeur, dépit" (Rab; Cotg 1611);malengroin, pik. id, Rethel malengrogne "qui marque son mécontentement en murmurant"...mfr.malengroigner "de mauvaise humeur" Oud 1660...bmanc zagrone "grogner en dessous".

Il n'est cependant pas impossible que /mo:rgron'é/ se rattache à "maugréer" qui présente des formes régionales très proches et dont l'aire d'emploi est satisfaisante dans notre perspective :

FEW.IV.252, b: "Maugréer "exhaler sa mauvaise humeur, jurer, pester" (seit 1279); mfr.malgroyer...StPol s'mǫ̆grę̆ę̆, ang.maugrener "ne pas se plaire"." "Maugrener" en angevin, a un sens un peu différent, mais, pour ce même verbe,V.O. donnent une signification plus proche de celle du créole :
Ang. "maugrener : maugréer".

L'attraction paronymique (grogner) pourrait expliquer le changement phonétique.

- /mulé/ Moudre /grâ mun i mul mai/ "Dieu moud son maïs (=il tonne ,par allusion au bruit que fait,quand on moud le maïs,le "moulin à maïs en pierre" /mulê mai rò/)".

On trouve le même verbe dans la zone américaine :
Haït. "moulin : moudre" (F) : "mulê.v. «grind" (H).
Mart. "mouler : moudre (le café)" (D)
Ac.louis. "mouler : moudre"

On peut en conclure que les créoles ont conservé le verbe "mouler", bien attesté au XVIe siècle ("Mouler : broyer" Huguet) et qui a subsisté dans certains dialectes, en particulier dans le Nord et l'Ouest :

FEW.VI.3.30, b: "Afr.moloir "moudre" GlDouai -Mfr. molir (Amiens 1448)...pik.meuler, art.mouler, SeineI.id. bnorm.moler, Mayenne mouler, poit. id...ang.mouler".

- /mulé/ Avoir peur, être lâche. /le bug la mulé/ "l'homme a eu peur"; (un "peureux" est dit /mule:r/ cf.néol.cr.) Le verbe est parfois pourvu d'un complément par plaisanterie : /mwê la mul kan/ "j'ai eu peur" (jeu de mots avec /mulé/"moudre" ; j'ai moulu des cannes.) /mi mul pwav/ "j'ai peur".

On a voulu voir dans /mulé/ une forme dérivée du malgache "Moly : craindre, reculer" (Rideau de cannes, art.cit. n° 2); ce terme nous paraît suspect tant sur le plan phonétique que sémantique.

Nous pensons qu'en réalité l'étymon de /mulé/ est français, mais qu'il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, du verbe précédemment cité. Le jeu de mots (type /mi mul kan/ a été rendu possible, d'une part, par une image,comparable à d'autres que connaît le français populaire ("serrer les fesses"), d'autre part, grâce à

l'existence de deux verbes homonymes "mouler" (molere) et "mouler" (mollis) :

FEW.VI.3.53, a: "nfr.moler "faire vent arrière" (Fur 1690- Lar 1949), Macon mouler "lâcher doucement, diminuer de qualité, d'intensité", Waadt moulá "faiblir, céder, quitter la partie en laissant son enjeu" gruy.molá "baisser pavillon, se gêner", sav. moulâ "céder, capon-ner"...".

- /muliné/ Moudre (moulin à maïs).

Au sens de "moudre", mouliner est considéré comme vieux,en français contemporain (Lar) :

FEW.VI.3.40, b: "Nfr.mouliner "triturer, broyer" (Cotgr.1611 ; Oud 1660)...hmanc. "moudre (des pommes, du café)"...".

- /mun/môd/ 1./le mun/"les gens (collectif)"; /le mun lé mésâ/ "les gens sont méchants"; /na ê bô pé d mun/ "il y a beaucoup de monde" ; on dit également /demun/ "les gens, certaines personnes"; /demun lé kiryé/ "les gens sont curieux"; /demun i vyê âko:r/ "il y a encore des gens qui viennent" ; parfois /mun/ est employé seul : /mun i po:rt pi be:rtèl zo:rdi/ "on ne porte plus le "bretelle" (sorte de sac à dos) aujourd'hui".

2. /mun/ "Individu, homme" ; /nana ê mun ó baró/ "il y a quelqu'un au portail"; /ê vyé mun/ "un vieillard"; /ê mun byê brê/ "un homme très noir"; /sa mun du/ "d'où vient cet homme ?" (Cilaos), /demun/ "quelqu'un".

3. Le terme apparaît dans de nombreuses expressions "beaucoup de gens" : /ê bô pé d mun/; /plê d mun/, /ê paké d mun/, /ê ta d mun/, /ê takô d mun/.../tu l mun/ "tout le monde, tous", /grâ mun/ "vieillard", on dit parfois /vyé grâ mun/ id ; /remèd grâ mun/ "remède de bonne femme".

Nous avons cité dans tous les cas la forme /mun/. C'est la plus courante, mais dans certaines zones de l'île,/môd/ est bien attesté; ainsi, par exemple, à la Plaine des Cafres (Notre-Dame de la Paix), nous avons entendu plusieurs témoins user constamment de /môd/.Cette variante, plus rare, paraît localisée dans les régions hautes de la Réunion où se maintiennent, plus vivaces, des formes de français régional.

Cet emploi de /mun/ est ancien comme le montrent les documents et la comparaison des créoles :

1799 "Jean Couzan, grand monde qui connait le sort" Arch.réun. L. 450, an VIII. ("qui connaît le sort" signifie ici : capable de se livrer à des pratiques magi-ques).

Maur. /dimun/ "du monde, quelqu'un"; /èn dimun/ "un individu"; /èn grâ dimun/, /èn vyé dimun/ "un vieillard". Rod. id.

Seych. /tu dimun/ "tout le monde, chacun", /dimun/ "les gens", /dimun/,comme à la Réunion, est parfois

prononcé /dimôd/; /ê bô dimôd/ "un brave homme", /dimôd fu/ "un fou".

On trouve dans les créoles de la Caraïbe :

Haït. "moun : individu, gens" (H) (F).

Mart. "Moune : (une)personne ; on; tout le monde ; grand moune : grande personne; ti moune : enfant" (D); "an moune : une personne, quelqu'un...quèque moune : une personne quelconque... moin pas save qui moune : je ne sais qui" (E.Jourdain;Du français aux parlers créoles, p. 100; "grands mounes : les adultes...vieux mounes : les vieilles gens" (J).

Nous nous sommes volontairement limités ici à quelques parlers, mais le même terme existe dans d'autres créoles. Ainsi Douglas R.Taylor, dans une étude sur le lexique du créole français de la Dominique (île située entre la Guadeloupe et la Martinique) relève l'emploi de "mun" et suggère une étymologie (1) :

"Cr mun "person,people ; human being (s) "has usually been traced to Fr.monde, with any dissimilarity of reference being attributed to the slaves' lack of interest in such matters as "world" or "society". We are sometimes invited to wonder at the quaintness of such "creolisms" as yõ ti mun "child" and yõ ghwã mun "adult" (equated with, respectively, Fr. un petit monde, un grand monde) or of the usage opposing mun "human being(s) "to bet "animals" and zõbi "demons". However, the French ancestry of mun is far from certain. True, syllable final voiced stop (or a consonant cluster containing such) following a nazalized vowel in the French model is reduced, in Creole, to homorganic nasal ; but Cr. põn "pondre", fõn "fondre"...lead us to expect Fr.monde > Cr.mõn rather than mun. And indeed, French Haïtian Creole includes both "lémôn "world" " (=lemõn in the transcription used here) and "moun "person, people, human, company" (= mun in my transcription)." (p.408). D.R.Taylor propose ensuite de voir dans le créole "mun" un emprunt ancien (* mun-thu, -dhu appartenant à "quelque langue de l'Afrique de l'Ouest" ("some W.-Afr.speech). Cette forme est postulée par l'auteur à partir de "muntu" (individu), pl. "bantu", attesté dans la plupart des langues bantoues).

Qu'on nous pardonne de nous attarder quelque peu sur ce cas, mais il nous paraît important, moins en lui-même que par le problème méthodologique qu'il permet de soulever (2).

1) Douglas Rae Taylor. "Remarks on the lexicon of Dominican French Creole" in Romance Philology, vol. XVI, n° 4, mai 1963, pp. 402-415.

2) Nous avons déjà abordé cette question d'un point de vue plus théorique. Cf. Chap. III.

L'argumentation de D. Taylor se fonde sur deux remarques : l'une sémantique (comment expliquer le changement de sens de "monde"), l'autre phonétique (changement inexplicable du timbre de la voyelle, "monde" aurait dû donner en créole*/môn/ et non /mun/). De ce fait, l'auteur est conduit à écarter l'étymologie française en voyant dans le mot un emprunt à une langue de l'Afrique de l'Ouest. Nous ne nous appesantirons pas sur la fragilité de l'hypothèse ("some W.-Afr.speech..." est un peu inquiétant et incertain), mais nous essayerons plutôt de définir, à propos de ce terme, quelques principes d'analyse que nous avons déjà évoqués sur le plan méthodologique (Deuxième partie, chapitre troisième).

La comparaison des parlers créoles de la Caraïbe et de l'Océan Indien nous paraît ici un élément décisif ; on constate que tous les créoles connaissent le terme. Dès lors, il nous semble impossible de prétendre qu'il s'agit d'un emprunt à une langue de l'Afrique de l'Ouest puisque les esclaves des îles françaises de l'Océan Indien n'étaient pas originaires de ces régions, et que, comme nous avons essayé de le montrer, l'apport de travailleurs africains fut très limité au cours des années décisives pour la formation des parlers de cette zone. (Cf.Chapitre IV). Tout au plus pourrait-on prétendre que le terme emprunté, d'abord utilisé dans le créole des Antilles, a appartenu à ce que nous avons nommé "le parler des Isles". La chose n'est pas vraisemblable car nous avons pu constater que ne s'y retrouvent que des termes appartenant à des zones bien définies du lexique.

Les objections présentées, tant sur le plan phonétique que sémantique, ne résistent pas à l'examen. Certes, "monde" aurait dû aboutir en créole à*/môn/, mais encore faudrait-il être sûr que les premiers colons arrivés aux Isles prononçaient réellement, comme nous, "monde". Nous l'avons déjà souligné, il est très aventureux de perdre de vue que nous n'avons sans doute qu'une idée assez vague de la langue que pouvaient parler ces marins ou paysans du XVIIe siècle. Sur ce point précis, nous savons qu'à l'époque, les incertitudes entre "on" et "ou" sont nombreuses (cf. Thurot.II.514 et suiv.); elles expliquent les doublets du type convent/couvent, monstier/moustier, mouceau/monceau, monson/mousson...Ainsi se trouve justifié l'apparent changement du timbre vocalique. L'opposition, en haïtien, de "moun" et "lemôn" peut se justifier, soit par une influence analogique du français, comme dans l'Océan Indien où l'on ne relève pas d'opposition sémantique, mais seulement des allomorphes, soit plutôt par le fait que "lemôn" (univers) doit s'être introduit en haïtien à une date beaucoup plus récente, et par conséquent, à un moment où le timbre vocalique de "monde" devait être déjà fixé.

Reste l'objection sémantique : le changement de sens est-il à mettre au compte des esclaves qui auraient utilisé le mot en modifiant sa signification ? La chose est tout à fait possible, et là encore, seule la comparaison des créoles peut permettre d'éclairer le problème. En effet, lorsque trois parlers créoles différents (et appartenant à des groupes linguistiques différents bien entendu, car le même changement sémantique constaté en réunionnais, mauricien et seychellois peut fort bien s'être produit à Bourbon au cours du premier demi-siècle de colonisation) offrent un terme d'origine française pourvu d'un sens qui n'est pas celui que donne à ce même terme le français, il y a les plus grandes chances, sauf si le mot est spécifique du parler des Iles, pour que le changement sémantique se révèle une survivance dialectale. /mun/ illustre parfaitement ce principe. Le changement sémantique n'est que le maintien d'une signification ancienne ("Monde : se dit aussi d'une seule personne" Furetière, 1690) qu'on retrouve aisément dans les dialectes français:

FEW.VI.3.219, a: "...Saint.SeudrS. "quantité de gens" StSeurin "personne"...centr.des mondes seuls "des gens sans enfants", ses mondes "ses parents" monde sg. "une personne"...Coutouvre monde "une personne"...".

Ajoutons, pour nous limiter aux seuls parlers de l'Ouest : Ang.V.O. "petit monde : les enfants, grand monde : les grandes personnes".

On voit que ces emplois du terme sont exactement ceux qu'offrent les divers termes créoles précédemment relevés.

- /murwa:^{r}/ dans le tour /ó murwa:^{r}/ "à l'agonie, à l'article de la mort". /li lé ó murwa:^{r}/ "il va mourir".

1834 "Sa mère qui était au mouroir" Arch.réun.Affaire Auguste ; vol de montre, 1834.

Seych. id.

L'expression est caractéristique des parlers de l'Ouest : Bret.Ren. "Au mouroir : à toute extrémité; "cette dame est au mouroir". Nant.Eud."être au mouroir : être à l'article de la mort (très usité dans le peuple)". Ang.V.O. "Etre au mouroir : id.". Aun.Mus."Mouroir s.m. être au mouroir : être très malade, sur le point de mourir".

L'FEW. signale le terme à Saint Malo et dans le Bas-Maine ; nous avons préféré donner ici les attestations des divers dictionnaires, car elles sont plus précises que celles de l'FEW qui, sur ce point, les résume brièvement.

- /mus/ plus rarement /mus a myèl/ 1. Abeille /mus nwa:r/ "abeille noire", /mus péi/"abeille du pays, variété locale" ; /mi sava ó mus/ signifie "je vais récolter le miel d'abeilles sauvages (ou, si besoin est, les abeilles elles-mêmes)".
  2./mus/ (jamais /mus a myèl/) "l'essaim (soit formé d'abeilles sauvages, soit dans une ruche)".
  1846 "Pour aller aux mouches..." Arch. réun. Affaire B. Cadet ; vol ; 1846, liasse 5.

  Maur. /mus a myèl/; Seych./mus di myèl/ id'

  Dans la zone américaine on trouve :
  Haït. "mouche à miel : abeille" (F)
  Mart. "Mouche à miel : abeille" (J)
  Ac.louis. "Mouche à miel : abeille" (D)

  Mouche et mouche à miel existent dans la plupart des parlers de l'Ouest (cf.FEW.VI.3.253, a : "Mouche...pik. norm.hmanc...mouche à miel...art.mouque au miel...norm. id...nant.mouche à miel...".)

  Il est à noter que le sens d'"essaim" pour "mouche" est également bien attesté :

  FEW.VI.3.253, b: "Lütt.mohe "essaim", MarcheE.mouche ...rouchi mouque, Somme muk, centre moûche, berr.id... Malm.mouche à miel FolklMalm 4,25".

- /mwa/ Menstrues.

  FEW.VI.1.714, b : "Mfr.moys sg. "menstrues" (Oliv. Kunze 69) mfr.nfr. mois (seit Est 1549...Paré,Malherbe)".

- /mwêdremâ/ Si peu que ce soit, tant soit peu./si mwêdremâ vu i.fé sa/ "si vous faites cela si peu que ce soit..."

  FEW.VI.2.123, b: "Mfr.mainrement adv. "le moins possible" Desch.nfr. ne...pas le moindrement "pas le moins du monde" (1726 ; Boiste 1829-Ac 1935, s.auch.Mat 255 ; Platt 1835; "pau usité" Bonn) norm.le moindrement "le moins, très peu"...havr.meindrement "un peu", Eure moindrement que "pour peu que", Louv.mendrement "peu", bess.mindrement "très peu", nant.moindrement, kan. le moindrement "un tant soit peu" ".

- /nasyô/ ou /kôt nasyô/ Etrangers. Les créoles désignent de ce nom ceux qui leur paraissent être d'une autre race que la leur (Chinois, "Cafres", "Malbar", sont les plus souvent cités par les témoins à qui l'on demande de préciser ce qu'est /ê nasyô/ ou /ê kôt nasyô/). /bân nasyô/ "les étrangers".

  Des deux termes, /nasyô/ est vraisemblablement le plus ancien. En effet, on le retrouve dans d'autres créoles :
  Rod. /ti nasyô/ "les noirs qui habitent sur les hauteurs, à l'intérieur de l'île". Ce terme, méprisant

et souvent déformé en /ti nas/, est utilisé par les "côtiers" qui n'ont que mépris pour les populations rurales, souvent de type négroïde plus accusé.
Seych. / bân nasyô/ "les étrangers".

Ce terme nous semble à mettre en rapport avec un emploi particulier du français "nation" :

FEW.VII.41, b : "Afr.naciuns f.pl. "peuples infidèles et idolâtres (par oppos. aux Juifs et aux chrétiens)" Ps.Oxf, nations AssJér, mfr.nfr.id (Renard le Contrefait; Desch.Oliv.1535-1560...seit 1691, Racine)Kan. "les indigènes" ".

On voit que le sens que donne à ce terme le canadien est assez proche de celui du créole.

- /nénèn/ Bonne d'enfant. Désignait parfois aussi, autrefois, un garçon chargé de surveiller l'enfant de ses maîtres, un peu plus jeune que lui.
Le terme est ancien en créole.
Maur. /nénèn/; seych. /nênên/ id.
1767 "Nénène : nourrice noire". Terme cité par M. Chefdeville. La vie privée à l'Ile de France sous l'administration royale (1767-1789), p. 201.

1809 "Cette comparante que ce petit enfant appelait toujours sa nainnain, ne pouvant tenir à ce spectacle, s'était retirée dans sa cuisine". Arch. réun. L 444, affaire D. Hoarau, Mars 1809.

1811 "Dominique Isnard, la nénin Céline et son mari qui ont passé la fête avec nous" Lescouble, 31.12.1811.

S'il faut en croire J. Hermann, et sur ce point comme souvent, il est suivi par le "Rideau de cannes" (art. cit. n° 2), /nénèn/ est issu du malgache "neny" qui veut dire "mère". On pourrait trouver un argument en faveur de cette étymologie dans le fait que le mot appartient à l'"argot français de mots malgaches", en usage à Madagascar :
"Nénène : bonne d'enfant. Obs. nous semble un redoublement, formé peut-être par analogie sur nounou du mot "neny" (maman). Utilisé sans signification péjorative, désigne plutôt une bonne âgée. Ex. j'ai trouvé une bonne nénène : j'ai trouvé une bonne d'enfant sérieuse" J.Dez "Un argot de mots malgaches" ; in Annales de l'Université de Madagascar, n1 5, p. 147.

L'auteur considère avec quelque scepticisme l'étymologie qu'il propose sans que rien ne justifie le changement phonétique et sémantique. Nous pensons qu'en fait "nénène" est le mot créole, introduit à Madagascar, par les Réunionnais et les Mauriciens qui ont joué un rôle essentiel dans la colonisation du pays (1).

(1) Cf. Chapitre V.

La comparaison avec les parlers de la zone américaine n'est pas décisive dans ce cas car, si le mot s'y retrouve, son sens est différent :

Mart. "nin-naine : diminutif courant pour marraine" (J) (D).

Acad.louis. "nénaine : id" (D).

Cependant, cette divergence n'est pas essentielle, car elle se retrouve dans les parlers régionaux français qui possèdent des termes voisins et qui sont, très vraisemblablement, à l'origine du créole /nénèn/ :

FEW. VII.4, b: "LLouv.Nivelles nène f. "marraine ; grand-mère"...Genève ninnin f. "nourrice" ; aun.néné, saint. "grand-mère"...Morv.nénin "nourrice"."

On peut ajouter :

Ang.V.O. "Nénaine : marraine, forme enfantine, syn. ménaine".

On voit que le mot peut désigner diverses personnes, toutes susceptibles de s'occuper de l'enfant à des titres divers (grand-mère, marraine, nourrice). Les créoles de l'Océan Indien ont conservé le terme avec ce dernier sens tandis que ceux des Antilles gardaient le précédent.

- /no:^{r}dé/ Vent de Nord-Est.

Maur. /vâ d no:^{r}dès/, seych./vâ d no:^{r}dé/ id.

C'est l'ancienne prononciation des marins :

"Nord-est, sud-est. L's et le t se prononcent..."Les gens du monde disent vent d'est...nord-est ; les marins disent vent d'é...nord-é" Domergue." Thurot, op.cit.107.

Les parlers des provinces côtières l'ont gardée :

FEW.XVI.602, a: "Afr.nordest. .mfr.nfr.nord-est... boul nordé D, mal nordé...aun. vent de nordê, SeudreS, nordais, kan.nordê". (1).

- /nut/ Notre (cf. /ut/ "votre, ton").

Les autres créoles de l'Océan Indien disent : /nu/ "notre".

On peut poser à ce propos le problème des possessifs créoles qui a souvent été mis en avant quand il s'est agi de la parenté structurelle de ces langues avec le français. Il est clair que, sur ce point, le système des parlers "américains" est très différent ; pour reprendre la présentation qu'en donne E.Jourdain (même si les termes dont elle use sont contestables : "Le possessif créole est un génitif possessif (cas de l'objet) auquel on attribue un appartenant, cet appartenant étant un pronom personnel. A la Martinique, la forme de l'adjectif possessif est celle même du pronom personnel correspondant. Le type est : mãman moin. Nous aurons donc des adjectifs possessifs invariables correspondant aux six personnes : moin, ou (autrefois to), li, nous, zautes, yo" (Du français aux parlers créoles ; pp.91-92).

(1) Cf. en particulier sur ce point. M. Alleyne "Les noms des vents en gallo-roman" in Revue de Linguistique romane. XXV, p. 431.

Les créoles de l'Océan Indien sont, sur ce plan, beaucoup plus proches du français. Tous possèdent une série de morphèmes possessifs, toujours antéposés et qui correspondent à chaque personne sans marque de genre ou de nombre :

Réun. /mô/ "mon, ma, mes"; /ut/,/tô/ "ton, ta, tes"; /sô/; /nut/nòt/; /ut/,/vòt/zòt/ "votre, vos"; /zòt/ "leur, leurs".

Maur. /mó/;/tó/;/só/;/nu/;/vu/,/zòt/;/zòt/.

Rod. id.

Seych. /mô/;/u/;/sô/;/nu/;/zòt/;/zòt/.

Le seul point où divergent les systèmes est la deuxième personne où l'existence, en français, des deux formes "ton" et "votre") a entraîné une certaine confusion. Au pluriel, en particulier, si /zòt/ paraît la seule forme en usage en rodriguais et en seychellois, le réunionnais et le mauricien ont, au moins dans certains cas, conservé la forme /vu/ ou /ut/.(A ce propos, notons qu'à la fin du XIXe siècle à Maurice, l'emploi de /zòt/ au sens de "votre" était encore limité à des cas précis. "Zaute traduit "votre" après le pronom zaute employé au vocatif pour vous. Ex : Hé ! vous autres, donnez votre argent, donc !" Hé! zautes, done zaute larzent don ! " Baissac, op. cit. p. 14).

Pour L. Adam, il y a là une influence malgache :

"Les adjectifs possessifs du français ont été remplacés, sauf à la troisième personne du singulier, où so (son, sa) s'est maintenu, par les pronoms personnels : mo, to, nous, vous, zaute...En malgache, les pronoms de la seconde série se postposent au nom possédé. Ex : "trano ko", la maison de moi, "trano nao" la maison de toi... Le changement de place du pronmm que l'influence de la syntaxe créole a imposé au créole, est <u>un fait sans importance aucune</u> car nous verrons plus loin que les pronoms-sujet se préposent ou se postposent au verbe"(1) <u>Négro-aryen et maléo-aryen</u>, op. cit. p. 59 .

Ces réflexions appellent plusieurs remarques :

I) La confusion des formes des pronoms personnels et adjectifs possessifs n'existe ni dans tous les parlers, ni à toutes les personnes. En réunionnais, l'opposition est maintenue : I. /mwê/ "je", /mô/ "mon"; /u/, /twé/ "tu" ; /ut/, /tô/ "ton" ;/li/ "il,elle";/sô/"son"; /nu/"nous";/nut/;/zòt/"vous";/ut/,/vòt/,/zòt/"votre"; /zòt/"ils,elles";/zòt/"leur". Dans les autres créoles, elle subsiste parfois.

Maur./li/"il,elle";/só/"son"

Rod. id.

Seych./mô/"mon" (nettement nasalisé).

La quasi-homophonie de quelques formes a également dû jouer un rôle :"moi" et "mon", "nous" et "notre", "vous" et "votre". /nut/ et /ut/ en réunionnais sont d'ailleurs la preuve que dans le français dialectal des

(1) Souligné par nous.

premiers colons, la confusion était plus aisée encore :

FEW.VII.194, a:" Afr.nostro "notre"...mfr.no...nous "nos" (Modus, gruy. 1694; StAdrien;Scève)...Tourc.nou, pik.no, nou...Alençon noute, poit.saint.id.".

On peut ajouter pour l'aire dialectale qui nous intéresse particulièrement :

Aun.Mus."Nous :nos "nous arbres" :nos arbres.Ms de Pons (XVIIIe siècle); "nous jeut" : nos jeux ; nous promenades."

Ang.V.O. "Nout'adj.pro.pour notre".

De même pour /vu/, /vut/ :

FEW.XIV.349, b: "Afr vestre "votre"...mfr.vo...vous plur...LLouv.vote, vo...pik.vote, vo, vou, Andelis voute, nant.voute...Chatell.voute, saint.id, SeudreS.voutre (dev.voyelle), vout' (devant consonne), pl. vous,...".

On voit par là combien étaient proches les formes de personnels et de possessifs.

2.Quant à l'influence malgache, il est bien difficile de songer à l'évoquer ici, tant les arguments de L.Adam sont peu sérieux. Comment admettre que la place du pronom est "sans importance aucune" ! En malgache,le possessif est postposé, alors qu'en créole il est,au contraire,antéposé ; la glose d'Adam "mo lakaz : la maison de moi" est inacceptable car, de toute façon, en créole, le déterminant suit toujours le déterminé. Comment dans de telles conditions, alors qu'il n'y a ni analogie dans le détail matériel des formes, ni dans la structure même du groupe, peut-on évoquer l'influence d'une langue vernaculaire ?(1)

- /nwit/nüit/ Nuit.

Seych. /nwit/id.

Le terme a la même prononciation dans la Caraïbe :

Haït. "la nouitt'" (F)

Mart. "la nuit' = nuit, la nuit" (J)

Pour la prononciation du t final, cf. /but/,/fwèt/...

FEW.VII.212-213 : "Nuit...Giv.nut, pik.nüi, neuit, norm.nieut...ang. nüit, aun.nit..."

- /ó ki/ dans les tours /mwê lé ó ki/ ou /fut ó ki/ Dans le plus grand dénuement, ruiné.

L'expression créole paraît issue du français "être à cul" :

FEW.II.2.1512, b: "Nfr.être à cul "à bout de ressources" (fam seit Oud 1656) Lille "dans une position inextricable", nant.Blain, Iss.id. bmanc."fatigué", loch.accu "ruiné"..." (2).

(1) Nous traiterons complètement cette question à propos de /zòt/ dans le chapitre suivant (Changements morphosémantiques).

(2) Signalons que l'expression "être à cul" apparaît déjà dans les Agréables Conférences..(1649-1651) p.127, note 23. F.Deloffre. Agréables Conférences de deux paysans de Saint Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps. Paris 1961.

Ajoutons :
Ang.V.O. "Mettre à cul : ruiner définitivement".

- /òn/ Aune. Cette unité de mesure (1,20 mètre) n'est plus utilisée à la Réunion, mais continue d'être en usage à Rodrigues comme aux Seychelles. Nous avons vu le tissu se vendre à l'aune en 1967 à Port Mathurin ;(en France, l'usage de l'aune a été officiellement proscrit en 1834).

- /ónékté/zónékté/ Parole courtoise ou acte de prévenance (à l'égard d'un visiteur en particulier ; /li fé dé zónékté/ "il se montre aimable et prévenant". ("faire des honnêtetés"). L'expression, caractérisée comme "rare" ou "affectée" en français, n'a pas ce caractère en créole (cf. /kôplimâ/).
FEW.IV.462, b: "Mfr.nfr.honnêteté..."acte, parole de politesse" (1532, Rab 2 prologue ; seit 1625, Racan; "rare" Bonn.) Cerfontaine honait'té "politesse", saint. houneiteté".

- /pa/ (Devant un prénom masculin) Terme affectueux ou respectueux dont on use pour nommer les vieux. /pa ze:r/ (Rosaire), /pa lwi/ (Louis).1838 "Pa Constant" Arch.réun. Affaire Soulange. Viol. 1838. Cf. /ma/.

- /paké/ 1.Assemblage de choses liées ensemble : /paké pwasô/ "quelques poissons liés ensemble par un brin de vacoa passé dans les ouïes"; on dit alors que le poisson est vendu /ó paké/. /paké d bwa/ "fagot (soit vendu tout préparé à la "boutique", soit préparé à l'aide de branches coupées ou ramassées)". /paké brèd/ "botte de "brèdes" ". /paké ko:rvé/ "botte de feuilles de cannes que devait autrefois rapporter, chaque soir, le travailleur des champs, pour la nourriture des animaux". /paké/ "fardeau quelconque"; /mi po:rt paké/ "je transporte des charges" (dans les Hauts, là où il n'y a pas de route, des gens font métier de transporter ainsi des charges). /ê gró paké/, /ê bô paké/, /ê paké/ "beaucoup"; /ê paké d mun/ "beaucoup de gens".

2.Réprimande, correction : /tale:r u a gay ut paké/ "tu vas recevoir une correction"; /li la dòn ali sô paké/ "il l'a réprimandé".

3./dòn paké/ Expression qui traduit la violence, l'intensité d'une action : /sólèy i dòn paké/ "le soleil est très ardent !"; /la sale:r i dòn paké/ "il fait très chaud"; /dòn paké/ "vas-y; force !".

Tous ces emplois du terme se retrouvent en français ancien ou populaire. En effet, en français contemporain, "paquet" tend à désigner surtout une réunion de choses enveloppées ensemble. ("Paquet : réunion de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble pour être transportées" D.F.C.), mais les dérivés "dépaqueter", "empaqueter", "empaquetage" montrent bien l'évolution sémantique . On retrouve dans les dialectes les principaux sens

du cr. /paké/ :

1. FEW.XVI.613, a: "Mfr.pacquet..."fagot" (St Omer 1417-1542)...StPol paké "paquet ; grande quantité"...pr. "faisceau, botte, gerbe"..."
Sens 2 et 3 :
2.FEW. XVI.614, a: "Saint.paquiet "injures, médisances".. Nfr.donner à qn son paquet "réduire qn au silence par une réponse nette et mordante" (seit OudC 1640)...Nfr. donner un paquet à quelqu'un "faire (à qn) une tromperie, une malice" (1645-Ac 1878)...".
3. "Mettre le paquet" est signalé comme "familier" par le DFC.

- /pa d po:ʳt/ Seuil, entrée de la maison. /mwê lété asi si:ʳ mô pa d po:ʳt/ "j'étais assis devant ma porte".

FEW.VII.740, a: "Mfr.nfr.pas "seuil"..·SeudrS, pas de la porte..." (Quoique l'expression "pas-de-porte" ne soit guère attestée et que les ouvrages de référence (DFC; Lar) ne donnent pas d'autre sens que "droit à l'enseigne et au nom" (Lar), nous pouvons néanmoins affirmer que "pas-de-porte" ("seuil") est très courant dans la région de Lyon).

- /pagay/ Pagaie, aviron court qui ne se fixe pas sur l'embarcation.
Seych. /pagay/ id.

Le créole a conservé la prononciation qu'on trouve également en martiniquais (cf. "pagay" J.), mais que le français contemporain n'a plus.

FEW.XX.107, b : "Nfr.pagai (1714-Trév 1771); pagaye (1691-Enc.1765), pagalle...nfr.pagaie"." (Pagaie (ghê) Lar, DFC id).

- /palâké/ Soulever, balancer, renverser (en faisant pression d'un côté ou en soulevant); /ê sarèt palâké/ "une charrette inutilisée dont les brancards sont levés"; /flórâs la palâké sô li/ "Florence a renversé son lit (en se penchant par-dessus le bord)". Plus rarement "décharger, transporter par palan" (Le Port, La Possession): /masin ki palâk lé ma:ʳsâdiz/ "des machines qui déchargent les marchandises". Il s'agit là d'un emploi technique du mot qui a, la plupart du temps, la signification que nous avons d'abord mentionnée.

Le DFC ne relève pas le verbe "palanquer" qui figure dans le Lar. : "Palanquer.v.intr. (de palan) Mar. Se servir d'un palan. Haler sur un palan. "On peut admettre que ce terme peut rendre compte du second sens que nous signalions pour /palâké/ "décharger à l'aide d'un palan". Cependant, le problème reste entier car il ne s'agit pas de la signification la plus quotidienne du mot créole. L'emploi du verbe au sens transitif est cependant plus ancien : "Palanquer. Transporter au moyen d'un palan:"... pour faire aller les hommes à bord, palanquer l'artillerie,

les munitions et les vivres" D'aubigné. Hist.Univ.VIII,16" Huguet. L'FEW mentionne seulement : "Nfr. Palanquer v.n. "changer la position d'un objet quelconque à l'aide d'un ou plusieurs palans" (seit Fur. 1690)" (op. cit.VIII, 356, a).

Nous pensons que les faits s'expliquent ainsi : "palenc" ("assemblage de poulies et de cordages...servant à exécuter des manoeuvres à bord des navires, ou à soulever de pesants fardeaux" Dup 1573-Wid.1675) est une spécialisation technique (marine) d'un terme beaucoup plus ancien "palango" ou "palanche". Il désigne un levier, c'est-à-dire également un instrument, certes moins élaboré, mais qui permet lui aussi de déplacer des fardeaux :

FEW.VIII.350, a : "Mfr.palange "levier servant à mettre un bateau en mer" (pik.ca 1390)...Mfr.palanche "levier de bois". "Le terme apparaît dans de nombreux parlers qui ne sont pas toujours ceux de régions maritimes (Suisse, Doubs, par exemple).

A ce nom correspond un verbe :

FEW.VIII.350, a : "Pik.palanquer "gauler", Chenit palɔ̃adzé "soulever au moyen d'une perche servant de levier" "; 350, b: "Aj.palantchie "balancer, bercer", PtNoir palanché "soigner"...Blon. palãtsi "soulever avec des leviers, soulever et déplacer péniblement un malade" ...palanquejá...Ferrère "balancer, flotter".

/palâké/ semble donc devoir être mis en rapport avec ces termes dialectaux issus de "palange, palanche :levier", plutôt que résulter d'un changement sémantique de "palanquer" dont le créole use parfois également, mais dont il a conservé l'emploi transitif ancien.

- /palikun/ Fesses ; selon plusieurs témoins, le mot désigne exactement le pan de la chemise sur les fesses.

FEW.XXI.552, a : "Npr.pelicoun "quantité minime, brin, morceau; bout de chemise qui pend de la culotte d'un enfant". "Le terme est considéré comme d'origine inconnue; il nous paraît pouvoir être rattaché à"publicanus"("Mars. pelican "homme de rien", "homme maigre et de mauvaise tenue"."FEW.IX.504, b). On ne voit pas comment le mot s'est introduit en créole ; pourtant le rapprochement est satisfaisant tant sur le plan phonétique que sémantique (1).

- /paltó/ Veste.

Maur. rod. seych. id.

FEW.XVI.617, a : "Paletot..."habit, veste" ("pop" Boiste 1829-AcC 1836)...Paris panetot "veston", Cherb. palletot "veste longue", Dm, nant.Blain paltoc "habit court"...".

(1) Selon le Rideau de cannes , le mot serait d'origine indienne ; les témoins que nous avons interrogés n'ont pu nous donner aucun étymon dans les langues de l'Inde.

- /panó/ Sorte de bât pourvu de part et d'autre de deux crochets que l'on place sur le dos des boeufs ; on accroche des sacs à ces crochets ; le boeuf ainsi harnaché est dit /bèf panó/, il sert à transporter les marchandises sur les chemins escarpés de l'intérieur de l'île.

FEW.VII.558, a : "Afr.panel m. "coussinet placé sous les bandes de l'arçon d'une selle" (Wace-1314)...Flandr. peneau "bât, selle", norm.pannet "sorte de bât" DT, panniau, havr.pannel "sorte de bât", PtAud.panneau "coussinet en cuir rembourré qu'on met sur le dos des bêtes de somme"..nant.Blain panneau, bmanc.hmanc.panniau "bât" ".

- /papa/ Gros, grand; /èn papa batô/ "un gros bâton"; le tour est rare en créole réunionnais. Il est beaucoup plus largement attesté dans les autres parlers de l'Océan Indien :

Maur./papa/ ou /mamâ/ placés devant un nom indiquent les dimensions importantes ou inaccoutumées de l'objet : /mamâ pwasô/ "gros poisson". Baissac signalait cet emploi des termes : "Les deux substantifs papa et maman jouent devant un nom le rôle d'un adjectif au superlatif. Ainsi, un très gros bâton se dit élégamment ène papa baton ; une très grande malle ène manman lamalle" (op. cit. 12).

Rod./èn mamâ urit/ "une grosse pieuvre", /èn mamâ bato/ "un gros bateau"; (on peut signaler également l'emploi analogue de /mari/ : /èn mari dân krab/ "un très gros crabe".)

On relève des tours exactement identiques dans la zone américaine :

Haït. "Mamâ : adj. gros" (H)

Mart. "Papa : très grand ou très fort (se place devant le nom)" "Manman : placé devant un nom : grand. An manman cannari : un énorme canari (marmite de terre)" (D): id (J).

Ces concordances entre les divers créoles donnent à penser qu'il doit s'agir là d'un tour populaire ou dialectal dont nous n'avons cependant pas trouvé d'exemples. Il ne paraît pas possible d'envisager que la même évolution sémantique ait pu se produire de façon indépendante dans chacun des parlers cités.

- /parasòl/ Parapluie.

Maur.rod./parasòl/; seych /pawasòl/ "parapluie".

"Parasol" est plus ancien que "parapluie", comme le montre cette réflexion de Richelet à propos de ce dernier mot : "Quelques dames commencent à dire ce mot, mais il n'est pas établi, et tout au plus on ne peut le dire qu'en riant, et c'est ce qu'on appelle un parasol" (1680)

Certains dialectes l'ont conservé :

Aun., Mus. "Parasol : parapluie".

- /pa:^{r}/ dans les tours : /pa:^{r} â ba/ "en bas, du côté d'en bas", /pa:^{r} â ó/ "en haut, du côté d'en haut", /pa:^{r} dvâ/ "en avant".

  Ces emplois nous semblent pouvoir être rapprochés d'expressions populaires du type "par chez nous" (chez nous, dans notre région), "par là-bas" (là-bas)...

- /pa:^{r}k/ Enclos où l'on tient enfermés des animaux. (Le terme n'est pas réservé aux boeufs /pa:^{r}k bèf/, on dit tout aussi bien /pa:^{r}k vólay/ "poulailler"; /mô vólay lé dân pa:^{r}k/ "j'enferme mes poules"); dans tous les cas, il s'agit d'un enclos de dimensions très réduites que nous qualifierons plutôt d'étable.

  On trouve aux Antilles :
  Mart. "Pac "parc"; terrain où l'on enferme pour la nuit boeufs, mulets, moutons ou cochons" (D).

  FEW.VII.663, b: "Fr.parc...Guern. "enclos pour les cochons", hmanc. , saint.SeudrS.par "étable de certains animaux (moutons, volailles, etc.)".

- /paré/ Prêt. /mâzé lé paré/ "le repas est prêt" ; /mwê lé paré/ "je suis prêt (habillé par ex.)".

  Maur. rod. seych. id.

  Le terme se relève partout :
  Haït. Mart. Louis. " Paré : id".

  Il s'agit vraisemblablement, à l'origine, d'un terme de marine, mais on le retrouve dans tous les parlers de l'Ouest :
  FEW.VII.623, b: "Nfr.paré adj. "prêt à faire quelque manoeuvre ou à se battre" (seit Aub.1702) boul. "prêt", mal.Dol, Blain, nant.saint.kan.id.".

- /parès/ Paresseux /mi èm pa ê nòm kâk lé parès/ "je n'aime pas les gens quand ils sont paresseux"; /ê bug parès/ "un paresseux".
  Maur. rod. seych. /parès/ id.

  La comparaison des créoles prouve que le mot avait déjà cette signification dès le début du XVIIIe siècle. On peut donc se demander s'il n'y a pas là un fait dialectal. Cf. FEW.VIII.448,a: "Saint.paresse adj.paresseuse".

- /pa:^{r}laz/Bavardage inutile, verbiage.

  FEW.VII.608, a: "Nfr.parlage "bavardage" (fam 1773-DC)...pik.parlage "bavardage" StPol "conversation ; pl. paroles inutiles", norm.parlage "paroles inutiles" ".

- /paróli/ Façon de parler, langage (surtout à propos de l'intonation, de l'accent).
  FEW.VI.604, b : "Paris paroli "style, discours, son

de la voix"(1750-1795, Nisard), flandr. "langage(d'un individu, d'une ville)", Lille "discours, paroles", pik. "langage, façon de parler", saint. "bavardage"...".

- /pa:ʳti/ Divertissement en compagnie ; en particulier pique-nique soit au bord de l'eau /pa:ʳti d rivye:ʳ/, soit consacré à la cueillette de fruits /pa:ʳti létsi/(letchis) /pa:ʳti góyavyé/ ("goyaviers"). Le mot est cependant souvent utilisé sans déterminant : /na bóku d mun i vyê â pa:ʳti/ "il y a beaucoup de gens qui viennent en promenade".

Aux Seychelles /pa:ʳti/ a le même sens, mais paraît employé surtout sans déterminant : /i ti fe:ʳ pa:ti avèk sô bân zami/ "il faisait une fête avec ses amis"; /ê grâ pa:ti/ "une grande réunion".

Le martiniquais use aussi du mot :

Mart. "fai an pati la rivié : faire une partie de rivière; fai an pati bodˈ lamé = faire une partie de plage ; an pati lˈilet : une partie de mer, une partie à lˈîlet" (J). (On peut noter que lˈauteur, dˈorigine martiniquaise, use ici dˈexpressions qui appartiennent sans doute au français régional de la Martinique, mais qui ne seraient vraisemblablement pas comprises dˈun métropolitain susceptible de faire un contre-sens à propos de "partie de mer" par exemple. Le français contemporain nˈa guère · · · cet emploi du terme que dans "partie de chasse, de pêche, partie de plaisir, partie fine..."

Les créoles ont conservé le sens ancien du terme (avec même pour certains dˈentre eux, la possibilité dˈun emploi sans déterminant), alors que le français contemporain nˈen garde que quelques traces.

FEW.VII.680, b: "Nfr.partieʳ de plaisir, de chasse, etc. "divertissement en compagnie" (seit Bassomp.1, 197) ...* (le rapprochement avec lˈanglais où "party" a exactement le sens du mot créole montre que cette signification est de toute évidence bien antérieure).

- /paryaz/ Pari. /zòt la fé ê paryaz pu môt la/"ils ont fait le pari de monter là-bas (pour voir qui arriverait le premier)"; /mi fé paryaz/" je parie".

Maur. rod. seych. /paryaz/ id.

On trouve le terme en Haïti :

Haït. "Pariage : pari" (F).

"Pari" est, en français, un terme relativement récent (FEW.VII.597, b: "pari "promesse réciproque que se font deux personnes soutenant des choses contraires, de payer une somme ou un objet à celle qui se trouvera avoir dit vrai" (seit Oud 1642); cf. Brunot.III, 1ère partie,p.205.

"Parier" est nettement plus ancien (Dict.François-latin ; Estienne, éd.1549 ; ce sens paraît issu du tour

"soi pairier" "s'égaler, se comparer" Ad Hale, soi perier (ca 1340) mfr.soi pairier (lütt ca 1380)"; or l'idée d'égalité, de parité était exprimée précisément à l'aide du mot"pariage" qui, au XVIe siècle peut aussi signifier accord :

"Pariage : Egalité, similitude, parité...Accord, union..." Huguet.

On peut donc penser que "pariage" a pu servir de substantif correspondant à "parier" avant que s'impose, vers le milieu du XVIIe siècle "pari". On trouve trace de "pariage" dans les dialectes :

FEW.VII.598, a : "Blon.pareyadzo, mars.pariagi, périg. pariage" (On rencontre souvent "pariure", ce qui nous paraît confirmer notre hypothèse, "pari" terme français récent n'a pas partout supplanté les dénominations anciennes).

- /pas piré/ Sorte d'écrémeuse ; le second élément est sans doute à rapprocher de formes dialectales issues de "purare" :

FEW.IX.609 "Mfr.purer "faire écouler l'eau..."... Bnorm.purin "eau qui reste dans la crème, après qu'on a écrémé"...Jers.lait épuré "lait caillé qu'on a égoutté" ...Nfr.puron "petit lait non aigri et dépouillé de tout caillé"."

Signalons aussi : "Passe-purée "ustensile de cuisine", manque dans les dictionnaires " Item et la passe purée" (Tarabin et Tarabas, V.275)" Halina Lewicka La langue et le style du Théatre comique français des XVe et XVIe siècles, p. 129.

- /paspyé/ Passerelle étroite sur laquelle ne peuvent passer que les piétons.

FEW.VII.723, b: "Bmanc.hmanc.SeudrS. passe pied "petit passage ménagé entre deux planches de jardin", centr· "sentier, petite allée" ".

On peut ajouter :

Ang.V.O. "Passepied : petite allée entre deux planches de jardin".

Aun.Mus : "Passage de pied : passage fait pour les piétons".

- /pat/ Pied (de table) ; /pat la tab/ "pied de table".

Il ne s'agit peut-être pas d'un changement sémantique propre au créole car, au XVIIe siècle on usait de "patte" pour désigner ce que nous nommons aujourd'hui "pied" :

FEW.VIII.31, a : "Fr.patte "pied d'un verre, d'une coupe" (seit 1297 ; "on dit plutôt aujourd'hui verre à pied" Ac 1935); "piédestal d'une colonne, etc." (1462-Oud 1660); "partie sur laquelle se tient un guéridon,etc." (Rich 1680-DC)".

- /pâdiyé/ Suspendre, être suspendu ; /pâdiy ut paltó/ "accroche ta veste (à un clou)"; /ê rò̀s pâdiyé/ "un rocher en surplomb, qui menace de tomber"; /sa kurò̀n la té pâdiyé dâ la sal ve:rt/ "cette couronne était suspendue dans la "salle verte" (au-dessus des mariés)"; /na ni zirôdèl pâdiyé âle:r/ "il y a des nids d'hirondelles collés aux parois là-haut".

  /pâdiyé/ n'implique donc pas l'idée d'oscillations ("Pendiller : être suspendu, soumis à de légères oscillations" Lar.). Cependant, dans plusieurs parlers de l'Ouest, on trouve "pendiller" avec des sens exactement semblables à ceux du créole :

  Ang.V.O. "Pendiller : pendre, être suspendu".
  Poit.Lal. "Pendreillai v.a. pendre (Vendée)".
  Aun.Mus. "Pendiller v.a. et n.pendre, suspendre".

- /péi/ Terme qui, toujours postposé, sert à qualifier les productions locales (par opposition à /déo:r/ "d'importation (du dehors)"; peut également s'opposer à /de frâs/, /vólay péi/, /pulé de frâs/. /bèf péi/ "espèce locale de boeuf"; /ko:rd péi/ "corde de fabrication locale"; /kuve:rt péi/ "couverture du pays (désigne par plaisanterie la compagne de lit ?)" .

  Hobson-Jobson signale un emploi analogue de "country": "Country adj. This term is used colloquially and in trade, as an adjective to distinguish articles produced in India ...from such as imported, and especially imported from Europe. Indeed Europe was, and still occasionally is used as the oontrary adjective. Thus "country harness" is opposed to "Europe harness". Hobson-Jobson. En Hind. "desi" est employé de la même façon, comme "baladi" en arabe (ibid.).

  Cependant, le créole de la Martinique connaît également le tour : "Pays : qualificatif qui s'ajoute à un nom pour indiquer qu'il s'agit d'un produit local et non importé" (D); id. (J).

  On peut donc penser qu'il s'agit d'un tour français : FEW.VII.469, a : "Cheval de pays : "né en France" (Ac. 1762)".

- /pèlmélé/ Mêler, mélanger, mettre en désordre.

  FEW.VI.2.163, a : "Mfr.nfr.peslemesler "v.a.mélanger, brouiller, confondre" (ca 1560-Wid 1675)".

  Au XVIIe siècle, le terme est proscrit comme vieux par le bon usage : "Pêle-mêler est encore dans Pom. et Duil...les autres lexiques n'ont plus ce mot" Brunot, op. cit. IV. 1ère partie, p. 260.

- /pe:rsé/ Presser, par ex. /pe:rs le lêz/ "essore le linge". Maur. id.

  La métathèse est fréquente au XVIIe siècle (cf.Thurot

op.cit. 11.286); pour "presser", on la trouve encore dans les parlers de l'Ouest :

FEW.IX.361, a: "Norm.persir "presser, serrer", bmanc. pɔrsir, hmanc.percir, ang. "peser sur" ".

- /pété/ 1.Eclater, se briser, casser. /le bwa i pèt/ "le bois se fend"; /bèzmâ la pété/ "l'affaire a éclaté"; /la ko:rd i pèt/ "la corde se casse"; /pèt â fle:r/ "éclater".

1817 "Les cocons du maïs commencent à se former, plusieurs s'ouvrent ; il faut dire pètent déjà".A.Billiard VCO, p.111.

2.Se manifester d'une façon soudaine, brutale ou éclatante : /ku d vâ va pété/ "le cyclone va se déchaîner"; /mésâ tâ i pèt/ "l'orage éclate"; /la me:r i pèt/ "la mer se déchaîne"; /sólèy i pèt/ "le soleil est très ardent"; /sô zyé i pèt/ "son oeil brille".

Le verbe se prête à de multiples emplois dont on trouve des exemples littéraires nombreux dans l'oeuvre de M. et A. Leblond :

"Enfin , il faut que tu pètes un mariage avec elle" (=que tu l'épouses) La Sarabande, p. 20 ; "Les amours y pètent dans toute la ville" (=se déclarent) ibid.p.228 "Petits créoles y fait péter l'argent de Delbarac mais y votent pour Rivière" ibid. p. 371.

1724 "Coup de vent va péter" Lettre du Père Brown (1724) citée dans le Sport Colonial, 11.6.1888.

On trouve pour "péter", dans le français contemporain, certains emplois proches de ceux de /pété/, mais tous sont considérés comme "populaires" (DFC) ; les parlers de l'Ouest qui offrent tous le verbe avec des sens voisins l'ont sans doute fourni au créole :

FEW.VIII.133, a :"Péter...Lütt.péter "éclater, retentir; pétiller, craqueter; se fêler"...Dol peter "éclater avec bruit (au feu)", IlleV. "crever", bmanc."éclater, crever, détoner"...saint.peter "craquer, détoner,crever", SeudrS. kan. "craquer", centr. "éclater, crever"...".

En fait, souvent,pour chaque parler, les sens sont plus nombreux que ne le laisse supposer l'FEW qui en restreint le nombre ; ainsi, pour l'Aunis et la Saintonge,: "Péter : péter, détoner, claquer, craquer, éclater, crever". Musset.

- /pèt lòf/ Mourir.

FEW.VIII.133, a : "Péter son lof "mourir" Delv.1867".

- /péti:r/ Gerçure. (Les créoles qui marchent pieds nus, heurtent parfois un rocher, la peau "se fend" /i pèt/; la "crevasse" est dite /péti:r/).

FEW.VIII.134, b : "Lütt.péteûre "félure", Neufch. peture, nam. Giv.LLouv.pèture, Nivelle, Mons péture, saint. peture".

- /pétiyé/ Se fendiller (bois).
"Pétiller : se fendiller (de la vaisselle)" P.Jônain. Dictionnaire du patois Saintongeais. 1869.

- /pêt/ Pinte. Mesure de capacité ; sa valeur exacte est mal définie, mais elle paraît en tout cas inférieure à celle de l'ancienne mesure française (0,90 litre) et ne dépasse pas un demi-litre.

Elle sert surtout à mesurer des solides en grains (riz en particulier). /mi gay mô pêt de ri/ "je gagne ma croûte", mais aussi les piments par exemple : "autrefois, on ne vendait pas au kilo, en vendait à la pinte" /lôtâ i vâdé pa ó kiló, i vâdé la pêt/).

FEW.VIII.523, b : "Pinte "mesure de capacité, vase ayant cette capacité ; son contenu" (seit 1260)...Giv. "chope", Lille, Gondc. StPol "demi-litre", Bayeux "mesure de trois verres"..."

La valeur de cette mesure variant selon les provinces, il semble que la valeur de la "pinte" créole corresponde, à peu près, à celle de la pinte picarde.

- /pik/ (/la pik/) Pioche ; pic à roc. Si besoin est, on distingue l'un de l'autre en précisant pour le second /pik a ros/. /i fuy avèk la pik/ "on creuse des trous avec la pioche".

L'ancienne marque de féminin français qui accompagne parfois le terme ne semble pas une fantaisie du créole. Pique (féminin) est en effet bien attesté à date ancienne avec le sens de "pic" ou "pioche" ; (cf. "Piquer : remuer la terre avec la houe" Huguet).

FEW.VIII.433, b : "Mfr.pique f. "pic (pour miner)" (1382), "pioche" (1555, Goub.)...".

- /piké/ Etre attaqué, rongé par un agent extérieur (insecte, par ex.); /létsi i pik/ "les letchis sont attaqués (par la mouche des fruits)"; /mâg i pik/, /bibas i pik/ id ; /lé dâ piké/ "dents cariées"; /le ri lôtâ té i pik pa/ "autrefois le riz n'était pas attaqué par les insectes"; /le küiv i pik pa, fe: blâ i pik/ "le cuivre n'est pas attaqué (par l'huile essentielle du géranium), le fer l'est".

FEW.VIII.450, b: "Nfr.piquer v.a. "faire un trou, ronger (en parlant des vers qui attaquent une étoffe, un livre, etc.)" (seit Fur 1690)v.r. "être rongé des vers (en parlant de bois, de papier, etc.) (seit Ac 1762); dazu Belm. piké "vermoulu"...nant.maug.piqué "poitrinaire".

- /pikóté/ Marqué de taches ou de petits trous /pêtad lé pikóté/ "la pintade a un plumage tacheté"; /ê gèl pikóté/"un visage marqué de petite vérole".

FEW.VIII.457, a : "Mfr.nfr.piquoter "marquer de taches de diverses couleurs" (Est 1549-Mons 1636)...mfr. nfr.picoté "marqueté (d'une truie..)";"marqué d'un grand nombre de petits trous" (16 jh.-Trév 1752)... Nfr.picoté adj. "marqué de petite vérole" (seit Oud 1660), Alençon, IlleV. Dol, nant.bmanc.hmanc.ang.saint.kan..".

- /pilé/ Marcher, piétiner; /pil la te:^{r}/ "trépigner (de colère)"; /pil â plas/ "danser sur place" (quand il y a beaucoup de danseurs dans un espace réduit).

FEW.VIII.491, b: "Afr.mfr.piler du pied "fouler aux pieds"...norm "marcher, mettre le pied sur"...havr.piler "fouler aux pieds", PtAud. "fouler"... IlleV. "mettre le pied sur; piétiner", nant.bmanc.hmanc.ang. id...".

- /pilô/ Mortier (Le pilon étant nommé /kalu/).

L'usage de ce terme en ce sens est ancien car on le retrouve dans tous les parlers de l'Océan Indien ainsi que dans les premiers documents :

1727 : "Un pilon à quatre trous" Arch.réun.Inventaire Isabelle Hibon, 15.7.1727.(Il s'agit de mortier à café pourvu de plusieurs trous pour permettre à trois ou quatre esclaves de travailler en même temps. Le terme paraît plonger certains greffiers dans un grand trouble ; ils doivent connaître le mot mortier, et on leur désigne du nom de "pilon", l'instrument qu'ils nommeraient spontanément ainsi. Ils appellent donc parfois "mortier", les trous, et "pilon", le mortier lui même :

1729 "Un pilon à quatre mortiers et ses pilons" Arch. Réun. Succession Th.Héros, 10.11.1729. Ces confusions ne se relèvent guère qu'entre 1729 et 1736 et doivent être le fait du même greffier !).

Maur. rod. seych. id.

Cette confusion ne semble pas à mettre au compte du créole ; en effet, elle se rencontre dans de nombreux parlers (wallon, picard, normand en part.) :

FEW.VIII.490, a : "Mons, StPol, Bray, Vouth, neuch. pilon "mortier"...".

- /pip/ Sexe de l'homme.

Le terme est peut-être ancien, car on le trouve également aux Seychelles:/pip/ id. L'étymologie est peu sûre; notons cependant des mots très voisins dans les parlers régionaux ou populaires :

FEW.VIII.560, a: "argot pipo "pénis" Vill; "pipe" Ibid. 561, b et également sous "pipula" (ibid.564,a) "Afrcomt.pible "verge d'un mâle"...".

- /pitaklé/ Tacheté, marqué de multiples taches.

FEW.XVII.294, b: "Afr.tacelé adj."tacheté"...Flandr. pik.boul.bitaclé "moucheté, tacheté (surtout chevaux,

vaches), Créq. "tacheté de deux couleurs", art.AmiensN. "de plusieurs couleurs (animaux, personnes grisonnantes)", StPol bitacley "tacheté" ".

Le changement de consonne initiale peut s'expliquer par la présence de termes de formes et de sens voisins :
Wal.Rem "Pitleu : marqué de taches de rousseur".
Bret.Pip. "Pivlé adj. Qui a sur la figure des taches de rousseur".

- /pla/ Assiette (/lasyèt/asyèt/ paraît de plus en plus utilisé).
FEW.IX.46, b : "Saint.pyat, Nièvre pya, morv.piat "assiette"...".

- /plat/ 1.Plat, uni (toponymes : /le plat/(dans les "Hauts" de la Plaine des Grègues),/le grâ plat/(au-dessus du Bras Pistolet) ; /pèz a plat/ "accélère à fond".
2.Fade, sans saveur. /sitrô po:rt grèf lé plat/ "le citron porte-greffe n'est pas acide"; /brèd mórèl lé pla /"les "brèdes morelle" sont sans amertume (à la différence des "brèdes Martin"); /plat/ est constant, cet emploi de /pla/ pour /plat/ est le seul que nous ayons relevé, il y a vraisemblablement là une influence analogique du français.

Le créole de la Martinique qui ne semble pas connaître le second sens du mot (fade) présente une forme homophone :
Mart. "Plate : plat, uni" (D).
Il ne s'agit pas de la forme féminine de l'adjectif, mais de la survivance de la prononciation du t final. (Cf. /fwèt/,/but/,/ku:rt/...)

Au point de vue sémantique "plat",au sens de "fade, dénué de saveur",est bien attesté dans les parlers de l'Ouest qui paraissent les seuls à en user :

FEW.IX.44, b: "Nfr.vin plat "dénué de saveur" (seit Oud.1640) IlleV "id (du cidre)" Pléch."tendant à l'aigre (cidre)", nant.saint. "sans saveur (vin)" ".

- /plâtaz/ Culture,chose plantée. Mauricien, id.

"Ils n'avaient pas soin de m'envoyer aucuns plantages" Mémoire de Regnault. Recueil trimestriel...T.1,n° 4, 1933, p. 130.

1711 "Avec les plantages qui y sont dessus" Arch.réun. Registre notarial de 1711, p. 196.

1740 "Une terre pleine d'herbes qui étouffent les plantages"; lettre de 1740 ; in Recueil trimestriel 1938, n° 2, p. 252.

Le terme est signalé comme propre aux "colonies" :
"Plantage : ...Dans les colonies, plantation de cannes à sucre, de café, de tabac (inus.)" Lar.

Le créole a conservé le terme ancien :
"Plantage Chose plantée"...maint plantage renger " Lemaire" Huguet.

- /pléré/ Laisser échapper de la sève ou de la résine (du bois) /kâ le bwa la fini d pléré/ "quand le bois ne laisse plus échapper de sève".

FEW.IX.76, b: "Mfr.pleurer v.n. "suinter" (1606) mfr. nfr. "laisser échapper de la résine (de certains arbres)", "laisser échapper de la sève après la taille (de la vigne)" (seit Quint 1690)".

- /plézab/ Aimable.

FEW.IX.3, b: "Afr.plaisable adj. "qui cause du plaisir, agréable" (Marie ; Best)".

- /pli méye:r/ Meilleur.
Le tour est courant en français populaire "plus meilleur","plus pire". Norm. Moi. "plus meilleur" (fréquent) (LXVI).

- /plim/ Poil. Seych. /plim/ id; il en est de même en mauricien (Cf. Baissac p. 97 : "Plime, poil ou plume").

"Plume" est attesté en français populaire avec le sens de "cheveux" (FEW.IX.83, b; Lar cf.aussi "déplumer, se déplumer : perdre ses cheveux" Afr. plumer "arracher le poil" (ca 1190)").

- /plimé/ Dépouiller (un animal, /tâg/ par exemple);/ê pa:rti plimé/"jeu qui consiste à s'arracher mutuellement des poils."

Acad.louis. "Plumer : écorcer, peler, écorcher" (D).

FEW.IX.88, b : "Afr.plumer "arracher le poil"..."ôter le poil d'un pourceau" (1572, Lac.)...Andelis plumer "s'enlever (de la peau de l'homme ou des animaux)".. Chatell. "peler un oeuf"...kan.pleumer "écorcher (un animal)".. centr. "écorcer, écorcher..."

- /plimé/ Correction, rossée. /mwê la fut ali ê plimé/ "je l'ai rossé".

FEW.IX.89, b: "Plumée...norm.pleumée "volée de coups", Pléch, ang. id."

- /pó/ Peau, Couenne (du porc). Ecorce : /la pó dibwa/ "écorce du bois", /la pó kade:r/ "écorce de la hampe florale de l'aloès".
Maur. rod. seych. /lapó dibwa/ "écorce".

FEW.VIII.169, a: "Peau..."petite peau déliée entre l'écorce et le bois" (Est 1538-Pom 1671)...poit.piâ "écorce"...Brotte "pelure, écorce", sav.peu "tan,écorce"."

- /pó/ dans le tour /fe:r la pó/ "faire la noce, se livrer à la débauche".

FEW.VIII.168, b: "Nfr. peau "femme de mauvaise vie" ("grossier" seit Bosch 1845)...art.piau, Dém.pieu "femme ou fille malpropre", norm.piau "femme de mauvaise vie"... loch. faire la peau "faire la noce (d'une fille débauchée)" ".

- Poban (ou pauban) Flacon. Le mot semble sorti de l'usage mais apparaît souvent dans les documents anciens:

1715 "Douze paubans plaine d'eau de vie" Arch.réun. C° 2792, p. 133.

1718 "Douze paubans" Arch.réun. Succession Ricquebourg 21.1.1718.

Il est toujours en usage à Maurice et aux Seychelles: Maur, seych. /pôbâ/ "flacon, bocal",

Le martiniquais connaît également le nom : "Poban : fiole; flacon (ancien, presque disparu)" (D).

"Poban" est mentionné par le Lar. comme spécifiquement antillais :

"Poban n.m. Aux Antilles françaises ; flacon ; Blanc poban, sobriquet qui désigne les blancs, très peu nombreux, qui n'appartiennent pas à la classe bourgeoise".

Il est difficile, faute de renseignements précis sur les emplois anciens du mot aux Antilles, de savoir s'il s'agit d'un terme du parler des "Isles" (son origine exacte resterait à déterminer). "Poban" peut cependant être dialectal ;

FEW.IX.263, b: "Seudre,pot-ban "grand vase à anses pour la graisse"...manc.pot-bilan "pot ayant une anse au-dessus" ". Cf.ibid.1.363, b.

Le sens est différent et l'étymologie demeure donc incertaine. En tout cas, "poban" était courant à Bourbon au début du XVIIIe siècle.

- /póró/ Verrue. Maur. /póró/ id.

FEW.IX.196, b: "Mfr.pourreau "verrue aux pieds des oiseaux"...mfr.nfr.porreau "verrue" (seit Garb.1487)".

- /po:rtaz/ Le fait de porter (sur la tête).

FEW.IX.206 "Portage "action de porter" (seit 1260)..".

- /po:rtâ/ En bonne santé, robuste /dâ 1 tâ lôtâ dmun lété pli po:rtâ/ "autrefois, les gens étaient en meilleure santé".

FEW.IX.205, a : "Bien (mal) portant "qui est en bonne (mauvaise) santé" (seit 1761, s.Fér 1787), Anet portant "bien portant"; nfr.portant "qui a de l'embonpoint" Fér. 1787",

- /po:rté/ Etre candidat à une élection. Maur. id.

FEW.IX.204, b: "Se porter candidat "se présenter comme candidat" (seit Land 1834), se porter (seit 1869) porter qn, "mettre en avant comme candidat" (seit Ac 1835)"

- /pôsó/ Petit pont, passerelle ; /ê ti pôsó â bwa/ "une petite passerelle".

Le terme créole ne correspond pas au français "ponceau" "petit passage voûté d'une seule arche" Lar). Il s'agit d'un terme technique,au sens plus restreint et plus précis. Le créole a gardé la signification plus générale qu'on trouve à date ancienne et dans les dialectes :

FEW.IX.172, b: "Fr.poncel "petit pont"...ponceau (seit Est 1549)...Mons ponciau "petit pont" Dl,hmanc.id".

- /prèt/ (ou /ti prèt/) Libellule.

FEW.IX.358, a: "Nfr.prêtre "libellule" (AcC 1842-Lar 1875)"."Prêtre:libellule" Gien. Rolland,Faune pop.III.283.

- /prété/ Prêter ; emprunter. /mwê la prèt ê liv avèk li/ "je lui ai emprunté un livre"; /mwê la prèt ali mô liv/ "je lui ai prêté mon livre".

Maur. rod. seych. id.

"Prêter" possède cette même double signification dans certains parlers de la zone caraïbe :
Haït. "Prêter v.tr.se confond souvent dans le langage parlé et écrit avec emprunter" (PP.p.194). Id. (F) "prété : vb.Lend.borrow" (H).
Mart. id. (J).

La confusion des deux sens paraît être d'origine française ; elle n'est cependant mentionnée, à date récente, qu'en wallon :
FEW.IX.314, a: "Nfr.prêter...lütt. "prêter,emprunter""

On peut cependant se demander si, à date ancienne, elle n'était pas plus commune. La comparaison des créoles tend à le faire croire. Nous avons en effet relevé dans le dictionnaire de Flacourt :
"Emprunter : manpindra...prêter : mindra" (Ed. Grandidier. VIII, p.265 et p. 311). Or, en fait, les deux termes, bien distincts l'un de l'autre ("manpindrana : prêter" et "mindrana: emprunter") sont présentés par Flacourt avec une inversion de sens. Il est vraisemblable que les informateurs de Flacourt sont à l'origine de la confusion qui s'explique aisément s'ils usaient du verbe "prêter" comme le fait le créole.

- /pupul/ Mallophage.
Mart. "Poupoule : pou de la poule" (D).

On trouve dans les parlers régionaux français un grand nombre de noms de parasites divers formés à l'aide de "pou" ; nous n'avons pas relevé "pou de poule."

Pourtant, le rapprochement du réunionnais et du martiniquais donne à penser que le mot a dû exister.

- /pupèt/ Poupée ; femme au maintien affecté.
  Seych. /pupèt/ "poupée".

  FEW.IX.603, b: "Mfr.poupette f. "poupée" (1583-Cotgr 1611) Jers.Guern. Dol poupette..."

- /pu:r/ Pour (sert à marquer le caractère d'imminence ou d'inéluctable nécessité de l'accomplissement d'un procès; cf.11.1.5). /pu:r/ est presque toujours précédé du verbe "être" : /sa k lété pu fe:r/ "ce qui devait (ou allait) arriver". plus rarement d'"avoir" : /si lavé pu kasé, lóré kasé/ "s'il avait dû se casser, il se serait cassé". Parfois même, il peut être utilisé comme morphème temporel : /nana pu:r arivé/ "il y en a qui vont arriver, (bientôt)".

  Cet emploi qui constitue le terme d'une évolution (/pu:r/ se trouve alors sur le même plan que /la/, /té i/ /sava/...) est rare à la Réunion, mais constant dans les autres créoles de la zone :
  Maur. /mó pu mâzé/ "je mangerai (futur immédiat)".
  Rod. /mó pu mâzé/ "je mangerai" (le rodriguais paraît avoir perdu l'autre type de futur dont dispose le mauricien : /mó va mâzé/mó a mâzé/).
  Seych./nu pu mâzé/ "nous mangerons" (Le seychellois connaît le type /nu a mâzé/, mais il est d'un usage moins habituel).

  "Pour" se retrouve également dans la Caraïbe :
  Haït. "Ex. M'fatiguer acque nous, cé nous pour partir= j'en ai assez de vous autres, vous partirez (immédiatement)" Par surcroît, l'haïtien combine "Pour" (contracté en pr', à la manière poitevine) avec "Alle" pour renforcer ce futur proche" (Faine, op. cit. p. 92).(1)

  Le tour français "être pour" se développe au XVIe siècle : "Je ne vois pas qu'un temps nouveau apparaisse au XVIe siècle...Tout au plus noterai-je dans cet ordre d'idées le développement de la forme "estre pour". Elle garde son vieux sens de "être de nature à, être tel que" ...Mais elle s'approche de plus en plus du sens qu'ont les auxiliaires "aller,devoir", suivis de l'infinitif... Dans plusieurs cas il équivaut à un vrai futur : "je suis pour vous aymer esternellement"(Lar. Le Fid, a 111, sc.III) ...En changeant de temps, il équivaut à un futur dans le passé : "...iusques a ce que mon neveu eust engendré fils qui fust pour luy succeder" (Amyot, Vies, Lycurgues,49,B)" Brunot, Hist. de la langue fr. II, pp.442-443. (On trouve dans Huguet de très nombreux exemples de cet emploi de "être pour"). La situation reste la même au XVIIe siècle (Brunot, ibid. IV.738). Le tour est encore en usage ("Etre pour peut servir à indiquer un fait rapproché, à présenter une action comme convenue, préparée, ou encore

(1) Le texte ici comporte une erreur; il faut sans doute lire "cé vous pour partir".

à marquer la nuance qu'exprimeraient "être de nature à, être disposé à, destiné à" (Grévisse, op.cit. 569).

La construction est courante dans les parlers de l'Ouest :

Norm.Mois. "Etre pour = être sur le point de; "j'étions pour partir quand il est arrivé". Ang.V.O. "être pour : être sur le point de". Aun.Mus. "être pour : être sur le point de ; sa fille est pour épouser mon frère".

Nous avons même la preuve de son emploi dans le patois saintongeais du début du XVIIe siècle :

"Sais tu, Compère, que cheux nous, le baron d'Ars
Amasse soudine et soudars
I disant qu'ol est peur aller en Périgord
Poue assièger un chateau fort"

(Chanson calviniste ; date supposée 1621 ; citée par P.Lagarenne "Notes sur le patois saintongeais" in Revue des Langues Romanes, janvier-juill.1875, T.VIII, p.137).

Nous avons pu relever encore cette locution en Haute Savoie en 1969 : "C'était en trente sept, j'avais pas construit, mais j'étais pour construire" (Annecy).

- /pwa/ Nom donné à diverses espèces de Phaseolus. /zarikó/est également en usage, mais sert à désigner des espèces particulières (/zarikó ruz/,/zarikó sâ d bèf/; les deux termes ne sont jamais interchangeables ; il semble que le second serve à nommer des variétés d'introduction récente.

Maur. rod. seych. id.

Il en est de même dans la zone caraïbe :

Haït. "pwa...bean" (H).

Mart. "Pois haricot" (D); "pois d'Angole, pois de bois, pois chique, pois gratté, pois mabouïa..." (J).

L'acadien louisianais use de la même façon du terme :

"Pois : quand on parle de pois sans autre qualification, cela s'entend des haricots communs ; pois rond, petit pois : pois cultivé" (D).

Dès le XVIIe siècle, le Père Du Tertre avait relevé l'emploi du mot dans la langue des "habitants" :

1667 :"Toutes les fèves du Brésil, ou aricots que nos habitants des Isles comprennent sous le nom de pois" (op. cit. II.86)

Labat le note également, en s'étonnant de l'impropriété :

"La plupart des légumes à qui on donne dans les Iles le nom de Pois se devraient appeler des Fèves, puisqu'elles en ont véritablement la figure." (op.cit.1.120).

En fait, cet emploi de "pois" pour désigner diverses espèces de haricot n'est pas propre à la Martinique comme le suggère l'auteur. Dès le XIVe siècle, "pois" désigne des doliques (très proches des haricots), et, au XVIe siècle, les haricots eux-mêmes. "Haricot" est un mot

qui s'est introduit dans notre langue à une date relativement tardive (cf. R. Arveiller, op. cit. 1628 "fèves d'aricot"...1640 "haricot" (aux Antilles)". Le mot était sans doute déjà usuel aux Antilles ; il ne l'a été en France que beaucoup plus tard).

FEW.VIII.606, a: "Afr.pois blanc "esp. de dolichos" 1318),mfr.id...Mfr. pois (16 jh.,Mant.)Provins id.,Gondc. norm.havr. PtAud. pois..LoirI.Maine, poit.bgâtin.pois... "grain de haricot sec" ".

On peut ajouter : ang.V.O. "Pois; haricots ; les vrais pois sont dits pois ronds."

Cet emploi de"pois"explique qu'il se retrouve dans tous les créoles pour désigner les haricots. Ce dernier terme a pu ensuite être introduit (haricots verts ou espèces sélectionnées). Dans tous les cas, il est très inexact de dire, comme le fait E. Jourdain : "Haricot..., peut-être parce qu'il est en français un mot récent, n'existe pas en créole ; à tous les cas on lui a substitué "pois"."(Du français aux parlers créoles, p. 45). "Substituer" ne convient pas puisque l'usage de "pois" est bien antérieur à celui de "haricot".

- /pwa rô/ Pois potager ("petits pois").

FEW.605, b: "Nfr. pois verts "pois qu'on mange verts par opp. aux pois secs" (seit Oud 1660)...nfr.petits pois "pois verts"...norm.pois ronds, bmanc.hmanc.ang.Châtell. Blois "petits pois" ". (Cf. supra /pwa/; id. en acad. louis.)

- /pwazô/ Poison. Le mot conserve comme déterminant l'article féminin français /la pwazô/.

"Poison", féminin en français, jusqu'au XVIIe siècle, a gardé ce genre dans plusieurs parlers régionaux :

FEW.IX.256, a : "Afr. puison f. "breuvage empoisonné" Wace...poison; mfr.nfr. "substance qui, introduite dans l'organisme par la voie digestive, tue ou altère les fonctions vitales" (1393-Malherbe)...nfr.poison m... Provins f. (vieux), norm.f. Jers.id, hbret.id, Maine, ang.poit.saint.id.".

- /pyé/ Pied; ancienne mesure de longueur (équivaut à 12 pouces, le pouce valant lui-même 12 lignes). Certains vieux Réunionnais l'utilisent encore pour évaluer les longueurs. Le terme apparaît dans plusieurs expressions consacrées : /si pyé/ "six pieds" (la profondeur de la tombe); /ê gólèt kêz pyé/ "une très longue perche".

FEW.VIII.298, b: "Fr.pied "mesure d'environ 12 pouces, variant selon les provinces"".

- /pyé/ Ce nom est utilisé pour déterminer et actualiser un nom générique (arbres) : /palmis/ "palmiste" (variété, espèce...); /pyé palmis/ (un, le, les) "palmiste(s)".

(Pour parler d'un végétal particulier, le créole dit beaucoup plus rarement /le palmis/ que /le pyé palmis/; /palmis lé bô/ "le palmiste est bon (à manger)"; /a kôté pyé palmis/ "près du palmiste". Quoique surtout usité pour former des noms d'arbres ("un arbre" est /ê bwa/ mais bien plus couramment /ê pyé d bwa/), /pyé/ peut, de la même façon, être employé à propos d'autres végétaux: /le su y vyê byê/ "le chou pousse bien (ici)", /mwê na dé trwa pyé d su/ "j'ai quelques choux".

1712 "Pied de figuier"..."pied d'anone"..."pied de citronnier". Arch.réun. Archives notariales.

Le créole, ne disposant pas, comme le français par exemple, d'une suffixation permettant de créer le nom de l'arbre fruitier à partir de celui du fruit, le forme en faisant précéder ce dernier de /pyé/ : /mâg/"mangue", /pyé mâg/"manguier"; /rézê/"raisin", /pyé rézê/"cep"; /kókó/"noix de coco", /pyé kókó/"cocotier".

A la Martinique, on use de "pied" d'une façon analogue :

Mart. "Pied bois : arbre. Pied...pour désigner une variété d'arbre ou de plante on dit "an pied" suivi du nom de la plante."(D). "Le créole se sert peu des noms d'arbres terminés par "er" ou "ier" qui, en français, sont dérivés du nom du fruit; il se sert plus volontiers du mot "pied de ceci ou de cela", par exemple "pied cerise" pour "cerisier"..." (J. p. 267).

Il en est de même en Haïti : "Au lieu des flexions -ier ou -aie ajoutées au nom du fruit pour désigner l'arbre ou le champ, ils ont adopté les mots pied,champ.. Haïtien : ioun pié ponme, ioun pié tonmarin : un pommier, un tamarinier" (Faine, op. cit. p. 71).

La comparaison des créoles prouve que le tour est d'origine française ; il est cependant clair qu'il a été systématisé en créole :

FEW.VIII.297, a: "Nfr. pied "unité (en parlant d'arbres, de plantes)" (seit Pom 1671).

- /pyé d...) dans /pyé d ke:^{r}/ "épigastre", /pyé d ku/ "base du cou".

Nous n'avons pas retrouvé en français ces expressions, mais elles sont sans doute des survivances dialectales (trace de la préposition "de" que ne présenterait pas un tour spécifiquement créole ; emploi de /ku/ et non de /kólé/.)

FEW.VIII.298, a: "Afr.pié "la partie la plus basse (de la montagne)...mfr.nfr.pied...ang.pied du nez "fond des fosses nasales et voile du palais" ".

- /pye:^{r} d fé/ Pierre à fusil d'où l'on peut tirer des étincelles avec un morceau d'acier (cf. /tôn/. (Le mot /pye:^{r}/ n'apparaît pas ailleurs en créole).

FEW.VIII.314, b: "Mfr.nfr. pierre à feu "pierre à fusil" (Pin 1562-DG)".

- /pyès/ Poutre ; on dit également /pyès de bwa/.

FEW.VIII.336,b : "Mfr.nfr. pièce de bois "solive" (1497 Gdf...)...maîtresses pièces "poutres, jambes de force"...poit.pièce "poutre" Aiript, saint.SeudrS.centr. pièce id.".

- /pyòs/ Houe.

Maur. rod. seych. id.

L'usage du terme en ce sens est ancien puisque tous les parlers le possèdent . Il existe, semble-t-il, une grande confusion dans les dénominations d'outils, (Cf. "houe" sous "hauwa". FEW.XVI.185). Dans certaines régions, on nomme "houe" la pioche, alors que dans d'autres, à l'inverse, "pioche" désigne la houe :

FEW.VIII.435, a: "Pioche...Gruey "hoyau"...St En. "hoyau"..."

Nous pensons que dans certains parlers de l'Ouest au XVIIe siècle,le mot a dû désigner la houe. On peut en effet noter que dans cette zone, même à date récente, "houe" est rarement utilisé (Le nom apparaît en picard et en normand ; les parlers manceaux, angevin, poitevin et saintongeais ne le connaissent pas. FEW.XVI.185, a).

- /rakókiyé/ Tordu ; syn. /kókiyé/.

FEW.II.2.1004, a: "Mfr.nfr.recoquillé "qui s'est replié sur soi-même (p.ex.des feuilles)"(ca 1350- Lar 1875)...Nfr.racoquiller "recroqueviller" Plat.1835, norm. Louv.nant.saint...Mfr.recroquillé "tordu (corne, queue, etc.)" ".

- /ragulé/ Rassasier (jusqu'à l'écoeurement), dégoûter par satiété. /sa i ragul amwê/ "cela m'écoeure (parce que j'en ai trop mangé)".

On trouve en acad.louis. "Ragouler:rassasier jusqu'au dégoût" (D).

FEW.IV.309, b: "Nfr.regouler "rebuter, dégoûter" (seit 1662)...nfr.regoulé "rassasié jusqu'au dégoût"... Mons regouler "rebuter, dégoûter" Dl, pik.Blain, nant. "dégoûter par satiété"...".

La forme ragouler est dialectale :

Aun. Mus. "Ragouler v.n. vomir (Ile de Ré)".

- /ralé/ Tirer (dans tous les sens du verbe).

1. Tirer, /ral zavirô/"tirer sur les rames, ramer"; on emploie parfois /ralé/ /si na d kurâ u lé lizé d ralé tut la zu:rné/"s'il y a du courant, vous êtes obligé de ramer toute la journée"; /ral ê tus/ "tirer une bouffée (d'une cigarette)"; /bôbô ralé/ "confiserie faite de

sucre fondu et étiré"; /figi:r ralé/, /figi:r alé/ "traits du visage tirés (de fatigue par ex. et non "figure hâlée"!)" /ral le dyab pa:r la ké/ "tirer le diable par la queue".

2. Sens secondaires : manier : /ral la pyòs/ "manier la houe (m. à m. tirer la houe)"; /ral la grat/ id. (Cf. /rale:r d pyòs/ "journalier agricole" Néol. cr.); Transporter /li ral sô kan/"il transporte ses cannes à sucre". Faire violence : /ral ê fam/ "violenter une femme".

3. Fig. /ral le ke:r/ "se tourmenter à propos d'une chose ou d'une personne ; /ral pa ut ke:r kòm sa mèm/ "ne te tourmente pas ainsi, ne pense pas sans cesse à çà". "A votre place, je ne ralerais pas mon coeur dans un sens ou dans l'autre" M. et A. Leblond Ulysse cafre p. 57. /ral pa ut kókó/ "ne te casse pas la tête".

1837 "J'ai continué de haler la pioche" Arch.réun. Aff. Rose, Vol. 1837.
1838 " "Ne me hallez donc pas comme çà". Arch. réun. Interrogatoire d'Adonis, affaire Paul, 1838. Liasse 3. "Le sieur Henri le halla par le bras" Ibidem.
1853 "Haller une touche" (=tirer une bouffée) Héry, op. cit. p. 48.

Le passage de h- à r- à l'initiale s'explique aisément si l'on songe qu'en Normandie et en Bretagne l'aspirée h se prononçait sans doute nettement au XVIIe siècle puisqu'elle s'est parfois maintenue jusqu'à nos jours :
"L'aspirée h ne s'entend plus aujourd'hui qu'en Lorraine et sur les limites de la Normandie et de la Bretagne." Brunot, op. cit. pp. 52-53.

"Le h germanique s'est prononcé durant un millénaire. Il s'est d'ailleurs plus ou moins maintenu en Normandie et en Lorraine" Bourciez. Phonétique française, p. 125.

Le mauricien et le seychellois disent pour "tirer" /risé/ qui présente un phénomène identique. On le retrouve beaucoup plus systématiquement encore en Martinique :
"Tous les mots français commençant par un "h" dit aspiré ont, en passant en créole, pris un r initial : hache = rache : hardes = rades; hâler = raler...Nous inclinons à croire que la présence d'un r initial...est une survivance normande ; dans la Manche, on entend nettement un r initial dans les mots tels que hardi et hardes" E. Jourdain Du français aux parlers créoles, pp. 45-46.

La comparaison des créoles permet de confirmer l'hypothèse d'une influence dialectale. Il est cependant malaisé de savoir si, comme le suggère E. Jourdain, cette prononciation est déjà dialectale, ou si, aux "Iles", les esclaves, ne parvenant pas à articuler h aspirée lui ont substitué une articulation voisine et plus commode. Nous serons sur ce point plus circonspect qu'E. Jourdain, tout en remarquant que l'FEW. note sous "rehaler" des formes

qui ne présentent pas de différence sémantique avec"haler" et qui pourraient bien n'être que des allomorphes dialectaux :

FEW.XVI.131, a :"Mfr. rehaler "tirer de nouveau" Cotgr 1611, havr. raller "tirer (la langue)", bess.ralé "tirer", Jers.erhaller "faire rentrer (p.ex.les cornes)"".

Au point de vue sémantique, il n'y a aucune difficulté :

FEW.XVI.131, a: "Afr.haler "hisser", mfr.nfr.id; norm. haler "tirer"...Jers. "id; prendre par les vêtements", nant.id, ang. "retirer"...havr.haler à l'attelle "travailler très dur", Mée haler "id; fourrer de force" ".

On peut ajouter :
Bret.Pip. "hãlé : tirer, travailler avec intensité".

- /ram/ dans /ram vakwa/"Feuilles de vacoa pliées en deux et fixées sur une perche ; on les utilise pour la construction de "paillotes" /kaz ram vakwa/.

Le terme peut paraître à mettre en rapport avec "ramée" :

FEW.X.44, a: "Mfr.nfr.ramée "assemblage de branches entrelacées" (seit Est 1538) "branches d'arbres coupées avec leurs feuilles" (seit 1382)...nfr.ramée "cabane de feuillage"...".

/ram/ pourrait être dialectal car, dans les parlers de l'Ouest en particulier, on trouve "rame" pour "ramée":

Ibid.40, a: "Afr;mfr.raime "ramée, branchage"...pik. raime "branche", poit.rame ChefB."ramée", SeudrS."branche avec feuilles sèches",centr. "branchages en général" ".

Il nous semble cependant préférable sémantiquement de rattacher /ram/ au français "rame" (de hrama) :

FEW.XVI.235, a: "Mfr. rame "solive servant à poser un plancher"...ramer "garnir de chevrons le faîte d'une maison" (Tournai 1434) Blon. rama "couvrir une paroi en bardeaux"...Afr. raime "perche sur laquelle on place des habits"...centr. rame "perche pour tendre les pièces de drap"..ramer v.a. "étendre une pièce sur la rame" (seit SavBr 1723), norm.louv.id...ramés "joints ensemble, réunis ensemble"!"

Dans cette perspective, on peut rapprocher deux termes créoles au premier abord sans rapport sémantique. /ram/ dans /ram vakwa/ et /ramé/ (mot du vocabulaire technique du tressage du vacoa : "égaliser, en les coupant, les brins végétaux avant de faire le "bord" /mâdif/ de l'ouvrage").

- /ramasé/ I. Ranger, serrer, faire provision de./ramas sa/ "range çà" (et non "ramasse çà); /ramas sô lâg/ "être discret, se taire (tenir sa langue)"; /mwê la ramas ê pé d lóʳ yeːʳ swaːʳ/"j'ai fait une petite provision d'eau hier soir".

2. Recueillir, adopter ; /nó vyé parâ la ramas anu/ "nos grands-parents nous ont adoptés, recueillis (après la mort de nos parents)"; /li la ramas ali/"il a bien voulu d'elle (d'un garçon qui épouse une fille qui lui a déjà cédé)"; /ramas lam/"sauver l'âme" (se dit dans diverses situations, en particulier quand un couple régularise une union illégitime; syn./sòv lam/)/lam pa ramasé si vu la tyé dmun/"votre âme n'est pas recueillie si vous avez tué quelqu'un (elle devient alors /ê bébèt/ et tourmente les vivants. De là vient, pour les Indiens, l'absolue nécessité des cérémonies post-funéraires qui ont pour but de /ramas lam le mo:r/"recueillir (ou faire recueillir) l'âme du mort)".

3. Tour très fréquent : /ramas mâtri/ ou /a:rmas mâtri/"mentir" (/mâtri/ est souvent remplacé par /mâte:r/, plus rarement par /mâsôz/) /la yi ramas mâtri/"là tu mens !"; /i pé ramas ê pé mâte:r/"il est bien capable de mentir un peu".

1756 "-A dit que ceux qui nous ont dit cela ont ramassé menteries". Arch.réun. C° 1035. Réponse de l'esclave Marie, 15.10.1756.

1837 "C'est un conte que Monsieur A...a ramassé" Arch.réun. Affaire Soulange ;vol; liasse 2.

Ces emplois se retrouvent tous dans les dialectes français :

FEW.VI.449, a: "Nfr. ramasser les voiles "serrer les voiles (t. de marine)" mal. ramasser "rentrer, cacher", ang. "serrer, faire rentrer", bmanc. "serrer, mettre de côté", Niort "serrer dans un meuble;" Montbel.raimaissai "serrer, renfermer". Mfr.nfr. ramasser "prendre, relever ce qui est à terre"...Nfr.ramasser qn "faire monter dans son carrosse une personne que l'on rencontre à pied" ("fam" Ac 1694) "emmener avec soi une personne, se charger d'une personne qu'on a trouvée dans l'embarras, la misère" (seit Ac 1835), Blon. ramasa "recueillir (p. ex. des pauvres), prendre à sa charge (p.ex. une parente)" ...Troyes ramaser "relever qn qu'on a trouvé en faute"." ...449, b: "ramasser des exemples "recueillir" (1630 Malherbe)"(Cf.ibid.448, a: "Mfr, nfr. ramasser "faire un amas, un assemblage, une collection de choses" (seit Montaigne)".

- /ramé/ cf. /ram/.

- /rapo:r/ A cause de, au sujet de, pour. /pa rapo:r/"id (plus rare)". /la me:r lé plê rapo:r la lin/"la mer est haute à cause de la lune"; /zòt la mi ê pâka:rt rapo:r a sa/"ils ont mis une pancarte à ce propos"; /i krèv pa rapo:r la pli/"ça crève à cause de la pluie".

FEW.XXV.2.48, a: "Nfr. rapport à "à cause de" (Platt. 1835...) Paris "au sujet de, pour" B, norm. Bray, havr. Louv.Pipriac, Dol "à cause de", nant. "id ; au sujet de",

ang. Niort "à cause de", saint. "au sujet de"...par rapport à ...kanad. "à cause de" ".

- /rapo:^{r}tâ/ Rémunérateur, lucratif.

FEW.XXV.2.47, a: "Rapportant...saint. "qui rapporte du bénéfice, lucratif" ".

- /rapyâg/ Avide. Syn. /rapig/ (rare).

Le suffixe est d'origine obscure, mais le mot paraît se rattacher aux termes populaires ou dialectaux du type "rapiat" :

FEW.X.63, a: "Nfr.rapiat "avide"...Paris "avare"... boul.norm.ang.nant...rapiat "avare" ".

A noter cependant : ang.V.O. : "Rapide : actif, vif; avide, avare, pingre".

- /rapyésté/ Raccommoder,repriser, rapiécer.
Seych. /pyésté/.

On trouve en Martiniquais : "piécété : rapiécé" (J).

FEW.VIII.336, a: "Nfr.rapiéceter "mettre beaucoup de petites pièces à un habit, etc.pour le raccommoder" (seit 1624 ; "vieilli" DG)". Le terme semble surtout conservé par les parlers du Nord; cependant on trouve également en normand "rapiécheter". On peut ajouter aux indications de l'FEW : Ang.V.O. "Rapiéceter, v.a.mettre des pièces".

- /rasazyâ/ Qui satisfait la faim, nourrissant.

FEW.XI.239, b: "Nfr. rassasiant adj. "qui satisfait la faim" (seit 1612)".

- /rasyô/ 1. Autrefois quantité de nourriture (riz, maïs, légumes secs...) que recevait, chaque samedi, tout travailleur d'une "habitation"; /mwê té i tus la mèm rasyô/ "je recevais la même quantité de provision" (cf. en mauricien /ri rasyô/ "riz de qualité inférieure"); /li prâ sé rasyô avèk.../"il prend pension chez..." (A noter que le mot n'est jamais, en créole, accompagné d'un déterminant quelconque).
2. Nourriture, généralement cuite, qu'on donne aux animaux (s'oppose à /mâzé/ qui désigne la nourriture non préparée : herbe, fourrage...)

/rasyô/ nous paraît sensiblement différent du français contemporain "ration" ("Quantité de nourriture donnée à un homme, à un animal pendant une journée. Distribuer les rations de pain, de viande aux soldats. Une ration de fourrage pour les chevaux" DFC). Le créole nous semble avoir conservé (sens n° 1) la signification ancienne :

FEW.X.III, a: "Nfr. ration f. "quantité de pain, de biscuit, de viande, de vin,donnée chaque jour aux marins" (seit Fourn 1643)". (On remarque l'absence d'un déterminant qu'on relève toujours dans les exemples contemporains cités).

Le terme figure généralement au pluriel (cf. /prâ sé rasyô/) sur les états de paiement des officiers de l'Administration Royale (Archives mauriciennes "pour ses rations" passim ; en part. sur les états de paiement de B. de St Pierre). Ration ne signifie donc pas comme en français moderne "quantité déterminée dûne chose" mais "allocation versée en argent ou en nature pour la subsistance d'un individu".

- /ravaz/ Nourriture qu'on prend en dehors des repas (fruit, morceau de canne à sucre). /pa bezwê trakas au, ma:r may i truv ravaz/"ne vous faites pas de souci, les enfants sauront bien trouver quelque chose à manger".

/ravaz/ paraît être issu du français "ravage", l'évolution sémantique n'est peut-être pas proprement créole ; en effet, "ravage" peut désigner outre l'action de piller, les fruits mêmes du pillage (ou du simple larcin) :

FEW.X.62, ab : "...argot ravage "débris recueillis par les ravageurs" (Moz 1859-Del 1896)...ravager "piller" ...sav.ravadi "marauder des fruits" ".

/ravaz/ désigne toujours en créole, une nourriture supplémentaire, prise en dehors des repas ou procurée fortuitement. Une des sources possibles est naturellement le larcin ! Le terme a d'ailleurs parfois ce sens au XVIe siècle :

"En ravage. Par larcin.- Ce débat-là estoit assez saulvage : Car il n'estoit question seulement Que d'un raisin qu'avoit prins en ravage L'un de ces deux. Anc. Poésies, I, 246." Huguet.

- /ravazé/ Faire du bruit, causer du trouble et du désordre. /ma:r may i ravaz ê pé/"les enfants font du bruit" (d'où "ennuyer, gêner"/bân ma:r may i ravaz au/"les enfants vous ennuient");/..êni d gèp, si vi fé pa dézo:r d, si vi ravaz pa li, li fé pa aryê/"un nid de guêpes, si vous ne faites pas de bruit, si vous ne le dérangez pas, il ne vous fait rien". (Cf."Je sortis de mon boucan pour voir qui ravageait mes lapins" Arch.réun. Affaire Edouard. Vol. 1837, liasse 3). Parfois "être agité, délirer" /tut la nwit li té ravazé/ "toute la nuit il a été agité" (ou /li la ravazé/). (1).

FEW.X.62, b: "Nfr. faire ravage "faire beaucoup de bruit, de désordre quelque part" (Ac 1718-1798) saint. mener ravage "faire grand bruit"...mfr.nfr.ravager piller"...Ravager pik. "délirer, extravaguer", mdauph. ravadza "déraisonner, divaguer"; morv.raivâger "faire beaucoup de bruit" ".

- /ravin/1. Torrent.
2. Ravin creusé par le torrent.

Si l'on en juge d'après les plus anciens documents,

(1) L'attestation de 1837 : "...pour voir qui ravageait mes lapins" permet de voir le rapport sémantique entre ce verbe et le terme précédent ; "ravager" signifie ici "faire du bruit en dérobant".

le sens premier est celui de torrent :

1670 "Au pied des montagnes qui sont arrosées de quelques ravines" Jacob de la Haye, Journal du Voyage des Grandes Indes in Lougnon, op. cit. p. 75 (Description de Bourbon).

Le mot est déjà en usage aux Antilles au milieu du XVIIe siècle :

1654 "...coulent treize ravines accompagnées de presque autant de mornes et de petites montagnes" Du Tertre, op. cit. p. 116.

Le Père Labat (op. cit. p.1, 238) mentionne aussi le mot :

"...proches des cases des Nègres ou des ravines".

Les créoles de la Caraïbe l'ont d'ailleurs gardé :
Mart. "ravine" : ravin" (J).
Haït. "ravine id," (MM., H.).

L'origine française ne fait pas de doute ; "ravine" désigne d'abord le torrent né d'une pluie torrentielle et, par métonymie, le ravin qu'il creuse et au fond duquel il coule.

FEW.X.67,b: "Mfr.ravine d'eau "pluie torrentielle, crue d'eau qui en résulte" (1388-Miège 1688),ravine (15 jh.-Pom 1700)...nfr.ravine "petit ravin creusé par un torrent" (seit d'Aubigné), "cours d'eau pluviale qui se précipite d'un lieu élevé" (1653-Ac 1878)...Nfr."ravine "ravin" (seit Bossuet), Andelis ravinne, St Pern rabin.., bmanc. id....saint.ravane "ravin" ".

Le relief et le climat des "Isles" ont sans doute contribué à donner à ce terme une place qu'il n'avait pas dans les parlers dialectaux de France ; son emploi dans des documents très anciens donne à penser qu'il faisait partie du "vocabulaire des Isles". Nous avons cependant renoncé à le considérer dans ce chapitre, car il n'a pas en créole un sens différent de celui qu'avait en français l'étymon "ravine".

- /ravódri/ Chose de peu de valeur, objets de rebut. /ê ravódri nana di zâ lé dâ sô magazê/ "des vieilleries qui sont depuis dix ans dans sa réserve"; /mwê la may avèk ê bân ravódri/"je me suis pris les pieds dans des débris d'objets...".

"Ravauderie" a la même signification ("chose misérable, objet de peu de valeur" en acadien louisianais (D). Ce n'est pas le sens français de "ravauderie" ("Ravaudage ; réconciliation; fig. oeuvre faite de pièces et de morceaux ; bavardage" Lar); le créole a, en effet, conservé la signification ancienne du terme qui se retrouve également dans les parlers régionaux :

FEW.XIV.145, a: "Mfr.ravauderie f. "objet de peu de valeur" (1571), nfr. id (Fur 1690-Trév 1752), Neufch. "vieillerie, bagatelle", norm.pl."objets de rebut", yèr. "bagatelles, méchants morceaux d'étoffe...".

- /râtré/ Présentation officielle du prétendant qui vient demander en mariage une fille de la maison ; /fe:r la râtré/ "se présenter comme prétendant".

FEW.IV.774, b: "Wallon. dimander l'intrêye dèl mohône" (= l'entrée de la maison) se présenter comme prétendant d'une fille" Legros, Fraize demander l'atrâye dè mauho".

- /rekê sagrê/ Requin chagrin.

FEW.XIX.149 : "Chagrin "esp. de squale à peau rugueuse" (Borel 1655-Lar 1867)".

- /ré trâble:r/ Torpille.

1708 "Il y a un poisson appelé Tremble...qui, touché seulement avec le bout d'une canne fait trembler tout le corps et entrer en convulsion" Hébert. 1708 ; in Recueil trimestriel, 1940, p. 50.

Duhamel du Monceau signale le même terme :
"De la Torpille, torpède ou tremble" (op.cit.III.286) ..."Congre tremblant" (ibid. région de Nantes, 1.72).

L'FEW ne mentionne cependant pas cette forme :
FEW.XIII.2.244, a : "Nfr.tremblant m. "torpille" (1771, Duh I c,72) ; tremblante (1768)...nfr.trembleux m. Lar 1904 ; nfr.trembleur "anguille électrique de Surinam" (Boiste 1800-Lar 1876)-Nfr.tremblard "torpille" Lar 1904, LoireI. Vendée id".

Les formes du mot varient ("tremble, tremblant, trembleur") sur la côte Atlantique ; leur emploi doit être assez sensiblement antérieur à la première attestation relevée (1771) puisqu'on trouve "tremble" à Bourbon au début du XVIIIe siècle (1708).

- /résté/arésté/ (parfois /aréte/) Habiter, demeurer.

1833 "La maison où reste M. Canïele" Lescouble, 24.7.1833.
Maur. rod. seych. id.

On trouve dans la zone américaine :
Mart. "rété : demeurer" (J).
Ac.louis. "rester : loger, demeurer" (D).

"Rester",en cet emploi,est considéré comme fautif par Littré ("C'est aussi une faute de se servir de rester au lieu de loger ou demeurer") ; beaucoup de parlers régionaux, particulièrement dans l'Ouest, l'ont conservé :

FEW.X.316, b: "Nfr. rester "loger, habiter" (norm 1647, Br 3; 1657, Br 3; 1784, Beaumarchais); "gasconisme" Fér. 1788-Boiste 1829; "fam" DG) Norm. ...nant. rester, bmanc.hmanc, saint.SeudrS., kanad...".

On peut ajouter :
Ang.V.O. "Rester; demeurer, habiter".

- /révólisyô/ dans les tours /révólisyô d bil/ ou /révólisyô d ve:r/"mouvement (de la bile ou des vers) qui cause une altération passagère de la sante"; "agitation extraordinaire" /révólisyô d pèskaval/"agitation de la mer causée par le passage d'un banc de "pèchecavales" ".

  FEW.X.364, b: "Nfr.révolution d'humeurs "mouvement extraordinaire dans les humeurs qui altère la santé" (Ac 1694-1878)".

- /rê/ Région lombaire ; /mô rê i fé mal/ "j'ai mal aux reins"; /ê rê gèp/"une taille fine (de guêpe)".

  On peut noter qu'en français "rein" n'est usité au singulier que pour désigner le viscère lui-même ; cependant, dans les parlers régionaux, il est parfois employé, comme en créole, pour "région lombaire" ou "dos"

  FEW.X.250, b: "Lütt.rin "dos"...Manche rõ sg. "dos" ...centr.érein ag."

- /riskab/ Dangereux, où il y a des risques ; /lâdrwa té pli riskab/"l'endroit était plus dangereux"; "exposé au risque de, qui risque de" /nu tut lété riskab nwéyé/"nous risquions tous de nous noyer"; /li lé riskab asòm au/"il est capable de t'assommer". Emploi impersonnel "il y a des risques que..." /riskab ê galé i tôm ê zu:r si:r la tèt dmun/ "on risque de voir un jour un rocher tomber sur la tête de quelqu'un"; /riskab d gay ê ku d sólèy/"on risque de prendre un coup de soleil".

  Le martiniquais use de "risquabe : risqué, dangereux" (D).

  FEW.X.292, b: "Nfr.risquable adj. "où il a des risques à courir" (Trév 1743-Ac 1878), lütt.riscabe, bmanc.riskaby, saint.risquable".

  On peut ajouter :
  Ang.V.O. : "Risquable : adj.dangereux ; qu'on peut essayer, tenter".

- /ródé/ Chercher. /li sava ròd delό/"il va chercher de l'eau"; /li ròd sô pêt deri/"il cherche sa nourriture"; /kuk ti ròd ?/"que cherches-tu ?".

  Nous n'avons pas pu relever ce terme avant la fin du XVIIIe siècle :
  1793 "Interrogé ce qu'il venait chercher la nuit qu'il a été pris dans l'emplacement de son maître. A répondu qu'il était dans la cour des noirs et qu'il rodait comme çà même (=qu'il cherchait sans but précis, ou du moins avoué)" Arch.réun.L. 449 ; meurtre ; 1793. (La question posée donne à penser que "rodait" signifie ici "cherchait" et non "errait"). Cependant la comparaison avec les autres créoles de l'Océan Indien montre que /ródé/ avait déjà ce sens au début du XVIIIe siècle :
  Maur. rod. seych. /ródé/ "id".

Le changement sémantique s'explique sans difficulté; il ne nous paraît pas à porter au compte du créole, car plusieurs dialectes français le présentent :

FEW.X.497, a: "Mfr.rôder à l'entour de qch, de qn "tourner tout autour en épiant, le plus souvent avec de mauvaises intentions" (1559)...rôder v.a.Chap.1638...Metz rôder "chercher en flairant"...Waadt être, aller en rôde, "à la recherche de la nourriture, à travers les champs (des animaux)" ".

On peut ajouter à ces attestations :
Ang.V.O. "Roder : rôder, chercher, se procurer".

Ce dernier exemple nous paraît intéressant car il se situe dans l'aire linguistique dont nous avons montré l'importance essentielle.

- /ròs/ Pierre, caillou (syn./galé/). Parfois rocher (en particulier dans l'eau).
1730 "Une caze située de l'autre côté du banc de roches" Arch.réun. Inventaire G.Payet, 8.4.1730.

1758 "Les marrons leur ont jeté beaucoup de roches" Arch.réun. C° 1000, 1758.

Maur. rod. /ròs/"pierre, caillou"; seych./ròs/"id"; /ròs disèl/"pierre blanche"; /ròs léfwa/"pierre noire".

Les parlers de la zone caraïbe connaissent également le mot :
Haït. "Roch : galet N.pebble" (H).
Mart. "Roche : caillou" (D).

FEW.X.439, a: "Afr.roche "pierre" ".

Le terme est en usage, avec ce sens, dans toute la Bretagne : Bret.Ren : "Roche sf.pierre, caillou "Ils m'ont assailli à coups de roche" Bret.SPL "roṣ : caillou,pierre". Bret.IlV. "Roche : caillou s.f.(foute un coup de roche) Tout le département".

Il se retrouve également ailleurs :
Saint.Jon. "roche : caillou" (I).

Au sens de "rocher (sous l'eau)", il peut s'agir du terme de marine : "Mar. Rocher formant écueil. Roche noyée : rocher toujours recouvert par la mer" Lar.

- /ròs a lavé/ Pierre sur laquelle on lave, lavoir.
Maur. /ròs lavé/ id.

FEW.V.219, a: "Nfr.pierre à laver "évier"(Fur.1690-Lar 1922)".

Le créole, ne connaissant pas le mot "pierre", use naturellement de /ròs/. Il est cependant probable que les

(1) Nous n'avons pas, pour ce terme, cité l'FEW, dont les indications nous paraissaient très sommaires.

parlers de l'Ouest qui ne semblent pas posséder le terme (cf.supra /ròs/) lui ont fourni l'expression (la chose est d'autant plus probable que s'il s'agissait d'un néologisme créole, il n'aurait pas cette forme).

- /rô/ Arène (combats de coqs, /mórêg/); cercle tracé sur le sol pour jouer (toupie; cf. /rô pété/).

Ces sens apparaissent dans les parlers régionaux français :

FEW.X.521, a: "Rond...renn."cercle tracé par terre pour le jeu"...Alais "cercle...arène" ".

- /rulé/ Être houleuse (en parlant de la mer). Maur. seych.id; on peut noter d'autres termes voisins /ruló/"lames déferlantes" et dans les autres créoles (Maur.rod.seych.) /la rul/"la houle, la lame".

On a le sentiment, au premier abord, que le verbe est issu, par changement sémantique du français "rouler" (" "Pencher alternativement à gauche et à droite (d'un vaisseau)" (seit Guillet 1678), "subir le roulis" (de personnes)" (seit Ac 1694)" FEW.X.501,a). Le verbe créole a en effet, en général, pour sujet la mer (/la me:r i rul ê pé/) et non les objets (embarcation ou personnes) que la houle met en mouvement.

On peut cependant se demander si ce changement est propre au créole. Le rapprochement des parlers de l'Océan Indien prouve qu'il est en tout cas ancien. Or "rouler", au sens précédemment noté, n'est attesté qu'à la fin du XVIIe siècle (1678 cf.supra), alors que "roule" avec la signification de "houle" apparaît dès le XVIe (FEW.X.502,b : "Mfr.roule "action de se mouvoir en roulant (des flots)" (ca 1550-ca 1570)"). La langue populaire n'aurait-elle pas possédé un verbe "rouler" ("être houleuse") d'où serait issu le sens que le mot a en français à partir de la fin du XVIIe siècle ?

L'explication est peut-être plus simple encore dans la mesure où "roule" et "houle" sont peut-être finalement des allomorphes d'un même terme ; on constate, en effet, dans la plupart des créoles la notation par /r/ de l'aspirée h (cf./ralé/ supra). Or cette prononciation n'est pas spécifiquement créole, mais se retrouve dans des provinces françaises. Le phénomène est aujourd'hui marginal et n'affecte que des dialectes périphériques, par définition conservateurs; néanmoins tous les témoignages prouvent qu'il était beaucoup plus répandu dans les siècles précédents. Il est donc de ce fait possible que "roule", "rouler" (cf.supra) termes du vocabulaire nautique ne soient pas à rattacher à "rotella" (FEW.X. 501-502) mais plutôt à "hol"(FEW.XVI.220), certaines provinces maritimes, la Normandie en particulier, ayant conservé une articulation particulière de l'h aspirée. A ce propos, l'FEW offre des précisions intéressantes :

"Mfr.nfr.houle "forte ondulation de la mer agitée, précédant ou suivant une tempête" (seit 1552), oule (Dup 1573 - Trèv 1771) hag. houle "creux de la vague", SeudreS. jhoule [ɦʊ̯l] ...Nfr.houler "onduler fortement" (1880-1898, Huysm; Daud) saint. houler faire de la houle". (On remarque d'une part l'existence des deux termes correspondants houle, houler et surtout la présence en Saintonge de la forme à h aspirée).

- /sa k/"ce (celui, celle, ceux)...qui (que)". /mi kóné sa k vu la$_r$fé/ "je sais ce que tu as fait"; /sa k la âvi d muri:^{r}, i pé dsòn/"celui qui a envie de mourir, il peut descendre"; /sa k lé pti$_r$/"ceux qui sont petits...";/sa k té abityé ku:^{r} dân râpa:^{r}/"ceux qui avaient l'habitude de monter et descendre les à-pics".

Ces tours se retrouvent dans les autres parlers de la zone : maur. rod.seych. /sa ki gay la:^{r}zâ/"celui qui trouve de l'argent..."; /sa ki pu zòt/"ce qui leur appartient".

Les parlers de la zone caraïbe en usent aussi :
Mart. "çà qui ka fai moin la pẽine..."ce qui me fait de la peine"; ..."ça qui lade pas peu pian = celui qui est ladre (lépreux) ne doit pas craindre le pian". E.Jourdain Du français aux...p. 114.

"Au sg. comme au pl. le pronom est "ça qui" = celui qui, celles qui, ceux qui, celles qui" ibid. p. 97.

Il est donc certain qu'il y a là survivance d'un tour français dont les dialectes offrent encore de nombreux exemples :
FEW.IV.442,443 : "...lütt. çou (+ rel.pro.)...Lot so ke "ce que"...bmanc.saki "cela (+voy)", sak (+ cons.)... Mfr. cela qui "ce qui" ".

/sa k/ peut donc être issu de formes dialectales de "ce que", "ce qui". L'opposition qui semble s'établir entre /sa k/ et /sa ki/ n'est pas d'ordre morphologique, mais phonétique ; /i/ est, en réalité, le morphème qui précède le thème verbal : cf. /sa k i vé/ "ce qu'il veut"; /sa k vi vø/"ce que tu veux"; /sa k i vé/"celui qui veut"; /sa k lé fité/"celui qui est astucieux".

L'emploi de /sa k/ pour "celui qui","celle qui" peut également être issu du français "ce que". La langue classique en offre des exemples :
"C'est peu de voir un père épouser ce que j'aime" (Racine Mithridate v.660. (Reconnaissons cependant que ce tour, considéré par Bouhours comme élégant, avait peu de chances d'appartenir à la langue des colons; cf. Brunot-Bruneau, op. cit. p. 196.

L'évolution a donc conduit le créole, dès le stade du "bourbonnais", à substituer une forme unique au système du français, rendu complexe par les distinctions de genre ("celui qui", "celle qui") ou de nombre ("ceux qui") L'analogie phonétique des formes et les valeurs multiples de "ce qui", "ce que", dans la langue classique ou populaire expliquent la réduction de l'ensemble à une forme unique /sa k/.

- / sa d / Ce qui appartient à; ce tour permet d'exprimer en créole "le mien", "le sien".../sa d zòt/"le leur (champ)"; /sa d li/"ce qui lui appartient". /sa d lê i vyê sé lòt/"les (bêtes) qui appartiennent à l'un viennent chez l'autre". (Les autres créoles de l'Océan Indien usent d'une autre expression : /sa ki pu/ (cf. supra); maur. rod. seych. (/sa ki pu nu/"le nôtre, ce qui nous appartient". Cette construction se retrouve d'ailleurs dans les créoles de la Caraïbe, qui usent également du tour "ta" + pronom personnel : "ta nous" "le nôtre, la nôtre, les nôtres" (J).

Les parlers méridionaux surtout paraissent connaître cette formation, mais on la trouve aussi dans les parlers du Nord :

FEW.IV.442, b: "Gleize çou de "ce qui appartient à" Rem 46...HGar. so de siu, Gers ço de men "mon bien (=cela va de moi)"...",

- /sab/ Sable; on dit généralement /la sab/.

Le créole a conservé la trace d'une forme française féminine qui est bien attestée au XVIe siècle :

" Sable (fém.)-- Laissés le errer dessus la moite sable. Scève Arion..."Huguet. et que l'on retrouve dans de nombreux dialectes (FEW.XI.13,a).

- /sabulé/ Lancer des pierres (sur); /li té i sabul demun/"il lançait des pierres aux gens"; /li té âtrêd sabulé l pyé d mâg/"il était en train de lancer des pierres en direction du manguier (pour abattre des fruits)"; parfois "lancer" /li sabul galé/"il jette des pierres".

Ce dernier emploi du terme peut inciter à mettre en rapport /sabulé/ avec "jabler", "chabler" :

FEW.II.I.483, b:" Anorm.cablé "(bois) abattu, renversé par le vent", nfr.caablé SavBr 1723, norm.cablé, Vendôme chabler "abattre (des branches)"...Maug. jâbier "frapper pour donner une correction", centr.jabler "battre, comprimer la terre (en parlant de la pluie)"... Mfr. chabler "gauler (les noix)" (Cher 1387),nfr. id..."

Il nous paraît cependant préférable de rattacher /sabulé/ à "sabouler", plus satisfaisant tant au point de vue sémantique que phonétique :

FEW.I.613, a: "Mfr.nfr.sabouler "secouer sans ménagement" (seit 16 jh.) wallon."rosser"...Roubaix "jeter des cailloux, des boules de neige sur qn" Lille sabouler "jeter", flandr."poursuivre qn. à coups de pierre ou de boules de neige"..." Le terme est bien attesté en Normandie mais avec le sens de "secouer, malmener".

- /sakuyé/ Secouer
Maur. rod. seych. id.

Le terme créole peut être rattaché soit à "secouer" (succutere), soit à "sachier" (saccus). Les formes des deux verbes sont parfois voisines et il n'est pas impossible qu'une certaine confusion se soit introduite :

FEW.XII.385, a: "Mfr.nfr. secouer...Seignelay scueuiller "secouer"...escueuiller...Metz, Paysh., Isle s'kuyœ."

L'absence d'attestation de telles formes dans les parlers de l'Ouest nous fait pencher plutôt en faveur de l'autre étymologie :

FEW.XI.25, a: "Afr. mfr. sachier v.a. "secouer, bousculer" ".

Ce verbe est très courant dans les dialectes de la zone que nous avons définie comme essentielle (norm.bret. hmanc.ang.); /sakuyé/ pourrait alors être expliqué soit par l'influence analogique de "secouer", soit peut-être, plutôt, par la présence du suffixe -ouiller à valeur itérative.

- /sagu/ Sagoutier.
Maur. seych. id.

Le créole paraît avoir conservé la forme ancienne du terme, "sagoutier" et "sagouier" étant des réfections analogiques plus récentes.

1525 "sagu" (sagou). Pigafetta. Cf. Arveiller, op. cit. p. 55.

FEW.XX.109, a: "Nfr.sagou "palmier qui fournit une fécule amylacée" (Buffon-Li); sagoutier (seit 1779), sagouier (seit Ac. 1842)".

- /sal ve:rt/ Salle faite de branches et de feuillages qu'on construit en plein air lors d'une cérémonie (mariage).

1820 "Des gaulettes pour préparer une salle verte". Lescouble, 23.2.1820.

FEW.XVII.9, a: "Salle de jardin "grand espace de forme régulière, bordé de treillage et renfermé dans un bosquet, où l'on donne des festins, des bals" (1691-Moz 1842)...Salle de verdure "lieu entouré de charmilles épaisses ou d'arbrisseaux serrés et dont la grandeur ne

dépasse guère celle d'une salle d'un appartement" (seit Ac 1835), salle verte (Ac 1835-1878)". Cf. également ibid. 10, a: "Salon de feuillage (dans un jardin) "lieu fermé par des treillages et couvert de verdure" ".

- /salô d bal/ Salle de danse ; on dit aussi /salô/; /na pwê d salô pu va dâsé/"il n'y a pas de salle de bal pour aller danser".

FEW.XVII.IO, a: "Salon...Nivelles, LLouv. "salle de danse" ".

- /sapé/ S'échapper, partir ; /ti bèf la sapé/ "le veau s'est échappé"; /la ru i sap sak êstâ/ "la roue s'en va à chaque instant"; /la ko:^{r}d i sap/"la poignée (du panier) s'en va". Glisser (dans une descente rapide par ex.) (Cf. Haït. "chapé : VB. escape" (H); Mart. "chapper : s'échapper" (J)).

FEW.III.268, a: "Afr. eschaper "sortir de ce dans quoi on est pris ou par quoi on est menacé" (v.n. et r.)".

Cet emploi du terme est bien attesté au XVIe siècle : "Escaper échapper :..."Tombèrent tous, excepté Fournilier, en une trape...dont escapperent moyennant l'industrie dudict Fournilier"...Rabelais I, 38" Huguet.

- /sa:^{r}din/ Lépisme.

Cette appellation est vraisemblablement dialectale ; le français populaire nomme souvent les lépismes "petits poissons d'argent" (Cf. Lar) à cause de leur aspect. Or, dans le Bas-Gâtinais, "sardine" désigne la "larve de teigne" (FEW.XI.228,a); comme les lépismes s'attaquent également aux vieux papiers et aux vieilles étoffes, il peut s'agir du même insecte.

- /saroye:^{r}/ Charretier (autrefois).

FEW.II.I.431 "Charrieur "celui qui effectue le transport par charroi"...nant. saint. charroyeur, ang. charrayeux".

- /sa:^{r}zé/ Porter des fruits (en parlant des arbres); être en abondance (des fruits eux-mêmes) /mô pyé létsi la pa sa:^{r}zé/"mon litchi n'a pas de fruits"; /zavóka la sa:^{r}zé ê bô pé/"les avocats sont en abondance".

FEW.II.I.415 : "Afr.chargier v.a. "porter des fruits (en parlant des arbres à fruits)"...nfr.charger (Miège 1688-Littré); saint.charger "commencer à produire (de la vigne)"".

L'emploi du terme est, en Saintonge, plus étendu que ne le laisse supposer l'indication donnée par l'FEW :

Aun.Mus. "Charger v.n. la vigne charge = la vigne commence à produire. On dit que les arbres chargent beaucoup quand ils ont beaucoup de fruits noués".

- /sat/ Chat.
Maur. rod. seych. id.

La même prononciation se retrouve dans la zone américaine :
Haït. "chatt':chat" (F).
Mart. "chat' : chat" (J).

Le t se prononçait autrefois. (Cf. Thurot, op. cit. p. 88 : "Regnier enseigne que "le t se doit prononcer toujours...dans les mots de rat, de chat...et dans la plupart des monosyllabes" Selon d'autres autorités le t est muet: "Chat, soldat...Le t est muet, suivant Duez". Ibid. p. 95.

Si les avis des théoriciens du XVIIe siècle sont partagés, il est en revanche certain que,dans les parlers populaires ou provinciaux de l'Ouest, le -t final était prononcé puisque tous les créoles présentent la même forme.

Elle a d'ailleurs parfois subsisté :
Ang.V.O. "Chat'".

- /sâmâké/sómâké/ Sûrement, infailliblement. /sâmâké sô trip lé puri/"sûrement ses "tripes" sont pourries !".

FEW.VI.141, a : "Sans y manquer "sans faute, infailliblement" (1671, La Fontaine), sans manquer (1668, La Fontaine, Bossuet ; seit Lar 1873)".

Norm. Moi. "Sans manque : sans faute, pour sûr".

- /sâpyé/ "Cent pieds" Scolopendra Lucasii.
Maur. rod. seych. id.

La première attestation du terme que nous ayons pu relever se trouve dans le Voyage à l'Ile de France de B. de St Pierre :
"Les cent pieds se trouvent fréquemment dans les lieux obscurs et humides" 44, b.

Milbert (op. cit. II.74) signale également la présence de cet insecte à l'Ile de France ; il s'agit de la même espèce que celle qu'on trouve sous la même dénomination à la Réunion :
1820 "Un énorme cent pieds". Lescouble 18.2.1820.

On pourrait penser à une "traduction" française d'un terme portugais en usage en Inde pour désigner ces scolopendres :
Hob-Job : "Centipède s. This word was perhaps borrowwed directly from the Portuguese in India (centopèa).

1662 "There is a kind of worm which the Portuguese call un centopè...T. Saal 68 ".

Cependant la comparaison avec les créoles de l'Amérique invite à rejeter cette hypothèse. Du Tertre, en effet, mentionne le mot :

1667 : " Entre plusieurs sortes de Scolopendres que l'on nomme communément cent pieds" II.349. Il est très probable que l'auteur cite le terme dont usent les "habitants", et non un mot d'usage commun en France. Nous n'avons pu le retrouver dans le créole contemporain (1).

Le mot est, en tout cas, d'origine française :

FEW.VIII.299, a: "Nfr. centpieds "mille pieds" (Cresp 1606-Mon 1636 Enc 10, 517, a)".

- /sâté/ dans le tour /sâté kòk/ Devenir un homme, commencer à se conduire en homme (d'un garçon).

FEW.II.2.857, a: "...Louv. chanter le coq "parler en maître (des femmes et des jeunes gens qui veulent s'émanciper)".".

- /segré/ Secret, chose cachée.

Le créole a conservé la forme ancienne du mot français qui s'est également maintenue dans la plupart des parlers de l'Ouest :

FEW.XI.376, a: "Afr. segrei m. "ce qui est connu de peu de personnes, ce qui est tenu caché, qu'il ne faut dire à personne"...fr. segret (Guil Al; Sotties ;Malherbe Rich 1680; "rare" Fur 1701-Trév 1771)...norm. id, havr. ségret, Totes, Louv.bnorm. id, Jers.hmanc.segret, maug, saint.SeudrS. id".

- /selô/ Cela dépend des circonstances.

FEW.XI.386, a: "Nfr. selon (absolument) "cela dépend des circonstances" (Molière-Ac 1878)".

- /semê/smê/ Route, rue, chemin. /si:r l semê/"dans la rue, sur la route"; /le grâ smê/"la route nationale" (Cf. à St-Denis /la ri grâ smê/"la rue du grand chemin", actuelle Rue Général Leclerc). Comme /semê/ n'indique, en aucune façon, l'importance de la voie de communication, le terme

(1) E. Jourdain mentionne cependant : "Bête ani pieds : scolopendre antillaise" et précise, dans une note : "Ce mot est une curieuse adaptation de "mille pattes" ou "mille pieds". En créole ani (only), signifiant "rien que", ani pieds, veut donc dire : qui n'a que des pieds ou, si l'on veut : "la bête qui est toute en pieds"! Si, comme le donne à penser le témoignage du P. Du Tertre, "cent pieds" désignait, au XVIIe siècle, ce même insecte, le vocable créole moderne pourrait en être la déformation (peut-être par étymologie populaire).

est, si nécessaire, précisé : /grâ smê/"la grand route"; /semê lótó/"route carossable" (syn./semê gudrô/) /semê d kan/,/semê bitasyô/, /semê sarèt/"chemins ruraux utilisés surtout pendant la coupe des cannes par les véhicules de transport"; /semê pyétô/"sentier"; pour un "raidillon très escarpé" on dira /semê kabri/"sentier de chèvres". /kupé semê/"arrêter qn au passage"; /vólé smê/"se sauver".

Maur. /simê/; Seych. /semê/ id.

/semê/ correspond donc, en créole, aux emplois que le français contemporain fait de "chemin", "route" et "rue" :

"Chemin : Voie de communication pour aller d'un point à un autre, sur le plan local et en général à la campagne (route est le terme usuel pour désigner les voies de communications entre les villes ; la rue est une voie urbaine")DFC.

Le terme avait autrefois en français un sens plus général que le créole a conservé.

FEW.II.2.144, b: "Fr chemin "voie qu'on parcourt pour aller d'un lieu à un autre" (seit II jh.)...Mfr. nfr. grand chemin "grande voie de communication par terre" (seit 1337)...mfr.nfr.couper chemin à qch, à qn "en arrêter le cours, intercepter le passage" (seit 1585)".

- /semê d ra/ Disposition disgracieuse des cheveux (résultant souvent d'un coup de ciseaux malheureux du coiffeur !).

Maur. "Cimin lérats : raie de cheveux mal faite" Baissac, op. cit. p. 178.

On retrouve le même tour en haïtien : "Chimin ratt : raie de cheveux mal faite" (F. P. 188).

Nous n'avons pu trouver de trace d'une expression analogue en français; le rapprochement des créoles permet cependant de conclure à une origine dialectale ou populaire.

- /sevrèt/ Crevette.

1738 "Tant qu'il restera un oiseau, un cabris, un cochon marron dans le bois, un poisson ou une chevrette dans les rivières..." Lettre du Conseil Supérieur de Bourbon, 24.2.1738.

1804 "Une écrevisse que l'on appelle dans le pays chevrette" B. de St Vincent, op. cit. I.286.

L'emploi ancien du terme est confirmé par la comparaison des parlers : Maur. rod. seych. /sevrèt/ id.

On trouve le même terme en haïtien : "chévrèt : écrevisse" (H).

FEW.II.I.298,a : "Mfr.chevrotte "palameon, esp. de crustacé" Pass Sem, chevrette (Paris, saint. 1555), nfr. id. (seit Ac 1740)".

La forme normande est "crevette", mais en Bretagne et dans l'Aunis on use de "chevrette" :
Bre.Léon. "Chevretéz : crevettes roses" (p. 550).
Nant. Eud. "Chevrettes id".
Aun. Mus. "Chevrette sf.palaemon porte scie; cf Rabelais "moules, homars, chevrettes" Pantagruel.IV.LX".

- /sèk/ Haut-fond (ces zones qui sont en général très favorables à la pêche portent souvent des noms et sont repérées de façon précise : "Sec du rondage", "Sec Bois carré", "Sec du bazar"...) Maur. id.

L'identité des mots réunionnais et mauricien prouve que l'emploi est ancien. L'FEW donne pour "sèche" une signification analogue :
"Nfr. sèche "écueils sous l'eau à peu de profondeur" (1730, s.Trév 1771; Enc 1765; seit Lar 1905)" XI.586, b.

La forme "sec" est attestée, mais avec un sens un peu différent :
"Mfr. seche "terre qui reste à sec à la basse marée" (Oléron , Zeller 3),nfr. seiche (1640...), sèche (seit 1688, s.Jal), Ré ccc, nfr.sèques "terres basses où il y a des sirtes" (Fur 1690...)" XI.586, b.

En fait, comme l'a montré R. Arveiller (op. cit.p.459) les plus anciennes attestations offrent des formes du type "sec" :
1515 "Entendez que secques cest un roc qui est dedans la mer lequel est couvert de bien pou deau et est une chose dangereuse pour los navires" (cité in op.cit.p.459).

Dans le vocabulaire nautique, le mot est donné au XVIIe siècle comme synonyme de "basse" :
"La mer Rouge est "de fort difficile navigation, mesmement la nuict à cause des seques ou basses" ". Le Blanc Voyages I p. 34 (1648) in R. Arveiller op.cit.p.459.

C'est ce second nom qu'ont conservé les créoles de la Caraïbe : Mart. Guad. "Basse : haut-fond" (J); cependant, un témoin guadeloupéen nous a indiqué qu'en Guadeloupe "basse" n'est pas employé, alors que "sec" est le terme courant.

- /séktâm/ Septembre.
Maur. id.

La même déformation du mot se retrouve en acadien louisianais et en guadeloupéen :
Acad. louis. "Sectembre : septembre" (D).
Guad. "Sectembre" (témoin).

Elle est donc vraisemblablement d'origine française. De fait, on la retrouve dans des parlers de l'Ouest :
FEW.XI.480, b: "Beauvais...Maine, St Victor sectembre, poit. id, saint. id".

- /séné/ Châtrer (un porc; le terme est également utilisé pour désigner l'opération qu'on fait subir à une truie pour l'empêcher de porter).

FEW.XI.145, a: "Fr. sener v.a. "châtrer" (G Leu-Trév 1704), senner...hmanc. séner, ang. sener, poit.senai... aun.sener, saint. id, SeudrS. sener "faire à une truie l'opération qui l'empêche de porter", loch. "châtrer (un porc, une truie)..."

- /séne:r/ Châtreur de porcs. (parfois plaisamment déformé en /sénate:r/).

FEW.XI.I45, a: "Afr.sainnierres "châtreur" (nom.,13 jh.), mfr.senneur (hap)...hmanc. séneur, StSeurin seneur id".

- /séó/ Seau.
Maur. rod. seych. /séó/id.

On trouve en créole martiniquais : "Séau,sieau : seau" (D).

On peut donc supposer à l'origine des formes créoles un terme dialectal;"siau" est beaucoup plus fréquent que "séau" qui est cependant bien attesté :
FEW.XI.66I, a: "Fr seel m. " récipient qui sert surtout à contenir de l'eau" Nord...Mouscron séau, norm. siau...nant. ang. siau, saint. séau, SeudrS.siau..."

Il n'est pas impossible qu'une certaine confusion se soit faite entre les allomorphes dialectaux de "seau" et "seillot" (dérivé de "seille") qui désigne en particulier un seau de bois en usage dans la marine.

FEW.XI.666, b: " Afr.seillot "petit seau" (Tours 1359) mfr. id (Bretagne 1464-1492), nfr. "seau de bois dont on se sert à bord des bâtiments" (seit 1757, Enc 7, 440,b), mal. Dol, Canc. Plerguer seillot "seau", hbret.hmanc. ang. id".

- /si/ Oui. /u i kóné Size:r Payèt ?/"Vous connaissez Suzère Payet ?" /si/"oui !"; /ut papa laté pése:r ? -si/"votre père était pêcheur ?-Oui".

Il en est de même en créole martiniquais :
"Si : oui, si (même s'il n'y a pas eu de proposition négative, "si" a le sens de "oui")". (D)

On constate par de tels exemples que l'emploi de /si/

diffère de celui de "si" adverbe d'affirmation. En effet, ce dernier s'emploie pour affirmer le contraire de ce qu'exprime une proposition négative qui précède : Vous n'irez pas là. -- Si." (Grévisse Le bon usage, p. 812).

Cependant, dans certaines régions de France, on use de "si" après n'importe quel type de proposition (négative ou interrogative). Cet usage paraît ancien :

FEW.XI.573, b: "Mfr.nfr. si "oui certes" Cent Nouv. "particule affirmative qui détruit une négation précédente" (seit ca 1490, Lac, s.auch Li; Anc Théât)".

Cet emploi de "si" est bien attesté au XVIe siècle :

"Si. Oui...Astyages luy demanda s'il congnoissoit la venaison dont il avoit repeu. Il repondit que si. SALIAT. tr.Hérodote.I, 119.." Huguet.

On le trouve encore en Anjou :

Ang. V.O. "Si : oui, si fait".

- /sikèt/ Petite quantité, petite partie d'un tout (surtout dans le tour /pa:r sikèt/"petit à petit"): /sa i ariv pa:r sikèt/"ça arrive par petites quantités". /i pèy anu pa:r sikèt/"il nous paye par petites sommes".

On rencontre la même expression en créole martiniquais : "Pa siquette : par petits morceaux (v.g.pour payer)" (D).

Elle est d'origine française :

FEW.XIX.168, b: "Nfr. chiquette f. "petite partie d'un tout" (Voltaire ; Desgr. 1821), chiquette par chiquette "par petites portions" (1760 Voltaire)...pik. chikette "petit morceau", Dém.chiquette, norm. chiquette "lambeau", yèr.id, havr. "chiffon", Pt Aud. "petit morceau, linge usé"...louh."petit morceau (de pain"...".

Selon Brunot (Hist. Langue fr.VI, 2ème partie 1289), le mot est "vieux ou vieillissant" au XVIIIe siècle : "Chiquet, petite partie, ne se dit plus que dans cette locution "payer chiquet à chiquet"; quelques-uns disent "un chiquet de vin" ". (L'auteur se réfère au dictionnaire de Féraud (1787-1788)).

L'emploi du terme, tant dans les créoles de l'Océan Indien que dans ceux de la zone caraïbe, donne à penser qu'il devint d'usage courant dès le XVIIe siècle dans les parlers de l 'Ouest où il demeure bien attesté.

- /siklòn/ Cyclone /la siklòn/"le cyclone".

Faut-il voir là une trace de l'ancien genre du mot français ? ("Cyclone 1863 (d'abord féminin) "Bloch-Wartburg).

- /sifé/ Oui, oui vraiment (formule d'aquiescement ; cf /si/).
Maur. id. On retrouve également le tour en haïtien (F)

FEW.XI.573, b: "Nfr.si fait "assurément" (seit 1686; "bas, fam" Ac 1694-1935) lütt. nam. sifêt...art.sifé, Tinch. si fait "mais oui", Valognes, Dm, saint. id".

Ajoutons : ang.V.O. "Si fait : locution affirmative".

- /siflèt/ Sifflet ; petit flageolet.

On trouve dans le dictionnaire de Flacourt (op.cit.): "Sifflet : souli"; or, en malgache, "soly" signifie précisément "flageolet". On peut donc en conclure que les informateurs de l'auteur donnaient au mot "sifflet" le sens qu'a conservé le créole.

FEW.XI.567, a: "Fr sifflet "petit instrument avec lequel on siffle ", afr. chifflet, mfr.nfr.id...nfr. sifflet "flûte de Pan, assemblage de tuyaux qui vont en diminuant de longueur"...Afr.Sifflot...Dém.sifflote "jouet de la forme du flageolet"..." (Pour la prononciation du -t final, cf. /fwèt/, /but/...)

- /siné/ Railler, se moquer de.

FEW.XVII.113, b: "Nfr. chiner "se moquer" (pop. seit 1857, Balz), Paris "se moquer de, railler, médire"... art."agacer", Alençon "rechigner, contredire", Dol "ennuyer", nant.bmanc. "se moquer de, tourner en dérision", Niort, saint. id.".

- /sipóté/ Agacer, narguer, taquiner.

FEW.II.I.638,b : "Mfr.chipotrer "tourmenter, torturer"..mfr.nfr.chipoter "faire des difficultés pour des riens, vétiller (seit ca 1560 Calvin...)...Lille "chicaner"...Dém. "taquiner"...saint. "quereller"...".

- /sitèlmâ/ Tant, tellement ; /la sitèlmâ tôm d la pli/ "il a tant plu"; /na sitèlmâ d ravin/ "il y a tant de ravins".

FEW.XIII.I.56, b: "Havr.Louv.Alençon, hmanc.saint. centr.Lyon, Clerm F. si tellement "tellement", nant. si tellement ... que "tellement ... que" (1820 ; Gaumer)". Norm. Moi. : "Si tellement : tellement";

Le tour a même eu des emplois littéraires : "Juliette venait d'atteindre sa vingtième année lorsqu'un Comte de Lorsange...devint si tellement épris d'elle qu'il se résolut de lui donner son nom" Sade. Les infortunes de la vertu, p. 16.

- /sódrê/ Oursin.
A l'Ile Maurice, les "oursins" sont nommés /zu:rsê/ (/zu:rsê ruz/"oursin rouge", /zu:rsê bulvav/"oursin noir à longues épines"); on les appelle /lâtanyé/ aux Seychelles.

Ces divergences laissent supposer qu'au XVIIe siècle, cet animal ne possédait peut-être pas un nom unique, aussi répandu que l'est aujourd'hui "oursin", et que les dénominations variaient selon les régions. "Oursin" est en effet un terme méridional dont l'emploi généralisé est récent. (FEW.XIV.65, b: "Pr.orsin de mar "echinus marinus" (1549) pr. hoursin, mars.ursin") Le mot est phonétiquement proche (au point que certains ont voulu n'y voir qu'un seul et même terme) d'une autre désignation ancienne de cet échinoderme : "Hérisson de mer" (Furetière 1690). On trouve dans les relations de voyages la preuve de cette incertitude dans la dénomination :
"Pommes de mer...pourraient même être appelées de petits Hérissons de mer ou châtaignes de mer" p. 217 (1). Comme les créoles de la Martinique et de la Guadeloupe usent d'un terme très proche de /sódrô/: "Chadron : de chardon, désigne tous les oursins. A la Guadeloupe l'oursin noir seulement" (J), on peut supposer que parmi les diverses désignations anciennes de l'oursin devait exister, peut-être dans la langue des marins ou les parlers de l'Ouest, "chardon" ou "chardon de mer". (A signaler d'ailleurs : "Afr.chardun marin "tribulus marinus" " FEW II.I.369, a).

/sódrô/ ("chardon") est peut-être une étymologie populaire, mais certaines formes dialectales sont très proches du créole :
FEW.II.I.368, a: "Fr. chardon "cardus"...Neufch. chardron...Alençon, Tinch.cherdron...La Chapelle-des-Fougeretz chadron...bmanc.hmanc.LoireI, ang.chardron, Vendée, saint.id." (Une plante à feuilles épineuses Argemome mexicana, porte le même nom /sódrô/ ou /sa:rdô sódrô/. Cette seconde forme paraît refaite sous l'influence du français.)

- /sòlda/ Bernard l'hermite (Paguridé).
Maur. rod. seych. id.

1761 "On rencontre un grand nombre de soldats; c'est le coquillage auquel plusieurs donnent le nom de Bernard l'Hermite" Pingré. Manuscrit cité p. 212.

Le créole antillais use du même terme ("soldat : bernard l'hermite" (D)); il apparaît aux Antilles dès le milieu du XVIIe siècle : "soldat" Du Tertre, II.337; ("Ce soldat est une espèce de petit cancre long de trois ou quatre poulces au plus..."). Savary des Bruslons le confirme, en utilisant vraisemblablement la source

(1) Hist. naturelle et morale des Isles Antilles de l'Amérique. 1658.

précédemment citée :
"Soldat ou Cancelle. Espèce de crabe qui se trouve communément dans la plupart des Iles Antilles".

Le mot n'est peut-être pas propre aux "Isles" : FEW.XII.55, a: "Nfr. soldat "pagure, genre de crustacé" (1645 ; 1687; Corn 1694- Trév 1771)".

- /sòpin/ Petite bouteille (en particulier pour la bière : /ê sòpin/ "une ptetite bouteille"; /ê butèy/"une grande bouteille").

Autrefois, mesure de capacité, toujours entendue comme telle,mais sans valeur précise.

Maur. rod. id; seych. /sòpin/"la moitié de la "bouteille" /butèy/".

FEW.XVII.52, b: "Fr. chopine "mesure de liquide contenant la moitié de la pinte"...chopine bmanc. "petite cruche", Châtell. "petite bouteille d'un demi litre"... saint. chopine "petite bouteille"...".

- /so:rslaz/ Acte de sorcellerie (rare).

FEW.XII.121, b: "Mfr. sorcelage "sorcellerie" (1552-Oud 1660, Gdf : Lac), nfr.id GSand, St Seurin, centr. Varennes "sortilège" ".

- /suké/ Saisir, attraper; /li pòz la kòl pu suk zwazó/"il place un piège à glu pour capturer des oiseaux"; /suk ali/ "attrape-le". Le verbe peut prendre des sens un peu différents, mais,de toute évidence,issus du précédent : mordre, accrocher (en parlant d'un chien en particulier) /ut syê i ròd tuzu:r suk amwê/"ton chien cherche toujours à me mordre" (certains chiens se nomment d'ailleurs, de ce fait, /sukali/): battre, rosser : /suk ali/"rosse-le".

Maur. rod. /suké/"saisir"(moins courant qu'à la Réunion); seych. /suké/"prendre, tenir".

Le rapprochement des créoles prouve que le mot avait déjà ce sens au XVIIIe siècle, quoique nous n'ayons pu trouver d'attestation antérieure au XIXe :
1838 "Paul avait souqué son maître par le cou". Arch. réun. Affaire Paul ; voies de fait. 1838, liasse 3.

On retrouve le même mot en acad. louis."Souquer : étreindre, serrer fortement" (D).

Les divers termes cités paraissent devoir être rattachés au français "souquer". Le problème est cependant compliqué par l'obscurité de l'étymologie du mot et l'existence de formes homonymes.

On considère généralement, à la Réunion du moins, que /suké/ est issu de "souquer", terme de marine.

"Souquer. Terme de marine 1687. Empr. du prov.souca qui signifie aussi "serrer fortement un noeud, raidir un amarrage, bûcher, peiner", peut-être dér. de soc." (Bloch Wartburg).

L'FEW, tout en conservant l'origine provençale, propose un étymon différent ("soue" de "soca").
FEW.XII.14, a: "Castr.souá v.a. "attacher fortement", béarn.soucá "faire de la corde, serrer fortement un noeud, un amarrage (t. de marine)", Montjean souquer "amarrer solidement un bateau, serrer fortement", Vendée soucae "serrer fortement" saint.aun.souquer "serrer, presser, appuyer" Jonzac "rassasier" " (1).

Il est à noter qu'en Saintonge, "souquer" possède, comme /suké/ en créole, un autre sens que ne mentionne pas l'FEW :
Aun. Mus. : "Souquer : serrer, presser, appuyer, rouer de coups".

Le terme existe aussi en Anjou :
Ang. V.O. : "Souquer : amarrer solidement un bateau, serrer, presser fortement (langue des mariniers). Hist. Mot conservé dans le patois créole de la Réunion : "Sacouiez pas si fort Madeleine la case elle est pas nous Piq' vout robe zavek un cou Mosié Bourzeau va souque à nous" M. Bourzeau était vers 1865 un commissaire de police peu tendre pour les mulâtresses en contravention".

Le mot existe en tout cas dans la langue des marins à la fin du XVIIe siècle :
Mar. Aubin : "Souque. C'est un terme des plus bas qui veut dire tirer ou peser sur une manoeuvre où il tient quelque chose de pesant ou de fort".

Il marque l'effort pour tenir ou tirer et, de ce fait, il n'est pas étonnant qu'il ait conservé cette signification en créole. (Cf. /tyêbó/, issu de "tiens bon" ou "tient bon", et qui signifie "tenir", sans idée d'effort particulier). Considéré comme "bas" par le lexicographe, il a très probablement pénétré dès le XVIIe siècle dans le parler des provinces de l'Ouest, ce qui explique qu'on le retrouve à la fois en Acadien et dans l'Océan Indien. L'idée essentielle qu'il exprime est celle d'un effort violent de tension ou de traction, qu'il s'exerce sur un cordage (souquer "raidir un amarrage". Desroches. Dictionnaire des termes propres de marine; 1687; id Aubin;1702)

(1) Une incertitude demeure, car on peut relever sous tsukka (FEW.XIII.2, 351,b) "Nfr.souquer "serrer fortement (un amarrage)" (seit 1687, Jal) ang.id; nfr. souquer sur la rame "faire force de rames (seit 1868); "tenir qn sévèrement" seit Lar 1907). Südvog.soka "assommer" ". On voit que la confusion est grande.

ou sur un aviron ("scuquer sur la rame"; souquer). (1).

Quant au verbe "souquer", (au sens de "battre, assommer"), peut-être faut-il le mettre en rapport avec tukka (FEW.XIII.2 "Lütt. soukî "heurter de la tête, cosser" nam. suké "id; heurter la tête contre qch", Neufch."assommer" ..."Ce terme ne nous paraît pas devoir être mis en relation avec /suké/ qui ne signifie "rosser" que secondairement et qui implique non un échange de coups, mais plutôt une lutte corps à corps où les deux adversaires s'empoignent.

- /suflaz/ Revêtement de bois ou de tôle qu'on place sur la face extérieure des murs d'une maison ; /ê suflaz ba:rdó/ "un revêtement de bardeaux"; /ê suflaz zâpòn/"un revêtement de spathes (de palmiste par ex.)". "A vendre : bardeaux pour soufflage" Journal de l'île de la Réunion (petite annonce) 25.6.1970.

Il s'agit là d'un terme de marine :
"Soufflage : revêtement de planches qu'on applique sur la partie de la carène d'un navire, un peu au-dessus et au-dessous de la ligne de flottaison pour ajouter à sa stabilité. 1678 " Sa Majesté a été surprise qu'il ayt fallu faire un soufflage à la Favorite (frégate)" Etat manuscrit de la Marine" Jal. op. cit.

Le but n'est évidemment pas le même, mais la technique restant identique, nous avons considéré qu'il n'y avait pas là changement sémantique à proprement parler.

- /suflé/ Recouvrir les murs extérieurs d'une maison d'un revêtement de bois ou de tôle. Le terme est fréquemment utilisé en français régional:"une maison soufflée en bardeaux".

FEW.XII.407, b: "Souffler un navire "épaissir par les côtés" (seit Rich. 1680)".

- /suflèt/ Gifle.
FEW.XII.409, b: "Mfr. nfr. soufflet "coup de la main à plat sur la joue" (seit 1459, DC; Sotties; "vieillot et littéraire" Bonn)".

Le t final est une survivance dialectale; (cf./fwêt/) en créole de la Martinique "soufflète" se prononce de façon identique, mais signifie "sifflet" (D).

(1) Nous sommes un peu sceptique quant à l'origine provençale de "souquer"; les attestations réunies dans l'FEW sous "amarrer" (XXIII,99,a) font nettement apparaître l'emploi presque exclusif du mot dans les provinces de l'Ouest : "Dol, MaineL.Montjean, poit.aun.Charl.SeudreS" (On peut ajouter le terme angevin(cf.supra)et nantais "souquer "ramer par fortes secousses, battre, bloquer dans un coin" recueilli par erreur sous "souc'ha" FEW XX.15, b).

- /sulézô/ Ivresse. /zi d blé i fan la sulézô/" le jus de bleu (à laver) dissipe l'ivresse".

1735 "On doit observer de ne laisser descendre à terre les gens de l'Equipage...et empêcher toutte sorte de soulaison et de dispute". Arch. Nationales. Col. Sér. C 2; Vol 27; folio 70 (Manuscrit non signé, mais de la main de Dejean, marchand de Bourbon).

FEW.XI.250, a: "Soulaison Pléch. "action de s'enivrer" nant. Ancenis, ang. louh. "ivresse".

- /surisòd/ Chauve souris. Ce terme ne se rencontre plus que dans des toponymes ; /ravin surisòd/"ravine des chauves souris"; /surisòd/"la souris-chaude". Cf. également /bwa de surisod/ Viscum sp. div.
Dans le vocabulaire courant, on dit /sòvsuri/ (Les créoles mauricien et seychellois usent de /susuri/.)

A date ancienne, on relève une certaine hésitation entre "souris chaude" et "souris chauve" :
1753 "Elles se sont cachées dans la ravine des souris chauves". Arch. réun. Rapport de "détachement" 20.5.1753.

On trouve en Martinique et en Louisiane des termes de forme très voisine ou identique : Mart. "Sourissol : chauve-souris (ou solsouris ; cholsouris)" (D).
Acad. louis. "Souris chaude : chauve-souris" (D).

FEW.XII.112, a: "Afr. soris chauve f. (orl.ende 13 jh.), mfr.nfr. souris chauve (Rab. 1532-1561, Lac; La Font)...Anorm. souris gaude (1505); Aubetin, Alençon souris chaude, Calvados, Guern. Mée, CôtesN.nant.bmanc. ang. poit. saint.aun. id.".

- /sutiré/ Soutenir ou protéger quelqu'un qui, en général, ne le mérite pas (se dit en particulier de parents qui donnent systématiquement raison à leurs enfants).

Cet emploi du terme est ancien puisqu'on le retrouve dans tout l'Océan Indien : Maur. rod. /sutiré/id ; seych. /sutiré/id; /ê mamâ sutirèz/"une mère faible, qui donne toujours raison à son enfant".

C'est à l'Ile de France que nous avons relevé les plus anciennes attestations du mot :
1801 "On la croit soutirée dans quelque habitation [esclave marronne]". Arch. maur. Petites affiches de l'Ile de France, 1801 ; 128.

1802 "Ils ont été vus au Port Nord-Ouest, et on les présume soutirés au dit lieu"ibidem, 1802, 58.

On retrouve le même terme dans la zone caraïbe :
Haït. "Soutireuse ; adj. et nf. "qui montre une indulgence excessive aux défauts des siens" (PP p. 157).
Mart. "Soutiré : donner toujours raison à quelqu'un, soutenir quelqu'un qui ne le mérite pas, l'excuser... parfois pour en tirer un profit" (D)

Ces rapprochements prouvent une origine dialectale commune. Les glossaires dialectaux n'en font pas mention; on trouve cependant dans les parlers angevins et aunisiens des emplois très voisins du verbe "soutirer" :

FEW.VI.405, b: "Afr. soustirer "tirer un peu à soi" (ca 1180); nant. soutirer "attirer", SeudrS. "attirer chez soi avec une intention frauduleuse" ". ibid.418,a : "...ang. soutirer "soutirer ; attirer, séduire".

- /suvâtfwa/ Souvent.
FEW.XII.333, b: "Afr. soventes feiz adv. "souvent"... fr.souventesfois (GuillMach; Desch; Marot; Richl; Oud 1660)...nant. souventes fois "très souvent", bmanc. "souvent", ang. poit. saint. id".

- /suvnâs/Souvenir. /mwê na pa suvnâs/"je ne m'en souviens pas"; /mwê lavé ê suvnâs de sa/" je m'en souvenais".

En français, le mot a été un moment remis à la mode par le "style troubadour" (Cf. Brunot. VI.1165, 1168, 1296), mais il n'a pas persisté, et,en tout cas, son emploi a été uniquement littéraire.

FEW.XII.337, a : "Souvenance (seit 12 jh, Gdf...)".

- /süifé/I. Graisser à l'aide de suif, (rare) 2. Réprimander, corriger. /le vyé i süif amwê/"mon père m'a réprimandé".

FEW.XI.359, a: "Suif...nfr. "semonce" (pop., seit Larch 1861), havr. nant. saint. Chablis id...Nfr.suiffée "volée de coups" (Delv.1867-Lar 1933)".

Le terme est également en usage dans d'autres parlers de l'Ouest :
Bret. Ren. "Suif : s.m. syn. de galop,réprimande".
Ang.V.O. : "Suif : réprimande, savon".

L'emploi de "suiffée" donne à penser que le verbe a dû également être en usage en français régional ou populaire quoiqu'il ne soit pas attesté en ce sens.

- /swafe:^{r}/ Grand buveur, ivrogne·

FEW.XI.633, a : "Nfr. soiffeur "ivrogne" (1842...) pik. "personne qui a toujours soif, qui boit souvent" StPol, yèr. Bray id. Lisieux id., bmanc.ang.centr. id."

- /swén'é/swan'é/ Elever I) des animaux ; /nu i swèn zanimó/ "nous élevons des bêtes";/Mi swèn dé trwa kósô/"j'élève quelques porcs". 2) des enfants.

Le terme créole n'a pas le sens que peut avoir parfois "soigner" en français ("Soigner ses enfants "avoir soin que ses enfants soient propres".Ac 1718-DG " FEW . XVII.273, a) ; il a exactement le sens d'élever, nourrir, avoir à sa charge et sous sa responsabilité; /mô vyé parâ la swan' amwê/"j'ai été élevé par mes grands parents"

Le seychellois use du terme d'une façon exactement analogue : /swan'é zanimó/"élever des bêtes" (on dit également /sôn'é/ ou /sôn'ê/);/sôn'ê/"élever, en particulier des enfants qui ne sont pas les siens et qu'on adopte : /ê swan'é/"un enfant adoptif"; /ê piti swan'é ki apèl lwi/"un petit enfant adoptif qui s'appelle Louis".

FEW.XVII.273, a: "Soigner...lütt.nam.Giv.sognî,LLouv· sougnî "donner à manger au bétail"...argonn.sougni Cum. "donner la nourriture aux bêtes, nourrir qn", Dombras "soigner ; donner à manger aux bêtes"...soigner Philipp. "garder (les vaches)...Nord, PCal. id.".

- /ta/ dans le tour /â ta/"fatigué, malade, prostré"; /mwê lé â ta/"je ne me sens pas bien". " "A cause malade ? A cause en tas ?" "M.A.Leblond Sortilèges, p. 156.

FEW.XVII.316, a: "Nfr. tas "personne sans énergie" (Villatte 1888-Del 1896)...Argot rester en tas "rester tranquille dans son coin, se ramasser sur soi-même" (Zola, s. Vill 1888 ; Del 1896)".

- /také/ Verrou, targette, loquet.
Maur. /také/ id.

On rencontre en martiniquais :"Taquiète : targette"(D)

FEW.XVII.196, b: "Nfr. taquet Lar 1875, kan. id. PtAud.Tinch. "verrou", sair.taqué, mal. saint.taquet "petit loquet" ".

- /také/ Fermer (avec un loquet ou un verrou) ; /tak baró/ "ferme le portail". Sens particulier /tak a lâve:r/(m.à.m. "fermer à l'envers")Avoir la mâchoire inférieure qui emboîte la supérieure et non l'inverse.

En haïtien, le mot est le même : "Také : fermer"(H).

Le créole de la Martinique possède un verbe de forme très voisine : "Tatché : verrouiller, fermer à l'aide d'une targette" (D) Cf supra /také/.

Il pourrait s'agir d'un néologisme créole, mais la comparaison avec le martiniquais et l'existence de verbes

analogues dans l'Ouest nous font plutôt conclure en faveur d'une survivance dialectale :

FEW.XVII.196, b: "Mal. taktẹ "fermer une porte au taquet", Landujan taktay "fermer à clé" ABret.15,388; mal. detaktẹ "tirer le loquet d'une porte" ".

- /tale:^{r}/Tout à l'heure, bientôt, maintenant. /nana tale:^{r} dé zâ.../"il y a maintenant deux ans que..."

Maur. id. /éna tale:^{r} kat banané.../"il y a maintenant quatre ans que..." Seych. id.

Le créole a conservé la prononciation populaire et dialectale de "tout à l'heure" (La comparaison des parlers prouve en effet qu'il ne s'agit pas d'une évolution phonétique propre à l'un d'entre eux).

FEW.IV. 468, b: "Mfr. nfr. tout à l'heure "aussitôt" (seit Est 1538), nfr. "il y a un instant" (seit 1647, Corneille)...pik.taleure "tout à l'heure", StPol id. Dém. Bray taleure, PtAud. tout à l'heure "actuellement"... bess.t'taleure "tout à l'heure", Dol tout à l'heure "maintenant", Niort "plus tard", kan. t'à l'heure "tout à l'heure" ".

- /tapê/ Petite tape, gifle.

FEW.XIII.1.100, b: "Nfr. tapin m. "gifle" (1790), nam. "coup", rouchi donner l'tapin "rosser", Tötes tapin "coup, tape", Armeau "gifle", Waadt, Thônes, Genf., pr. "taloche" ".

- /tapi/ Tissu dont on recouvre un meuble (le plus souvent un lit /tapi/"couvre-lit", ou une table /tapi la tab/"nappe") L'usage du tapis de laine posé sur le sol est naturellement inconnu;

Maur. /tapi/"couvre-lit" (on dit également /kamli/); rod, seych. /tapi/ id.

Alors qu'en français contemporain "tapis" désigne, le plus souvent, "un tapis de sol", en créole /tapi/ ne peut s'appliquer qu'à des tissus placés sur des meubles, et, le plus souvent, sur un lit. Le créole paraît donc avoir conservé l'emploi ancien du terme dont le sens s'est restreint dans la langue moderne.

FEW.XIII.I.96, a: "Fr. tapi "tissu dont on couvre une table, le parquet d'une chambre, etc..."...fr.tapis "tissu qui sert à revêtir les murailles d'une salle, etc." (1316-Oud 1660)".

- /taté/Eprouver, faire souffrir. /la fré la tat amwê/"le froid m'a fait souffrir"; /la fê té âtrê tat ali/"il commençait à souffrir de la faim".

L'FEW ne donne pas de sens voisin pour "tâter" sauf: "Afr.taster (l'achier) "frapper" RenartContr, mfr.taster "battre" (Desch; 16 jh., s.TilLex), tester, (14 jh.), Pléch. tāt͡ɔ ".

Nous avons cependant relevé en Anjou un emploi dialectal de ce même verbe qui paraît à l'origine du tour créole :

Ang. V.O. : "Tâter : faire souffrir (au physique); "sa patte cassée vous pensez que ça le tâtait ben dur"; toucher de près, piquer, impressionner, affecter (au propre et au figuré) : "ça l'a tâté quand a fallu vendre tout" ".

- /tayé/ Se sauver (en courant), filer.
Rod. /tayé/; seych./tayé/id; /tayé èk.../"courir (après qn)".

Le rapprochement des parlers détourne de l'idée que /tayé/ puisse être issu du français populaire "se tailler"; de toute évidence le verbe a été en usage, avec ce sens, à date ancienne. Il s'agit plus vraisemblablement, comme le suggère l'FEW. qui relève le mot créole, d'un terme de marine :

FEW.XIII.1.41, a: "Nfr. tailler de l'avant "faire route à bonne vitesse (t. de marine); kreol.taillé "courir" R 20, 272".

- /tayvâ/ "Taille-vent"; oiseau de mer (Pterodroma Baraui); une des espèces de "fouquets". Il s'agit là d'un terme de marine :

FEW.XIII.I.49, b: "Taille-vent "sorte de goéland brun" (Trév 1752-Lar 1875)". B. de Saint Pierre le mentionne comme tel dans son Voyage à l'Ile de France:

1773 "L'oiseau que les marins appellent fauchet, fouquet, taille-vent, taille-mer ou cordonnier" p. 29.

- /tân/ Jeune; petit (en parlant d'un enfant : /baba tân/ "bébé"). Il faut prendre garde que le mot n'a pas le sens du français "tendre" ; ainsi /zak tân/ signifie "jeune fruit du jaquier" (alors qu'il est encore ferme et dur !). Seych. /piti tân/"bébé, nouveau-né". (Peut également vouloir dire "tendre".)

Le créole a conservé le sens le plus ancien de l'adjectif français ; il en est de même pour certains parlers du Nord :

FEW.XIII.I.205, b: "Fr. tendre adj. "jeune, plein de fraîcheur" (seit Alexis), tenre (ca.1155; AdHale) apr. id., pik. tere Esc 33; wallon.lœn tẽr "nouvelle lune, début de la lunaison" ALW 3, 38".

- /tâtarik/ Hyménoptère ; on dit également /mus tâtarik/.
  Maur. /tâtarik/ id.

  Le terme est une déformation de "cantharide";on désigne de ce nom divers insectes, outre le coléoptère proprement dit,(carabe, coccinelle, taon...). Il semble que la déformation elle-même soit d'origine dialectale car elle est commune dans les parlers de l'Ouest :

  FEW.II.I.225 : "SeudreS. tantarine "canthariде"... PtAud. mouche tantalique, Lisieux id., bmanc. id.".

- /tâtin/ Tante ou parente plus éloignée ; le mot s'emploie même, avec une respectueuse familiarité, pour toute femme âgée.
  Seych. id.

  FEW.I.89, a: "Tantine "tante" renn.hmanc.bmanc.nant. ang.poit.loch. id.".

  L'aire d'emploi du terme est nettement dessinée; l'FEW. ne précise cependant pas que, comme en créole, il n'implique pas nécessairement une parenté :
  Bret.Ouessant. "Tintin : tante ; se dit, par respect, aux personnes notablement plus âgées".

- /te:^{r} à te:^{r}/ Figure du "séga" au cours de laquelle les danseurs s'accroupissent peu à peu,puis se relèvent,tout en continuant à danser.

  FEW.XIII.1.244, b: "Naviguer terre à terre "en ne s'éloignant pas des côtes" (seit Nic 1606)". 245, b: "terre à terre "à ras du sol" (Mon 1636-Trév 1771)...danser terre à terre "sans sauter" (OudC 1640-Trév 1771)".

- /tèt/ I. Tête /mô tèt i fé mal/"j'ai mal à la tête"; /la tèt la gaté/"il est fou".
  2. Sommet,/la tèt grâ béna:^{r}/"le sommet du Grand Bénard" /la tèt râpa:^{r}/"le haut de la falaise".
  3. Début, source /la tèt la ma:^{r}/"le début de l'étang", /la tèt la su:^{r}s/"la source"; l'avant /la tèt kanòt/ "l'avant du bateau"; /la tèt tinèl/"l'entrée du tunnel".

  Le martiniquais dit de la même façon : "tête morne : sommet de la colline; tête stylo : capuchon du stylo" (D).

  Les emplois particuliers de /tèt/ que nous avons mentionnés ont existé en français :

  FEW.XIII.1.276, b: "Mfr.teste "sommet d'une montagne)" (Rons; Montaigne), nfr.tête (Malherbe; Buffon; Saussure).. Nfr.tête ("endroit où commence un canal,etc." seit La Roch) "partie d'un étang où se trouve la bonde de vidange" (1769 Duh)".

- /tèt lóryé/Taie d'oreiller.

FEW.XIII.1.301, b: "Nfr.teste d'oreiller "taie" (1639, Hav) Paris tête d'oreiller, LLouv. Bray, Tôtes, norm.bess. Dol, bmanc. hmanc. nant. id.".

- /tété/ Sein; sorte de tétine que l'on donne à sucer à un bébé pour apaiser sa faim ou sa colère.

FEW.XVII.335, b: "Mfr. tetet "sein, tétin" (1512, Gringore...)nam. Nivelles tètè "t.enfantin désignant le sein de la mère", Tôtes, Louv. tétet, havr. "id; repas de l'enfant à la mamelle (t.enf.),bess.tété "sein", Dol, bmanc. bgât. Sologne id.".

On peut ajouter, pour les parlers de l'Ouest :
Aun. Mus. : "tété sm. téton, mamelle".

- /tétin/ Pis (de la vache par ex.); trayon.
"tétine" qui, en français, ne désigne que la mamelle, s'applique souvent aussi au "trayon" dans les dialectes :

Le martiniquais use du même terme : "Tété : sein, mamelle" (D)

FEW.XVII.334, a: "Tétine "sein, mamelle"...mfr.nfr. "mamelle d'animal"...nant. Blain tetine "mamelon de la vache ; mamelle des femelles d'animaux",LoireI tétin "trayon", Vendée id...Indre, IndreL. id.".

- /ti/ Petit (toujours antéposé sous cette forme /ti pul/ "poussin", prend la forme /pti/ dans les autres cas : /sa volay lé pti/"cette poule est petite").

Maur. id. /ti/ (antéposé); /piti/ (ailleurs).
Seych. /ti/ (antép./ti nô gaté/"petit nom d'affection", /ti pul/; /piti/ ailleurs; /ê piti/"un petit enfant".

L'usage martiniquais est très voisin :
Mart. : "Ti : petit (souvent avec un sens affectueux); en fonction d'attribut devient "pitit" (D); "Ti chouval : poulain...ti chat' : chaton" (J).

Ces formes se retrouvent en français régional ou populaire :
FEW.VIII.342, b: "Fr. petit...lütt. nam pitit, art. tit, St Pol pti, havr. ti, norm. tit...".

- /tiké/ Toucher (le but; dans les jeux d'enfants, celui qui a échappé à son poursuivant "touche le point de départ" /i tik/ et, de ce fait, ne peut plus être pris). Selon un témoignage non confirmé, ce verbe était en usage autrefois en un autre sens ; /tiké la tèt/ signifiait en effet "frapper doucement le crâne"; à l'heure de la sieste, l'homme assis aux pieds de sa femme se faisait ainsi bercer par sa compagne (témoignage de R. Nativel).

On peut songer à rapprocher de ce terme un verbe martiniquais, de forme et de sens voisins :
Mart. "Tioqué (ou quioqué) : frapper à petits coups avec un objet long, pour déloger" (D).

Ces verbes paraissent d'origine française, mais il est difficile de déterminer l'étymon exact. Le timbre de la voyelle du mot martiniquais fait penser qu'il est issu de "toquer" ("frapper" FEW.XIII.2.12, a), mais la palatalisation de la consonne ne s'explique pas (Comparer avec "quimbé, quimbois" de "tiens bon"). L'i du mot réunionnais suggère un autre étymon :

FEW.XVII.231, b: "Afr. mfr. estichier "ficher, enfoncer dans"..."frapper avec force"...astiquer "agacer"...norm. asticher "toucher avec un bâton" rouchi astiquer "toucher avec les doigts, soit aux yeux, soit à un mal quelconque, ou d'une manière peu convenable"...St Pol atiké "fixer; donner un coup à" ".

- /tiré/ Le verbe créole ne signifie jamais ni "traîner après soi" ni "exercer une traction" (Dans les deux cas, on use de /ralé/).
I) Obtenir, retirer. /mwê la tiré la fèy laémzé/"je suis allé retirer une feuille d'AMG"; /li la tir ê se:rtifika/"il a obtenu un certificat (de maladie)".
2) Enlever, ôter. /ti:r sapó/"enlever son chapeau"; /tir ut lêz/"déshabille-toi"; /ti:r sa/"ramasse çà"; /ti:r le fèy/"ôte les feuilles" . Choisir, mettre à part /ti:r sak lé mi:r/"enlève, mets à part ceux qui sont mûrs".
3) Arracher, faire disparaître. /ti:r le ze:rb/"arrache les mauvaises herbes".
4) Retirer ; sens part. /tiré dlé/"traire"; /tiré dló/ "écoper".
5) /ti:r po:rtré/ "photographier (syn. /ti:r fótó/); se faire photographier. /ti:r sô frâsé/"parler français (avec application, au lieu d'user du créole. Syn. /kas sô frâsé/).

A la Martinique, le verbe "tirer", avec des emplois légèrement différents, présente, néanmoins, des particularités analogues :
Mart. "Tiré : I) ôter, retirer. 2) besogner dur, haler ..."tiré pied" prendre la fuite ;"tiré contes" dire des contes, des devinettes" (D). On use apparemment plus volontiers pour exprimer l'idée d'"exercer une traction" du verbe "rhaler" (id. dans Jourdain, p. 50).

L'étymologie de "tirer" n'est pas établie de façon certaine et l'hypothèse de l'FEW demeure discutable :(du lat. martyrium). Il n'entre naturellement pas dans le cadre de notre étude d'aborder ce problème. On peut cependant constater que la quasi-absence d'emplois créoles de "tirer" ("traîner avec effort"), considéré comme

sens premier par l'FEW, s'explique par le fait que les parlers de l'Ouest l'ignorent totalement (FEW.VI.398, a), alors qu'ils offrent tous les autres sens que peut avoir le verbe créole.

FEW.VI.408, b: "Mfr.nfr. tirer (une vache) "traire"... norm. hbret.nant. Maine, ang. poit. saint. kan. tour...".
412, a "fr. tirer "faire sortir une chose avec un grand effort"...mfr.nfr. "obtenir, recueillir" ".
413, a "Mfr.tirer le bonnet "ôter (pour saluer qn) Montaigne, nfr. tirer le chapeau ; nfr. tirer les bas, les vêtements" (seit Oud 1660)...rouchi, pik. Calv.Manche tirer son habit "ôter" IlleV. CôtesN.id...Fr. tirer de l'eau "puiser de l'eau" SeineO. SeineM. Nord, Manche, hbret. Maine, ang. poit. saint. tour.".
416, b "Afr.mfr. tirer "arracher (les cheveux à qn)".. Gondc. PCal. tiré "arracher (les mauvaises herbes)" Nord id. Morb. id. nant. id.".

Il est difficile, en l'absence de documents anciens, de formuler une hypothèse ; on peut cependant se demander si le rapprochement des créoles n'autorise pas à contester la structuration d'ensemble de l'article "tirer" qui se fonde sur une étymologie douteuse.

- /tòpèt/ Touffe, toupet; /tòpèt sévé/"touffe de cheveux".

FEW.XVII.343, a: "Afr. toupe "touffe de cheveux au haut de la tête" (hap·) mfr. toppe "touffe" (bourg.1419), nfr. toupe...fr. toupet...Esneux topèt "touffe d'herbe".. Moselle tope "toupet"...".

Le créole, comme certains dialectes, a conservé une forme issue de "tope".

- /to:rt/ Tordu. /ê bwa to:rt/"un bâton tordu"; /zyé to:rt/ "yeux qui louchent". /ê zafe: to:rt/"une affaire louche" /sak lé drwat, vi vua to:rt/"ce qui est droit, tu le vois tordu".

FEW.XIII.2.86, b: "Fr. torte (adj.f.) "contournée, tordue, difforme (jambe, voie, etc.) (seit 1119, Gdf...), tort (adj.m.)id...norm. "tordu"...bmanc.hmanc.tor,-t "tordu", saint. SeudreS. tort "boiteux", centr. "tordu.."

- /tôn/tòn/tôd/ Briquet de type ancien devenu rare aujourd'hui; il est composé de matière inflammable (bois pourri) conservée au sec dans un noeud de bambou, d'un "silex" /pye: a fé/pye: d fé/ et d'un morceau d'acier avec lequel on provoque l'étincelle./mô tôd la muyé/"mon briquet est mouillé"; /na tuzu: ê tôn âka 1 móvé tâ/ "on a toujours un briquet en cas de mauvais temps (cyclone qui pourrait mouiller la provision d'allumettes)".

1735 "Quatre ou cinq livres de boëmes, deux briquets et deux tondres". Arch. Maur. JB. 2. 1735. Af. Malthus.

1842 "N'avaient-ils pas sur eux des pipes et des tondres?...Victor a tiré de sa chemise un tondre, il a fait du feu". Arch. réun. Affaire Ferdinand Victor. Vols et incendie, 1842.

Le mot n'est pas à mettre en rapport avec le verbe "tondre" (tondere), quoique l'FEW recueille par erreur une attestation intéressante sous ce terme : FEW.XIII. 2.25, b: "Jonzac tonde "bois pourri" ". Il s'agit, en fait, d'un mot propre aux parlers de l'Ouest :

FEW.XVII.387, a: "Anorm. agn. tondre (m.f.)"amadou" (seit 1125, Gdf...) tundre Wace, mfr. tondre Cresp 1627, boul. "bois mort, morceaux de vieux linge brûlé à l'étouffée, et propre à recevoir l'étincelle d'un briquet", norm. (m.) "amadou", Bray, havr. id, Cherb.tundre "chiffons brûlés renfermés dans un étui", Jers. Guern.renn. aun. land. kanad. id.".

On constate que la technique de préparation et de conservation est identique (Cf 1ère Partie, 3.3.I.); le mot désigne en créole l'ensemble amadou+briquet car on les enferme dans le même étui pour les protéger de l'humidité.

- /trakasé/ S'agiter, causer du trouble. Plus fréquemment, se tourmenter, être préoccupé.

FEW.XIII.2.191, b: "Mfr. nfr. tracasser..."aller et venir, se tourmenter pour peu de chose" (1536-Ac 1878)... v.n. "agir avec un esprit inquiet et brouillon et créer des ennuis à ceux avec qui on est en société" (Rich 1680-Ac 1878), "être agité par la mer (en parlant d'un navire) (Besch 1845-1872), tracasser...v.r. "se tourmenter (1759-Lar 1923; "fam" Ac 1935 ; "peu us." Lar 1949)".

- /tralé/ Grande quantité : /èn tralé zâfâ/"de très nombreux enfants"; /èn tralé d mun/"beaucoup de gens".

Seych. id. /èn tralé fèy banan/"une grande quantité de feuilles de bananier".

Le mot nous paraît devoir être rattaché à "trâle", nom du chalut dont l'étymologie n'est pas sûre. L'FEW signale sous "Trascl (abret.)"grive" ".

FEW.XX.16 "I.Mans trasle "grive" (1553), Jers. trâle). 2. Jers. trâle "chalut"; trâler "pêcher avec un chalut"".

Il semblerait plus logique de rapprocher "trâle" des noms de filets issus de "tragula".

FEW.XIII.2.172, a: "Nfr.treille "filet monté sur deux portions de cercles qui se croisent et qu'on suspend à un long manche" (seit Duez 1659, s.auch Duh Ic, 75) pik. traille "filet pour la pêche à la sole, etc." boul. id.

(1810, Henry 219; Ds), Marais V. trel "épuisette pour la pêche des grenouilles et des crevettes", saint treuille, Vaud trahla "tramail" ".

Il s'agit dans la plupart des cas d'un filet qu'on traîne sur le fond (cf. "troller" : "aller de-ci de-là, traîner...). On peut ainsi éclairer divers termes cités sous "tragulare" :

FEW.XIII.2.175, a : "Nfr. filet à la trôle "filet que l'on traîne en mer, au hasard"!!
et surtout, ce qui nous concerne plus directement :
Ibidem : "Nfr. trôlée f. "bande, troupe" (hap.18 jh.) AmiensN "certain nombre (surtout de bestiaux)", ang. treulée, trolée, ChefB, saint. id. poit. traulée "suite, ribambelle" ".

Ces termes nous paraissent devoir être rapprochés de ceux cités sous "traller" (ibidem, 175, b)" : "Pik. tralée "grand nombre, PtAud.trâlée "multitude d'objets, d'enfants qu'on traîne à la suite", ang. bmanc. poit.bgât. aun. saint kan. Hmarn.Schweiz. id."

On remarque que le terme se retrouve en ce sens surtout dans le Nord et l'Ouest, c'est-à-dire dans les régions où apparaissent les noms du filet que nous avons précédemment mentionnés (c'est également vrai pour la Suisse !). On peut donc en déduire qu'une "trâlée" (ou "trolée") est, à l'origine, le contenu d'un coup de filet heureux, d'où le sens de "grande quantité" qu'on retrouve dans les créoles de l'Océan Indien. Sa présence en réunionnais et en seychellois permet de supposer que le terme était en usage dans les parlers français de l'Ouest au début du XVIIIe siècle. (Ils l'ont d'ailleurs presque tous conservé).

- /trâblad/ Tremblement.
Le Lar. signale le terme comme "populaire". L'FEW mentionne seulement "nfr. tremblade "tremblement" (seit Lar 1904)"(XIII.2.242, a). On ne peut cependant supposer qu'il s'agisse d'un néologisme créole car on ne retrouve pas ailleurs ce suffixe.

- /trénas/ Ce terme désigne diverses herbes rampantes. (syn. /ku:r pa:r te:r/). "Traînasse" désigne, dans les parlers régionaux ou populaires, diverses espèces de plantes rampantes :

FEW.XIII.2.168, a: "Nfr. herbe trainasse "polygonum aviculare" (1635)...norm. trainache, tranasse...Louv. Maine, ang. poit. saint. trainasse...Sologne, centr. traînasse "renoncule rampante"...Yèr. trainache "liseron" ...Moselle "chiendent"...Gaye trainasse "coronilla varia" ...Ang. trainasse "arroche"..."

- /tréte/ Soigner (par des pratiques magiques).

- /tréte:^{r}/ Guérisseur, sorcier.
  Maur. /tréte:^{r}/ id.

"Traiter" a, en français contemporain, le sens de "soigner", mais n'implique, en aucune façon, la mise en oeuvre de moyens magiques toujours liés à l'emploi créole de /trété/. /i trèt demun/ ne se dira jamais d'un médecin, mais seulement d'un guérisseur : "il soigne les gens par la magie". On peut cependant se demander si le verbe n'a pas eu cette signification dialectalement car le substantif correspondant est attesté :

FEW.XIII.2.141, b: "Nfr. traiteur Bocage vend, "guérisseur" Chesn 120".

L'identité des mots mauricien et réunionnais prouve que /tréte:^{r}/ appartenait déjà au fonds lexical du "bourbonnais". Il s'agit donc d'une survivance dialectale. On ne peut se prononcer avec certitude pour /trété/ faute d'attestation du terme en français. Il est probable que c'est le nom d'agent qui a été dérivé du verbe et non l'inverse.

- /trê/ Ensemble de choses (qui appartiennent, la plupart du temps, à quelqu'un) /tut sô trê la résté ate:^{r}/"toutes ses affaires sont restées là". /tut zòt trê/"toutes vos histoires, toutes vos affaires".

FEW.XIII.2.163, a: "Mfr. train "ce qui va à la suite de qch" (Comm; Rons) Mfr.nfr. "suite de choses (p.ex. pluies)"(Rons-Voltaire);".

- /trip/ I) Boyau (animal ou humain). 2) Intérieur (de qch. p.ex. fruit ou légume) /trip sitruy/"l'intérieur de la citrouille (chair et graines)".

Le premier sens se retrouve naturellement en français contemporain, mais le second ne paraît pas un changement sémantique propre au créole :

FEW. XIII.2.299, a: "Nfr. tripe "morceau intérieur d'un fagot" (Cotg 1611-Oud 1660)..."partie intérieure d'un cigare" (seit 1867)".

- /tró/ Très, bien. /la kaz lé tró grâ/"la maison est très grande"; /pa tró/"ne...guère" : /mi kóné pa tró/"je ne sais pas bien".

Le créole martiniquais use de la même façon de "trop": "Ti mâmaille la trop joli : cet enfant est trop (c'est à dire très)joli" Jourdain, op. cit. 169.

Il y a là survivance de l'emploi ancien de "trop" qu'ont conservé certains parlers régionaux français :

FEW.XVII.395, b: "Fr. trop adv. "beaucoup; très" (Roland-1687, Bossuet, Li...)...havr. trop beyte "très

bête", saint. trot·sot, centr. trop "beaucoup, extrêmement"...Nfr. ne...pas trop "ne...guère" (seit 1652,LaRoch)"

- /tróké/ Trébucher, aller de travers (surtout des jambes et de la langue). /mô zâb i tròk/"je fais un faux pas, je ne suis pas solide sur mes jambes"; /sô lâg i tròk/"il commet des lapsus, il s'embrouille en parlant". Intervertir : /li la tróké/"il a interverti (à propos de lettres et d'enveloppes)".

  Seych. /tróké/ "être chancelant (sur les jambes)".

  /tróké/, en dépit de son identité phonétique, paraît sans rapport avec"troquer"; nous pensons qu'il doit être rattaché à des formes issues de "volvicare" (trivôquer, travoquer), bien attestées dans les parlers de l'Ouest et de sens identiques. La réduction syllabique, qui peut s'expliquer par chute de v intervocalique, n'est pas sans exemple dans les dialectes français (cf. infra) :

  FEW.XIV.625, a : "PtAud. trivôquer "mettre (2 personnes) tête-bêche", Blois trevaucher; centr. "poser le pied de travers, en défaut"...St-SauveurV. travêqui "enchevêtrer", hag. travêquiei "aller en travers (p.ex.d'un homme ivre)";...Chav. trônucha...;Bléré trévaucher "se tromper de pied en mettant ses chaussures", Dol "se tromper"... Vendôme teurvôché "confondre, brouiller les choses"... Yonne entrevaucher v.a.r. "embarrasser, embrouiller,(p. ex. les pieds en marchant, la langue en parlant)" ".

- /trüi/Femme de mauvaise vie.

  FEW.XIII.2.315, a: "Nam. trouïe "femme de mauvaise vie" rouchi troule "femme de mauvaise vie"...Blois id..."

- /tu:^{r}né/ Dans le tour /tu:^{r}n le pyé/"se fouler le pied" (Généralement, "tourner" se rend en créole par /viré/).

  FEW.XIII.2, 46, b: "Afr. tourner son pié "fouler son pied" Guill Dole, nfr. tourner "se fouler (du pied)" (1775 Beaumarchais; Ac 1935)".

- /tu:^{r}néviré/ Aller et venir, tourner autour de; on dit aussi /virétu:^{r}né/ id.

- /tu:^{r}néviré/ subst. Comportement, allure, démarche, manège. /mi vèy ut tu:^{r}néviré/"j'observe ton manège".

  L'haïtien use du même verbe avec la même signification "Vire toûnê : aller et venir" (H).

  FEW.XIV.396, a: "Afr. tourner et virer v.a. "tourner en tous sens"...mfr. id.(Ind 1564; Montaigne), nfr.v.n. "se promener partout en examinant les choses et les hommes avec curiosité" (1668, Bussy, s.Sév)...mfr. tournées et virées "allées et venues" (1594, Sat Mén). Mfr. nfr. tournevirer...nant."tourner en tous sens", bmanc. "id·

bouleverser"...Sologne tournevisée "cercles que décrivent en l'air les oiseaux de proie avant de se jeter sur un gibier"...".

On peut noter, en outre :
Bret. Plé. "tourné viré : tourner en tous sens".
Hmanc. Ver."tournevirer : faire la culbute".
Ang.V.O. "tourner virer : se tourner en tous sens".

Il est curieux qu'à propos d'un terme dont l'origine dialectale est aussi évidente, J. Faine formule l'hypothèse d'une possible influence africaine : "(virer-tourner, courir-aller)...C'est un idiotisme, à l'instar de réduplication, signalé dans certaines langues africaines" Philologie créole, p. 149.

- /tus/ Bouffée de fumée tirée d'une cigarette ; /ral ê tus/ "tirer une bouffée"; cette expression est déjà donnée comme créole par Héry (1853) : "haller une touche" op. cit. p. 148. L'usage fréquent et commun du tabac étant vraisemblablement postérieur au début du XVIIIe siècle, on constate une divergence entre réunionnais et mauricien (en maur. /is èn dam/ "tirer une bouffée"). On retrouve cependant aux Antilles le mot dont use le réunionnais :
Mart. "Touche : bouffée de fumée de tabac" (D).

On peut donc supposer une origine dialectale de l'expression :

FEW.XIII.2.7, a : "Touche...pik. touke "prise de tabac" béarn. touche (dazu touchá "priser du tabac")".

- /tut/ Tout, toute, tous, toutes. /tut lé mo:r/"tous sont morts"; /ê pé d tut/"un peu de tout"; /tut lé bug/"tous les hommes"; /tut plâtasyô/"toutes les cultures"; /tut la glisé/"tout a glissé"; /tut la nwit/"toute la nuit". Dans certains tours, on relève la forme /tu/ : /tu l mun/ "tout le monde"; /tu l tâ/"tout le temps"; /tu lé zu:r/ "tous les jours". Dans d'autres cas, il y a, selon les témoins, /tut/ ou /tu/ : /tut lé zâ/"tous les ans"; /tu lé semèn/"toutes les semaines"; il semble cependant que devant /le/ ou /la/, /tu/ soit plus fréquent que /tut/.

On trouve en créole haïtien et martiniquais :
Haït. : "Toutt' : tout, tous" (F.pp.105,note, p.119).
Mart. "Toute : tous, tous les " (D).

Nous retrouvons ici le maintien de la prononciation du -t final dont nous avons déjà relevé de nombreux exemples (cf. /fwèt/).

- /twé/ Toi. Souvent employé en apostrophe /ó twé/"hé toi !" (syn. /óté/, /uté/); /ti kóné kéksòz twé/"tu en sais quelque chose toi !".

Le créole a conservé la forme ancienne du pronom

français (2ème pers. sg. tonique) (cf./kwé/"quoi ?"). Selon certains témoins, elle se rencontre encore au XIXe siècle ; elle s'est en tout cas maintenue dans des parlers régionaux :

FEW.XIII.1.148, a: "Afr. tei...(11-12 jh.)...Malm. lütt. twę...ardw. id.Oise twę, tẅę...Alençon tai, toué, ...saint. tę, twę, IndreL. id. centr. id.". (On peut noter que les parlers du Nord et de l'Ouest sont, sur ce point, particulièrement conservateurs). Nyrop mentionne d'ailleurs ce trait à propos des créoles :

"La prononciation [wɛ] s'est conservée dans plusieurs patois (le tourangeau, le vendômois, le lorrain, le wallon, etc.) et dans le langage rustique des environs de Paris ; elle vit aussi dans le français du Canada et les patois créoles". Grammaire historique, 1.189.

- /tyêbó/ Tenir, maintenir. /li tyêbó kanòt/"il maintient la barque (sur place, à l'aide des avirons); /i tyêbó parasòl/"il tient son parapluie"; /li tyêbó ali/"elle le tient (dans ses bras,d'une mère qui tient son enfant)". Le terme implique parfois l'idée d'un effort pour tenir : /tyêbó fótèy/"tiens le fauteuil" (conseil des porteurs de "chaise" à la personne transportée, dans les passages difficiles"); /tyêbó l ke:r/"courage !"; /tyêbó lâso:r/ "cramponne-toi, tiens bon !" (cf. /lâso:r/). On peut également dire dans ces cas /tyêbó byê/:/li tyêbó byê sô madam/"il tient solidement sa femme (sur un chemin glissant)".

Les autres créoles de l'Océan Indien offrent des emplois analogues :

Maur. /tyôbó/"tenir, tenir bon"; /tyôbó/ "attrape !"; Seych. id. /tyôbó/tšôbó/.

On les retrouve dans les parlers de la zone caraïbe :

Mart. "Quimbé : tenir, prendre dans la main, saisir; cf. tchébé" (D. J.id).

"Quimbé bien = être solide" (J).

L'identité sémantique et phonique des formes (la palatalisation étant cependant plus accentuée dans les parlers des Antilles) donne à penser que ces emplois se rattachent à un terme unique de la langue populaire ou dialectale du XVIIe siècle. Selon E. Jourdain, le verbe martiniquais est issu de "tiens bien" :

"Le verbe "tenir", par exemple, se dit "quimbé"...qui n'est autre que "tiens ben" !" Du français aux parlers créoles, p. 130.

"Tiens bien" ou, pour les parlers de l'Océan Indien, "tiens bon".

Les dialectes français présentent des exemples d'agglutination très voisins :

FEW.XIII.1.212, a: "...Bourg. timbin "rampe"...Afrcomt. tintebin (=tiens toi bien) "échelle à roulette pour nettoyer les voûtes des églises" "...mais surtout, tant en raison de l'analogie des formes que des lieux d'attestation : "Maug. tient-bon "farine de maïs qu'on mêle au pain",bmanc. kiẽbõ̃ "farine de fèves"; Canc. tienbondre v.n. "tenir bon" ". Ibid, 214, a.

- /tyutyu/ Cri pour appeler les porcs ; par plaisanterie le porc lui-même.

Cf. "Ils avaient filé la tête basse, en grognant et courant dans la boue comme des tioutious" M.A.Leblond. La sarabande, p. 207.

On retrouve ce même cri dans l'Ouest de la France : "Tioôo, tioôo : cri d'appel aux cochons". Beaucoudrey. Le langage normand au début du XXe siècle (1911).

"Tioutiou : cri pour appeler les cochons" Delboulle. Glossaire de la Vallée d'Yères. (1876). Dans le Bas Maine, le cri d'appel est très voisin ("ke, tyoè, ko, tĭ, tĭ,tĭ" Dottin, op. cit.)

- /ut/ Cf. /nut/ (supra).

- /vakabô/ Mauvais sujet.
Maur. rod. seych. id.

On retrouve la même forme du mot en Martinique : "vacabond : voyou" (D); id (J). et en haït. : "vakabô"(H).

Les divers termes créoles sont à rattacher à un allomorphe ancien de "vagabond" que les parlers de l'Ouest ont souvent conservé :

FEW. XIV.119, a: "Nfr. vagabond (1382 ; seit Est 1538), mfr. vacquabonde (adj.m.)(Bourges 14 jh.), vagabonde (1401), vaccabon (pik. 15 jh.), mfr. nfr. vacabond (Garb. 1487 ; Stoer 1625; "mauvaise prononciation" Rich 1680-Fér 1787)...vacabon (adj. s.m.)"vagabond" Desgr 1821, Gondc. id. boul. StPol, art. norm. id., yèr. id. Bray "polisson, insolent", havr. Tôtes, PtAud. Louv. "vagabond", bess. Tinch. bmanc. hmanc. ang. id.".

- /van/ Van; on dit généralement /la van/.

Maur. rod. seych. /la van/ id.

La nasale finale et la survivance d'un article féminin donnent à penser que le mot est à rattacher à une forme identique de l'ancien français que certains dialectes ont gardée :

FEW.XIV. 157, b: "Afr. vanne f. "van" Bibb. RhôneN. LoireNE, van, Coutouvre vanne, Mercier I, 158 ; lothr. vanne".

- /vâtredi/ Vendredi (attraction paronymique du "ventre"?).

Il ne s'agit peut-être pas là d'un phénomène proprement créole ; en effet les parlers picards le connaissent également :

FEW. XIV.270, a: "Vendredi...StPol vãtrədi, Bulles vẽtrədi".

- /vérèt/ Rubéole, varicelle. Le terme peut s'appliquer à diverses maladies qui se manifestent par des éruptions cutanées.

1750 "Ce fut l'année de la vérette. Elle commença en Avril et dura jusqu'en septembre. Elle enleva plus de quinze cents tant de libres que d'esclaves". Arch. réun. C° 2812. Manuscrit Davelu.

1752 "C'étoit un gros noir malgache rouge, piqué de vérette" Arch. réun. C° 995.

"Vérette" désigne alors la petite vérole. On peut l'utiliser pour des affections plus bénignes :
1829 "Jean Baptiste a depuis hier la vérette volante" Lescouble, 11.2.1829.

Seych. /véèt/"variole, varicelle".

Le créole antillais use également du mot :
Mart. "Vérette : petite vérole ou variole ; la vérette volante : la varicelle" (J).

Il s'agit là d'un terme propre aux parlers de l'Ouest qui le connaissent tous :
FEW. XIV. 183, a: "Nfr. vérette f. "varicelle" (seit Cap 1810), norm. vairette "variole"...bret. bmanc. hmanc. ang. id."...Maug. vérette volante "varicelle" ".

"Vérette" n'est pas attesté dans d'autres régions ; la comparaison des créoles prouve que le terme était déjà d'usage courant dans cette zone au XVIIe siècle.

- /véyé/ Surveiller, observer, guetter. /le sat i vèy zwazó/ "le chat guette les oiseaux"; /vèy labitasyô/"surveille le champ"; /vèy mô plas/"surveille, garde ma place".

1837 "Mon frère qui était à veiller le même chien" (...en train de surveiller le...)Arch. réun. Affaire H. Gardenat. Blessures, 1837.

Maur. rod. seych. id.

Les créoles de la zone caraïbe usent aussi du terme :
Haït. "Veiller : faire attention à" (H).
Mart. "Veiller : surveiller, épier" (D).

FEW.XIV.436, a: "Mfr. nfr. veiller qn, les paroles, les actions de qn. "surveiller" (Mont.-Ac 1878) ang. id... fr. veiller un câble "s'occuper, avoir l'oeil sur" ".

On peut ajouter : "Veiller : surveiller, guetter" Aun↓ Mus. Le verbe était d'usage courant dans la marine :

1702. Aub. "Veiller le cable ou veiller autre chose c'est y prendre garde".

- /véye:^{r}/ dans le tour /véye:^{r} kanyòt/"opportuniste" (m.à.m. "celui qui surveille la cagnotte avec l'intention de s'en emparer"). En mauricien /véye:^{r} tôbaz/id. (m.à m. "celui qui surveille ce qui tombe, pour le ramasser").

Il peut s'agir d'un néologisme créole dérivé de /véyé/ "surveiller" mais aussi d'un terme ancien car les deux parlers en usent dans des tours particuliers, alors que normalement, "celui qui surveille" est dit /ga:^{r}dyê/.

FEW.XIV.436, b: "Afr. veillère m. (nom.) "celui qui surveille, qui exerce une garde" " (Ce terme n'est pas lié à l'idée d'une surveillance nocturne).

- /vidé/ Verser (dans un autre récipient). /li vid kafé/"elle verse le café; /kafé lé vidé/"le café est versé" (On use de /dévidé/ pour "vider"; /dévid le tru/"vide le trou").

Seych. id.

Le verbe existe aussi en martiniquais : "Vider :verser" (D).

FEW.XIV.590, b: "Afr. vuidier de "priver, débarrasser de" (12-13 jh.)...lütt.vûdî "verser, emplir", wall.i vüt "il pleut à verse"...nam.widi "verser (du vin, etc.) Cerfontaine vûdi, ang. maug. voider "couler la lessive", SeudrS. voider, saint. vouéder "verser"...".

- /viré/1)Tourner, retourner. /li la vi:^{r} le dó/"il a tourné le dos"; /vir la mòk/"changer brutalement d'opinion (m.à m. "retourner la moque"; cf. en fr. "retourner sa veste")".

2)Se retourner, se tourner. /mwê la viré/"je me suis retourné".

1799 "Nous va virer contre eux et tuer à eux". Arch. réun. L. 450; brum. an VIII (propos d'esclaves).

Maur. rod. seych. id.

On trouve le même emploi du verbe dans la zone américaine :
Haït. "Virer : retourner" (F).
Ac. louis. "Virer :tourner, retourner" (D).

FEW.XIV.384, a: "Fr. virer v.a. "tourner" (Wace-Cresp 1637, Li ; Gdf...)...mfr. nfr. virer v.n. "tourner"... guern. viraîr "tourner", bmanc. viré, hmanc.virer "tourner vite; se presser; v.a. mettre sens dessus dessous", ang. vîrer "tourner", poit. id. bgâtin. aun. saint. SeudrS. kan. id. ".

- /virétu:ʳné/ vb. Aller et venir, rôder.

FEW. XIV. 386, a: "SeudrS. virtourner "faire faire à une corde des tours confus qui l'embrouillent" ". Ibidem 396, b : "Mfr. nfr. virer et tourner "tourner en tous sens" (Est 1549-Mén 1694)".

- /visyé/ Malin, rusé.

Le mot paraît avoir le même sens dans certains parlers de l'Ouest :

FEW.XIV.563, a: "Vicieux...St Pol visyœw "malin" ".
On peut ajouter :
Ang. V.O. "Vicieux : malin, rusé, malicieux. C'est le mot français détourné de son sens".

Le changement sémantique n'est donc peut-être pas à mettre au compte du créole (1).

- /vitmâ/ Vite, rapidement. /alô vitmâ/"allons vite".

Haït. "vitmâ" id. (H).

FEW.XIV.533, b: "Fr. vistement adv. "promptement, avec vitesse" (Wace - Ac 1718)..."vieilli" Zv 1718), vitement (seit 1625, Racan : "peu usité" Ac 1935; "inus" Lach, Lal...) lütt. nam. Giv. vit'mint, Plèch. vitement, Maine, bmanc. hmanc. saint. id. kan. berr. id. ".

L'adverbe demeure très employé dans tous les parlers de l'Ouest.

- /viv/ Nourriture, provisions. /mi sa ròd lé viv la butik/ "je vais chercher mes provisions à la "boutique"; /lé viv krü/"la nourriture crue".

"Vivres" peut avoir, en français contemporain, le même sens, mais les conditions d'emploi du terme sont très différentes ; on n'en use guère, comme le montrent les exemples du DFC, que pour "tout ce qui sert à nourrir" (dans un voyage, une expédition...)alors qu'en créole,/viv/ désigne, dans toutes les circonstances courantes de la vie, les provisions.

Cette différence s'explique sans doute par les nombreux emplois de "vivres" dans le vocabulaire de la marine ("Vivres de campagne, vivres de journalier, vivres de quinzaine, faire des vivres, rationner de vivres, soute à vivres..." Lar). Le créole a conservé pour désigner les provisions le mot dont usaient les marins. (Cf./rasyô/).

- /vizavi/ En face de. /vizavi la butik/"en face de la boutique".

Maur. rod. seych. id.

(1) Dans le texte créole qu'il cite, M. Valkhoff donne au terme, par erreur, le sens français : "l vye visye i suk.. le vieux vicieux saisit..." (Romance Philology. Vol.XVII. N° 4; may 1964, p. 734).

1797 "Vis à vis la boutique...vis à vis le bloc..." Arch. réun. L. 442.

Les créoles ont conservé "vis-à-vis" :

FEW.XIV.537, b: "Fr. vis-à-vis qch. "en face de " (seit 1579)...Fr. vis-à-vis de "en face de, en présence de" (seit Mist 40 450)".

- /â vua d/ dans le tour /â vua d famiy/"enceinte" (d'une femme). L'expression est également courante en français régional. On la trouve même dans le presse locale : "Un employé est uniquement affecté au classement des femmes en voie de famille, des femmes qui ont dans les bras un petit enfant..." Démocratie, 7.8.1964.

FEW.XIV.372, a: "Fr. être en voie de "être sur le point de, en train de" (seit Beaum Cout)".

- /vyê/ Devenir. /la mi kade:r i vyê blâ ó sólèy/"la moëlle de l'agave devient blanche au soleil".

FEW.XIV. 240, b: "Mfr. nfr. venir v.n. "devenir" (1405, Runk ; BPériers- Fur 1698...)flandr. Lille, Gondc. venir ...nant. venir".

- /wat/wèt/lawèt/ Ouate ; ouatier.

Le créole seychellois use de /lawèt/ id; il semble donc que se soit maintenue une prononciation ancienne :

"Ouate 1661, une première fois en 1493...on a prononcé aussi ouette au XVIIIe siècle" Bloch-Wartburg. Cf. Thurot I, 22. Brunot note pour la même époque : "Ouette, ouate.. La première forme représente la prononciation parisienne" op. cit. Tome VI, 2ème partie. 1287.

- /zabó/ Estomac, ventre, poitrine. /kâk le zabó lé plê/"quand l'estomac est rempli"; /zòt i fé zòt gró zabó/"ils gonflent la poitrine (de fierté)". (Le mot est surtout employé par plaisanterie ou par dérision).

FEW. IV.3, b: "Jabot...jabot "estomac (fam.)" (seit Lar 1873), Vendée, ChefB, jabot "id;:poitrine (d'une personne); sein (d'une femme)", aun. saint. "poitrine ;sein", verdch. "estomac" ".

- /zakó/ 1) Singe. 2. Individu qui, le corps demi-nu et peint de diverses couleurs, accompagne certaines processions indiennes et divertit la foule par ses grimaces et ses contorsions. (on dit aussi /zakó malba:r/). 3. Fou (sens atténué) dans le tour /fé sô zakó/ (m. à m. "faire le singe, le pitre")

Maur. rod. seych. /zakó/ "singe".

On ne se fait pas faute de rapprocher /zakó/ du malgache "Rajako" (même sens). En fait , il s'agit très

vraisemblablement de la malgachisation d'un mot créole puisque "Rajako" est préfixé en ra- comme d'autres noms d'animaux importés. J. Dez (art. cit. p. 86) le précise tout en suggérant une étymologie :

"Rajako : Singe. Vient peut-être du français Jacques, à cause de l'expression "faire le Jacques". Le singe ne peut être à Madagascar qu'un animal d'importation, dont le nom aurait été ensuite préfixé en Ra-" (Cf. par ex. Ramole "mulet").

On doit cependant constater qu'un nom de l'orang-outan est très proche du créole /zakó/ :

FEW.XX.88, b: "Nshiego (Bantu) chimpanzé. Nfr.enjocko "nom d'un anthropoïde du Congo" (1766, Buffon), jocko (1766, Buffon), "un des noms de l'orang-outan" (seit 1789, Buffon Suppl)...Nfr. jocko "pithèque de Guinée" (Boiste 1803-Besch 1858); "homme qui fait des grimaces" (Land 1834 1851)".

Le créole n'a sans doute pas emprunté le terme aux langues africaines. En effet, le mot est attesté surtout dans l'Ouest et le Centre de l'Afrique alors que les esclaves importés dans l'Océan Indien venaient le plus souvent de la côte orientale. De plus, les formes françaises et créoles sont trop proches pour qu'il puisse s'agir d'une coïncidence.

Nous pensons donc qu'un emprunt aux langues de l'Ouest ou du Centre africain a dû avoir lieu au début du XVIIIe siècle. "Jocko", terme "savant" (cf. Buffon), a pu dans le langage des marins et des colons subir l'influence analogique d'un mot commun dans les parlers de l'Ouest et qui, sémantiquement, paraissait présenter un rapport avec le précédent :

FEW. V.9, a: "Nfr. Jacquet "niais" Oud 1656...maug. jaquot "niais"; jacques-jacquot; norm. jacquedale "imbécile", bret. bmanc. id."

Cette attraction paronymique aurait entraîné la modification du timbre de la voyelle ("Jacquot") et pourvu /zakó/ de la même polysémie que "singe" (animal, bouffon, fou). Le rapprochement des parlers de l'Océan Indien prouve que le terme avait déjà cette forme et ce sens au début du XVIIIe siècle.

- /zako:^{r}/ Fiançailles. /bal zako:^{r}/"bal donné à l'occasion des fiançailles".

FEW. I.13, b: "Wall. acwèrds "fiançailles", norm. Dol, bmanc. ang. centr. loch. saint. accords".

- /zâbèk/ Croc-en-jambe. /pas ê zâbèk/"faire un croc-en-jambe"; syn. /may ê zâbèk/.

  Maur. /zâbèk/ id. (cependant, le créole use plus fréquemment de /lak/;
  Seych. /zâbèk/id. /may zâbèk/,/dòn zâbèk/"faire un croc-en-jambe".

  On trouve en acad. louis.:"donner une jambette : faire un croc-en-jambe" (D).

  FEW. II.1.118, a: "Afr. mfr. jambet "croc-en-jambe" (Ben S Maure - Martial 1465)...bmanc. ang. saint. kan. jambette id...Mfr. faire la jambette "faire un croc-en-jambe à qn" (1383), ang. id. (schon Mén 1694)...mfr.nfr. donner la jambette (seit 16.jh., pop.)".

- /zékli/ 1)Eclat, petit morceau (de verre, de bois); /gay zékli/"recevoir des éclats", se dit de celui qui se trouve malmené dans une affaire sans y avoir pris de part.
  2)/ti zékli/ "petite quantité" /i pa:r taz sakèn èn ti zékli mèm/"on partage, chacun un petit morceau".

  Seych. /ê ti zékli/ "une toute petite quantité".

  FEW. XVII.151, b: "Mfr. éclie f. "éclat de bois" (16. jh., DC I, 824), bmanc. éclis "écharde", IlleV. "éclis" "petit éclat de bois", Redon "copeau"...Afr. esclis m. "éclat de bois (surtout se détachant d'une lance)" (12-13 jh.)..."éclat de bois" (t. de marine ; seit 1786) Jers. mal. Dol, Canc. nant. bmanc. ang. loch. Blois ekli".

- /zèn zâ/ Célibataire (de n'importe quel âge). /ê zèn zâ/"un célibataire"; /ê vyé zèn zâ/"un vieux garçon".

  On trouve dans les parlers de l'Ouest des tours analogues avec "homme" au singulier, et "gens" au pluriel :

  FEW. V.94, b : "Fr. jeune homme "jouvenceau" (seit 16.jh.) saint. id; wallon. vî djonne homme "vieux célibataire", wallon. jeune homme "célibataire, de n'importe quel âge" Mons id., Dl, pik. jone home, nant. jeune homme, saint. jhène homme".

- /zépin/ Arête de poisson (syn. /zarèt/).

  Rod. /zépin/ id.

  FEW. XII.179, a: "Nfr. épine...IlleV. "arête de poisson", Morb. LoireI, Vendée id.".

- /zépina:r/ Epineux; en général Ulex europeus.

  FEW. XII.178, b: "Afr. espinar "haie d'épines" (Renart, Til Rem 43)". Selon les régions, le terme peut désigner divers épineux (ajonc, chardon).

- /ze:^{r}b/ ce terme permet, à l'aide de déterminants postposés, de former un très grand nombre de noms de plantes : /ze:^{r}b a fyèv/, /ze:^{r}b delό/, /ze:^{r}b siró/, /ze:^{r}b grâ dyab/...

Ce type se retrouve dans tous les parlers de l'Océan Indien :
Maur. /ze:^{r}b pêtad/, /ze:^{r}b sipay/, /ze:^{r}b de giné/...
Rod. /ze:^{r}b kaz/, /ze:^{r}b kâbi/,/ze:^{r}b panyé/, /ze:^{r}b kato/...
Seych./ze:^{r}b di:^{r}/, ze:^{r}b kósô/,/ze:^{r}b kókó/, /ze:^{r}b kalimé/...

Il est également très commun aux Antilles :
Mart. "zhèbe caca diable...zhèbe charpentier...zhèbe à cloques...zhèbe couteau..." (J), comme en acadien louisianais : "herbe à coquin...herbe à la puce...herbe à bâtons ..." (D).

Il est donc clair qu'il s'agit là de noms de végétaux qui se rattachent à un mode unique de formation emprunté au français régional ou populaire. Verrier et Onillon, dans leur Glossaire des parlers de l'Anjou (op. cit.), citent quatre pages de noms de végétaux du type "herbe à." "herbe de", "herbe"...Musset en cite également un très grand nombre pour l'Aunis et la Saintonge. Naturellement, même quand les noms sont exactement identiques ("herbe à balais" (Aun.Mus.); FEW.IV.404, b: "herbe rouge...herbe salée..."), les végétaux sont presque nécessairement différents et, de ce fait, se trouvent placés dans la catégorie des termes d'origine française qui ont subi un changement sémantique.

- /ze:^{r}baz/ 1) Herbe. 2) Herbe médicinale (sens le plus fréquent).
Seych. /ze:^{r}baz/"herbe médicinale".

FEW. IV. 405, b: "...afr. herbages "mauvaises herbes" (hap., Z 13, 82)...mfr. herbage "ensemble d'herbes cueillies" (hap.)...Sologne harbage "plante médicinale".. Sanc. harbages "remèdes de sorcier"; Nfr. herbages "toutes sortes d'herbes du pré" (seit Oud 1660)".

- /zê/ Hameçon (sens figuré /may ê zê/"avoir une aventure amoureuse").

1735 "Deux lignes de pêche, trois grands aims" Arch. réun. Succession M.F. Lagrenée. 8.7.1735.

1744 "Dix-huit ains" Arch. réun. Partage Mussard. 21.1.1744.

Fait curieux, alors que /zê/ est le seul terme courant pour "hameçon" à la Réunion (/namsô/ est très rare, quoiqu'attesté dans la région de St-Philippe), les autres parlers de l'Océan Indien n'en usent pas :

Maur. rod. /namsô/; seych. /lamsô/ id.

En revanche, on retrouve le mot dans la zone américaine :
Haït. "zê : id." (H).
Mart. "zain : hameçon" (J).
Ac. louis. "haim : id. " (D).

L'étymon de /zê/ est "haim" conservé par la plupart des parlers de l'Ouest :

FEW. IV. 380, a: "Fr. ain "hameçon" (12.jh.-Trév 1771, Gdf...)haim, hain...flandr. Lille nain, boul. hain, norm. naim...Jers. ain, Guern.id., mal. id.,bmanc. hmanc.haim, naim, ang. aim, aun. id.".

La divergence entre le réunionnais et les autres parlers de l'Océan Indien reste inexpliquée. Peut-être les deux termes étaient-ils en usage au début du XVIIIe siècle à Bourbon ; on peut le penser si l'on en croit Duhamel du Monceau : "Les pêcheurs de l'Océan appellent "haims"les hameçons et réservent le mot hameçon pour un haim garni de son appât" op. cit. I, 15, sect.I.

- /zibu/ dans les tours /fé zibu/, ou parfois /lé zibu/; /i fé zibu/ se dit d'une volaille malade et prostrée (en particulier quand elle est atteinte de coccidiose); /mô kòk i fé zibu, i sât pi/"mon coq est malade, il ne chante plus". Parfois utilisé pour l'homme avec un sens analogue "être souffrant".

/zibu/ paraît issu du français "hibou"; nous n'avons pu retrouver dans les parlers français l'expression "faire le hibou", mais, en revanche, les dialectes de l'Ouest offrent des tours très voisins où entre le mot "houhou" qui, dans ces régions, désigne le hibou :

FEW. IV. 503, :"...StSauveur V. faire le houhou "se montrer triste (des animaux)"...Mfr. houhou "cri du hibou" (1582...) pik. "moyen-duc, hibou", norm. "chathuant, hibou"...Bouillon fouaire le houhou "avoir froid, être malade", Cum. fâre le houhou "rentrer la tête dans les épaules, être souffrant" ".

Si l'étymologie et l'histoire de "hibou" étaient mieux établies, on retrouverait très probablement, avec la même signification, l'expression "faire le hibou" qu'a conservée le créole.

- /ziré/ Injurier; /li la zi:^{r} mô. mómô/"il a injurié ma mère". (Le mot n'a jamais le sens de "jurer").

Maur. rod. seych. /zuré/"injurier".

On rencontre en martiniquais : "Jouré, juré : vb. injurier" (J.,D.).

Les termes créoles pourraient être issus d'"injurier" dont des formes anciennes ou dialectales peuvent, par aphérèse, aboutir à /ziré/:

FEW.IV. 697, b: "Mfr. nfr. injurier "offenser par des paroles injurieuses" (seit ca. 1393), mfr. injurer (1586-Brantôme), nfr. enjurer GSand, saint. SeudrS., injurer, St-Seurin éjurer..."

Cependant, l'étymon peut être "jurer" (de jurare). En créole,jurons et injures se confondent le plus souvent et certains dialectes français offrent aussi des exemples du changement sémantique de "blasphémer" à "injurier" (ou des verbes de sens voisin) :

FEW. V.81, a: "Fr. jurer "blasphémer, prononcer un juron" (seit 13.jh.)...jurer qn...ang. "crier contre", centr. "gronder en jurant", Messon "faire des reproches, des observations" ".

- /ziska tâ/ziska tâk/Jusqu'à ce que. /ziska tâ lizin la fe:^{r}-mé/"jusqu'à la fermeture de l'usine".

"Jusqu'à tant que", rare aujourd'hui, a, selon Grévisse (op. cit. p. 1012) "un cachet populaire ou dialectal".

FEW.XIV.73, a: "Afr. jusque a tant que Chrestien... mfr. jusques a tant que...nfr. jusqu'à tant que "jusqu'au moment où"...Mons id., Alençon, mal. hmanc. id., SeudrS. jhusqu'a tant que, kan. louis. jusqu'a tant que ...".

- /zòl/ Prison. /mwê la zamé fé la zòl/" je ne suis jamais allé en prison"; /rât la zòl/"aller en prison".

Maur. /zòl/id. (/prizô/ paraît également en usage alors qu'il n'est pas employé en réunionnais).

On relève le même emploi du mot en Martinique : "geole prison" (J).

En français contemporain, "geôle" est un terme "littéraire" (DFC) ou "archaïque" (Bloch-Wartburg). Il a, en revanche, en créole une valeur purement dénotative que paraissent avoir aussi conservée certains parlers régionaux :

FEW. II.1.555 : "Afr. geole "prison" (seit 13.jh.)... mfr. nfr. geôle, nam. Mons gaîole, pik. gayole, bgât. geale, saint. joule, neuch. géole".

- /zug/ Joug.
Mart. : "zouk :joug" (J).

Si la prononciation du terme en français contemporain ne fait pas de doute, au XVIIe siècle les opinions sont très partagées et Thurot (op. cit. 11.117) rapporte l'essentiel de ces discussions : ("le g est muet"..."se

prononce comme un c"..."ne se prononce jamais"..."se prononce toujours"..."on fait un peu sentir la lettre finale même devant une consonne" Thurot, passim. p 117). Selon Bloch et Wartburg, "le g qui apparaît dès le XIIIe siècle, mais qui ne se prononce que dans un langage livresque, est dû à l'orthographe étymologique". On peut montrer quelque scepticisme quant au caractère "livresque" de cette prononciation. Elle paraît, en effet, se rencontrer dans le parler populaire comme le montre sa présence en créole et dans divers dialectes :

FEW. V. 60, a: "Nfr. joug...pik. art. jouc, norm.joug, Guern. jouc...bmanc. zuk, poit. saint. id.".

- /zuma:^{r}/ Langouste. /uma:^{r}/ id.

Maur. rod. seych. /uma:^{r}/zuma:^{r}/ id.

1761 "Les langoustes, que nos insulaires appellent Homards" Pingré (Manuscrit cit. 210).

La même dénomination est en usage en Martinique : "Roma (homard); désigne la langouste antillaise" (J).

Aux Antilles, au XVIIe siècle, le Père Du Tertre signale le terme : "Homars" (pour un animal qui est, de toute évidence d'après la description, une langouste) op. cit. II.236.

Deux points doivent être éclaircis : la différence de timbre vocalique "homard", /zuma:^{r}/ et le changement sémantique. Le premier n'offre aucune difficulté car le créole a conservé une forme dialectale qu'on retrouve dans les parlers de l'Ouest :

FEW. XVI. 264, b: "Norm.houmar "homarus vulgaris" (Goub 1532 - Fur 1690), homar Goub 1554, mfr. nfr. homard (seit 1547), houmart (1612), Bernières-sur-mer romar, Alençon houmard, Aurigny id., nant. houmar (schon 1820)".

Il s'agit donc de la survivance d'une forme ancienne du mot qui apparaît d'abord en normand sous la forme "houmar"; langouste est, en revanche, un mot méridional : "Si le homard et le crabe ont été apportés par les pêcheurs de la mer du Nord, la langouste est d'origine méditerranéenne. Le mot a été emprunté au provençal au XVIe siècle" (G. Gougenheim Les mots français T.I, p.84). Il est donc très probable que, de même que "langouste" a pu désigner le homard:(FEW.V.396, b :"Apr. langosta "palinurus vulgaris"...Mfr. langrout "homard" (hap.), Montpellier id."), dans la langue des marins et des pêcheurs de l'Atlantique, "homard" (ou "houmard") a dû être le nom du homard lui-même, mais aussi celui de la langouste. Quoique nous n'ayons pu trouver aucune attestation de ce dernier sens, la comparaison des parlers créoles rend l'hypothèse presque certaine.

- /züyèt/ Juillet. Pour la prononciation du -t final, cf. /fwèt/.

- /zua:^{r}/ 1) Musicien 2) Joueur (de cartes ou de jeu de hasard) Ce second sens est plus rare que le précédent.

FEW. V. 38, a: "Nfr. jouard "joueur" Oud 1660, Lütt djowa - Bern. dž̌vā (=aud) "id; ménétrier" ".

- /zwêd/ Rejoindre, rencontrer, aborder ; se rencontrer.

Maur. rod. seych, id.

1705 "Mathieu dit aux autres : allons joindre nos deux camarades". Arch. réun. Journal de Villers; 4 J 7; 122.

1837 "Cette demoiselle était venue à la Ravine Athanase pour y joindre le nommé Ferdinand" Arch. réun.Affaire Rose; Vol; 1837.

FEW.V.67, a: "Nfr. joindre "atteindre qn, se réunir à" (seit II.jh.)...nfr. "rejoindre qn" Villiers 1659...bess. jouinde "attraper", Châtell."id;trouver qn qu'on cherche", saint. joindre à "aborder", centr. "atteindre" Moselle "rejoindre"...".

On trouve de tels emplois de "joindre" dans la Relation de Challes (op. cit.) : "Nous avons été joindre la Barque et le Bot" (= rejoindre).

- /zyé d buk/"Oeil de bouc". Petit arc-en-ciel dans un nuage qui annonce en général un grain violent.

FEW. VII.319, a: "Oeil de bouc "phénomène qui apparaît comme le bout de l'arc-en-ciel,et qui précède quelquefois un ouragan (t. de marine)" (Ozan 1691-Ac 1798)".

C H A P I T R E X

LES NEOLOGISMES CREOLES

On pourra s'étonner que nous n'ayons pas purement et simplement inclus les pages qui suivent dans le chapitre précédent, consacré aux termes français passés en créole. A cela deux raisons :

1) Alors que, dans les cas précédents, le créole offre un mot qui ne se différencie que phonétiquement du lexème français d'où il est issu, nous considérerons maintenant des termes qui, même s'ils sont également d'origine française, présentent, par rapport à leur étymon, un changement sémantique ou morpho-sémantique. (1). En effet, la comparaison des parlers, l'étude des glossaires dialectaux donnent à penser que se sont produites des modifications de divers ordres qui ne paraissent pas s'expliquer à partir de la situation antérieure et qui, de ce fait, méritent une étude particulière. /nwa:r/, par exemple, présente des significations qui sont nettement différentes de celles du français "noir" sans pouvoir être mises au compte d'une influence dialectale ou

(1) Nous entendons par là, pour le distinguer du précédent, un changement sémantique qui s'accompagne d'une modification du statut morphologique du terme. Ex. changement de catégorie grammaticale : le lexème français "bande" devenant indice de pluriel /bân/.

populaire quelconque. (Cf. /nwa:r/ ; section "Transferts de Sens"). Il n'est pas toujours possible de donner des explications de ces changements ; certains peuvent s'expliquer par un simple contre-sens. Dans quelques zones du lexique (faune et flore en particulier), on relève un grand nombre de modifications de sens qu'on pourrait qualifier d'impropriétés volontaires et qui constituent des changements de référents. Les premiers colons ont systématiquement donné à des végétaux ou animaux de l'île des noms d'animaux ou de végétaux de leurs provinces avec lesquels les espèces tropicales présentent des rapports qui nous paraissent souvent bien lointains (quand ce ne sont pas exactement les mêmes termes, ce sont les mêmes modes de composition ou de dérivation.) Dans cette perspective, il nous a paru inutile de conserver la distinction entre l'origine, dialectale ou non, des mots qui ont pu changer de sens. C'est la modification sémantique qui a retenu tout notre intérêt.

2) Cependant, et c'est la seconde raison qui nous a poussé à séparer ce chapitre du précédent, si la quasi-totalité des matériaux mis en oeuvre est issue du français , on constate pourtant la présence de mots d'origine étrangère qui ont été intégrés au système de composition et de dérivation. En effet, lorsque le créole a eu besoin de créer des formes dérivées à partir d'étymons qui n'étaient pas d'origine française, il l'a fait en utilisant les mêmes procédés que pour les termes français.

Ainsi sur /naf/ "blet" (apport malgache), on crée /mafizé/ "devenir blet", sur /tâpan/ "tache (d'eczéma)", /tâpané/ "marqué de taches". Ces cas sont peu nombreux, mais caractéristiques.

Nous examinerons d'abord les changements sémantiques avant d'envisager la composition et la dérivation qui témoigneront du fonctionnement de ce système en créole.

I - CHANGEMENTS SEMANTIQUES ET MORPHO-SEMANTIQUES.

La théorie du changement sémantique reste à faire ; la tendance moderne est de renoncer à la recherche d'hypothétiques lois générales au profit d'études d'ensembles de termes où les corrélations intralinguistiques et extra-linguistiques peuvent être décrites synchroniquement. (Nous pensons ici aux travaux de M. Matoré, M. Wexler, B. Quemada, K.J. Hollyman, J. Dubois...) Il est cependant clair que,dans le cas qui nous occupe,une telle démarche n'est pas concevable ; cette étude des changements sémantiques du français au créole s'intègre elle-même dans un ensemble plus vaste qui constitue une analyse de l'origine des termes du lexique créole. Nous n'avons donc pas la possibilité de procéder ici selon la méthode préconisée par A. J. Greimas, qui consiste à "diviser l'univers sémantique en micro-univers pour y chercher des

principes d'organisation" (Sémantique structurale p. 141)

Le champ dans lequel doit s'exercer cette description des changements sémantiques se trouve par avance défini : est soumis à cette analyse tout terme créole qui a conservé la forme phonique de son étymon français (étant admis qu'il existe entre les deux parlers un système de correspondances phonétiques constantes), mais qui présente un changement sémantique ou morpho-sémantique. Ce critère permet de définir, au sein du lexique, un ensemble de termes que nous examinerons.

Si le "corpus" des changements sémantiques dont nous aurons à traiter est parfaitement limité, les principes de l'analyse restent à définir. Sans doute, le plus simple serait d'examiner successivement ces termes en les classant par ordre alphabétique comme nous avons pu le faire pour d'autres chapitres. Il semble cependant que si ce procédé est tout à fait justifiable pour des faits de survivances ou d'emprunts, il l'est beaucoup moins quand il s'agit d'étudier des changements ou des innovations linguistiques, puisque la recherche de principes de classement est susceptible de faire apparaître des éléments d'explication. Il est certain que dans l'étude des apports malgaches, par exemple, nous aurions pu adopter un mode de classement thématique des termes qui aurait pu montrer que ces apports sont particulièrement importants dans tel ou tel champ lexical. Il nous a semblé cependant préférable d'adopter le classement alphabétique qui rendait la recherche d'un terme beaucoup plus aisée sans cependant interdire, par la suite, une analyse complémentaire destinée à faire apparaître les mêmes faits.

Quels que soient l'incertitude et le caractère peu satisfaisant des divers modes d'analyse des changements de sens , nous avons néanmoins pensé qu'il était indispensable d'en adopter un, même schématique et insuffisant.

Il nous est apparu cependant que nous ne pouvions adopter ni les cadres logiques définis par Darmesteter ou Bréal (restriction, extension, transfert), ni la classification psychologique d'Ullmann (ressemblance ou contiguïté entre les sens ou entre les noms.) En effet, la première relègue dans une catégorie mixte (transfert) des phénomènes qui n'ont en commun que l'impossibilité d'entrer commodément dans l'une des deux autres catégories ; la seconde écarte, a priori, les phénomènes qu'Ullmann rattache au "conservatisme" : "Avant d'examiner la théorie elle-même, il convient de préciser qu'elle se limite aux innovations sémantiques. Il faudra donc écarter les exemples où la chose a changé tandis que le nom est resté tel quel. C'est le conservatisme, voire l'inertie linguistique qui se révèle dans ces processus." (Précis de sémantique française, p. 275). Or, dans le cas qui nous occupe, nous rencontrons

un nombre important de termes qui ont subi un changement sémantique de type particulier et qui nous paraissent se distinguer des faits auxquelsfait allusion S. Ullmann. En effet, lorsqu'une ménagère créole emploie /mèt a te:r/ pour "arrêter la cuisson", nous nous trouvons assurément dans le cas où "la chose a changé tandis que le nom est resté le même" ("mettre à terre" car lorsque la cuisson se fait sur un feu, on retire la casserole et on la pose à terre ce que ne font naturellement plus des ménagères qui utilisent un réchaud. Le tour reste néanmoins en usage.)

En revanche, lorsqu'au XVIIe siècle, les colons de France se sont trouvés en présence d'une réalité nouvelle, ils ont nécessairement dû donner des noms à des végétaux, des animaux, des formes du relief nouveaux à leurs yeux. Sans doute ont-ils pu user pour ce faire de termes que pouvaient leur fournir les langues vernaculaires ou le parler des Isles (1), mais dans bien des cas, ils ont dû se servir de mots qui appartenaient déjà à leur langue, tout en sachant bien que le référent n'était pas le même. Ainsi, par exemple, on a pu nommer /lila/ un arbre (Melia Azedarach) dont les fleurs rappellent en effet celle du "lilas" d'Europe, mais qui est cependant très différent. (2)

Même si l'on peut synchroniquement admettre que,dans les deux cas (/mèt a ter:r/ et /lila/),on se trouve en présence d'une métaphore, il est clair que, si métaphore il y a, dans le premier cas,elle est le résultat d'une évolution qui a entraîné le changement de la "chose", tandis que dans le second, elle résulte de l'assimilation,volontairement ou involontairement inexacte, d'une réalité à une autre. Un troisième cas, différent encore des précédents, peut se présenter ; ainsi lorsqu'un poisson (Cheilio inermis) reçoit le nom de /banan/, c'est en raison d'une certaine ressemblance objective entre l'animal et le fruit et le procédé nous paraît plus proche du second cas que du premier ; ils ne se confondent cependant pas.

(1) Le problème peut d'ailleurs se retrouver posé dans ce dernier cas car les colons des Antilles s'étaient eux-mêmes trouvés dans la même situation quelques années avant.

(2) On oppose parfois les deux réalités par l'emploi de composés du type "... de France", "... de l'Inde," ainsi le Melia Azedarach est parfois nommé dans d'anciens documents "Lilas de l'Inde" (Le seychellois a conservé ce nom.)

/léza:r/ désigne par exemple soit le "gecko", soit un poisson (Halichoeres centriquadrus).

Il ne s'agit pas dans le premier cas d'une comparaison comme dans le second, mais de l'emploi d'un terme propre à une espèce ("lézard" Lacertidé) pour désigner une autre espèce voisine ("gecko" Geckonidé) ; il nous semble donc préférable de considérer qu'il y a là un changement de référent, le signifiant et le signifié demeurant identiques. Ainsi /syêdâ/ sert à nommer des végétaux qui sont différents du "chiendent" de France, mais qui présentent les mêmes caractères que lui (mauvaise herbe, racines très longues, difficiles à arracher...) Certes, dans la métaphore, on ne retient des deux notions mises en rapport que les éléments communs qu'elles offrent, en faisant abstraction de ce qu'elles peuvent avoir de différent. Néanmoins, le changement du signifié ne fait pas de doute.

Nous adopterons donc le classement suivant :

1) - Changement de référent
2) - Métaphores
3) - Métonymies
4) - Restrictions de sens
5) - Extensions de sens
6) - Transferts
7) - Ellipses
8) - Changements morpho-sémantiques.

1) - CHANGEMENT DE REFERENT

-/ba:rbi/ba:rb/ Poisson de mer (Polynemus plebeius).
"Barbue : nom vulgaire d'un poisson de la famille des pleuronectidés, voisin du turbot" (LAR) (1)

-/ba:rb de kapisê/ Lichen qu'on trouve accroché aux branches des arbres dans les Hauts de l'île (Usnea barbata) ; on le nomme aussi /ba:rb sêtâtwan/ "Barbe de Saint Antoine".
"Barbe de capucin : chicorée sauvage, amère, que l'on mange en salade" (LAR) - FEW. - I - 245. "Nfr. barbe de capucin "espèce de chicorée"... npr. barbo de capouchin".

-/bèk/ ou /bèk léktrik/ Ampoule électrique ; le "bec électrique" est vraisemblablement dû à d'autres types de "becs" ("Bec: partie ... d'un luminaire au-dessus de laquelle s'élève la flamme").

(1) Nous donnerons le sens du terme français sans rappeler pour chaque mot créole qu'il désigne, en fait, une réalité différente quoique voisine.

-/bêzwê/ Arbre dont la résine aromatique rappelle celle que fournit le Styrax benjoin. (Terminalia benzoin).

1689. "des arbres de Benjoin" Relation de Guillaume Houssaye. in Lougnon. Sous le signe de la Tortue. 3ème édit. p. 163.

1716. "Un gros benjouent" Arch. Réun. C° 2792. p. 203.

Dès le XVIIIe siècle les savants et les voyageurs notent qu'il ne s'agit pas du vrai "benjoin" et ils essayent d'expliquer le mot :

1761. "Le Benjoin, selon M. l'abbé de la Caille, est un gros arbre qui n'a aucun rapport avec le benjoin des Indes. Il est ainsi appelé au lieu de Bien joint parce que c'est le bois le plus liant du pays "Pingré, manuscrit cit. p. 186.

Cette forme a peut-être été en usage car elle figure dans le catalogue des plantes de l'Ile de France de 1750 : "Arbor spiculorum : Bois de Bienjoint" (Il peut cependant s'agir d'une forme savante, les botanistes hésitant à donner à un végétal une dénomination qu'ils savent être propre à une autre espèce). B. de St Pierre reprend cette étymologie, tout en notant "benjoin".

1768. "Le benjoin, parce qu'il joint bien, est le bois le plus liant du pays ; il sert au charronnage". Voyage. 42,a.

Nous pensons que dans ce cas, comme dans celui de /takamaka/, les premiers colons soucieux de découvrir les richesses naturelles du pays (les "gommes" de ce genre étaient alors fort appréciées) ont donné à des arbres de l'île, soit par ignorance, soit par calcul, le nom d'essences connues et réputées. Les botanistes ont par la suite découvert l'erreur et essayé de la corriger en créant un terme nouveau ("bois de bien joint"), ou en marquant la différence ("faux takamaka" ; cf. /takamaka/).

-/bléèt/ Plante à fleurs bleues (Stachytarpheta).
"Bleuet" FEW. - XV - I - 148 b :"Fr. bleuet "espèce de centaurée dont les fleurs sont bleues"... Jers. blieuet "jacinthe des bois"... Nièvre bluet "myosotis".

-/kamaléô/ Lézard. Le terme pose à la fois deux problèmes ; l'un phonétique (différence de timbre vocalique), l'autre sémantique (/kamaléô/ désigne non le caméléon, mais le lézard).

On peut cependant noter que le français présente des formes également divergentes : "Afr. Cameleon "lézard qui prend des teintes diverses" camelion, gamalyon, gamaleon (1320), mfr. camaleonte (ca 1540), mfr. nfr. caméléon "FEW II - I - 621,a.

Le changement sémantique que présente le créole réunionnais se retrouve curieusement, au XVIIe siècle, dans le parler portugais d'outre-mer, ainsi que le remarque le Père Labat :

(à propos de lézards de couleur) "Les Portugais les ont nommés Caméléons et se sont persuadés que s'en estoit une espèce". Histoire nat. et morale des Isles Antilles. p. 129, 1658.

Il n'est cependant pas possible d'en conclure que le créole use ici d'un mot d'origine portugaise. On peut se demander, en revanche, s'il n'y a pas là un exemple du phénomène que G. Gougenheim a décrit sous le nom de "réaction en chaîne" (1). Il désigna ainsi, dans le cas le plus simple, un changement lexical qui entraîne, par voie de conséquence, d'autres changements. Il existe, à la Réunion, trois types de reptiles sauriens : des "gekkonidés" /léza:r/, des "lézards" (Calotes versicolor) /kamaléδ/, des "caméléons" (Chamaleo pardalis) /lâdo:rmi/ ou /krókódil/.

Il semble que le point de départ de la chaîne de changements lexicaux a été l'emploi de /léza:r/ pour désigner les gekkos, très communs dans toutes les maisons ; de ce fait, les véritables lézards, assez différents de ceux d'Europe et rappelant par leur aspect le caméléon, ont été nommés /kamaléδ/ ; le vrai caméléon a dû recevoir une autre dénomination : /lâdo:rmi/ "Endormi" (à cause de son immobilité naturelle) ou /krókódil/ "Crocodile" (la réaction en chaîne se poursuivant dans la série des noms de sauriens). Le créole mauricien use, avec le même sens, de /léza:r/ et /kamaléδ/ mais ne connaît pas les autres mots car le Chamaleo pardalis n'existe pas à l'Ile Maurice. Ce rapprochement confirme donc à la fois le caractère ancien de ces changements lexicaux et le schéma évolutif que nous avons proposé.

-/kamóniy/ Plante (Parthenium hysterophorus) dont les fleurs rappellent, en plus petit, celles de la camomille.
"Camomille : nom vulgaire de l'anthelis nobilis et de la matricaire". Lar.

(1) Gougenheim G. "Changements lexicaux. Réactions en chaîne et rémanence" in Etudes de grammaire et de vocabulaire français. Paris 1970 pp 236-241.

-/kanèl/ "Bois de cannelle" ; arbre qui rappelle le cannelier.

1761. "Bois de cannelle" Pingré ; manus. cité p. 190.

-/kalsô/kansô/ Pantalon (de toile) (Le mot ne désigne pas en créole un pantalon de dessous). Maur. Seych. /kansô/id. (A la Réunion, on emploie plus fréquemment semble-t-il /kilòt/ ; /kansô est cependant bien attesté).

Le terme se retrouve dans tout l'Océan Indien ; il est donc ancien comme le confirment les documents du XVIIIe siècle :

1799. "Un calçon de nankin jaune" Arch. Réun. L 450 brun. An VIII.

La forme /kansô/ est manifestement d'origine dialectale : FEW. II/I. 72,b : "Caleçon... Paris caneçon (BL 1808)... norm. Bray, Tôtes, havr. Pt Aud. Andelis, Louvriers... bess. yèr... hamnc. bmanc. bgât... kan.louis. caneçon".

Le changement de référent s'explique aisément ; le climat n'imposait pas, loin de là, le port de "culotte de dessous". Ce vêtement, en général d'étoffe plus légère et de ce fait mieux adapté , est donc devenu "culotte de dessus".

-/kapisô/ "Capucin" ; diverses espèces de Mullidés, qu'on nomme, en général, /ruzé/ dans les autres îles de l'Océan Indien. Le terme est pourtant attesté au XVIIIe siècle à Bourbon :

1761. "La tête du Capucin est faite de manière qu'elle paroit être couverte d'un capuce" Pingré. manus. cit. pp. 206-208.

Nous n'avons pas retrouvé dans les dictionnaires français d'emploi de "capucin" pour désigner un poisson ; en revanche Duhamel de Monceau signale :

"Il n'y a guères de Ports où l'on ne donne le nom de Prêtre... Capelans ou Moine à quelques petits poissons souvent différents les uns des autres." (op. cit. II. 480).

Quoique "capucin" ne soit pas mentionné, il appartient manifestement à la même série métaphorique ; la différence avec les autres créoles s'explique peut-être par le fait que dans ces derniers parlers, les serranidés que le réunionnais nomme /ruzèt/ sont appelés /vièy/ ; la dénomination populaire française des mullidés ("rougets" ou "rougets barbets") a donc pu se maintenir, alors qu'elle ne pouvait le faire à la Réunion sans entraîner des confusions inacceptables en raison de l'importance de ces espèces.

-/karèm/ Période de jeûne et d'abstinence qu'observent les Indiens de religion indouiste avant certaines cérémonies. ("Carême").

-/katédral/ Le grand temple "malabare" de St Denis (Cathédrale ; les autres sont souvent nommés /sapèl/ "chapelle" cf. infra).

-/ke:r d zézi/ "Coeur de Jésus" Bégonia.
FEW II/II. 1171,a : Nant. maug. coeur de Jésus "dielytra spectabilis".

-/ko:rn buk/ "Corne de bouc" Espèce d'orchidée.

Ce type de formation est très commun en français populaire (1). Nous n'avons pu retrouver "corne de bouc", mais "corne de chèvre" désigne divers végétaux :
FEW. II/II. 1196, a: "Nam. Giv. coine di gate (= de chèvre) "pomme de terre allongée".. Ard. corne de chèvre "heracleum sphondylium" ... Gruey kwon de bik "viorne"..."

-/ko:rn se:rf/ "Corne de cerf" Platicerium ; les feuilles évoquent, en effet, la ramure de cet animal.
FEW. II/II. 1196,a : "Fr corne de cerf "plantain" (1256...), poit.pl. "lactuca perennis" ; lim. corno de cerf "cresson alénois"..."

-/krapó d me:r//krapó d bu/ "Crapaud de mer" (Synanceia verrucosa) Poisson de mer d'aspect horrible dont la piqûre est redoutable ; on le nomme à l'Ile Maurice /laf la bu/.
FEW. XVI 363, a : "Westfr. crapaud de mer "scorpoena porcus" (seit Cotgr 1611)"

Duhamel du Monceau (op. cit.) signale diverses espèces de poissons d'aspect redoutable ou repoussant qui portent ce nom, sur les côtes normandes en particulier : "crapaud de mer" t. III, pp 88-91.

-/krésónèt/ Plante (Senebiera didyma).
FEW. XVI. 385, a: "Fr. cresson alénois "lepidium sativum"... IIIe V. Dol, Côtes N. nant.cressonnette, manch. cressonet m. Norm. cressonette f. "cardamine hirsuta".

-/krókódil/ Caméléon (cf. /kamaléð/).

-/dófê/ Petit poisson de mer qui n'a rien de commun avec le "dauphin" ; peut-être "dos fin" ?

(1) Guiraud (Pierre) "Taxinomies populaires "Structures étymologiques du lexique français pp. 154-171.

-/dóré/ Lutjanus marginatus ; poisson de mer.
"Dorée" cité par Duhamel du Monceau parmi les poissons de la côte nantaise (op. cit. I. 72).

-/fanal/ Lanterne, lampe électrique ("fanal").

-/frâbwaz/ Plante (rubus rosoefolius) dont les fruits rappellent, de très loin, la framboise d'Europe.

-/grê d saplé/ Plante (Boehmeria megaphylla) ; on la nomme aussi /zo:rti saplé/ ("grain de chapelet")
FEW. IV. 228,b : "lang. grano de chapélé "coix lacryma"...nfr. graine de chapelet Lar 1872-1930".

-/guve:rnmâ/ L'autorité centrale, aujourd'hui la Préfecture ; les créoles ont conservé le terme dont ils usaient quand l'île était dirigée par un gouverneur.

-/larâ/ ou également /larâ blâ/ Poisson (Doules sp.) ; on le pêche en abondance à certaines époques, en particulier sur la côte Sud-Est de l'île. Il ne s'agit pas, en fait, du hareng ; c'est vraisemblablement ce poisson dont parle Antoine Boucher :"Il se trouve encore dans ses résifs une telle prodigieuse quantitez de poissons de la grandeur et de la forme des harans... on le nomme poisson blanc et il se mange sur le gril comme de la sardine sortant de l'eau, mais il est bien plus gras et est à beaucoup près plus délicat." Mémoire, p. 333.

-/lâsâ/ Arbustes (Schinus terebenthinus ou rhus longipes) qui n'ont de commun avec l'encens véritable que l'apparence des baies qu'ils portent. (cf. /bêzwê/) ; on les nomme aussi /pwav marô/.

-/léskin/ 1.Plante (Smilax anceps)
2. Plante (nom donné dans certaines régions : La Possession, St Louis, Petite Ile... à la cactacée ailleurs nommée /ràkèt).

Le terme est attesté à date ancienne sans qu'on sache toujours ce qu'il désigne exactement :

1764 "On trouve dans les bois de Lesquine, de l'aloès en quantité" Dubois p. 198.

Le rapprochement des deux termes prouve qu'il s'agit d'une "drogue" d'ailleurs bien connue :

1619. "Ils guérissent la vérole sans suer avec du bois d'Eschine" Pyrard p. 15.

Mais comme dans d'autres cas (/bêzwê/, /takamaka/) il semble y avoir changement de référent sans qu'on sache exactement s'il faut le porter au compte de l'ignorance botanique ou de la malhonnêteté (Dans le "Commerce des Drogues", faire passer un produit pour un autre d'aspect voisin paraît avoir été chose courante).

Or, "bois d'esquine" est connu en français au XVIIe siècle : FEW. XX. 101, a : "Mfr. Nfr. bois d'esquine "smilax china, esp. de salsepareille" (1582 -Oud 1660), bois de squine Cotgr. 1611, squine (seit Oud 1660), esquine (Paré ; 1569, Hu ; seit Pomet 1694)"

Après la première attestation, le mot réapparaît souvent :

1691 "L'esquine" Leguat cité in Lougnon (3ème ed.) p. 157.

Le changement de référent nous semble confirmé par le "Catalogue des plantes de l'Ile de France" (in Fusée-Aublet, op. cit.) :

1750 "Gramen arguus : "schine des habitants".

L'adjonction de la mention "des habitants" montre qu'il ne s'agit sans doute pas de la plante ailleurs désignée de ce nom. (cf. "La squine est un gramen..."B. de St Pierre - Voyage 58,b)

-/léza:^{r}/ Gekko. Cf. /kamaléô/.

-/liko:^{r}n/ Poisson de mer du genre Naso qui présente, sur le devant de la tête, une sorte de corne ; dans les autres îles, on le nomme /liko:^{r}n/ ou /ko:^{r}n/.
FEW. XVI. 42, a : "Licorne du Nord "narval" (1647), licorne de mer (seit Corn 1694)... fr. licornet "poisson du genre nason (dans le golfe Arabique)" (ca 1770 -Lar 1873)".

Le rapprochement des créoles prouve que le terme devait être en usage au début du XVIIIe siècle ; le mot . que signale l'FEW pourrait donc être le nom créole.

-/lila/ Arbre (Melia azedarach) dont les fleurs rappellent celles du "lilas" ; il appartient d'ailleurs à la même famille.

-/live:^{r}naz/ Hiver (austral) de mai à octobre.

Le terme a donc, apparemment, le même sens qu'en français ancien : "Afr. mfr. yvernage "saison d'hiver" (13 jh ; Gdf ; Ad Hale)" FEW. IV - 419, b. Il faut prendre garde à ne pas l'interpréter comme invitent à le faire les dictionnaires du français contemporain qui le citent :

"Nfr. Hivernage "mois de pluies et d'hiver aux colonies et

pays tropicaux" (seit Flick 1802)".
FEW. IV. 419,b ; "Hivernage. Saison des tempêtes ou des pluies dans les régions tropicales" Lar. Cette seconde définition est préférable à la première car, dans les zones mentionnées, la saison des pluies n'est pas l'hiver,mais plutôt l'été. De toute façon, elle ne vaut naturellement que pour l'hémisphère nord, c'est-à-dire surtout les Antilles. En créole martiniquais, on rencontre le terme que signalent les ouvrages précédemment cités :

"lhivènage : la saison de pluies" (J.D.)

Le mot a sans doute pris ce sens aux Antilles, non pas naturellement parce qu'il faisait plus froid (cette saison est au contraire la plus chaude), mais parce que les risques de cyclones contraignaient les vaisseaux à"hiverner":

FEW. IV. 420,b :"Hiverner (seit Mon 1636 ; "mot vieillissant" Rich. 1680 ; "s'applique seulement aux vaisseaux et aux troupes" Fur 1690-Ac 1878)... Nfr. hivernage "quartiers d'hiver" Mon 1636 ; "temps que les bateaux passent en relâche pendant la mauvaise saison ; port bien abrité où les bateaux peuvent hiverner "(seit Flick 1802).

On voit par là que, contrairement à ce que suggère la présentation des faits dans l'FEW, "Hivernage : saison des pluies dans les pays tropicaux" n'est pas à mettre en rapport direct avec les emplois anciens de ce terme en français ("saison d'hiver") ; ce rapprochement conduit en effet à fausser la signification de façon absurde (cf. Flick "saison des pluies et d'hiver"). Il s'agit d'une signification dérivée du sens technique bien attesté au XVIIe siècle.

Le paradoxe est donc qu'"hivernage" qui désignait, aux Antilles, la saison pendant laquelle la navigation était sinon impossible, du moins dangereuse, c'est-à-dire la saison chaude pendant laquelle éclatent les cyclones, a été appliqué, aux Mascareignes, à la même période de l'année (de mai à octobre). Or ces mois sont dans l'hémisphère sud, les mois les plus frais et les plus favorables à la navigation ; le mot a été vraisemblablement conservé parce qu'il évoquait l'hiver, la saison fraîche. Il nous paraît donc qu'il ne faut pas voir dans /live:ʳnaz/ une survivance du français ancien, mais le terme d'une évolution qui par un cheminement complexe, a conduit le terme à prendre un sens identique à celui qu'il avait autrefois dans cette langue. (1)

-/makró/ Poisson de mer (Coesio sp.) ; différent du "maquereau".

(1) Le mot paraît avoir désigné autrefois en créole "l'été" ; cela apparaît dans des documents et même chez certains témoins. Le rapprochement avec "hiver" a sûrement été décisif dans l'évolution.

-/ma:rgrit/ Poisson de mer du genre Sigamus que l'on nomme également /pêtad / ou, beaucoup plus rarement /pikòt/ (Nous n'avons pas retenu dans la première partie de notre étude, ce dernier terme, faute d'attestations suffisantes ; il s'explique cependant aisément.) L'emploi métaphorique de /pêtad/ se justifie par le fait que le corps du poisson, de couleur gris ombre est "tacheté" /pikóté/ (d'où /pikòt/) de marques blanches qui évoquent le plumage de cet animal. Si l'on voit dans "marguerite" le nom de la fleur, l'appellation ne se justifie guère. Il est beaucoup plus probable qu'il s'agit là d'un des termes servant à désigner l'animal tacheté dont P. Guiraud a fait l'étude à partir de l'FEW. ("De la grive au maquereau. Nomination de l'animal tacheté" Structures étymologiques du vocabulaire français pp 34-50). "Margueri-tes" désigne, en effet, dans de nombreux dialectes les "cheveux qui commencent à blanchir", et, dans la région de Cherbourg, le mot désigne la baudroie (Guiraud, op. cit. p. 36). Il ne s'agit donc pas là d'une métaphore "créole", mais d'un changement de référent tel que nous l'avons défini.

-/maswarâ/ Poisson (Plotosus anguillaris) ; ce poisson ressemble assez aux silures qu'on désigne sous le nom de "machoiran".

Ce terme est considéré comme "exotique" ("Mâchoiron ou mâchoiran Nom vulgaire, dans les pays chauds de divers poissons à large bouche armée de nombreuses dents, tels que les silures "Lar).

Dans l'Océan Indien, le mot apparaît dans tous les parlers ; (Maur. /masurâ/ ; Seych. /masuarâ/) son usage est donc sans doute ancien. R. Mauny fournit une première attestation du terme antérieure au début du peuplement de Bourbon : "Machoiran, Machoiron : Silure, poisson-chat, Arius sp. (Jannequin 1643 machoron ; Adanson 1757 machoiran) "(op. cit. p. 46)

Si la dénomination est motivée pour les silures à mâchoire fortement armée, il n'en est pas de même pour le poisson qu'on nomme à la Réunion /maswarâ/ ; il doit manifestement son nom à sa ressemblance avec les espèces précédemment signalées.

-/matrike:r/ Plante aux propriétés médicinales ("Matricaire").

Dans le catalogue des plantes de l'Ile de France (Fusée-Aublet op. cit.) on relève : "Chrysanthemum Indicum:Matricaire des Indes" ; on voit donc qu'avait été utilisé là un procédé que nous avons déjà mentionné à propos du mot "lilas" et qui consistait à adjoindre au nom d'un végétal européen "... des Indes" pour marquer qu'il s'agissait d'une espèce considérée comme voisine, mais néanmoins différente.

-/me:rl/ Oiseau (Microscelis borbonica) ("merle").

-/mèt a te:r/ Arrêter la cuisson (d'un plat) ; "mettre à terre" car lorsque la cuisine est faite sur un feu, on retire la marmite et on la pose à terre (cf. /mèt ó fé/ "faire cuire".)

-/óbépin/zóbépin/ Arbuste (Spiroea lanceolata) ; ses fleurs blanches en bouquet évoquent celles de l'aubépine, mais la plante elle-même est différente.

-/pizô ramyé/ Oiseau (Streptopelia picturata)
-/plat/ Poisson de mer (Epinephelidé).
FEW. IX. 50,a : "Nfr. platte "plie (poisson) "(Cotgr 1611 ; Oud 1660), Waadt pllatta "cyprin", sav. plate "rotengle"... for. platte "petite perche"... Nfr. plat "poisson qui s'abandonne au courant" (Duh 2,575, 1772)".

-/prin//prin malgas/ Le fruit de cet arbuste rappelle un peu la prune.

-/ruz/ "Rouge" ; nom donné à divers poissons (serranidés) de couleur rouge. Duhamel du Monceau signale que ce nom est donné sur les côtes de France à des poissons "d'espèces fort différentes" (op. cit. III. 102).

-/ruzèt/ "Rougette" ; poisson de mer (serranidé).
FEW. X. 533-534 :"fr. rouget "sorte de poisson rouge" (seit 13 jh.) ...mfr. rougette "sorte de poisson" Cotg. 1611."

-/ruzô/ I. Homme aux cheveux roux

2. Métis (cf./nwa:r ruz/, /kaf ruz/) Le terme qui est injurieux est parfois appliqué à certains "blancs des hauts" à cheveux roux qui ne sont pas nécessairement métissés ; la confusion s'explique par le fait que sont nommés /ruzô/ des individus à peau généralement blanche, mais dont les traits plus ou moins négroïdes et les cheveux roux et souvent crépus révèlent le métissage. /ruzô/ "métis" se retrouve d'ailleurs en seychellois (syn. /ruz/,/milat/, /dimun kule:r/).

On peut donc conclure de ce rapprochement que cet emploi du mot est ancien ("noir rouge" apparaît dès le XVIIIe siècle) ; la suffixation de "rouge" en "-on" (diminutif, et, de ce fait, aisément péjoratif ; cf. J. Dubois, op. cit. p. 16) est rare, mais néanmoins attestée :
FEW. X. 533, b :"Nfr. rougeon "variété de spare" (Moz 1828 - Land 1851) ; ang. Niort, Chef B."lepte automnal". Sav. rodo "rouge (par dénigrement)", npr. roujon "rougeâtre"."

-/sapê/ Araucaria ou cryptomeria ; ces arbres ressemblent en effet au sapin.

-/sapèl/ Temple indien (cf. /katédral/).

-/sa:^{r}d/ Poisson (Lethrinidé) ; en mauricien, on nomme parfois ainsi le poisson dit plus communément /bo:^{r}dma:^{r}/.

Peut-être s'agit-il là du terme que signale Duhamel du Monceau :

"Sarde, nom que Rondelet donne à la sardine quand elle devient grosse". (op. cit. II. 569) ;quoi qu'il en soit "sarde" peut désigner des espèces de poissons très différentes :
FEW. XI. 227, a : "Apr. sarda "poisson du genre scombre, sardine, clupea pilchardus" (1153 - 15 jh.);fr. sarde... nfr. sarde "nom vulgaire de la baleine franche ou baleine proprement dite" (1657 - Lar 1875) "nom vulgaire de la bonite" (seit Lar 1907), Jers. "espèce de brème"...".

-/sâ dragô/ Arbre (pterocarpus indicus) "Sang Dragon" ; les créoles mauriciens et seychellois usent du même terme pour désigner le même arbre.

La désignation est donc ancienne quoique nous n'ayons pu trouver la trace du mot avant 1830. "Elle m'a envoyé deux branches de dragonnier qui, dit-on, produit de la résine sang-dragon "Arch. Réun. Journal de Lescouble ; 10.12.1830 (L'auteur francise manifestement le terme).

Comme nous avons pu le noter dans d'autres cas (cr. /bêzwê/), ce végétal a reçu ce nom car sa résine rappelle la "gomme" rouge fournie par diverses plantes exotiques et, en particulier, le rotang (Calamus draco) ; Savary des Bruslons indique le "sang dragon" parmi les "gommes" appréciées dans le commerce des "drogues".

-/seriz/ Arbuste (Eugenia sp.) qui porte des fruits sphériques de couleur rouge, mais dont le goût est très différent de celui de la cerise. Maur. Seych. /rusay/.

-/sê/ Nom donné à diverses figures de la mythologie indienne "Saint").

-/sòl/ Poisson (Pleuronecte) qui n'est pas la véritable sole.

-/sómô/ Poisson (Elagatis bipinnulatus) ; ce poisson de mer n'est naturellement pas le vrai saumon.

-/syêdâ/ Nom donné à diverses herbes différentes du "chiendent" commun de France (triticum repens), mais qui présentent certains de ses caractères.

-/takamaka/ Arbre (Calophyllum tacamahaca) ; maur. seych. id.

Le terme apparaît dès les plus anciens documents :

1689. "Un arbre de tacamaca, qui est un bois léger et liant, suivant le rapport des habitants."Relation de Guillaume Houssaye, (1).

1711 "Couvert de Tacamaka... "Rapport de Parat op. cit. p. 190.

Le mot est souvent considéré, à tort comme d'origine malgache, sans doute à cause de sa consonance.. Il s'agit, en fait, du nom d'une résine médicinale autrefois très appréciée et qui entrait dans la composition de nombreux baumes.

Il figure déjà dans l'adaptation que donne R. Regnault de l'Histoire naturelle et morale des Indes de "Joseph Acosta" (1598) ; "la Tacahamaca et ..." cité in R. Arveiller, op. cit. p. 152. On le trouve dans la traduction de Colin de l'adaptation latine que l'Escluse avait faite des ouvrages de Monardes :

1602 "une résine qui a la couleur du Tacama haca, mais plus resplendissante, plus liquide, plus dense..." cité in R. Arveiller, op. cit. p. 153.

Il est donc clair que,dans ce cas également, on a donné ce nom à un arbre des Iles de l'Océan Indien qui fournissait une résine comparable au "Tacamahaca", généralement importé de la région américaine.

Ainsi s'explique qu'un siècle plus tard,Savary des Bruslons puisse indiquer deux provenances possibles de ce produit :

"Tacamacha ou Tacamahaca. C'est une espèce de gomme ou résine liquide et transparente qui découle du tronc d'une sorte de très gros arbres qui croissent dans la Nouvelle Espagne, mais plus abondamment dans l'Isle de Madagascar. Ces arbres s'appellent en langue madécasse Harame."

On a parfois noté qu'il ne s'agit pas, en fait, de la même espèce :

"Le faux tatamaca sert aux constructions. Il est fort liant. Il devient très gros... Il donne une gomme ou résine comme le tatamaque" B. de St Pierre. Voyage. p. 42, a. (On notera ici la forme "tatamaque" que nous avons pu relever souvent dans les archives de l'Ile de France au XVIIIe siècle ; B. de St Pierre n'en connaît pas d'autre ; elle paraît résulter d'une assimilation).

(1) Lougnon (Albert) Sous le signe de la tortue. 3ème édition. p. 163.

-/tamarê/ "Tamarin des Hauts". Ce nom a été donné à l'acacia heterophylla qui est différent du "Tamarin de l'Inde" (Tamarindus indica) dont la dénomination est d'origine indo-portugaise. (cf. 2e partie. chap. 6)

-/tèk/ Arbre (cordia amplifolia) ; quoique ses fleurs ressemblent à celles du teck, il n'a rien de commun avec lui.

-/ti prèt/ Petit poisson de mer ("petit prêtre") (On peut noter que le créole ne désigne jamais un prêtre de ce nom.) Il s'agit, en fait de la survivance, avec changement de référent, d'un nom de poisson que Duhamel du Monceau signale comme très commun sur les côtes occidentales de France :

"Il n'y a guère de Ports où l'on ne donne le nom de Prêtre... à quelques petits poissons, souvent assez différents les uns des autres" op. cit. II. 480.

-/vièy/ Poisson de mer (aethaloperca albomarginata) ; ce nom (/vièy/vièl/) ne s'appliqu· en réunionnais qu'à une seule espèce, mais désigne à Maurice et à Rodrigues divers serranidés (en particulier les variétés communes dites à la Réunion/makabi/ ou /rizdal/); on le retrouve aussi en seychellois : /vièy kwizinyé/.

B. de St Pierre mentionne le terme :

"La vieille est un poisson noirâtre, assez semblable à la morue pour la forme et pour le goût. Ce poisson est quelquefois empoisonné..." - Voyage. 46,a.

Aux Antilles, on retrouve le même mot pour désigner des espèces analogues : "Vieille... percidés et serranidés... vieille noué... vieille rouge" Jourdain op. cit. p. 36. Le Père Labat notait déjà :

"Vieille... presque entièrement semblable à la Morue pour la forme du corps, la peau, la chair et l'avidité qu'il a de mordre à l'hameçon" op. cit. II. 507.

Ce nom servait à désigner diverses espèces de poissons, en particulier sur les côtes normandes :
FEW. XIV. 361, a : "Mfr. nfr. vieille "labre (poisson)" (seit 1529...) Guern. id., havr. vieuille, mfr. vielle... nfr. id., nfr. vieille de mer (seit Valm. 1768) ; Fécamp grande vieille ; Cherb. vieille ridée "labrus mixtus"."

On note aussi, dans le Traité général des pesches (op. cit.) :

"On prend principalement sur les côtes de Normandie et de Bretagne un poisson qu'on y nomme Vieille ou Viele" (III. 34 ; suit une description de l'animal qui est effectivement assez semblable aux poissons qu'on nomme ainsi dans l'Océan Indien. Le créole mauricien a d'ailleurs conservé les deux prononciations signalées /vièy/ et /vyèl/).

-/zanémòn/ Fleur qui ne rappelle que d'assez loin la véritable "anémone".

-/zanó/ "Boucles d'oreilles (C'étaient toujours autrefois des "anneaux".) Seych. id.

-/ze:rb salé/ Herbe (osterdamia pungens en général, mais d'autres espèces peuvent être ainsi désignées).
FEW. IV. 404, b : "Saint. herbe salée "arenaria marina".

-/zévâzil/ Textes sacrés de la religion indouiste ("Evangiles").

-/zorâzin/ Arbuste (triphasia trifoliata) ; son fruit très acide n'est pas celui qu'on désigne en français de ce nom ("Orangine Nom vulgaire du fruit d'une espèce de coloquinte" Lar).

On peut noter cependant que ce mot n'est pas attesté avant 1856 .(FEW. XIX. 138, b :"Nfr orangin "fruit d'une espèce de coloquinte" (seit 1781) ; orangine (seit 1856), alors qu'"orangine" (au sens créole) apparaît dès le XVIIIe siècle : "Des petites orangines rondes" P. Poivre. "Instructions" 2.2.1767 ; cité par L. Malleret, art. cité p. 120. Il pourrait donc s'agir d'une création savante par dérivation (pour distinguer ce fruit de l'orange).

-/zo:rti/ Plante (Boehmeria megaphylla) ; les feuilles ont la forme de celles des orties sans posséder leurs propriétés urticantes.

2 - METAPHORES

-/asda:ʳm/ Coquillage (Pinna Kraussi) qui a la forme d'un fer de hache triangulaire ; la base du triangle, légèrement arrondie, est tranchante. Maur. id. B. de Saint-Pierre décrit ce coquillage :

"La hache - d'armes se rapproche des moules, elle est faite comme le fer d'une hache, une pointe d'un côté, un tranchant de l'autre... "Voyage. 49, a. (1)

-/âtrak/lâtrak/ dans le tour /mèt lâtrak/ "causer des embarras" ou /rod lâtrak/ "chercher des prétextes dilatoires". Le mot paraît issu d'un emploi métaphorique du français "entracte".

-/banan/ Poisson (Cheilio inermis) ; son corps allongé, presque cylindrique, évoque en effet la banane.

1761. "La banane approche la carangue pour la grosseur de son corps et la délicatesse de sa chair" Pingré. p. 207.

-/bèk/ Pédoncule d'un fruit ou d'un légume ("bec")

-/blóké/ Pris (en parlant du mauvais temps qui ne donne aucun espoir de devoir s'améliorer) ("bloqué").

-/bóné d prèt/ Echinoderme (Colobocentrus attratus) qui a la forme d'une "calotte" ; on l'appelle d'ailleurs aussi /kalot/

-/bonòm tôbé/ Poisson (Lutjanus rivulatus) ; il est malaisé de saisir la raison pour laquelle on a pu nommer ce poisson "bonhomme tombé" ; le mauricien use de termes analogues : /madam tôbé/ (Thalassoma Commersonii) ; /dam tôbé/ (Cheilinius trilobatus) qu'on nomme en réunionnais /lasó/.

(Ces poissons ont les arêtes bleuâtres ou verdâtres ; ces couleurs peuvent évoquer des meurtrissures. Cette explication est loin d'être satisfaisante, mais nous n'en voyons pas d'autre).

-/bôba:ʳd/ Ruche faite d'un tronc d'arbre creusé ; par ext. tout type de ruche. Maur. rod. seych. id.

1804. "Ils creusent de vieux troncs pour faire ce qu'ils appellent des bombardes ou ruches" Bory de St Vincent op. cit. II. 312.

(1) Nous n'avons pu trouver de traces en français des emplois métaphoriques que nous signalons ici ; nous admettrons donc, jusqu'à preuve du contraire, qu'ils sont spécifiquement créoles.

La comparaison prouve que le terme était en usage au XVIIIe siècle. La forme de la ruche explique aisément l'usage du mot "bombarde" qui a d'ailleurs, en français, des emplois métaphoriques (instrument de musique, gueule de four...).

-/brèz/ dans le four /â brèz/ ou /â brèz de fé/ "en colère, irrité". ("en braises").

-/bròs kókó/ Chevelure crépue (les cheveux sont comparés aux poils rudes de la "brosse faite d'une demi-enveloppe de noix de coco".

/bròs kókó/ dont se servent les ménagères ; on peut noter, cependant, que cette expression sert surtout à désigner une tête crépue alors que les poils de cette brosse sont droits et raides).

-/butô/ Ergot du jeune coq. /ku d butô/ "coup d'ergot" ; /kòk butóné/ "coq à qui l'ergot a poussé". ("bouton").

-/kabó/ Sexe de l'homme. Seych. id., rod. id. (En rodriguais le sexe est également nommé /pasô salé/ ou /bêg/ (nom de petits serranidés nommés /makabi/ en créole réunionnais) ; on voit donc que la métaphore qui fait désigner par un nom de poisson le sexe de l'homme est commune à tous les parlers. /kabó/ "cabot (espèces diverses)").

-/kaf/ Variété de couleur entièrement noire du poisson dit "chirurgien" (Acanthurus) ; /kaf/ Individu de race africaine.

-/kalfa/ Oiseau. Rod. id. (prov. /vó myé ê bêgali dâ la mê ki dé kalfa dâ la plèn./ "il vaut mieux avoir un "bengali" dans la main que deux "calfats" dans la plaine").

Ce nom a sans doute été donné à l'oiseau parce qu'il construit son nid en procédant de la même manière que le calfat. Le terme a d'ailleurs été recueilli par les dictionnaires français (FEW. II/I. 57. "Nfr. calfat "espèce de sénégali (oiseau)" (Boistre 1803 - Lar 1867)"). La comparaison des créoles prouve que le mot était en usage bien avant, dans les parlers de l'Océan Indien.

-/kalimé/ Espèce de bambou propre à la Réunion (Nastus borbonicus) ; par ext. petit tuyau (de bambou) à l'aide duquel on souffle sur le feu pour l'attiser.

Cet emploi du terme est très ancien :

1704. "Les montagnes au-dessus des Callument, endroits impraticables" - Mémoire de Feuilley cité par Barassin, op. cit. p. 263.

1733. "L'extrémité des montagnes quoique verte ne produit point d'arbre. Il n'y croît que quelques chalumeaux. Aussi appelle-t-on ce sommet des montagnes les calumets". Cossigny, Lettre à Réaumur, in Recueil trimestriel - tome 4 - p. 228

1752. "De gros roseaux qu'on nomme "Calumets" Arch. Réun. C° 2812, Notes de l'Abbé Davelu.

1764. "Une sorte de Roseaux que nous appelons Calumets" Caulier Recueil trim.avril - juin 1938, p. 160.

On peut admettre qu'il y a là un emploi métonymique de "calumet", "forme normande de chalumeau avec substitution de suffixe (Bloch - Wartburg) ; les Français partis pour le Canada useront du terme pour désigner la pipe des Indiens. L'FEW. mentionne le mot : "Nfr. calumet "roseau dont la tige sert à faire des tuyaux de pipe dans les colonies "(seit Boiste 1803). "(II/II. 52,a).

Quoique dialectal, le mot est revenu en France et il est au XVIIIe siècle, un "terme de relation".

C'est dans cette catégorie que le range F.Brunot en précisant dans une note : "Calumet... Acad. 1762. Déjà dans le Voyage de Lahontan, 2e éd. I, 47,avec ce commentaire "C'est un mot normand ; les sauvages ne s'en servent pas dans leur langue". (Op. cit. VI. 2ème partie - I, 1241.)

On peut cependant se demander si, à la Réunion, le nom du végétal est bien issu, directement, de "calumet" (=tuyau). On remarque, en effet, que dans les attestations les plus anciennes, le nom désigne les zones de l'île couvertes de ces "roseaux". Or l'FEW. indique : "Havr. Pt. Aud. calumet "terre couverte de chaume" "(II/II. 52,a). Il s'agirait alors d'une métaphore, les zones couvertes de ce végétal ayant été comparées par les colons aux terres couvertes de chaume, la plante prenant ensuite par métonymie le nom de la région où elle pousse.

-/kalòt/ Echinoderme (Colobocentrus attratus) en forme de "calotte".

-/kanèt/kanèt œyé/ Globe de l'oeil (/kanèt/ "bille").

-/kapitèn/ Faux bourdon. ("capitaine").

-/karé/ Promenade, (tour de ville surtout) ; la métaphore est peut-être née de la disposition rigoureusement géométrique des rues de Saint-Denis ; "faire un tour" en ville est nécessairement "faire un carré" car toutes les voies sont parallèles ou perpendiculaires les unes aux autres.

-/ke:r/ Bourgeon terminal d'une plante.

1830. "... couper des cannes et en ramasser les coeurs "Arch. Réun. Affaire Soulange. Le français possède divers emplois métaphoriques du mot "coeur" qui se rapproche de celui-là, sans toutefois se confondre avec lui ("partie centrale du tronc d'un arbre", "partie intérieure d'un fruit", et particulièrement "Coeur "milieu de la fleur" (seit Cotgr. 1611)" FEW. II/II. 1171, b).

-/klé/ Petit travail, moyen de se procurer un peu d'argent.(cf. /béke:r d klé/ "individu sans travail fixe qui vit de menues tâches). Le seychellois use de /klé/ en un sens très voisin : /klé/ "combine, moyen astucieux de se procurer quelque chose ou de triompher d'une difficulté."

Il pourrait donc s'agir d'un emploi métaphorique populaire proche de certains usages littéraires du mot français ("Clef...nfr. "ce qui donne accès (p. ex. à la science)" (seit Rich 1680) ; "moyen de connaître, de résoudre (p. ex. les personnages d'un roman, une lettre chiffrée)" (seit 16 jh.) ...Mfr. nfr. clef "le secret, ce qu'il y a de plus important" (seit Modus, auch Retz) FEW. II/II. 765,a.

-/kle:r/ Non fécondé (d'un oeuf ; stérile (d'abord en parlant d'un coq, mais souvent d'un individu stérile ou impuissant). En français qualifie un oeuf"qui n'a pas été fécondé" (Lar.) ; le créole possède également ce sens mais l'adjectif a été utilisé d'abord pour qualifier le coq, puis l'homme, stériles.

-/kȍk/ Carapace (d'un crustacé) (/kȍk/ "coquille").

-/kókó/ Tête (/kókó/ "noix de coco" si le rapport métaphorique entre /kókó/ "tête" et /kókó/ "noix de coco" ne fait pas de doute synchroniquement, étymologiquement, il est, en fait, possible que le terme soit à mettre en rapport avec le français "coco" (de "coccum") (1). En effet, le français populaire use de "coco" au sens de "tête" (cf. Lar.) ; ce terme est sans doute issu de "coco" (FEW. II/II. 823, a : "Nfr. coco "oeuf (t. enf.)" (seit 1869), Paris id. ; objet plus ou moins rond, norm. "oeuf (t. enf.) "Dm. Bray, PtAud. bess.hag.mal.id.cogl.id.nant.saint.kan.")

Le mot est en tout cas attesté à la Réunion dès le XIXe siècle :

"Tout cela aurait fini par me dégringoler sur le coco" Lescouble, 28.12.1834.

(1) Rappelons que "coco" (noix de coco) est un emprunt. "Le mot est parvenu au français par des voies diverses, soit, dans l'ordre, par l'italien (d'abord sous les formes "coche" et "cocho", 1525), par le portugais (d'abord sous la forme "coque" 1529), par l'espagnol (d'abord sous la forme "Cocos" pluriel)".
R. Arveiller op. cit. p. 185. (L'FEW mentionne cependant le mot sous "coccum" FEW. II/II. 825,b)

-/kómèt/ Orchidée dite "comète" en raison de la forme de sa fleur.

-/ko:^{r}bèy d o:^{r}/ Arbuste (Lantana camara) aux fleurs jaune orangé ("Corbeille d'or")

-/kornè/ Fleur dont la forme est celle d'un "cornet".

-/kòt/ Barre (de chocolat)("côte")

-/kôblaz/ Plat ou mets qui rassasie celui qui le consomme (/kôblaz/ "remblai, ce qui sert à combler").

-/kônyé/ ou /kónyé/ adj. dans l'expression /sévé kônyé/ "cheveux crépus" ou /tèt kônyé/ "tête crépue".

Nous pensons que /sévé kônyé/ est à l'origine du sens pris par /kônyé/ et que c'est par extension qu'on dit également /tèt kônyé/. /kónyé/ paraît, en effet, devoir être rattaché à "coigner" : FEW. II/2 1535, a :"mfr. coigner "pousser dans un coin" Brantôme, coigné "serré" ...bgât. cougner sa main dans sa poche "serrer",... Montbel. cugnie "fouler, presser".. Lyon cogner "mettre dans un coin, presser"...mfr. coigner ses larmes "les retenir de force" Gotgr 1611..."

Les cheveux crépus des Africains donnent effectivement l'impression d'être serrés, tassés ("coignés") en boucles minuscules (cf./sévé gré pwaw/ "cheveux en grains de poivre"). /kônyé/, pris dans le sens de "crépus", on a pu dire sans difficulté /tèt kônyé/ "tête crépue" , /kônyé/ a été alors rapproché de /kônyé/ "heurter, frapper", allomorphe du fr. "cogner".

-/krèt de kòk/ Fleur qui, par sa couleur et sa forme, évoque une crête de coq.

-/krókódil/ Caméléon (cf./kamaléô/).

-/ku d pa:^{r} tâs/ Verre que l'on boit avant de s'en aller. (FEW. VII. 687,b : "Coup de partance "salve qu'on tire quand une flotte part" (Rich 1680- Ac 1798) "signal du départ" (Ac 1798-1878)".)

-/ku d sólèy/ Crise d'"épilepsie dans sa phase comateuse" ("coup de soleil").

-/déba:^{r}ké/ Aboutir (en parlant d'une route par ex.) ("débarquer").

-/déplimé/ Battre (/déplimé/ "arracher les plumes").

-/dérivé/ Ne pas aller droit, s'écarter de la ligne droite (par exemple d'un ivrogne qui zigzague : /le bug i dériv/ "l'homme ne marche pas droit".
FEW. III. 160,a "Mfr. driver "être entraîné par le courant, s'écarter de la route"(16 jh. - 1620), nfr. dériver."

Le créole qui use également du terme dans le même sens que le français (pour une barque par exemple) l'a pourvu d'une acception "terrienne".

-/dézósé/ Retirer un mollusque de sa coquille ("désosser").

-/drag/ Ligne de traîne ; /dragé/ "pêcher à la traîne". En français, la "drague" désigne non une ligne, mais un "filet pour pêcher à la traîne". C'est l'analogie des techniques et la modification des conditions de pêche qui sont, sans doute, les causes du changement sémantique. La notion essentielle est celle de "traîner" (cf. "Drague" cordage muni de grappins qu'on traîne au fond de l'eau pour repêcher une ancre perdue ou autre chose" (seit 1707, Bonnaffé)"
FEW. XVIII. 53,a.

-/fenèt/Col ("fenêtre", entre deux sommets.)

-/filas/ Filet d'eau (/filas/ "fil, filament").

-/flâ/ dans le tour /ó flâ/ "pauvre, dans la misère" (/ó flâ/ "malade, fatigué").

-/gabyé/ Habile, adroit. ("gabier" ; le terme a sans doute été employé d'abord comme substantif, avant de l'être comme adjectif ; le gabier, attaché dans l'ancienne marine au service des hunes, était nécessairement agile et adroit.)

-/ga:ʳdyê d lo/ Cet insecte, qui vit à la surface de l'eau a été, de ce fait, nommé "gardien de l'eau". (Il s'agit du gyrin)

-/gazé/ Ivre. ("gazé" ; le terme paraît surtout urbain) la métaphore est peut-être à porter au compte d'anciens combattants de la première guerre mondiale.

-/gid/ Oiseau en cage qui sert d'appelant à la chasse ("guide").

-/gó̀be:r/ Personne qui garde sans cesse la bouche ouverte ("gobeur")

-/gòbmus/ Cf. /gó̀be:r/ "gobe-mouche").

-/gòm/ dans le tour /gòm zirôdèl/ Substance visqueuse où entre, en particulier, la salive à l'aide de laquelle les salanganes font leurs nids. ("gomme").

-/gratô/ Lave. dont l'aspect évoque celui des "rillons"/gratô/.

-/grèn/ dans /â grèn/ "mal" (ad.) (Peut-être parce que certains végétaux cessent d'être comestibles quand ils "montent en graine" cf. en français "monter en graine" :vieiller sans se marier (d'une fille) Fur 1690" FEW. IV. 229,b.

-/grès/. Petit surplus ajouté par le marchand à la commande faite par le client :/mèt ê pé la grès/ "fais le bon poids !" ("graisse" ; ce surplus paiera la graisse qu'il faudra utiliser pour faire cuire cette nourriture).

-/grê/ dans /a grê/ "changeant, lunatique, sujet à de brusques et violentes sautes d'humeur" (se dit également au sens propre du temps ; /grê/ "orage bref et violent").

-/grip/ Maladie des volailles ("grippe"). (1)

-/gró ke:r/ Jaloux,envieux, ("gros coeur")

-/grò̀t/ Petit abri où sont placées des statuettes et des images pieuses. ("grotte")

-/lad/ Véreux (d'un fruit). ("ladre").

-/la:rmé/ Poisson dont la nageoire dorsale est "armée" d'épines venimeuses ; (Pteroïs volitans) peut-être s'agit-il ici d'une ellipse car on le nomme parfois /pwasô la:rmé/.

(1) Nous ne considérons pas qu'il y ait là "extension" de sens car la maladie des volailles n'est évidemment pas celle des hommes !

-/lasó/ Poisson de mer (Choerodon shoenleini) (La chaux ?).

-/lâdo:^{r}mi/ Caméléon ; la lenteur avec laquelle se déplace cet animal justifie la métaphore (cf. /kamaléô/).

-/lâg de fé/ Plante dont les feuilles des extrémités des rameaux sont d'un rouge éclatant ("langue de feu").

-/lâpa/ "Gueule de bois" ("lampas" tuméfaction de la langue et du palais due à une maladie (chez le cheval) ; l'expression, en créole, s'applique au boeuf, car les chevaux ont pratiquement disparu . L'emploi métaphorique s'explique aisément ; cf. en français "avoir la langue pâteuse").

-/lâpyô/ Fleur rouge et jaune qui évoque un lampion (cf./lâte:^{r}n/)

-/lâte:^{r}n/ cf. /lâpyô/.

-/lékim/lékim savô/ Mousse de savon ("écume").

-/léza:^{r}/ Poisson. (A cause de sa couleur : "lézard").

-/lòs/ Mollusque ; ce terme désigne le corps de l'animal par opposition à sa coquille (/lòs/ "limace").

-/lup/ Bosse (d'un animal, et en particulier, du zébu) Mauricien id. en français, "loupe" ne désigne qu'un kyste sébacé de la peau".

-/lyèv/ Individu très rusé. ("lièvre").

-/lyô/ Poisson (Holocentridé) ; ce terme est moins courant à la Réunion que /ka:^{r}dinal/ qui désigne la même espèce ; on le retrouve cependant en mauricien et en rodriguais. Si le rouge éclatant des écailles justifie parfaitement le nom de /ka:^{r}dinal/ "cardinal", celui de "lion" ne paraît guère explicable.

-/makwa/ Oiseau de mer de couleur sombre. Le même terme se retrouve en seychellois. (Noddi anous sp.). Ce rapprochement confirme l'emploi du mot à Bourbon, dès le XVIIIe siècle ; Bory de St Vincent signale, en effet, le "maquois" parmi les oiseaux de mer de l'île. L'emploi métaphorique de "Macoua" (Africain de la côte orientale ; cf. ce mot) est dû à la couleur de l'oiseau.

-/malpròpté/ Individu désagréable et gênant ("malpropreté" ; le mauricien use de la même façon du mot /nwizâs/).

-/manyòk/ Coup de poing ("manioc" ; le français populaire a des métaphores analogues : "pêche, "marron", "patate"...)

-/ma:ʳkiz/ Plante ("marquise" ?)

-/mâdólin/ Hypertrophie des testicules ("mandoline")

-/mené/ I. Intervalle entre deux rangs de cannes à sucre.

2. Ligne, rangée (de plantes) ; /mené mai/ "rang de plants de maïs"...

1938. "Un changement de menée "Arch. Réun. Affaire Paul, esclave, voies de fait, 1838.

Le créole mauricien n'use pas du même terme et nomme ce que les Réunionnais appellent /mené/ (sens n° I) /miray/ (Comparer réun. /mené prop/, /mené sal/ ; maur. /miray prop/, /miray sal/.)

/mené/ semble résulter d'un changement sémantique qui aurait affecté le mot "menée" :
FEW. IV/II. 102, a : "Fr. menée "poursuite du cerf à la chasse, route que prend le cerf et par laquelle les chasseurs le poursuivent" (Béroul - Lar 1949.)... suivre la menée "prendre la route de la bête qui fuit, en suivant les chiens" (13 jh. - Lar 1949)".

Il est à noter que le mot est surtout utilisé pour des plantes qui, comme la canne à sucre ou le maïs, atteignent une hauteur considérable ; c'est donc une sorte de voie qui s'ouvre entre deux rangs de ces végétaux. Par métonymie, le terme peut aisément désigner la rangée elle-même.

-/mèt d a:ʳm/ Homme querelleur ("maître d'armes").

-/mòt/ Chassie au coin de l'oeil ("motte"). Il est d'ailleurs possible qu'il s'agisse là d'une survivance dialectale ; le mot ne paraît pas en usage au sens propre et les parlers provinciaux offrent des sens métaphoriques proches (cf. FEW. III. 294-297).

-/mus/ Amoureux, amoureuse (subst.) ("mouche" ?)

-/muta:ʳdyé/ Oiseau de couleur jaune (on pourrait ici considérer qu'il s'agit d'un changement de référent, puisque "moutardier" peut, en français, désigner un oiseau.)
FEW. IV/III. 274,a : "Nfr. moutardier "martinet noir, martinet des murailles, d'un noir de suie à reflets verdâtres, avec la gorge d'un blanc cendré" (Cotgr. 1611 - Lar 1874)...nfr. moutardier "espèce d'hirondelle" (Trév 1721.1771.)" Cependant le "moutardier" de la Réunion qui est une sorte de serin ne ressemble en aucune façon à une hirondelle ; nous pensons donc plutôt que c'est sa couleur jaune qui lui a valu de porter ce nom.

-/pagòd/ pagòt/ Plante (Tribulus terrestris) ; on trouve ce végétal surtout sur le littoral dans la région de St Paul. Sa particularité essentielle consiste dans ses graines, de la grosseur d'un grain de maïs, mais pourvues de plusieurs pointes acérées. Selon la légende, cette plante aurait jadis été introduite par un gouverneur de l'Ile Bourbon, M. de Florimond, qui aurait trouvé cet ingénieux moyen d'obliger les colons qui marchaient le plus souvent pieds nus, à acheter un stock de chaussures qu'il ne savait comment écouler. Si l'anecdote est suspecte, en revanche, l'origine de l'appellation est claire. La graine, en effet, par ses pointes évoque le toit d'une "pagode". (Les temples indiens sont nommés en créole /pagòd/ ou /pagòt/).

-/pat pul/ Plante médicinale ("patte de poule").

-/pavé/ adj. Plein de rochers et de cailloux (du sol) ("pavé").

-/pavyô/ papyô/ Poisson de mer aux vives couleurs (Chaetodontidé) ("pavillon", "papillon")

-/pe:^{r} lwi/ Poisson qu'on nomme également /léza:^{r}/ ou, plus communément encore /bó pa:^{r}te:^{r}/ ("Père Louis"?)

-/pétròl/ Rhum ("pétrole") ; /ê ti pétròl/ "un verre de rhum".

-/péyé/ Jouer une carte (au jeu) ("payer").

-/pêtad/ Poisson de mer (Siganus sp.) dont le corps, grisâtre et tacheté de blanc, évoque le plumage de la pintade.

-/pisa d bib/ Mauvais café (en général trop clair) ("pisse d'araignée"). On dit également /pisa bib/ ou /pisa babuk/ id.

-/pisa d syê/ Plante médicinale (Gynandropsis pentaphylla) ainsi nommée en raison de son odeur ("pisse de chien")

-/pli/ Aventure amoureuse (généralement extra-conjugale, ou, en tout cas, en dehors d'une liaison) ("pli" ; on use presque toujours du tour "faire un pli").

-/pli d o:^{r}/ Orchidée ; ses nombreuses petites fleurs jaune d'or expliquent la dénomination ("pluie d'or").

-/plim/ Os (de seiche) /plim mo:^{r}gad/ "os de seiche" ("plume").

-/plisé/ Ecorché ("épluché").

-/pólisinèl/ Petit poisson de mer aux vives couleurs ("polichinelle").

-/pòm lâtanyé/ Fruit du latanier ("pomme de latanier").

-/po:^{r}tré/ dans le tour /ti:^{r} l po:^{r}tré/ "se payer la tête de quelqu'un" (litt. "photographier") ; cf. en français "faire poser" : faire attendre quelqu'un, le mystifier.

-/pòs/ Petit filet à maille très fine qui sert à la pêche des "bichiques" ("poche")

-/présyèz/ Poisson (Coesio) ("précieuse" ?).

-/prâ/ prân/ Se couvrir (en parlant du temps, du ciel) ("prendre").

-/prid/ Poisson (serranidé) ("prude" ?).

-/prónôsé/ Nouer (en parlant des fruits) ("prononcer, se prononcer").

-/püi/ pwi/ Orifice dans le plancher d'une embarcation par lequel on peut écoper l'eau qui se trouve entre le fond et le plancher ("puits").

-/pud/ Argent ; /dòn ê pé la pud/ "donne moi un peu d'argent". ("poudre").

-/pwê/ dans les tours /kas le pwê/ /kas ê pwê/ "faire la cour" ; le tour est vieilli, mais demeure connu. "Ti casses toujours in point avec la ptit Suzette" G. Fourcade op. cit. 78 ; "casser le point" ? On peut cependant rapprocher une expression de sens identique /kas lâbo:^{r}di:^{r}/.

-/pyé dri/ Femme qui subvient aux besoins de son mari ("pied de riz" ; le riz n'est plus cultivé à la Réunion, mais la femme qui, par sa situation peut assurer la vie du ménage, est comparée à la plante productrice du riz, base essentielle de l'alimentation créole).

-/rafal/ dans le tour /ê rafal/ "une grande quantité de, un grand nombre de..." ("rafale").

-/râpa:^{r}/ Falaise (et par métonymie "précipice, abîme"). Ce changement sémantique est ancien comme le montre son emploi en créole mauricien (surtout dans des toponymes comme "Rivière du rempart", car le relief de l'île voisine est beaucoup moins accentué). Les documents anciens le confirment :

1708 "Lorsqu'ils en jettoient un gros du haut du rempart..." (il s'agit de porcs) Arch. Réun. Journal de Villers 1708, 4 J 7, p. 114.

L'emploi au sens de"précipice" apparaît dès le XVIIIe siècle :

1758 (à propos de noirs marrons capturés) "le deuxième s'est jeté dans un rempart" Arch. Réun. C° 1000.1758.

On peut admettre qu'il s'agit d'un emploi métaphorique de "rempart" qu'explique le relief réunionnais, riche en falaises et en versants vertigineux. (FEW. VII.633,a : "Mfr.nfr. rempart... nfr. remparts "murailles entourant une ville médiévale").

Sémantiquement, un rapprochement avec "rampe" ou des dérivés serait tentant, mais la suffixation demeurerait inexpliquée (FEW. XVI. 659,a : "Nfr. rampant "penchant d'une montagne" (Pom 1671 - Miège 1677) npr. id. ; rampant "qui est en pente..." (seit Corn 1694)...bress rampan "poutre verticale...").

-/rê/ Crête d'une montagne ("rein").

-/ruló/ Vague déferlante par temps de houle ("rouleau" ; cf. /rulé/ Survivances dialectales).

-/sabo d nòèl/ Orchidée dont la fleur qui a la forme d'un petit sabot apparaît au mois de décembre, au moment de Noël. ("sabot de Noël").

-/sale:^{r}/ dans le tour /â sale:^{r}/ "en colère" ("en chaleur").

-/sa:^{r}zé dlò/ Etre hâbleur, vantard ; /sa:^{r}ze:^{r} dlò/ "hâbleur à qui on ne peut faire confiance". Ces termes sont souvent employés avec un sens nettement péjoratif. La métaphore ("charger de l'eau", "chargeur d'eau") nous paraît s'éclairer si on la rapproche d'une autre dont le sens est très voisin. /tire:^{r} dló/ désigne, en effet, celui qui dans toute situation s'attache à conserver le rôle le moins pénible ou le moins dangereux. ("tire-au-flanc", "opportuniste" ; la nuance varie selon les contextes.)
Or, dans ce cas, l'origine de la métaphore est claire et les témoins eux-mêmes en ont conscience ; /tire:^{r} dlò/ désigne d'abord celui qui,dans une embarcation,mani« l'écope et non l'aviron. L'expression a donc servi à désigner non seulement un paresseux, mais surtout, celui à qui on ne peut faire confiance, par certitude qu'il se dérobera toujours devant l'effort ou le danger. Nous pensons donc que /sa:^{r}ze:^{r} dlò/ s'explique de la même façon ;

le sens de "hâbleur" est probablement secondaire. Cette hypothèse se trouve confirmée d'ailleurs par les synonymes que les témoins fournissent ; on recueille, en général, /béze:r/ "trompeur, individu indigne de confiance" plutôt que /a:rmas mâte:r/ "menteur".

-/savan/ Cour (autour de la maison) (/savan/ Etendue couverte d'herbe).

-/savat/ Pièce métallique placée sous la quille et destinée à empêcher une trop rapide usure de cette dernière ("savate").

-/savô/ Poisson (Grammistes punctatus) Maur. id. ; il est couvert d'un mucus gluant qui justifie la métaphore ("savon") ; ce terme est d'ailleurs signalé par l'FEW mais l'identification paraît contestable : "Nfr. savon "centropristis saponaceus" (poisson de l'île de Bourbon) (Li - Lar 1875)" XVII.4,a. Le même terme désigne cet animal en réunionnais et en mauricien ; il était donc vraisemblablement déjà en usage au début du XVIIIe siècle. (Une espèce voisine Grammistes sexlineatus est nommée à la Réunion /savónèt/ ; ce terme est beaucoup plus récent ; les autres créoles n'en usent pas ; il permet de distinguer deux variétés différentes de Grammistes qui présentent la même particularité (mucus).

-/seni/ /seni de me:r/ Holothurie ("chenille").

-/sipèk/ Femme désagréable (/sipèk/ "mante religieuse" ; terme d'origine malgache).

-/siró/ dans le tour /â siró/ "très sucré". ("en sirop" ; la métaphore est peut-être liée à la terminologie de l'industrie sucrière ; cf. /siró la kwit/,/gró siró/).

-/sóté/ Dépasser, laisser derrière soi. /vi sòt semê, vi sòt la ravin.../ "vous passez le chemin, puis le ravin..." ("sauter").

-/syô/ Poisson de mer (Lepidaplois) ; il ressemble un peu à une espèce de "capucin" et est parfois vendu à la place de ce dernier par des marchands malhonnêtes ("chien").

-/ta/ dans le tour /â ta/ "fatigué, malade" ("en tas" car la prostration est un signe de la maladie ; le tour est utilisé pour les animaux /mô vólay lé â ta/ "ma poule est prostrée" ; cet emploi est peut-être premier).

-/tâgaz/ Algarade, rixe, correction (généralement bruyantes) ("tangage").

-/ti pul/ Petit poisson de mer gris ("poulet").

-/ti:^{r}bu:^{r}/ Poisson (Variola flavimarginata) ("tire-bourre" ; sans doute à cause de la forme de la queue de l'animal qui a dû évoquer celle de cet instrument autrefois en usage.)

-/tire:^{r} dló/ cf. /sa:^{r}ze:^{r} dló/.

-/tizan/ Boisson alcoolisée (en général autre que le rhum) ("tisane").

-/tizan/ surtout dans le tour /gêy ê tizan/ "se faire réprimander" ("tisane" ; la tisane n'est pas toujours agréable à avaler !).

-/trave:^{r}/ dans le tour /â trave:^{r}/ "en mauvaise forme physique, malade" ("en travers" cf. /â ta/).

-/trôpèt/ Poisson de mer (Fistularia sp.) ("trompette").

-/tupi/ Nom parfois donné au tenrec ("toupie" ; l'origine de la métaphore n'est pas claire ; peut-être est-il ainsi nommé à cause des formes arrondies que lui donne l'épaisse couche de graisse dont il est souvent pourvu.)

-/valal/ Enfant ; /valal/ terme d'origine malgache signifie au sens propre "sauterelle"; il est toujours en usage avec cette signification. On l'emploie souvent pour désigner "les enfants", surtout dans la mesure où ils sont désagréables, agaçants...

-/véra d kômin/ Père de nombreux enfants illégitimes ("verrat communal").

-/zak/ dans les tours /ti zak/ et /gró zak/ qui désignaient des pièces de monnaie d'autrefois (peut-être parce que la feuille du jaquier de forme arrondie, lisse et rigide, peut évoquer une pièce de monnaie ; "payer en monnaie de singe" se dit d'ailleurs /pèy âsâm la fey zak/(m. à m. "payer avec des feuilles de jaquier")).

-/zarab/ Indien. musulman. ("arabe"). La métaphore se justifie naturellement par la communauté de religion ; ces Indiens sont d'ailleurs arrivés à date assez récente à la Réunion et le terme doit dater de la fin du XIXe siècle: "arabe" Le Sport Colonial 14.6.1879.

En effet, dans les documents plus anciens, on désigne en général ces Indiens du nom de "lascars" qu'a conservé le créole mauricien.

-/zégwi/ Poisson de mer de forme très allongée ; le même terme se retrouve à l'Ile Maurice.

Son emploi est donc plus ancien, ce que confirment des documents du XVIIIe siècle. "Aiguille" cité parmi les poissons de l'Isle de France par Gennes de la Chancelière. Recueil trimestriel 1932, p. 209 (Le texte est de 1735).

-/ziraf/ Variété de crabe ("girafe", peut-être à cause de ses longues pattes minces).

3) METONYMIES

-/bra fo:r/ Homme robuste ("bras fort")

-/kalibuti/ Morceau de bois qui sert de cale ("caillebotis" ; le terme a sans doute désigné, par métonymie, une des lattes dont est formé le caillebotis ; le processus a été favorisé par l'attraction paronymique de "caler").

-/émriyô/ Gros hameçon (en particulier pour la pêche du requin) ("émerillon" ; l'émerillon proprement dit est appelé en créole réunionnais /tu:rniké/ et en rodriguais /tu:rnvi:r/. La métonymie s'explique, sans doute, par l'emploi pour ce type de pêche de "croc à émerillon", plutôt que par une métaphore ("émerillon": petit faucon).

-/féti:r/ Sommet du mur ("faîtière" FEW. XV/II. 129,b :"Festière "tuile creuse qui recouvre le faîte d'un toit" (1287) ...Vimeu "faîtage qui porte la partie supérieure de la charpente"..." On peut également noter : "Afr. mfr. festure "tuile faîtière" (pik. norm. 1306-1508)" ibid. qui, phonétiquement est plus satisfaisant)

-/figyé/ Figue (fruit du ficus carica ; "figue" de France), l'arbre qui la porte est dit /pyé figyé/ en application du principe général de formation des noms d'arbres fruitiers (cf. /pyé/). Ce terme peut être rapproché de /góyavyé/ qui désigne le fruit d'un arbuste dit /pyé góyavyé/ (Psidium pomiferum). Il est curieux de constater que ce sont là les deux seuls cas de maintien du suffixe français "-ier"(formation de noms d'arbres fruitiers), et aussi que ces deux termes désignent, non des arbres, mais des fruits. L'explication tient à ce que dans ce cas, existe une opposition : /figyé/ "figue" ; /fig/ "banane".
Il en est de même pour :
/guyavyé/góyavyé/ " fruit du Psidium pomiferum" /guyav/góyav/ "fruit du Psidium cattleianum" (Les autres créoles de l'Océan Indien ont usé d'un autre type de différenciation :maur. seych. /guyav de sin/ et /guyav/ (ce dernier mot désigne donc, dans tous les parlers, le fruit du Psidium cattleianum ; la divergence concerne celui du Psidium pomiferum, réun. /góyayyé/, ailleurs /góyav de sin/) C'est la nécessité de maintenir une distinction entre des réalités dont les noms tendaient à se confondre, qui a contraint le réunionnais à conserver dans ces cas, un suffixe français qu'il a d'ailleurs détourné de son emploi habituel.

-/frâzipan/ Frangipanier ("frangipane").

-/futak/ Plante des marais (Typha angustata) (/futak/ terme d'origine malgache "boue" ; il paraît sorti de l'usage en créole et ne figure plus que dans des toponymes).

-/fyèl/ Vésicule biliaire ("fiel").

-/fye:r/ Content ("fier")

-/gólèt/ Unité de longueur ou de surface ("gaulette" : "perche" cf. Survivances dialectales). Le choix de cette unité de longueur remonte au début du XVIIIe siècle : "L'usage de mesurer les concessions de terre au moyen d'une gaulette de 15 pieds, mesure dont on s'est toujours servi depuis, date du 24 février 1715 "Regnault de Beaucaron, Souvenir de famille Tome I, p. 68. (La précision se retrouve, d'ailleurs, dans une expression créole /li lé pa a tusé avèk ê gólèt kêz pyé/ "il n'est pas à prendre avec des pincettes (m. à m. "à toucher avec une gaulette de quinze pieds").

Il semble qu'à l'origine cette unité ait été variable : "La gaulette valait quinze pieds de roi, soit 4 m, 872, sauf dans la commune de Sainte Marie où la gaulette n'était que de 12 pieds de roi, soit 3 m, 898" Notice historique, géographique et religieuse de l'Ile Bourbon. 1863, p. 225.

Le terme se rencontre en effet dans les inventaires de l'époque : 1727 "...ayant le dit terrain 20 golettes" Arch. Réun. Inventaire François Boucher. 21 avril 1727.

Le choix de l'unité étant antérieur à l'installation sur l'Ile de France, on comprend que la "gaulette" y soit également en usage. Elle est d'ailleurs seulement utilisée dans les propriétés sucrières.

A la Réunion, la "gaulette" vaut aujourd'hui 5 mètres et la "gaulette carrée" 25 mètres carrés.

-/góyavyé/guyavyé/ cf. /figyé/.

-/grapê/ Grue qui, dans la cour des sucreries, décharge les camions de cannes à sucre (Le terme désigne également le "grappin" articulé lui-même, au moyen duquel on prend les cannes).

-/lalâbik/ Distillerie ("alambic").

-/lalâbik/ ou /lâbik/ Rhum. /ê ti lâbik/ "un verre de rhum" ("alambic").

-/lastik/ Arbre (Ficus) ; on le nomme également /karòtsu/kautsu/. Ces noms sont certainement issus, par métonymie, de celui du latex "élastique", que produit cet arbre.

1768. "Le figuier est un très grand arbre dont la feuille et le bois ne ressemblent point à notre figuier... Son suc est laiteux, et quand il est desséché, il produit la gomme appelée élastique " (1) B. de Saint Pierre Voyage 42,a.

On peut d'ailleurs se demander si dans ce texte "élastique" est adjectif ou substantif ; cf. FEW. III. 210, a : "Nfr. élastique" qui se contracte et s'étend, qui fait ressort" (seit Fur 1690) SeudrS. lastique, St Seurin astique,...nfr. gomme élastique... nfr. élastique "gomme élastique" (seit Besch 1849) Canc. Fougères astique "caoutchouc", colg. astik, bmanc.(1) astik".Le fait que B. de St Pierre note le terme en italiques (cf. note 1) nous fait penser qu'il est plutôt employé comme substantif, alors qu'il le connaît en français comme adjectif. (Il use, en effet, de ces caractères pour noter des termes propres au parler de l'Ile de France). Comme "élastique" ou "lastique" apparaît (et en particulier dans les provinces de l'Ouest) dans cet emploi, on peut conclure qu'il a, dans le passage cité, le sens de "gomme élastique".

-/lâp/ Coquillage (lampe).

-/lȍz/ Pièce (dans une maison ou un appartement) (loge ; FEW. XVI. 447,a : "Loge...baraque, cabane...Calv. "cabane"...Canc. loge "cabane", Dol "petite cabane portative du berger"... Gennes "petit hangar en paille où couchent les domestiques"..."Le nom a pu s'appliquer à une partie de la demeure à partir du moment où l'on a commencé à bâtir des demeures plus grandes.)

-/madam/ Femme, épouse ("madame")

-/maléré/ adj. Pauvre ("malheureux")

-/ma:ʳmay/ Amoureux, amoureuse (subst) (/ma:ʳmay/ Enfant, adolescent.)

-/mâzwa:ʳ/ Petit box où l'on enferme le "boeuf" pendant le jour, et qui, avec un abri pour la nuit ou le mauvais temps, forme ce qu'on nomme /pa:ʳk bèf/("mangeoire" ; en fait cette dernière est rarement utilisée).

-/mizi:ʳ/ Petit verre de rhum (servi avec la plus petite des trois "mesures" utilisées) ("mesure")

-/muli:ʳ/ Les formes (féminines) ("moulure" FEW. VI/III.16, b "Moulure , action de mouler, son résultat" (1506-Trèv 1752) ; il peut s'agir ici d'une métonymie, si l'on admet que /muli:ʳ/, qui peut désigner un vêtement mettant en valeur les formes (qui"moule"), a ensuite servi à nommer les formes elles-mêmes.

Il pourrait cependant y avoir là métaphore, si on juge qu'il

(1) "Elastique" est en italiques dans le texte.

y a comparaison implicite avec le corps "moulé" d'une statue ; en ce cas, ce serait / muli:r/ (vêtement) qui serait une métonymie. Il est difficile d'en décider ; signalons pourtant que dans un cas comme dans l'autre, le point de départ de l'évolution est commun . FEW. VI/III. 16,b : "Fr. bien mollé adj. "bien fait (d'un corps humain)" (Roland ca 1250, Stud W) , moulé (BL 1808 - Lar 1949)... Mons molé DL, norm. kan. moulé".

/mèt muli:r/ "se vêtir avec élégance (pour mettre en valeur sa tournure)" peut d'ailleurs prendre le sens de "faire des mines, des façons".

-/palâk/ Espèce de sonde qu'on utilise pour reconnaître la nature du fond marin. ("palangre : corde noyée").

-/pay/ Le terme désigne diverses parties de végétaux assez sensiblement différentes les unes des autres.

1) Feuilles (surtout sèches) de canne à sucre, vetyver, maïs : /la pay kan/,/la pay vétive:r//la pay mai/ ; on peut y joindre les "feuilles de vacoa sèches et qui tombent" /la pay vakwa/.

2) Lambeaux d'écorce qui se détachent du tronc du bananier:/pay fig/.

3) Fibres (autour de la noix de coco):/la pay kóko/ ou même copeaux fins:/la pay gale:r/ ("paille de rabot")

4) Ecorce séchée utilisée pour divers travaux:/pay susu/ "écorce blanchie et séchée de Sechium edule."

En français, "paille" désigne, non la feuille, mais la tige des graminées ou des céréales. Or, dans les cultures qui sont devenues essentielles à la Réunion (canne à sucre et maïs), la tige est soit l'essentiel (canne), soit sans usages différents de ceux des feuilles (maïs) ; de ce fait, les utilisations agricoles de la "paille" se sont trouvées généralement dévolues aux feuilles, d'où le changement de sens par métonymie.

"Paille" apparaît avec ce sens au XIXe siècle :

1822. "Il n'y a même pas de pailles ramassées" (dans les champs de cannes) Lescouble 29.7.1822.

1828. "Paille de cannes" Arch. Réun. Affaire Joseph, esclave, Incendie. 1827.

Il était cependant sans doute en usage dès le XVIIIe siècle, car on le rencontre en mauricien et en rodriguais : /pay kan/,/pay mai/.

-/pilo:r/ Estomac ("pylore" ; la métonymie et le passage de ce terme "savant" dans le vocabulaire courant, s'expliquent sans doute par le fait qu'"estomac" désigne en créole la poitrine (cf. surv. dialectales).
FEW. IX. 647, b : "pylore" orifice inférieur de l'estomac "(seit Paré ; 1552, Rab 4,30").

-/sa:rz/ Accusation ; /li la pri la sa:rz pu:r li/ "il a laissé l'accusation porter sur lui". Le même emploi du mot se retrouve dans les autres créoles : maur. /mèt la sa:rz lo:r/ "accuser, porter une accusation contre" ; rod. id ; seych. /sa:rz/ "accusation" ; /zòt va gay sa:zé/ "ils seront accusés" ; il ne s'agit donc pas, comme on pourrait le croire pour ces derniers parlers, d'un calque de l'anglais "charge" qui a le même sens.

Or, "charge" a, en français, une signification un peu différente :
FEW. II/II. 418,a : "Mfr.nfr. charge "indices de culpabilité qui se produisent contre un accusé" (seit Ch. d'Orléans)".

Faute d'attestation en français du sens que le mot offre dans les créoles de l'Océan Indien, il faut admettre que "charge" a dû prendre ce sens à Bourbon au début du XVIIIe siècle.

-/sézi/ Frappé de syncope; d'évanouissement ; /li la été sézi/ "il s'est évanoui" ; beaucoup plus rarement (nous ne l'avons relevé que dans la région de St Philippe où le français régional occupe une position privilégiée), /sézi/ peut signifier "frappé de stupeur, stupéfait".

-/sézismâ/ ne s'emploie d'ailleurs qu'avec le sens de "syncope, étourdissement" ; cf./gay sézismâ/ "s'évanouir" ; /tizan sézismâ/ "remède pour mettre fin à l'évanouissement".

Le seychellois use du même terme : /sézismâ/ "évanouissement" ; /zòt in gay sézismâ/ "ils ont été frappés de syncope". Le mauricien semble user plutôt de /sêkòp/ id., que le seychellois connaît aussi, mais qui est beaucoup moins fréquent (/tôm sêkòp/).
FEW. XVII. 21,b :"Fr. saisir qn, le coeur de qn "s'emparer vivement et soudainement de (en parlant de sentiment, de passion)" (ca. 1200)... saisir qn "surprendre, émouvoir" (1665-DG Retz), lütt. sêzi "effrayer",...rouchi sésir "épouvanter"...Nfr. être saisi "être touché de déplaisir, pénétré de douleur" (seit Ac 1694), Giv. saizi "frappé d'effroi, de douleur" "..."Saisisement" impression subite et violente causée par le froid" (seit Boiste 1803), "émotion forte et soudaine, le plus souvent douloureuse" (seit 1548)".

L'évanouissement, conséquence de l'émotion violente, a été désigné de ce nom.

-/sêp/ Guérisseur qui utilise des plantes médicinales ("simples").

-/sinwa/ Epicier (ou épicerie) (Ces commerces sont dans la quasi-totalité des cas, tenus par des Chinois).

-/so:r/ Sorcier ("sort" ; /so:r/ peut également signifier "sort, sortilège", cf. /sêp/ supra).

-/tas/ Surface de terre ou temps de travail ; le travail étant, la plupart du temps donné "à la tâche", ce terme a fini par prendre une signification particulière et par équivaloir, soit à "25 gaulettes carrées", soit à "7 heures 30 de travail" (En fait, selon les travaux à effectuer, la surface correspondant à une "tâche" peut varier ; cf. 1ère Partie 7.1.4.)

-/trâspo:r/ Moyen de transport (automobile, car, camion...) ; "transport" est fréquemment utilisé, en français régional, avec ce même sens ; cet emploi est assez proche de celui que le mot peut avoir en français, au pluriel, dans l'expression "transports en commun", mais en revanche, /trâspo:r/ n'a jamais la signification courante de "transport" ("le fait de transporter").

4) SPECIALISATION OU RESTRICTION DE SENS

-/abize/ Etre méchant, faire du mal (en particulier par excès d'autorité ("abuser").

-/âpayé/ 1. Garnir de paille (chaise, dame-jeanne...) Même sens qu'en fr.

2. Entourer un galet de brins de vacoa pour pouvoir le fixer à la ligne en guise de lest (pêche) : /li apay le plô/.

-/âplasmâ/lâplasmâ/ Terrain sur lequel est construit une maison d'habitation. Le terme est souvent utilisé en français régional, et il n'est pas rare de le voir apparaître dans les petites annonces des journaux.

"A vendre...un terrain d'emplacement situé à St Denis, rue Ruisseau des Noirs..." Journal de l'Ile, 27.12.1965.

1904. "Des vases de brique... que la famille d'Ellery des galets avait trimbalés d'emplacement en emplacement depuis qu'elle avait perdu sa maison et sa fortune." M. A. Leblond La sarabande p. 49

Le mot figure dans des documents du début du XVIIIe siècle "Les habitants ayant remarqué qu'il y avait une déffense expresse de leur accorder des Emplacements sur les sables de St Paul. "Arch. Réun. Journal de Villers, 1708,p. 106, 122F, 4J7.

Il semble d'ailleurs que le terme ait là le même sens qu'en français "place occupée par une chose" (DFC), en l'occurence une maison.

C'est au cours du XVIIIe siècle qu'"emplacement" prit sa signification moderne, sans doute par opposition à "habitation". "Habitation" (cf. "Parler des Isles") désignait, en effet, dès les premières années de l'occupation de Bourbon, une "exploitation rurale" (comme aux Antilles) ; on en vint donc à distinguer naturellement, l'endroit où l'on habitait : "emplacement", de celui où se faisait la culture : "habitation".

On constate que le mauricien use de la même façon que le réunionnais d'"habitation", mais qu'en revanche, il semble ignorer "emplacement", on peut donc en conclure, que le premier avait déjà ce sens en 1720, alors que le second ne l'avait pas encore.

A la fin du XVIIIe siècle, en tout cas, la distinction est très nette : B. de Saint Pierre qui ne fait pas mention du mot dans sa description de l'Ile de France, le signale dans celle pourtant fort brève qu'il donne de Bourbon :

"Ce sont de grands emplacements bien alignés, entourés de haies, au milieu desquels est une case où loge une famille." Voyage 83,b 1770

1792. "Il est allé jeter le portefeuille dans l'emplacement du sieur Roudic. "Arch. Réun. Inter. esclave. 1792."

1799. "Il fallait qu'eux zautes tuât chacun son maître dans son emplacement ou dans son habitation" Arch. Réun. L 450, brumaire an VIII.

(Cet exemple est particulièrement intéressant, car il offre simultanément les deux termes et souligne l'opposition que nous signalions).

-/âròlé/ Inscrit sur les registres de l'Inscription Maritime (Le pêcheur "déclaré" /âròlé/ se distingue de celui qui, sans l'être, pratique clandestinement la pêche et qu'on nomme /plézâsyé/, car sa barque est inscrite comme bateau de plaisance.)

-/âròlmâ/ Inscription d'un pêcheur sur les registres de l'Inscription Maritime ; cf. /âròlé/.

-/âto:^{r}tiyé/ Langer un enfant. ("entortiller").

-/bak/ Réservoir d'essence d'une voiture ; /ê dmi bak/ "la moitié du réservoir" (Les autres sens de /bak/ "citerne, fût," ne sont pas différents de ceux du français "bac").

-/baskil/ Barre de bois qui, en pivotant autour d'un axe central pour se bloquer sur des taquets, assure le verrouillage de tous les fermetures à deux battants (portes ou volets) ; ce type de fermeture se retrouve dans des provinces françaises.
(FEW. XVIII. 196,a "Apik. taquiet "morceau de bois qui tourne autour d'un axe et sert à maintenir une porte fermée".)

A l'Ile Maurice, ce type de fermeture est beaucoup moins commun qu'à la Réunion où on le trouve aussi bien dans les plus belles demeures que dans de pauvres maisons. La barre est dite en mauricien /ba:^{r} la po:^{r}t/.

-/bébèt/ Démon, esprit malfaisant. (Le terme nous a été glosé par un témoin : /mòvèz am/ ; or, en seych. et en maur. "démon, esprit" se dit /nâm/ ou /nam/, indépendamment des termes propres à chaque parler : maur. /lugaru/, /matapâ/ ; seych. /malfézâ/, /dôdósya/.) "Bébête" animal, cf. surviv. dial.

-/bul/ Balle, ballon ("boule").

-/butik/ Commerce de détail (alimentation principalement, mais on vend un peu de tout à la "boutique").
Maur. rod.id. ; seych/labutik/id.

L'évolution sémantique tient manifestement à des causes socio-économiques ; en effet, "magasin" qui désigne plutôt en français l'équivalent du créole /butik/ n'est pas en usage, en ce sens, avant le début du XVIIIe siècle ("Magasin ...nfr. "boutique, local où l'on vend des marchandises" (seit 1723, Brunot 6. FEW. XIX.114,a. Il a conservé en réunionnais sa plus ancienne signification ("local destiné à recevoir des marchandises"). Au XVIIIe et XIXe siècles, l'opposition /butik/, /magazê/ est constante (cf. la fameuse chanson /le ke:r na pas magazê/).

Il est d'autre part évident qu'à cette même époque, et même encore aujourd'hui dans les zones rurales, n'existe qu'un seul type de commerce de détail consacré à l'alimentation, tout en offrant d'autres articles (tissus, vêtements, ustensiles ménagers ou objets de première nécessité). Dans les villes où d'autres commerces spécialisés existent, /butik/ désigne le magasin d'alimentation proprement dit par opposition à d'autres (par ex. /zarab/ "bazar, magasin de tissus ou de vêtements").

-/kabanô/kalbanô/ Logements où résidaient autrefois les "engagés" ou les travailleurs des exploitations sucrières ; ils sont souvent formés de logements contigus d'une pièce ou deux, dans lesquels résident les ouvriers et leur famille ("Cabanon" "petite cabane", à moins qu'il ne faille rapprocher le mot de "cabanot". "Nfr. cabanot (1686) St Seurin "baraquement" FEW. II/I. 244,b.)

-/kanapé/ Lit mortuaire. Mauricien id. (Il s'agit à proprement parler, d'une sorte de lit canné, sans dossier, sur lequel on place le mort durant la veillée funèbre. Ce type de meuble devient rare et l'on installe souvent le défunt sur un vrai "canapé", s'il y en a un, ou même sur une porte qui en fait fonction. L'usage qu'on en fait rend donc le "canapé" très différent du siège qu'on désigne en français de ce nom, même si par sa forme, il se trouve en être proche. Les familles qui en possèdent un ne l'exposent d'ailleurs en général pas à la vue et n'en usent que dans les circonstances précédemment évoquées).

-/kôpe:r/ Chinois patron de "boutique" (cf. supra /butik/) ; le terme qui est aujourd'hui vieilli, mais encore parfaitement connu, surtout dans les zones rurales, désignait, à l'origine le seul "commerçant" chinois ; il peut cependant, par dérision ou plaisanterie être employé pour qualifier n'importe quel chinois (cf. la chanson du "Compère", 1ère partie, 5.4.5.)

L'arrivée des Chinois, "engagés" pour la plupart, étant relativement récente, cette spécialisation du sens l'est également et il n'est pas surprenant de constater que les autres créoles ne connaissent pas cet emploi du mot. (Cf. maur./kaptan/ "nom donné au patron de "boutique", vraisemblablement de "capitaine").

-/krâp/ Le mot désigne en créole une affection assez mal définie; il s'agit, tantôt d'une sorte de rhumatisme, tantôt d'une attaque, souvent fatale, qui semble causée en particulier par le froid. On raconte souvent la mort de personnes qui, égarées dans les "Hauts" de l'île, ont péri de cette mystérieuse crispation qu'entraîne la basse température : /ê bug lé mo:r d frwa é d krâp/ "Un homme est mort de froid" ; /dâ móvé tâ zòt la gay la krâp/ "dans l'orage, ils sont morts de froid " (La chose peut paraître étrange dans une île tropicale, mais il faut cependant songer que sur les hauteurs, la température descend, en hiver, au-dessous de zéro et surtout que les habitants, peu habitués à supporter des froids qui ne sont naturellement que nocturnes, sont rendus moins résistants encore par la malnutrition et, souvent, l'alcoolisme.

Nous avons trouvé des emplois du mot au XIXe siècle, mais il n'est pas sûr qu'il soit question du même mal :

1842. "un esclave mort de la crampe" Arch. Réun. 30.7.1842 ; n° 849. (Les autres parlers ne connaissent pas le mot ; le relief des îles explique d'ailleurs que ce mal y soit inconnu.).

-/kuve:rti:r/ Cultures qui, dans des techniques d'assolement aujourd'hui désuètes, remplaçaient la canne à sucre pour permettre le reconstitution des sols. ("Couverture").

-/kwit/küit/ 1. Concentration du sirop (dans la fabrication du sucre.

2. Distillation du géranium ou du vétiver.

Les deux opérations consistent, selon des techniques très différentes, à faire "cuire", selon les cas, le jus de cannes, les feuilles de géranium ou les racines de vétiver. Cependant, il est clair que la culture de la canne à sucre ayant commencé bien longtemps avant celle des deux autres végétaux, le terme a d'abord été en usage dans la fabrication du sucre. Le mot, comme d'autres du vocabulaire de la sucrerie, se retrouve dans les parlers antillais ("la cuite" id.(J.).L'auteur qui n'en donne pas le sens, le considère comme français).

On ne peut affirmer que "cuite" est passé, en ce sens, des Antilles à la Réunion, mais il est en revanche très probable que le terme a été en usage aux Isles avant de l'être en français, si l'on en juge par les dates d'attestation :
FEW. II/2. 1165, a : "Cuite nfr. "concentration d'un sirop, décoction arrivée à son terme" (seit Besch. 1845)".

Or, nous avons la preuve que "cuite" était employé à la Réunion au début du XIXe siècle :

1828 "...pour avoir du sirop de cuite" Arch. Réun. Lescouble. 8.6.1828.

Le mot, qui appartenait au vocabulaire de la sucrerie, a été ensuite utilisé dans d'autres techniques visant, non à la concentration d'un sirop, mais à la distillation (géranium, vétyver).

-/kwize:r/ Employé préposé à la "cuite" (cf. supra) dans une sucrerie. (La spécialisation du sens est liée à celle de /kwit/, cf. supra).

-/degré/ Etat de l'humeur (d'un individu) ("degré").

-/ête:rdi/ Empêché par un sort, envoûté ("interdit" ; "interdire" se dit habituellement /défân/.)

-/fèb/ Petit, jeune (en parlant d'un enfant ; s'oppose à la fois à /tân/ dont on use pour un bébé, et /fo:r/ qui qualifie un enfant plus grand) ("faible").

-/frâ/adv. dans le tour /vóté frâ/ "voter sans passer par l'isoloir" ("franc ·").

-/grê/ 1. Semences comestibles de légumineuses diverses (haricots en particulier) "légumes secs".

2. Noyau (/grê d mâg/ "noyau de mangue", /grê létsi/...)

Ces sens sont dérivés, par spécialisation, de la signification de "grain" ("semence de certaines plantes"). Il est possible que dans le premier cas se soit produite une ellipse car on dit également /grê sèk/.

-/la:rde:r/ Chaleur, éclat du soleil (en particulier en parlant de la réverbération ou de l'éclat du soleil voilé). ("ardeur")

-/lin/ Corde pour étendre le linge ("ligne")

-/lizin/ 1. Sucrerie (On dit aussi, plus rarement, /lizin kan/ sans qu'on puisse conclure, dans le premier cas, à une ellipse).

2. Alambic pour distiller le géranium (ce terme est bien moins courant que /masin/ ou /lalâbik/).

"Usine" a vu son sens se réduire à ces emplois, le premier servant à nommer les seuls lieux d'activité industrielle de l'île.

-/lizinyé/ Fabricant de sucre. (Cf. supra /lizin/ ; "sucrerie" et "sucrier" ne sont jamais employés, même en français régional).

-/marin/ Embarcadère qui servait autrefois à l'embarquement des marchandises, et, on particulier, du sucre. La dispersion des usines, la difficulté des communications rendaient nécessaire le chargement par chalands à partir des petites jetées dont on retrouve les traces dans toute l'île :/marin manapani/ "embarcadère de Manapany", /marin sê filip/,... Le mot a parfois été relevé par les lexicographes français : "Marine... Spécialem. dans l'île de la Réunion. Nom donné aux appontements légers que la tolérance administrative a permis aux particuliers d'établir sur les rivages de la mer pour faciliter l'embarquement et le débarquement des marchandises." Lar.

Le terme est issu d'une spécialisation de "marine" : FEW. VI. 346,a : "Fr marine "plage, rivage de la mer" (1138 - Ac 1798)...marine "partie du port où se font les arrivages et marché · de poisson" Ac. 1935..."

-/masin/ Automobile (Les vieillards paraissent user plus spontanément de ce terme, surtout dans les zones rurales.) ("machine").

-/masin/ Alambic pour la distillation du géranium (Sud, Sud-Est de l'Ile, Mafate) ; peut-être par ellipse de /masin ze:ʳnyòm/ que nous avons entendu mais plus rarement.

-/móvé vât/ Espèce d'entérite ("mauvais ventre").

-/pakóti/pakótiy/ Feuilles de vacoa ramassées sèches, sous l'arbre au lieu d'être séchées artificiellement ; matériau de : qualité inférieure de ce fait ("pacotille").

-/pa:ʳbriz/ Petit rideau qui masque le haut d'une porte ("parebrise").

-/prómès/ Voeu fait en échange d'un bienfait quelconque (guérison, succès à un examen...) ("promesse").

-/retrâsmâ/ Rétention d'urine ("retranchement").

-/say/ Avancée du toit (par rapport au mur) ("saillie" FEW. XI.94,b : "Afr. salie" avance formée par un ornement d'architecture ou une partie de l'édifice sur une autre" (1260-1282), fr. saillie (seit 1287...)").

-/seku:ʳ/ Pension, allocation (surtout à une personne âgée ou nécessiteuse).

/mi gay ê ti seku:r/ "je touche une petite allocation". ("secours").

-/sérémóni/ Fête religieuse, action de grâce dans la religion indienne. ("cérémonie").

-/se:rvis/ Cérémonie religieuse indienne ; cf. /sérémóni/. ("service").

-/sóné/ Appeler qn au téléphone ("sonner" ; il est curieux de noter que le créole mauricien use du même terme).

-/ti bwa/ m. à m. "petits bâtons" ; ces objets jouent un rôle important dans la sorcellerie locale, ou, peut-être, plus exactement, ont joué autrefois un rôle essentiel dont le langage a conservé la trace.

Le terme apparaît dans diverses expressions : /ti bwa maavèl/ "...de Mahavel" ("Petits bois de Mahavel") : /grat ti bwa/ "se livrer à des opérations magiques" ; /kas ti bwa/ "id. faire subir des vexations, nuire..." ; /grate:r ti bwa/ "sorcier" ; /kase:r ti bwa/ "id. individu nuisible ou simplement agaçant." C'est vraisemblablement à ces superstitions que se rattachent d'autres tours, sémantiquement moins proches :

1° /bwa/ Coup décisif, argument essentiel qui cloue le bec à l'adversaire.

2° /mèt de bwa/ Faire des ennuis à qn ; s'employer de toutes ses forces à quelque chose.

L'opération magique est en effet susceptible, aussi bien de mettre un terme à une querelle, (N° 1) que de donner à un individu une puissance surnaturelle (N° 2). L'origine n'étant plus sentie, ces expressions sont susceptibles de variations qui visent à les rendre à nouveau signifiantes : ex. /mèt ê bwa dî la ru/ "faire du tort à qn, l'empêcher d'agir" (N° 1). ou /mèt de bwa di:r/ "faire du tort, nuire à qn" (m. à m. "mettre du bois dur"), l'adjectif n'intervient ici que pour souligner la nuance "agressive" du tour.

On trouve des termes voisins en seych. /dòn dibwa/ "ensorceler", /dibwa/ "sortilège".

Il faudrait, pour résoudre le problème de l'origine de ces croyances, des connaissances ethnologiques approfondies qui permettraient, peut-être, de savoir si ces opérations sont d'origine française, malgache, indienne ou africaine ; la comparaison avec les croyances et superstitions de la zone caraïbe serait du plus haut intérêt ; nous avons été frappé, à la lecture d'un article

de P. Vérin sur "Les croyances populaires de Sainte Lucie (Antilles" (1), par les rapports qui existent entre les magies créoles des deux régions. On peut remarquer que dans la sorcellerie antillaise le "sortilège" est nommé "quimbois" (que P. Vérin note, pour le parler de Ste Lucie "chêbwa"). L'origine du terme n'est pas connue ; E. Jourdain qui mentionne le mot, indique en note : "Quimbois : de "tiens bois !" phrase dite par le sorcier qui administre un philtre ; c'est du moins l'explication la plus plausible qu'on ait trouvée jusqu'ici pour ce mot." op. cit. p. 254.

L'étymologie paraît difficilement admissible ; en effet, le "quimbois" n'est que rarement bu par celui qui doit en être la victime ; la description que donne P. Vérin de divers types de "chêbwa" le montre assez (art. cit. pp 99-104) ; il s'agit le plus souvent, d'un objet qu'on cache à proximité immédiate de celui qu'on veut atteindre.

On peut admettre, et l'hypothèse d'E. Jourdain se fonde sur cette idée,que l'élément "quim-" est issu de la palatalisation de "tiens" ; en revanche "-bwa" s'explique mal, puisque "boire" est "boué" (ibid. p. 87) "Quimbois" ne serait-il pas, dans ces conditions, l'homologue martiniquais du réunionnais /ti bwa/ ; la palatalisation expliquerait aisément le changement consonantique de l'initiale. Le seul obstacle réside dans la nasalisation de la voyelle que peut justifier l'influence analogique de "quimbé" ("tenir, tenir bon, saisir" J.,D,) liée au fait que "délivrer" quelqu'un d'un sortilège se dit en général "couper, tirer, délier" :

"Le mécanisme des contre-sorts est clairement exprimé par les termes qui les désignent : "koupe, tire, demare". Il s'agit de couper, d'extirper ou de délier le "chêbwa" dont les formes d'action sont multiples "P. Vérin, art. cit. p. 101.

-/ti fiy/ Vierge.("petite fille")

-/trasé/ Petit sentier ("tracé" ; FEW. XIII/2, 144,a "Afr.mfr. tracier v.n. "aller, marcher..."norm. tracer "parcourir, aller d'un bout à l'autre d'un lieu"... Dol "couper au plus court dans la campagne"...ang. "aller et venir souvent par le même chemin"...")

(1) Vérin (P). "Les croyances populaires de Sainte Lucie (Antilles) in Annales de l'Université de Madagascar, n° 4 pp. 86-112 ; le "zombi" ressemble fort au /dôdósya/ seychellois ; le "ti bolom" paraît bien être le /baba sèk/ créole,sans parler de la vogue que connaissent,dans les deux cas,le Grand et le Petit Albert.

-/travayé/ Cultivé (d'un champ) ("travaillé")

-/tu:ʳniké/ Emerillon ("tourniquet").

-/vâ/ Rôt (d'un bébé qui a bu) ; /fé so:ʳt le vâ/ "lui faire faire son rôt" ("vent")

-/vâ/ Air comprimé (pour gonfler) ; /mèt le vâ/ "gonfler (un pneu)" ("vent").

-/vólay/ Poule ou coq. ("volaille" désigne en français tous les oiseaux de basse-cour.).

5) GENERALISATION OU EXTENSION DE SENS

-/abóli/ Disparu, terminé, achevé. /kóméla sa fini abóli/ "maintenant, cela n'existe plus" ; /tu sa la fini abóli/ "tout cela ne se fait plus" ; /le vâ lété abóli/ "le vent était tombé".

Ce terme a connu en créole, une fortune que seul semble pouvoir expliquer l'usage qu'on a dû en faire au moment de l'"abolition"de l'esclavage.

Alors qu'en français, "aboli" est d'un emploi relativement rare, et, en quelque sorte, technique, /abóli/ appartient, en réunionnais, au lexique commun.

-/akapare:ʳ/zakapare:ʳ/lakapare:ʳ/ Intermédiaire; celui qui achète aux cultivateurs ou aux pêcheurs le produit de leur activité, soit pour l'écouler lui-même, soit pour le revendre aux détaillants. Le terme n'implique pas, comme le français "accapareur" l'idée d'une tentative de spéculation par constitution de monopole.

-/akòsté/kòsté/ Contigu, limitrophe ; /kòsté avèk/ "limitrophe de, bordé par". ("accosté").

-/akòstaz/ Rencontre (Autrefois on distinguait parmi les figures de danse, celle dite "à l'accostage", dans laquelle le danseur et la danseuse se rapprochaient l'un de l'autre) ("accostage").

-/atâsyóné/ Soigneux ; /le zabitâ k lé atâsyóné.../ "le cultivateur soigneux..."

Le sens du terme est beaucoup plus étendu que celui d'"attentionné" ("qui manifeste de la gentillesse à l'égard de quelqu'un" DFC.)

On pourrait supposer qu'il s'agit d'un terme suffixé , mais l'étude des suffixes montre que ce type de formation ne semble pas se rencontrer en créole.

-/avaryé/ Hors d'usage, en mauvais état. /bruèt fin avaryé/ "la brouette est hors d'usage". "Avarié" a, en français, un sens bien plus restreint (endommagé pour un navire, gâté ou pourri, par ext., pour des fruits ou de la viande). "Avarie" a eu, en créole, des emplois "terriens" dont les documents anciens donnent la preuve :

1842. "Nous venons de faire un zavarie, tenons la bouche" Arch. Réun. Affaire Calicot, vol avec violence, 1842, liasse 4. (Il s'agit là des propos de l'esclave Calicot ; "zavarie" a le sens de mauvais coup, bêtise" et le coupable recommande le silence à ses complices : "tenons la bouche").

-/barikad/ Palissade, barrière (syn. /âturaz/ ("Barricade").

-/katsu/ A l'origine pièce de cinq centimes (/ti katsu/) ou de dix centimes (/gró katsu/) ; le terme est aujourd'hui employé au sens de "pièce de monnaie". ("quatre sous").

-/kuyô/ Sot ; /kuyónad/ Baliverne, propos ou agissement irréfléchi ; /kuyóné/ "tromper, attraper" ; ces divers termes n'ont pas en créole un sens différent de celui qu'ils présentent en français populaire. Ils sont cependant d'un emploi beaucoup plus constant et, de ce fait, ils ont perdu, même en français régional, toute valeur triviale. Maur. seych. id.

-/dé trwa/ Quelques, quelques-uns. (m. à m. "deux trois", l'expression peut être utilisée pour des quantités importantes, mais dans le détail desquelles le locuteur ne souhaite pas entrer).

-/élêg/ Corde (région du Port) ("Elingue : Cordage ou chaîne terminé par un crochet").

-/fagóté/ Fabriquer (mais toujours avec une nuance qui est exactement celle du français pop. "bricoler", c'est-à-dire soit "aménager quelque chose d'une façon ingénieuse, avec les moyens dont on dispose, sans avoir recours à un professionnel" : /zòt la fagóté ê smê/ "ils ont aménagé sommairement un chemin" ; /mi fagòt ê pti pé d tu/ "je fabrique un peu de tout"... soit "s'occuper à de petits travaux" : /zòt lété blizé fagóté pu pa muri:r d fê/ "ils étaient obligés de bricoler pour ne pas mourir de faim".

Le sens du verbe français est plus restreint :
FEW. III. 365,a : "Fagoter "mettre en fagots" (seit 13 jh.)...nfr. "mettre en mauvais ordre, mal arranger" (seit Mon 1636, fam), speziell. "habiller mal et avec mauvais goût" (seit Molière)".

Alors qu'en français, "fagoter" a surtout été employé en ce dernier sens, au point que le DFC n'en mentionne pas d'autres, le verbe, passé du français familier au créole, a vu son sens s'élargir et, du même coup, la valeur dépréciative se réduire considérablement. Il est probable que, dans les siècles passés, le manque

d'objets de première nécessité ou leur rareté, ont dû faire, du bricolage, une activité majeure !

-/futâ/ surtout dans le tour /â futâ/ adj. ou adv. Ironique, moqueur /mó d futâ/ "parole railleuse". Le mauricien use de la même façon de ce terme : /futâ/ "moqueur" ; /kózé futâ/ ou /kòze â futâ/ "parler ironiquement, railler" Son emploi est donc ancien; on le trouve déjà chez Héry. Il n'est pas considéré comme grossier quoique, par politesse, on lui substitue, surtout en français régional, /â fisâ/ ("fichant")
FEW. III. 927 : "Nfr. se foutre "ne se soucier en aucune façon de, dédaigner qch, mépriser" (seit 1746)...Nfr. foutant "contrariant, fâcheux" (seit Daudet 1881)..." Comme on a pu le noter pour /kuyô/ (cf. supra), le créole issu de la langue populaire a vu nombre de mots considérés comme grossiers, entrer dans l'usage le plus courant et perdre ce caractère qu'ils pouvaient avoir en français. (Cf. infra /ê me:rd/).

-/gómé/ Souillé, taché (par une substance gluante ou poisseuse : sucre, goudron, cambouis, peinture...) ("gommer", FEW. IV. 325,b : "Gommer "enduire de colle" (seit 1464)...")

-/malizé/ Difficile ; / lété malizé pu trap ali/ "il était difficile de le prendre". Le terme est d'emploi beaucoup plus courant que ne l'est "malaisé" en français ; il correspond exactement aux usages de "difficile".

-/me:rd/ dans le tour /ê me:rd/ Rien (surtout dans des formules de réponses qui ne constituent pas nécessairement des refus : /kó sa u la gan'é ? -ê me:rd !/ "Qu'est ce que tu as pris ? - Rien du tout !" ; /dòn pa li ê me:rd/ "ne lui donne rien".

Le tour est moins grossier qu'en français populaire (cf. /kuyô/, /futâ/) où les expressions scatologiques sont volontiers utilisées comme formes intensives et expressives de la négation : "Merde" mot dont le bas peuple se sert dans un sens négatif, pour dire qu'on ne déférera pas à une demande, qu'on ne se soumettra pas à une chose qu'on exige" D'Hautel Dictionnaire du Bas langage 1808" (1) p. 311.

En fait, l'emploi créole est peut-être plus proche de tours dialectaux, d'ailleurs voisins :
FEW. VI/2. 21: "Mfr.nfr. merde "chose ou personne de peu de valeur, méprisable "(1376...seit Delv 1867)... Cerfontaine, Nivelles nin 'ne mèrde (de) "pas du tout ; ne... aucun (e)"."

(1) George (K.E.M.) "Formules de négation ou de refus en français populaire et argotique""in Le français Moderne - juillet 1970. pp. 307-315."

-/pa:rké/ Sol (de la maison, quel que soit le matériau qui le constitue) ; les parlers maur. et seych. usent de la même façon de /plâsé/. ("parquet").

On peut noter des emplois dialectaux anciens qui pourraient être à l'origine du terme créole :
FEW. VII. 666,a :"nfr. apik. parquet "herbe, roseaux, etc. dont on couvre le sol des halles, qu'on jette sur le sol pour le passage des processions" (1483-1604) ; art. id".

La comparaison des créoles donne à penser qu'il s'agit plutôt d'une extension de sens ("parquet" plancher :/pa:rké/ "sol d'une pièce").

-/patat/ 1. Patate douce.

2. Tubercule quelconque :/patat susu/ "racine tuberculeuse du sechium edule ; /patat sôz/...;/ti:r la patat/ "enlève le tubercule".

/patat/ (sens nº1). Ce mot de marins qui s'est vulgarisé aux Antilles dès le début du XVIIe siècle, comme l'a montré R. Arveiller (op. cit. p 400), est en usage à Bourbon dès la fin du siècle :

1672 "Les ouvys mènes ou patates. Ces racines viennent de différentes grosseurs..."Dubois, in Lougnon, op. cit. p 74.

Le terme a ensuite servi à désigner toute espèce de tubercule, et non uniquement celui de certaines convolvulacées. Cette extension du sens est sans doute ancienne, car on la retrouve en créole mauricien et seychellois où /patat/ a les mêmes significations qu'en réunionnais.

-/plató/ Etendue plane (qu'il s'agisse d'une plaine ou d'un plateau).

Le terme n'est pas réservé, en créole, à une "étendue de terrain relativement plane, élevée par rapport aux régions environnantes qu'elle domine par des falaises ou des talus en forte pente" (DFC). Il désigne tout endroit plan, quelles que soient sa dimension et sa situation. "Plaine" qui n'apparaît que dans des toponymes, d'ailleurs nombreux : Plaine des Cafres, des Palmistes, des Grègues, des Chicots, d'Affouche..., s'applique toujours à des formes de relief que le français désignerait à l'aide de "plateau" ; dans quelques cas (Plaine Chabrier par ex.), l'emploi est identique à celui du français. On peut penser que la cause de ce changement sémantique tient au relief particulier de l'île ; les dimensions réduites de la frange littorale font que les plus vastes étendues planes se trouvent à l'intérieur, c'est-à-dire, en altitude.

-/plâtasyô/ Culture, champ cultivé. (syn./bitasyô/) ; /tut plâtasyô i vyèn byê/ "tout ce qu'on plante pousse bien" ; /mô plâtasyô manyòk/ "mon champ de manioc".

Comme on peut le constater, le sens du terme est plus large que celui du français "plantation" donné comme terme "colonial" ("Etablissement où l'on cultive certaines plantes industrielles (aux colonies),"(seit Ac 1718)" FEW. IX. 25,b). En fait, cette signification apparaît aussi en français : "ensemble des plantes qu'on a plantées" (seit Ac 1798)" FEW. ibid.

Pourtant, l'équivalent créole de "plantation" (sens n°1) n'est pas /plâtasyô/, mais /bitasyô/ (qui peut lui, avoir les deux sens), ou /propriété/, (mauricien id.). Il en est de même aux Antilles où la "plantation" est également désignée en créole du vieux nom de l'exploitation rurale "l'habitation" :

mart. "labitation ou bitation = le domaine, la propriété... nèg bitation= les ouvriers agricoles noirs d'une propriété..." (J.)

En revanche, /plâte:r/ (celui qui se livre à la culture de plantes industrielles : canne à sucre, géranium, vanillier...) n'est jamais utilisé pour désigner un agriculteur qui consacre son exploitation aux cultures vivrières ; il a donc le même sens que "planteur" :
FEW. IX. 23,b :"Nfr. planteur "celui qui établit des plantations dans une colonie" (seit 1667, Boulan)" (Une note apporte une intéressante précision : "Planteur..." les Anglais les nomment ainsi ; en France,les planteurs se nomment habitants, colons ou concessionnaires" Sav Br 1723 ; "pas encore adopté en France" Fér 1787".
R. Arveiller qui a étudié les termes, confirme l'origine anglaise (ou peut-être néerlandaise, pour "planteur" du moins), op. cit. 415, et révèle plusieurs attestations du mot (1664 La Barbade pour la première) dont la plus intéressante offre les deux termes :

1722 "Les habitations ou Plantations comme ils les appellent, sont beaucoup plus petites à proportion qu'elles ne le sont dans les Isles Françoises" Labat. Nouveau Voyage, IV, p. 409, cité in Arveiller p. 415.

Le père Labat oppose, en effet, à "habitation", dont on use dans les îles françaises, "plantation", désignation des créoles anglais pour la même réalité. Néanmoins, contrairement à ce qu'affirme l'Abbé Féraud (cf. supra), "planteur" est, dès cette époque, assez connu pour apparaître dans le Dictionnaire de Furetière (1727) : "Les Anglais nomment ainsi les habitants qui passent dans les nouvelles colonies pour établir des plantations".

"Planteur" et "plantation" sont, en tout cas, des termes d'origine étrangère qui se sont introduits assez tardivement dans notre langue pour que les autres créoles de l'Océan Indien ne les connaissent pas (1), alors que "planter" ou "plantage" sont en usage dans ces parlers. "Planteur" a sans doute été introduit à date récente en créole et a vu son sens s'élargir, car beaucoup de ceux qu'on nomme en créole /plâte:r/ sont, soit des colons, soit les propriétaires de parcelles minuscules; le mot ne caractérise donc plus tant un mode d'exploitation ou une structure rurale, qu'un type de culture (cultures industrielles) ; rien de tel ne s'observe pour /plâtasyô/ et, sans pouvoir en apporter de preuve décisive, nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un emploi français (cf. Ac 1798) que d'une extension du sens prétendument colonial de "plantation".

-/pyézalu/ Piège ("piège à loups" ?)

-/radmaré/ Mer très forte. (mauricien, rodriguais, id.) ; /radmaré i bat/ "la mer se déchaîne" ; /kâk la me:r i fé radmaré, kâk lé fo:r/ "quand la mer se déchaîne, quand elle est forte".

1829. "Il a existé un rademarais cinq à six jours avant celui où X... a été à la pêche" Arch. Réun. Assassinat Pinard, 1829.

On voit par là que le mot ne désigne pas un phénomène aussi violent et exceptionnel que "raz de marée" ("Soulèvement subit de la mer qui porte les vagues sur la terre à plusieurs mètres de hauteur "DFC").

-/saróyé/ Transporter ; /ma saroy delo/ "je vais chercher de l'eau" ; /il saroy sa dâ goni/ "il transporte ça dans un sac". Le terme n'implique pas l'idée d'un effort violent pour déplacer une charge lourde. Seych. id. ("Charroyer. Syn. de charrier...insistant sur l'effort nécessité par la masse à transporter "Il a charroyé son tas de pierres tout au fond du jardin". "DFC).

"Charrier" n'est pas connu et c'est "charroyer" qui apparaît dès les plus anciens documents :

1706 "Le troisième blanc conduira les noirs pour charoier la tortue" Arch. Réun. C° 673.

-/tólé/ Piquet (planté, par ex. dans le sol) ; /i mèt tólé distâs â distâs/ "On met des piquets de place en place" (pour placer une balustrade)

/tólé/ désigne le "tolet", dans le vocabulaire des pêcheurs, mais dans les emplois "terriens", il s'applique à n'importe quel type de piquet.

---

(1) Il n'y a pas à s'étonner de ce que le mauricien, créole d'une ancienne possession anglaise, ne connaisse pas le mot ; lors de la prise de possession de l'île par les Anglais, au début du XIXème siècle, la structure économique et sociale existait déjà et était pourvue d'un nom ; il n'y avait pas de raison que change cette dénomination plutôt que n'importe quelle autre.

.../...

-/tramay/ Filet. ("tramail : filet de pêche formé de trois rets superposés" Lar. ; le terme créole désigne n'importe quel type de filet). Syn. /sèn/ ; mauric. id.

-/trapé/ 1°. Prendre /aspe:r , li lé pa:rti trap ê pé d vê/ "Attends, il est parti chercher un peu de vin" ; /ma trap ti liv la, ma môtr au/ "je vais prendre ce petit livre et je vous le montrerai".

1809 "Damas Hoareau lui a dit d'attraper du vinaigre parce que le petit Soulange était faille" Arch. Réun. mars 1809, L 442.

2°. Atteindre. /dé trwa gólèt avê trap pyé grê busê/ "quelques mètres avant d'atteindre le "grain de bouchon" (arbre)".

/trapé/ n'implique pas comme "attraper" l'idée de prendre avec violence, rapidité, adresse, ruse...(cf. DFC) ; ces nuances seront exprimées en créole par /suké/,/kapé/,/bézé/... (La disparition de "prendre" s'explique sans doute par la complexité de sa conjugaison).

-/vuayazé/vuéyazé/ Se déplacer (même sur une très courte distance) ; /sa dimâs la mi vuayaz/ "Dimanche, je m'en vais" (Le témoin devait aller voir ses parents à quelques kilomètres) ; /u lé tró vyé pu vuéyazé/ "vous êtes trop vieux pour vous déplacer".

A la différence de "voyager", le verbe créole n'implique pas que le déplacement se fasse hors de la région ou, a fortiori, hors du pays. Ce changement sémantique a sans doute été causé par les difficultés que le relief de l'Île a apportées, jusqu'à une date récente, à toutes les communications.

6) TRANSFERTS

-/blâ/ Patron, propriétaire. /mê blâ/ "patron " Monsieur ! (terme respectueux dont on use même à l'égard de quelqu'un dont on n'est pas l'employé, syn. /patrê/.

-/fe:r l blâ/ "faire l'important, se vanter".

L'évolution sémantique de /blâ/, comme celle de /nwa:r/ d'ailleurs, car on ne peut guère les séparer, s'explique sociologiquement.

On constate en effet que, dans la description d'un animal ou d'un objet, /nwa:r/ désigne, comme en français "noir", la "couleur la plus obscure produite par l'absence ou l'absorption complète des rayons lumineux", le "blanc" /blâ/ se définissant, dans les mêmes contextes, par opposition au "noir". En revanche, s'il s'agit, dans des conditions normales, de définir la couleur de peau d'un individu, /blâ/ et /nwa:r/ ne seront jamais utilisés. On use alors de /kle:r/ "blanc, à peau claire" et /brê/ "noir, à peau sombre" ; /byê brê/ qualifie un individu aussi sombre que possible. Ces termes n'apparaissent que dans des expressions péjoratives :
/nwa:r/ : /nwa:r kòm ê ki d ma:rmit/ "noir comme un fond de marmite" ; /nwa:r kòm ê zulu/ "noir comme un zoulou" (Cf. en mauricien /nwa:r kòm èn zulu/ ; /nwa:r kómâ fe:rm lizyé/ "noir comme si on avait les yeux fermés" ; /nwa:r kómâ zulu/...)

/blâ ma:rmit/ "blanc métissé" (par opposition à /blâ fe:r blâ/ "blanc de race pure" mais, en fait, cette expression est elle-même péjorative car elle s'applique souvent à des "blancs des Hauts" de l'île qui sont l'objet du mépris de la population de couleur ; cf. /blâ la te:r/ ou plus fréquemment /pti blâ/ "Petits Blancs". C'est le seul cas d'emploi de /blâ/ qui soit proche de celui du français, il est cependant à noter qu'on dira toujours /pti blâ/ ou, en plus des expressions déjà citées, /yab/, /yul/, /litòn/, /pat zòn/... En d'autres termes, d'un "petit homme à peau claire", on ne dira pas /pti blâ/, mais /ti bug byê kle:r/.

Eliminés du champ de la description physique de l'homme, /nwa:r/ et /blâ/ ont pris d'autres valeurs que ne connaissent pas les termes français correspondants.

a) Sur le plan social

1- /nwa:r/"Serviteur, domestique (souvent attaché à une personne)" /nwa mèm sô nwa:r/ "j'étais, moi, son serviteur" (ce témoin avait passé toute sa vie à entretenir le sanctuaire de la Vierge Noire, à la Rivière des Pluies et se considérait comme le domestique de la Vierge).

2- /blâ/ Patron ; propriétaire /kâk sô blâ i di.../ "quand son patron dit.../ ; /le blâ/ "le propriétaire" (dans la bouche de colons parlant du possesseur de la terre qu'ils cultivent). Le sentiment de l'étymologie n'est cependant pas absent : /di mô patrô di pa mô blâ pask si li âtâ au la, li sra bâdé ; li va krwa:r vi kòz â futâ/ "Dis-lui "Patron" et non pas "Mon Blanc", parce que s'il entend ça, il va être en colère ; il va croire que tu te moques de lui." (Le "Patron" en question était naturellement noir !). /fe:r le blâ/ signifie, par voie de conséquence, "faire le malin, l'important".

b) Sur le plan affectif

1- /nwa:^{r}/:/mɑ̃nwa:^{r}/ mô nwa:^{r}/ "mon cher, mon vieux, mon petit..." Terme d'affection et d'amitié qui n'implique en aucune façon que l'interlocuteur soit noir. (Cet emploi de l'expression se retrouve dans tous les parlers de l'Océan Indien : maur., rod. /mó nwa:^{r}/ ; seych. /mô nwa:^{r}/ id. dans les mêmes contextes).

2-/blâ/ : /mô blâ/ "monsieur, patron" (sans que l'interlocuteur soit nécessairement le supérieur du locuteur ; formule d'appellation respectueuse. On dit, dans le même esprit, /patrô/, comme en mauricien ou en seychellois:/bu:^{r}zwa/).

Ces changements s'expliquent à partir de structures sociales, dont ils sont à la fois la conséquence et le signe. Dans toute la période antérieure à l'abolition de l'esclavage, "noir" est employé comme synonyme de "travailleur", esclave ("Noir de pioche, négresse de pioche, noir de bande...") C'est vraisemblablement la raison pour laquelle il est devenu, par la suite, impropre à dénoter la négritude, chargé qu'il était de connotations liées à l'idée de servitude.

Dans l'emploi contemporain que nous signalions (/nwa:^{r}/ "serviteur (attaché à une personne)"), on retrouve cette connotation (lien personnel, individuel qui traduit presque une véritable possession). On comprend aisément, qu'en raison même de l'évolution sociale, cet emploi du terme soit relativement peu fréquent.

De la même façon, "blanc" a conservé des connotations (prestige, autorité, richesse) que l'état actuel de la société réunionnaise ne permet pas d'expliquer, étant donné qu'une importante partie de la population blanche vit dans des conditions modestes, voire misérables ("Petits Blancs"), alors qu'une partie de la population "de couleur" (pas nécessairement africaine) jouit d'un statut social nettement supérieur. (1)

On constate donc que la dénotation (couleur) a été, dans les contextes signalés, éliminée au profit de connotations sociales ou affectives (/nwa:^{r}/ relation de dépendance ou d'affection ; /blâ/ autorité, richesse, respect) Nous n'attachons d'ailleurs aucune valeur heuristique à la distinction que nous avons introduite entre les plans sociaux et affectifs ; la relation entre eux

(1) "Faire le blanc" signifie, en réunionnais, "faire le malin, l'important" ; à Rodrigues et aux Seychelles où les Blancs sont rares, /fe:^{r} l grâ nwa:^{r}/ (m. à m. "faire le grand Noir"), a la même signification.

est évidente pour /blâ/, elle mérite un peu plus d'attention dans le cas de /nwa:r/. Le bref rappel que nous avons fait de l'emploi du mot "noir" dans les documents anciens, élucide parfaitement la première signification ("domestique"), mais laisse dans l'ombre la seconde (/mô nwa:r/ terme d'affection). Or, il est manifeste que ce tour est ancien, puisque tous les créoles des Mascareignes et des Seychelles le connaissent.

Dans les premiers temps de la colonie, nombreux furent les mariages interraciaux et bien des Blancs épousèrent, ou prirent comme concubines, des Noires (Malgaches ou "Portugaises des Indes", c'est-à-dire, en fait, métisses indo-portugaises).

Même dans les familles où père et mère étaient de race blanche, les enfants devaient être confiés à des "ménaines", elles-mêmes noires. On peut penser que cet emploi de "noir" est issu d'un tour hypocoristique. La femme noire chargée du soin du bébé, qu'il fût son propre enfant ou non, était tentée, dans un mouvement de tendre possession de le rattacher, ne serait-ce que par les mots, à sa couleur ou à sa race, pour le sentir plus à soi.

Cette hypothèse est moins aventurée qu'on pourrait le croire, car on observe pour d'autres termes un phénomène analogue : /mô kaf/ (m. à m. "mon cafre") est employé de façon identique et traduit de la même façon l'amitié ou l'affection sans dénoter, en aucune façon, la race. C'est si vrai que nous avons pu entendre des "ménaines" appeler le bébé <u>blanc</u> dont elles avaient la charge /mô kaf blâ/, /mô ti kaf blâ/ et même /mô ti kaf rôz/ "mon petit cafre rose" !

-/brê/ Noir (en parlant de la couleur de la peau). Cf. supra /blâ/.

-/kayèn/ Décharge publique. Le terme paraît à mettre en rapport avec "cayenne", mais le changement sémantique est malaisément explicable : FEW. II/1. 561, b : "Nfr. "vieux vaisseau transformé en caserne flottante pour loger les marins ; lieu de dépôt pour les marins qui attendent leur destination" (seit 1783), Paris "fabrique, atelier situé hors de la ville et considéré comme un lieu d'exil "Sainéan Par 409, Roch. "petite maison"... SeudrS. "pauvre cabane"".

(On constate cependant la présence d'éléments de signification communs : dépôt, hors de la ville).

-/kótó/ Crête d'une montagne ou d'une ligne montagneuse. (syn. /rê/)

La nature du changement sémantique se laisse malaisément définir ; on peut songer, en effet, à une métonymie, puisque "coteau" désigne en français le versant d'une colline ou la colline elle-même. Cependant, il est clair que /kótó/ (comme /rê/) désigne toujours des reliefs beaucoup plus élevés et plus escarpés qu'une simple colline. Il n'est pas impossible qu'il y ait là trace de signi-

fications dialectales du terme, puisqu'il désigne dans certaines régions, des éminences plus accentuées que des collines, et qu'on relève, en particulier en Normandie et en Bretagne, des emplois de "côte" au sens de "montagne" :
FEW. II/II. 1248,b : "Coste...Norm. hbret. kot "montagne," Meuse, MeurthM.kut, Vaudioux kôta... Nfr. côte "chaîne de montagnes séparant deux contrées" (Fur 1690 - Trév 1752)".

Notons que ce dernier sens de "côte" est très voisin de celui de /kótó/.

-/déblé/ Eboulis, glissement de terrain. Le sens n'est donc pas celui du français "déblais" ("Terre ou gravats qu'on retire d'un chantier" DFC) Le changement s'explique peut-être par une "collision homonymique" avec le déverbal /débulé/ "éboulis".

-/éstré/léstré/ dans les tours /ê léstré d .../ "une espèce de...". La valeur nettement péjorative ne paraît pas liée à l'étymon ("extrait" ?) mais à l'usage constant du terme dans des locutions à valeur dépréciative (cf. en français "espèce de...").

-/gaba:r/ Voiture à hautes ridelles dans laquelle on transportait autrefois les feuilles de cannes.

"Gabare" désigne en français divers types d'embarcation servant à charger et à décharger les gros bâtiments. On ne peut donc guère s'expliquer le changement sémantique, quoiqu'il s'agisse, dans les deux cas, de moyens de transport. (Le créole martiniquais a gardé au mot le sens français : "gabarre ou gaba : chaland à bout carré"J.)

Peut-être s'agit-il d'une attraction paronymique, mais il est malaisé de déterminer le terme qui l'a subie. Le français du Canada use d'un mot de forme voisine :
FEW. XXIII.69,b "cabarrois" sorte de long camion à deux roues, agencé surtout pour le transport des barriques".".

Mais il pourrait aussi s'agir de "guimbarde" :
FEW. XVII. 585,b :"Lyon guimbarde "long chariot à quatre roues qui sert à voiturer les marchandises" (Sav Br 1723 - Ac 1878..."

Il est, à ce propos, curieux de relever en provençal un changement sémantique inverse de celui qu'on peut noter en créole (si l'on admet cette hypothèse) :
FEW. XVII. 585,b :"Npr. guimbardo "barque, gabare (en mauv. part)"."

-/makró/ Mouchard. Le changement sémantique mérite attention car on le retrouve également en mauricien, rodriguais et seychellois.

La comparaison des parlers donne donc à penser que le changement a peut-être une origine dialectale, ou, en tout cas, qu'il remonte au début du XVIIIe siècle.

En réunionnais ; /makró/ "mouchard" se distingue nettement de "souteneur" /dó ve:r/ ; dans les autres créoles, la distinction semble moins nette et /makró/ désigne parfois aussi le "souteneur" (mauricien, rodriguais, seychellois) ; néanmoins, la signification la plus courante du terme est la première.

Malheureusement, l'histoire de "maquereau" est assez mal établie en français ; P. Guiraud a contesté l'étymologie traditionnelle et proposé d'y voir "un nom du matou, macro, forme de marco qui est lui-même un dérivé du latin mas "mâle" " (1)

Il ne nous appartient pas, dans le cadre de cette étude, d'examiner ce point, pas plus que celui du rapport métaphorique éventuel de l'homme au poisson, mais d'expliquer, éventuellement le changement sémantique (de "souteneur" à "mouchard").

Rien ne le justifie au premier abord. Les formes dialectales que mentionne P. Guiraud dans son étude : "macrau" "coureur de femmes" (Wallonie), makrõ "coureur de filles" (Normandie)" (op. cit. p. 146) n'ont, comme il le souligne pour fonder son hypothèse, "qu'un rapport très indirect avec l'idée d'un "courtier de femme"" (ibid. p. 146). Elles n'ont aucun rapport, en ce qui nous concerne, avec l'idée de "mouchard". Force est donc d'admettre qu'il y a là un transfert de sens que nous ne pouvons expliquer.

N'y aurait-il pas cependant là une collision homonymique ? Certes "mouchard" est issu de "musca" (cf. FEW. VI/III. 255,a), mais le mot a pu être rapproché de "moucher" (issu lui de "muccare"). Or, en particulier dans les parlers du Nord dont les apports au créole sont importants, on constate l'existence de formes se rattachant également à "muccare" et phonétiquement proches de /makró/ :
FEW. VI/III. 175,b, : "Afr. makeriel "rhume" (hap. 13 jh.)...nam. machuria...Mons makriau...rouchi macriau...pik. maquereau Mén 1694, macriau Jouanc...Mons einmakerné adj. "enchifrené"."

(1) Guiraud (P) Structures étymologiques du français p. 34 ; cf. également ibid. pp 145-146.

On pourrait donc penser que "maquereau" (souteneur) a pu prendre le sens de "mouchard" par collision avec les formes ci-dessus, le parler populaire rattachant paronymiquement ce terme à "moucher". Il est évident que l'emploi généralement péjoratif des deux mots a pu faciliter le changement, injures et jurons valant souvent plus par leur "impact" psychologique que par leur réelle signification (1)

-/maskòt/ subst. Mouchard. (syn. /makro/).

Si l'on rapproche le mot créole de "mascotte" ("Objet, animal fétiche qui, selon certains, porte bonheur" DFC), le changement sémantique est inexplicable. On est donc tenté de le mettre en rapport avec "masque", sémantiquement plus proche :
FEW. VI. 434, a :"Mfr. nfr. masque "personne qui porte un masque pour se déguiser pendant le carnaval" (seit 1532, Rab.)... Mfr. masque "personnage vain et sans consistance" (1541-1549)..."

Cependant, outre que le sens n'est pas le même, rien n'explique la présence du suffixe, à moins qu'on ne le considère comme un diminutif à valeur péjorative.

Le rapprochement avec /makró/ qui a la même signification nous paraît ici utile.

cr. /makró/ "mouchard" fr."maquereau" (entremetteur, proxénète)
cr. /maskòt/ "mouchard" fr."mascotte" (fétiche).

Or, nous constatons qu'en français, au XVIIe siècle et plus tard, dans les dialectes "masque" peut désigner une "maquerelle" ou une "prostituée". :
FEW. VI. 429 :"Auv. masque "prostituée"...masque "maquerelle" OudC 1640, "prostituée" Mén. 1694...Alang. mascoto f. "entremetteuse" ".

Si l'on substitue ce sens à celui qu'offre pour le mot le français contemporain, on constate que le changement sémantique est identique :

cr./maskòt/ "mouchard" fr. "masque" (ou "mascotte"). Entremetteuse.

Comme nous savons que /makró/ a pris cette signification à date ancienne (et peut-être même dès les dialectes français), il est possible que cette évolution ait entraîné celle de /maskòt/.(1)

-/nwa:r/ cf. /blâ/.

(1) Des témoins guadeloupéens nous apprennent que "maquereau" signifie également "mouchard" dans les parlers antillais. L'évolution sémantique est donc probablement dialectale.

-/pezé/ Presser, écraser ; /li la pèz ali a te:r/ "il l'a maintenu au sol" ;/ ...pu pèz la pay si:r fétaz la kaz/ "pour maintenir les feuilles sur le toit de la maison" ; /pèz le butô/ "appuie sur le bouton".

Le changement sémantique ne s'est vraisemblablement pas fait à partir des emplois transitifs de "peser", mais plutôt de "peser sur" (le tour est en usage en français réunionnais, et parfois en créole) cf. mauricien : /pézé lo:r/ "appuyer sur").

-/prévnâs/ Signe prémonitoire, présage. Le français "prévenance" n'a pas cette signification ; le changement est dû à l'influence de "prévenir".

-/ròz/ adj. 1- Bien cuit, doré (viande, gâteau) ; /róti lé ròz/ "le rôti est cuit (et bien doré)" ; (seych. id.)

2- Mûr (d'un fruit) /ê banan ròz/ "une banane mûre" (seych. id. /banan ròz/)

(L'adjectif peut également signifier "rose")

Le changement de sens est difficile à expliquer ; on peut cependant noter que le mauricien ne connaît pas le terme qui est, en revanche, commun au réunionnais et au seychellois. Peut-être faut-il admettre une collision homonymique entre "rose" (de rosa) et des formes issues de "russus" :
FEW. X. 558,a : "Afr. ro adj. "qui est d'une couleur entre le rouge et le jaune"... "(Cf. les diverses formes de "rousole", de "russeolus" : "rousole...roisole...roussole...risole..."FEW. X. 587,b).

On peut également penser aux mots qui se rattachent à "raustjan" :
FEW. XVI. 683,b : "Fr. rost "rôti" (Wace - Trèv 1732)... lütt. ros", (arch.), Neufch. rousse...norm. ros..."

Il faudrait alors admettre que le sens de "mûr" est secondaire.

-/rusté/ adj. En colère ; /li té rusté/ "il était en colère, furieux".

Le mot paraît avoir parfois en créole le sens du fr. "rouster" (faire une "rousture" ; *Rousture : (mar.) Amarrage consistant en tours bien serrés de ligne...servant à consolider certaines pièces de bois, ou à les réunir "Lar), mais nous n'avons pu trouver assez d'attestations de cet emploi. Il est vraisemblablement à l'origine de la signification que nous mentionnons sans que soient claires les raisons de ce changement.

-/salaryé/ subst. Pension de retraite ou d'invalidité ; /pu gay mô salaryé/ "...pour toucher ma pension de retraite" (Le terme entraîne souvent des confusions dans l'esprit des métropolitains qui ignorent le sens créole du mot ; ainsi, nous avons pu entendre un jour, un créole répondre avec vivacité à l'employée qui lui demandait s'il était salarié :
"/mi gêy pa salaryé, mi travay/ "je n'ai pas de pension, je travaille").

Le transfert de sens est curieux ; le terme a sans doute pris cette signification à date récente, peut-être parce que cette allocation est versée aux "salariés" parvenus à l'âge de la retraite.

-/sézô/ dans le tour /la grâd sézô/ "l'été austral (d'octobre à avril)".

C'est la saison de la chaleur et de la pluie, mais on voit mal pourquoi cette expression a pris ce sens, étant donné que cette saison n'est pas plus longue que l'autre partie de l'année (peut-être le paraît-elle en raison du climat).

-/sitwayê/ Homme de race noire ; cf. /sitwéyèn/.

-/sitwéyèn/ Femme de race noire ; le terme s'applique surtout à une personne de modeste condition. Une employée chargée d'annoncer une visiteuse opposera /na ê madam i rôd au/ "il y a une dame qui vous demande (une bourgeoise)" à /na ê sitwéyèn i rôd au/ (une femme du peuple, une femme de couleur).

On peut penser que l'appellation date de l'abolition de l'esclavage, les anciens esclaves libérés se désignant fièrement comme "citoyen" et "citoyenne", à moins que, plus vraisemblablement, il ne s'agisse de désignations ironiques.

-/trimó/ Portion de champ de cannes à sucre dont la surface ne semble pas exactement fixée (cf. 1ère Partie 7.1.1) ; l'explication selon laquelle il s'agit d'un ensemble de trois menées, paraît une étymologie savante ("tri-"). Le rapport avec "trumeau" ("espace d'un mur entre deux fenêtres") est obscur.

-/vazista/ Panneau à claire-voie fait de lattes de bois inclinées ; ce type d'ouverture est très courant aux Seychelles, on le nomme là-bas /lam/. Ce chassis n'est pas mobile et n'est pas un "vasistas" ("Ouverture munie d'un petit vantail mobile dans une porte ou une fenêtre" DFC.)

7) ELLIPSE

-/banan/ ou /banané/ Année ; le mot paraît être sorti de l'usage en ce sens en créole réunionnais ; nous n'avons pu recueillir que des témoignages indirects:/banan/ "année" aurait été en usage,il y a environ 30 ans,dans le cirque de Mafate. En revanche, nous avons entendu des témoins user du tour /swèt ê banané/ pour "souhaiter une bonne année".

Le créole mauricien emploie toujours /banané/ pour "année" ; cependant, à date ancienne, les documents d'archives portent plutôt "fête banane" : "A répondu qu'il y avait une fête banane et demie" Interrogatoire d'esclave marron ; Arch. Maur. JB, 20.8.1778.

On a ainsi la preuve que B. de St Pierre fournit des renseignements exacts quand il écrit dans son Voyage à l'Ile de France, à propos des bananes : "On leur en donne au jour de l'an pour leurs étrennes, et ils comptent leurs tristes années par le nombre de fêtes bananes"(il s'agit des Noirs) p 62, b. (1)

L'explication n'est pas entièrement satisfaisante, il y a sans doute eu attraction paronymique de "bonne année", qui a favorisé l'ellipse de fête dans "fête banane" qui semble être le tour ancien.

-/batavya/ 1- Variété de canne à sucre ("canne de Batavia")

2- Poisson de mer (Apsilus xanthurus) ; il n'est pas impossible que le nom du poisson soit issu de celui de la canne à sucre, peut-être à cause de sa couleur gris bleuté (cf. /kan gêgâ/ et /kabó gêgâ/ où le même terme détermine également les deux noms).

-/bata:r/ Espèce de canard ("canard bâtard") ; selon les témoins cette variété provient du croisement de deux espèces dites /maskarê/ "canard mascarin" et /mani/maniy/ "canard de Manille" (d'où son nom).

-/bélyé/ Oiseau Bellier (Ploceus spilonotus) ; cet oiseau dont le nom est souvent orthographié "bélier" tire sa dénomination du nom d'une famille réunionnaise bien connue. Les premiers, en effet, se seraient échappés des volières de M. Bellier, au Bois Rouge, vers le début du siècle.

-/be:rlyé/ Camion (Berliet) ; selon un processus dont nous trouverons bien d'autres exemples, le nom de la marque d'un objet nouvellement introduit dans l'île devient le nom commun des objets du même type. (cf. /pèk/, /renó/, /syaó/...).

(1) "Fête banane" est en italiques dans le texte ; l'exactitude du renseignement fourni quant à l'emploi ancien de "fête banane" n'accrédite cependant pas l'étymologie populaire que suggère l'auteur.

-/kate:^{r}pila:^{r}/ Bulldozer ("Caterpillar" cf. supra /be:^{r}lyé/).

-/kâpan/kâpan'/ Période de la coupe de la canne et du fonctionnement des usines sucrières. L'expression complète est "campagne sucrière", mais elle n'apparaît guère que dans des documents officiels ; même en français régional on dit "la campagne". FEW. II/1. 153,b : "Nfr. campagne "saison, temps consacré sans interruption à un même travail" (seit Ac 1798), wallon. id...".

-/kôbava/ Petit citron à peau granuleuse au parfum particulier (Citrus hystrix D.C.) ; maur.rod.seych. id.

1831. "J'ai transplanté des combavas" Arch. Réun. Lescouble 9.10.1831.

Il y a là une ellipse pour "citron de Combava" ; l'expression apparaît au XVIIIe siècle dans la correspondance de Céré (1737-1810), collaborateur de Poivre, qui vers 1775 acclimata de nombreuses espèces aux Mascareignes :

"Combava : citronnier de Combava des Moluques" t. IV. p. 438. cf. aussi :
"Le citronnier de Combava" Lettre de P. Poivre. 24.4.1778 ; citée par L. Malleret, art. cit. p. 129.

Nous n'avons pu retrouver le toponyme, mais l'arbre se trouve à l'état sauvage dans toute la zone malaise et les Moluques étaient alors spécialisées dans les épices et les cultures tropicales riches.

S. Médérac, dans ses "Petits entretiens" (art. cit.) déclare que : "Saumbawa est portée comme Combava ou Cumbava sur les cartes anciennes, le ç ayant probablement pèrdu sa cédille".

-/kwizinyé/ Poisson de mer (Cephalopholis nigripinnis) ; la même espèce est nommée en mauricien /vièy kwizinyé/ ; la chair en est excellente et l'origine de l'appellation ne fait pas de doute : "poisson du cuisinier" ; le tour est elliptique en réunionnais, mais non en mauricien où /vièy/ désigne la plupart des serranidés.(1)

(1) Le français populaire connaît des désignations identiques ; ainsi, dans la découpe du boeuf, divers morceaux que distinguent leur finesse ou leur rareté, sont dits "morceaux du boucher".

-/dómèn/ Domaine forestier. La limite de ce Domaine et des propriétés privées est la source de contestations nombreuses entre les habitants des "Hauts" de l'île, et l'administration ; il n'est donc pas étonnant de voir un terme administratif passé dans le lexique commun.

-/galabe:^{r}/ Arbuste très commun dans toute l'île ; on le nomme aussi à cause de ses fleurs /ko:^{r}bèy d o:^{r}/. Selon la tradition, il aurait été introduit dans l'île par un certain abbé Galabert (ou Gallaber)dont le nom figure, en effet, dans des documents anciens..En seychellois, on le nomme /lâtana/ ou /vièy fiy/.

-/gaté/ 1- Chéri (subst. ou adj.) /mô gaté/ "mon chéri" (t. d'affection, en particulier à l'égard d'un enfant.) ; /nô gaté/ "nom d'affection, surnom tendre qu'on donne à un enfant et qu'il conserve, souvent, une fois parvenu à l'âge adulte" ; par ext. "câlinerie":/ê gaté/ "un geste affectueux, un baiser...".

Le terme paraît issu, par ellipse, d'expressions comme "enfant gâté" (FEW. XIV. 205,b : "mfr. nfr. enfant gâté "enfant que ses parents gâtent par une trop grande indulgence" (seit Est 1549) ...mère gâteau "mère qui gâte son enfant"... "nom qu'on donne à la grand-mère"...gâteau "enfant gâté", Bugey gotié "aimé, chéri" ".

-/lâbisyô/ Avidité, avarice (autrefois) ; Avare, individu cupide.

Ce changement sémantique est intéressant, car il existe également en mauricien, ce qui le fait remonter, au moins, au début du XVIIIe siècle.

Il est d'ailleurs attesté, au milieu du XIXe siècle, dans le célèbre poème en créole de L. Héry consacré à la pêche des "bichiques" :

"Pendant tout ça mic mac, ça qu'en a l'ambition
Plonge dans di l'eau zisqu'au menton
A çaque instant y rtir son vouve..."
("...ceux qui veulent gagner de l'argent plongent dans l'eau...").

Le réunionnais ne paraît plus employer le terme abstrait, mais, en mauricien, on distingue /lâbisyô/ "cupidité" de /èn lâbisyô/ "un homme cupide (ou avare)". On peut donc penser que dans le second cas, nous sommes en présence d'une ellipse : /èn dimun lâbisyô/.

Le créole de la Réunion use aussi du tour non-elliptique /ê mun lâbisyô/ "un avare, un homme avide".

-/madras/ Tamoul (individu ou langue); le terme est relativement peu courant; en mauricien, en revanche, c'est le nom donné habituellement aux Tamouls quand on veut les distinguer des autres communautés indiennes. (Madras).

-/mani/maniy/ Canard de Manille. Seych. id.

1767. "48 canards manille "Arch. Réun. Succession F. Delesquelin, 27.1.1767.

Le terme apparaît sous la même forme, à peu près à la même époque (1777), dans le récit de N. Mayeur : "Les canards manilles et patouillards" (in Bulletin de l'Académie Malgache, XII, 1ère partie, 1913 p. 161.) B. de St Pierre note, quant à lui, "canard de Manille" (1768 Voyage, 65,b)

-/ma:ʳké/ Pièce de monnaie autrefois en usage (la valeur varie avec les témoignages ;il semble, selon certains témoins, qu'elle ait valu sept centimes et demi (E. Payet, Entre-deux), selon d'autres,un franc (Plaine des Grègues). Le mot est en tout cas fréquent,tout au long du XIXe siècle.

1837. "Cet argent (huit marqués)..."Arch. Réun. Affaire H. Gardenat, vol.

1838. "marqué" (=trois sous) Arch. Réun. Af. L. Gaudin, fausse monnaie, passim. On le retrouve dans la chanson de Pa Félis :

"Mais mon dé trois marqués
Mon femme l'a serré"

et dans le commentaire qui accompagne la gravure représentant le barbier indien dans l'Album de la Réunion : "Il a déposé entre les mains de son compatriote les quatres marqués ordinairement exigés d'avance" tome 1, p. 111.

Cette valeur de trois sous qu'indique le document de 1838 paraît bien exacte car on la retrouve en seychellois où/maké/ quoique presque sorti de l'usage est encore connu même de très jeunes témoins :

/ê maké/ "trois sous" ; /kat maké/ "douze sous" ; /vêtsê maké/ "soixante-quinze sous". En mauricien, on use comme équivalent de trois quarts de roupie, de l'expression /vêt sê ma:ʳké/ ou aussi /vêt sê mâké/ que les témoins interprètent comme "vingt-cinq manqués", car, disent-ils, "il manque 25 sous pour faire une roupie" (une roupie se divise en cent "sous"). Il s'agit naturellement d'une déformation paronymique de "vingt-cinq marqués" !

Cette valeur est confirmée par les numismates : "Cette pièce de trois sous fut également appelée "marqué" ; elle valait un sol 6 d. argent de France...Le "marqué" de 1779 eut cours jusque sous le règne de Charles X, il fut démonétisé par ordonnance royale du 24.2.1848. (1)

La démonétisation fit sans doute que le terme subsista tout en prenant, selon les îles, des valeurs différentes.

L'origine est incertaine. Peut-être y a-t-il eu ellipse de "sou" :
FEW. XVI. 552,a : "Paris sou marqué "petite monnaie de billon" (Trév. 1771)" (Le rapprochement des dates renforce cette hypothèse).

-/mari térèz/ Plante (Marie Thérèse).

-/milyô/ (de cannes à sucre) : "million" de kilogrammes : /ê milyô d kan/ "mille tonnes de cannes".

-/móka/ Espèce de boeuf également nommé /bèf móka/ ; /móka/ est parfois employé seul, par ellipse.

-/patéfòn/ Tourne-disque ("Pathéphone" ; cf. /be:^{r}lyé/).

-/pèk/ Engrais ("Pec" ; nom d'une marque)

-/pe:^{r}/ Prêtre ("Père").

-/póklê/ Machine de travaux publics (pelle mécanique...) ("Poclain")

-/pópilasyô/ Assistance publique ; ou plus généralement service d'aide sociale. ("Bureau de la population" ; /mèt la pópilasyô/ "abandonner un enfant".

-/pud/ Poudre insecticide /mèt la pud/ "traiter des plantes à l'aide de poudre insecticide" ; on dit parfois pour éviter une confusion /pud kêsèkt/.

-/rabató/ Aliments composés pour animaux ("Rabatau" ; marque).

-/renó/ Tracteur (de quelque type que ce soit) ("Renault").

-/sèl/ Sulfate d'ammoniaque ("sel d'ammoniaque").

(1) Mazard (J.) Histoire monétaire et numismatique des colonies et de l'Union Française (1670-1952) Paris, 1953, p. 41.

-/séré/ti séré/ Poisson de rivière (Carassius auratus) ; on le nomme aussi /mbbrê/. Le nom de ce poisson est généralement orthographié "serré" ou "petit serré" par attraction paronymique. Il s'agit d'un poisson introduit dans l'île, vraisemblablement au XVIIIe siècle, car comme le signale B. de St Pierre, on en importa alors plusieurs espèces:

"On fait venir ici jusqu'à des poissons étrangers... On y voit des poissons dorés de la Chine qui perdent leur beauté en grandissant. "Voyage p. 65,a. Or,le poisson nommé /ti séré/ est précisément le "carassin doré de la Chine". On peut donc penser qu'en fait le nom de cet animal est celui de Jean-Nicolas Céré, botaniste, né et mort à l'Ile Bourbon, qui fut l'ami et le collaborateur de Poivre et introduisit de nombreuses espèces végétales nouvelles aux Iles de France et de Bourbon. Cette hypothèse se trouve confirmée par deux témoignages anciens : Lescouble, dans son Journal, évoque à diverses reprises ces poissons :

1827. "Un séré (poisson au corps doré de la Chine)"Lescouble 12.4.1827. (Arch. Réun.) mais l'auteur les nomme également "Madame Séré" en faisant allusion à la famille qui porte ce nom. /madam séré/ se retrouve en mauricien dès 1827:"Madame céré", in récit créole reproduit par L. de Freycinet. op. cit. p. 410 : "La posse madam céré".

-/séré/ Etroit (en parlant d'un passage ou d'un chemin) ; le terme est employé comme substantif pour désigner tout passage resserré soit entre deux précipices (Serré de Grand Coude), soit entre la montagne et la mer (Serré de Vincendo) , soit enfin entre un abîme et une falaise qui domine le chemin (Petit Serré).

1817. "A l'extrémité des cultures...les habitations qui ont à leur base une lieue et demie de largeur, n'ont peut-être pas quarante pieds, enfin ce n'est plus qu'un détroit de quelques pieds que l'on appelle le serré" A. Billiard op. cit. p. 98 (Cet emploi a aujourd'hui disparu; il n'y a plus de propriétés allant, selon la formule consacrée, "du battant des lames au sommet des montagnes").

Le français use de l'adjectif (encore qu'il ne soit pas recueilli dans le DFC), mais, semble-t-il, surtout pour un passage étroit entre deux parois ("défilé serré" Lar.), alors que la signification ancienne du mot semble plus générale ("Serré...mfr.nfr. "étr 'étroit" (défilé, voie) (seit Est 1538) "FEW. XI. 506,a).

L'expression est, en tout cas, elliptique ("passage serré", 'endroit serré"...)

-/syaó/ Petite motocyclette ("Ciao" ; marque).

-/trâtdé/ Couteau de poche très commun ; "sabre à cannes". (L'un et l'autre portent la marque de fabrication "32 Dumas").

-/ve:r/ dans le tour /â ve:r/ "nu" ; paraît être un raccourci de l'expression "nu comme un ver".

BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE